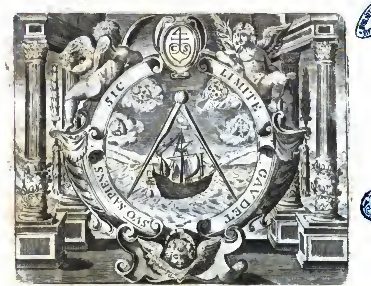
HISTOIRE
DE
HENRY III
ROY DE FRANCE ET DE POLOGNE.

Par *M. SCIPION DVPLEIX, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat & Priué: & Historiographe de sa Majesté.*



Ex Legato A PARIS, Illustriss: Cerini.

Chez CLAVDE SONNIVS, rue S. Iaques, à l'Escu de Basle, & au Compas d'or.

M. DC. XXXVI.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Ie sçay bien que ce bon Roy aiant esté l'obiet de la mesdisance des Huguenots & des impostures de la Ligue, il est mal-aisé de persuader à la plus part du monde qu'il n'y ait eu en luy plus de foiblesse que de generosité, plus de belle apparence que d'effect, & moins de vertu que de vice. Mais si l'on considere ses actions sans passion, on trouuera que ses rares & roiales conditions sont le corps de sa vie, & que ses defauts n'en sont que l'ombre. C'est ce que l'on pourra voir clairement dans cete Histoire, que i'ay tissuë auec beaucoup de curiosité & de trauail: duquel il me restera assez de satisfaction si vous en demeurez satisfait: estant sans doute que l'approbation d'vn Seigneur si illustre, si veritable & d'vn iugement si solide la fera approuuer de toutes personnes iudicieuses.

Vous mesme, Monseigneur, *vous y verrez en plusieurs endroits, comme en vn grand tableau: en attendant que ie vous face reuoir aussi és regnes suyuans en diuerses & admirables conionctures: mais tousiours triomphant de vos ennemis & enuieux: apres auoir rompu leurs efforts auec l'espée, dissipé leurs embusches auec prudence, & destruit leurs calomnies par vostre probité & innocence. I'adiousteray encore, triomphant de la Fortune, qui se iouë des choses humaines les plus releuées. Car elle vous a puissamment combatu, iamais abbatu: grandement trauersé, iamais renuersé: furieusement pressé, iamais oppressé: & si elle vous a precipité dans des extremes perils auec horreur, elle a esté contrainte de vous en retirer à vostre gloire, & souuent auec prodige.*

Ce n'est pas icy que ie veux estaler les eloges de Vostre Grandeur: ce peu de lignes ne tendant qu'à vous supplier tres-humblement de receuoir de bon œil cete piece de mon Histoire de France, que ie vous consacre & dedie auec autant de sincerité de cœur, de zele & d'affection que vous pouuez desirer de celuy qui fait gloire d'estre à iamais,

MONSEIGNEVR,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant seruiteur,
SCIPION DVPLEIX.

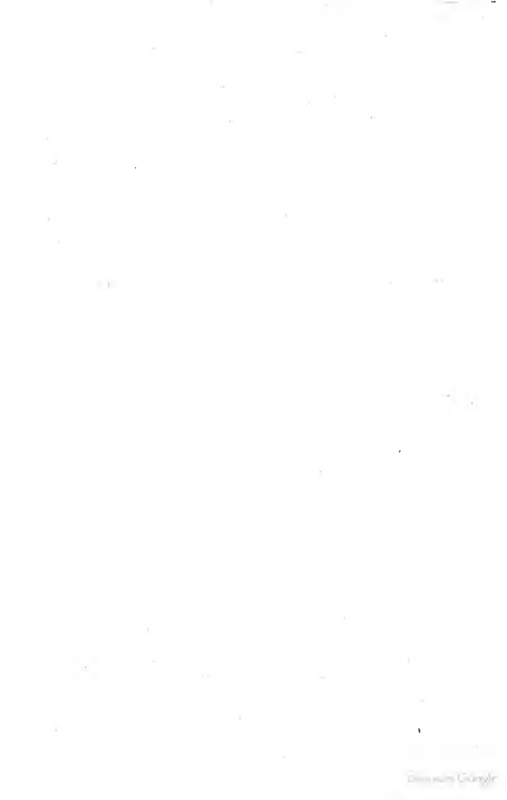


TABLE DES PRINCIPALES Matieres du regne de Henry III.

ESTAT de la France sous les treze Rois de la branche de Valois. page 1
Henry arriue en Pologne; où il est couronné & proclamé Roy. 5
Henry retourne de Pologne en France. 12
Guerre VI contre les Religionaires. 18
Retour de Henry III en France. Ses deportemens à l'entrée de son regne. 22
Sacre & mariage du Roy. Continuation de guerre ciuile. 27
Attentats du Duc d'Alençon sur la vie du Roy son frere. Sa reconciliation & la Paix. 32
Abrogation de l'election de Henry en Pologne, & subrogation de Bathori. 36
Infraction de la trefue. Le Roy de Nauarre s'enfuit de la Cour. Paix mal gardée. 39
Ligues particulieres des Catholiques suyuies d'vne generale. 45
Assemblée des Estats generaux à Blois: où l'exercice de la Religion P.R. est interdit. 50
Guerre VII contre les Religionaires suyuies de la paix par la modification de la precedente. 56
Estats de Flandres & des Païs-bas. Le Duc d'Alençon y va au secours des Estats contre l'Espagnol. 63
Deffiances des diuers partis. 69
Institution de l'Ordre du S. Esprit. 72
Deuotions du Roy. Traicté de Nerac. 79
Guerre IIX contre les Religionaires suiuie du traicté de Flex. 74
De la reformation du Calendrier faite par le Pape Gregoire XIII. 84
Sebastien Roy de Portugal est deffait en Afrique. Philippe Roy d'Espagne s'empare de son Estat. 87
Henry donne secours à Antoine Roy de Portugal pour aller aux isles Açores. 94
Le Duc d'Alençon retourne en Flandres. Sa funeste entreprise sur Anuers. Son trespas. 99
Nouueaux & plus hauts desseins de la Ligue. Le Duc d'Espernon enuoyé au Roy de Nauarre. 107
Guerre I de la Ligue. Edict de l'Vnion iuré par le Roy. Contraire edict du Roy de Nauarre. 114
Guerre IX contre les Religionaires. 120
Exploits du Duc de Mayenne en Guienne, & de la Valete en Prouence. 126
Le Roy à Lyon. Exploits des Ducs de Ioyeuse & d'Espernon. 130
Elizabeth Roine d'Angleterre fait decapiter Marie Roine d'Escosse. 134
Coniuration de la Ligue contre le Roy à Paris. 140

Iournée de Goutras, où le Duc de Ioyeuse est deffait par le Roy de Nauarre. 144
Deffaite des Alemans & des Suisses venans au secours des Religionaires. page 149
Demandes de la Ligue au Roy. Barricades de Paris. Fuite du Roi à Chartres. 154
Le Duc de Guise regente dans Paris. Paix du Roy auec la Ligue à Chartres. page 161
Le Roy feint de contenter la Ligue. Peril du Duc d'Espernon à Engoulesme. Deffaite de l'armée nauale d'Espagne. 167
Assemblée des Estats generaux à Blois. 174
Le Duc & le Cardinal de Guise sont tués à Blois. Trespas de la Roine Catherine de Medicis. Fin des Estats. 179
Seconde Ligue contre le Roy. Desordres horribles en plusieurs villes. 184
Accord entre le Roy & le Roi de Nauarre. Le Duc d'Espernon vient au secours du Roy. 189
Le Duc de Mayenne vient brauer le Roy à Tours. Sa Majesté va deuant Paris. 194
Le Roy Henry III. est assassiné par vn Moine. Son trespas. Ses eloges. page 198

FIN.





HENRY III.
ROY LXII.

Estat de la France sous les XIII Rois de la branche de Valois.

I. *Les Rois de la branche de Valois malheureux.* II. *Estat de la France soubs Philippe* 6. III. *Soubs Ian.* IV. *Soubs Charles* 5. V. *Soubs Charles* 6. VI. *Soubs Charles* 7. VII. *Soubs Louis* 11. IIX. *Soubs Charles* 8. IX. *Soubs Louis* 12. X. *Soubs François* 1. XI. *Soubs Henry* 2. XII. *Soubs François* 2. XIII. *Soubs Charles* 9. XIV. *Soubs Henry* 3.

A L'an de Christ. C'EST-CI le dernier des treze Rois de la tres-illustre branche de Valois : la plus-part desquels ont esté magnanimes, & aucuns grands politiques : neantmoins leurs regnes (qui ont duré ensemble CCLXIIX ans) sont plus signalés par la desolation du Roiaume & par leur propre mal-heur que par les effects de leur magnanimité ou prudence. Car, ou ils ont esté vaincus par leurs ennemis, ou bien ils ont receu de notables pertes. Ils ont rarement reconquis ce qu'ils auoient B perdu, & ont tous-jours perdu leurs conquestes. I. Les Rois de la branche de Valois malheureux.

1228. Philippe VI le premier des treze vid rauager la France par les Anglois suscités par Robert d'Artois, Comte de Beaumont-le Roger, & par Geoffroy de Harcour à l'embrasement de leur patrie. Il fut vaincu à la journée de Crecy la plus sanglante pour les François qui se remarque en l'histoire depuis l'establissement de leur Monarchie. Il perdit aussi la ville de Calais par le siege d'vn an sans la pouuoir secourir : & cette place tres-importante a serui depuis de port & de porte à nos anciens ennemis pour entrer en France durant CCXXCIX ans qu'ils l'ont tenuë. II. Estats de la France soubs Philippe VI.

Ian fils de Philippe VI, successeur de sa Couronne & de son infortune, mes- III. Soubs Ian.
1350. C prisant la petite armée d'Edouard Prince de Galles, & les conditions raisonnables ausquelles il se sousmettoit, fut defait aupres de Poictiers par celuy qui se vouloit rendre à luy, emmené prisonnier à Bourdeaus, & de là en Angleterre auec Philippe le Hardy son fils & grand nombre de Princes & Seigneurs de son Roiaume : lequel en demeura exposé à la violence de l'ennemi victorieux : & par la rançon du Roy & des autres prisonniers fut escorné de plusieurs prouinces & espuisé de finances.

IV. Soubs Charles V. Charles V fils de Ian, regentant en France durant la prison de son pere souffrir que son Roiaume fut ruiné & embrasé par les Anglois, & l'Estat troublé par la perfidie de Charles I, Roy de Nauarre, dit le Mauuais, & par les rebellions de ses subjets, sans oser combattre les vns ny punir les autres. Et neantmoins par sa patience & sage conduite il renuoia en fin l'Estrãger par vn traicté de paix, ramena le Nauarrois au deuoir & les rebelles à l'obeissance. Apres le trespas de son pere la France fut desolée par les compagnies desapointées, & affligée par les horribles troubles des factions dressées de nouueau par le Nauarrois : mais il domta derechef la malice de ce Prince, & par sa prudence deschargea son Roiaume de ces troupes indomtables par la force. Il conduisit aussi auec tant de dexterité l'execution du traicté de paix fait à Bretigny auec l'Anglois que son ennemi (qui s'en estoit promis vne bonne partie du Roiaume en souueraineté) n'en remporta que confusion & honte d'auoir esté beufflé, & de voir euanoüir le fruict de tant de victoires : & le François s'en acquit le tres-auguste titre de *Sage*. A L'an de Christ 1364.

V. Soubs Charles VI. Charles VI fils de Charles V donna tant de loüables preuues de sa vertu au commencement de son regne qu'il fut surnômé *le Bien-aimé* : mais tantost aprés il fut visité de la main de Dieu pour les pechés de son peuple. Car partant du Mans à main armée pour aller chastier le Duc de Bretagne de sa felonnie, il tomba en vne frenesie qui le rendit inhabile au gouuernement de son Estat : lequel en suite fut deschiré par les factions des maisons d'Orleans & de Bourgogne: dans lesquelles Henry VI. Roy d'Angleterre trouuant ses auantages auança ses affaires iusqu'à ce poinct qu'il se fit couronner Roy de France dans Paris, & le Daufin fut declaré incapable de la succession du Roiaume. 1380. B

VI. Soubs Charles VII. Ce Daufin (qui regna depuis soubs le nom de Charles VII.) aiant donné prise aux anciens ennemis de la France, en faisant assassiner Ian Duc de Bourgogne, demeura longuement exclus de la Regence durant la maladie de son pere, & cõfiné à Bourges apres le decés d'iceluy, y languissoit sans forces, sans amis, sans finance & sans espoir de succeder à la Couronne. Tellement que pour le salut de sa personne il estoit en terme de tout abandonner, si Dieu par des moiens inesperés ne luy eût fait la grace de se releuer de sa misere, & en chassant miraculeusement le tyran estranger se restablit en la succession de la Monarchie. 1422.

VII. Soubs Louis XI. Louis XI. fils de Charles VII apres auoit affligé & vexé son pere sur les derniers ans de sa vie n'eut pas plustôt pris en main les resnes du gouuernement de l'Estat qu'il desapointa les domestiques du Roy defunct, changea son Conseil, offensa les Princes, rabbaissa les Grands, eleua les personnes de neant aux premieres charges & dignités du Roiaume, & foula ses subjets par de nouuelles impositions & subsides. Ces mauuais deportemens aiant attiré sur luy la haine de tous les Ordres, les Princes auec son propre frere conspirerent contre luy, & apres la bataille de Mont-le Hery egalement sanglante pour les deux partis, l'assiegerent dans Paris : où il couroit fortune de tout perdre, si la necessité auec le bon aduis du Duc de Milan, ne luy eût fait inuenter les moyens de les separer & de rompre leur armée. Depuis cela le Duc de Bourgogne ayant descouuert vn traict de sa desloyauté à Peronne, l'y retint prisonnier en resolution de luy faire vn tres-mauuais party. Mais estant encor eschappé de ce peril en corrompant à force d'argent & par de belles promesses le Conseil du Bourguignon, il luy suscita depuis tant d'ennemis qu'il le fit perir, & emporta quelques pieces de ses Estats & Seigneuries. Apres le Bourguignon, Charles Duc de Guyenne frere vnique de sa Majesté, principal instrument des guerres ciuiles passa aussi de cette vie en l'autre. Edoüard IV Roy d'Angleterre estant descendu en Picardie auec vne armée effroyable, Louis trouua moien de gagner ses familiers par presens, & de faire retirer auec vn peu d'argent vn ennemi duquel la puissance sembloit inuincible par les armes. Ce Roy donc en donnant de la peine à autruy se trauailloit continuellement luy-mesme : & taschant par tous moiens de perdre ses ennemis faillit à se perdre souuent & luy & son roiaume. Comme il auoit offensé tous les Grands à l'entrée de son regne, il se deffioit aussi d'eux à la fin de ses iours : & lors que l'infirmité de l'esprit & du corps le rendoit moins capable de gouuerner, il ambitionna auec plus d'ardeur le gouuernement & l'autorité absoluë. Bref il fit de grands maux à ses voisins & en re- 1461. C D

A ceut d'eux, s'estant tousiours monstré plus excellent en artifices qu'illustre en
L'an de Christ. exploits d'armes.

Charles IIX fils de Louis XI, assez foible de corps & d'esprit, neātmoins am- IIX. Soubs Charles IIX.
1483. bitieux & hardi, se trouua engagé dans vne dangereuse guerre ciuile dez l'entrée
de son regne. L'aiant esteinte par vne illustre victoire qu'il emporta sur les Ducs
d'Orleans & de Bretagne principaux chefs des rebelles à la iournée de Sainct-
Aubin le Cormier, il entreprit la cōqueste du roiaume de Naples sans finances,
sans ordre, & auec des forces mediocres. La bonne fortune secondant au com-
mencement ses desseins il rangea à son parti le Duc de Milan, estonna les Veni-
tiens, entra en armes triomphant dans Florence & dans Rome, conquesta heu-
reusement le royaume de Naples, & receut la couronne roiale dans la cité capi-
tale auec celle d'Empereur de Constantinople. A son retour il passa sur le ventre
à tous les Potentats d'Italie ligués ensemble & six fois plus forts que luy en nom-
bre d'hommes à la iournée de Fournouë. Mais enfin il perdit quasi en vn instant
toutes ses conquestes par faute de prouidence & de bonne conduite.

1498. Louis XII son successeur, fut encore plus mal-heureux que luy en ses con- IX. Soubs Louis XII.
B questes d'Italie: esquelles sans nul fruict il consuma les principales forces de son
roiaume. Le Pape, l'Empereur, les Rois d'Espagne & d'Anglererre, les Veni-
tiens & les Suisses aians fait ligue tous ensemble contre luy pour enuahir de tous
costés en vn mesme temps la France, Dieu se monstra protecteur de la Monar-
chie tres-Chrestienne, en rompant leur ligue, & dissipant leurs forces. Parmi
tant d'importantes affaires, il ne deploroit rien tant que la foule de son pauure
peuple, lequel il soulagea tousiours auec vne charité paternelle, qui luy acquit
iustement le tres-auguste titre de *Pere de son peuple*.

1515. François I plus grand de reputation que d'effect, reprenāt les erres de son pre- X. Soubs François I.
decesseur (duquel il auoit espousé la fille aisnée) fut encore plus infortuné que
luy és affaires d'Italie. Car outre qu'il y perdit toutes ses conquestes, il y fut vain-
cu deuant Pauie, emmené prisonnier en Espagne, rançonné, & contrainct de
renoncer à tous les droicts qu'il pretendoit delà les Monts, & és Païs-bas auec la
souueraineté mesme: de sorte que la France pleure encore aujourd'huy la deso-
lation qui arriua soubs son regne. Son malheur proceda principalement de ce
C qu'il permit que Louise de Sauoye sa mere gourmandât Charles, Duc de Bour-
bon, Prince tres-courageux: lequel preferant le contentement de sa vengeance
au salut de sa patrie, se ligua auec l'Empereur à la ruine de la France. L'emulation
qui fut aussi entre François & l'Empereur Charles V; & pour la brigue de l'Em-
pire, & pour la gloire des armes, fut vn continuel sujet de leurs quereles. Il sur-
passoit bien son aduersaire en courage & en hardiesse: mais il luy estoit grande-
ment inferieur en artifices, prudence & conduite. Sa confederation auec le
Turc (qui porta ses armes auxiliaires à Nice) rendit son nom odieux à toutes les
nations Chrestiennes.

1547. Henry II fils de François, aiant pris la protection des Princes Protestans d'A- XI. Soubs Henry II.
lemagne contre le mesme Empereur, porta heureusement ses armes iusqu'au
bord du Rhin, se saisit des villes de Metz, Toul & Verdun: & donna vn tel effroy
à l'Empereur, qu'il fut bien aise d'octroyer la paix aux Protestans, desquels il
D auoit iuré la ruine. Mais Henry aiant attiré en France les armes d'Espagne, d'An-
gleterre & de l'Empire iointes ensemble, son Estat eût esté reduit en vn extre-
me danger, apres la deffaite d'Anne de Montmorency Connestable de France,
deuant Sainct-quentin, si ses ennemis eussent sceu vser de leur victoire. Dieu par
vne grace extraordinaire l'aiant deliuré de ce peril, il fit hors de saison vne paix
tres-desauantageuse à la France, auec l'Espagnol, en luy rendant, ou au Duc de
Sauoye, quatre vingts dix-huict villes ou forteresses pour trois de peu d'impor-
tance. Soubs son regne doibt estre marqué de noir le plus horrible malheur qui
arriua iamais à la France: c'est l'accroissement de l'heresie, laquelle aiant esté
semée soubs François I, commença d'y prendre racine, pulluler & s'estendre
largement soubs Henry II son fils par la confederation qu'il fit auec les Princes
Alemans qui professoient cete nouuelle doctrine: & ceux-ci depuis par vne
perfidie & ingratitude commune à tous heretiques, ont penetré souuent à
force d'armes iusqu'au milieu de ce Roiaume pour secourir les Religionaires

rebelles contre le Roy Charles IX. Il se r'auisa pourtant & tascha de r'abiller sa faute, en s'efforçant d'extirper l'heresie de son Estat : mais ce fut trop tard : la prouidence diuine ne voulant pas donner cette gloire à celuy qui estoit cause qu'elles s'y estoit prouignée. A L'an de Christ.

XII. Soubs François II. François II fils aisné de Henry II, floüet & mal-né de corps, & assez foible d'esprit n'aiant regné que seze mois sous la tutele de la Roine Catherine de Medicis sa mere & soubs l'autorité des Guises : leur gouuernement fut si odieux aux Religionaires qu'ils conspirerent contre luy, contre les Roines sa mere & son espouse, contre ses freres & contre tout son Conseil, & sans la vigilãce & prudence des mesmes Guises ils eussent executé leur conspiration à Blois ou à Amboise. 1559.

XIII. Soubs Charles IX. Charles IX son frere (qui regna apres luy) conduit par la mesme Roine-mere, vid souuent son roiaume embrasé du feu des guerres ciuiles & couuert d'ennemis tant estrangers que François, durant quasi tout son regne. Soubs lequel les Religionaires firent esclater souuent leur puissance, luy aiant donné quatre batailles generales, à Dreux, à Sainct Denys, à Iarnac, & à Moncontour, outre mille combats, rencontres, sieges, prises, surprises & reprises de places. Aiant attiré les chefs des Religionaires à Paris aux nopces du Roy de Nauarre auec Marguerite sa sœur, il les fit massacrer soit par la deliberation prise auparauant, soit pour preuenir leurs conspirations nouuellement descouuertes. 1560. B

XIV. Soubs Henry III. Quant à Henry III. frere des deux derniers Rois, & successeur de leur couronne, il se rendit recommãdable à toute la Chrestienté par les bonnes & genereuses actions qu'il fit soubs le regne de Charles IX : & la reputation de sa vertu luy acquit par election la couronne de Pologne contre la brigue des plus grands Monarques de l'Europe & de l'Asie. Mais comme la discipline est plus seuere és monarchies electiues (où les subjets sont plus libres & les Monarques moins licentieux) qu'és hereditaires (où les Monarques sont plus absolus & les subjets moins libres :) aussi arriue-t'il plus rarement qu'vn Prince vertueux eleué à la roiauté par election, corrompe ses mœurs, que celuy qui y est appellé par droict d'hoirie. L'exemple de ce Roy en est aussi remarquable que dommageable à la France. Car retournant de Pologne (où il obseruoit la decence en ses actions priuées & la iusticeés publiques) il n'eut pas plustôt humé l'air de la France qu'oubliant ses premiers exercices il cherchoit le repos dans les troubles de son Estat, la paix dans les armes, & la reputation de Prince religieux parmy des deuotions extraordinaires. Le Duc d'Alençon son frere dressa souuent des embusches à sa vie : & des partis à la ruine de l'Estat : & la Roine sa mere le faisant executeur de ses violentes passions le porta à des actions odieuses. Son roiaume estãt diuisé en deux partis contraires tous deux puissans, à sçauoir des Religionaires, & des Catholiques zelés (celuy-ci se forma en fin en vne pernicieuse faction soubs le nom d'vne ligue) il tascha de destruire l'vn sur le commencemẽt, & l'autre sur la fin de son regne. Mais ses vains effors l'ayant rendu odieux aux Religionaires, la malice d'aucuns de son Conseil & sa propre indulgence le rendir contemptible à la Ligue. Certes le Monarque eternel (qui conduit les actions des Rois de la terre) auoit reserué à Henry le Grand, nouueau surgeon de la tige de S. Louis, l'honneur de destruire la faction de la ligue, & à Louis le Iuste son fils la gloire d'esteindre celle des Religionaires. 1574. C D

Ainsi donc ce Prince aiant esté heureux, glorieux & triomphant auant qu'il regnât, fut le plus mal-heureux de tous les Rois ses predecesseurs depuis qu'il reuint de Pologne pour recueillir la succession de la Couronne Françoise. Mal-heureux par ses propres defauts, pour auoir relasché de sa premiere vigueur & quitté les exercices militaires; qui estoient les moiẽs les plus asseurés pour maintenir son autorité au plus haut poinct auec reputation & gloire. Mal-heureux en sa mere, laquelle l'aiant cheri trop tendrement auant qu'il regnât en France, luy donna depuis de mauuais conseils, plus curieuse de se rendre necessaire au gouuernemẽt de l'Estat que de voir regner son fils auec vne puissance absoluë. Mal-heureux en son espouse : laquelle, quoy que tres-chaste, vertueuse & belle, fut sterile. Mal-heureux en son frere, lequel troubla son Estat par sa rebellion, & mesmes attenta quelquesfois sur sa vie. Mal-heureux en sa sœur Marguerite Roine de Nauarre qui le haïssoit à mort. Mal-heureux és Princes du sang Roial:

A lesquels armerent souuent contre luy, susciterent ses subjets à rebellion, & appellerent les estrangers à la desolation de son Roiaume. Mal-heureux en ses alliés & voisins. Car le Pape Sixte le menaça de ses foudres: le Roy d'Espagne fomenta la Ligue: la Roine d'Angleterre fauorisa les Religionaires rebelles: les Suisses & les Princes Alemans porterent leurs armes dans le sein de la France: les Escossois & les Estats des païs-bas estoient trop foibles pour le secourir: & par-auanture s'ils eussent esté assez puissans, la communication & interests de l'heresie leur eût fait embrasser la faction des Caluinistes. Mal-heureux en ses subjets, estant (comme i'ay desia dit) haï des Hugnenots, & mesprisé de la plus-part des Catholiques. Mal-heureux en sa promotion à ses deux Royaumes. A celuy de Pologne, pour l'auoir acquis auec peine, y estant allé auec peril, & son entrée ayant esté la veille de sa retraite & de sa fuite. A celuy de France, n'y aiant B trouué iamais le repos qu'il y cherchoit: au contraire y aiant esté continuellement agité de l'orage des guerres ciuiles. Mal-heureux en ses deuotions, qui le faisoient estimer bigot des vns, & des autres hypocrite. Malheureux en ses bienfaits: parce que la pluspart de ceux qu'il auoit obligés le payerent de perfidie & de felonnie. Mal-heureux en ses traités de paix, qui ne furent que semences de nouuelles guerres. Mal-heureux en ses guerres, qui se terminerent en paix desauantageuses aux siens, & honteuses à luy-mesme. Mal-heureux en ses promesses & sermens: l'effet s'en ensuiuant rarement, ou par fraude, ou par impuissance. En fin plus mal-heureux à la fin de son regne qu'au commencement, vn execrable auorton de Conuent, assassin infernal l'aiant occis au milieu de son armée sur le poinct qu'il s'en alloit faire son entrée triomphâte dans Paris, & en estouffant glorieusement la ligue, se remettre en reputation & restablir l'autorité roiale quasi du tout aneantie. Il faut dire neantmoins qu'il fut heureux en la chose la plus importante, c'est à sçauoir en mourant auec tous les plus religieux tesmoignages que l'on pouuoit attendre d'vne ame parfairement Chrestienne & Ca- C tholique. Et par là il paruint au but de ses plus grands desirs, qui estoit de faire mentir ceux qui publioient qu'il auoit de mauuais sentimens touchant la religion & fauorisoit les heretiques.

L'an de Christ. 1598.

Or d'autant que ie n'ay pas remarqué ci-deuant quelques notables auentures de ce Prince allant en Pologne, il sera bien à propos de les joindre à celles qui se rencontrerent à son retour, afin de raconter ici le voiage entier, en commençant l'histoire de son regne par ce discours, extrait la plus-part des Memoires du feu Mareschal de Souuré & du sieur de Pibrac fideles tesmoins de tout ce qui s'y passa, pour auoir esté tousiours pres de sa Majesté & tres-cheris d'elle pour leurs rares vertus & continuels seruices.

Henry arriue en Pologne: où il est couronné & proclamé Roy.

D I. *Henry s'achemine en Pologne.* II. *Passe au Palatinat.* III. *Malice du Palatin.* IV. *Son mauuais accueil enuers le Roy.* V. *Son entretien iniurieux.* VI. *Il fait seruir le Roy par des personnes suspectes.* VII. *Le Roy faisant dire la Messe en son cabinet se venge.* IIX. *Feinte maladie du Palatin.* IX. *Le Roy est honoré à Mayence.* X. *Insolence des Religionaires François à Francfort enuers le Roy.* XI. *Qui est honorablement receu des Princes Alemans.* XII. *Arriué en Pologne.* XIII. *Refuse les presens des Seigneurs Polonois.* XIV. *Son entrée à Cracouie.* XV. *Son sacre & couronnement.* XVI. *Refuse de iurer le libre exercice de l'heresie.* XVII. *Est du commencement en mauuaise estime parmy les Polonois.* XIIX. *Qui l'ont apres en admiration.* XIX. *Sa magnificence.* XX. *Il est visité de diuerses ambassades.* XXI. *Reçoit la nouuelle du trespas du Roy Charles son frere.* XXII. *Par l'ambassadeur*

de l'Empereur. XXIII. *Sa response.* XXIV. *Harangue du Senat de Pologne pour descouurir le dessein du Roy.* XXV. *Response de sa Majesté.* XXVI. *Aduis de la Roine-Mere touchant le trespas du Roy Charles.* A L'an de Christ 1573.

I. Henry s'achemine en Pologne.

HENRY partit de Paris le XXVII. iour de Septembre MDLXXIII, pour aller en Pologne : accompagné des Ducs de Neuers & de Mayenne, du Marquis d'Elbeuf : des Comtes de Ligny, de la Mirande, de Scbomberg, de Chaune, de Rais & de Rochefort : des sieurs de Belle-garde, des deux Entragues, Villequier, Souuré, Liencour, Chasteau-vieux, Renty, Gordes, quelus, Belleuille, Forcés, du Cheualier de Roquepine depuis Baron de Podenas, Beauuais-Nangy, Montigny, des Bastardes, Gamaches, Castelnau, Ermenuille, Larchant & autres Seigneurs & Gentils-hommes faisans six cens cheuaux tous ensemble. Pour gens de Conseil il auoit trois des plus habiles, sages & doctes personnages de ce temps : Pompone de Bellieure, ambassadeur aupres de sa Majesté pour le Roy Charles, Guy du Faur sieur de Pibrac, & Iacques Faye sieur d'Espesses. Le Roy Charles (comme nous auons marqué sur la fin de son regne) l'accompagna iusqu'à Vitry en Champagne, où sa Majesté s'estant trouuée plus mal que de coustume, Henry prit congé d'elle & luy dit le dernier à Dieu, comme asseuré de ne retourner iamais en France durant la vie du Roy son frere. La Roine-mere & le Duc d'Alençon l'accompagnerent encore iusqu'à Blamont, & là se separerent auec larmes. Henry alla passer à Nancy, où il fut honorablement accueilli, caressé & festoyé durant huict iours par le Duc de Lorraine & la Duchesse sa sœur aisnée. Ce fut là qu'il deuint amoureux de Louyse de Lorraine fille de Nicolas Comte de Vaudemont, Princesse d'excellente beauté : & si iamais il n'en descouurit rien à personne qu'apres la mort du Cardinal de Lorraine, pour la raison que ie diray ci-apres en son lieu apres son retour de Pologne. B C

II. Passe au Palatinat.

De Nancy il tira à Zabern & à Haguenau : où les ambassadeurs du Comte Palatin du Rhin le vindrent rencótrer pour excuser leur maistre de ce qu'il ne pouuoit luy venir au deuant à Vvormes, à cause de son infirmité corporelle, le priant de vouloir passer à Heidelberg, où le Palatin estoit : & d'autant qu'il n'y auoit pas grand logemét, qu'il luy pleût d'emmener quant & luy tant seulement vingt gentils-hommes. Ce Prince Alemand s'estant tousiours monstré fauteur des Religionaires François estoit grandement suspect à Henry : mais aiant mis en deliberation s'il deuoit deferer à sa priere, il fut resolu que puis que sa Majesté se trouuoit desia engagée dans le Palatinat, il luy estoit indifferent de passer là ou ailleurs : d'autant que si l'Alemand luy vouloit nuire il le pouuoit egalement faire par toutes ses terres : & qu'il estoit moins perilleux de se commettre confidemmét à luy soubs le droict d'hospitalité, que de l'aigrir en l'esconduisant de sa demande & luy tesmoignant de la deffiance.

III. Malice du Palatin.

Henry donc prenant le chemin de Heidelberg auec le train qui luy auoit esté prescrit par le Palatin : six cens cheuaux armés de toutes pieces luy vindrent au deuant en bon ordre, & à la rencontre se separerent en deux troupes & mirent le Roy entre-deux auec sa petite compagnie. Entrant dans la ville il trouua les ruës bordées de mousquetaires, tous les quarrefours garnis d'artillerie, les canonniers la mesche en main prests à y mettre le feu : tellement que s'ils n'auoient pas commandement de faire pis il y en auoit assez pour estonner le petit nombre des François. D

IV. Son mauuais accueil enuers le Roy.

Henry arriué au Chasteau mit pied à terre en la basse-cour qui estoit vaste, sans que personne y parût pour le receuoir. Estóné de cete solitude il fit semblát de faire de l'eau, afin de donner temps à ceux de dedans de luy rendre leurs deuoirs, si d'auanture ils n'estoient pas encore prests : mais personne ne bougeát il entra dedans : & aiant monté huit ou neuf degrés, le Reingraue accompagné de quatre Seigneurs descendit à la rencótre : & luy aiant fait d'assez mauuaise grace les excuses du Palatin, le mena en l'appartemét qui luy estoit preparé. Le Palatin l'attédát à la porte de la sale, luy reïtera les mesmes excuses de sa maladie laquelle il feignoit en vne posture de foiblesse, & entra dedans auec le Roy & sa suite.

L'an de Christ 1574.

V.
Son entretien iniurieux.

A Le premier discours qu'il tint à sa Majesté (en luy monstrant les portraits du Prince de Condé, de l'Admiral de Coligny, & vn grand tableau auquel le massacre de la saint Barthelemy estoit representé) fut *que tous ceux desquels il voyoit les portraits estoient gens de bien & de valeur, & que ceux qui auoient conseillé de les faire mourir meritoient d'estre en leur place.* A quoy le Roy respondit, *que ç'auoit esté vn coup du malheur du siecle, & vn effect des guerres ciuiles qui produisent peu d'actions de vraye Iustice:* & par sa discretion & prudence para à tous les coups que la malice de l'Alemand tiroit contre luy, ses freres, & la Roine-mere.

VI.
Il fait seruir le Roy par personnes suspectes.

Apres ce mauuais entretien le Palatin sortit: & le Roy s'estant deboté & rafraichi, les sieurs de Renty, de la Personne & autres Gentils-hommes & Capitaines eschappés du carnage de la saint Barthelemy porterent à souper, tesmoignãs par leur mine refrognee qu'ils auoient encore la dague dans le sein, ou plustost sur le rein pour la plonger dans le sein du Roy & de sa Compagnie. Parce que c'estoit vn iour de Samedy ils seruirent chair & poisson: mais pas vn des François ne voulut manger de la chair, non plus que leur Maistre.

VII.
Le Roy faisant dire la Messe en son Cabinet, le vẽge.

B La nuict ensuiuant plusieurs alarmes furent données aux François, mesmement au logement des Ducs de Neuers & de Mayenne: toutefois sans aucune violence ny desordre, si ce n'est en ce qu'ils ne peurent reposer, craignant d'estre assassinés. Le Roy n'en pouuant prendre autre vengeance fit dire la Messe en son cabinet: ce que le Palatin aiant sçeu cuida forcener de rage, & fut en termes d'y mettre le feu: ce qu'il eût fait sans le hazard qu'il y auoit d'embraser tout l'edifice.

IIX.
Feinte maladie du Palatin.

Le lendemain au matin le Reingraue reuint de la part du Palatin prier le Roy de monter en vne galerie en laquelle il l'attendoit: ce que sa Majesté fit: & quoy que cete galerie fût de belle longueur, si y firent-ils plus de cent tours en se pourmenant & s'entretenant ensemble. Ce qui fit croire aux François que ce n'estoit pas maladie ny infirmité, mais vne pure malice qui auoit empesché le Palatin d'aller au deuant d'vn Monarque tant illustre.

IX.
Le Roy est honore à Mayence.

Le Roy partant de Heidelberg le XIII de Decembre repassa le Rhin pres de C Vvormes pour aller à Mayence, accompagné des Ducs Ian Casimir & Christofle fils du Palatin: lequel aiant en admiration la generosité & prudence de Henry se voulut monstrer plus ciuil à son depart qu'il n'auoit fait à son entrée, & par cete courtoisie esteindre en luy le ressentiment de tant d'actions iniurieuses & orgueilleuses. Mais ses enfans firent paroistre par leurs dissolutions qu'ils estoient plus habitués à boire desordonnément qu'institués en Princes. L'Archeuesque de Mayence vn des Electeurs de l'Empire enuoia mille cheuaux au deuant du Roy & le traicta à ses despens durant le temps qu'il sejourna en ses terres.

X.
Insolence des Religionaires François à Francfort enuers Henry.

De Mayence il alla à Francfort, où les Religionaires refugiés de France, qui estoient en grand nombre, vomirent mille iniures contre sa Majesté & contre ceux de sa suite, ainsi qu'ils passoient par les ruës. Sans la vigilance des Bourgmaistres ils leurs eussent couru sus auec la populace par eux suscitée: & mesmes ils ne se peurent contenir à leur depart de tirer quelques volées de canon apres eux: D dont les boulets blesserent & tuerent quelques cheuaux sans endommager personne.

XI.
Qui est honorablemẽt receu des Princes Alemans.

Henry trauersant toute l'Alemagne fut honorablement accueilli du Duc de Saxe (cetuy-cy s'estant excusé sur quelque infirmité enuoya au deuant de sa Majesté douze cens cheuaux) de Bauiere, des Deux-pons, du Landgraue de Hesse, du Marquis de Brandebourg & autres Princes & Potentats: tant en consideration de la maison de France, que pour les particulieres obligations que la plus part d'entr'eux auoient à Henry II, qui les auoit aidés à se restablir en leurs Estats contre l'Empereur Charles V. Il passa les festes de Noël à Fuld, riche Abbaye.

XII.
Arriue en Pologne.

Estant arriué à Miesric frontiere de Pologne, les deputés des Ordres ou Estats du Roiaume, qui sont l'Eglise & la Noblesse (car le tiers-Estat n'y a nulle autorité ny suffrage) le vindrent receuoir auec toute la magnificence, alegresse & honneurs dont ils peurent s'aduiser. L'Euesque d'Vladislauie luy fit la premiere harangue, & Pibrac au nom de sa Majesté fit la response. Ces mesmes deuoirs luy

A iiij

A faisoient diuers jugemens: mais tous à son desauantage.

L'an de Christ 1574.

XIIX. Qui l'ont aprés en admiratiõ.

Pour desabuser ces peuples la necessité obligea le Roy à se faire cognoistre à l'espreuue. Et pour cet effect il ordonna des exercices tant à la façon de Pologne que de France: en tous lesquels il parut si adroit & auec tant de bonne grace (sans toutesfois deroger à la dignité de sa Majesté) que les Polonois commencerent de l'auoir en admiration: & les Courtisans escriuirent par toutes les prouinces du Roiaume qu'ils auoient pour Roy le Prince le plus accompli qui fut en toute l'Europe.

XIX. Sa magnificence.

Sa prudence & bon jugement en l'exercice de la justice, police, & affaires d'Estat ne le rendoient pas moins recommandable à ses subjets que son adresse en celuy de caualier. Mais sa liberalité ou plustot magnificence gagnoit le cœur de tout le monde. Car au lieu que les autres Rois auoient accoustumé de tirer de notables sommes d'argent des officiers de la Couronne, il les donna en pur don aux Seigneurs de plus grand merite. A raison dequoy les Polonois s'estimoient tres-heureux de viure soubs le regne d'vn Monarque qu'ils tenoient n'estre en rien inferieur au grand Alexandre.

B

XX. Il est visité de diuerses ambassades

Les Ambassadeurs de diuers Princes & Potentats estans venus à la Cour de Pologne pour se conjoüir auec luy de son couronnement de la part de leurs maistres, il les receut tous gracieusement & les festoya magnifiquement auec bal & musique en la compagnie d'Anne sœur de Sigismond-Auguste dernier Roy de Pologne: laquelle estoit âgée de cinquante ans & dauantage sans auoir esté mariée. C'est chose notable que le grand Cham ou Empereur de Tartarie visita Henry par vne celebre ambassade, quoy qu'il fut offensé contre les Polonois de ce qu'ils ne l'auoient pas eleu pour leur Roy, attendu mesme les conditions auantageuses qu'il leur proposoit: & entre autres de professer telle religion qu'ils voudroient & de traduire le siege de son Empire en Pologne.

XXI. Reçoit la nouuelle du trespas du Roy Charles son frere.

Or ainsi qu'Anne se preparoit à festiner le Roy à son tour, & luy à honorer son festin par la course de la bague, la partie fut rompue par la nouuelle du trespas du Roy Charles IX. qui fut annoncée à sa Majesté le XIV. de Iuin par l'Ambassadeur de l'Empereur: lequel desja l'auoit malicieusement portée au Senat de Pologne, sur l'esperance de jetter des semences de quelque discorde entre le Roy & ses subiets en faisant naistre parmi-eux des desfiances reciproques.

C

XXII. Par l'Ambassadeur de l'Empereur.

L'Ambassadeur donc dit au Roy en peu de mots qu'il estoit bien marri de luy porter le premier cete triste nouuelle, & que l'Empereur son maistre (extremement affligé du trespas du Roy Charles son gendre, lequel il cherissoit comme son propre fils) sachant qu'il estoit important à ses affaires d'en estre aduerti au plustot, luy auoit commandé de l'annoncer à sa Maiesté à l'heure mesme qu'il auroit receu sa despeche: & adiousta à cela quelques paroles de consolation Chrestienne.

XXIII. Sa response.

Le Roy quoy que surpris & esmeu d'vne nouuelle de telle importance, composa neantmoins si bien son visage, tous les mouuemens de son corps & les esmotions de son ame, qu'il sembloit s'y estre preparé de long temps comme à vn accident ineuitable. Apres auoir donc remercié l'Empereur en la personne de son Ambassadeur, il luy dit qu'il y auoit des-ja deux iours que cet aduis luy auoit esté donné de France. Ainsi le feignoit-il habilement pour deceuoir les Senateurs de Pologne, qui auoient accompagné en corps l'Ambassadeur au palais roial & iusques dans son cabinet, plustot à dessein d'obseruer la contenance du Roy que pour le consoler, comme ils disoient. Car ils craignoient qu'il eût desir de les abandonner, & de retourner en France. Pour mieux descouurir ses intentions le plus ancien d'entr'eux luy fit vne telle harangue.

D

Sire, comme c'est la marque d'vn naturel brutal & farouche de n'auoir point d'emotion des accidens funestes, ny du sentimẽt des pertes les plus sensibles: Ainsi est-ce vne preuue de foiblesse & de pusillanimité de se relascher iusques là que de ne receuoir point de consolation és afflictions communes à tous les mortels. Ce discours, Sire, s'adresse directement à vostre Maiesté, & par reflection à nous tous vos tres-humbles & tres-fideles subiets cõme attachés à vos interests par inclination, deuoir & vniõ politique. Car vous cherissant cordialement & tendremẽt cõme pere cõmun, & vous aiant en veneration cõme nostre Roy & la viue image de la Diuinité, vos aduersités ne nous peuuẽt apporter que tristesse, angoisse, &

douleur : ny vos prosperitez que ioye, contentement & allegresse. A

Nous vous disons donc à nostre grand regret, Sire, que le Roy Charles vostre frere a ves- L'an de
cu: qu'il a vescu & regné temporellement en reputation d'excellent Monarque sur la terre, Christ.
& que maintenant il possede le roiaume des Cieux auec les Anges & ames bien-heureuses. 1574.
Vostre Maiesté, Sire, l'aiãt tousiours honoré cõme son Roy & son aisné: & aiãt esté cherie
aussi, & honoree de luy cõme son bon frere & la plus forte colonne de son Estat, il ne se peut
pas faire qu'elle ne soit affligee de son trespas: & que nous ne soions touchez de pareille dou-
leur par la sympathie qui est naturellement entre les membres d'vn mesme corps, & de teste.

Nous ne doubtons pas aussi que la succession du roiaume de France vous estant escheuë
par son deceds, vostre Maiesté ne soit esprise de cet amour & affection naturelle que tous
les hommes ont enuers leur pays natal: & qu'elle ne reçoiue vn grand combat en son esprit
pour se resoudre en cete occasion à faire choix de la couronne de France, ou de celle de Pologne.

Toutesfois il y a plusieurs considerations importantes qui nous font promettre que vostre
Maiesté ne voudra point changer de sceptre. La premiere est, Sire, que les grandeurs acqui-
ses par electiõ & preference sont plus agreables aux ames genereuses que celles qui leur ar-
riuent par droict de succession: d'autant que celles-ci sont deuës par la necessité de la loy poli-
tique au plus proche quel qu'il soit, vertueux ou vitieux: & celles-là sont deferees par la li- B
bre volonté des Electeurs en consideration des merites de la personne eluë. Que s'il nous est
loisible d'auancer ce mot sans reproche, vostre Maiesté est d'autant plus obligee de son ele-
ction aux Polonois, qu'elle a esté preferee en cela aux plus grands Princes de la terre.

La II consideration est, qu'ores que mettant la Pologne en parangon auec la France, cel-
le-ci se trouue plus temperee, plus plantureuse en quelques sortes de fruicts, & plus opulen-
te. Neantmoins (outre que les Rois ne sentent ny l'intemperie de l'air, ny l'indigence) la Po-
logne est quatre fois plus ample que la France en estendue de prouinces, & la surpasse
d'autant en puissances & en forces (en quoy consiste principalement la preeminence d'vn
Estat) qu'elle peut mettre à cheual plus grand nombre de Gentils-hommes que la France
ne peut enroller de gens de pied de tous les Ordres.

La III est, Sire, que la France est toute deschiree en factions: & nous sçauons bien que les
Protestans, qui y sont tres-forts & appuyez à toutes occasions du secours des Alemans, se
deffient de vostre Maiesté: & vous craignant ne vous aymeront iamais: de sorte que vous C
n'en pouuez attendre que rebellion & felonnie. La Pologne au contraire est tres-bien vnie
en tous les membres de l'Estat auec vne concorde & mutuelle harmonie. Tous les Polonois
quelque religion qu'ils professent, vous ont donné leurs cœurs en vous elisant pour leur Roy:
à quoy rien ne peut estre adiousté pour vous lier auec eux d'vn lien indissoluble.

Pour vne quatriesme raison nous supplions tres-humblement Vostre Maiesté de se re-
presenter les dangers qu'elle a couru en venant, & combien plus grands ils seroient à son
retour en alienant d'elle les cœurs de ses tres-fideles subiets: lesquels elle possede maintenant
auec vne puissance & autorité absoluë.

Toutes ces considerations, Sire, nous font esperer, voire croire fermement que vostre
Maiesté estãt vn des plus iudicieux Princes de la terre ne voudra iamais quitter vn roiau-
me trãquille & pacifique pour s'en aller en vn autre plein de confusiõ & de trouble; offẽser
des vassaux qui luy ont deferé volontairemẽt vne grãde & illustre Monarchie, pour se cõ-
mettre à ceux qui le voudroiẽt priuer de celle à laquelle il est appellé par droit d'hoirie: se se-
parer des subiets qui ne respirent que son salut pour viure auec ceux qui souuẽt ont attẽté sur D
sa vie: mespriser des peuples fideles & obeïssãs pour se mettre parmi des felõs & des rebelles:
abandõner vn Estat puissant par son vnion pour vn autre diuisé en factiõs irreconciliables.

Au surplus, Sire, nous auons aduis certain que les desordres sont venus à ce poinct en Li-
tuanie, que la presence de vostre Majesté y est requise pour les appaiser, s'il luy plait de pren-
dre la peine de s'y acheminer: où la Noblesse de son Roiaume l'accõpagnera en tel nõbre qu'el-
le l'ordonnera pour luy rendre preuue de sa fidelité, obeissance & zele parfait à son seruice.

Le Roy lisant dans les cœurs de cete compagnie, qui ne venoit que pour le
tenter & descouurir ses desseins, mesmes en luy proposant vn voiage de deux
cens lieuës afin de l'eloigner d'autant de la France (comme c'estoit vn Prince
disert & d'vn esprit fort present) respondit en cete sorte.

Messieurs, il y a deux iours (ainsi que i'ay dit à l'Ambassadeur de l'Empereur) que i'ay re-
ceu de Frãce l'aduis du trespas du feu Roy Charles mõ tres-honoré frere que Dieu absolue. Ie
ne l'ay pas pourtant voulu publier le premier afin qu'en descouurãt le regret dont mon cœur
estoit serré (auãt que de m'estre recueilli de mõ angoisse) vous ne l'imputassiez à quelque foi-

L'an de Christ 1574.

A *blesse & lascheté : ou si ie taschois de dissimuler ma douleur vous ne me creussiez estre sans humanité, me voiant sans larmes & plus ioyeux de la succession d'vn roiaume, qu'affligé de la perte de mon frere : en sorte que cete croiance formât en vos esprits des apprehensions de quelque grande nouueauté, & des visions bien differentes des miennes.*

Quant aux raisons que vous venez de deduire pour me dissuader mon retour en France, elles sont vraiemēt aussi iustes & cōsiderables que manifestes & sensibles. Car ie recognoy assez cōbien ie vous suis obligé par l'election que vous auez faite de moy en la brigue de tāt de grands & illustres Princes : & desire à toutes occasions (& notāment en celle-ci) vous dōner preuue de cete recognoissance. Ie me represente assez l'horrible face de la France deschiree par des factions tres-puissantes. Ie sçay bien que ie n'y suis pas aimé des Protestās ny des Catholiques factieux: bien que iamais ie n'aie rien fait contr'eux que par le commandement du feu Roy Charles mon frere, & de la Roine ma mere estant Regente. Mais leur passion desordonnée s'attachant plustot aux effects & à l'instrument qu'à la cause, ils sont outrez contre moy, que nos deffiances reciproques (si i'estois parmy eux) r'allumeroiēt au premier souffle nos quereles assoupies & presque esteintes par mon esloignement & absence.

B

Ie veux vous dire de plus vne raison que vous n'auez pas touchée: & pourtant c'est celle qui vous doibt le plus asseurer de ma parole. C'est que lors que ie vous ay fait demander le sceptre de ce Roiaume, la santé du Roy mon frere estoit desia desesperee: & lors que ie partis de France pour m'acheminer de deça, il estoit si fort atteint de son mal qu'auec tous ses efforts il ne peut me conuoier à deux petites iournées: de sorte que non seulement les medecins, mais tous ceux qui le voyoient en si piteux estat, iugeoient qu'à grand' peine pourroit-il trainer encore trois ou quatre mois cete languissante vie. Que si mon dessein eût esté de regir en personne la France apres son deceds, c'estoit vne extreme imprudence à moy d'entreprendre vn voiage si long & si perilleux, de trauerser tant de regions mal-affectionnees au nom François, & particulierement en mon endroit, & de m'en venir ici plustot pour vous remettre le sceptre dont vous m'auiez honoré, que pour en prendre possesion que ie ne pouuois retenir en retournant soudain en ma patrie.

C

Asseurez vous donc, Messieurs, asseurez vous, dy-ie, en parole de Roy, que ie veux viure & mourir auec vous en administrant auec iustice cet Estat que vous m'auez deferé par la faueur de vos suffrages: & que ie n'abandonneray iamais la Pologne pour retourner en France: où ie ne puis aller sans grand danger à mon depart, plus grand en chemin, & extreme sur les lieux. Où ma presence ne peut qu'augmenter la rebellion des factieux, & la rebellion m'obliger, contre mon naturel, à la vengeance. Où de necessité il faudroit que les rebelles m'arrachassent le sceptre de la main, ou bien que ie leur rauisse la vie par les armes. Où ie ne pourrois esperer iamais autre gloire que d'auoir espandu le sang de mes subiects pour maintenir l'autorité souueraine. Où i'ay vne mere qui embrasse tout par vne ambition desreglee: vn frere qui gaste tout par sa legereté naturelle : des Princes qui troublent tout par leur malice: & la noblesse qui cherche son agrandissement dans la ruine des autres Ordres par ses violences.

Auec cela ie veux que vous sachiez que i'ay la teste assez bien timbree & assez forte

D *pour porter deux Couronnes, mais que ma resolution est d'establir des Regens ou des vicerois en France: où l'on ne peut rien faire au preiudice de mon droit naturel: & quant à la Pologne (où mon absence pourroit alterer les affections de mes subiects) que i'enten y regner en personne. En ce faisant les plus factieux de la France se contiendront plustot en leur deuoir par la terreur des armes de Pologne (qui y peuuent auoler en dix iours par mer) que par ma presence denuée de forces. Dieu me faisant la grace de me benir en vn loial mariage, i'espere dōner des Rois à l'vn & à l'autre Estat: vn fils enuoié de dela de ma part, ores qu'il fût encore au berceau, sera tousiours receu & recognu Roy mieux que moy-mesme: tant les François sont ialoux de cōseruer la successiō de leur Monarchie aux enfans de leurs Princes legitimes.*

Au demeurant puis que de si sages testes me conseillent de faire promptement le voiage de Lituanie, ie me disposeray à marcher dez que i'auray rendu les derniers deuoirs à l'ame du feu Roy mon frere. Ce que ie desire faire au plustost auec vne pompe funebre la plus magnifique dont ie puisse honorer la memoire d'vn Monarque tres-illustre.

Les Senateurs demeurerent tres-satisfaits de cete responce : laquelle estant diuulguee par toutes les prouinces de Pologne, apporta pareille satisfaction à tous les Ordres.

Deux heures apres arriua à Cracouie Meric de Barbezieux sieur de Chemeraud: lequel porta au Roy la mesme nouuelle du trespas de Charles sō frere, de la XXVI. Aduis de la Roine-me-

retouchant le deceds du Roy Charles.

part de la Roine-mere: laquelle luy escriuit comment elle auoit arresté soubs A bonne garde le Duc d'Alençon & le Roy de Nauarre sur des aduis certains qu'ils conspiroient ensemble pour dresser des partis & des factions à la desolation du Roiaume. Elle le conjuroit de retourner promptement en France: & cependant luy demandoit la confirmation de sa regence que le Roy defunct luy auoit deferée. Elle auoit depesché aussi auec pareille commission Magdelen de Fayole sieur de Neusuy par vn autre chemin: afin que si l'vn estoit arresté par quelque accident, l'autre s'acquitât de la mesme charge. Mais tous deux firent heureusement leur voiage, Chemeraud en treze iours & Neusuy en quatorze.

L'an de Christ 1574.

Henry retourne de Pologne en France.

I. *Henry se resout de retourner en France au desceu des Polonois.* II. *Enuoye aucuns des siens deuant.* III. *Ordonne le iour du depart.* IV. *Deçoit le* B *Comte de Tancy.* V. *Sort de Cracouie trauesti* VI. *Est alarmé des siens.* VII. *Mesauenture de Pibrac.* IIX. *Auentures du Roy.* IX. *Poursuyui par les Polonois, gagne l'Austriche.* X. *Ruse qui deceut le Senat de Pologne.* XI. *Le Comte de Tancy attrape le Roy & luy parle.* XII. *Response de sa Maiesté, & zele du Comte enuers elle.* XIII. *Le Duc d'Alençon & le Roy de Nauarre taschent d'empecher le retour du Roy.* XIV. *La Noblesse Françoise officieuse enuers son Roy.* XV. *Qui reçoit tres-bon accueil de l'Empereur.* XVI. *Debat de courtoisie entr'eux.* XVII. *Leur familiarité.* XIIX. *Bon aduis de l'Empereur au Roy.* XIX. *Pourquoy le Roy fut tant caressé & honoré de l'Empereur.* XX. *Largesse du Roy enuers les officiers de l'Empereur.* XXI. *Henry est visité de Rodolfe Roy de Boëme.* XXII. *Est honoré de l'Archiduc Charles.* XXIII. *Est receu tres-magnifiquement* C *à Venise.* XXIV. *Visité des Dames de la cité.* XXV. *Raretés de l'Arsenal de Venise.* XXVI. *Le Senat donne au Roy le mesme Conseil que l'Empereur.* XXVII. *Le Roy est visité de la part du Pape.* XXIIX. *Par les Potentats d'Italie. Modestie du Duc de Sauoye.* XXIX *Princes & Seigneurs François qui vindrent des premiers au deuant de sa Maiesté.* XXX. *Sa liberalité enuers le Duc de Sauoye.*

I. Henry se resout de retourner en France au desceu des Polonois.

HENRY estoit si fort resolu à son retour en France qu'il ne mit point en deliberation s'il y deuoit retourner: mais seulement les moiens qu'il deuoit tenir pour sortir de Pologne; ne doubtant pas que si les Polonois (qui veilloient sur luy) descouuroient ses desseins, il ne fût soudain arresté & tres-estroitement gardé toute sa vie: ce qui luy eût semblé vn esclauage au lieu d'vn regne. Les moiens d'executer sa resolution furent de D faire entendre (comme desia il l'auoit dit aux Senateurs) qu'il vouloit auant toute œuure faire les honneurs funebres du feu Roy son frere: & pour donner cete croiance aux Polonois il en fit les preparatifs auec bruit & esclat. Entre autres choses il fit acheter tout autant de sarge de Florence qu'il s'en trouua dans Cracouie pour l'emploier au dueil: luy-mesme prit le violet & en fit tendre tout son Palais.

II. Enuoie aucuns des siens deuāt.

Aiant marqué le iour de cete ceremonie au XIIX du mois de Iuin courant, il fit partir premierement d'Espesses pour porter à la Roine-mere la confirmation de sa Regence, & l'asseurer de son prompt retour en France. Bellieure ambassadeur pour le feu Roy Charles aupres de sa Majesté prit publiquement congé d'elle, sous ombre que sa charge auoit pris fin par le trespas de son Maistre: mais en effect pour disposer les cheuaux de relais iusqu'en Austriche. Il renuoia aussi

Neusuy

L'an de Christ 1574.

A Neufuy soubs couleur de le renuoier à la Royne-mere: mais il auoit commandement d'aller demander passage à l'Empereur, & luy dire, que Henry attendoit son sauf-conduit auant que de partir: combien que son dessein fût de ne l'attendre pas, afin que le voiant plustot qu'il ne s'attendoit, il ne peût point luy dresser aucun destourbier à sortir de Pologne. Guillaume Ardier contre-rolleur general de la maison du Roy, à qui Charles son frere l'auoit donné & recommandé pour sa fidelité, fut despeché en mesme temps pour emporter la pierrerie de sa Majesté, de la valeur de trois cens mille escus. Ces quatre partans à la veuë de tout le monde n'alarmerent point les Polonois: au contraire ils sembloient confirmer les protestations que le Roy leur faisoit tous les iours de vouloir demeurer auec eux, & neantmoins pourvoir de là aux affaires de l'Estat de France.

III. Ordonné le iour du depart.

Le iour auant son partement il fit auancer secretement les sieurs de Pibrac & de Villequier: & aucuns des Gentils-hommes qu'il auoit choisis pour l'accompagner: & Villequier pour estre trop mesnager faillit à gaster tout en faisant sortir aussi son equipage. Car cela donna vne extreme apprehension du depart du B Roy aux Polonois: toutesfois ce manquement fut aucunement rabillé en faisant entendre que sa Majesté le renuoyoit pour ses affaires vers la Royne sa mere. Carqueret eut charge d'emmener hors des faux-bourgs les cheuaux du Roy & de ceux qui deuoient accompagner sa Majesté, qui n'estoient que douze Gentils-hommes: & fit filer les cheuaux l'vn apres l'autre à diuerses heures.

IV. Deçoit le Comte de Tancy.

Le soir estant venu le Roy se coucha deuant tout le monde. Le Comte de Tancin, Tancy ou Tanchy Polonois, Chambellan de sa Majesté tirant le rideau luy dit que le bruit estoit que cette mesme nuict il vouloit partir pour retourner en France. A quoy il respondit froidement qu'il n'auoit autre dessein que de bien dormir, & le lendemain rendre les derniers deuoirs à l'ame du feu Roy son frere: & aussi-tost que Tancy fut forty il se leua & s'habilla.

V. Sort de Cracouie trauesti.

Or il craignoit que sortant par la grande porte du Palais il fût descouuert: à raison de quoy il se delibera de sortir par vne petite porte proche des cuisines. Mais d'auanture Almany Italien de nation & naturalisé Polaque, vn des maistres C d'hostel de sa Majesté couchoit aux cuisines & tenoit la clef de cette porte. Souuré l'ayant requis de luy laisser ouuerte pour aller à l'assignation de certaine dame, il l'obtint: & pendant qu'il amusoit l'Italien auec des fornettes, le Roy trauesti & le visage trauersé d'vn bandeau, sortit sur les dix heures de nuict. L'Italien s'estant aduisé trop tard de la fourbe fut le premier qui publia le lendemain que vrayement le Roy s'en alloit en France.

VI. Est alarmé des siens.

Le Roy estant forty s'alla ioindre aux siens hors du faux bourg & monta vn barbe qui estoit si fougueux pour le trop long sejour qu'il auoit eu, que bondissant sans cesse la violence de son action le trauailloit si fort qu'il fut contraint de descendre & de monter vne iument tres-bonne & tres-viste. Et alors ils commencerent tous à galopper à toute bride. A vn quart de lieuë de là ils rencontrerent le sieur d'Ermenuille & quatre autres François: lesquels n'estans pas du nombre de ceux qui deuoient accompagner le Roy, estoiét fortis sur le soubçon de son partement afin de le suiure. Ceux-ci l'alarmerent du commencement D croiant que ce fussent des Polonois qui le voulussent arrester: & ceux qui estoient auec sa Majesté mirent la main à l'espée pour les charger: mais eux s'estans iettés à terre & la suppliant à genoux de leur permettre de l'accompagner, le bon Roy leur dit qu'il leur permettoit à la bonne heure.

VII. Mesauanture de Pibrac.

Iusques là tout va bien. Mais voicy en suitte de grandes incommodités, trauerses & sinistres auantures. Les sieurs de Pibrac & de Villequier partis le iour precedent auoient pris la charge de mener des truchemens & des guides. Mais la nuict estant sombre, la Lune n'esclairant point, ils ne rencontrerent point le Roy & se fouruoyerent: notamment Pibrac: lequel poursuiuy des Polonois se sauua dans vn estang limoneux au milieu d'vne forest: où il demeura durant quinze heures. Sortant de là (où il laissa ses botes) nud teste & couuert de limon, il ne sçauoit quelle route prendre: & aiant euité la fureur des hommes fut en danger d'estre deuoré par les bestes sauuages. Estant en ces transes il vid passer loing de luy vn carrosse: & courut apres pour mettre fin à son infortune ou par la mort ou par la grace. Le bon-heur en ce mal-heur fut pour luy

que c'estoit Stanislas Sandiuage (aucuns escriuent que ce fut Laski) l'vn & l'autre Seigneurs Polonois: lequel luy ayant esté bon amy le receut humainement, malgré ceux de sa compagnie: & luy bailla des cheuaux, ou son carrosse, (selon aucuns) pour continuer son voyage. A

L'an de Christ 1574.

IIX. Auantures du Roy.

D'autre-part le Roy fut merueilleusement estonné de se trouuer en vn chemin inconnu pendant vne nuict tenebreuse sans truchement & sans guide. Neantmoins se confiant en Dieu & en sa bonne fortune il suiuit la route qui luy sembla la meilleure: & aiant rencontré vn marais d'enuiron deux cens pas de large, & demy-lieuë de long, le passa auec moins de danger que de crainte. Ce passage affranchi lon ne recognoissoit plus ny voye ny sentier quelconque. Toutesfois les siens courans çà & là trouuerent vn chemin qui les conduisit dans vne forest de sapins. Le Roy & sa troupe l'enfilans rencontrerent la maison d'vn charbonnier: lequel au bruit des cheuaux monta sus le toict auec vne eschelle qu'il tira apres luy: mais estant forcé de descendre, Ermenuille le prit en trousse pour conduire le Roy iusqu'à la ville de Satura: où il arriua sur les sept heures du matin, à sept lieuës de Cracouie, qui en valent bien plus de vingt de Françoises. B

IX. Poursuyui par les Polonois gagne l'Austriche.

Le Roy s'arresta fort peu à Satura, & fit encores trois lieuës. Mais Villequier, Quelus, Carqueret, Beauuais-Nangy & Miron son Medecin furent contraints d'y faire repaistre leurs cheuaux qui estoient sur les dens: & en ces entre-faites les Polonois qui poursuiuoient le Roy au grand galop commencerent à paroistre. Miron montant soudain à cheual courut apres sa Majesté pour la faire haster: ne cessant de crier que les Polonois approchoient, & desia auoient massacré tous les François qui estoient demeurez derriere: combien qu'ils les eussent tant seulement arrestés. Cét aduis fit que le Roy piqua encore plus que deuant: & aiant passé sur vn pont de bois vne riuiere non gueable, commanda aux sieurs de Liencour, de Souuré, de Chasteau-vieux & de Renty de leuer les planches du pont & les ietter dans la riuiere: & luy continua son chemin auec Larchant, Miron & du Halde: & fit si bonne diligence qu'il arriua à Piezna premiere ville d'Austriche, auant que les Polonois le peussent attraper: la rupture du pont leur aiant fait perdre beaucoup de temps en allant passer ailleurs la riuiere. Le gouuerneur de Piezna iugeant bien que Henry s'en retournoit en France au desceu des Polonois, le pria de passer plus outre, afin qu'il ne receut point de reproche des Polonois de ce qu'il ne l'auoit point arresté. Cela fut cause que le Roy au lieu de se raffraischir (sa iument estant estouffée en ces coruées) prit des cheuaux de relais que Bellieure luy auoit fait apprester & piqua tousiours deuãt les autres. C

X. Ruse qui deceut le Senat de Pologne.

Or vne consideration notable auoit retenu le Senat de Pologne durant quelques heures le lendemain du depart du Roy pour deliberer s'il deuoit enuoier des gens apres luy pour le ramener. C'est qu'il y auoit vn coffre au pied du lict de sa chambre dans lequel le Roy tenoit sa pierrerie: mais l'ayant desia enuoiée (comme nous auons veu) il auoit fait remplir de cailloux ce coffre. Le Senat inferant par le poids que la pierrerie y estoit encore, doubtoit du commencement de le faire rompre: dautant que si sa Majesté reuenoit elle s'en tiendroit offensée. Mais en fin s'estant resolu à faire leuer la serrure, & ne trouuant dedans que des cailloux, ils ne doubterent plus du dessein du Roy, & despecherent apres luy les Comtes Christofle & de Tancy suiuis de grand nombre de Noblesse. D

XI. Le Comte de Tancy attrape le Roy & luy parle.

Tancy picquant deuant tous auec quatre ou cinq archers suiuoit de prés sa Majesté: & aiant attrapé Bellieure, Souuré, Larchant & du Halde: ceux-ci tournerent à luy le pistolet à la main, Bellieure mesme l'espée au poing encourageant ses compagnons à mourir pour le salut de leur Maistre. A l'abordée ils demanderent au Comte s'il venoit ou cõme amy, ou cõme ennemy, à quoy il respondit qu'il venoit en qualité de tres-humble seruiteur du Roy: & alors ils luy diret que les siens debandassent donc leurs arcs: ce qu'ils firent soudain: & tous ensemble galoperent apres sa Majesté iusqu'à ce qu'ils l'eurent r'atteinte. Le Comte voulut mettre pied à terre pour luy parler à genoux, mais le Roy luy commanda de demeurer à cheual. & le Comte luy dit, *qu'il venoit deuers sa Majesté de la part du Senat & des Seigneurs Polonois pour luy demãder pardon de ce qu'ils n'auoiẽt pas eu en telle veneration qu'ils deuoiẽt vn Prince si accõpli que Dieu leur auoit dõné pour Roy: & s'il luy plaisoit de retourner en Pologne qu'il y seroit honoré, reueré, & obey cõme vn Dieu en terre.*

A Le Roy luy respondit, *que son Roiaume de France estoit troublé par les factions des Grands, & par le souslevement des peuples: à quoy il desiroit aller pourvoir. Qu'apres que la France seroit paisible il retourneroit en son roiaume de Pologne. Qu'il auoit laissé les causes de son depart au sieur de Dansy (n'agueres son ambassadeur en Danemark) pour les representer au Senat, & aux Seigneurs de son Conseil de Pologne. Au demeurant que le plus agreable seruice qu'il luy sçauroit faire c'estoit de se retirer & de traicter humainement les François qui estoient demeurez derriere.* Le Comte fondant en larmes (car il aymoit cordialement le Roy) & protestant qu'il ne respiroit qu'obeïssance, luy presenta vn bracelet d'agates, suppliãt sa Majesté de le garder pour l'amour de son seruiteur: & luy demanda vne aiguillete de ses chausses pour la mettre entre sa peau & sa chair comme la chose la plus precieuse du monde en memoire de son Maistre. Le Roy prenant le bracelet d'vne main luy donna de l'autre vne bague de douze cens escus. Cela fait, sa Majesté cõtinua son chemin, & le Comte n'osant rien attenter par la force dans les terres de l'Empire, (auec ce que sa troupe estoit encore bien loing de là) retourna arriere, sur ses pas, & luy renuoia tous les François B que les siens retenoient prisonniers. XII. Responce de sa Majesté, & zele du Comte enuers elle.

L'an de Christ 1574.

Le Roy s'acheminant à Vienne en Austriche rencontra les sieurs d'Estrée & de Mioffens qui le venoient trouuer de la part du Duc d'Alençon & du Roy de Nauarre pour empescher son depart de Pologne, ou le faire arrester en Alemagne s'il repassoit par le Palatinat: & prendre neantmoins vn pretexte specieux de se plaindre à sa Majesté du mauuais traictement qu'ils receuoient de la Roine-mere, & l'asseurer de leur fidelité & obeïssance. Le Roy leur respondit qu'à son arriuée en France il les traicteroit comme la dignité de leurs personnes, & la proximité du sang dont ils l'attouchoient, le meritoit, & qu'en toutes choses ils l'esprouueroient tres-bon frere. XIII. Le Duc d'Alençon & le Roy de Nauarre taschent d'empescher le retour de Henry.

Vne des plus grandes incommodités que le Roy souffroit en ce voiage estoit l'absence de ses officiers: de sorte que les Gentils-hommes le seruoient au lieu d'eux le mieux qu'ils pouuoient, chacun en quelque office: & leur seruice estoit d'autant plus agreable à sa Majesté qu'ils le rendoient de bon cœur, mesme és choses les plus viles. Tellement que Henry pouuoit dire d'eux en cette occasion C ce que dit Pompée du Senateur Faonius apres la iournée de Pharsale. Car Pompée n'aiant pas vn seruiteur aupres de sa personne, Faonius luy presenta de l'eau à lauer les mains: & luy acceptant ce seruice d'vn personnage si illustre: *Tout sied bien* (dit-il) *à vn gentil courage.* XIV. La Noblesse Françoise officieuse enuers son Roy.

Or le Roy approchant de Vienne despescha vn des siens deuers l'Empereur pour l'aduertir de son arriuée: & soudain l'Empereur enuoia au deuant de luy son Grand-escuyer auec vn carrosse pour le conduire, & vn chariot chargé de bonnes viandes qui cuisoient en marchant, si bien qu'à la rencontre sa Majesté trouua son disner tout prest. Les Archiducs Ernest & Mathias fils de l'Empereur le vindrent accueillir à deux lieuës de Vienne, & l'Empereur en personne à demy-lieuë auec trois cens cheuaux & soixante carrosses: dans lesquels les François trouuerent place: & le Roy entra dans celuy de l'Empereur à sa priere. Estãt arriué au Palais Imperial, l'Empereur descendit au pied du degré pour receuoir aussi le Roy, l'accompagna iusques dans sa sale (le Roy l'aiant coniurée de ne pas- D ser pas plus outre) & l'Empereur iusques dans sa chambre. XV. Qui reçoit tres-bon accueil de l'Empereur.

Le souper du Roy estant serui, l'Empereur reuint à l'improuiste & le pria de luy donner à souper. Le Roy receuant ce compliment d'vne grande franchise & tesmoignage de bienueillance, ils debatirent longuemẽt à prendre la place d'hõneur, tous deux la cedant reciproquemẽt l'vn à l'autre. Mais en fin le Roy obligea l'Empereur à la prendre, protestant que puis qu'il luy faisoit la faueur de le visiter en la chambre qu'il luy auoit donné (où il estoit comme chez soy) iamais il ne seroit si inciuil en son endroit que de s'y mettre. Les Gentils-hommes François furent aussi tres-magnifiquement traictés par les principaux officiers de l'Empereur en vne sale richement parée. XVI. Debat de courtoisie entr'eux.

Le Roy attendant son equipage demeura six iours auec l'Empereur, & fut festoyé & caressé tres-somptueusement à la ville & aux champs par luy & par l'Emperiere. Ils luy firent voir leurs cabinets remplis de raretez, leur arsenal ben garni de toute sorte d'attillerie & de munitions de guerre, leurs iardins, XVII. Leur familiarité.

leurs pares, leurs escuries, dans lesquelles outre les cheuaux de diuerses regions, il y auoit vn elefant, quatre cerfs, qui tiroient vn carrosse, & des vaches aussi petites que des petits chiens. Et tout cela se faisoit auec tant de franchise, qu'ils sembloient estre freres, & auoir passé ensemble la plus grande partie de leur vie. A

L'an de Christ 1574.

XIIX. Bon aduis de l'Empereur au Roy.

L'Empereur entretenant le Roy sur l'estat des affaires de France, luy conseilla d'y establir la paix à quelque prix que ce fût entre tous ses subjects de quelque religion qu'ils fussent: n'estant pas à propos (disoit-il) qu'il y fit son entrée par l'effusion du sang & par le carnage, que gaignant par ce moien les cœurs de tous ses subjets il les rameneroit apres plus aisément à la raison que s'il commençoit son regne par la force & violence. Ce bon conseil estoit vn grand tesmoignage de son amitié: dont le Roy le remercia: mais il le practiqua assez mal, soit par l'aduis de la Roine sa mere, soit qu'il y fût obligé par l'insolence des Religionaires.

XIX. Pourquoy le Roy fut tant caressé & honoré de l'Empereur.

Il ne se promettoit pas vn si bon accueil de l'Empereur: à cause que n'agueres il auoit emporté la courone de Pologne sur les brigues de son fils Rodolfe, Toutesfois l'Empereur considerant que tout s'estoit passé sans aigreur, & que les Polonois offensés contre Henry, procederoient bien tost à l'eslection d'vn autre Roy, en laquelle son fils pourroit auoir la meilleure part: & que sa fille estoit doüairiere de France, & belle-sœur du nouueau Roy, il se resolut de le traicter auec toute sorte d'honneur & de courroisie. Ceux qui ont sondé plus auant les affaires, remarquent que l'Empereur desiroit remarier sa fille auec Henry, moyennant la dispense du Pape: & de fait il luy en fit ietter en auant quelques propos durant son sejour à Vienne: lesquels Henry sembla receuoir comme agreables, sans toutesfois y engager sa parole. B

XX. Largesse du Roy enuers les Officiers de l'Empereur.

Les sieurs de Bastardes premier Escuyer du Roy, Montigny, Gamaches & Castelnau estans arriués de Pologne auec l'equipage du Roy, sa Majesté prit congé de l'Empereur, & distribua aux Officiers de la Cour Imperiale vne bonne partie de cent mille escus, que la Royne-mere luy auoit fait tenir par letres de change à Vienne. C

XXI. Henry est visité de Rodolfe Roy de Boëme.

A sa premiere disnée par deçà Vienne, Rodolfe Roy de Boëme fils aisné de l'Empereur (qui depuis fut eleué aussi à l'Empire) le vint trouuer, n'aiant peu arriuer auant son depart, à cause qu'il estoit à trois iournées de là: dont il fit ses excuses à sa Majesté, qui se recognut grandement obligée de la courtoisie de ce Prince.

XXII. Est honoré de l'Archiduc Charles.

La deuxiesme iournée Henry arriua à Grats: où estoit l'Archiduc Charles frere de l'Empereur, qui luy fit vne reception tres-honorable. De là il prit son chemin à gauche vers les terres des Venitiens, & ne voulut point passer par celles du Palatin du Rhin, qui luy auoit fait vn si mauuais traictement allant en Pologne.

XXIII. Est receu tres-magnifiquement à Venise.

Par toutes les villes de la Seigneurie de Venise il trouua des Ambassadeurs pour l'accueillir, & luy asseurer qu'elle receuoit vn singulier contentement de son passage: & se disposer à le receuoir auec l'honneur deu à vn si grand Monarque. Arriuant à Treuis les Ducs de Neuers, de Mayenne, & le Marquis d'Elbeuf retournans de Pologne, grossirent la compagnie de sa Majesté, qui n'auoit pas encore eu de leurs nouuelles. Estant à demy-journée de Venise six des principaux Senateurs le vindrent saluër: & s'estant aduancé iusqu'à Maran, place sise dans la mer à vn quart de lieuë de Venise, le Duc, & le Senat vestus de velours cramoisi le vindrent receuoir dans le Bucentaure, qui est vn grand vaisseau, lequel ne sort du canal que tres-rarement, & pour quelque occasion tres-importante. Il y auoit bon nombre de gondoles couuertes de drap d'or, dans lesquelles les François furent receus: & en voioit-on encore plus de deux mille couuertes de veloux: où estoit la Noblesse & les Dames de la cité, outre vn nombre innombrable d'autres: où le peuple s'estoit ietté par curiosité de voir cete entrée: laquelle se fit par le grand canal, auec vn tonnerre de toute sorte d'artillerie, qui couuroit l'air de fumée aussi-tost dissipée par vne infinité de feus artificiels, qui se faisoiēt en toutes les maisons des deux bords du mesme canal, en forme de fleurs de lis, de Lions, de Cerfs, d'Aigles, de Dragons, & d'autres figures, chose D

A autant agreable qu'admirable. Louis Mocenic Duc de Venise luy presenta le poile porté par six Procureurs de S. Marc: & le Patriarche auec son Clergé le receut au bord du canal soubs vn arc triomphal, enrichi de plusieurs ornemens, & notamment de beaux vers à la loüange du Roy & de la maison de France. Il fut logé au Palais des Fuscarins, le plus beau & plus magnifique de la ville: chaque Gentil-homme des siens fut conduit en son logis par vn Senateur: & tant le Roy que tous les François de sa suite furent traictés durant le sejour de sa Majesté (qui fut de huict iours) aux despens de la Seigneurie.

L'an de Christ 1574.

XXIV. Visité des Dames de la Cité.

Deux cens Dames des plus nobles maisons de Venise habillées de satin blanc, & couuertes de pierrerie & de perles luy donnerent vn iour la collation: & sa Majesté depuis les neuf heures du soir en visitoit toutes les nuicts aucunes, & mesmes (ce qui fut trouué indecent à vn Prince de si grande & illustre reputation) les courtisanes.

XXV. Raretés de l'Arsenal de Venise.

Il prit vn singulier plaisir à voir l'Arsenal de la Seigneurie, ressemblant à vne B ville de grande estenduë: où il y auoit plus de cinq cens pieces de canon: des armes pour armer quarante mille hommes: & plus de cent galeres à couuert, neantmoins dans la mer, pourueuës de tout equipage. Ce qui surpassoit encore toutes les autres raretés fut qu'en sa presence on bastit en deux heures vne galere accomplie en toutes ses parties & preste à voguer & à combatre. Cete aisance procedoit de ce que toutes les pieces estant faites il ne falloit que les ajuster & les joindre ensemble. Ie laisse à part la somptuosité des festins, l'excellence de la musique, & les autres plaisirs & magnificences ordinaires.

XXVI. Le Senat donne au Roy le mesme conseil que l'Empereur.

La Seigneurie apres auoir receu le Roy à balotet dans le Senat, luy donna le mesme conseil que l'Empereur touchant les affaires de son estat, c'est à sçauoir d'ottroyer la paix à tous ses subjets, sans considerer la diuersité des religions, afin de restablir & remettre par le repos son roiaume ruiné par la longueur des guerres ciuiles.

XXVII. Le Roy est visité de la part du Pape.

Pendant le sejour de sa Majesté à Venise, le Cardinal Boncompagne y arriua de la part du Pape pour se condouloir auec elle du trespas du Roy Charles son C frere, & se conjouïr de son heureux retour, auec de grandes protestations de bien veillance enuers elle & son roiaume.

XXIIX. Par les Potentats d'Italie. Modestie du Duc de Sauoye.

Les Ducs de Sauoye & de Ferrare vindrent aussi au deuant du Roy à Venise pour luy offrir leur seruice, & le supplier de passer par leurs terres: ce qu'il fit, comme aussi par celles du Duc de Mantoüe: & durant le sejour qu'il y fit il fut desfrayé par ces Princes. C'est chose notable que la Seigneurie de Venise voulant deferer au Duc de Sauoye les hôneurs accoustumés, il les refusa: disant que n'estant venu là que pour honorer vn tant illustre Roy, il falloit que tous honneurs fussent deferez au plus grand: remetciant neantmoins la Seigneurie de ce qu'elle l'en auoit estimé digne. Sa Majesté passant à Cremone dans le Milanois, Dom-Ian d'Austriche frere naturel du Roy Philippe II luy rendit toute sorte d'hôneurs auec les mesmes soûmissiôs qu'il eût sceu faire à la Majesté Catholique.

XXIX. Princes & Seigneurs François qui vindrét des premiers au deuant de sa Majesté.

Henry sejourna plus longuement à Turin qu'ailleurs, afin de se rafraichir: & durant ce temps-là le Duc de Guise, le Mareschal de Damuille, & plusieurs D autres Seigneurs François vindrent au deuant de sa Majesté. Le Comte de Chiuerny y arriua aussi de la part de la Roine sa mere pour bien-heurer son retour, luy faire entendre l'estat des affaires du Roiaume, & supplier sa Majesté de n'y pourueoir point deuant qu'elle l'eût entretenu à leur premiere entre-veuë. Lon tenoit qu'elle luy donnoit particulierement aduis d'arrester le Duc de Damuille: auquel elle portoit vne extreme haine depuis qu'il commença d'auoir des intelligences auec les Religionaires: & que le Duc de Sauoye en aiant eu le vent en aduertit le Duc de Damuille, à sa priere interceda enuers sa Majesté pour obtenir son congé: & que l'ayant obtenu il se retira bien viste en Languedoc: protestant que de sa vie il ne verroit le Roy qu'en peinture. D'autres auec moins d'apparence escriuent que le Duc de Damuille par vne soudaine desfiance, & comme par vne terreur panique se retira de la Cour, quoy que sa Majesté luy eût fait vn accueil trés fauorable. Le Roy aiant n'agueres honoré Souuré de la charge de Maistre de sa garde-robe (laquelle il osta au Vicomte de la Guerche) l'enuoia deuers la Roine-mere pour luy asseurer qu'il n'auoit point de plus

grand desir que de la contenter en toutes choses : & dependre de ses sages conseils & ordonnances tout ainsi que s'il estoit encore soubs sa tutelle & regence. A

L'an de Christ 1574.

XXX
Sa liberalité enuers le Roy. Duc de Sauoye.

Le Duc de Sauoye arma quatre mille hommes pour accompagner sa Majesté iusqu'au Pont de Beauuoisin frontiere de France : où il prit congé d'elle : & le Roy luy promit de luy rendre les villes de Pignerols & de Sauignan (qu'il tenoit encore en Piedmont) en recompense des frais que le Duc auoit faits en son passage, & durant le sejour de sa Majesté en ses terres. Nous verrons tantost l'execution de sa promesse.

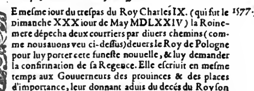
I'ay voulu estendre vn peu ce voiage de Pologne à cause des notables auentures & particularités qui s'y rencontrent. Maintenant deuant que de conduire le Roy plus auant dans la France, voions combien hideuse estoit la face de ce Roiaume deplorable.

Guerre VI. contre les Religionaires.

B

I. *Soin de la Roine-mere apres le trespas du Roy Charles.* II. *Sa Regence confirmée par Henry.* III. *Diuers projets des Religionaires.* IV. *Tresue pour trois mois à eux auantageuse.* V. *Laquelle ils rompent les premiers.* VI. *Le Prince de Condé remuë tout pour la guerre.* VII. *Mauuaise volonté du Duc d'Alençon & du Roy de Nauarre.* IIX. *Ligue du Mareschal de Damuille auec les Religionaires.* IX. *Leurs protestations reciproques.* X. *Les Religionaires surprennent Castres en Albigeois.* XI. *Le Duc de Montpensier remet sur pied l'armée Roiale.* XII. *Ses exploits.* XIII. *Les Rochelois en desfiance.* XIV. *La Roine-mere les exhorte à la paix.* XV. *Leur responce.* XVI. *Trahison à Lusignan.* XVII. *Siege de Fontenay le Comte par le Duc de Monpensier.* XIIX. *Qui l'emporte par assaut pendant la capitulation.* XIX. *Assiege Lusignan.* C XX. *Le prend par composition.* XXI. *Monbrun enleue partie de l'equipage du Roy.* XXII. *Guerre en Viuarez.* XXIII. *Et en Auuergne.* XXIV. *Entreprises de la Nouë sans effect.*

I.
Soin de la Roine mere apres le trespas du Roy Charles.



LE mesme iour du trespas du Roy Charles IX. (qui fut le 1577. Dimanche XXX iour de May MDLXXIV) la Roine-mere dépecha deux courriers par diuers chemins (comme nous auons veu ci-dessus) deuers le Roy de Pologne pour luy porter cete funeste nouuelle, & luy demander la confirmation de sa Regence. Elle escriuit en mesme temps aux Gouuerneurs des prouinces & des places d'importance, leur donnant aduis du decés du Roy son fils & de sa Regence, & les exhortant de contenir tout le monde en deuoir, attendant le retour du legitime successeur de la Couronne. D Elle leur fit escrire aussi sur le mesme subjet par le Duc d'Alençon & par le Roy de Nauarre : & neantmoins craignant que ces deux ieunes Princes ambitieux & mal conseillés troublassent le repos du Roiaume, elle les fit arrester soubs bonne garde.

II.
Sa Regence confirmée par Henry.

Le Lundy dernier iour de May la Cour de Parlement, & ensuite le Preuost des Marchans auec les Escheuins de Paris, allerent visiter la Roine-mere au Bois de Vincennes pour la supplier de prendre la Regence du Roiaume à elle deferée par ordonnance & derniere volonté du Roy defunct. A quoy elle respondit auec de grandes protestations, qu'elle ne l'auoit point recherchée : mais puis que le mesme Roy son fils l'auoit ainsi ordonné, & qu'vne Compagnie si auguste luy conseilloit & l'en prioit, elle l'acceptoit : leur asseurant qu'elle s'y comporteroit auec tant de soing, de vigilance & de bonne conduite, que son administration respondroit à leur esperance. Le Ieudy ensuiuant les letres patentes en furent

A verifiées : & le sieur d'Espesses aiant apporté de Pologne la confirmatió de Henry, elle fut pareillement verifiée en Parlement le VI iour de Iuillet en la mesme année.

L'an de Christ. 1574.

Ainsi toute la Cour & les Catholiques (excepté la faction des Malcontens) iettoient les yeux sur la Regente : Mais les Religionaires demeuroient grandement irresolus sur ce qu'ils auoient à faire. Les plus moderés tenoient qu'il falloit entretenir la paix iusqu'à l'arriuée de Henry : lequel estant d'vn naturel plus doux que Charles, ils en esperoient aussi vn traictement plus fauorable. Ioint que plusieurs lassés des calamités souffertes, & se ramenteuans le passé, redoutoient l'aduenir. Les plus fiers au contraire vouloient reprendre les armes, croians que la Regence de la Roine-mere, odicuse aux Catholiques Mal-contens, leur seruiroit d'vn grand aduantage pour attirer ceux-ci à leur parti, & les porter à la guerre. III. Diuers projets des Religionaires.

La Regente craignant vne nouuelle esmotion, taschoit de plastrer les affaires par de belles promesses qu'elle faisoit aux principaux de leur faction, & particu-B lierement aux Rochellois : deuers lesquels elle deputa l'Abbé de Galdagne, qui les disposa à vne trefue & surseance d'armes pour trois mois, à commencer au premier de Iuillet, attendant le retour de Henry : & de fait le traicté fut conclu à Thoré à trois lieuës de la Rochelle par le mesme Abbé, Biron & Strossy de la part de la Regente, la Noüe & Mirembeau de la part des Rochellois. Cette trefue estoit nommément accordée pour les païs de Poictou, Engoumois, Saintonge, Aunis, & la ville de la Rochelle : & neantmoins les autres prouinces du Roiaume, qui le voudroient, pouuoient iouïr du benefice d'icelle. Il y auoit aussi vn article par lequel le Roy la pourroit proroger encore pour vn mois : & la Regente estoit obligée de faire fournir durant la trefue douze mille escus par mois aux Religionaires pour l'entretenement des garnisons des places qu'ils tenoient, afin de faire cesser leurs courses & rauages. IV. Trefue pour trois mois à eux auantageuse.

Ce traicté estant tout à fait à l'auantage des Religionaires, les Catholiques en murmurerent : mais pourtant les Religionaires mesmes furent les premiers qui le rompirent. Car nonobstant la publication de la trefue, la garnison de Lusignan continua de courir hostilement le païs : & celle de Fontenay-le Comte aiant fait vne caualcade iusqu'à Nantes desfit en vne rencontre cinq cens arcbusiers Ca-C tholiques : entre lesquels il y auoit bon nombre de Gentils-hommes Bretons. Le ieune Montferrand dict Langoiran tailla aussi en pieces deux compagnies de gens de pied du Baron de Montaut : tellement que la desfiance se répandant par tout, les troubles recommencerent auec autant de desordre que les precedens : dont s'ensuyuit la VI guerre contre les Religionaires. V. Laquelle ils rompent les premiers.

Le Prince de Condé auec les sieurs de Meru & de Thoré freres du Duc de Montmorency estoit refugié en Alemagne, & sollicitoit les Princes Protestans pour tirer d'eux vn puissant secours de gens de guerre, & r'entrer en France : à quoy ils auoient assez d'inclination s'il eût eu de l'argent pour soldoyer tant seulement deux mois leurs troupes. Il depescha Meru à mesmes fins en Angleterre : mais sans rien auancer : à cause du pourparlé de mariage souuent remis sus entre le Duc d'Alençon & la Roine Elizabeth : laquelle y auoit presté tousiours D l'oreille, & y entendra encore volontiers ci-apres, si bien que les articles en seront dressés, neantmoins sans effect, ainsi que nous verrons en son lieu. Il escriuit aussi souuent aux Rochellois pour les encourager à la guerre : & les exhortoit à luy fournir vne bonne somme de deniers pour le payement des estrangers : mais ils s'en excuserent sur ce que l'année auoit esté sterile en sel : qui est leur principal reuenu : & au surplus luy offroient leurs cœurs, leurs affections, & leurs propres vies. VI. Le Prince de Condé remuë tout pour la guerre.

Le Duc d'Alençon & le Roy de Nauarre, qui auoient recherché en vain les moiens d'eschapper des mains de leurs gardes en eussent fait encore vn effort, si la crainte d'offencer Henry qu'on attendoit de iour à autre ne les eût retenus. Cependant ils luy escriuirent de belles lettres auec de grandes protestations & asseurances de leur fidelité & obeïssance, les sieurs d'Estré & de Miossens portans leur parole : bien qu'ils eussent des mandemens secrets pour empescher son retour en France : ainsi que i'ay marqué ci-dessus. Le Prince de Condé ne mã- VII. Mauuaise volonté du Duc d'Alençon & du Roy de Nauarre.

qua pas aussi à ce deuoir: & tous trois adjoustoient à leurs sousmissions de grandes plaintes contre la Regente. A

IIX. Ligue du Mareschal de Damuille auec les Religionaires.

Le Mareschal de Damuille plus outré que iamais contr'elle (pour les raisons ci-deuant touchées) traitoit auec les Religionaires afin de se fortifier de leurs armes, & les proteger des siennes. Pour affermir cete confederation il conuoqua les Estats de Languedoc à Montpellier: mais le Parlement de Toulouse aduerti de ses desseins, s'y opposa vigoureusement: & par deux arrests du mois de Iuin fit defenses à grosses peines aux subjets du Roy de s'y trouuer ou d'y enuoyer: enjoignant tres-expressément aux Seneschaux & Gouuerneurs particuliers de l'empescher. Neantmoins les Religionaires ne laisserent pas d'entrer en cete ligue, l'heresie ne pouuant trouuer de plus asseurées compagnes que la rebellion & la felonnie.

IX. Leurs protestations.

Pour la confirmation de cete confederation ils tindrent deux assemblées des Estats de Languedoc, Guienne & Daufiné en la ville de Millaud en Roüergue au mois de Iuillet & d'Aoust: & enfin conclurent de reconnoistre Henry III. pour leur Roy legitime, & le Mareschal de Damuille pour leur chef & gouuerneur: & le Mareschal s'obligea de les maintenir & defendre sans distinction de Religion comme bons & fideles subjets du Roy, contre tous ceux qui entreprendroient de les opprimer. Mais pourtant les Religionaires prenans auantage de ce qui les deuoit retenir dans les termes de l'egalité (qui est le fondement de toute societé perdurable) arresterent en leur derniere assemblée, que l'exercice de la Religion Romaine ne seroit point restabli en aucune des places par eux occupées. B

X. Les Religionaires surprennét Castres en Albigeois.

Ces confederations qui ne sembloient tendre qu'à la defense, commencerent neantmoins par l'aggression. Car le Baron de Seuignac cadet de Terride, auec les sieurs de Fontrailles, Dodon, Verglas & autres Capitaines Religionaires retournans de l'assemblée de Millaud, firent vne entreprise sur Castres en Albigeois: & fortifiés des garnisons voisines, furent introduits de nuict dans le moulin qui est joignant les murs de la ville sur Gourde, l'emporterent à viue force, nonobstant la viue resistance de la Croisete gouuerneur de la place: lequel auec trois cens Corses ou Italiens de la garnison, se defendit tres-vaillamment, & rendit vn long & furieux combat emmy les ruës. C

XII. Le Duc de Montpensier remet sur pied l'armée Roiale.

Ces menées des Religionaires suyuies d'autres actes d'hostilité, obligerent la Regente de songer à la guerre: encore qu'elle eût bien desiré que le Roy son fils arriuant en France eût trouué son Estat paisible. Par son commandement donc le Duc de Montpensier r'appella ses troupes des garnisons, & y aiant joint les forces que le sieur de Matignon auoit en Normandie, assembla dix mille combatans en vn corps d'armée: en laquelle estoient les sieurs de Chauigny, Puygaillard, Richelieu, Bussy d'Amboise, & autres bons Capitaines.

XII. Ses exploits.

En courant le Poictou, la Saintonge & païs d'Aunis, il prit Melle, Forest sur Seure, Cheureux, Aunay: & donna vn tel effroy aux Religionaires qui tenoient quasi toutes ces contrées, qu'ils abandonnerent Soubise, Noaillé, Tonne-Charente, Rochefort, & mesmes Marans place sise dans vn marais à quatre lieuës de la Rochelle: où les Catholiques aiant mis vne bonne garnison, rauageoient le gouuernement de la Rochelle iusques aux portes de la ville.

XIII. Les Rochellois en desfiance.

Le voisinage de l'armée du Duc donna vn grand soupçon de quelque trahison aux Rochellois: de sorte qu'ils redoublerent leur garde, mirent garnison dans leur ville, & par les exhortations de la Noüe y receurent la Noblesse du païs auec laquelle ils estoient auparauant en poincte: à cause que les habitans redoutoient que la receuant elle voulût emporter toute l'autorité & gouuernement: & la Noblesse ne pouuoit supporter le commandement de ceux qu'elle croyoit estre nés pour luy obeïr, notamment au fait des armes. D

XIV. La Roine mere les exhorte à la paix.

En mesme temps la Roine-mere depescha vers les Rochellois la Boissiere Brisson auec lettres de creance: lequel estant introduit apres beaucoup de difficultés dans leur ville, leur representa les raisons qui les deuoient obliger à rechercher la paix & les bonnes graces du nouueau Roy: la Regente leur offrant en cela son intercession, moiennant qu'ils renonçassent à la confederation de la Noblesse du païs & des autres Eglises du Roiaume.

L'an de Christ. 1574. Le Duc de Montpensier y joignit aussi ses lettres à mesmes fins : mais les Rochellois se deffians egalement de l'vn & de l'autre, leur firent response, que pour traicter de la paix generale auec toutes les Eglises du Roiaume il falloit s'addresser au Prince de Condé chef & protecteur general d'icelles : à la confederation desquelles ils ne pouuoient renoncer, veu qu'ils auoiēt leurs interests communs ensemble : & moins encore se separer de la Noblesse voisine, qui faisoit vn des principaux membres du gouuernement de la Rochelle. Au surplus qu'ils ne souhaittoient rien tant que la paix, & prioient Dieu qu'il fît la grace au Roy & à la Regente de l'establir heureusement par toute la France. En quoy leurs Majestés les trouueroient aussi disposés qu'elles le pouuoient desirer de leurs subjets tres-humbles & tres-fideles. XV. Leur response.

En ces entre-faites le Duc de Mont-pensier aiant certaine entreprise sur Lusignan auec l'intelligence d'aucuns Capitaines de la garnison, esprouua par vne contre-trahison, que vraiement c'estoient des trahistres : de sorte que venant à l'execution il y perdit plus de deux cens braues hommes, lesquels aiant donné des premiers furent assommés entre deux portes sans auoir moien de defendre leurs vies. XVI. Trahison à Lusignan.

Il eût bien desiré prendre vengeance de cette trahison sur le champ : mais l'occasion le porta deuant Fontenay le Comte, auant que la place fût de tout poinct B fortifiée. Car les Religionaires aiant esté en termes de l'abandonner, se resolurent en fin de la fortifier à la haste le mieux qu'ils peurent : & ietterent vne garnison de quatre cens hommes dedans soubs la charge de Sainct-Estienne fils du sieur de Vieille-vigne : auprés duquel se rendirent aussi quelques Gentils-hommes volontaires pour acquerir de l'honneur à la defense de cette place. XVII. Siege de Fontenay-le Comte par le Duc de Montpensier.

La baterie fut furieuse, & la resistance des assiegés vigoureuse. Mais enfin apres auoir soustenu vaillammēt plusieurs assauts és faux-bourgs, à la ville & au chasteau, leur nombre diminuant tous les iours, ils furent reduits à telle extremité qu'il fallut parlementer : & durant qu'on trauailloit à la capitulation la place fut emportée le XII. Septembre MDLXXIV. Toutesfois le carnage ne fut pas grand, le Duc l'ayant empesché de tout son pouuoir : mais la ville fut sacca-C gée : le gouuernement de laquelle fut baillé à Les Roches-Baritaud auec quatre cens hommes de pied, & cent cheuaux legers. Le Marquis de Saluſſes fut tué à ce siege de la part des Catholiques. XIIX. Qui l'emporte par assaut pendant la capitulation.

De là sur la fin du mesme mois de Septembre le Duc ramena son armée deuant Lusignan, & batit la ville & le chasteau auec vingt pieces de canon. Le Baron de Frontenay le plus ieune des freres de l'illustre maison de Rohan (qui depuis en fut le chef par le decés de tous les autres) s'estoit ietté dedans auec six cens soldats & soixante Gentil-hommes. La place estoit plus forte à cause de son assiette (qui est vne montagne separée) que par l'industrie humaine : & les assiegez n'eurent pas assez de temps pour la pouruoir suffisamment de viures & de munitions de guerre. Elle fut battuë d'vne autre montagne qui la commande aucunement du costé du Midy. Il fut tiré sept mille huict cens coups de canon durant le siege. XIX. Assiege Lusignan.

D Les assiegés se porterent tres-valeureusement à la defense : & leurs frequentes sorties furent aussi furieuses que les assauts des Roiaux. Mais les viures & toute esperance de secours humain leur desaillant, ils furent enfin cōtrains de capituler 1575. & rendre la place le XXV iour de Ianuier MDLXXV, le siege aiant duré trois mois & vingt-vn iour, auec de continuels combats, esquels les assiegez se monstrerent infatigables. La capitulation fut telle. *Que les Gentils-hommes sortiroient chacun auec vn courtaut, armes & bagages : les soldats auec l'arquebuse, la mesche esteinte & les drapeaux ploiés dans les coffres. Que tous seroient conduits en seureté à la Rochelle, ou ailleurs à egale distance, ou pour le plus six lieues plus loin. Que les habitans auroient le choix de sortir aussi, ou demeurer en leurs maisons en toute asseurance.* Les assiegés y perdirent vingt-cinq Gentils-hommes & enuiron deux cens soldats : les assiegeans huict cens hommes. La place fut demantelée & les fortifications rasées : mesmes la fameuse tour de Melusine, qui a donné sujet aux fables des Romans touchant cette Dame tenuë pour enchanteuse, parce qu'elle surpassoit toutes les autres de son temps en gentillesse d'esprit, en sçauoir & autres graces. XX. Le prend par composition.

XXI. Monbrun enleue partie de l'equipage du Roy.

En mesme temps la guerre se renouuella en Daufiné : où le Prince Daufin A d'Auuergne fils du Duc de Montpensier estoit gouuerneur pour le Roy, & le sieur de Monbrun pour les Religionaires : lequel aiant desfait quatre cens hommes de l'Auant-garde du Prince, deuint si orgueilleux qu'il ne trouua plus aucune entreprise ny mal-aisée ny perilleuse : de sorte que par vne temerité insupportable, il dressa des embusches à ceux qui conduisoient le bagage du Roy arriuant en France, & en emmena vne partie. Il attaqua Die : mais il en fut vigoureusement repoussé par le sieur de Glandage gouuerneur de cete ville, qui est siege episcopal, vni neantmoins, à cause de son petit reuenu, à celuy de Valence.

L'an de Christ 1575.

XXII. Guerre en Viuarez.

D'autre part le Prince Daufin prit Alais & Oste: Vessaux petite ville entre Priuas & Aubenas, fut surprise par Sainct-Thomas sur les rebelles : & peu apres reprise sur luy-mesme par Rochegude. Nonnay fut enleué aux Catholiques par Sainct Romain, & Chalençon par Peregourdes. Le mesme Prince assiegea le Pousin : où aiant fait bresche raisonnable, les assiegés perdirent cœur, abandonnerent de nuict la place & s'enfuirent à Priuas hommes & femmes. Les B Roiaux entrans le lendemain dedans, le saccagerent & bruslerent. La prise du Pousin remit quasi tout le Viuarez en l'obeïssance du Roy : & Grâne, Loriol & Roinac s'estans rendus au Prince, faciliterent le siege de Liuron : duquel ie parleray vn peu apres.

XXIII. Et en Auuergne.

L'Auuergne eut aussi quelques bourrasques de cet orage. Le sieur de Montal aiant renfermé le Vicomte de Lauedan dans Ploux y planta le siege. Le Vicomte de Gordon, Langoiran, Viuans & la Haye Lieutenant general de Poictou, aians mis ensemble douze cens combattans pour aller au secours des assiegez, Montal se retira auec son canon, encore qu'il fût le plus fort en nombre d'hommes, mais mal-armés, & la plus-part sans discipline militaire. Or la Haye homme factieux, quoy qu'Officier en la Iustice, auoit pris les armes, & s'estoit solement ligué auec les Religionaires comme partisan des Catholiques mal-contens, pour quelque mescontentement qu'il auoit luy-mesme de n'estre pas assez absolu en sa patrie. Sa troupe estoit de cinq cens cheuaux, compris les Argolets, armés de salades. Nous verrons bien-tost comment il fit vne fin digne de sa perfidie.

XXIV. Entreprise de la Nouë sans effect.

La Nouë, qui commandoit dans la Rochelle, ne voulant pas demeurer tousiours enfermé pour la crainte du Duc de Montpensier, fit des entreprises sur C Noaillay & sur Marans : toutesfois il se trouua court à l'execution. Le Comte de Montgommery fils de celuy qui n'agueres auoit esté decapité à Paris, fut repoussé à Sainct-Iean d'Angely qu'il s'estoit promis d'emporter par intelligence auec aucuns trahistres de la ville. Ainsi de tous costés on faisoit des coups fourrés : mais de quelque part qu'il y eût du gain, la France y trouuoit tousiours de la perte.

Or puis que nous auons laissé de nouueau le Roy à la frontiere de France retournant de Pologne, il le faut aller rencontrer à son entrée, voir quel accueil il receura de ses subjets : & en suite son sacre & son mariage.

Retour de Henry III. en France. Ses deportemens à l'entrée de son regne. D

I. *Le Duc d'Alençon & le Roy de Nauarre sont mis en liberté par le Roy.* II. *Qui fait Mareschaux de France Bellegarde & Monluc.* III. *Demandes artificieuses des Religionaires & Mal-contens.* IV. *Responce paternelle du Roy.* V. *Qui est receu des François auec grande alegresse.* VI. *Il cherche le repos & ses plaisirs.* VII. *Et se resout mal-à propos à la guerre.* IIX. *Il regle sa maison.* IX. *Protestations de Monsieur & du Roy de Nauarre à sa Majesté.* X. *Le Roy à Auignon.* XI. *Siege de Liuron.*

A XII. *Mal heureux aux Roiaux.* XIII. *Vaillance de Roëßes & de la*
L'an de Christ 1575. *Haye.* XIV. *Bonne resolution des aßiegez.* XV. *Haine de la Roine-mere contre Bellegarde.* XVI. *Le Roy accueilli d'iniures deuant Liuron.* XVII. *Fait leuer le siege.* XIIX. *Le Mareschal de Damuille prend S. Gilles.* XIX. *Et S. Romain Aigues-mortes.* XX. *Le Roy s'enrolle aux Penitens d'Auignon.* XXI. *Trespas du Cardinal de Lorraine.* XXII. *Ses protestations au Roy és dernieres heures de sa vie* XXIII. *La Roine-mere troublée de visions apres la mort du Cardinal.* XXIV. *Traicté de mariage entre Monsieur & la Roine d'Angleterre.*

HENRY estant donc arriué au Pont de Beauuoisin frontiere de France, la Regente sa mere s'y achemina pour l'accueillir : & emmenant quand & elle le Duc d'Alençon & le Roy de Nauarre, les luy presenta : & apres luy auoir deduit sommairement les causes pour lesquelles elle leur auoit donné des gardes depuis le trespas du Roy Charles (dont elle luy auoit escrit amplement en Pologne) elle les remit à la discretion & disposition de sa Maiesté : qui sur le champ leur osta les gardes, & leur octroya pleine liberté, leur asseurant qu'eux demeurant dans les termes du deuoir il les traicteroit tousiours comme ses freres. Marguerite Roine de Nauarre accompagnoit sa mere & son mari en ce voiage : mais c'estoit pour la consideration du Duc d'Alençon son frere, auec lequel elle auoit vne amitié plus que fraternelle. I. Le Duc d'Alençon & le Roy de Nauarre sont mis en liberté par le Roy. B

En cete rencontre le Roy donna le baston de Mareschal de France à Roger de Sanlary Seigneur de Bellegarde, encore qu'à l'induction de ses ennemis & enuieux, sa Maiesté eût beaucoup relasché de l'amitié qu'il luy auoit tousiours tesmoignée. Peu de iours apres il honora aussi Blaise de Monluc de pareille charge : & l'aiant pressé de prendre la Lieutenance generale pour sa Maiesté en Guienne, cet ancien Capitaine sentant diminuer ses forces par les infirmités que l'âge & les blesseures luy causoient, s'en excusa contre l'opinion de plusieurs qui croioient que l'ambition du commandement ne s'esteindroit iamais en luy qu'auec la vie. Aussi s'en repentit-il apres qu'il vid que le Marquis de Villars possedoit le gouuernement qu'il venoit de refuser : la ialousie excitant en luy les aiguillons de l'ambition naturelle aux grands courages. II. Qui fait Mareschaux de France Bellegarde & Monluc. C

Le Roy arriuant en son Roiaume, les Religionaires & les Catholiques Malcontens (dits autrement Politiques) ligués ensemble, députerent deuers sa Maiesté pour luy offrir leur seruice & obeissance : neantmoins auec certaines conditions qui tendoient en apparence à vne grande reformation de l'Estat : mais en effet les vns cherchoient leur satisfaction au changement des directeurs & ministres de l'Estat, esperant eux-mesmes d'y auoir la meilleure part : & les autres demandoient la liberté de conscience pour faire prendre plus auant racine à la nouuelle opinion, & abolir la religion Catholique. Ils assaisonnoient leurs remonstrances de grandes plaintes des mauuais traictemens qu'ils disoient auoir receus par le passé : ce qui leur faisoit craindre l'aduenir si sa Maiesté ne pouruoyoit promptement aux desordres du Royaume. On tenoit que le Mareschal de Damuille estoit auteur de cette proposition : sa deffiance luy donnant vne extreme inquietude d'esprit depuis que le Roy par l'aduis de la Roine-mere l'auoit voulu faire arrester prisonnier à Turin. Car quoy qu'il eût eschappé ce danger par l'intercession du Duc de Sauoye, il ne laissa pas d'en demeurer tousiours outré tant contre le Roy que contre la Roine-mere : les embusches de laquelle il redoubtoit encore. III. Demandes artificieuses des Religionaires. D

Le Roy (qui estoit d'vn naturel gracieux & debonnaire) receut en bône part les plaintes & remonstrances de ces deputés : & leur promettant de pouruoir au plustost à tout, les exhorta à la paix : à l'affermissement de laquelle entre tous ses subiets sans distinction de Religion, il protestoit de vouloir contribuer ses soins auec vne affection paternelle. Tellement qu'ils ne pouuoient demeurer que IV. Responsé paternelle du Roy.

tres-satisfait de sa response, & mesmes ils l'eussent esté des effects de ses protestations, si leurs intentions eussent correspondu à celles de sa Majesté: qui vrayement ne desiroit rien moins que la guerre.

V.
Qui est receu des François avec alegresse.

La Cour grossissoit tous les iours par l'arrivée des Seigneurs François venans au devant de leur nouveau Roy pour se conjouïr de son heureux retour qu'ils avoient craint devoir estre plus mal-aisé & plus dangereux: & sa Majesté ayant traversé le Daufiné arriva à Lion sur la fin du mois de Septembre: où les Cardinaux de Lorraine & de Guise, le Chancelier de Birague, le sieur de Morvilliers, les quatre Secretaires d'Estat, & tout ce qui restoit de la Cour se joignit ensemble, apres avoir fait les sousmissions deuës au legitime successeur de la Couronne.

VI.
Il cherche le repos & ses plaisirs.

Cependant le Roy commença de caresser les Dames: desquelles il s'estoit sevré pendant qu'il estoit parmi les Polonois, nation plus severe que la nostre. Le feu d'Amour, comme le plus puissant, estouffant en luy tout ce qui restoit de la chaleur martiale (laquelle luy avoit acquis tant de reputation devant qu'il allât en Pologne) l'on apperceut que toutes ses inclinations tendoient à chercher le repos & prendre ses plaisirs dans les delices de la France.

VII.
Et se resout mal-à propos à la guerre.

Ses deportemens mols & effeminés commencerent aussi-tost de ravaller l'estime qu'on avoit auparavant de luy: quoy que ses intentions touchant le gouvernement de son Estat fussent loüables & pieuses. Car il desiroit bien la paix & union de tous ses subjets: mais il entendoit travailler à ce qu'il n'y eût point d'exercice d'autre Religion que de la Catholique par toute l'estéduë de son Roiaume. Resolution vraiement saincte, s'il l'eût peu mettre à execution par un effort de l'autorité absoluë sans en venir aux armes. Mais il devoit considerer que les Religionaires estoient alors si puissans & si obstinés (veu mesmes que les Catholiques Mal-contens estoient ligués avec eux) qu'il ne pouvoit executer le second chef de cette resolution sans destruire le premier: estant impossible de maintenir ses subjets en bonne paix s'il vouloit priver entierement les Protestans de l'exercice de leur religion, pour lequel ils avoient pris si souvent les armes. Aussi n'avoit-ce pas esté de l'advis de l'Empereur, ny des Venitiens lors qu'il passa par leurs terres: ny des plus sages testes de la Cour, qui prevoyoient bien le danger qu'encourroit l'Estat si le Roy dés l'entrée de son regne s'aheurtoit à cette entreprise. Ils cõseilloient à sa Majesté qu'en restablissant la religiõ Catholique par tout le Royaume, il permist l'exercice public de la pretenduë Reformée en deux ou trois lieux de chaque Bailliage & Seneschaussée, & non ailleurs, si ce n'est privément & sans scandale, aux Seigneurs de marque. Car ils s'asseuroient que les Religionaires demeureroient contens de cette ordonnance: laquelle estant grandement avantageuse aux Catholiques, le Roy pourroit prendre avec le temps tant d'autres avantages sur les Religionaires, que sans aucun hazard il esteindroit la rebellion, & extirperoit l'heresie. Ce conseil (approuvé mesmes par Monluc immortel ennemi des heretiques) n'ayant pas esté suyui, nous verrons comme derechef tout le Roiaume fut embrasé des guerres civiles. Ceux qui defendent le procedé du Roy alleguent que les insolences & les attentats intolerables des Religionaires obligerent sa Majesté à prendre cette resolution de les dompter par la force. Nous en avõs desia marqué un exemple en l'enlevement fait par Mombrun de partie de son equipage. Les surprises d'aucunes villes depuis le retour du Roy, & d'avanture les injures que les Religionnaires vomirent contre sa Majesté au siege de Livron, ne luy furent pas moins sensibles.

IIX.
Il regle sa maison.

Cependant le Roy desirant regler son Roiaume commença par sa maison: & entr'autres choses ordonna que les officiers de sa bouche fussent pris de la race de ceux qui l'avoient esté soubs Henry II. son pere & François II. son frere: afin qu'ils luy fussent d'autant plus fideles. Certes on ne sçauroit user d'assez de precaution pour le salut de la personne sacrée du Monarque. Et neantmoins nous avons veu depuis ces offices-là venaux comme les autres. Il ordonna que tous ceux qui avoient à luy demander quelque chose missent eux mesmes leurs placets ou requestes és mains de sa Majesté: afin qu'en y pourvoyant sans l'intercession des Princes & Grands de la Cour, les demandeurs en eussent tout l'obligation

A l'obligation à sa Majesté seule. Luy-mesme s'obligeoit de donner audience à toutes personnes durant vne heure par chacun iour: ce qu'il reduisit apres à deux iours de la sepmaine: & enfin cete loüable coustume s'esuanoüit par le renouuellement des troubles.

L'an de Christ. 1574.

Le iour de la feste de Toussaincts le Roy estant encore à Lyon fit sa Communion: & auec sa Majesté Monsieur & le Roy de Nauarre: lesquels s'estans prosternés à ses pieds le supplierent d'oublier le passé auec protestation de fidelité & d'obeïssance inuiolable à l'aduenir: ce qu'ils iurerent sur leur part de Paradis, & par le Dieu qu'ils alloient receuoir au Sacrement tres-auguste. IX. Protestatiós de Mōsieur & du Roy de Nauarre à sa Maiesté.

Iournal de Henry III.

De Lyon le Roy descendit à Auignon par le Rhosne fleuue tres-rapide: sur lequel quelques vaisseaux se perdirent auec grand nombre de personnes: & entr'autres vn dans lequel estoit toute la cuisine de la Roine de Nauarre. Le Cardinal d'Armagnac Legat pour sa Saincteté à Auignon receut sa Majesté auec grand honneur & magnificence. Mais cete entre-veuë apporta vn tel ombrage aux Religionaires qu'ils se resolurent plus fierement que iamais à la guerre. X. Le Roy à Auignon.

B D'autre part le Roy piqué de leur audace, repassant en son esprit les moiens de les rāger au deuoir par la force de ses armes, cōmanda au Mareschal de Bellegarde d'aller mettre le siege deuant Liuron, place iusqu'alors peu renommée: mais tres forte d'assiete, tres-bien reparée, munie de gens de guerre & de toutes prouisions necessaires à la defense. Le Prince Daufin remit à cet effect és mains du Mareschal l'armée Roiale, composée de quatre cōpagnies du regiment des Gardes, douze de Daufinois, neuf de Piemontois, onze enseignes de Suisses, quatre cōpagnies d'hōmes d'armes Frāçois, auec vingt-trois pieces de grosse artillerie. XI. Siege de Liuron.

Le Mareschal n'oublia riē du deuoir d'vn bon Capitaine en ce siege. Il fit dresser plusieurs bateries de diuers endroits, & les remua selon les occasiōs. Il fit bresche par tout, & y donna plusieurs assauts auec bon ordre. Il fit tant par ses exhortations que les Suisses mesmes contre leur coustume & contre leurs reseruations, monterent à leur tour à la bresche. Mais les assiegés autant les fēmes que les hōmes, rapportoient tant de diligence à reparer les ruines, & cōbatoient auec tant C de vigueur & de courage, que les Roiaux furent tousiours repoussés & culbutés auec perte. Il fit iouër vne mine qui ne reüssit pas à l'auantage des assiegeans. XII. Mal-heureux aux Roiaux.

Roësse Gentil-homme Daufinois, qui commandoit dedans auec quatre cens hommes d'elite, outre les habitans, aiant esté tué à vn assaut, le commandement fut deferé à la Haye, à cause de sa generosité & hardiesse, quoy qu'il ne fût âgé que de vingt trois ans, & en meilleure estime de soldat que de Capitaine. Neantmoins il s'acquita tres-dignemēt de sa charge, & fit voir à l'espreuue qu'vn homme de grand courage est capable de toutes choses grandes. XIII. Vaillāce de Roësse & de la Haye.

Cependāt les munitions de guerre, & le payement manquant à l'armée roiale par l'artifice de la Roine-mere (laquelle haïssant à mort le Mareschal, l'auoit fait engager à ce siege pour luy faire perdre sa reputation) l'armée commença à souffrir beaucoup, & par mesme moien à murmurer, & à se dissiper. Les assiegés au contraire aians receu vn renfort de cent hommes de guerre ne cessoient de harceller & prouoquer les Roiaux auec mespris, brocars & iniures. Vne femme s'alla D asseoir sur la bresche auec sa quenoüille à la ceinture, & filant à la veuë des assiegeans, mōstroit par son asseurance combien deuoient estre asseurés les hommes. XIV. Bonne resolutiō des assiegés.

Or la haine de la Roine-mere enuers Bellegarde procedoit de la jalousie qu'elle auoit de ce que le Roy le cherissoit sur tous ses fauoris: & qu'elle craignoit que possedant entierement l'esprit & les affections de son Maistre, elle fût enfin decreditée. Aussi fit-elle joüer tant de ressors, que (cōme ie vien de dire) les faueurs du Roy à l'endroit du Mareschal en estoient desia grandement relaschées. XV. Haine de la Roine-mere contre Bellegarde.

Le Roy estant venu en personne à ce siege fut accueilli aussi de poignantes & sales iniures par les assiegés. *Hau massacreurs* (disoient-ils) *ne pensez pas auoir affaire auec des gens surpris dans leurs licts pour les esgorger, cōme vous fites l'Admiral & tant d'autres gens de bien: nous nous garderons bien de vos trahisons & perfidies. Que ces mignons de Cour musqués & goderonnés approchent, & nos femmes leur apprendront qu'elles sçauent defendre leur pudicité aussi vigoureusement que leurs maris leurs vies.* XVI. Le Roy accueilli d'iniures deuāt Liuron.

Il ne faut pas douter que le Roy ne restât griefuement offensé de telles paroles: mais n'en pouuant prēdre vengeāce, à cause que les maladies & l'hyuer incómo- XVII. Fait leuer le siege.

doient grandemẽt son armée,il fit leuer le siege le XIII iour de Ianuier en l'année suyuãte,soubs couleur d'aller à Rheims pour se faire sacrer & courõner suyuant la coustume de ses ancestres.Les troupes Piemõtoises repasserent aussi-tost les mons:les Daufinois retournerent en leurs maisons:les Reistres furent baillés au Mareschal de Rais pour les mener en Prouence:& les Suisses au Duc d'Vzez: auquel le Roy donna le gouuernement de Languedoc (quoy qu'il professãt le Caluinisme)pour l'opposer au Mareschal de Damuille son ennemi: faisant estat que la haine seroit vne plus puissante passion en luy que la consideration de sa religion:laquelle il abjura bien-tost aprés pour embrasser la Catholique. A L'an de Christ 1574.

XIIX. Le Mareschal de Damuille prend S. Gilles. En ces entre-faites le Mareschal de Damuille assisté des Religionaires, tenoit la campagne. Il auoit desia battu la ville de Sainct-Gilles, sise sur les confins de Languedoc:si prez d'Auignon que le Roy y estant durãt la batterie pouuoit entendre le bruit du canon. Mais sa Majesté aiant ses forces deuant Liuron, ne peut faire aucun effort pour la secourir:& pas vn des courtisans ne se mit en deuoir de se presenter à ce siege pour y donner vn coup d'espée ou rompre vne lance: de sorte que dans peu de iours la place fut renduë au Mareschal de Damuille.

XIX. Et S. Romain Aigues-mortes. En ce mesme temps Aigues-mortes ville maritime, vne des plus fortes & plus importãtes de Languedoc, fut surprise par Sainct-Romain, y aiant fait iouer des saulsisses(ce sont de gros bourlets ou lõgs sacs pleins de poudre)cõtre deux portes, si heureusement qu'elles sauterent hors de leurs gons: de sorte que par l'effort de ces artifices il se rendit dans vne heure maistre d'vne place que lon estimoit comme imprenable par la force. B

XX. Le Roy s'enrolle aux Penités d'Auignon. Durant le sejour que le Roy fit à Auignon(où il y a diuerses cõfrairies de Penitens)il s'enrolla en celle des Blancs, comme firent aussi Monsieur, le Roy de Nauarre,& la pluspart des Courtisans,auec moins de deuotion que de complaisance. La Roine-mere donna son nom à celle des Noirs,& le Cardinal d'Armagnac Legat du Pape estoit de celle des Bleus. Tous firent leurs processions auec vne deuotieuse humilité:à tout le moins par l'apparat & apparence exterieure.

XXI. Trespas du Cardinal de Lorraine. Le XXVI iour de Decembre Charles Cardinal de Lorraine, âgé de LII ans, fut emporté de cete vie à l'autre par vne fievre continuë, aiant pris le serein à vne de ces processions en portant la Croix de sa Confrairie. Aucuns tenoient que ses iours luy furent abregés par poison. Son trespas apporta autant de ioye aux Religionaires(qui le haïssoiẽt à mort)que de regret aux Catholiques, qui le tenoiẽt pour vne des plus fortes colõnes de leur religion,& pour le fleau des heretiques. C

XXII. Ses protestations au Roy. Le Roy l'estant allé visiter à l'heure que le S. Sacrement luy fut porté, il se leua du lict auec vne robbe de chambre sur sa chemise pour receuoir son Redempteur à genoux, *aprés auoir protesté deuant ses deux Maistres le Roy des Cieux, & son Roy en terre*,(ainsi en parla-t'il)*que iamais il n'auoit rien fait ny pensé qui peut preiudicier à l'Estat de la France*. Il recõmanda ses neueus au Roy & à la Roine-mere, qui estoit aussi presente:& à ses neueus le seruice de leurs Maiestés.

XXIII. Ses mœurs & conditions. C'est la verité que ce fut vn tres-grand & tres-illustre Prelat, tant par sa naissance que par sa rare erudition, iugement solide, eloquence & intelligence des affaires d'Estat. Sa vie n'estant point scandaleuse, ses predicatiõs(car il montoit souuent en chaire)edifioient d'autant plus son auditoire. Il fut admiré au Concile de Trente,& y seruit dignemẽt le Roy contre les entreprises des Espagnols. Il rabbaissa l'audace de Beze & des autres ministres au Colloque de Poissy. Aucuns ont tenu qu'il estoit trop passionné pour l'agrãdissement de sa maison:& que Frãçois Duc de Guise plus moderé que luy estant vn iour assis en conference auec le Cardinal,& ne pouuant approuuer ses desseins ambitieux, jetta son chappeau à terre en disant, *Ha! mon frere, l'excés de vostre ambition ruinera vn iour nostre maison*. D

XXIV. La Roine-mere troublée de visions aprés la mort du Cardinal. Il auoit tenu le plus haut degré en credit auprés de la Roine-mere: laquelle l'auoit eu si auant en son esprit durant sa vie, que mesmes aprés sa mort elle en eut l'imagination troublée, l'aiant en vision de iour & de nuict auec frayeur & horreur. C'est pourquoy aussi le Roy Charles le voiant plus attaché aux affections de la Roine sa mere qu'aux siennes ne l'aimoit pas:& Henry qui auoit de pareilles impressions en cela que son frere, ne fut pas marri de son trespas. Certes les Rois ne veulent point de seruiteurs liés à d'autres maistres: mais demandent les affections de leurs subjets toutes entieres.

A En ce mesme temps Elizabeth Roine d'Anglererre enuoia vne celebre Ambassade à Henry, pour en apparence se conjouïr de son heureux retour de Pologne: mais en effect pour fauoriser les affaires des Religionaires, & interceder enuers sa Majesté pour la deliurance des Mareschaux de Montmorency & de Cossé. Le Roy dissimulant aussi de sa part (miserable condition des Princes, qu'ils soient contraints de dementir ordinairement leurs pensees) receut cete Ambassade auec grande magnificence, & remit sur le tapis le mariage du Duc d'Alençon son frere auec Elizabeth, assés agreable à toutes les deux parties: mais n'estant point arresté au Ciel, quelques efforts que lon en fasse, & que mesmes les articles en soient accordés, il ne fera jamais accompli sur la terre.

L'an de Christ 1574.

XXV. Traicté de mariage entre Mõsieur & la Roine d'Angleterre.

Sacre & mariage du Roy. Continuation de guerre ciuile.

B

I. Le Roy demande la fille du Roy de Suede en mariage. II. Quitte cete recherche, & demande Loïse de Lorraine. III. Est sacré & couronné. IV. Espouse Louïse. V. Augure sinistre. VI. Fr. de Luxembourg mescontent du Roy. VII. D'où procedoit la sterilité de Louïse. IIX. Le Roy fait son entrée à Paris. IX. Le Mareschal de Damuille ligué auec les Religionaires. X. Insolentes demandes des Rebelles. XI. Responce du Roy. XII. Perfidies de la Haye Lieutenant general de Poictiers. XIII. Condamné à mort & executé. XIV. Prise d'Vzerche, de Brine & de Perigueux. XV. Du Mont-S. Michel. XVI. Estat du Languedoc. XVII. Montbrun pris & decapité. XIIX. Les Rochelois font les pirates. XIX. L'isle de Ré prise & reprise en vn mesme iour. XX. Declarations du Roy

C *pour r'appeller les Rebelles au deuoir. XXI. Les Rochelois refusent ses offres. XXII. Elisabeth vefue du Roy Charles se retire en Alemagne. XXIII. Le Roy cede le Duché de Bar au Duc de Lorraine.*

APRES le decés du Cardinal de Lorraine il y eut vn soudain changement en l'esprit du Roy touchant son mariage. La Roine-mere desiroit qu'il prît femme de natiõ estrãgere afin que l'ignorance de la langue & des mœurs Françoises rendãt sa bru d'autant plus incapable des affaires d'Estat, elle retint tousiours le premier lieu d'autorité auprés du Roy son fils au gouuernemẽt du roiaume. A cet effect elle luy auoit fait trouuer bõ d'ẽuoier de la part de sa Majesté Claude Pinart vn des quatre Secretaires d'Estat deuers Ieã Roy de Suede, pour luy

I. Le Roy demande la fille du Roy de Suede en mariage.

D demãder en mariage Elizabeth sa fille, belle en perfectiõ: & fit apporter en Frãce son pourtrait, esperãt que le Roy le voyãt s'en rendroit plus amoureux que par l'ouïe.

Mais le trespas du Cardinal arriuant là dessus, elle se trouua frustrée de son attente: car dez l'année precedente le Roy passant à Nancy en allant en Pologne (ainsi que i'ay touché ci-dessus) fut espris de l'excellente beauté de Loïse de Lorraine fille du Comte de Vaudemont: & dez-lors l'eût espousée, ou en eût conclu le mariage sans la consideration du Cardinal de Lorraine: lequel (disoit-il) se fût rẽdu plus orgueilleux, & du tout insupportable par cete alliance. Aussi-tost donc que le Cardinal eut rendu l'ame, sa Majesté fit faire vn portrait de Louïse & l'enuoia demãder en mariage à son Pere & au Duc de Lorraine par Philippe Huraut Sieur de Chiuerny: & le chargea de quantité de riche pierrerie pour la Princesse Lorraine. Le Roy de Suede aduerti de ce changement, le receut à affront & iniure: & Pinart estant encore à sa Cour (où il auoit esté honorablemẽt accueilli) courut fortune de sa vie. La Roine-mere ne se sentãt pas assez puissante pour esteindre le feu amoureux de son fils par aucuns artifices, fut contrainte de dissimuler son mescontentement & d'approuuer ce mariage.

II. Quitte cete recherche & demande Louïse de Lorraine.

III. Est sacré & couronné. Louïse aiant esté emmenée en France par le Duc de Lorraine & le Comte de Vaudemont (qui ne s'estoient iamais promis tant d'honneur) le Roy auec toute sa Cour s'en alla à Rheims, où il fut sacré & couronné par le Cardinal de Guise le XV. de Feurier MDLXXV, en mesme iour qu'il l'auoit esté l'année precedente en Pologne, aiant ainsi affecté ceste rencontre. A L'an de Christ. 1575.

IV. Espouse Loïse. Le lendemain il espousa Louïse: les vertus & perfections de laquelle faisoient promettre au Roy & à toute la France vn singulier bon-heur de ce mariage. Mais Dieu n'y aiant pas donné sa grace & benediction, il n'y en eut point de lignée.

V. Augure sinistre. Lon obserua qu'au Sacre du Roy le cantique *Te Deum*, que l'Eglise chante en tesmoignage de rejoüissance publique, & qu'on auoit accoustumé de châter en pareilles celebrités, fut omis en celle-ci: & qu'en l'vne & l'autre ceremonie la messe ne fut acheuée qu'à Vespres. Tout cela fut aucunement scandaleux & pris par plusieurs à sinistre augure.

VI. Fr. de Luxembourg mescontent du Roy. François de Brienne de l'illustre maison de Luxembourg auoit recherché Louïse en mariage: & s'estant troué au Sacre & aux noces du Roy, sa Maiesté luy dit ces mots: *Mon Cousin, i'ay espousé vostre maistresse: mais ie veux en contre-change que vous espousiez la mienne:* entendant la Damoiselle de Chasteau-neuf de la maison de Rieux en Bretagne (vne des filles de la Roine-mere) laquelle le Roy auoit aimée, tant à cause de la gentillesse de son esprit, que pour sa beauté singuliere, & la Roine-mere fut vn temps en crainte qu'il l'espousât. Luxembourg luy respondit: *Sire ie suis tres-joieux de ce que ma Maistresse a rencontré tant de bon-heur & tant gagné au change. Mais ie supplie vostre Maiesté de me donner temps à me resoudre à vn autre mariage.* Le Roy le pressant serieusement en luy disant qu'il vouloit que ce fût à l'heure mesme, il luy demanda huict iours de grace: lesquels sa Maiesté aiant restreint à trois, il monta à cheual & se retira secretement de la Cour, l'amour qui l'auoit asserui sous l'empire de Louïse ne le pouuant si promptement captiuer soubs la tyrannie d'vne nouuelle maistresse. B

VII. D'où procedoit la sterilité de Louïse. Louïse pourtant ne l'aima iamais d'amour aiant donné ses affections à Pol frere de Iean Comte de Salmes: lequel sans la recherche du Roy l'eût espousée. Et elle ne viuant qu'en cet objet de ses premieres amours (quoy qu'elle aimât & honorât le Roy, comme doit vne sage & chaste espouse) conceut neantmoins vn si poignât regret de cete separation, que l'eminête grandeur à laquelle elle estoit eleuée par son mariage, ne luy peut oster ny l'adoucir: de sorte que la continuelle langueur qui la dessechoit, produisit en elle vne espece de fievre lête que les Medecins appellêt *Hectique*, côme qui diroit *habituelle* (aiant son siege en l'habitude du corps, & dans les parties solides) laquelle la rendit sterile. Toutesfois le Roy fut si discret, que bien qu'il eût cognoissance de ce defaut, il ne la voulut point repudier ny se separer d'elle. C

Le Roy fait son entrée à Paris. Or Henry aprés son Sacre aiant rendu les vœus accoustumés en l'Eglise S. Magloire & en l'Abbaye S. Denys, fit son entrée en sa bonne ville de Paris: où il estoit grandement desiré des habitans: tant à cause que tout changement est agreable au peuple (mesmement aprés tant de desordres) que parce que les subjets se promettoient vn siecle d'or soubs le regne d'vn Monarque qui auoit la reputation d'estre religieux, liberal, valeureux & debonnaire.

Le Mareschal de Dãuille ligué auec les Religionaires. En ces entre-faites le Mareschal de Damuille chef des Catholiques Mal-contens ou Politiques, estoit aux prises auec le Duc d'Vzez, lequel (quoy que Religionaire) auoit esté subrogé par le Roy au gouuernement de Languedoc, au lieu du Mareschal, comme nous auons touché ci-dessus. Mais tous leurs exploits, qoi n'estoient qu'autât d'actions de vengeance & effors de passions particulieres, tournerent à la foule generale de la prouince. Le Mareschal desirant s'asseurer de l'assistâce des Religionaires, conuoqua vne assemblée des Estats de Languedoc à Nismes: ou aprés auoir fait vne nouuelle ligue ensemble du consentemêt du Prince de Condé & de plusieurs Eglises de France, il fut conclu le X de Feurier qu'ils prêdroient les armes tous ensemble: & luy particulierement voulât colorer son procedé, fit publier vn manifeste, par lequel il declaroit que c'estoit pour la manutentiõ de la Couronne, pour le seruice du Roy, pour la protection des naturels subjets de sa Majesté tant de l'vne que de l'autre Religion contre tous ceux qui par vn pernicieux conseil induisoient le Roy à leur ruine. D

Insolentes demandes des Rebelles. En ce mesme temps les deputés du Prince de Condé & du mesme Mareschal, ceux de la Rochelle, de Languedoc, Guienne, Prouence & Daufiné, aiant obtenu permissiõ du Roy de s'assêbler auprés du Prince de Condé, qui estoit encore en Alemagne, afin (disoiêt-ils) de côferer ensemble des moiês d'vne ferme & asseurée paix, assigne-

A rent l'assemblée au mois de Mars à Basle en Suisse, où le Prince de Condé se trouua. Là furent dressés XV articles de demandes que l'assemblée faisoit au Roy: les plus importans desquels estoient ceux qui s'ensuyuent.

L'an de Christ 1575.

I. Que l'exercice de la Religion reformée fût libre par tout le Roiaume, sans restriction ny modification quelconque.

II. Que les Chambres my-parties ci-deuant demandées fussent establies par tous les Parlemens de France.

III. Que tous ceux de ladite Religion reformée fussent exempts du payement des dimes.

IV. Qu'ils fussent remisen tous leurs biens, restablis en leurs offices, & admis aux charges publiques indifferemment auec les Catholiques.

V. Qu'ils retinssent toutes les villes & places qu'ils tenoient audit temps: & de plus que pour leur seureté deux villes leur fussent baillées, telles que le Prince de Condé nommeroit.

Ces articles, & autres aians esté portés au Roy par aucuns d'iceux deputés, & leus en vne assemblée conuoquée le VI d'Auril à Paris (où Monsieur frere du Roy & le B Roy de Nauarre assistetent) ces demandes furent trouuées bien hardies & insolêtes, par sa Majesté & son Conseil: & les porteurs n'aiant point de pouuoir pour les changer ou les modifier, le Roy les renuoia auec tesmoignage de mescontentement: neâtmoins auec promesse de rechercher de sa part tous les moiens d'affermir vne bonne paix entre tous ses subjets de l'vne & de l'autre religion, les exhortant d'en faire aussi de leur costé les auances. XI. Responce du Roy.

Durant ces assemblées la Haye Lieutenant general au siege de Poictiers (duquel i'ay parlé ci-deuant) brouilloit les cartes en sa patrie. Cét esprit turbulent, qui faisoit plus de bruit à la guerre qu'au Palais, estoit du parti des Catholiques Mal-contens, & partât confederé auec les Religionaires, afin de s'acquerir de l'autorité en son païs par ses trahisons plustost que par aucune consideration d'Estat. Neantmoins jusqu'à ce qu'il eût fait quelque grand coup il vouloit paroistre bon seruiteur du Roy: & donnoit souuêt de bons aduis au Roy & à la Roine-mere. Estant aduerti que le Roy estoit instruit de ses menées, il enuoia demander sauf conduit à sa Majesté pour l'aller trouuer, & se iustifier des calomnies que ses ennemis luy mettoiêt sus: & l'aiant obtenu il entretint le Roy de plusieurs affaires auec beaucoup d'artifice: tellemêt qu'il croyoit C auoir si bien palié ses perfidies, que le Roy & son Conseil demeurassent satisfaits. Entre autres choses il estoit deferé d'auoir voulu liurer aux ennemis de sa Majesté les villes de Poictiers & de Fontenay-le Comte. Ce que ne pouuant pas nier, il dit que c'estoit pour le seruice du Roy: dautât que par ce moien les Religionaires prendroiêt vne telle confiance en luy, qu'auec l'intelligence d'aucuns d'icenx, desquels il disposoit à sa volonté, il esperoit bien-tost leur enleuer la Rochelle: laquelle estant de plus grande importance que toutes les villes du Poictou ensemble (entant que sa Majesté les pourroit remettre en son obeissance plus aisément que la Rochelle seule) ce seroit vn tres-notable seruice pour l'Estat. XII. Perfidies de la Haye Lieutenant general de Poictiers.

Tant y a que cuidant auoir à tout le moins plastré les affaires & mis sa teste en seureté, il retourna en Poictou, & s'y comporta plus insolemment que deuant: Cependant il escriuit à la Noüe, qui estoit dans la Rochelle, que son voiage de la Cour ny les belles parolles du Roy & la Roine-mere ne luy auoient point fait changer de volonté. Et de fait il renoüa son entreprise sur Poictiers: mais estant descouuerte & auerée, il fut condamné à mort par defauts: la sentence executée en effigie, & peu apres en effect. Car ce mal-heureux estant si presomptueux que de se tenir à la Begaudiere sienne maison champestre peu fortifiée, y fut forcé & tué au mois de Iuillet de la mesme année. Son corps fut porté à Poictiers, decapité en la place où estoit son effigie, & les quatre membres separés aussi du tronc, furent mis en quatre diuers quartiers de la mesme ville. XIII. Condamné à mort, & executé.

D

Or il sembloit que les Religionaires eussent proposé de si insolentes demandes au Roy, plustot pour auoir pretexte de prendre les armes sur le refus de sa Majesté que pour esperance qu'elles leur fussent accordées, ou par aucune inclination qu'ils eussent à la paix & tranquillité du Roiaume. Car en ce mesme temps, ou peu aprés, ils forcerêt ou surprirêt plusieurs villes & bônes places en diuerses prouinces. Le Vicomte de Turene, qui n'agueres auoit pris le parti des Religionaires, couroit le Limosin & le Perigord, & s'estoit emparé d'Vzerche & de Briue-la Gaillarde. Le jeune Montferrâd, dit Langoiran, surprit Perigueux vn iour de marché, aiant ietté dedans bon nôbre de XIV. Prise d'Vzerche, de Briue & de Perigueux.

soldats trauestis en païsans: lesquels auec l'intelligence d'aucuns traihistres, se saisirent d'vne porte, & donnerent entrée à toute la troupe qui s'empara de la ville & la saccagea auec beaucoup de violences. A L'an de Christ 1575.

XV. Du Mont S. Michel. Le Mont-S. Michel en Normandie fut pareillement surpris par le sieur de Touchet Gentil-homme Religionaire du mesme pays: mais auant qu'il se fût entieremẽt rendu Maistre de la place, il fut attaqué si viuement par de Vique enseigne du Mareschal de Matignon, qu'il en fut chassé le mesme iour qu'il y estoit entré, & n'en remporta que dommage.

XVI. Estat du Languedoc. Rochegude faisoit de grands desordres en Viuarez: mais aiant esté blessé en vne rencontre prez de Nonnay (où il eut pourtant de l'aduantage sur les Roiaux les aiant mis en route) il mourut peu de iours aprés de ses blesseures. Sainct-Romain & Peregourdes faisoient cruellement la guerre en Languedoc sous l'autorité du Mareschal de Damuille: & le Duc d'Vzez auec les armes du Roy les côtre-lutoit de tout son pouuoir pour se monstrer bon seruiteur de sa Majesté, & digne de la charge que n'agueres il luy auoit donné. Toutesfois le siege de Beys en Viuarez ne luy reussit pas, aiant esté contraint de le leuer auec perte de bon nombre de vaillans hommes.

XVII. Montbrun pris & decapité. Montbrun faisoit tousiours du bruict dãs le Daufiné auec François de Bonne sieur de Les-Esdiguieres, qui commençoit d'estre en estime de bon Capitaine. Au mois de Iuin il y eut vn furieux combat entre Montbrun & des-Gordes Lieutenant de Roy en la mesme prouince. Mais enfin des-Gordes y aiant perdu huict cens hommes, fut contraint de quitter le champ de bataille aux ennemis, & se sauua dans Die. Peu de iours aprés il eut sa reuanche en vn autre côbat: auquel Montbrun abandonné laschement des siens fut blessé, pris & conduit soubs bonne garde à Grenoble: où par Arrest du Parlement du XII d'Aoust ensuyuant il eut la teste coupée. Dequoy les Religionaires firent de grandes plaintes, comme si cela eut esté fait cõtre le droict de guerre. Les Catholiques au contraire soustenoient qu'il auoit merité cete mort, tant pour auoir enleué partie de l'equipage du Roy à son arriuée de Pologne, que pour auoir permis aux siens mille actes de brutalité, qui sont exceptés par les traictez de paix, encore qu'ils aient esté commis durant la guerre. Car il donnoit toute sorte de licence aux soldats, & ne punissoit iamais aucũs de leurs forfaits, quoy que d'ailleurs il fût hõme d'vn courage tout martial, hardi, & vigilant Capitaine. Mais la principale cause de sa condemnation fut que le Roy luy aiant escrit qu'il trouuoit bien estrange, que luy estant né son subjet eût eu la hardiesse d'enleuer l'equipage de son Roy, il luy fit responce que les armes rendoient toutes personnes egales: & Montbrun aiant esté pris & conduit à Grenoble le Roy enuoia sa letre au Parlement. B C

XIIX. Les Rochellois sõt les pirates. Les Rochelois faisoient aussi tres-mauuaise guerre aux Catholiques sur mer en qualité de pirates & corsaires. Ils enuoierent quelques nauires vers les Açores isles de l'Ocean vis à vis de l'Espagne, appartenantes alors au Roy de Portugal, pour surprendre les Portugais au retour des Indes, & y firent vn gros butin: mesmement à la prise d'vne carauelle: dans laquelle ils trouuerent sept cens liures d'or. S'estant longuemẽt defenduë, il y eut vn horrible carnage d'hommes d'vne part & d'autre.

XIX. L'isle de Ré prise & reprise en vn méme iour. De la part des Catholiques le Vicomte de la Vauguion & le Baron de Vaillac fortifiés de quelques cornettes de Reistres, qui leur furent enuoiées par le Duc de Mõrpensier, couroient les pays d'Engoumois, de Saintonge & d'Aunis, & incommodoient grandement les Rochellois par terre. Benon à cinq lieuës de la Rochelle aiant esté surpris par les Rebelles, fut repris vn mois apres par les Roiaux. Landereau Gentil-homme Poicteuin aiant attaqué & emporté d'emblée l'isle de Ré auec beaucoup de courage, en fut chassé le mesme iour par les Rochellois, lesquels y accoururent comme si c'eust esté à l'embrasement de leur ville. D

XX. Declarations du Roy pour r'appeller les rebelles au deuoir. Les affaires s'aigrissant insensiblement par tout le Royaume, le Roy pour remettre les Religionaires au deuoir, fit publier vn Edict le X de Septembre: par lequel il protestoit de les receuoir tous en sa bonne grace, & de les traicter comme doit faire vn bon Prince, pourueu qu'ils posassent les armes, & luy rendissent les places par eux occupées: & enjoignit aux gouuerneurs des prouinces de les faire joüir en toute seureté du benefice de ses Edicts: ce qui en retint aucuns dans l'obeyssance. Et damãt que la pluspart demeuroient encore obstinés en leur rebellion pour la crainte d'estre recherchés du passé, il fit vn autre Edict le XIII d'Octobre ensuyuant: par lequel il leur octroioit ample abolition des choses passées.

A Tous ces desordres, tumultes & actes d'hostilité n'empeschoient pas que la negociation de la paix ne se continuât à Paris auec fort peu de progrés, quoy que le Roy y exhortât les deputés du parti contraire, & notamment les Rochellois, auec de grãdes promesses. Eux auec beaucoup de prudence protestoient qu'ils ne desiroient rien tant que la paix, pourueu qu'elle fût generale par tout le Roiaume, & ne vouloient point se des-vnir des autres Eglises. A defaut de paix on proposoit vne tresue: laquelle les deputés de Languedoc offroient d'accepter pour leur prouince. Mais le Roy vouloit qu'elle fût generale, & que les villes de Sainct-Gilles, Aigues-mortes & Beaucaire prises depuis son retour de Pologne luy fussent rẽdues: & eux refusoient d'y entẽdre sur l'esperance qu'ils auoient que le Prince de Condé emmeneroit bien tost à leur secours vne grosse armée d'Alemans, qui estoient desia à la frontiere du Roiaume.

L'an de Christ 1575. — XXI. Les Rochellois refusent ses offres.

En ce mesme temps la Roine Elizabeth veufue du Roy Charles se voiant decheuë de toute authorité, prit son congé pour retourner en Alemagne deuers l'Empereur son pere. Henry la conuoia à trois ou quatre iournées: mais il ne luy donna pas vn equipage sortable à sa naissance, & au rang qu'elle auoit tenu en ce Roiaume. Elle laissa en France Marie-Elizabeth sa fille âgée d'enuiron deux ans, qu'elle auoit eué du B Roy Charles son espoux: laquelle deceda en l'an MDLXXIX, quatre ans apres le depart de la Roine sa mere.

XXII. Elizabeth veufue du Roy Charles se retire en Alemagne.

Cete mesme année le Roy en consideration de la Duchesse de Lorraine sa sœur, & plus encore pour l'amour de la Roine son espouse (qui estoit de la mesme maison) ceda la souueraineté du Duché de Bar au Duc de Lorraine par ses lettres patentes en bonne forme, la Foy hommage, & droit de ressort reserués à sa Majesté. Dequoy les plus sages de son Conseil demeuroient offensés contre le Chancelier de Birague, qui les auoit séellées legerement, & sans remonstrer à sa Majesté l'importance de l'affaire. Et luy pour toute excuse alleguoit qu'il estoit Chancelier du Roy: response digne d'vn estranger, qui aimoit mieux estre complaisant au Roy que de procurer le bien du Roiaume.

XXIII. Le Roy cede le Duché de Bar au Duc de Lorraine.

C Attentats du Duc d'Alençon sur la vie du Roy son frere. Sa fuite. Sa reconciliation & la paix.

I. *Attentats du Duc d'Alençon sur la vie du Roy son frere.* II. *Qui se resout à le faire mourir.* III. *Le Duc de Guise partisan du Roy de Nauarre contre le Duc d'Alençon.* IV. *Le Roy appaise son courroux contre Monsieur.* V. *Plaintes de celuy ci.* VI. *Passion de la Roine de Nauarre pour luy.* VII. *Il s'enfuit de la Cour.* IIX. *Publie vn manifeste de ses intentions.* IX. *Les Rochellois se desfient de la Noblesse voisine.* X. *Monsieur se ligue auec les rebelles.* XI. *Leur resolution.* XII. *Thoré auec des forces enuoyé à Monsieur.* D XIII. *Le Duc de Guise marche à l'encontre.* XIV. *Ordonnances des deux armées.* XV. *Les Reistres desfaits.* XVI. *Le Duc de Guise blessé.* XVII. *Les Mareschaux de Montmorency & de Cossé mis en liberté.* XIIX. *Tresue & articles d'icelle.* XIX. *Difficultés sur l'execution.* XX. *Le Prince de Condé n'approuue point la tresue.* XXI. *Le Roy se fortifie.* XXII. *Les Parisiens refusent de luy prester de l'argent.* XXIII. *Y sont contrains pour faire deloger les gens de guerre des enuirons de leur ville.* XXIV. *Le Roy est secouru d'argent.* XXV. *Abouchement de la Roine-mere auec Monsieur.* XXVI. *Qui apprehende d'estre empoisonné.*

I. Attentat du Duc d'Alençon sur la vie du Roy son frere.



OVS ces troubles dont la France estoit agitée n'affligeoient pas tant le Roy que les frequentes conspirations du Duc d'Alençon son frere contre la personne de sa Majesté. Car quel creue-cœur devoit-ce estre à ce bon Roy que son frere vnique, lequel il cherissoit vniquement, fut insidiateur de sa vie, & l'auteur de tous les attentats qui se faisoient contre sa personne? Nous auons veu ci-deuant comme soudain aprés le trespas du Roy Charles, luy & le Roy de Nauarre depescherent deux Gentils-hommes en Pologne afin d'empescher son retour. Mais l'aiant rencontré en Austriche hors des mains des Polonois, Monsieur n'en demeura pas là. Car il attenta plusieurs fois sur sa vie. La premiere, aiant voulu corrompre vn valet de Chambre de sa Majesté pour esgratigner le Roy sur la nuque auec vne espingle empoisonnée en luy mettant sa fraise. La seconde, aiant conspiré pour le mettre à mort. Cete conjuration estant descouuerte par le sieur de Feruaques, la Roine-mere interuint pour la reconciliation entre les deux freres. Monsieur prosterné à genoux demanda pardon au Roy de ce qu'il auoit presté l'oreille aux conjurés sans confesser autre chose. Et neantmoins aprés auoir imploré la misericorde de sa Majesté il obtint sa grace, non seulement pour luy, mais aussi (ce qui fut de tres-pernicieux exemple) pour ceux qui auoient projetté vn si execrable parricide.

A — L'an de Christ 1575. — B

II. Qui se resout de le faire mourir.

Ces deux conspirations furent faites vn peu auant le Sacre du Roy: & peu de temps aprés il suruint vn accident à sa Majesté, qui donna du soupçon à plusieurs, & au Roy vne ferme croiance que son frere l'auoit fait empoisonner. C'est que soudainement il deuint malade d'vne extreme douleur d'oreille, que les Medecins disoient estre semblable à celle dont François II mourut, & la tenoient pareillement incurable. Le Roy sur la desfiance qu'il auoit de son frere, sans nulle preuue, fut en termes de le faire mourir, afin de voir vanger sa mort par la punition d'vn fratricide & parricide. Estant en cete resolution il fit appeller le Roy de Nauarre, luy declara sa passion & la volonté qu'il auoit de le faire recognoistre son successeur legitime en faisant mourir son frere: adjoustant à cela qu'il s'asseuroit bien qu'il seroit plus agreable aux François que ce detestable (ainsi qualifioit-il son frere) & que le Duc de Guise (car il sçauoit que celuy-ci n'aimoit pas le Duc d'Alençon) seroit de son costé. C

III. Le Duc de Guise partisan du Roy de Nauarre côtre le Duc d'Alençon.

Le Nauarrois estonné d'vne resolution si estrange, tascha d'adoucir & moderer le courroux du Roy, en luy representant qu'vn crime si horrible ne pouuoit pas tôber en vne ame si genereuse que celle du Duc d'Alençon: que sa santé n'estoit pas desesperée, & qu'aprés que Dieu luy auroit rendue, il seroit bien marri d'auoir eu ce soubçon contre son frere. Cete remonstrance arresta vn peu l'execution de la resolution de sa Majesté. Cependant le Roy de Nauarre ne laissa pas de tenter l'intention du Duc de Guise, en luy disant que le Roy estoit fort mal. Le Duc de Guise n'entendant pas la consequence, le Nauarrois luy repeta les mesmes mots: & adonc le Duc de Guise mettant la main sur le pommeau de son espée luy repartit, *Voila qui est à vostre seruice.* Outre qu'ils estoiét cousins remués de germain, ils auoient fait alliance ensemble: le Duc de Guise appelloit le Roy de Nauarre *Mon maistre*, & celuy-ci le Duc *Mon compere.* Aussi en ce temps-là le Nauarrois faisoit encore profession de Catholique: & s'il fût demeuré dans la vraye Eglise jamais il n'y eût eu de ligue. D

IV. Le Roy appaise son courroux contre Monsieur.

Au demeurant le Roy sentant alleger sa douleur peu à peu, & enfin estant parfaitement gueri s'appaisa & changea d'aduis: mais pourtant jamais depuis il n'aima son frere. Aussi prouoqua-t'il de nouueau son courroux par vne autre injure tres-sensible: dont je parleray à la fin de ce regne: & par la ligue qu'il fit contre sa Majesté auec les Religionaires & les Catholiques rebelles. Et voici comment cete affaire se passa, & par l'entremise de quelles personnes.

V. Plaintes de celuy-ci.

Le Duc d'Alençon ne cessoit de se plaindre de ce que son appanage n'estoit pas sortable à sa qualité: & de ce qu'il n'auoit point de part au gouuernement de l'Estat ny en paix, ny en guerre. La Roine de Nauarre sa sœur l'encourageoit à remuer toutes pierres pour chercher ses auantages, & par ses persuasions adjoustoit l'esperon à celuy qui n'alloit que trop viste.

VI. Passion de la Roine de Nauarre pour luy.

Ce frere & cete sœur s'entraimoient vniquement & cordialement: & j'ay oui dire souuent à cete Princesse, que ne pouuant supporter la tyrannie d'vn mary ny d'vn frere (qui estoit Henry III) elle auoit donné son cœur & toutes ses affections à son

A ieune frere, pour le salut duquel elle eût employé volontiers sa vie. Certes elle tesmoignoit assez qu'elle auoit vne passion desreglée pour luy, & n'a peu le cacher en ses Memoires.

L'an de Christ. 1575.

VII. Il s'enfuit de la Cour.

Monsieur donc (sur les actions duquel le Roy faisoit curieusement veiller) aiant pris resolution auec sa sœur de s'esloigner de la Cour, deuala de nuict auec des cordes par la fenestre de la chambre de la mesme Roine sa sœur dans le fossé du Louure à l'aide d'elle seule & d'vne autre femme confidéte, & accompagné d'vn homme qui l'attendoit dans le fossé, s'en alla vers S. Geneuiefue, sortit par vn trou fait dans la muraille de la ville: & aiant trouué des cheuaux qui l'attendoient vers le faux-bourg S. Marcel, s'enfuit à Dreux place de son appanage. Plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes qui estoient de la partie se joignirent à luy en chemin: d'autres quittant la Cour l'allerent trouuer à la file. Cela arriua sur la my-Septembre de l'an MDLXXV. Plusieurs tenoient qu'il fit cete retraite par le conseil de Bussy d'Amboise & de Simié ses fauoris, qui abusoient de l'esprit de ce ieune Prince. Mais sans doubte (ainsi qu'elle mesme l'a
B escrit) la Roine de Nauarre y contribua plus que tous les autres.

IIX. Publie vn manifeste de ses intentions.

Le XVII du mois il fit publier vn manifeste, par lequel il exposoit les causes de son euasion. Entre autres il *remonstroit le iuste mescontentement qu'il auoit de voir les estrangers auancés en autorité, & luy & les Princes du sang roial reculez du gouuernement de l'Estat. Qu'il auoit esté detenu en captiuité sans autre subiet que pour en auoir fait plainte. Que les officiers de la Couronne & les plus signalez Seigneurs de France* (entendant les Mareschaux de Montmorency & de Cossé) *auoient esté mis prisonniers sans nulle forme de Iustice. Qu'aiant esperé quelque amendement aux affaires par le retour du Roy son frere, & voiant que tout alloit de mal en pis, il s'estoit retiré de la Cour, resolu de maintenir sa dignité par les armes iusqu'à ce que par l'assemblée des Estats generaux il fût pourueu au reglement du Roiaume. Qu'il desiroit restablir le Clergé & la Noblesse en leurs anciens priuileges, faire cesser les leuées extraordinaires inuentées à la foule du peuple. Que cependant il prenoit en sa protection tous les naturels François tant de l'vne que de l'autre Religion, protestant de les entretenir chacun en l'exercice d'icelle iusqu'à ce que les differens touchant la foy fussent determinés & decis par vn libre & legitime Concile.*

IX. Les Rochellois se desfient de la Noblesse voisine.

C Il en escriuit particulierement auec les mesmes protestations aux Rochellois, concluant aprés tout à ce qu'ils luy fournissent vne somme d'argent, canon & munitions de guerre. Mais ils tesmoignerent par leurs excuses que sa conclusion leur estoit autãt odieuse que ses propositions leur sembloient agreables. Ce refus procedoit de la desfiance naturelle de ce peuple: laquelle en ce temps-là s'estoit accreuë, à cause que la Noblesse voisine aiant esté receuë dans la Rochelle desiroit empieter le commandement soubs le gouuernement de la Noüe, sans recognoistre le Maire: dont les Rochellois furent si esmeus que la Noüe mesme, comme fauorisant la Noblesse, craignant quelque sedition, se retira auprés de Monsieur, comme fit aussi Sainct-Gelais & plusieurs autres Gentils-hommes.

X. Monsieur se ligue auec les Rebelles.

Or la Cour fût grandement troublée de la retraite de Monsieur: & plusieurs confidetans le deplorable estat des affaires se laissoient persuader que suiuant sa declaration il ne respiroit que le bien public & le restablissement des anciennes loix du Roiaume. Les Religionaires disoient, qu'estant piqué contre ceux qu'ils tenoient pour leurs plus grãds ennemis à la Cour, il seroit bien aise de se seruir de leurs forces pour les destruire: & qu'eux par mesme moien se fortifieroiét aussi de son nom & autorité, & en establissant leur nouuelle reformation aboliroient la religion Catholique. Mais le dessein du Duc d'Alençon estoit de s'vnir en apparence aux Religionaires & aux Catholiques Mal-contens: & en se declarant leur protecteur & leur chef, obliger le Roy son frere à luy augmenter son appanage.

D

XI. Leur resolution.

Son manifeste fauorisa grandemét le traicté du Prince de Condé auec Federic Electeur de l'Empire & Comte Palatin: lequel ne se pouuoit resoudre à mener ny enuoier secours aux Religionaires François sans toucher argent. Mais voiant que Monsieur se declaroit leur protecteur, il ne doubta plus de conclure son marché auec eux: de sorte qu'ils conuindrent ensemble de ne iamais quitter les armes que le Roy n'eût baillé au Duc Iean Casimir fils de Federic le gouuernement de Metz, Toul & Verdun, auec le reuenu de ces trois Eueschés, & vne grosse pension: & aux Religionaires libre exercice de leur religion generalement par tout le Roiaume.

XII.

Pour lier plus estroitement Monsieur, ils furent d'aduis (attendant que le reste du

Thoré auec des forces enuoyé à Monsieur.

secours fût en estat d'entrer en France) de luy enuoier deux mille Reistres soubs la conduite du sieur de Thoré frere du Mareschal de Damuille. Ce qui fut promptemẽt executé: & pour accompagner les Reistres, on luy bailla cinq cens arcbusiers, & cent hommes d'armes François, outre grande quantité de Noblesse volontaire tant des Religionaires que des Catholiques Mal-contens, & autres qui desiroient se joindre à Monsieur, afin de chercher leur fortune dans les ruines de la France. A

L'an de Christ 1575.

XIII. Le Duc de Guise marche à l'encontre.

Le Roy aduerti des menées que le Prince de Condé faisoit en Alemagne, assembla aussi des forces pour les opposer à l'ennemi estranger, & manda le ban & riere-ban, comme en vne occasion tres-importante. Il commanda au Duc de Guise & à Biron de leur aller à l'encontre auec tout ce qu'ils auoient assemblé de forces, & tascher de luy empescher l'entrée du Roiaume. Les Ducs de Mayenne, d'Aumale, de Mercœur, le Marquis d'Elbeuf, le Mareschal de Rais, Feruaques, & tout ce qu'il y auoit de genereux à la Cour, se vindrent joindre à eux pour la desfense de la patrie. Tellement qu'ils se trouuerent ensemble pres de trois mille bons cheuaux, & six à sept mille hommes de pied en vn corps d'armée. B

XIV. Ordonnance des deux armées.

Ainsi qu'ils marchoiẽt droit à la frontiere de Champagne, ils eurẽt aduis que Thoré auec l'auant-garde des Reistres, & quelque Noblesse Françoise s'estoit auancé pour se rẽdre auprés de Mõsieur: ce qui leur fit tourner la teste vers luy: si bien que l'aians mis entr'eux & la riuiere de Marne prés de Dormãs, ils le forcerẽt de venir au combat. Le Duc de Mayenne eut la premiere pointe pour les charger, soustenu du Duc de Guise qui venoit aprés auec le reste de l'armée. De l'autre part la gendarmerie Françoise se mit aux premiers rangs deuant les Reistres sous Hasting leur Colonnel, & soubs le sieur de Cleruant: la valeur duquel fut remarquée entre tous les autres. Thoré les soustenoit auec la Noblesse volõtaire. Les arcbusiers estoient partagés sur les deux ailes.

XV. Les Reistres sont desfaits.

Les François rebelles soustindrent vigoureusemẽt le choc des Roiaux: mais les Reistres se debãderent la plus-part: aucuns prenans la fuite à vau-de route. Cinq cens s'estans rendus au Duc de Guise sauuerent leurs vies: mais ceux qui firent ferme furent taillés en pieces, & entre autres Hasting leur Colonnel & son Lieutenant. Il y eut grand nombre de prisonniers auec Cleruant, qui furent tous traités en gẽs de guerre. C

XVI. Le Duc de Guise blessé.

Le Duc de Guise poursuyuant trop chaudement les fuyans & pressant vn soldat François, celuy-ci ou par son estonnement ou à dessein lascha vne arcbusade en se rendant à luy, & luy emporta la jouë. Il ne perdit pas pourtant les estriers: mais le bruit de sa blesseure r'appellant les siens auprés de leur General, fut cause que Thoré gagna le deuant & se rendit auprés de Monsieur auec ce qu'il peut recueillir du debris de ses troupes.

XVII. Les Mareschaux de Montmorency & de Cossé mis en liberté.

En ces entre-faites le Roy sollicitoit en vain les Parisiens de luy prester de l'argent: & la Roine-mere emploioit tous ses artifices pour ramener au deuoir le Duc d'Alençon, & taschoit de le contenter afin de le separer des deux factions formées contre la Religion & cõtre l'Estat. Et parce qu'vn chef de ses plaintes contenoit que les Mareschaux de Montmorency & de Cossé estoient detenus captifs sans raison & sans nulle forme de justice, ils furent mis en liberté, & leur emprisonnement cassé & annullé par letres patentes du Roy, verifiées en la Cour de Parlement le VII May de l'année suyuãte: & la Roine-mere allant trouuer son fils les emmena quand & elle. Ce fut pourtant aprés que leurs testes furent balancées sur vn faux bruit qui courut de la mort du Mareschal de Damuille. Car le Roy fut persuadé par le Chancelier de Birague & aucuns autres (lesquels auoient promesse d'estre pourueus des premieres charges de Mareschal de France qui vacqueroient) de les faire estrangler dans la prison. Mais la nouuelle de la mort du Mareschal de Damuille se trouuant fausse, l'execution d'vne actiõ si inique & honteuse fut sursise: & peu aprés cela le Duc d'Alençon quittant la Cour donna coup à leur liberté, & au salut de leur vie. D

XIIX. Tresue & articles d'icelle.

Or la Roine-mere ne pouuant terminer le mescontentement du Duc son fils par vne bonne & asseurée paix, accorda enfin auec luy vne tresue & sursoiance d'armes à commencer le XXII de Nouembre de la mesme année MDLXXV jusqu'à la feste prochaine de S. Jean Baptiste.

Par cet accord le Roy estoit obligé de fournir cinq cens mille liures aux Reistres leuez par le Prince de Condé, à la charge qu'ils ne passeroient pas deça le Rhin. Pour l'asseurance des Religionaires & des Catholiques Politiques ligués ensemble, il promettoit de leur bailler en depost six villes: c'est à sçauoir Engoulesme, Niort, Saumur, Bourges, la Charité & Me-

L'an de Christ 1575.

A *zieres: (celle-ci estoit accordée particulierement au Prince de Condé pour la seureté de sa personne) lesquelles villes seroient rendues à sa Majesté deuant la fin de la tresue, soit qu'il y eût paix ou guerre. Le Roy promettoit aussi de congedier toutes les forces estrangeres, excepté les Suisses & les Escossois de ses gardes: & d'entretenir à Monsieur deux mille hommes de pied & cent Gentils-hommes outre sa compagnie d'hommes d'armes, & cent arcbusiers, auec cinquante Suisses pour ses gardes. Il permettoit aux Protestans l'exercice de leur Religion par toutes les villes & lieux par eux occupés, & ailleurs où il leur auoit esté permis au mois de May dernier par vne autre conference.*

XIX. Difficultés sur l'execution.

Cete tresue, comme tres auantageuse aux Religionaires (qui ne pouuoiēt desirer rien plus que l'exercice de leur Religiō par toutes les villes & places qu'ils tenoient) fut publiée à la Rochelle aux flābeaux la nuict du XXII iour de Nouēbre auquel elle deuoir commēcer. Mais quand il fut question de venir à l'execution il s'y rencontra de grandes difficultés de la part des Catholiques: & mesmemēt en ce que les sieurs de Mōtigny & de Ruffec, celuy-ci gouuerneur d'Engoulesme & celui-là de Bourges, refusoient de remettre ces deux bonnes villes és mains de Monsieur: & les Religionaires disoient auec beaucoup d'apparence, B que leur refus procedoit du commandement secret des puissances souueraines.

XX. Le Prince de Condé n'approuue point la tresue.

Le Prince de Cōdé estāt prest à entrer en France auec le secours estrāger, ne fut pas cōtent de ce traicté, en escriuit aux Rochellois son sentimēt, & leur demāda quelques Ministres pour se seruir de leur cōseil. Miserable Prince, s'il estoit si despourueu de cōseil pour les affaires d'Estat, qu'il luy fallût auoir recours aux Ministres, lesquels estās la plus-part moines apostats, n'auoiēt garde de luy cōseiller la paix, afin de couurir leurs impietés & sacrileges sous les desordres de la guerre. Theodore de Beze vn des plus signalés de ceux-là par ses infames foüilleures, accompagnant les letres du Prince de Condé des siēnes du XXIII de Nouembre à Strasbourg, exhortoit les Rochellois à maintenir l'Euangile par les armes, & employoit toute sa Rhetorique pour leur persuader qu'ils se deuoient desfier de tous les Catholiques, & leur asseuroit que dans peu de iours ils seroient secourus d'vne tres-puissante armée que le Prince de Condé leur emmeneroit d'Alemagne. Aprés tout il s'excusoit sur certaine infirmité corporelle de ce qu'il ne pouC uoit accompagner cete armée. C'est pourquoy à son défaut le Prince demandoit aux Rochellois des trompetes de la mesme liurée.

XXI. Le Roy se fortifie.

Le Roy preuoyant bien que cete tresue seroit mal gardée si le Prince de Condé auoit moien de conduire ses Reistres en France, taschoit de se fortifier aussi d'vn gros secours estranger: à sçauoir de six mille Suisses qui desia estoient leués, & de huict mille Reistres que Gaspar de Schōberg, Christofle de Bassompierre & Charles Mansfeld offroient de luy emmener: moiennant que sa Majesté leur auançât cent mille escus, & leur en fournit quatre cens cinquante mil lors qu'ils auroient toutes leurs troupes sur pied à la frontiere de France.

XXII. Les Parisiēs refusent de luy prester de l'argent.

Sa Majesté aiant fait assembler tous les Ordres de Paris en l'Hostel de ville, leur demanda en prest deux cens mille francs pour payer les Suisses durant quatre mois. Mais sa demande fut receuë auec tant d'aigreur qu'ils luy remonstrerent, comme par reproche, que depuis quinze mois leur ville auoit contribué trente six millions de liures, que le Clergé estoit en auance de sommes immenD ses, le peuple opprimé de subsides: & la plus-part de cela employé à des despenses friuoles: desquelles luy aiant faite vne deduction sommaire, ils luy ramenteuoient l'exhortation de Sainct Louys à son fils pour le soulagement de ses subjets: & pour toute conclusion luy dirent effrontément qu'ils auoient tant contribué par le passé, que leurs bourses en estoient entierement espuisées.

XXIII. Y sont contrains pour faire deloger les gens de guerre des enuirōs de leur ville.

Le Roy, quoy qu'autāt offēsé de leurs discours que de leur refus, dissimula neātmoins sa passion, leur declarāt seulemēt que leur mauuaise volōté ne l'empescheroit pas de pouruoir aux vrgētes necessités de l'Estat par autres voies. Et aiant fait venir toutes ses troupes à l'entour de Paris pour y viure à discretion, les Parisiens furent bien aises de luy fournir ce qu'il auoit demandé, & au delà, pour faire eloigner ces hostes, qui non seulement faisoient rencherir les viures: mais aussi pouuoient affamer dans peu de tēps par leur profusion & degast cete cité populeuse.

XXIV. Le Roy est secouru d'argent.

En ces entre faites il arriua aussi que le Duc de Neuers & Charles Harluin Seignr de Briēne, vēdirēt certains heritages & seigneuries hors du Roiaume: celuy-ci en l'isle de Plcumose, dōt ses ancestres estoiēt issus, & celuy-là en Flandres, & accō-

moderent le Roy de leur argent, en prenant du domaine de Bretagne en engagemẽt pour leur asseurãce. Le Cardinal de Ferrare, les sieurs de Gondy & de Biragues, & les bãquiers Italiens domiciliés à Paris, luy presterent aussi de notables sommes de deniers pour estre employées aux frais de la guerre, & à la defense du Roiaume. A L'an de Christ. 1575.

XXV. Abouchement de la Roine-mere auec Monsieur.

Enuiron la my-Decembre la Roine-mere alla retrouuer Monsieur à Ruffec pour conferer auec luy touchant la paix generale, & luy donner quelque satisfaction sur l'execution de la trefue: d'autant qu'il se plaignoit de ce que le sieur de Ruffec refusoit de mettre en ses mains Engoulesme. Elle ne pouuant, ou ne voulãt pas contraindre Ruffec, accorda à Monsieur au nom du Roy les villes de Cognac & de S. Iean d'Angely au lieu d'Engoulesme: fit declarer criminels de leze Majesté les gouuerneurs des villes promises à Monsieur, qui se monstroient refractaires. Et en executant cete nouuelle conuention Barresse entra dans Cognac de la part de Monsieur, & la Noüe à S. Iean-d'Angely. Pour le regard de la paix la mere & le fils se separerent en assés bons termes. B

XXVI. Qui apprehende d'estre empoisonné.

Le XXVI du mesme mois de Decẽbre Monsieur entra en vne extreme apprehẽsion d'auoir esté empoisonné faisant collatiõ aprés souper auec le sieur de Thoré, & en escriuit au Roy & à la Roine-mere, & mesmes aux Rochellois. Mais le dãger estãt passé, ou par le moiẽ des antidotes, ou parce que ce n'estoit pas vrayement poison: & l'accusé nõmé Blondeau n'agueres Secretaire du Chancelier de Birague n'aiant rien confessé à la torture, qui luy fut dõnée extraordinairement, il n'en fut pas fait plus grãd bruit ny recherche. Neãtmoins il fut condãné à faire amãde honoraire pour n'auoir pas fait l'essay auant que de donner le vin à Monsieur, suiuãt la coustume practiquée pour le salut des Princes de cete qualité, d'autant que si d'auanture il estoit exempt de crime, il ne l'estoit pas de coulpe.

Abrogation de l'election de Henry en Pologne, & subrogation de Bathory.

I. *Le Roy tasche de satisfaire les Polonois.* II. *Qui luy enuoient vn ambassade.* III. *Qui propose au Roy de retourner en Pologne.* IV. *Response de sa Majesté.* V. *La Roine-mere desire de conseruer le Roiaume de Pologne pour Monsieur.* VI. *Bellegarde & Pibrac ambassadeurs en Pologne.* VII. *Pibrac en tres-grand peril de sa vie.* IIX. *Trouue la Pologne mal-affectionnée au Roy.* IX. *S'en retourne auec d'Espesses sans rien faire.* X. *Les Polonois elisent Bathory pour leur Roy.* XI. *Faute de l'Empereur en la brigue du Roiaume de Pologne.* XII. *Les Polonois renuoyent au Roy tous ses meubles.* C

I. Le Roy tasche de satisfaire les Polonois.

NOVS auons veu que Henry partant secrettement de Pologne y laissa le sieur de Danzy personnage de singulier merite, afin de faire entendre au Senat & aux Seigneurs Polonois les causes de son soudain depart, les raisons pourquoy il n'auoit pris congé d'eux, & l'ordre qu'en son absence il vouloit estre gardé au gouuernement du Roiaume. Il leur escriuit aussi sur le mesme sujet deux fois estant en chemin pour retourner de deça, & leur donnoit esperance de son retour aprés qu'il auroit appaisé les troubles dont la France estoit agitée. D

II. Qui luy enuoient vne ambassade.

Les Polonois prenans tout cela pour des bourdes, assemblerent les Estats du Roiaume (qui ne sont, comme i'ay marqué ailleurs, que deux, le Clergé & la Noblesse) à Varsouie le XIIX de Septembre l'année derniere: afin de pourvoir à l'administration de l'Estat abandonné de leur Roy, & menacé par de tres-puissans ennemis, & mesmement du Moscouite. En cette assemblée il y eut de tres-grands debats & altercations: plusieurs voulans que comme Henry s'en estoit allé sans donner cognoissance de son depart au Senat ny à pas vn Polonois, aussi son election fût abrogée sans aucune interpellation precedente. Toutesfois la resolution fut qu'ils luy enuoyeroient vne ambassade pour l'exhorter & le sõmer de retourner en Pologne dãs le XII du mois de May ensuiuãt, auquel iour l'assẽblée de leurs Estats generaux estoit assignée en la ville de Steczisie: & luy denõcer & declarer que s'il refusoit ou dilayoit d'y venir, les affaires du Roiaume

A du Roiaume requerans de necessité la presence du Roy, ils procederoient à l'election d'vn nouueau Roy, tout ainsi que s'ils n'en auoient point du tout, tenant son absence pour vne anarchie & intertegne.

L'an de Christ. 1575. Les Ambassadeurs Polonois arriuerent à Lyon peu apres Henry : auquel ils exposerent hardiment leur charge, & n'oublierent pas d'entonner haut les reproches de son election & preference à tant d'autres illustres Princes, nul desquels ne leur eût iamais fait ce tort que de les abandonner auec tant de mespris que luy : & afin de luy faire cognoistre que s'il ne retournoit pas en Pologne dans le iour prefix, le dessein des Polonois estoit d'executer tout ce qu'ils luy proposoient, ils luy donnerent des lettres conformes à leurs remonstrances. III. Qui propose au Roy de retourner en Pologne.

Le Roy tres-content de s'estre deschargé du Roiaume de Pologne, comme d'vn fardeau d'ennuy & d'angoisse, auec ce qu'il estoit assez occupé à pouruoir aux affaires de la France, ne se soucioit pas beaucoup du sceptre Polonois. B Apres auoir donc dit aux Ambassadeurs combien il se sentoit obligé aux Estats de Pologne de son election, & s'estre excusé de son soudain depart, il respondit à leur sommation & declaration, que les affaires de la France estoient si troublées, que bien que ce fût son dessein de retourner au plustôt en son Roiaume de Pologne, il ne leur pouuoit pas marquer le temps si ponctuellement qu'ils l'en requeroient. Toutesfois que pour le desir qu'il auoit qu'il n'y arriuât point de desordre, il y enuoyeroit des personnages de telle dignité, suffisance & integrité, qu'auec ce que les Estats & le Senat y contribueroient de leur part, ils suppléeroient à son absence au gouuernement du Roiaume. Que pour luy il ioindroit tousiours son consentement à leurs resolutions en toutes choses. Au demeurant, que s'ils estoient si hardis de l'offenser en proposant tant seulement de subroger vn Roy en sa place (ce qu'il croit qu'ils luy ont escrit à intention de haster son retour) il leur fera bien-tost sentir qu'il est leur Roy & Roy de France tout ensemble : & que les Rois de France ont eu de tout temps les mains assez longues pour chastier les nations plus esloignées que les Polonois, & qu'ils C ont porté leurs armes foudroiantes iusqu'en la Palestine, en l'Egypte & en la Barbarie. IV. Responſe de sa Majesté.

Cete response, qui ne seruoit qu'à couurir vne rodomontade par vne autre, ne pouuoit pas donner grande satisfaction aux Ambassadeurs Polonois. Mais la Roine-mere qui desiroit conseruer la Couronne de Pologne pour le Duc d'Alençon son second fils (quoy que sans nulle apparence : les Polonois considerant que le mesme accident pouuoit arriuer à celuy-ci qu'à son aisné) faisoit entretenir ces Ambassadeurs de belles esperances & promesses : afin de tirer les affaires en longueur, & prendre auec plus de commodité ses mesures & ses auantages. Cependant elle fit depescher Iacques Faye sieur d'Espesses pour aller en Pologne en qualité de sur-intendant & directeur des affaires de sa Majesté, & tenir les Estats en haleine attendant l'ambassade de France qui deuoit marcher en suite. V. La Roine-mere desire coserver le Roiaume de Pologne pour Monsieur.

En ce temps-là il y auoit entr'autres à la Cour deux personnages tres-signalés, l'vn aux armes, qui estoit le Mareschal de Bellegarde : l'autre en doctrine & grande experience és affaires d'Estat, sçauoir Guy du Paur sieur de Pibrac : tous D deux odieux à la Roine-mere, parce qu'ils estoient grandement cheris du Roy son fils : combien que son pretexte fût que Bellegarde estoit intime ami du Mareschal de Damuille, & que Pibrac panchoit du costé des Religionaires : ce qu'aucuns croioient aussi, parce que ses deux freres estoient de la nouuelle opinion, & qu'il dissuadoit la guerre ciuile. La Roine-mere desirât donc eloigner de la Cour ces deux bôs seruiteurs du Roy, lesquels auoiêt fait le voiage de Pologne auec leur Maistre, leur fit dôner la cômission pour y retourner en qualité d'Ambassadeurs. Pour y obliger Bellegarde, qui estoit ambitieux, elle luy faisoit entendre qu'il estoit en si bonne estime parmi les Polonois (qui des-ja luy auoient donné le titre de parfait cauallier) que s'il ne pouuoit obtenir ce qu'il desiroit pour le Roy ou pour le Duc d'Alençon (côme il y auoit peu d'apparêce) il pourroit lui-mesme estre eleu Roy de Pologne. On promettoit à tous les deux de leur faire tenir trois cês mille escus pour gaigner les suffrages des plus obstinés côtre la France, Bellegarde qui auoit bon nés & recognoissoit assés les artifices de la VI. Bellegarde & Pibrac Ambassadeurs en Pologne.

Roine-mere, ne refusa pas la commission: mais il s'en alla en son gouuernement A
de Saluſſes, feignant de vouloir prendre le chemin d'Italie, & de là la route de L'an de Christ
Pologne: & ne paſſa pas plus outre. 1575.

VII. Pibrac en tres-grand peril de sa vie.

Pibrac (ores qu'il preueut bien que l'affaire ne reuſſiroit pas) touſiours ſouple & obeïſſant aux commandemẽs du Roy, ſe mit en chemin au mois d'Auril pour faire ce meſme voiage: lequel luy fut auſſi mal-encontreux en allant, que le premier l'auoit eſté à ſon retour. Car eſtant prés de Mont-Pelicard il tomba en vne embuſche de brigans, qui d'abordée tuerent deux des ſiens, & apres auoir volé ſon argent & tout ſon equipage l'emmenerent dans vne foreſt, & luy mirent cent fois le poignard à la gorge pour luy faire declarer où eſtoit l'argent qu'il conduiſoit en Pologne: car le bruit eſtoit qu'il conduiſoit deux cens mille eſcus pour ſoldoyer les forces Polonoiſes pour la Lithuanie. Enfin n'en pouuant pas tirer autre choſe Dieu permit qu'ils le relaſcherent: & luy tout eſperdu s'en alla à Baſle: où il redreſſa ſon equipage, & y prit de l'argent pour continuer ſon voiage.

IIX. Trouue la Pologne mal affectionnée au Roy.

A ſon arriuée en Pologne il trouua les Eſtats ſi eſmeus contre les François, & tellement outrés du meſpris que Henry faiſoit de leur Roiaume, qu'à grand peine d'Eſpeſſes auoit peu obtenir d'eux huict iours de delay pour l'attendre: quoy qu'il leur aſſeurât & proteſtât que le Mareſchal de Bellegarde & luy leur apporteroient vne entiere ſatisfaction de la part du Roy leur Maiſtre. B

IX. S'entretourne auec d'Eſpeſſes ſans rien faire.

Le Mareſchal ne venant pas, Pibrac & luy apporterent à cete negociation tout ce qu'on pouuoit deſirer de l'eloquence, prudence & conduite humaine. Mais apres tout, aians affaire à des hommes reſolus à ne receuoir en payement que des effects, ils pouuoient bien les eſmouuoir, mais non pas contenter de nuës & vaines paroles. Ioint que les trois cens mille eſcus (qui pouuoient eſtre les plus puiſſans argumens de leurs harangues) ne leur furent point enuoiés. Tellement que voians qu'ils ne pouuoient ny empeſcher ny retarder dauantage le decret des Eſtats touchant l'abrogation de Henry, & que le nom François eſtoit ſi odieux aux Polonois qu'ils ne leur euſſent oſé propoſer la ſubrogation de ſon frere, ces deux grands hommes d'Eſtat iugerent qu'il ne leur eſtoit pas ſeant de ſejourner plus longuement en vne region, où leur Roy s'en alloit eſtre degradé & priué de l'vne de ſes Couronnes. C

X. Les Polonois eliſent Bathory pour leur Roy.

Quant aux Polonois, apres auoir procedé à l'abrogation de Henry, ils ne demeurerent pas d'accord de l'election d'vn autre. L'Archeueſque de Gneſne & le Comte de Tanchy touſiours fideles ſeruiteurs de Henry n'aians peu rien faire pour la France, ſe joignirent au Senat pour l'election d'Erneſt fils puiſné de l'Empereur Maximilian II. Le Clergé & les Cheualiers donnerent leurs ſuffrages du commencement en faueur de Piaſte ſeigneur Polonois d'vne tres-eminente vertu, ci-deuant nommé vn des concurrens en l'election de Henry. Mais depuis (la fortune & l'enuie de ſes patriotes s'oppoſant à ſon merite) ils luy preferent Eſtienne Bathory Prince de Tranſſyluanie, Hongrois de nation, à la charge qu'il eſpouſeroit Anne ſœur de Sigiſmond Auguſte âgée de cinquante ans, vnique ſurgeon de l'ancienne tige de Iagellon vn de leurs Rois les plus illuſtres. A cet effect ils la nommerent premierement Roine: & Bathory (elle le deſirant ainſi) eſtant venu en Pologne l'eſpouſa le I iour de May en l'an MDLXXVI: & comme c'eſtoit vn Prince habile & ſage, il ſceut ſi bien amadoüer les partiſans de l'Empereur, que tous le reconnurent pour Roy & luy rendirent obeyſſance. D

XI. Faute de l'Empereur en la brigue du Roiaume de Pologne.

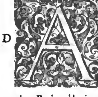
Si l'Empereur ne ſe fût amuſé à poinctiller ſur les conditions de l'Election de ſon fils ſans doubte il eût emporté le Roiaume de Pologne ſur la brigue de tous les autres competiteurs: quand ce n'eût eſté que pour la conſideration du voiſinage & confederation de l'Auſtriche auec la Pologne. Mais lors qu'il fut queſtion de ſe reſoudre à faire eſpouſer Anne à Erneſt, il y rapporta tant de lenteur & de longueur que Bathory executa ce que ſon corriual tenoit encore en deliberation. Cependant la maladie de l'Empereur (de laquelle il languiſſoit dés long-temps) venant à s'empirer, Dieu l'appella de ce monde en l'autre le XII d'Octobre en la meſme année: & Bathory demeura paiſible en ſon Royaume.

A Les Polonois, quoy que grandement piqués contre Henry, l'auoient neantmoins en telle veneration pour la bonne opinion qu'ils auoient conceuë de luy, & l'affection qu'ils en auoient grauée en leurs cœurs, qu'ils ne voulurent point vser de termes injurieux en l'abrogation & reuocation de son election : & mesmes luy renuoierent tous ses meubles & vestemens iusques à la moindre & plus vile piece. XII. Les Polonois renuoient au Roy tous ses meubles.

L'an de Christ 1576.

Infraction de la trefue. Le Roy de Nauarre s'enfuit de la Cour. Paix mal-gardée.

B I. *Les Rochellois rompent la trefue.* II. *Et le Prince de Condé aussi.* III. *Faisant entrer les Reistres en France.* IV. *Le Roy de Nauarre abusé de promesses.* V. *Les Dames agissoient puissamment durant ce regne.* VI. *Le Roy de Nauarre exhorté à sortir de la Cour s'y resout.* VII. *Execute sa resolution.* IIX. *S'enfuit à Saumur.* IX. *Le Roy le fait suiure en vain.* X. *Le Roy de Nauarre abjure la Religion Catholique.* XI. *L'armée des Reistres se joint à Monsieur.* XII. *Les Princes tentent les moiens de la paix.* XIII. *Leurs demandes.* XIV. *Edict de paix.* XV. *Mescontentement du Prince de Condé.* XVI. *Zele du Cardinal de Bourbon enuers sa Religion.* XVII. *Les Rochellois esconduisent Monsieur de ses demandes.* XIIX. *Permettent que la Messe se die dans leur ville.* XIX. *Monsieur se resout à prendre la protection des Païs-bas.* XX. *Vn sien* C *mot notable contre les Huguenots.* XXI. *Luines enfreint l'edict de paix par la prise de Thoré.* XXII. *Le Prince de Condé tasche de porter le Roy de Nauarre à la guerre.* XXIII. *Fait son entrée à S. Iean-d'Angely.* XXIV. *Se saisit de Broüage.* XXV. *Est receu dans la Rochelle.* XXVI. *Se reconcilie auec les Rochellois.* XXVII. *Les Bourdelois refusent l'entrée de leur ville au Roy de Nauarre.* XXIIX. *Plaintes & demandes du Prince de Condé.* XXIX. *Responce du Roy.* XXX. *Qui donne exemple de pieté.*



APRES la publication de la trefue, durant le traicté de paix qui se continuoit tousiours entre le Roy & les deputés de la part du Prince de Condé, du MarescHal de Damuille & des Religionaires, les Rochellois aians as- D semblé les forces des isles de Ré, Oleron & Marencs, & des villes de Broüage & de S. Ian-d'Angely, tirerent de leur ville deux canons auec vne piece de campagne, & allerent attaquer le Chasteau de Marans : lequel estant mal pourueu de munitions, leur fut rendu par Les Roches-Baritaud le cinquiesme iour apres le siege. I. Les Rochellois rompent la trefue.

Ils s'excusoient de cet acte d'hostilité sur le refus que les Catholiques faisoient de remettre és mains de Monsieur les villes qui luy auoient esté promises par la trefue. Mais le Prince de Condé n'aiant pas voulu approuuer cette trefue, s'en venoit auec le Duc Casimir, enseignes desployées à la desolation de sa patrie, protestant de ne s'arrester point à autre entreprise qu'il ne fût deuant Paris, si toutes ses demandes ne luy estoient punctuellement accordées. II. Et le Prince de Condé aussi.

Cete armée estrangere estoit composée de dix mille cheuaux Reistres, deux mille Lansknets, six mille Suisses, & trois mille arcbusiers François enuoiés au deuant d'eux à la frontiere. Il y auoit quatre grosses piece de baterie, & seize III. Faisant entrer les Reistres en France.

moiennes ou pieces de campagne. Ces forces jointes à celles de Monsieur & A des Religionaires se promettoient de passer sur le ventre à tous ceux qui s'op- L'an de poseroient à leurs armes. Christ.

IV. Le Roy de Nauarre abusé de promesses. En ce temps deux liens retenoient prisonnier volontaire à la Cour le Roy de 1576. Nauarre: l'vn l'amour de certaines Dames: l'autre l'esperance d'estre fait General de l'armée roiale pour combatre l'Estranger: ce que le Roy luy auoit souuent promis, quoy que son intention fût du tout eloignée de sa parole. Cete promesse donc ainsi eludée (car on auoit veu que le Duc de Guise auoit commandé l'armée de sa Majesté, des ja combatu & desfait à Dormans l'Auant-garde des ennemis) se tournoit en risée, & seruoit d'entretien ordinaire à la Cour, iusques aux Dames, le tout aux despens du Roy de Nauarre.

V. Les Dames agissoient puissamment durāt ce regne. Durant ces intrigues, & durant quasi tout ce regne, les Dames possedant les cœurs d'aucuns Princes & Grands du Roiaume, apprenoient les premieres (par vne curiosité naturelle à ce sexe) les secrets de leurs amans: & s'interessoient auec passion aux diuers partis, bien souuent à contre pied de leurs maris, selon B que leurs considerations estoient differentes. Les plus habiles ou plus malicieuses en faisoient leur profit en les descouurant, ou bien en les desguisant, selon qu'elles le jugeoient estre à propos à leurs desseins. Les sotes ou moins accortes n'en sçauoient point profiter & si nuisoient à d'autres. La Roine de Nauarre nourrie aux artifices de sa mere emportoit le prix en cete pratique. Elle haïssoit les Rois son frere & son mari, & les eût voulu perdre tous deux pour l'auancement du Duc d'Alençon son autre frere. A cet effet elle fomentoit l'aigreur & la haine qui estoit entre les deux Rois beaufreres: & parce qu'elle sçauoit bien qu'ils cognoissoient la malice de son esprit, elle se seruoit en cela de ses filles que son mari aimoit, & de personnes interposées, & mesmes de ceux qui estoient amoureux d'elle.

VI. Le Roy de Nauarre exhorté à sortir de la Cour s'y resout. La Roine de Nauarre qui desiroit donc que son mari sortît de la Cour pour aller fortifier le parti du Duc d'Alençon auec les Religionaires & Catholiques Mal-contens, luy fit cognoistre que le Roy se moquoit de luy. Aucuns de ses plus C fideles seruiteurs (& entre autres Armagnac) luy aiant representé la mesme chose, & qu'il faisoit grand tort à sa reputation & à la gloire à laquelle Dieu l'auoit fait naistre, de croupir ainsi dans l'oisiueté sans nul employ pendant que le Duc d'Alençon & le Prince de Condé estoient à la teste d'vne armée, & les Ducs de Guise & de Mayenne à la teste de l'autre: il commença de réueiller en luy cete generosité naturelle qui s'estoit endormie dans les allechemens de la Cour: de sorte qu'il fut bien-tost resolu à s'en éloigner, pour aller joüer aussi vn des principaux personnages sur le theatre de la France.

VII. Execute sa resolution. Pour executer sa resolution il sortit de Paris le dernier iour de Feurier, faisant semblant d'aller courir vn cerf vers la forest de Montmorency prés de Senlis: & de fait il le courut, & le prit, aiant en sa cōpagnie S. Martin maistre de la Garderobe, & Espalungues Lieutenant aux Gardes, lesquels luy aians esté donnés du Roy pour veiller sur ses actions, le suiuoient par tout comme deux ombres de son corps: outre lesquels il auoit aussi auec luy le Comte de Grammont, Iean-Louïs de la Valete sieur de Caumont, depuis Duc d'Espernon, Mont-de Marras, Podens dit le Clerc, & autres. D

IIX. S'enfuit à Saumur. Estant au soir prés des faux-bourgs de Senlis, il receut vn billet de Feruaques, par lequel il luy donnoit aduis que son dessein estoit descouuert, & qu'on luy preparoit à son retour à Paris vne chambre dās la Bastille. Là dessus suruint Roquelaure, qui luy confirma la mesme chose, & luy emmena de bons cheuaux. Ces aduis seruant d'esperon à celuy qui estoit d'ailleurs bien disposé à courir, il donna certaines commissions separément à S. Martin & à Espalunges, pour se desfaire d'eux (abhorrant le conseil d'aucuns des siens qui les vouloient tuer) & piqua toute la nuict droict à Poissy, (non pas à la Fere, comme tous nos Annalistes escriuent) auec les Seigneurs & Gentils-hommes sus-nommés. De Poissy il alla à Chasteau-neuf, à Alençon, à la Fleche, & à Saumur.

IX. Le Roy le fait suiure en vain. Le Roy auoit esté aduerti par Feruaques mesme de la resolutiō du Nauarrois: & celuy-ci n'en croioit pas moins: toutesfois il ne laissa pas de le voir de bon œil lors qu'il le vint trouuer, & receut en bonne part l'excuse qu'il luy en fit: qui

A estoit que la Dame de Carnaualet en aiant desja aduerti sa Majesté, il n'auoit peu luy cacher vne verité descouuerte. Tant y a que le Roy grandement alarmé de la fuite du Nauarrois, enuoia des gens apres luy pour le r'emmener à la force : & d'autres (s'ils le trouuoient en lieu de seureté) pour luy persuader de retourner à la Cour, où il receuroit toute sorte de satisfaction, auec offres de luy en donner toutes les asseurances qu'il en voudroit prendre. Chemerault entre autres, & le jeune Cerillac depuis Comte de Belin, furent employés à cete negociation: & le dernier auoit charge, s'il ne pouuoit r'emmener le Nauarrois, à tout le moins de r'emmener Caumont, auquel le Roy commençoit de porter de l'affection pour la generosité & solidité de jugement qu'il remarquoit en luy au dessus de son âge. Mais ils ne sceurent rien gagner sur l'vn ny sur l'autre.

L'an de Christ 1575.

Le Roy de Nauarre ne fut pas plustôt en liberté qu'il quitta l'exercice de la Religion Catholique, passant à Alençon fit faire vn baptesme à la Huguenote, & peu de iours apres abjura publiquement la mesme Religion, & fit profession du Caluinisme. Caumont se ramenteuant vne instruction ordinaire, & vn commandement tres-exprés que la Valete son pere auoit fait à luy & à son frere sur B peine d'encourir sa malediction, de n'estre iamais Huguenot, ny an seruice de Prince Huguenot, prit congé du Nauarrois, & (nonobstant les coniurations qu'il luy fit de demeurer auprés de luy) se retira en Gascogne. Le bruit fut pourtant à la Cour qu'il estoit resolu de suyure le parti de la fortune de ce Prince. Mais luy pour tesmoigner le contraire reuint à Blois (où la Cour estoit durant les Estats generaux) dez l'entrée de l'année suiuante : & s'estant acquis les bonnes graces de sa Majesté, par la reputation de sa vertu, se les conserua tousiours depuis par sa fidelité, & continuels seruices enuers sa Majesté, & par vne singuliere prudence & sage conduite. X. Abjure la Religion Catholique.

Cependant le Roy armoit de son costé pour s'opposer aux desseins de ses ennemis. Mais son armée côduite par le Duc de Mayenne beaucoup inferieure en nombre de combatans s'estant auancée iusqu'à Moulins en Bourbonnois, ne sceut empescher que le Prince de Condé & le Duc de Casimir apres auoir trauersé la Champagne & la Bourgogne (où ils firent mille rauages & mesmement à C l'entour de Langres, en l'abbaye de Cisteaux & à Nuis) ne passassent Loire & n'entrassent en Auuergne: où continuans leurs pilleries ils obligerent les Auuergnats à racheter le sac des bourgades & du plat païs par la somme de cent cinquante mille francs: moiennant laquelle ils passerent en Bourbonnois : & le XI du mois de Mars en l'an MDLXXVI se joignirent au Duc d'Alençon, & luy defererent toute l'autorité en le recognoissant pour General de l'armée. XI. L'armée des Reistres se joint à Monsieur.

Aiant ainsi penetré à force d'armes iusques dans le sein de la France, ils eussent fait volontiers quelque grand effort : mais nos Princes n'aiant point de finances pour contenter les estrangers qui demandoient de l'argent, & murmuroient de ce qu'on leur manquoit de promesse pour leur payement, ils furent contrains de tenter encore les moiens de la paix, esperans que le Roy estant le plus foible, seroit bien aise de leur accorder leurs demandes, quoy qu'elles fussent inciuiles & insolentes. XII. Les Princes tentent les moiens de la paix.

D Ils enuoyerent donc vne requeste à sa Majesté : par laquelle entre autres choses. *Ils demandoient les dimes pour l'entretenement de leurs Ministres en toutes les villes & lieux tenus par les Religionaires; & ailleurs partie d'icelles par toute l'estendue du Royaume. En consequence de cela ils vouloient auoir des temples auec libre exercice de leur Religion sans exception ny exclusion d'aucune Ville. Que le Roy de Nauarre & le Prince de Condé fussent maintenus en leurs gouuernemens auec des conditions tres-auantageuses. Que le Roy aduoüât la leuée de leurs troupes estrangeres comme faite pour son seruice, & fournit au Duc Casimir de grosses sommes d'argent pour le payement d'icelles. Ils n'oublierent pas aussi les principaux Chefs de leur parti : afin qu'en les faisant recompenser aux despens du Roy, l'obligation neantmoins leur en demeurât, comme leur aiant procuré cet aduantage.* XIII. Leurs demandes.

Le Roy craignant l'issue de la bataille s'il venoit aux mains auec ses ennemis plus forts que luy, ou s'il ne les combatoit qu'ils ruinassent son Roiaume ; n'auoit autre visée que de les renuoier chez eux à quelque prix que ce fut : & atten- XIV. Edict de paix.

dant la conclusion d'vne bonne paix, desiroit l'entretenement de la tresue. Pour A cet effect la Roine-mere accompagnée du Duc de Montmorency & d'aucuns du Conseil du Roy, s'achemina au camp de Monsieur: où elle arriua le XXVII du mois d'Auril: & apres luy auoir represeoté l'inciuilité des demandes precedentes, ils conuindrent ensemble de la modificatioo d'icelles. Ce qui l'obligea le plus à cet accord fut qu'ores qu'il portât le titre de General de l'armée: neantmoins estant composée quasi toute de Religionaires, le Roy de Nauarre & le Prince de Condé y auoient toute l'autorité, & peu de Capitaines dependoient de luy, en haine de ce qu'il estoit Catholique.

L'an de Christ 1576.

Ainsi donc l'Edict de la V paix auec les Religionaires fut dressé en l'Abbaye de Beaulieu lez-Loches, approuué & ratifié par le Roy, & verifié au Parlement de Paris le XV de May de la mesme année. Il contenoit LXIII. articles: les plus importans & plus notables desquels estoient ceux qui s'ensuiuent.

I. Abolition generale des choses passées: & r'habilitation de la memoire de ceux de la Religion P. R. executés à mort comme criminels de lese-Majesté. B

II. Libre exercice de la mesme Religion octroïé par tout le Roiaume, auec le consentement des Seigneurs particuliers des lieux.

III. Tous ceux qui en font profession remis en leurs biens, estats & offices.

IV. Les mariages des moines & des prestres qui ont abiuré la Religion Catholique, declarés legitimes: & les enfans qui en prouiendront, habiles à succeder pour les meubles & biens aduentices, & exclus de toute autre succession tant en droite ligne que collaterale.

V. Vne Chambre my-partie erigée en chaque Parlement, composée de Iuges moitié Catholiques & moitié de ladite Religion P. R. pour iuger tous procez & differens tant ciuils que criminels, ausquels ceux de ladite Religion P. R. auront interest.

VI. Les Estats generaux du Roiaume assignez à Blois au XV du mois de Nouembre ensuiuant.

VII. Le Roy de Nauarre, le Prince de Condé, & le Mareschal de Damuille restablis en leurs Gouuernemens, & la ville de Peronne baillée au Prince de Condé particulierement pour la seureté de sa personne.

IIX. Au Duc Ian Casimir fut accordé vne compagnie entretenue de cent hommes-d'armes: quatorze mille escus de gages en qualité de Colonnel de quatre mille Reistres pour le seruice du Roy: quatorze mille liures de pension annuelle: onze millions de liures pour ce qu'il pretendoit luy estre deu: dont six millions luy seroient payez dans six sepmaines: & pour les cinq restans luy seroient baillez gages en pierrerie auec la ville de Chasteau-Thierry, gouuernement & reuenu d'icelle, & mesmes le Duc de Lorraine entroit plege auec cinq Seigneurs François, lesquels deuoient demeurer en ostage au pouuoir du Duc Casimir, iusques à l'entier payement. Aucuns escriuent qu'il renonça peu apres à ces onze millions, moiennant sept cens mille escus d'or comptans. C

IX. Huict villes d'asseurance estoient accordées aux Religionaires, à sçauoir Aiguesmortes & Beaucaire en Languedoc, Perigueux & le Mas de Verdun en Guienne: Nions & Serres en Daufiné, Seine-la grand Tour en Prouence, & Issoire en Auuergne soubs l'authorité & sponsion de Monsieur frere de sa Majesté, du Roy de Nauarre, du Prince de Condé, & du Mareschal de Damuille.

Il fut pourueu particulierement au contentement du Duc d'Alençon par letres patentes du Roy du XXIV du mesme mois de May, verifiées le XXII ensuyuant en la Chambre des Comptes: par lesquelles luy furent baillées par ampliation d'appanage les Duchez d'Anjou, de Touraine & Berry. Et dez-lors il commença de prendre le titre de Duc d'Anjou. Toutesfois parce que Henry III auoit porté aussi ce mesme titre auant qu'il fût eleu Roy de Pologne, ie continueray de le nommer le Duc d'Alençon, afin que les moins curieux ne s'abusent & prennent l'vn pour l'autre. D

XV. Mescontentement du Prince de Condé.

Ainsi fut licentiée cete effroyable armée des Religionaires: laquelle n'aiant donné que de la terreur à la France sans faire aucun memorable exploit d'armes, n'en remporta aussi point de gloire ny autre fruict que des promesses immenses auec peu d'effect. Le Prince de Condé rencontrant vne grande resistance à se restablir en son gouuernement de Picardie, & plus encore à entrer dans Peroone, se trouua le premier frustré de ses esperances. Mais le Roy de Nauarre estant puissant en Guienne, à cause des terres qu'il y possedoit, de-

L'an de Christ 1576.

A meura au commencement assez satisfait de cete paix : & se comportant auec moderation egalement enuers tous les subjets du Roy sans distinction de Religion, n'estoit pas odieux aux Catholiques.

XV. Le Roy de Nauarre suspect aux Rochellois.

Allant en son gouuernement il passa à la Rochelle : où apres beaucoup de difficultés il fut receu le XXIIX de Iuin auec plus de desfiance que d'honneur : son train luy aiant esté limité par les Rochellois à cinquante cheuaux pour entrer auec luy dans la ville. Leur desfiance procedoit (comme ils disoient) de ce que ce Prince se laissoit gouuerner à deux Seigneurs Catholiques, Roquelaure, & Feruaques. De la Rochelle il s'en alla passer à Broüage, à Saintes, & à Perigueux : & aiant doné ordre au gouuernement de cete derniere ville, prit le chemin de Nerac capitale de son Duché d'Albret : en laquelle il se plaisoit plus qu'en nulle autre de ses places.

XVI. Zele du Cardinal de Bourbon enuers sa Religion.

Ainsi que lon procedoit de tous costés à l'execution de l'Edict de pacification, Charles Cardinal de Bourbon Archeuesque de Roüen, auec la Croix deB uant luy s'en alla au lieu, où suyuant la permission de l'Edict les Religionaires faisoient leur préche, & monta en la chaire du Ministre pour leur faire vne remonstrance Chrestienne, laquelle il commença par ces mots : *Ego sum Pastor bonus.* Mais le Ministre fut si espouuanté de l'estendart sacré, ou plustost par l'apprehension de quelque esmotion populaire, qu'il s'enfuit le premier, & ses auditeurs s'escoulans qui çà qui là suyuirent son exemple, plus disposés à faire souffrir le martyre à autruy que de s'y exposer eux-mesmes. Estant rapporté au Roy que le Cardinal auoit chassé les Huguenots de Roüen auec le baston de la Croix, il dit, *Ie voudrois bien que tous les autres fussent aussi aisés à chasser encore que de plus il y fallut apporter le benoitier.*

XVII. Les Rochellois esconduisent Mősieur de ses demandes.

Monsieur aiant pris possession du Duché d'Anjou enuoia demander aux Rochellois le canon qu'ils auoient pris à Marans, pour le mettre dans son chasteau d'Angers : & quelque subuention de deniers. Mais ils s'excuserent de l'vne & de l'autre demande. De celle du Canon, parce qu'ils disoient l'auoir acheté : de celle de l'argent, alleguant que leurs bourses estoient espuisées par les troubles & guerres passées : & pour preuue de cela luy enuoierent l'estat de leurs despenses.

XIIX. Permettent que la Messe se die en leur ville.

C Ils furent pourtant assez souples à obeïr au commandement du Roy touchant le restablissement de la Messe dans leur ville. Vray est que la Roine-mere y adjousta ses exhortations, & mesmes ses prieres auec de belles promesses s'ils donnoient ce contentement à sa Majesté : & la Boissiere-Brisson deputé deuers eux à cet effect, y fit dire la premiere Messe le XVI du mois de Septembre, nonobstāt la resistance & opposition des Ministres, qui crioient que la ville se perdroit par l'introduction de l'idolatrie. Mais ils faisoient grande instance ailleurs pour auoir des temples afin d'y prescher la reformation pretenduë.

XIX. Monsieur se resout à prendre la protection des Païs-bas.

Cependant Monsieur demeura grandement outré & offensé du refus des Rochellois : & des-lors il se resolut à se separer entierement de la faction des Religionaires, iugeant qu'elle ne pouuoit estre vtile qu'à eux-mesmes & dommageable aux Catholiques. Mais il se confirma entierement en sa resolution apres les offres qui en ce mesme temps luy furent faites de la part du Prince d'Orenge D pour prendre la protection des Estats des Païs-bas : à quoy aiant vne inclination tres-grande, il preuoyoit bien qu'il luy falloit estre de bonne intelligence auec le Roy son frere, sans le secours & assistance duquel il ne pouuoit faire reussir vne entreprise de telle importance.

XX. Vn sié mot notable cōtre les Huguenots.

Il disoit encore sur le subject des Rochellois & des autres Religionaires, *que pour hayr les Huguenots il les falloit cognoistre : & qu'il n'auoit cognu parmy eux qu'vn seul hōme de bien, qui estoit la Noüe.* Aubigné le rapporte ainsi : mais pour se payer de cete iniure il vomit en suite mille horribles conuices (suyuant son humeur satyrique) contre le Roy & contre ses freres, autant contre les trespassés que contre celuy qui viuoit encore.

XXI. Luines enfreint l'edict de paix par la prise de Thoré.

Or comme l'edict de pacification estoit religieusement gardé par ceux qui desiroient la paix : aussi estoit-il enfreint assez legerement par ceux qui aimoient mieux la guerre. Les Catholiques furent les premiers qui donnerent occasion de plainte au parti contraire. Le sieur de Thoré lequel durant les dernieres guerres auoit esté tousiours attaché aux interests du Prince de Condé, estoit entré dans

L'an de Christ 1576.

la ville du Pont-S. Esprit auec bon nombre de gens de main, la plus-part Gentils-hommes. Luines gouuerneur de cete place doutant qu'ils eussent quelque mauuais dessein (veu mesmes qu'ils n'auoient point d'affaires en ce lieu-là) y fit couler secretement deux cens soldats Prouençaux & se saisit de Thoré & de tous ceux de sa compagnie. N'aiant point trouué d'autre preuue contr'eux que celle que son apprehension luy auoit fournie, il relascha Thoré & retint prisonniers les autres. Les religionaires firent grand bruit de cete action comme d'vne manifeste infraction de l'Edict & d'vn commencement de troubles. A

XXII. Le Prince de Condé tasche de porter le Roy de Nauarre à la guerre.

Mais voicy pour eux vn plus iuste subjet, ou vn plus apparent pretexte de iuste plainte. Le Prince de Condé ne se pouuant restablir en son gouuernement de Picardie, ny entrer dans la ville de Peronne (laquelle comme nous auons veu, luy auoit esté accordée pour la seureté de sa personne) suyuit la route du Roy de Nauarre son cousin, & sur la fin d'Aoust l'alla trouuer à Nerac: afin de tascher de l'esmouuoir par l'equité de ses plaintes à reprendre les armes: nonobstant que le Roy & la Roine-mere luy asseurassent par leurs letres qu'il receuroit de leurs Majestés toute la satisfaction qu'il en pouuoit souhaiter: & que mesmes en recompense de Peronne ils luy offrirent Saint Ian-d'Angely, place qu'il desiroit sur toute autre, afin de se rendre plus necessaire aux Rochellois, & se seruir aux occasions des commodités de leur ville. B

XXIII. Fait son entrée à S. Iã-d'Angely.

N'aiant pas trouué de son humeur le Nauarrois (la moderation duquel rendoit sa condition plus auantageuse que celle du Prince) il recula vers S. Ian d'Angely: où il fut receu, suyuant la volonté du Roy, le XII d'Octobre, & y fit vne entrée funeste, faisant punir de mort aucuns des habitans qui auoient fait quelque resistance à sa reception dans la ville. Aucuns pour colorer cete execution adioustent à cela que les criminels auoient attenté sur sa personne.

XXIV. Se saisit de Broüage.

S'estant asseuré de S. Ian-d'Angely (le vray nom, cõme i'ay remarqué ailleurs est Angerry) il se resolut d'auoir Broüage (place sise dans vn marais auec vn port de mer, depuis grandement fortifiée) appartenante au Baron de Mirembeau: & aiant trouué moien d'y faire glisser bon nombre de gens de guerre, & de gagner aucuns de la garnison, se tenoit prest pour executer son entreprise. Mirembeau aiant descouuert trop tard le dessein du Prince, s'adressa à luy-mesme, & offrit de remettre & sa ville, & tout ce qui dependoit de luy à sa discretiõ: de sorte qu'ils demeurerent d'accord que le Prince y seroit receu dedans, & la rendroit à Mirembeau dans trois mois apres, si ce n'est qu'il y eust guerre: auquel cas le Prince la pourroit retenir tout autant de temps qu'il le iugeroit estre necessaire. C

XXV. Est receu dans la Rochelle.

Ce coup d'autorité fait par le Prince de Condé contre vn seigneur de sa Religion, & tres-confident à son parti, donna de l'apprehension aux Rochellois: lesquels craignoient qu'en suite il troublât l'estat de leur ville, & s'en voulût rendre maistre, ou y establir quelque Gouuerneur au preiudice de leurs priuileges: par lesquels ils pretendoient de ne recognoistre point d'autre Gouuerneur que leur Maire. Tellement qu'ils estoient resolus de luy refuser l'entrée s'il s'y presentoit, & auoient l'œil ouuert sur ses actions & sur celles des siens quand ils y venoient. Toutesfois les Ministres (qui l'eussent voulu faire Roy si cela eût dependu de leurs suffrages) complotans auec les gens de guerre firent si bien que le Prince s'estant presenté à la porte seulement auec son train ordinaire, au desceu des bourgeois, fut receu dans la Rochelle. D

XXVI. Se reconcilie auec les Rochellois.

Estant dedans il fit assembler la bourgeoisie en l'hostel de ville: où il luy fit vne seuere remonstrance auec de grands reproches de son ingratitude: & vsa de grosses paroles enuers le Maire, Escheuins, Pairs & Conseil de la ville. Mais en fin les Ministres pacifierent tout par les excuses & sousmissions des Rochellois enuers le Prince, & par les protestations que le Prince leur fit de les maintenir en leurs priuileges & franchises.

XXVII. Les Bourdelois refusent l'entrée de leur ville au Roy de Nauarre.

En ce mesme temps le Roy de Nauarre receut aussi vn fascheux rebut de la ville de Bourdeaus capitale de son gouuernement, l'entrée de laquelle luy fut refusée. Dequoy il demeura extrememẽt offensé nonobstant les excuses du Parlement & des Iurats, fondées sur la desfiance qu'ils auoient des Religionaires, qui estoient en grand nombre dans la ville, & auoient souuent entrepris de s'en rendre maistres, & sa presence fauorisant leur audace ils n'en pouuoient atten-

A dite que quelque grand desordre & tumulte. Le Nauarrois ne se payant pas de cete monoye vsa de menaces, ramenteuant à leurs deputés le chastiment qu'ils auoient receu soubs Henry II par le Connestable. Il en demanda aussi iustice au Roy: mais le temps appaisa son aigreur & adoucit sa colere.

L'an de Christ. 1576.

Les plaintes que le Prince de Condé continuoit de faire à sa Majesté estoient de plus grande importance. Car il parloit generalement pour tout le parti, en remôstrant que l'edict de paix n'estoit point executé és chefs principaux: comme pour le payement des Reistres, pour les villes de seureté accordées aux Protestans, pour l'establissement des Chambres my-parties, ny pour la liberté de l'exercice de la Religion Pretenduë Reformée. Il se plaignoit particulierement de ce qu'il n'estoit pas payé des sommes qui luy auoient esté promises par son traicté: & de ce que la ville de Peronne à luy assignée pour la seureté de sa personne, refusoit de le receuoir, quelques commandemens que le Roy en sceût faire. Au contraire que les Catholiques Picats faisoient des ligues & des monopoles tant contre les Protestans, que pour se soustraire de l'obeïssance de sa Majesté. Aprés tout, au lieu de Peronne il demandoit la seigneurie de Cognac outre B la ville de S. Ian-d'Angely, qui des-ja luy auoit esté baillée. XXIIX. Plaintes & demandes du Prince de Condé.

Le Roy fit response, que si les Protestans se plaignoient de ce que l'edict de paix n'estoit pas executé en leur faueur: aussi faisoient pareillement les Catholiques, & notamment les Ecclesiastiques de ce qu'ils ne joüissoient pas de leurs dimes. Qu'il commettroit des personnes notables pour y pouruoir auec equité. Qu'il portoit vn extreme regret de ce qu'il ne pouuoit payer si promptement les Reistres comme il l'eût desiré, & faisoit tous ses effors pour les contenter & en descharger son Roiaume. Qu'en ce qui le concernoit particulierement, il luy accordoit volontiers la seigneurie de Cognac auec la ville de S. Ian-d'Angely, pour les tenir ensemble iusqu'à ce qu'il luy auroit fait rendre Peronne. Il luy fit bailler aussi de nouuelles assignations pour les sommes à luy promises par son traicté auec injonction tres-expresse à la Chambre des Comptes d'en verifier les lettres. Tout cela estoit assaisonné de grandes protestations de l'amitié de sa C Majesté enuers le Prince. XXIX. Responsé du Roy.

Le Iubilé enuoié par le Pape Gregoire XIII fut gagné en la ville de Paris: où le Roy mesme suyuit tant seulement de deux ou trois Gentils-hommes le gagna à pied, seruant d'vn religieux & loüable exemple de deuotion à tout son peuple. XXX. Le Roy dóna exemple de pieté.

Nos Historiens & Annalistes marquent icy l'origine de la Ligue: laquelle soubs l'autorité & conduite des Princes Lotrains de la maison de Guise prit depuis vn si grand accroissement, & paruint à telle puissance, qu'elle faillit à renuerser la Monarchie. Pour moy qui suis autant exempt de haine que de flaterie, en aiant appris la pure verité par l'organe des plus sages personnages & des meilleurs François de nostre âge parfaitement Catholiques (qui en sçauoient les plus profonds secrets) ie la veux laisser à la posterité sans nul desguisement des affaires.

D Ligues particulieres des Catholiques suyuies d'vne generale.

I. La Religion & la liberté tres-puissans ressors pour esmouuoir les hommes. II. Pretexte de la Religion en la ligue. III. Ligue particuliere en Picardie. IV. Autre ligue de la Noblesse de Poictou. V. Ligue generale par tout le Roiaume. VI. Formulaire d'icelle. VII. Elle s'estend par tout. IIX. Alarme les Religionaires. IX. Qui taschent de la rendre odieuse au Roy. X. Defenses de la ligue. XI. Response aux obiections faites contr'elle. XII. Le Pape n'approuue point la ligue. XIII. Quel fut l'Aduocat Dauid. XIV. La ligue est criminelle. XV. Le Roy l'approuue par consideration d'Estat.

A de Condé en possedoit le gouuernement : sur l'importance de Peronne ville de frontiere, & sur les priuileges d'icelle : qui ne permettent point qu'elle puisse estre separée ou desmembrée de la Couronne sous pretexte quelconque. Mais celuy de la ligue ou vnion generale, lequel à l'induction des Guises, fut enuoié par toutes les prouinces, Bailliages & Seneschaussées du Roiaume, estoit conceu en ces termes.

L'an de Christ 1576.

VI. Formulaire d'icelle.

Au nom de la saincte Trinité Pere, Fils & S. Esprit, nostre seul vray Dieu, auquel soit gloire & honneur.

L'association des Princes, Seigneurs & Gentils-hommes Catholiques, doit estre & sera faite pour restablir la loy de Dieu & le sainct seruice d'iceluy en son entier selon la forme de la saincte Eglise Catholique, Apostolique, Romaine, abiurans & renonçans tous erreurs au contraire.

Secondement pour conseruer le Roy Henry III de ce nom par la grace de Dieu, & ses successeurs Rois tres-Chrestiẽs en l'estat, splẽdeur, autorité, deuoir, seruice, & obeissãce qui luy sõt deus par ses subiets, ainsi qu'il est cõtenu par les articles qui luy serõt presẽtés aux Estats.

B *Tiercement pour restituer aux prouinces de ce Roiaume & Estats d'iceluy les droits, préeminences, franchises & liberté anciennes telles qu'elles estoient du temps de Clouis premier Roy Chrestien, & encore meilleures & plus profitablement, si elles se peuuent inventer soubs la protection susdite.*

Au cas qu'il y ayt empeschement, opposition, ou rebellion à ce que dessus, par qui & de quelque part que ce puisse estre, seront lesdits associez tenus & obligez d'emploier tous leurs biens & moyens, mesme leurs propres personnes iusques à la mort, pour punir, chastier, & courir sus à ceux qui l'auront voulu contredire & empescher: & tenir la main que toutes les choses susdites soient mises à execution réellement & de fait.

Au cas que quelques vns des associez, leurs subiets, amis & cõfederez fussẽt molestez, oppressez ou recherchez pour les causes dessus-dites par qui que ce soit, serõt tenus lesdits associez emploier leurs corps, biẽs & moiẽs pour auoir vẽgeance de ceux qui aurõt fait lesdites oppressiõs & molestes, soit par la voie de iustice ou des armes sãs nulle exceptiõ de persõnes.

C *S'il aduient qu'aucuns des associez apres auoir fait sermẽt en ladite association se voulut retirer ou departir d'icelle soubs quelque pretexte que ce fut (ce que Dieu ne veuille) tels refractaires de leur consentement seront offensés en leurs corps & biens en toutes sortes qu'on se pourra aduiser cõme ennemis de Dieu, rebelles & perturbateurs du repos public, sans que lesdits associez en puissẽt estre recherchez ny inquietez soit en public ou en leur particulier.*

Iureront lesdits associés toute prompte obeyssance & seruice au chef qui sera deputé, suyure & donner conseil, confort & aide à l'entretenement & conseruation de ladite association, & ruine aux contredisans à icelle, sans acception ny exception de personnes. Et seront les defaillans & dilayans punis par l'autorité du Chef, & selon son ordonnance : à laquelle lesdits associez se sousmettront.

Tous les Catholiques des corps de villes & villages seront aduertis & sommez secretement par les Gouuerneurs particuliers d'entrer en ladite associatiõ, fournir deuëment d'armes & d'hommes pour l'execution d'icelle selon la puissance & faculté de chacun.

Que ceux qui ne voudront entrer en ladite association seront reputez pour ennemis d'icelle & poursuyuables par toutes sortes d'offenses & molestes. Et deffẽdu ausdits associez d'entrer en debats ny quereles l'vn cõtre l'autre sans la permission du Chef: à l'arbitrage duquel D *les cõtreuenans seront punis tant pour la reparation d'hõneur que par toutes autres sortes.*

Si pour fortification ou plus grande seureté desdits associés se fait quelque cõuention auec les prouinces de ce Roiaume, elle se fera en la forme dessus-dite, & aux mesmes conditions: soit que ladite association soit poursuiuie enuers lesdites villes, ou par elle demandée si autrement n'est aduisé par le Chef.

La forme du serment que deuoient faire ceux qui entroient en l'association estoit telle.

Ie iure Dieu le Createur touchant cete l'Euangile, & sur peine d'anathematization & damnation eternelle, que ie suis entré en cete saincte association Catholique (selon la forme du traicté qui m'y a esté leu presentement) iustement, loiaument & syncerement, soit pour y commander, ou y obeyr & seruir. Et promets sur ma vie & mon hõneur de m'y conseruer iusques à la derniere goute de mon sang, sans y contreuenir, ou m'en retirer pour quelque mandement, pretexte, excuse, ny occasion que ce soit.

L'an de Christ. 1576.

n'approuua point la Ligue.

A verité de l'histoire curieusement par moy recherchée, m'oblige à dire que la Ligue n'auoit point encore l'appuy d'Espagne: & que le decret Papal publié par les Religionaires est vne pure imposture. Car le Pape (qui estoit Gregoire XIII) fut durant tout son Pontificat ami de Henry III; & blasma cete Ligue. D'autre-part les obstinés qui ne voudroient point s'arrester à ma fidelité, adjousteront plus de foy à ce qu'en escrit Ian de Serres, ou le Continuateur de son Inuentaire, l'vn & l'autre ouuertement passionné pour le parti des Pr. Reformés contre la Ligue. *Pour mieux autoriser cete Ligue* (ce sont ses termes sur la fin de l'an 1584.) *on la presente au Pape Gregoire XIII: afin qu'il luy donne sa benediction & s'en declare parrain, comme faite pour l'ornement & soustien de l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine. Gregoire estoit bien content qu'on entreprît contre les Huguenots: mais il n'approunoit point ces mouuemens populaires, qu'il preuoyoit enueloper vn Roy tres-Chrestien & Catholique: & ne vouloit estre boute-feu d'vne guerre qu'il ne pourroit esteindre. Ainsi renuoia-il les deputés sans response.*

XIII. Quel fut l'Aduocat Dauid.

Quant à l'Aduocat Dauid, il est certain qu'apres son trespas on trouua en son cabinet des memoires par lesquels il concluoit que pour le restablissement de B l'Estat en son ancienne splendeur, & pour extirper l'heresie il falloit r'appeller à la Couronne la posterité de Charlemagne qui auoit esté benite par le Pape Estiéne III: alleguant plusieurs calomnies contre celle des Capetiens. Mais ce Dauid n'estoit ny du Conseil ny des domestiques des Guises: ains vn melancolique & zelé du temps, lequel aiant trouué moien de se mettre dans le train de l'Euesque de Paris l'accompagna à Rome: où aiant communiqué ses memoires à aucuns des Courtisans, il fut mesprisé comme vn homme hypocondriaque.

XIV. La Ligue est criminelle.

Au demeurant tout cela ainsi supposé, la iustification de la Ligue ne sera pourtant que l'imitation des crimes des Religionaires. Car telles confederations & associations ne pouuant estre legitimement contractées dans vne Monarchie sans le consentement du Monarque: & par ainsi portant au front le crime de lese-Majesté: & le Chef de celle-ci estant d'autant plus suspect qu'il ne vouloit pas estre nommé, par raison d'Estat (quelque pretexte qu'elle pût prendre) cete Li- C gue ne pouuoit estre que iustement condamnée.

XV. Le Roy l'approuue par consideration d'Estat.

Le Roy aiant deliberé sur ce subjet auec les plus affidés de son Conseil, se resolut non seulement d'approuuer la Ligue (ne se trouuant pas assez puissant pour la destruire:) mais aussi de s'en declarer le chef: afin qu'en retenant toute l'authorité deuers soy, ceux qui pensoient s'accrediter aux despens de la Majesté roiale, fussent contraints de demeurer dans la sousmission & obeïssance. Ce bon conseil est attribué à Ian de Moruilliers vn des plus habiles Ministres de l'Estat soubs les regnes de Charles IX & de Henry III.

XVI. Inuectiues contre les Guises.

Or personne ne doutoit que le Chef secret & sans nom mētionné au formulaire de la Ligue des Catholiques, ne fût le Duc de Guise. Sur quoy les contraires factions faisoient des iugemens contraires. Les Religionaires disoient qu'il aspiroit à la tyrannie: & que François son pere luy en auoit frayé le chemin par ses entreprises sur l'autorité roiale. Pour preuue de cela ils alleguoient leur ambition desreglée, leurs artifices pour éloigner du gouuernement de l'Estat les Princes D du sang roial soubs diuers pretextes. Ils adioustoient à cela leur refrein ordinaire, qu'ils faisoient des monopoles auec le Pape & auec le Roy d'Espagne.

XVII. Leurs deffenses.

Les Ligueurs soustenoient au contraire, que François ny Henry de Lorraine pere & fils Ducs de Guise n'eurent iamais que de saincts desirs & de genereux desseins pour l'augmentatiō de la foy Catholique, extirpation de l'heresie, & restablissement de la Monarchie Françoise en son ancien lustre, splendeur & preéminence sur toutes les autres de la terre. Pour confirmer leur dire & par mesme moien destruire les calōnies publiées par les heretiques & Libertins leurs ennemis, ils mettoiēt en auant les signalés seruices faits à la France par ces deux Princes, & par Claude pere de Frāçois, soubs les regnes de François I, Henry II, Frāçois II, Charles IX, & Henry III: durant lesquels ils auoient rendu leur memoire celebre & recommandable à la posterité par mille valeureux exploits d'armes contre tous les ennemis de la France tant estrangers que François rebelles sans iamais chanceller en leur deuoir, pendant qu'aucuns Princes du sang estoiēt armés cōtre leurs Rois leurs proches parēs, & cōtre la Religiō de leurs ancestres.

Pour conuaincre de calomnie ceux qui imposent à François Duc de Guise aucune intelligence auec l'Espagnol, ils ne vouloient que ramenteuoir la desense de Mets, la prise de Thionuille & de Calais (auquel temps Philippe II Roy d'Espagne estoit marié à la Roine d'Angleterre Marie) la bataille de Renty: & sur tout l'extreme regret qu'il porta de ce que Henry II auoit fait vne paix desauantageuse, & quasi honteuse à la France auec le mesme Philippe. A L'an de Christ 1576.

XIIX. Resolutió. Ces deux jugemens contraires procedans de contraires passions sont extremes: de sorte que pour en parler auec verité il faut dire que François Duc de Guise a tousiours serui tres-fidelement la France, & iamais n'eut commerce ny intelligence auec l'Espagnol contre cét Estat: toutesfois qu'aiant vn courage tout martial il tascha de perpetuer en sa main le commandement des armes du Roy à l'exclusion des Princes du sang & du Connestable. Moins aspira-il iamais à la Couronne: & eût esté folie & frenesie à luy d'y penser en vn temps qu'il y auoit si grãd nombre de Princes du sang roial tous magnanimes (& mesmes quatre fils de Henry II) tous capables de la succession de la Couronne.

XIX. Premier dessein de Henry Duc de Guise. Quand à Henry son fils, cetuy-ci aiant esté successeur de la generosité & de l'ambition de son pere, il aspira aussi au commandement general des armes de sa Majesté: & ne le pouuant esperer que par l'assistance des Catholiques zelé (car les Religionaires & les Catholiques Politiques estoient ses ennemis coniurés) il tascha de les liguer & vnir estroitement pour se faire recognoistre leur chef en iurant vnanimement la guerre aux heretiques. B

XX. Quand est-ce qu'il cómença d'aspirer à la roiauté. Ainsi iusques à ce temps son ambition ne passoit pas les bornes de celle de son pere: bien que les moiens dont il se seruoit fussent plus odieux & suspects à la Majesté roiale. Car celuy-là ne fit point d'effort, pour distraire les subjets de l'obeïssance deuë au Monarque, ny fût point auteur de Ligue ny de faction: & si on parla vn temps du Triumuirat (auquel on comprenoit Antoine Roy de Nauarre, luy & le Connestable, & le Mareschal de S. André apres la mort d'Antoine) ce fut tousiours sous l'obeïssance des Rois ou de la Regente. Mais par le decés de François Duc d'Alençon, Henry Duc de Guise voyant le Roy sans enfans, la Roine sterile, les Princes du sang heretiques ou foibles & decredités, commença de pousser plus haut ses desseins, & d'ambitionner la Couronne. Ie marqueray ci-apres en son lieu les artifices pour lesquels il obligea l'Espagnol & la Roine-mere à fauoriser sa faction, en se seruant dextrement des finances de l'vn & de l'autorité de l'autre pour l'auancement de ses affaires. Voions maintenant le succés de l'assemblée des Estats generaux conuoqués à Blois par l'Edict de pacification au XV de Nouembre. C'est chose notable que pour leuer tout soubçon aux Religionaires & Catholiques Mal-contens, il fut ordonné que cete ville, où l'assemblée se deuoit tenir, seroit demantelée. C

Assemblée des Estats generaux à Blois: où l'exercice de la Religion P. R. est interdit.

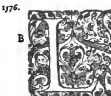
D

I. *Le Roy & les deputés des Estats s'assemblent à Blois.* II. *Concluent quasi tous à l'exercice de la seule Religion Catholique.* III. *Leur procession generale.* IV. *La sceance des Estats.* V. *Le Roy en fait l'ouuerture.* VI. *Harangue ridicule du Chancellier Birague.* VII. *Deputés des Estats deuers le Roy de Nauarre, le Prince de Condé & Damuille.* IIX. *Leurs instructions.* IX. *Pourquoy il leur fut defendu de les mettre par escrit.* X. *Le Roy se declare feintement chef de la Ligue.* XI. *Edict pour la precedence des Princes du sang sur tous les Pairs de France.* XII. *Actes d'hostilité faits par les Relig. en Guiéne & en Daufiné.* XIII. *Orateurs des trois Estats.* XIV. *Qui concluent tous à la manutention de la seule Religion Catholique.* XV. *Le Roy conspire auec eux en cela.* XVI. *Demande en vain des subuentions de deniers.* XVII.

A *Le Tiers-Estat diuisé sur l'article touchant la Religion.* XIIX. *Les Parisiens se relaschent en faueur des Religionaires.* XIX. *Plaintes des deputés Religionaires & du Duc Casimir.* XX. *Raisons des Catholiques au contraire.* XXI. *Responce du Prince de Condé aux Estats.* XII. *Sage responce du Roy de Nauarre.* XIII. *Qui ne souffre point l'impudence des Ministres.* XXIV. *Responce du Mareschal de Damuille.* XXV. *Traicté de paix auec le Roy de Nauarre.* XXVI. *Le Tiers-Estat y encline.* XXVII. *Le Roy demande en vain l'alienation de son temporel.* XXIIX. *Resolution des Estats pour la seule Religion Romaine.*

L'an de Christ

1576.



E Roy, la Roine-mere, le Duc d'Alençon, Birague Chancelier de France, auec la plus-part des deputés estans arriués à Blois sur la my-Nouembre de l'année B MDLXXVI, sa Majesté commanda que les deputés commençassent de s'assembler le XXIV du mesme mois, afin qu'apres la conference de leurs cayers on trauaillât serieusement au reglement du Roiaume. Tous ayant obeï au commandement de sa Majesté le reste du mois fut employé à regler les seances de tous les Ordres, & à nommer leurs Presidens & leurs Orateurs. Pierre d'Espinac Archeuesque de Lyon fut eleu Orateur pour le Clergé: Claude de Beaufremont, Baron de Senecey, pour la Noblesse: & Pierre Versoris, Aduocat au Parlement de Paris, pour le Tiers-Estat. I. Le Roy & les deputés des Estats s'assemblent à Blois.

Le I de Decembre les deputés procedant à la verification de leur pouuoir, il s'en trouua bien peu qui eussent charge de conclure à l'entretenement de l'Edict de pacification publié au mois de May dernier: aucūs à ce que le Roy fût supplié de ne permettre l'exercice d'autre Religion que de la Catholique, Apostolique, Romaine, pourueu que cela se fit sans guerre. Mais la plus-part demandoient que C cela fût ordonné sans cōdition quelcōque, dautant que la diuersité des Religions en vn Estat n'est qu'vne perpetuelle semence & occasion de guerre ciuile. II. Concluent quasi tous à l'exercice de la seule Religion Catholique.

Le VI du mesme mois fut faite vne procession solennelle: à laquelle le Roy, toute sa Cour, & les deputés assisterent pour inuoquer l'assistance du S. Esprit, afin qu'il leur fit la grace de ne rien determiner qui ne fût à la gloire de Dieu, & au bien & vtilité du Roiaume. III. Leur procession generale.

Le VII à deux heures apres Midy l'assemblée generale des Estats fut faite en la grand'sale du Chasteau, où estoit dressé vn eschaffaut: sur lequel le Roy seant en son throne auoit à sa dextre en vn siege plus bas la Roine-mere, & vn peu plus bas encore le Cardinal de Bourbon, le Marquis de Conty & le Comte de Soissons freres du Prince de Condé, le Duc de Montpensier, le Prince Daufin son fils, le Duc de Mercœur frere de la Roine, le Duc de Mayenne, & derriere eux le Duc d'Vzez. A sa gauche estoit la Roine son espouse: & vn peu au dessous d'elle les Euesques de Langres, de Laon & de Beauuais, Pairs de France. Au bout de D l'eschaffaut seoit dans vne chaire Birague Chancelier de France. Au deuant de luy il y auoit douze bancs arrangés à main droite & autant à gauche. Sur les six premiers du costé droit les deputés du Clergé auoient leur place: sur les six premiers à gauche, ceux de la Noblesse: & sur autres douze derriere le Clergé & la Noblesse seoient ceux du Tiers-Estat. Au trauers de ces bancs en longueur il y en auoit encore d'autres pour les Conseillers d'Estat. Le reste des assistans estoit en foule en la mesme sale. Les Seigneurs & Dames de la Cour paroissoient és galeries qui regardoient sur le theatre, enuironné des deux cens Gentils-hommes de l'hostel du Roy, des Capitaines des Gardes, Huissiers, & Heraux-d'armes. IV. Leur seance.

Le Roy fit l'ouuerture des Estats par vne belle harangue: en laquelle (apres auoir exposé les causes des guerres passées, & quel est le deuoir d'vn Roy) il tesmoigna l'ardant desir qu'il auoit de pacifier les troubles de son Roiaume en reünissant tous ses subjets, procurant leur soulagement, & ostant les abus qui s'estoient glissés en tous les Ordres d'iceluy par la licence des guerres ciuiles. V. Le Roy en fait l'ouuerture.

VI. Harangue du Chancelier Birague. Le Chancelier, Italien de nation, aiant pris la parole apres sa Majesté, fut A moqué de l'Assemblée en ce qu'il commença par des excuses fondées sur le peu L'an de de cognoissance qu'il auoit des affaires de France, & sur son âge, comme estant Christ. septuagenaire. Cet exorde ridicule fut suyui d'vne narration pleine de flaterie 1577. sur les loüanges de sa Majesté presente. Mais la conclusion fut tres-odieuse, entant qu'il demanda deux millions d'or comptant pour les vrgentes affaires du Roiaume, & assignation pour cent millions: à quoy se montoient les debtes de la Couronne. Cet article capable d'effrayer l'Assemblée estoit assaisonné de la descharge des consciences des Rois predecesseurs de sa Majesté. Les deputés aians demandé l'estat de ces debtes, il leur en fut produit vn abregé ou extraict, qui ne contenta pas la curiosité de l'Assemblée.

VII. Deputés des Estats deuers le Prince de Condé, & Damuille. Le Roy de Nauarre, le Prince de Condé, le Marescal de Damuille, ny les autres seigneurs leurs partisans, ne se trouuerent point aux Estats, quoy qu'ils en eussent esté semons & priés de la part de sa Majesté: bien y enuoyerent-ils leurs delegués pour espier ce qui s'y passoit, & rompre ou troubler l'Assemblée si les affaires n'y succedoient pas à leur contentement. A raison dequoy le Conseil fut B d'aduis de deputer deuers ces trois Chefs de parti, de la part des Estats. Ce qui fut fait le VI de Ianuier de l'année suyuante: & les Ambassadeurs partirent le XII. L'Archeuesque de Vienne, Rubempré, & le General Mesnager furent enuoiés au Roy de Nauarre, & Biron se joignit à eux de la part du Roy. L'Euesque d'Austun, Montmorin & le Rat President au presidial à Poictiers, eurent charge d'aller deuers le Prince de Condé: l'Euesque du Puy, Rochefort & Tolet deuers le Mareschal de Damuille.

IIX. Leurs instructions. Leurs instructions pour le Roy de Nauarre & Prince de Condé (lesquels on leur defendit de mettre par escrit ny en tablettes) consistoient en trois poincts principaux. Le premier à leur faire vne tres-instãte priere d'assister à l'assemblée des Estats: lesquels auoient en singuliere consideration la dignité de leurs personnes, & le rang qu'elles tenoient en ce Roiaume. Le second chef estoit, qu'il leur pleût de se joindre au desir du Roy & des Estats pour la reünion de tous les sujets de sa Majesté à la Religion Catholique, Apostolique, Romaine. Le troi- C siesme, de leur representer les mal-heurs qui en arriueroiẽt s'ils se diuisoient des Estats: lesquels auoient resolu d'employer leurs moiens & leurs vies pour la manutention de cete seule Religion & pour l'extirpation de l'heresie. Quant au Mareschal de Damuille il n'y auoit que la semonce d'assister aussi aux Estats, & de se joindre à la mesme resolution de sa Maiesté & de l'Assemblée.

IX. Pourquoy il leur fut defendu de les mettre par escrit. L'histoire ne nous marque pas la raison pourquoy il fut defendu aux Ambassadeurs de coucher ces instructions par escrit ny tabletes. Mais ie collige des choses passées que ce fut afin que le Roy de Nauarre & le Prince de Condé n'en recouurassent l'extrait pour l'enuoier apres aux Princes & Potentats estrangers de la nouuelle opinion, & leur faire voir qu'on ne leur faisoit pas la guerre pour aucune rebellion: mais en haine de la Religion qu'ils professoient: & par ce moien les interesser en leur cause. Ce qui estoit arriué soubs le regne de François II, lors que le Prince de Condé pere de celuy-ci enuoia en Alemagne les letres que la Roine-mere leur escriuit contre les Guises: lesquels elle disoit tenir le Roy son fils en captiuité: à cause que pour la consideration de la Roi- D ne leur niece ils auoient meilleure part au gouuernement de l'Estat qu'elle. Cependant (comme nous auons veu en son lieu) ces letres seruirent de pretexte aux Princes Alemans pour porter leurs armes en France: dequoy la Roine-mere fut apres tres-marrie: mais elle ne pouuoit pas r'appeller cet aduis ny amander cete faute.

X. Le Roy se declare feintement Chef de la Ligue. Or le Roy aiant recognu que la plus-part des deputés estoient passionnés pour la Ligue contre les Religionaires, les conuoqua separément des autres, & faisant semblant d'en vouloir estre leur chef (quoy qu'il detestât & redoutât leur confederation & vnion) il leur protesta qu'il l'approuuoit, & en fit enuoier des copies aux gouuerneurs des prouinces & bonnes villes pour les faire signer aux habitans & à la Noblesse.

XI. Edict pour la prece- Auec tout cela sa Maiesté ne pouuant pas si bien dissimuler l'offense receuë par les auteurs de cete Ligue faite à son desceu, qu'il n'en tesmoigna du res-

L'an de Christ 1576.

A sentiment contre les Guises qui en estoient recognus les chefs, fit vn Edict tres-iuste: par lequel il ordonna que les Princes du sang precederoient tous les autres Princes & Pairs de France tant au sacre des Rois qu'en la Cour de Parlement, & en tous autres lieux : nonobstant que les Pairries de ceux-ci fussent d'erection plus ancienne. Ainsi le Duc de Guise estant plus ancien Pair de France que le Duc de Montpensier (lequel pour ne luy pas ceder auoit accoustumé de s'absenter de telles assemblées :) & la plus part des autres Princes du sang estant sans Pairries, fut desormais obligé de leur deferer la precedence en tous lieux, pour la seule consideration de leur extraction & naissance.

Precedence des Princes du sang sur tous les Pairs de France.

XII. Actes d'hostilité faits par les Religionaires en Guienne & en Dauphiné.

En ce mesme temps la nouuelle vint à la Cour & aux Estats comme le Capitaine Fabas quitant la Religion Catholique auoit surpris les villes de Basas & de la Reole pour les Religionaires : & que le Roy de Nauarre auoit assiegé Marmande à trois lieuës au dessus de la Reole sur Garonne. que les Bourdelois auoient esté si esmeus de ces actes d'hostilité qu'ils s'estoient saisis de trois cens Religionaires habitans de leur ville : afin de les retenir comme en ostage & pleges de ce qui se passeroit à Basas & à la Reole. Qu'en Daufiné les Religionaires B s'estoient emparés aussi de plusieurs places sur les Catholiques : & entre autres de Menerbe petite ville au pied des Alpes, tres-forte d'assiete entre la coste & Meaubec: mais elle fut reprise depuis par les Roiaux apres vn long siege. Que les Rochellois par vne perfidie commune à tous les pirates auoient pillé les Aulonnois qui leur estoient confederés tant par la profession du Caluinisme que par le commerce ordinaire.

XIII. Orateurs des trois Estats.

Le XVII du mois de Ianuier les Orateurs des trois Estats eurent audience: le Roy & toute la Cour seant au mesme Ordre que ci-dessus à leur ouuerture : si ce n'est que les Ducs de Guise & de Neuers naguetes arriués y assisterent. Tous trois commencerent leurs harangues à genoux. L'Archeuesque de Lyon parlant pour le Clergé se leua apres la premiere periode par le commandement du Roy, & discourut durant cinq quarts d'heure. Le Baron de Senecey orateur de la Noblesse se leua aussi apres quatre ou cinq periodes, & ne tint qu'vn quart d'heure. C Versoris harangua durant vne heure & demie pour le tiers Estat, aiant demeuré à genoux enuiron demye heure auant qu'il eût commandement de se leuer. Au commencement des harangues du Clergé & de la Noblesse tous les deputés des trois Estats se tenoient debout & descouuers: & peu apres il leur fut commandé de la part du Roy de se r'asseoir & couurir. Mais tandis que l'Orateur du Tiers-Estat parla, tous les deputés du mesme Ordre demeurerent debout & descouuerts : bien qu'aux Estats d'Orleans en l'an MDLXI le Tiers-Estat eût ioüi de mesme priuilege que les deux premiers, ainsi que remarquent la Popeliniere & Iean le Frere. Celuy du Clergé emporta la gloire du bien dire: celuy de la Noblesse d'auoir parlé franchement & hardiment : & celuy du Tiers-Estat ne respondit pas à la reputation qu'il s'estoit acquise au barreau & à la plaidoyerie.

XIV. Qui concluent tous à la manutention de la seule religion Catholique.

Ie n'ay que faire de grossir mon histoire de leurs harangues, veu mesmes qu'elles se trouuent imprimées quasi dans tous les Annalistes. Ie diray tant seulement que tous trois demanderent au Roy qu'il pleût à sa Maiesté de maintenir vne seu- D le Religion en son Roiaume: à sçauoir celle de ses ancestres, la Catholique, Apostolique, Romaine: & de defendre l'exercice de toutes autres Religions, qui ne sont qu'heresies, doctrine fausse ou erronée, & semences de diuision & de guerres ciuiles. Au demeurant tous consacroient leurs biens & leurs vies au seruice de sa Maiesté.

XV. Le Roy conspire auec eux en cela.

Le Roy fit response qu'il auoit tres-agreable le zele que l'Assemblée tesmoignoit d'auoir à l'honneur de Dieu & de son Eglise, & au seruice de sa Maiesté, offrit d'y cötribuer de sa part tout ce qu'on pouuoit desirer d'vn Prince tres-Chrestien: & fit defenses à tous les deputés de se separer ny de partir de la Cour auant la conclusion & resolution finale des Estats : afin qu'ils en peussent emporter le fruict qu'en attendoient leurs prouinces.

XVI. Demande en vain des

Cependant il n'auoit rien tant auant dans ses projets que les moiens de tirer de l'argent de ses subjets afin de fournir à la guerre que tout le monde preuoyoit ineuitable. Mais quoy qu'il pinsât souuent cête corde, les deputés

subuentiõs de deniers. n'en vouloient point ouïr le son, & se defendoient tousiours de ses demandes, en disant qu'ils n'auoient nulle charge ny pouuoir de faire aucunes offres d'impos, leuée ou subside quelconque extraordinaire, le peuple se sentant assez greué des ordinaires. A L'an de Christ 1577.

XVII. Le Tiers-Estat diuisé sur l'article touchant la Religion.

Or l'article touchant l'exercice de la seule Religion Romaine resolu generalement par tout le Clergé & par la Noblesse dez le XXVI de Decembre dernier fut remis en deliberatiõ par le Tiers-Estat le XIX de Feurier, afin de resoudre si cela se deuoit faire absolûment & sans condition, ou bien par tous autres moiens que par la guerre. Car au surplus ils demeuroient d'accord auec les deux premiers Ordres que pour l'execution de cet article tout exercice de la Religiõ nouuelle tant public que priué fût interdit: & que tous Ministres, Dogmatizans, Diacres & Surueillans fussent bannis du Roiaume: les autres Protestans demeurant en leurs maisons & possession de leurs biens soubs la protection du Roy, attendant leur conuersion à la foy Catholique. Mais de douze prouinces les cinq, à sçauoir Bourgogne, Bretagne, Guienne, Lyonnois, & Dauphiné vouloient que ce fût par toutes autres voyes que par la guerre: & les sept, à sçauoir l'Isle de B France, Normandie, Champagne, Languedoc, Orleans, Picardie & Prouence, concluoient tousiours absolûment & sans restriction quelconque.

XIIX. Les Parisiẽs se relaschẽt en faueur des Religionaires.

Toutesfois les deputés de Paris aians senti que soubs couleur de la guerre, (qu'on tenoit infaillible par l'execution de cet article) le Roy auoit resolu de se saisir des rentes de l'Hostel de leur ville, taschererẽt apres de luy dissuader la guerre, & supplierent sa Maiesté d'entretenir le dernier Edict de pacification pour le repos general de son Roiaume. Sur ce subject ils luy firent de longues remonstrances: lesquelles furent trouuées aussi odieuses qu'ennuyeuses: tout le monde s'apperceuant assez que les Parisiens preferoient leurs interests bursaux à l'auancement de la gloire de Dieu & à l'vtilité de son Eglise.

XIX. Plaintes des deputés Religionaires & du Duc Casimir.

Les deputés du Roy de Nauarre, du Prince de Condé & du Mareschal de Damuille, de la Rochelle, & des autres Religionaires (& singulierement le Baron de Mirembeau deputé des Eglises de Poictou & de Saintonge) firent pareillement tous leurs efforts pour l'entretenement de l'Edict: en remonstrant qu'il n'appartenoit qu'à vn Concile libre de traicter du faict de la Religion, non à l'as- C semblée des Estats, qui est purement Politique, que le Roy par vn Edict solennel aiant accordé l'exercice de la Religion Reformée, il n'y pouuoit estre contreuenu sans rompre la paix generale: & que l'assemblée des Estats n'y pouuoit toucher sans entreprendre sur l'autorité roiale. Le Duc Ian Casimir, à leur induction donna particulierement requeste au Roy: & outre qu'il demandoit son payement, il s'interessoit ouuertement en la cause des Religionaires François, touchant l'entretenement de l'Edict de paix, comme aiant traicté conjointement auec eux soubs la foy publique. Mais son intercession leur fut infructueuse, & leurs demandes & remonstrances entierement rejettées. A raison dequoy ils se retirerent secretement les vns apres les autres, & emplirent de trouble les villes de leur parti en publiant que cete assemblée ne tendoit qu'à la destruction & abolition de la Religion Reformée: dont s'ensuyuit vne esmotion generale par toute la France. Les Religionaires crioyent & se plaignoient de ce que l'Edict de pacification aiant esté fait auec tant de considerations & de pruden- D ce par les plus sages Ministres de l'Estat, souscrit des Princes & des Officiers de la Couronne, iuré solennellement par le Roy, estoit neantmoins violé par les artifices de ceux qui ne demandoient qu'à rabbaisser les Princes du sang pour s'éleuer en autorité soubs ombre de Religion, à la foule & oppression de tout le peuple.

XX. Raisons des Catholiques.

Les Catholiques disoient au contraire, que le Roy auoit esté violenté par les rebelles fortifiés d'vne tres-puissante armée d'estrãgers, à leur accorder plusieurs articles de cet Edict contre sa conscience, contre les loix fondamentales de l'Estat, & cõtre le serment fait à son sacre (lequel ne se peut enfreindre par aucun autre subsequent) comme s'estant lié par celuy-là à Dieu, à son Eglise, & à ses subjets en receuant la Couronne. D'ailleurs qu'il n'y a rien si contraire au consentement que la crainte & la violence. Apres tout, que cet Edict n'estoit fait que prouisionnelement, & jusqu'à ce que par l'assemblée des Estats eût esté

A pourueu au reglement du Roiaume. Partant qu'il falloit dependre en cela de la resolution des Estats, & se conformer à icelle.

L'an de Christ. 1577.

XXI. Respõse du Prince de Condé aux Estats.

En ces entre-faites arriuerent les deputés enuoiés au Roy de Nauarre, au Prince de Condé, & au Mareschal de Damuille. Ceux qui auoient parlé au Prince retournerent les premiers dez le XV de Feurier: & rapporterent qu'ils l'auoient trouué de si mauuaise humeur qu'il ne les auoit pas voulu seulement ouïr en qualité d'ambassadeurs ou delegués des Estats: contre lesquels & sur les nullités de leur assemblée il auoit inuectiué auec beaucoup de passion & de vehemence. qu'enfin apres auoit declaré qu'il auoit en horreur les mal-heurs qu'apporteroit la guerre ineuitable par l'infraction de l'Edict de paix, il auoit protesté qu'il desiroit qu'elle se pût terminer par les armes entre les Chefs des partis contraires (le Roy excepté) sans y exposer tant de milliers d'ames.

XXII. Sage respõse du Roy de Nauarre.

Le Roy de Nauarre moins possedé par les Ministres que le Prince de Códé son B cousin, se monstra assez gracieux à l'endroit des deputés des Estats non seulement en son accüeil, mais aussi en leur donnant vne audience fauorable. Apres laquelle il deplora les calamités de la France auec grande effusion de larmes: protesta qu'il ne respiroit que le seruice & l'obeïssance du Roy, à qui il se recognoissoit tres estroitement obligé: & qu'il aimeroit mieux s'en aller en vn païs esttanger pour y exposer sa vie en quelque bonne occasion, que de prendre les armes contre sa Majesté, quand le mal-heur seroit si grand qu'il ne luy permît plus l'exercice de la Religion, en laquelle il auoit esté eleué & institué dez son enfance. que si elle estoit bonne, il prioit Dieu qu'il luy pleût de l'y maintenir. Si elle estoit mauuaise, qu'il luy fit la grace de le cognoistre: & apres auoir purgé son esprit de tout erreur luy dõner force & moiens pour l'abolir & esteindre.

XXIII. Qui ne souffre point l'impudẽce des Ministres.

Cete response prononcée de sa bouche auec preuue qu'elle procedoit du cœur, fut inserée aussi en celle qu'il fit par escrit aux Estats: & les Ministres en aiant fait rayer cete derniere clause par laquelle il sembloit metre sa religion en compromis (notable augure de sa future conuersion) il l'y fit remettre sur le champ par apostille. Par ses lettres il prioit les Estats d'interceder pour luy enuers le Roy C d'Espagne aux fins qu'il luy rendît son Roiaume de Nauarre, lequel il luy retenoit par vne vsurpation violente & tyrannique. Les mesmes Ambassadeurs rapporterent aussi qu'il auoit leué le siege de Marmande & s'estoit retiré à Agen pour leur donner audience hors du bruit des armes. Aubigné escrit que n'aiant pas moien de forcer la ville il fut bien-aise de prendre ce pretexte de l'arriuée des Ambassadeurs pour descamper & couurir ainsi sa retraite.

XXIV. Respõse du Mareschal de Damuille.

Quant au Mareschal de Damuille il fit de belles protestations du desir qu'il auoit de maintenir la Religion Catholique, Apostolique, Romaine: de laquelle luy & ses ancestres auoient fait tousiours profession. Neantmoins preuoyant les calamités qui s'ensuyuroient infailliblement si l'Edit de paix estoit enfreint, il exhortoit l'Assemblée à l'entretenir: & enfin declaroit qu'il ne pouuoit prendre vne derniere resolution sur le subjet de leurs remonstrances qu'apres en auoir communiqué auec le Roy de Nauarre & le Prince de Condé. Ce qu'il auançoit à dessein de faire voir qu'il estoit encore ligué auec ces deux Princes. L'inscription ou adresse de sa letre estoit telle: *A Messieurs, Messieurs de l'Assemblée se te-* D *nant presentement en la ville de Blois*, sans faire mention d'Estats: afin qu'il ne semblât pas les approuuer non plus que le Prince de Condé. Mais le Roy de Nauarre auec plus de modestie & moins de scrupule leur escriuit: *A Messieurs, Messieurs les gens tenans les Estats à Blois*.

XXV. Traicté de paix auec le Roy de Nauarre.

Or la disposition qui se trouua au Roy de Nauarre pour le bien & le salut du Roiaume (car il sembloit que desja Dieu luy en donnât vn soin plus particulier qu'aux autres, comme y aiant plus de droit) obligea Biron delegué du Roy à luy parler de r'affermir l'Estat par vne bonne paix en modifiant les articles de la derniere: afin de donner quelque satisfaction aux Catholiques: lesquels se plaignoient iustement de ce qu'elle estoit trop auantageuse aux pretendus Reformés. Le Nauarrois y presta volontiers l'oreille: & le Duc de Montpensier auec congé du Roy estant allé deuers luy pour le mesme subjet, ils en prirent vne ferme resolution tous trois ensemble: dont le Duc donna aduis en diligence à sa Majesté par Richelieu, en suite par Biron, & luy-mesme arriuant le dernier de

Feurier à la Cour, fit entendre sa negociation aux Estats, & representa le fruict qui prouiendroit de la paix, laquelle se pouuoit faire auec le contentement des Catholiques. A

L'an de Christ 1577.

XXVI. Le Tiers-Estat y encline. Le Clergé & la Noblesse, nonobstant les remonstrances du Duc de Montpensier, demeuroient tousiours fermes en leur premiere resolution touchant l'article de la Religion desja passé & inseré dans les cayers presentés au Roy, sans le vouloir alterer en aucune de ses circonstances. Mais le Tiers-Estat desja diuisé pour cela mesme en fut grandement esmeu: & ceux qui tenoient pour l'Edict prenans de là occasion de faire valoir leur opinion, firét de si puissans effors, que la conclusion precedente fut changée, & resolu à la pluralité de voix, que le Roy seroit supplié de ne permettre point l'exercice d'autre Religion que de la Catholique, Apostolique & Romaine, pourueu que cela se peût faire sans guerre. Bodin deputé de Vermandois homme docte, mais libertin au fait de la Religion (ainsi qu'on peut iuger par ses œuures) trauailla le plus à faire reüssir cete resolution, iusques à en venir aux mains auec aucuns de l'opinion contraire.

XXVII. Le Roy demande en vain l'alienation de son temporel. Cependant le Roy faisoit grande instance enuers les Estats qu'on luy accordât l'alienation de son domaine iusques à la somme de trois cens mille liures de rente. A quoy ils refuserent de donner leur consentement: approuuãs neantmoins que si la guerre ciuile renaissoit pour le fait de la Religion, sa Majesté prît la moitié des rentes constituées sur les villes & communautés du Royaume, excepté celles qui appartiendroient aux enfans orfelins & aux vefues. B

XXIIX. Resolution des Estats pour la seule Religion Romaine. Le Roy voiant donc que la resolution des Estats estoit qu'en France il n'y eût exercice d'autre Religion que de la Catholique, Apostolique, Romaine, la confirma par ses lettres patentes: declarant neantmoins que ceux de la Pretenduë Reformée iouïssent paisiblement de tous leurs biens: les prenant en sa protection egalement auec ses autres subjets: & faisant tres-expresses defenses à toutes personnes de quelque qualité qu'elles fussent, soubs peine d'estre punis comme perturbateurs du repos public, de les offenser de faict ny de parole en leurs biens ny en leurs personnes.

C

Guerre VII contre les Religionaires, suyuie de la paix par la modification de la precedente.

I. *Troubles esmeus par les Religionaires.* II. *Le Duc Casimir s'interesse auec eux.* III. *Ils conuient les Protestans estrangers à leur Ligue.* IV. *Le Prince de Condé commence la guerre.* V. *Le Roy de Nauarre en suite.* VI. *La Noblesse Catholique s'oppose à ses armes.* VII. *Lussan luy fait fermer la porte à Condom & à Aux.* IIX. *Deux heureux combats du mesme Lussan.* IX. *La Noblesse presente la bataille au Nauarrois.* X. *La Mothe-Bardigues se declare contre luy.* XI. *Les Religionaires repoussés à S. Macaire.* XII. *Montferrand quite le parti du Nauarrois.* XIII. *Quereles de Lauerdin auec le Viconte de Turene & la Noüe.* XIV. *Prise & reprise de Conquernant en Bretagne.* XV. *Les Religionaires rompent les desseins du Mareschal de Damuille.* XVI. *Le Roy encline à la paix.* XVII. *Le traicté s'en continue auec le Roy de Nauarre.* XIIX. *Les Protestans d'Alemagne s'interessent auec les Religionaires de France.* XIX. *Response de l'Ambassadeur du Roy.* XX. *Sa Majesté met sur pied deux armées.* XXI. *Le Duc d'Alençon prend la Charité par composition.* XXII. *Et Issoire, où il permet toute violence.* XXIII. *Le Duc de Mayen-* D

A *ne fait leuer le siege de Saintes au Prince de Condé.* XXIV. *La Trimoüille prend Melle le iour de son trespas.* XXV. *Le Duc de Mayenne force Tonne-Charente.* XXVI. *Marans se rend à luy.* XXVII. *Il assiege Broüage.* XXIIX. *Les Rochellois arment par mer.* XXIX. *Sont desfaits en deux combats.* XXX. *L'Isle d'Oleron reçoit Lansac.* XXXI. *Broüage se rend au Duc de Mayenne.* XXXII. *Le traicté de paix conclu.* XXXIII. *Entremetteurs d'icelle.* XXXIV. *Receüe du Prince de Condé & des Rochellois auec ioye.* XXXV. *Par Thoré, Chastillon & autres.* XXXVI. *Principaux articles de cete paix.* XXXVII. *Horrible comete.* XXXIIX. *Trespas d'aucunes personnes illustres.*

L'an de Christ. 157.



B APRES que le Roy de Nauarre, le Prince de Condé & le Mareschal de Damuille se virent esconduits de leurs demandes, & des supplications faites au Roy par escrit & par leurs deputés: iugeans que la resolution des Estats tendoit à l'abolition de la pretenduë Reformation, & (comme ils en parloient clairement) à violenter les consciences, ils esmeurent tout le parti à prendre les armes pour assaillir les premiers ceux qui pensoient qu'à grand' peine ils auroient moien de se mettre tant seulement en defense. I. Troubles esmeus par les Religionaires.

Ils susciterent aussi derechef le Duc Ian Casimir fils de Rodolfe Palatin du Rhin; non plus comme n'agueres, afin d'interceder pour eux enuers le Roy: mais bien pour luy faire la guerre à toute outrance. Luy qui d'ailleurs estoit mal satisfait de sa Majesté, à cause qu'il n'auoit pas esté payé des sommes à luy accordées par le mesme traicté de paix, deputa deuers le Roy pour luy remettre tous les appointemens, dons, pensions & charges qu'il tenoit de sa Majesté, C qui estoit tout autant qu'en renonçant à cet accord luy denoncer le premier la guerre. II. Le Duc Casimir s'interesse auec eux.

Or les Religionaires considerant que leur premiere ligue & confederation auoit esté rompue par la derniere paix, & qu'au contraire les Catholiques en auoient fait vne contr'eux, se resolurent de renoüer la leur, & d'y t'appeller les Catholiques Mal-contens. Et de fait le Roy de Nauarre, le Prince de Condé, les autres Chefs du parti auec les Rochellois l'aiant signée, ils y conuierent aussi la Roine d'Angleterre, les Rois de Suede & de Dannemark, les Protestans d'Alemagne, & de Suisse. Mais cela mesme fut cause que plusieurs Catholiques iugeant par là qu'ils ne tendoient qu'à la destruction de la Religion Romaine; refuserent d'y donner leur nom comme auparauant: & mesmes le Mareschal de Damuille persuadé par Renée de Cossé sa femme (dame de singuliere vertu & grandement pieuse) rompit auec eux en cete occasion, & se remit au seruice du Roy pour suyure le loüable exemple de ses illustres ancestres. III. Ils conuient les Protestans esträgers à leur Ligue.

L'alarme est donc parmy tous les Religionaires: & le Prince de Condé le D premier, comme le plus outré, met la main à l'execution: laquelle il commence par l'oppression d'vn de ses plus affidés partisans. C'est qu'il se saisit de la ville de Broüage peu de iours apres l'auoir renduë au Baron de Mirembeau seigneur d'icelle: lequel venoit de defendre en l'assemblée des Estats la cause de tout le parti auec plus de hardiesse & de contention que nul autre. Mais le Prince considerant l'importance de la place & son assiette commode & auantageuse tant par mer que par terre, la vouluauoir en son pouuoir (comme autre-fois) afin de tenir en deuoir les Rochellois & leurs voisins Insulaires. Aussi soudain apres s'en estre emparé il mit garnison dans l'Isle de Ré, obligea les Rochellois à faire la guerre par mer: & luy se jetta à la campagne auec tout ce qu'il peut ramasser tant de caualerie que d'infanterie, courant & rauageant le Poictou, l'Engoumois & la Saintonge. IV. Le Prince de Condé commence la guerre.

En mesme temps le Roy de Nauarre se rendit maistre des villes d'Agen, de Ville-neufue d'Agenois, Puymirol, Laytac, Lectoure, L'Isle-Iourdin, Auuilar, V. Le Roy de

Nauarre en suite.

Mirande : & quelques petites places en son gouuernement de Guienne : de sorte qu'il alarma toute la Prouince, & notamment la ville de Bourdeaus desja estonnée de ses menaces depuis qu'elle luy auoit refusé l'entrée. A

L'an de Christ. 1577.

VI. La Noblesse Catholique s'oppose à ses armes.

L'Admiral de Vilars Lieutenant do Roy en la mesme Prouince, lequel se tenoit és enuirons de Bourdeaus pour la conseruation de cete bonne ville, n'aiant point de forces pour les opposer au Nauarrois, exhorta la Noblesse du païs à prendre les armes pour la defense de la Religion, & pour le seruice de sa Majesté : à quoy elle se porta auec d'autant plus de passion que desja la plus-part auoit iuré & signé la Ligue.

VII. Lussan luy fait fermer la porte à Condom & à Aux.

Ian-Pol d'Esparbez cadet de Lussan sieur de la Serre, auec letres du Roy, fit la premiere & plus grande assemblée à Condom : où le Roy de Nauarre (qui estoir à Nerac, à trois lieües de là) se vint presenter auant qu'il y fût encore arriué six Gentils-hommes : mais la porte luy fut fermée par le conseil de Lussan, qui fit armer le peuple. En quoy (ainsi qu'il remarque en ses memoires) il fut vigoureusement assisté de Ian Dufrane Lieutenant general, & de Robert Imbert Lieutenant particulier au siege Presidial de la mesme ville. Le Nauarrois passant outre pour surprendre Aux (où s'assembloit aussi la Noblesse du païs circonuoisin) Lussan descouurant son dessein luy gagna le deuant par vn autre chemin : & luy fit refuser l'entrée, comme il auoit fait le iour precedant à Condom. B

IIX. Deux heureux cõbats du mesme Lussan.

Lussan fit en ce mesme temps deux heureux combats contre les Religionaires, qui luy auoient dressé des embusches : l'vne entre Condom & Agen : l'autre entre Agen & Puymirol : en tous deux desquels (quoy qu'il fût abandonné de la plus-part des siens) il se porta si vaillamment que la place luy demeura auec beaucoup de reputation & de gloire.

IX. La Noblesse presente la bataille au Nauarrois.

Sainct-Cric Gentil-homme Catholique, mais seruiteur affidé du Nauarrois, tenant Mirande pour luy, y fut forcé par la Noblesse : & s'estant retiré au chasteau, y fut truslé auec tous ses compagnons. Le Roy de Nauarre retournant de ce costé là auec toutes ses forces, la Noblesse Catholique marcha à l'encontre, C & luy alla au deuant iusqu'à Iegun entre Aux & Condom, aiant à la teste Bernard de Nogarets l'aisné des deux fils de la Valete n'agueres decedé, & prit champ de bataille à la portée de son artillerie. Toutesfois il n'y eut que des escarmouches & quelques coups de lance pour la maistresse.

X. La Mothe-Bardigues se declare contre luy.

La Mothe-Bardigues gouuerneur d'Auillar, qui estoit Catholique, mais plus religieux & plus prudent que Sainct-Crie, voiant que le Roy de Nauarre apres estre retourné au Caluinisme faisoit la guerre au Roy, se declara pour sa Majesté, & bien qu'il luy eût de l'obligation pour son gouuernement, se declara neantmoins pour le Roy, & luy refusa son obeïssance.

XI. Les Religionaires repoussés à S. Macaire.

Le Baron de Montferrand & le Capitaine Fabas aians quelque intelligence sur Sainct-Macaire sur Garonne, obligerent à cete entreprise les meilleurs hommes qui fussent aupres du Roy de Nauarre iusques à ses gardes : mais les habitans aduertis de leur dessein se preparerent si bien à les receuoir, que de deux cens hõmes d'elite qui donnerent l'escalade (entre lesquels il y auoit quarante gentils-hommes) il n'en reschappa que douze qui ne fussent tués ou blessés : soit par vne contre-trahison, ou parce que les eschelles se trouuerent trop courtes. D

XII. Montferrand quite le parti du Nauarrois.

Peu de iours apres cet exploit funeste aux entrepreneurs, Montferrand quita le parti du Nauarrois, à cause de l'injure faite au Baron de Langoiran son frere : auquel il osta le gouuernement de la ville de Perigueux : laquelle (comme nous auons veu) Langoiran mesme auoit surprise. Il traicta auec les Bourdelois ses voisins pour jouïr de ses chasteaux & de ses Baronnies de Montferrand & de Langoiran, moiennant que l'exercice de sa Religion luy fut accordé auec ses domestiques.

XIII. Quereles de Lauerdin auec le Vicõte de Turenne & la Noüe.

Le Vicomte de Turene & le sieur de Lauerdin (qui n'agueres pour quelque mescõtentemẽt receu en Cour auoit pris le parti du Nauarrois, sans faire bãqueroute à sa religion) eurent ensemble de grosses paroles à Agen. Là mesmes Lauerdin eut querele auec la Noüe en la presence du Roy de Nauarre, qui se donna beauconp de peine à les accorder. Car il cherissoit grandement l'vn & l'autre. Mais Lauerdin estoit odieux à sa Cour par l'induction des Ministres : lesquels

A n'aians sceu le porter au Caluinisme par aucune sorte de persuasion, desiroient s'en dessaire.

L'an de Christ 1577.

XIV. Prise & reprise de Conquernant en Bretagne.

En ce mesme temps la Vigne gentil-homme Breton, aiant surpris n'agueres Conquernant place tres-forte en païs, y fut surpris luy-mesme peu de iours aprés : toute la garnison taillée en pieces, & la ville remise en l'obeissance du Roy sans nulle perte de la part des Catholiques.

XV. Les Religionaires rompent les desseins du Mareschal de Damville.

Le Mareschal de Damuille rant par la consideration de la Religion Romaine, qu'il auoit tousiours professée, qu'à la persuasion de sa femme (comme i'ay desja dit) s'estoit remis és bonnes graces du Roy & de la Roine-mere. Mais pour faire sa reduction auec plus d'esclat, aiant desseigné de ramener auec luy à l'obeissance de sa Majesté les villes de Montpellier, Algues-mortes, Lunel, Sommieres & quelques autres places d'importance, ses desseins furent la plus-part rompus par les Religionaires : qui veilloient sur ses actions : & en haine de sa reduction au seruice du Roy, mirent injurieusement hors de Montpellier sa femme. Tels donc estoient les exploits des Religionaires peu heureux en leurs entreprises de ces derniers troubles. Voions maintenant comment est-ce que le Roy pour-

B uoyoit à ses affaires.

XVI. Le Roy encline à la paix.

Sa Majesté aiant aduis de tous costés que les pretẽdus Reformés prenoient les armes par tout, & recõmançoient la guerre, assembla son Conseil pour deliberer sur ce qu'elle auoit affaire. Les Ducs de Guise, de Neuers & de Mayenne tenoient qu'il falloit armer puissamment contr'eux, & sans entendre à nul accord les opprimer, ou les ramener à la Religion par la force. La Roine-mere, le Duc de Montpensier, Moruilliers & Bellieure estoient de cõtraire opinion : & la Roine-mere aiant representé le defaut de finances, la mauuaise volonté des Estats à contribuer extraordinairement à la guerre, le mescontentement du Duc Ian Casimir (qui auoit encore partie de son armée sur pied) & la bonne disposition du Roy de Nauarre pour entendre à la paix, sa Majesté enclina aussi à cet aduis, sans pourtant oublier les preparatifs de la guerre.

XVII. Le traicté s'en continué auec le Roy de Nauarre.

Le Duc de Montpensier donques & Biron (comme ils auoient heureusement

C commencé) continuerent le traicté de la paix auec l'adueu du Roy & à l'instance de la Roine-mere : laquelle par letres & messagers qu'elle depeschoit souuent vers le Nauarrois donnoit vn grand auancement à cete affaire. Nicolas de Neufuille sieur de Villeroy fut aussi employé à cete negociation, & y fut tres-vtile.

XIIX. Les Protestans d'Alemagne s'interessent auec les Religionaires de France.

Le sieur de Villequier fut enuoié deuers les Princes Protestans d'Alemagne, pour les prier de la part du Roy de n'assister point de leurs armes les subjets rebelles à sa Majesté, soubs ombre de Religion & de liberté de conscience. L'Ambassadeur fut honorablement receu par tout : mais les Princes Alemans exhortans le Roy par leurs responses à donner indifferemmẽt la paix à tous ses subjets de quelque Religion qu'ils fussent, sembloient denoncer la guerre à sa Majesté au cas qu'elle ne deferât à leurs remonstrances. Ils soustenoient par l'exemple de plusieurs Estats & bonnes villes d'Alemagne que la diuersité des Religions n'estoit pas incompatible en France.

XIX. Responce de l'Ambassadeur du Roy.

L'Ambassadeur retorquant le mesme argument contr'eux, leur repartoit qu'il

D y auoit aussi plusieurs Estats & bonnes villes en Alemagne, où les Protestans se trouuans les plus puissans ne souffroient point l'exercice de la Religion Romaine. A ce mesme propos il n'oublia pas l'exemple du Roiaume d'Angleterre, où c'estoit crime de lese-Majesté de professer la Religion Catholique. D'ailleurs il leur representoit que la Religion des Caluinistes François estant plus differente de celle des Protestans d'Alemagne que celle-ci de la Romaine, à tout le moins se deuoient ils monstrer neutres : ou s'ils estoient portés de bonne affection enuers l'Estat François, se rendre mediateurs entre le Roy & ses subjets, qui auroient tous leur intercession agreable. Mais comme les heretiques, quoy que differens en erreur, communiquent tous ensemble en haine à l'encontre de la vraye Religion, aussi tesmoignerent-ils en tous leurs discours la propension qu'ils auoient à fauoriser les Caluinistes.

XX. Sa Majesté

Cependant le Roy se preparoit à toute euenement à la guerre : & pour cet effect il mit sur pied deux armées. L'vne & la plus puissante soubs le commande-

met ſur pied deux armées.

ment du Duc d'Alençon ſon frere, accompagné des Ducs de Guiſe, de Neuers, d'Aumale & des ſieurs de Biron & de la Chaſtre : leſquels peu de temps apres furent faits Mareſchaux de France. Cete armée eſtoit compoſée de neuf regimens de gens de pied François & Italiens, de trois mille Suiſſes, trente-deux compagnies de gendarmes, & de vingt-deux canons de baterie. L'autre eſtoit beaucoup moindre ſoubs la conduite du Duc de Mayenne : qui n'auoit au commencement que ſix à ſept cens cheuaux, & deux mille hommes de pied : mais elle groſſit apres peu à peu par l'arriuée des ſieurs de Puygaillard, Ruffee, les Roches-Baritaud, & autres Seigneurs & Capitaines Catholiques. Sa Majeſté voulut employer ſon frere à la guerre contre les Religionaires rebelles : afin d'accroiſtre en luy l'auerſion qu'il auoit à leur parti, pour n'y auoir eſprouué que desfiance & perfidie.

A — L'an de Chriſt. 1577.

XXI. Le Duc d'Alençon prend la Charité par cõpoſition.

Le Duc d'Alençon deſirant auſſi de ſon coſté rendre preuue de ſa fidelité enuers le Roy ſon frere planta le ſiege deuant la Charité enuiron la my-Auril, y fit dreſſer trois bateries à la fois, & aiant fait breſche raiſonnable fit donner l'aſſaut par tout à meſme heure. Iaques Moroge ſieur des Landes vn des plus notables habitans de la ville, hardi & valeureux Capitaine, qui commandoit dedans, aprés auoir ſouſtenu tous ces aſſauts durant quelque heure, demanda à parlementer : & y eſtant receu rendit la ville au Duc le dernier du meſme mois, moiénant qu'il luy permit d'en ſortir auec tous ceux des aſſiegez qui le voudroient ſuyure, & ce auec leurs armes & bagage, la meſche eſteinte. Les Italiens irrités de ce que le Comte Martinengue leur Colonnel auoit eſté tué à l'aſſaut, ſe ruerent furieuſement ſur ceux qui ſortoient ſoubs la foy publique : & Monſieur conniuant à leur rage, ils les euſſent tous maſſacrés ſans le Duc de Guiſe : lequel (ainſi que l'eſcrit Aubigné) ſe monſtra conſeruateur du droit des gens, & de la foy desja donnée. B

XXII. Et Iſſoire, où il permet toute violence.

Aprés la reddition de la Charité, Monſieur mena ſon armée deuant Iſſoire, ville d'Auuergne n'agueres ſurpriſe par le Capitaine Merle fils d'vn cardeur de laine d'Vzez, inſigne & fameux voleur : mais nourri aux armes & au ſang dez ſa jeuneſſe. Cete place emportée d'aſſaut par les Roiaux auec peu de reſiſtance fut expoſée au pillage, au maſſacre des hommes, au violement des femmes & filles, & à toutes les cruautés que la licence de la guerre peut permettre. Le meſme Aubigné attribue encore ces brutalités à l'abſence du Duc de Guiſe, afin d'en rejetter tout le blaſme ſur Monſieur, tant il ſe monſtre paſſionné par tout contre la maiſon roiale. C

XXIII. Le Duc de Mayenne fait leuer le ſiege de Saintes au Prince de Condé.

Quant au Duc de Mayenne il fit auſſi quelques heureux exploits d'armes en Poitou, Saintonge, & és enuirons de la Rochelle. Aiant aduis que le Prince de Condé auoit aſſiegé Saintes, il y auola auec ſa caualerie : & le Prince quoy que tres-courageux ne voulant pas hazarder ce peu de force qu'il auoit de peur d'expoſer tout le parti à vn eminent peril, decampa & fit ſa retraite à Broüage.

XXIV. La Trimoüille prẽd Melle le iour de ſon treſpas.

En ce meſme temps la Trimoüille, Duc de Toüars, chef de la Ligue de Poitou, aſſiegea & batit la ville de Melle, laquelle luy fut renduë par cõpoſition, luy eſtant ſi fort atteint d'vne fievre continuë qu'il en mourut le meſme iour de la reddition d'icelle : de ſorte que ſon ame entrant glorieuſe dans le Ciel, ſon corps porté par les Capitaines de ſon armée fit ſon entrée triomphante dans cete place. D

XXV. Le Duc de Mayenne force Tonne-Charente.

Le XXV d'Auril le Duc de Mayenne ſe preſenta deuant Tonne-Charente à ſix lieuës de la Rochelle, & l'aiant canonnée la força par aſſaut auec grand carnage de ceux qui la defendoient. Lucas Capitaine de reputation parmi ceux de ſon parti, qui en eſtoit gouuerneur, demeura priſonnier de guerre : & peu de iours aprés faiſant quelque effort pour ſe ſauuer, fut occis : & cherchant ainſi ſa liberté perdit la vie.

XXVI. Marans ſe rend à luy.

De là le Duc de Mayenne s'en alla camper deuant Marans, qui ſe rendit ſans attendre que le canon fût mis en baterie. L'armée roiale courant aprés cela juſques aux portes de la Rochelle, incommodoit grandement ſe gouuernement & voiſinage de cete ſuperbe ville : laquelle eſtoit lors en tres-mauuais meſnage auec le Prince de Condé à cauſe des inſolences que ſes troupes auoient faites és enuirons d'icelle.

Le

A Le Duc de Mayenne s'estant ainsi rendu maistre de la campagne se resolut à planter le siege deuant Broüage tant par mer que par terre. A cet effect Lansac dressoit vne armée nouuelle à Bourdeaux : laquelle s'auança iusqu'au pertuis d'Antioche : qui est vn canal de trois lieuës de large, faisant separation des isles de Ré & d'Oleron. Il moüilla en cet endroit, attendant cinq galeres du Roy parties de Nantes pour le joindre. Et afin qu'il ne semblât estre à l'ancre sans rien oser attéter, il enuoia sommer l'isle de Ré de le receuoir & recognoistre comme gouuerneur des Isles : mais ceux qui s'y presenterent de sa part n'eurent autre accueil que d'arcbusades. XXVII. Il assiege Broüage.

L'an de Christ. 1577.

La commune necessité des affaires aiant aucunement reconcilié les Rochellois auec le Prince de Condé, ils equipent leurs vaisseaux soubs la conduite de Clermont d'Amboise, & demarerent à pleines voiles à l'encontre de Lansac : lequel refuyant le combat pour n'estre pas encore assez fort, relascha vers la Gironde, attendant son Admiral, qui estoit vn gros nauire Basque de six cens tonneaux, & les cinq galeres. XXIIX. Les Rochellois arment par mer.

B

D'autre part le Duc de Mayenne ne perdoit pas vne heure de temps : & desja auoit inuesti Broüage par terre. Ce qui obligea Lansac à y retourner aussi : de sorte qu'il bloqua la place du costé de la mer le X de Iuillet, & le XVI du mesme mois les galeres se joignirent à sa flote, nonobstant les efforts des Rochellois : lesquels perdirent grand nombre de vaillans hommes pour les auoir attaquées auec le calme, qui est grandement auantageux aux galeres pour se seruir de la rame, & est incommode aux vaisseaux ronds, lesquels à faute de vent demeurēt immobiles & exposés aux foudres de leur artillerie. Peu de iours apres cete attaque, l'armée naua le des Rochellois fut entierement desfaite par vn autre combat, auec perte de plusieurs vaisseaux : entre lesquels furent pris les deux meilleurs nauires qu'ils eussent, nommés le Prince & la Florissante. XXIX. Sont desfaits en deux combats.

Cete perte fut suyuie de la reduction de l'isle d'Oleron en l'obeïssance du Roy. Car aiant perdu toute esperance de secours par la desfaite de la flote Rochelloise, elle receut Lansac sans aucune resistance. XXX. L'isle d'Oleron reçoit Lansac.

C

Le XXIIX du mois d'Aoust ensuyuant, Broüage reduit à l'extremité, se rendit aussi au Duc de Mayenne par capitulation : laquelle fut religieusement gardée. Les assiegés sortirent vies & bagues sauues, & furent conduits en toute seureté auec leur canon à la Rochelle, à Pons, & ailleurs, où ils voulurent. Le Capitaine Seré, qui commandoit dedans, aiant esté tué durant le siege, Manducage succeda à sa charge : & celuy-ci aiant esté blessé, Beauuais-Montfermier fut eleu pour commander en sa place. Tous trois (mais singulierement Seré) y rendirent de signalées preuues de leur courage & bonne conduite. XXXI. Broüage se réd au Duc de Mayéne.

Cete grande prosperité des armes du Roy donna vn extreme effroy aux Rochellois : lesquels n'attendoient rien plus qu'aprés la perte des autres isles, voir leur ville bloquée par mer & par terre : tellement qu'ils ne desiroient rien tant que la paix. Les autres Religionaires n'estans pas plus heureux qu'eux, ne la souhaittoient pas moins : & le Roy y estant porté de sa part, le traicté en fut arresté à Bergerac sur la fin de Septembre, auec plus d'aisance qu'on ne s'estoit pas promis : & l'edict dressé peu de iours aprés à Poictiers, où sa Majesté pour en faciliter la conclusion, s'estoit auancée. XXXII. Le traicté de Paix conclu.

D

Le Duc de Montpensier, l'Archeuesque de Vienne, Biron, Ville-roy, Meruille, Richelieu & la Mothe-Fenelon trauaillerent tres-vtilement à cete negociation : mais l'instance de la Roine-mere, le defaut de finances, la crainte des menaces du Duc Casimir & des Protestās d'Alemagne y firent encliner le Roy, auec ce qu'il ne vouloit pas laisser longuement ses armes soubs le commandement des Guises. Le Roy de Nauarre s'estant approché jusqu'à Bergerac pour traicter luy-mesme en personne, accelera grandemēt la conclusion des articles. XXXIII. Entremetteurs d'iceluy.

Le Prince de Condé aiant receu cete paix sur la nuict à la Rochelle, la fit publier aux flambeaux à l'heure mesme, pour monstrer combien elle luy estoit agreable : mais elle l'estoit encore plus aux Rochellois, lesquels aprés vne grosse despense auoient receu de grandes pertes tant par mer que par terre. Ioint que le Prince mesme estouffant toute l'autorité de leur Maire, faisoit ombre à leurs priuileges & franchises. XXXIV. Receuë du Prince de Condé & des Rochellois auec joye.

XXXV. Par Thoré, Chastillon & autres. Le Mareschal de Bellegarde, qui tenoit le siege deuant Montpellier, & Thoré & Chastillon, qui estoient venus au secours des assiegés, aians leurs armées en presence & rangées en bataille pour s'entre-choquer, receurent aussi fort à propos la mesme paix, qui leur fut enuoiée par la Noüe, la firent publier chacun de son costé: & le siege fut leué, & leurs armées rompues. A L'an de Christ 1577.

XXXVI. Principaux articles de cete paix. L'Edict fait sur cete derniere paix (qui n'estoit qu'vne modification de la precedente en faueur des Catholiques) contenoit quatre-vingts quatorze articles: la plus-part desquels estoient peu differens de ceux des pacifications dernieres, si ce n'est en ceux qui s'ensuiuent.

Premierement en ce que par cet Edict il estoit tres-expressément & tres-amplement pourueu aux interests des Ecclesiastiques.

II. Que l'exercice de la Religion Pretendue Reformée estoit restreint à certains lieux accordés en chaque Seneschaussee ou Bailliage.

III. Que les Religionaires estoient obligés de garder les festes ordonnees de l'Eglise Catholique.

IV. Qu'ils estoient tenus aussi d'obseruer en leurs mariages les degrés de parenté ou d'affinité prohibés en l'Eglise Romaine. B

V. Que les Chambres my-parties estoient reuoquées: & ordonné qu'és Parlemens de Paris, Roüen, Dijon, & Renes seroit erigée vne Chambre composée d'vn President & de douze (à Paris seze) Conseillers pris du corps des mesmes Parlemens, pour iuger les procés tant ciuils que criminels esquels ceux de la Religion P. R. seroient parties. Qu'és Parlemens de Toulouze, Bourdeaux, Grenoble & Aix, seroit establie vne Chambre composée de deux Presidens, l'vn Catholique & l'autre de la Religion P. R. & de douze Conseillers, huict Catholiques, & de quatre de la Religion P. R.

VI. Que le Roy bailleroit ausdits Pretendus Reformés huict villes en garde pour six ans à sçauoir en Languedoc, Montpellier, & Aigues-mortes: en Guienne, Perigueux, la Reole, & le Mas de Verdun: en Daufiné, Nyons & Serres, ville & chasteau: en Prouēce, Seine la grād Tour, & le circuit d'icelle. Que le Roy de Nauarre, le Prince de Condé & vingt Seigneurs de leur parti tels qu'il plairoit au Roy de nommer, s'obligeroient solidairement de les luy fidelement garder: & ledit terme de six ans passé (à compter la date du present Edict) de les remetre és mains de ceux que sa Majesté ordonneroit, sans y rien innouer ny alterer, & sans aucun retardement ny difficulté soubs pretexte quelconque. C

XXXVII. Horrible comete. Le Ieudy VII de Nouembre en la mesme année MDLXXVII, commença de paroistre vne horrible Comete auec vne longue queüe courbée tirant de l'Aigle vers la bouche de Pegase. Aucuns ont escrit qu'elle s'estendoit à XXX degrés vers le Sagittaire & le Capricorne: & qu'elle n'estoit point en la region elementaire & sub-lunaire, mais en la celeste. Michel Mæstlin demonstre qu'elle estoit soubs l'orbe de Venus. Si cela estoit ainsi (comme d'autres ont asseuré de l'estoille nouuelle qui parut en la constellatiō de Cassiopée en l'an MDLXXII, dont i'ay parlé en son lieu) c'estoit chose prodigieuse, & contre les principes des Physiciens qui n'admettent point la generation des meteores dans les orbes celestes. 1577. 1572.

XXXIIX. Trespas d'aucunes personnes illustres. Plusieurs asseuroient que cete Comete presageoit la mort de quelque grande Princesse: dont la Roine mere conceut vne extreme frayeur, sans autre mal ny maladie. Mais l'année fut remarquable par le trespas d'aucuns illustres personnages: & entre autre de Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, pere de la Roine, de Louïs de la Trimoüille Duc de Touars, de Blaise de Monluc, Mareschal de France, qui mourut à Condom, & fut enterré dans le chœur de l'Eglise cathedrale. Armand de Gontaut, seigneur de Biron, comme le plus digne de succeder à la charge de ce grand Capitaine, en fut pourueu par sa Majesté. D

Or d'autant que nous auons touché ci-dessus soubs l'an MDLXXVI comment Monsieur frere du Roy fut sollicité de prendre la protection des Estats des Païs-bas, & que depuis il traicta auec eux & alla en personne à leurs secours en l'année MDLXXIIX, il sera à propos auant que de parler de son voiage, que nous voyons quel estoit l'estat de leurs affaires. 1576. 1578.

A

L'an de Christ. 1577.

Estat de Flandres & des Pays-bas. Le Duc d'Alençon y va au secours des Estats contre l'Espagnol.

I. Comment les Païs-bas tomberent soubs la domination Espagnole. II. *Le Duc d'Albe en est fait gouuerneur.* III. *Y fait heureusement la guerre.* IV. *Capitulation estrange.* V. *Le Duc d'Albe quitte son gouuernement.* VI. *Requesens luy succede.* VII. *Sa flote est desfaite.* IIX. *Il desfait le secours d'Alemagne.* IX. *Violence des Espagnols dans Anuers.* X. *Progrés de leurs armes és Païs-bas.* XI. *Trespas de Requesens.* XII. *Les Espagnols saccagent & desolent Anuers.* XIII. *Les Flamans appellent le Duc d'Alençon pour estre leur protecteur.* XIV. *Ligue des Païs-bas* XV. *Dom Ioan d'Austriche en est fait gouuerneur.* XVI. *Ses deportemens suspects.* XVII. *Ceux d'Anuers respirent de leurs maux.* XIIX. *La Roine de Nauarre sert vtilement le Duc d'Alençon.* XIX. *Le Prince d'Orenge se declare ennemi du Roy d'Espagne.* XX. *Prend plusieurs villes.* XXI. *Les Estats appellent pour gouuerneur l'Archiduc Matthias.* XXII. *Leur armée est desfaite en bataille.* XXIII. *Perdent plusieurs places.* XXIV. *Prennent Amstelredam.* XXV. *Le Duc d'Alençon leur offre son assistance.* XXVI. *Ils traictent ensemble.* XXVII. *Histoire tragique d'vne fille villageoise.* XXIIX. *Le Duc Ian Casimir vient au secours des Estats.* XXIX. *Qui refusent la paix.* XXX. *Monsieur mal traicté d'eux.* XXXI. *Trespas de Dom Ioan.* XXXII. *Les François forcent Bin.* XXXIII. *Trespas du Comte de Bossu.* XXXIV. *Le Prince de Parme succede à Dom Ioan.* XXXV. *Cruauté des Protestans enuers les Catholiques.* XXXVI. *Tiers-parti és Pays-bas.* XXXVII. *Monsieur se retire en France.* XXXIIX. *Et le Duc Casimir en Alemagne.*



1526. 1529. PAR le traicté de Madrit de l'an MDXXVI, & depuis par celuy de Cambray de l'an MDXXIX le Roy François I aiant renoncé à la souueraineté de Flandres & de tous les Païs-bas en faueur de Charles V Empereur & Roy d'Espagne, Philippe II son fils en continua la possession au grand preiudice de la Monarchie Françoise : les loix fondamentales de laquelle ne permettant pas que nos Rois pour quelque cause ou pretexte que ce soit en puissent aliener, distraire ou desmembrer aucune piece. Ces païs donc estans ainsi tombés soubs la domination Espagnole firent quelque resistance à l'establissement de l'Inquisition introduite contre l'heresie : & par le commerce qu'ils auoient auec les Protestans d'Alemagne, de France & d'Angleterre furent infectés 1555. de leurs erreurs : & (comme i'ay remarqué ailleurs) furent nommés *Gueux*, c'est à dire, rebelles.

I. Comment les Païs-bas tomberent soubs la domination Espagnole.

1559. L'Espagnol tascbant d'arracher l'heresie auant qu'elle eût estendu ses racines, trouua qu'elle estoit fomentée & affermie par la rebellion, & que desja le Prince d'Orenge imbu de sa fausse doctrine, fauorisoit secretement les heretiques rebelles. Pour les dompter il depescha contr'eux le Duc d'Albe (les Espagnols

II. Le Duc d'Albe en est fait gouuerneur.

escriuent Alve) auec huict mille hommes de pied & douze cens cheuaux : & le A
Prince d'Orenge n'aiant point de forces pour luy resister, se retira en Alemagne L'an de Christ.
auec Ludouic son frere : où ils publierent leurs plaintes contre l'Espagnol par
vn manifeste. 1577.

III. Y fait heureusement la guerre. Le Duc d'Albe mettant serieusemét la main à l'œuure fit la guerre aux Gueux, les traicta rudement, les combatit, & les desfit en plusieurs batailles & rencontres, & força grand nombre de villes par eux occupées: non toutesfois sans auoir receu de notables pertes, ainsi que i'ay marqué soubs le regne de Charles IX, en l'an MDLXIX. Tellement qu'il les vexa grandement: mais il ne dompta pas leur fierté naturelle. 1569.

IV. Capitulation estrange. C'est chose notable, & d'auanture sans exemple, que les habitans de Harlam aians enduré vn siege de sept mois se rendirét au Duc à discretion pour leurs personnes, & rachetetent le pillage de leur ville moienant deux cens quarâte mille florins. Miserable condition de ces hommes auares : lesquels pouruoyans à la conseruation de leurs richesses, exposent leurs personnes à la cruauté d'vn ennemi tres-seuere. Aussi en fit-il mourir deux mille par la main du bourreau, & laissa vne forte garnison dans cete ville desolée, pour faire mourir par des tourmens continuels les autres, ausquels il sembloit auoir donné la vie. B

V. Le Duc d'Albe quitte son gouuernemét. Ce Capitaine Espagnol aiant aduis qu'on luy rendoit de mauuais offices à la Cour d'Espagne, demanda congé à son Roy pour se retirer, craignant d'en receuoir le cómandement à sa honte. Ian de la Cerda Duc de Medina luy estant enuoié pour successeur, fut si mal-heureux en son voiage (où il perdit quelques vaisseaux) & à son entrée és Païs-bas (où il ne fit nul exploit memorable) qu'il obtint aussi son congé soubs pretexte de l'indisposition de sa personne. 1572.

VI. Requescés luy succede. Dom Louïs de Requescens grand Commandeur de Castille estant subrogé en la place des deux premiers au gouuernement des Païs-bas, se mõstra du commencement moins seuere que le Duc d'Albe: de sorte que tous ces peuples oppressés des continuelles guerres se promettoient quelque relasche de leurs calamités par vn bon accord, & s'y disposoient de leur part sans fraude. Mais la suite des deportemens de ce nouueau Gouuerneur n'aiant pas respondu aux premiers, la guerre se ralluma aussi furieuse que soubs le Duc d'Albe. C

VII. Sa flote est desfaite. Le Prince d'Orenge reuenu d'Alemagne auec quelque secours se joignit à l'armée des Estats, mit le siege deuant la ville de Mildebourg tant par mer que par terre. Le Commandeur aiant entrepris de la secourir par mer dressa vne puissante flote. Mais aiant esté desfaite par celle des Gueux aprés vn tres-sanglant combat le XXIV de Feurier MDLXXIV, la ville fut renduë au Prince d'Orenge. 1573. 1574.

IIX. Il desfait le secours d'Alemagne. Le Commandeur outré de la perte de sa flote ne songeoit plus qu'aux moiens d'en auoir reuanche. Estant donc aduerti que le Duc Christofle fils de l'Electeur Palatin, & les Comtes Ludouic & Henry de Nassau emmenoient vn gros secours au Prince d'Orenge leur frere, il leur alla au deuant, leur liura la bataille, desfit leurs troupes, & tua les trois Chefs sur le champ le XXIII de Mars en la mesme année auprés de Mookerherde.

IX. Violences des Espagnols dans Anuers. Le XXVI du mois d'Auril ensuiuant, les Espagnols estans entrés dans la ville d'Anuers par la citadelle, contraignirent les habitans de leur fournir quatre millions de florins: & aprés les auoir ainsi rançonnés ne laisserent pas d'vser enuers eux de grandes extortions & violences. Le Commandeur n'aiant point dequoy les soldoyer conniuoit à tous ces desordres & pilleries. D

X. Progrés de leurs armes és Païs-bas. En l'année MDLXXV le Commandeur aiant batu sans relasche la ville d'Ondevvater l'emporta par assaut au mois d'Aoust auec grand carnage des assiegés: prit en suite Schouuhoven par composition: & peu apres força la forteresse de Boimmené sur la fin du mois de Septembre. 1575.

XI. Trespas de Requescés. Aprés tous ces heureux exploits le Commandeur estant decedé de peste à Bruxelles en l'année MDLXXVI, le commandement des armes Espagnoles fut deferé au Comte Pierre Ernest de Mansfeld, (qui estoit en l'armée) & depuis confirmé par le Roy Philippe iusqu'à ce qu'il y eût autrement pourueu. Cetuy-ci fut fait prisonnier peu de temps aprés, par la trahison de Glimes & de Guillaume d'Horne seigneur de Heze : lesquels s'estans declarés pour les Gueux, se 1576.

A jetterent en campagne auec vne armée : & furent desfaits par Alonse de Vargas
L'an de Christ Colonel de la caualerie Espagnole.

1577. Cependant les Espagnols tascherent de surprendre encore la ville d'Anuers XII. Les Espagnols saccagent & desolent Anuers.
pour la piller. Mais les habitans aians pourueu à ce coup à leur seureté, ils s'en allerent descharger leur rage sur les villes d'Alost & de Mastrich : lesquelles ils saccagerent : & aprés retournerent à Anuers : où estans entrés par la citadelle le IV
de Nouembre ils attirerent à leur entreprise les Lansknets de la garnison, & se
1576. rendirent maistres de la ville. Pour occuper & empescher les habitãs (qui auoiẽt pris les armes en nombre de quatorze mille outre les estrangers) ils mirẽt le feu en tant d'endroits de la ville que plus de huict cens maisons furent bruslées : dans lesquelles fut consumé pour plus de trois millions de marchandise. L'hostel de ville le plus somptueux & magnifique qui fût en autre cité de l'Europe, fut aussi reduit en cendre : & parmi ces horreurs periren par le feu ou par le fer six
Francisco Lanario. à sept mille personnes de tout âge ou sexe. L'histoire raporte que le pillage fut de la valeur de vingt millions de ducats, & que ce qui fut gasté ou consumé par le feu n'estoit pas de moindre valeur.

B Ces brutalités furent cause que les Païs-bas detestans la domination Espagnole desirerent d'auoir vn Prince François pour regenter sur eux : & pour cet effect jetterent les yeux sur le Duc d'Alençon frere de nostre Roy, & (comme nous auons touché ci-dessus) luy en firent escrire par le Prince d'Orenge. Mais XIII. Les Flamãs appellent le Duc d'Alençõ pour estre leur protecteur.
1576. ils recognurent depuis qu'en l'appellant ils changerent seulement de tyran au lieu d'oster la tyrannie. Ainsi en parloient ceux d'Anuers. Mais l'inciuilité & fierté de laquelle ils vserent enuers ce jeune Prince l'obligerent (comme nous verrons ci-aprés) à rechercher les moiens de se les assujettir entierement pour dompter leur arrogance.

Cependant ils firent vne ligue de quinze Prouinces en la ville de Gand, afin de se defendre auec plus d'intelligence contre les Espagnols : lesquels traictoient auec pareille cruauté les villes de leur obeïssance que les plus rebelles. XIV. Ligue des Païs-bas.

D'autre-part le Roy d'Espagne enuoia és Païs-bas dom Ioan d'Austriche son frere naturel pour y commander en son nom auec charge d'attirer ces peuples à leur deuoir plustôt par artifices & par la douceur que par la force. Et de XV. Dom Ioan d'Austriche en est fait gouuerneur.
1577. fait y estant arriué sur l'entrée de l'an MDLXXVII, il fit semblant de vou-
C loir maintenir en paix ces prouinces lassées & foulées des guerres passées. Ce qui fut cause qu'il fut receu auec de grands honneurs par toutes les villes de Flandres.

Mais aprés qu'on eut veu qu'il retenoit prisonnier le Comte de Bure soubs des pretextes recherchés & pour des crimes supposés : qu'il s'estoit saisi du chasteau de Namur : qu'il auoit tiré le Prince de Chimay de la citadelle d'Anuers pour y mettre Trelon affidé partisan des Espagnols : & qu'on eut descouuert ses secrets desseins par des lettres interceptées sur le chemin des lãdes de Bourdeaus, & enuoiées aux Estats, on commença à redoubter le joug de l'Espagnol plus que ci-deuant, soubs ce Prince dissimulé, cauteleux, & d'ailleurs né aux armes. Les Annalistes Espagnols au contraire escriuent que dom Ioan n'eut iamais commandement ny dessein que de restablir la Religion Catholique és Païs-bas, & que ces lettres-là estoient supposées par les heretiques. XVI. Ses deportemens.

1578. Quoy qu'il en soit, ceux d'Anuers (qui auoient desja esprouué deux fois en XVII. Ceux d'Anuers respirẽt de leurs maux.
D deux ans les effects de la tyrannie & perfidie Espagnole, à l'extreme desolation de leur ville) conceurent vn si grand effroy de ce bruit qu'ils commençoient à charger leurs moiens sur des vaisseaux, pour s'enfuir en Holande & Zelande : de sorte que cete belle & opulente cité s'en alloit desertée sans vne querele qui arriua dans la citadele entre Bours & Trelon. Car celuy-ci s'estant trouué le plus foible, fut liuré aux Estats : & par ce moien la ville demeura affranchie de la terreur de l'oppression Espagnole.

En mesme temps la Roine de Nauarre soubs couleur d'aller aux bains de Spa XIIX. La Roine de Nauarre sert vtilemẽt le Duc d'Alençon.
1577. au Liege pour quelque infirmité feinte, passa en Flandres, afin d'attirer aucuns Seigneurs du païs au seruice du Duc d'Alençon son frere bien-aimé, & n'oublia en cela aucune sorte d'artifice. Elle fut receuë auec grand honneur par tout : & Dom Ioan l'accompagnant tousiours soubs ombre de compliment & de

courtoisie taschoit de descouurir ses desseins, & veilloit sur les actions de cete accorte Princesse. Mais nonobstant tout cela elle ne laissa pas d'auancer grandement les affaires de son frere. Car passant à Cambray elle luy practiqua & gaigna le sieur d'Ainsy gouuerneur de la citadelle: & à Valenciennes le Comte de Lalaing gouuerneur du païs de Hainaut & le sieur de Montigny son frere. Ses menées estans aucunement descouuertes, elle courut fortune d'estre arrestée à son retour par les partisans d'Espagne: mais sa bonne fortune eluda toutes leurs embusches. A L'an de Christ. 1577.

XIX. Le Prince d'Orége se declare ennemi du Roy d'Espagne. En fin les violences & cruautés des Espagnols obligerent les Estats de Flandres à secoüer le joug de leur domination: & le Prince d'Orenge (lequel jusqu'à ce temps-là auoit protesté de n'en vouloir qu'aux gens de guerre Espagnols à cause de leurs insolences) commença à se declarer ouuertement ennemi du Roy d'Espagne & de l'Eglise Romaine, en faisant publier par tous les Païs-bas liberté de conscience: les premiers effects de laquelle furent de casser & chasser les officiers de son Roy, abbatre ses armoiries des lieux publics pour y arborer les siennes: s'emparer des reuenus Ecclesiastiques, piller, brusler & raser les monasteres, & les Eglises, & abolir de tout son pouuoir la Religion Catholique. B

XX. Prend plusieurs villes. Les villes d'Anuers, Bergopson, Bolduc & autres vindrent és mains des Estats: qui firent raser les citadelles & Chasteaux d'Anuers, de Gand & de toutes les villes de Flandres, excepté ceux de Cambray & de Tournay.

XXI. Les Estats appellent pour gouuerneur l'Archiduc Mathias. Peu de iours aprés ils appellerét l'Archiduc Mathias frere de Rodolfe II, Empereur pour estre leur gouuerneur: esperans par ce moien auoir l'Empereur plus fauorable: mais en effet le Prince d'Orenge soubs le titre de Lieutenant du Gouuerneur auoit toute l'autorité & commandement tant és villes que dans les armées: & l'Archiduc tenant sa petite Cour à Anuers n'estoit que spectateur de la conduite des affaires. Aussi l'Empereur recognoissant assez leur malice tesmoigna qu'il estoit marry de ce que son frere auoit accepté cete charge.

XXII. Leur armée est desfaite en bataille. Il y eut en suite quelque traicté de paix: mais n'aiant pas reüssi, tout esclata derechef en guerre, qui fut tres-funeste aux Estats. Car aiant mis le siege deuant la cité de Namur ils le leuerent, entendans que Dom Ioan venoit au secours des assiegés: & quoy qu'ils fussent six fois plus forts que luy en nombre de combatans, neantmoins leur armée fut desfaite auprés de Geblur auec vne tres-sanglante boucherie. Cete victoire fut inopée & contre l'esperance du vainqueur: lequel sans l'estonnement des Gueux & la hardiesse du Prince de Parme, lequel n'agueres arriué en son armée les obligea au combat, ne croyoit pas tant seulement donner bataille. C

XXIII. Perdét plusieurs places. Aprés vn exploit si heureux pour l'Espagnol, les villes de Louuain, Tilemont, Arscot, Diep, Chimay, Limbourg, Niuel, Roux, Sognies, Binche, Beaumont, Vvalcourt, Maubuge, Philippe-ville, Dalem & autres se rendirent au victorieux. Sichenen aiant voulu resister fut forcée & saccagée.

XXIV. Amstelredam. En ce mesme temps les Estats receurét deux tres-agreables nouuelles, qui leur apporterent vn tres grand allegement en cete consternation publique. L'vne fut la prise de l'opulente & admirable ville d'Amstelredam en Holande, assise dans la mer: laquelle se rendit par capitulation à eux par faute de viures & de secours aprés auoir soustenu longuement le siege. Mais la composition y fut mal gardée: les Eglises aiant esté pillées & ruinées contre la foy publique: tant les heretiques ont en horreur les choses sacrées, & mesmes ces anciens edifices, admirables monumens & preuues sensibles de la vraye Eglise. D

XXV. Le Duc d'Alençon leur offre son assistance. L'autre nouuelle fut que le Duc d'Alençon (la protection duquel ils auoiét recherché) iugeant bien que l'Archiduc Mathias estant de la maison d'Austriche ne sçauroit estre iamais en credit parmi des nations rebelles au Roy d'Espagne le plus puissant Prince de la mesme maison: & que luy à cause du voisinage & des forces qu'il pouuoit tirer de France, leur pouuoit estre plus agreable comme plus vtile, leur enuoia offrir son secours auec l'assistance de sa personne.

XXVI. Ils traictent ensemble. Ces offres furent tres-bien receues: & en suite les sieurs de la Rochepot & des Pruneaux se trouuerent de la part de Monsieur en la ville de Gislain: & de la part des Estats le Comte de Lalaing, le Baron de Frezin, & Lieffelt vn de leur Conseil, pour conferer ensemble sur les propositions de Monsieur & sur

A les asseurances qu'il en deuoit prendre. La conclusion fut que Monsieur entretiendroit à ses despens dix mille hommes de pied & deux mille cheuaux durant trois mois: apres lesquels si la guerre continuoit il leur continueroit aussi son assistance auec trois mille hommes de pied & cinq cens cheuaux: & qu'il se declareroit ennemi de dom Ioan & de l'Espagne. Les Estats moiennant cela luy donnerent le titre de *Protecteur de la patrie* & s'obligerent de le preferer à tous autres, en cas qu'ils fussent contrains de changer de Prince & de Seigneur: luy donnans dés lors & des ja le Duché de Luxembourg & le Comté de Bourgogne. Pour sa seureté & retraicte les villes de Laodrecy, le quesnoy & Bauais luy furent baillées. Cete conuention fut publiée à Anuers en la presence du Prince d'Orenge le XIX d'Aoust MDLXXIIX.

L'an de Christ 1577.

Ie ne veux pas oublier à ce propos vne histoire autant memorable que tragique d'vne fille villageoise, laquelle se monstra plus vertueuse & plus courageuse que la Lucrece Romaine. Monsieur aiant enuoié aux Estats vn regimēt de François, duquel Colombelle estoit Maistre de camp: dom Ioan eut aduis qu'ils dormoiēt à la Françoise & ne s'attendoient qu'à faire bonne chere. Il destacha soudain sept B cornetes d'hommes d'armes soubs Octauian de Gonsague General de sa caualerie pour les aller esueiller. Ce Capitaine aiant surpris quatre compagnies de ce regiment sur la frontiere de Hainaut, les tailla en pieces sans point de resistance. A cete alarme les autres se retirerent au quesnoy & à Hesdin. Vn de ces Capitaines qui s'estoient sauués, nommé du Pont, au lieu de loüer Dieu de son salut, cōmit dez le lendemain vne action execrable. C'est qu'estant logé au bourg de Becourt chez vn villageois nōmé Ian Millet, qui auoit trois belles filles, Marie, Iane & Anne, il se fit seruir à table par elles & par le pere. Apres estre bien saoul & yure aux despens du bon homme, il luy parla ainsi: *Mon hoste, ie vous demande vostre fille Marie pour l'auoir à femme & espouse.* Le pere respond: *Monsieur, elle est trop pauure & de trop basse condition pour espouser vn si grand & braue seigneur que vous. Cōment vilain,* (repart le Capitaine) *as-tu donc la hardiesse de m'esconduire puis que ie te fay trop d'honneur?* Et adjoustant à ces paroles des blasfemes & des menaces mit la main à l'espée pour l'en frapper. Millet tout effrayé gagne la porte & s'enfuit: & C le Capitaine prend la fille, la force: & apres auoir assouui sa luxure l'abandonna à tous les siens qui en voulurent. Finissant ces violences par la mocquerie, ils l'assirent à table & luy dirēt mille sotises & iniures. Elle pourtant qui n'auoit pas soüillé son ame par aucun consentement, ores que ces boucs eussent soüillé son corps ne perdit pas cœur ny le iugement. Mais aiant espié l'occasion qu'vn autre Capitaine vint parler à du Pont à l'oreille, elle prenant vn cousteau sur la table se lança sur luy, & luy plongeant bien auant, luy donna dans le cœur, & rauit ainsi la vie à celuy qui luy auoit raui l'honneur. Les soldats s'estans saisis d'elle l'attacherent à vn arbre & l'arcbuserēt: la pauure fille tesmoignant en ce martyre vne extreme alegresse & contentement de ce qu'elle ne furnissoit point son honneur. Le pere entendant ces brutalités esmeut par ses pitoyables cris le peuple des bourgs & villages circonuoisins desja assez irrité du mauuais traictement qu'il auoit receu au logement de ces barbares: si bien que leur courant sus auec les premieres armes que la fureur luy mit en main, il massacra ces compagnies sans qu'il en eschappât vn seul homme pour porter en France la nouuelle de leur desfaite: D Quand les Generaux d'armée souffrent des actions si detestables, ils ne doiuent point attendre de leurs entreprises qu'vne fin tres-funeste & mal-heureuse.

XXVII. Histoire tragique d'vne fille villageoise.

En ce mesme temps le Duc Casimir vint aussi au secours des Estats auec huict mille hommes de pied & sept mille cheuaux: & estant entré en Brabant reprit Diest & Niuel. L'armée des Estats n'estoit alors que de cinq mille hommes de pied & deux mille six cens cheuaux, en laquelle la Noüe capitaine de grande reputation appellé de France faisoit la charge de Mareschal de camp: & rendit de signalées preuues de sa vertu, experience & courage.

XXIIX. Le Duc Ian Casimir vient au secours des Estats.

La nouuelle de ces deux grands renforts de France & d'Alemagne encouragea si bien les Estats qu'ils ne voulurent point accepter les conditions de paix qui leur furēt proposées de la part de l'Espagnol: & mesme l'intercession de nostre Roy, de l'Empereur, & de la Roine d'Angleterre y fut inutile.

XXIX. Qui refusent la paix.

Or Monsieur aiant conduit en Flandres les forces qu'il auoit promises aux XXX.

Monsieur mal traité d'eux. Estats, les villes de Landrecy & du quesnoy refuserent de le receuoir, à raison dequoy il en demanda d'autres au lieu de celle-là aux Estats: lesquels luy promirent toute sorte de satisfaction : mais ils n'en tindrent pas pourtant grand compte. A L'an de Christ 1578.

XXXI. Trespas de Dom Ioan. Cependant Dom Ioan, qui s'estoit retranché aupres de Namur auec douze mille hommes de pied des vieilles bandes & six mille cheuaux, deceda d'vne maladie pestilentielle en son camp le premier iour d'Octobre en la mesme année MDLXXIIX: & fut enterré en l'Eglise cathedrale de Namur auec vne pompe tres-magnifique, grandement regretté des gens de guerre, & mesmes du Roy d'Espagne, qui en auoit receu & en esperoit encore retirer de bons seruices.

XXXII. Les François forcét Bins. Soudain apres son trespas les François mirent le siege deuant la ville de Bins, la batirent en diuers endroits, & y aiant donné deux assauts longuement opiniastrés furent enfin repoussés auec perte de plus de trois mille hommes. Cete perte aiant refroidi leur ardeur, ils ne bougerent rien de huict iours: & les assiegés ne croiant plus estre attaqués negligerent de reparer leurs breches. Mais les François aiant receu vn nouueau renfort retournerent à l'assaut auec tant de furie B qu'ils emporterent la place, passerent au tranchant de l'espée tous ceux qui tomberent en leurs mains, saccagerent les maisons, & mesmes les Eglises qui estoient tres-richement ornées. L'impieté fit commencer ces sacrileges aux Caluinistes qui estoient dans leurs troupes, & l'auarice y attira en suite plusieurs Catholiques.

XXXIII. Trespas du Comte de Bossu. Le XX de Nouembre ensuyuant passa aussi de cete vie à vne plus heureuse Maximilian Comte de Bossu, General de l'armée des Estats pour l'Archiduc Mathias. Il mourut d'vne fievre chaude à Anuers: & estant bon Catholique (mais tres-aspre defenseur de la liberté de sa patrie) fut inhumé auec les ceremonies de l'Eglise.

XXXIV. Le Prince de Parme succede à Dom Ioan. Alexandre Farnese fils d'Octaue Duc de Parme & de Plaisance desja grandement renommé pour sa generosité & courage, & qui portera ci-apres ses armes en France, receut commandement du Roy d'Espagne pour succeder à la charge C de Dom Ioan, en laquelle il se monstra grand homme d'Estat & excellent Capitaine.

XXXV. Cruautés des Protestãs enuers les Catholiques. En ces entre-faites les Gandois, peuple insolent & turbulent, la plus-part infectés des heresies de ce temps, se mirent en armes, massacrerét ou chasserent de leur ville tous les Catholiques, pillerent & ruinerent les Eglises, & estans entrés dans Ypre exercerent les mesmes cruautés & violences. Les Protestans d'Arras aians voulu imiter la fureur des Gandois, il y eut vn tres-sanglant combat dans la ville. Mais enfin les Catholiques demeurerent les maistres auec grand carnage des auteurs de cete sedition, & pourueurent à leur seureté contre les attentats des heretiques. Le contraire arriua à Bruges, à Vtrech, à Bruxelles à Anuers, à Malines: où les Protestans opprimerent les Catholiques, interdirent l'exercice de leur Religion, & massacrerent tous les gens d'Eglise.

XXXVI. Tiers parti és Païs-bas. Leurs cruautés furent cause qu'en ce mesme temps vn tiers parti appellé des Mal-contens se forma en Hainaut & en Artois: duquel les seigneurs de Heez & D de Capres estoient les chefs principaux: ausquels se joignirent les sieurs de Montigny & de la Motte. Leur but n'estant autre que de s'opposer aux effors que les Gueux faisoient pour abolir la religion Catholique, il ne fut pas mal-aisé au Prince de Parme de les attirer au seruice du Roy d'Espagne: & mesmes la Motte remit en l'obeïssance de la Maiesté Catholique la ville de Graueline: de laquelle il estoit gouuerneur. Sainct-Omer se declara pareillement pour l'Espagne.

XXXVII. Monsieur se retire en France. D'autre-part le peu de contentement que le Duc d'Alençon receuoit des Estats des Païs-bas (auec ce que la peste & l'hyuer incommodoient grandement les siens) le fit resoudre à se retirer en France, apres s'estre excusé enuers eux sus vn mandement du Roy son frere qui le r'appelloit pour des tres-vrgentes affaires: leur promettant neantmoins de retourner en bref auec de plus grandes forces. Cependant il leur laissa le sieur des Pruneaux pour son ambassadeur ordinaire.

XXXIX. Le Duc Casimir aussi peu satisfait des Estats que Monsieur, les abandonna

A aussi apres auoir receu quelque payement de l'or & de l'argent qui fut assemblé à Gand des vases des Eglises. Il se plaignoit de ce qu'ils n'auoient pas effectué leurs promesses en son endroit: & eux de ce qu'ils auoient receu de son armée plus d'incommodité que d'assistance. Car ou par faute de bonne intelligence, ou par ambition, ou à cause de la difficulté qu'on auoit à recouurer des viures, il ne se voulut ou ne se peut iamais joindre à l'armée de Monsieur, ny à celle des Estats, non plus que celle-ci à la sienne: estant certain que si elles se fussent jointes ensemble, le Prince de Parme n'eût sceu resister à vne si grosse puissance.

L'an de Christ. 1578.

Et le Duc Casimir en Alemagne.

Or puisque nous ramenons Monsieur en France, voions par mesme moyen l'estat des affaires du Roiaume.

Desfiances de diuers partis.

B I. *L'Euesque de Valence pacifie le Languedoc.* II. *Son trespas & ses mœurs.* III. *Biron fait la guerre au Roy de Nauarre en Guienne.* IV. *Auquel la Roine-mere emmene son espouse.* V. *Qui animie son mari contre le Roy son frere.* VI. *La Roine-mere passe en Languedoc.* VII. *Retourne à la Cour.* IIX. *Le Roy de Nauarre s'occupe à faire l'amour.* IX. *Les Catholiques mal-traictés en Bearn.* X. *Duel des mignons du Roy.* XI. *Sainct-Maigrin assassiné.* XII. *Edicts bursaux.* XIII. *Chiuerny garde des seaux.* XIV. *Matignon Mareschal de France.* XV. *Bonne maxime d'Estat.*



C VAND il fut question de mettre à execution le dernier Edict de pacification fait à Poictiers, il s'y rencontra tant de difficultés & en tant de lieux, qu'il sembloit que ce fût plustost vn moien de rallumer la guerre qu'vn remede pour l'esteindre. Le Roy desirant le faire entretenir despecha en Languedoc (où il y auoit plus de rumeur qu'ailleurs) Ian de Monluc Euesque de Valence pour y adoucir les esprits encore aigris des esmotions precedentes: où il fit si bien par son eloquence que les Estats de la prouince assemblés à Beziers au mois d'Auril de l'an MDLXXIIX, deferans entierement à ses remonstrances, promirent de viure en paix & en bonne vnion soubs l'obeïssance du Roy & de ses Edicts sans distinction de Religion, les vns prenans la protection des autres.

I. L'Euesque de Valence pacifie le Languedoc

Ce grand homme qui auoit fait de tres-signalés seruices à l'Estat deceda l'année ensuyuant à Toulouse. Le mal-heur du temps luy auoit donné quelque mauuaise teinture en ce qui est de la Religion, ainsi que i'ay marqué ci-deuant: de sorte qu'aiant le Caluinisme en horreur il panchoit neantmoins au Lutheranisme en quelques poincts: & mesmes pour le mariage des prestres. Toutefois Dieu luy fit la grace de recognoistre ses fautes & ses erreurs à la fin de ses iours, & apres auoir reclamé l'infinité de sa misericorde auec vne contrition vraiement Chrestienne, quiter ce monde qui l'auoit retenu vn temps lié dans ses vanités, pour aller prendre possession de la felicité eternelle.

II. Son trespas & ses mœurs.

D

D'autre-part le Mareschal de Biron fait n'agueres Lieutenant de Roy en Guienne apporta quelque nouueauté aux affaires de cete prouince, s'estant saisi des villes d'Agen, de Villeneufue d'Agenois & autres sur le Roy de Nauarre. A raison dequoy ce Prince (d'ailleurs odieux aux Agenois à cause du desordre qui arriua en vn bal dans l'Euesché de la mesme ville, où les flambeaux furent inopinément esteins au grand scandale des Dames) traduisit sa petite Cour à Lectoure.

III. Biron fait la guerre en Guienne au Roy de Nauarre.

Il ne manqua pas de faire des plaintes au Roy touchant les attentats de Biron contre son autorité, & par mesme moyen demandoit que la Roine Marguerite son espouse luy fût renuoiée. Elle qui se plaisoit beaucoup plus à la Cour de

IV. Auquel la Roine me-

A pté entr'eux la partie fut liée de trois contre trois: à sçauoir de Quelus, Maugiron & Liuarot d'vne part: Entragues, le Baron de Riberac & le jeune Schomberg d'autre: Le lendemain le combat se fit au marché aux cheuaux, qui est aujourd'huy la place Roiale. Ces champions s'estans furieusement attachés deux à deux en trois couples combatirent auec tant de courage & de rage que Maugiron & Schomberg demeurerent estendus morts sur la place: Riberac mourut le iour ensuyuant: Liuarot fut malade de ses blesseures durant six mois: Quelus auteur de la querele & aggresseur blessé de XIX coups languit XXXIII iours, & apres mourut au tres-grand regret du Roy qui le visitoit tous les jours: & promettoit cent mille francs aux Chirurgiens s'ils le guarissoient, & au blessé cent mille escus, afin de luy donner courage. Mais les Rois estans eux-mesmes tributaires de la mort n'en peuuent pas exempter les autres. La Maiesté Roiale se trouuant donc impuissante en cet endroit, voulut paroistre magnifique en leur pompe funebre, qui fut pareille à celle des Princes: & fit eleuer leurs effigies en marbre deuant le grand autel de l'Eglise S. Pol: en laquelle ils furent inhumés contre la coustume de ceux qui meurent en cet estat. Ainsi B dix ans apres cela leurs statues furent abbatues & brisées le iour des Barricades.

L'an de Christ 1578.

Le Lundy XXI de Iuillet Pol Stuart de Caussade dit le jeune Sainct-Maigrin, qui estoit aussi vn des mignons du Roy, fut assassiné sortant du Louure. On parla diuersement de cet assassinat: aucuns l'attribuant à vne querelle particuliere que son ennemi n'osoit poursuyure par les voies de l'honneur militaire de peur d'auoir le Roy à partie: mais la pluspart tenoit que cela auoit esté fait du mandement du Duc de Mayenne qui ne pouuoit souffrir que ce ieune mignon fit les doux yeux à vne sienne proche alliée. XI. Sainct Maigrin assassiné.

Pendant ce peu de relasche que le peuple ressentit des desordres de la guerre, les courtisans inuentoient de nouueaux moiens de l'opprimer par des Edicts bursaux dressés sur des aduis que les esprits diaboliques leur suggeroient: ce qui s'est tourné depuis en abus par vn trop frequent vsage. Le Roy (lequel à cause de C ses profusions estoit tousiours en indigence) y prestoit volontiers l'oreille: & s'en alla à Fontainebleau le IV de Septembre, enuoia XXII Edicts forgés à ce coing à sa Cour de Parlement: laquelle n'en aiant voulu verifier que deux tant seulement, declara les autres estre à la charge & foule du peuple, d'inuention subtile & dommageable au public, & qui pourroit engendrer vne esmotion & sedition à la ruine de l'Estat. Elle enuoia son arrest au Roy, par Brisson Aduocat pour sa Maiesté en la mesme Cour: lequel luy rendit raison du motif de cete sage Compagnie. Le Roy offensé de ce procedé extraordinaire despecha les sieurs de Champuy & de Bellieure deuers le Parlement pour luy faire entendre son ressentiment, sa volonté & son commandement tres-expres, qui estoit que la Cour passât outre à la verification de tous ces Edicts, estant ainsi expedient pour l'vrgente necessité des affaires de sa Maiesté: & que si elle n'y obeïssoit promptement, le Roy les iroit faire verifier en sa presence. La Cour considerant que si sa Maiesté executoit sa resolutiō il en arriueroit plus de mal & de desordre, relascha encore de sa seuerité, & verifia aucuns de ces Edicts les moins dōmageables. XII. Edicts bursaux.

D Cete mesme année MDLXXIIX René de Birague Chancelier de France aiant esté honoré par le Pape Gregoire XIII du chapeau de Cardinal remit par commandement du Roy les seaux és mains de Philippe Huraut, sieur de Chiuerny, personnage de grand merite: lequel auoit esté chef du Conseil de sa Majesté estant Duc d'Anjou auant son auenement à la Couronne: & apres le decés de Birague sera Chancelier de France. XIII. Chiuerny Garde des Seaux.

1578.

En ce mesme temps Iaques de Gojon seigneur de Matignon Cheualier hardi, courageux & doüé d'vne singuliere prudence fut fait Mareschal de France, cometrant entre les mains du Roy le gouuernement de la basse Normandie en faueur de François d'O Sur-intendant des finances. Mais au lieu de ce gouuernement Matignon fut pourueu deux ans apres de la Lieutenance de Roy en Guienne. XIV. Matignon Mareschal de France.

Ainsi se passa cete année MDLXXIIX auec plus de trouble que de guerre: à cause que (comme nous auons veu) elle auoit esté transportée en Flandres. Car XV. Bonne ma-

xime d'Estat. c'est vne bonne & asseurée maxime d'Estat que pour euiter les guerres ciuiles il faut emploier les mauuais garçons aux estrangeres. En ces entre-faites & durant ce peu de relasche le Roy estoit occupé apres l'Institution de l'Ordre des Cheualiers du S.Esprit le plus illustre, auguste & magnifique qui soit en la Monarchie de la terre. A L'an de Christ. 1578.

Institution de l'Ordre du S.Esprit.

I. Motif 1. pour l'institution de l'Ordre du S. Esprit. II. *Motif 2.* III. *Motif 3.* IV. *Motif 4.* V. *Motif 5.* VI. *Pourquoy il est denommé du S. Esprit.* VII. *Nombre des Cheualiers de l'Ordre.* IIX. *Deuoirs ausquels ils sont obligés.* IX. *Vœu & serment du Roy Chef de l'Ordre.* X. *Vœu & serment des Cheualiers.* XI. *Ordre du S. Esprit institué par vn Roy de Sicile.* XII. *A l'imitation duquel le Roy institua le sien.* XIII. *Extrait de celuy du Roy de Sicile.* B

I. Motif 1. pour l'institution de l'Ordre du S. Esprit. IL y a quatre motifs ou considerations de ce Roy instituteur & fondateur de l'Ordre des Cheualiers du S. Esprit, qui peuuent estre colligés de la pancarte de l'institution de cete milice Roiale. Le I c'est que ce pieux Roy se ramenteuant comment par la grace diuine il auoit esté honoré des Couronnes de deux diuers Roiaumes le jour de la Pentecoste à vn an l'vne de l'autre (c'est à sçauoir de celle de Pologne en l'an MDLXXIII par l'election des Estats du mesme Roiaume, & de celle de France l'année suyuante par la succession du Roy Charles IX son frere) en memoire de deux tant signalés & excellens benefices, voulut instituer cet Ordre en l'honneur du benoit S. Esprit: la feste duquel est celebrée par l'Eglise en ce mesme iour de Pentecoste. 1573. C

II. Motif 2. Le II & le plus important motif est que ce Roy vrayement tres-Chrestien considerant que tous les efforts qu'il auoit faits pour extirper l'heresie de son Roiaume non seulement auoient esté inutiles, mais aussi dommageables, voulut se seruir d'vn nouueau remede pour appeller les chefs des heretiques au giron de l'Eglise Catholique. Car cet Ordre estant vn grade necessaire pour monter aux premieres charges & dignités de l'Estat, auquel nul gentil-homme, seigneur, ny mesmes Prince ne pouuoit aspirer sans faire profession de la Religion Romaine: & la tacite exclusion des heretiques estant comme vne priuation d'vn honneur si esclatát & si auguste (comme c'est le naturel des hommes de desirer plus ardément ce qui leur est refusé) pouuoient eueiller & exciter en eux cete ambition qui regente és cœurs les plus genereux pour s'en rendre capables en abjurant leurs erreurs & embrassant religieusement la foy & la doctrine orthodoxe. D

III. Motif 3. Le III motif dependant du precedent estoit que les heretiques, quoy qu'interieurement loups rauissans, s'estant introduits soubs des vestemens de brebis, n'aians en leur bouche que l'Euangile, l'Escriture sainćte & autres paroles emmiellées, auoient tellement seduit la plus part des Catholiques qu'ils panchoient à leur doctrine, ou s'estoient grandement refroidis en leur croiance. Ce religieux Prince donqués pour reschauffer le zele des plus Grands du Roiaume (à l'exemple desquels quasi tout le reste se conforme) & rallumer en eux la vraye foy de leurs peres, fonda cet Ordre, auec vne tres-estroite obligation à certaines deuotions: lesquelles continuées tous les iours sans relasche pourroient conseruer en eux les graces celestes à la grande gloire de Dieu & à la manutention de la religion Catholique.

IV. Motif 4. Le IV motif estoit que desja l'Ordre de S.Michel institué par le Roy Louïs XI en l'an MCDLXIX s'estoit tellement abastardi & auili par la promotion 1469.

des

A

L'an de Christ. 1578.

des personnes de bas lieu & de peu de merite (à raison dequoy on l'appelloit, *le collier à toutes bestes*) que les Seigneurs illustres le dedaignoient & mesprisoient tout autant qu'il auoit esté prisé par leurs ancestres. C'est pourquoy ce sage Prince desirant remettre en son ancien lustre & premiere splendeur cete confrairie roiale, fonda ce nouuel Ordre de Cheualiers, auec cete cōdition (entre autres) que nul n'y pourroit estre receu qu'il ne fût gentil-homme de trois races paternelles.

V. Motif 5.

Ie laisse à part la cinquiesme consideration pour estre commune à tous autres semblables instituts, à sçauoir, pour recompēser les gentils-hommes vertueux par ce grade d'honneur qui associe en quelque sorte le vassal & le subiect à son Roy & Maistre. Car le vray loier de la vertu n'estant autre que l'honneur, il est de si haut prix & en si grande estime aux ames genereuses, qu'elles le tiennent beaucoup plus cher que leur propre vie.

VI. Pourquoy il est denōmé du S. Esprit.

Or iaçoit que le fondateur eût consacré cét Ordre au S. Esprit en l'honneur de la feste de Pentecoste, dediée à cete troisiesme personne de la sacrée-saincte Trinité, pour la recognoissance (comme i'ay desia dit) qu'en ce iour-là il auoit esté honoré de

B

deux Couronnes: si est-ce qu'auec cete consideration il s'en rencōtroit vne autre plus importante, qui estoit de r'allumer és cœurs des fideles la deuotion enuers le S. Esprit cōsolateur de nos ames quasi esteinte en ce temps-là par l'impieté des heretiques: lesquels ne luy adressoiēt iamais aucune oraison particuliere: & de fait il ne s'en trouuera pas à grād' peine vne seule parmi leurs prieres. Ce qui a fait croire à plusieurs qu'auec le temps (si Dieu n'eût descouuert leur malice) ils eussent renouuellé quelqu'vne des anciennes heresies touchant la troisiesme personne de la Diuinité ineffable.

VII. Nombre des Cheualiers de cét Ordre.

Le nombre des Cheualiers est de cent, outre les Ecclesiastiques, qui sont quatre Cardinaux, le Grand-Aumosnier de France, & quatre autres Prelats: & outre les Officiers du mesme Ordre, à sçauoir le Chancelier, le Grand-Preuost Maistre des Ceremonies, le Grand-Thresorier & le Greffier. Tous ceux-là ont esté institués soubs le titre de Cōmandeurs, parce que le fondateur auoit desseigné de leur bailler des reuenus des meilleures Abbayes de France en titre de Commanderie. Mais l'opposition & resistance du Clergé l'empescha. Il y a aussi vn Heraut-d'armes & vn Huissier.

IIX. Deuoirs ausquels ils sont obligés.

Ie n'ay que faire de transcrire ici tous les articles des statuts de cét Ordre institué en Decembre MDLXXIIX. Il me suffira de rapporter tant seulement celuy par lequel

C

on void à quoy le Chef de l'Ordre & les Cheualiers ou Commandeurs sont obliges par leur vœu & serment.

IX. Vœu & serment du Roy Chef de l'Ordre.

Le Roy Chef de l'Ordre fait vœu & iure de viure & mourir en la saincte Foy, Religion Catholique, Apostolique, Romaine. De maintenir l'Ordre de tout son pouuoir, & de ne souffrir point qu'il soit amoindri. De ne changer point ny alterer les statuts. De n'en dispenser point les Cheualiers: & notamment du statut qui les oblige à communier & receuoir le precieux corps de nostre Seigneur IESVS-CHRIST *aux iours ordonnés, qui sont le premier iour de l'an, & de la Pentecoste: ny de celuy qui porte qu'ils ne pourront estre autres que Catholiques & Gentils-hommes de trois races paternelles, &c.*

X. Vœu & serment des Cheualiers.

Les Cheualiers ou Commandeurs font vœu & iurent pareillement de viure & mourir en la saincte Foy, Religion Catholique, Apostolique, Romaine. De rendre obeïssance au Roy sans iamais y manquer. De defendre son honneur, ses droits & ses quereles. De le seruir en temps de guerre auec l'equipage de Cheualier: & mesmes toutes les fois qu'ils seront mandés par sa Maiesté. De n'abandonner iamais sa personne, ny le lieu où ils auront commandement de seruir, sans congé & permission escrite ou signée de la main de sa Majesté. De ne prendre gages,

D

pension, ny estat d'autre Prince quelconque, ny s'obliger à autre personne du monde que ce soit sans son expresse permission. De tascher d'entretenir l'Ordre en son lustre & splendeur, & mesmes de l'augmenter. De porter la Croix cousuë en leurs habits, & celle d'or au col. De se trouuer à toutes assemblées de Chapitres. D'obseruer les statuts, &c.

XI. Ordre du S. Esprit institué par vn Roy de Sicile.

Au demeurant Henry III n'institua pas cét Ordre de sa propre inuention: mais bien sur vn anciē formulaire & modele d'vn pareil Ordre de Cheualerie qui luy en fut baillé par la Seigneurie de Venise lors qu'il passa en cete admirable cité à son retour de Pologne. Ce formulaire d'Ordre auoit esté projetté par Louïs Roy de Hierusalem & de Sicile en l'an MCCCLII, & cōsacré au S. Esprit en memoire de ce que le iour de la Pentecoste il auoit receu ses deux Courōnes, qui estoit vne des principales & mesmes la premiere cōsideration & motif de l'institut de Hēry III. Les statuts de cét Ordre estoient cōtenus en XXV articles, le nombre des Cheualiers deuoit estre de trois

cens, & le Roy fondateur d'iceluy & ses successeurs Rois estoiēt les Chefs & Grands-maistres du mesme Ordre. A

XII. A l'imitation duquel Henry institua le sien. Henry donc aiant receu en don de la Seigneurie de Venise le liuret où cet institution estoit contenuë, & y remarquant vne auanture des deux Couronnes pareille à la sienne, se resolut d'instituer aussi & fonder vn pareil Ordre. A cet effect il bailla le liuret aux sieurs de Chiuerny & de Villeroy pour en extraire ce qui seruiroit à son intention: & leur commanda qu'aprés en auoir dressé les statuts ils le fissent brusler, afin que toute la gloire de cet institut en demeurât à sa Majesté tres-Chrestienne. Neantmoins aprés que tout fut fait, Chiuerny au lieu de faire brusler le liuret suiuant le commandement du Roy, le retint & le garda comme vne piece antique & rare, qui pouuoit adiouster quelque ornement à son cabinet. Apres son decés il fut tiré de sa bibliotheque & vendu à feu Messire Nicolas Cheualier premier President en la Cour des Aydes de Paris & Chancelier de la Roine: lequel (comme il estoit grandement officieux enuers ceux de ma profession) m'a fait la faueur de me le mettre en main & de m'en donner vn extrait. Ce liuret est delicatement escrit & orné d'vne riche enlumineure. Il suffira d'en transcrire le commencement auec quelque petite remarque en ses propres termes. L'an de Christ. 1579.

XIII. Extrait de celuy du Roy de Sicile. *Ce sont les Chapitres faites & trouuées pour le tres-excellent Prince Monseigneur le Roy Loys, pour la grace de Dieu Roy de Hierusalem & de Secile alle honneur du S. Esperit, trouueur & fondeur de la tres-noble compagnie du S. Esperit au droit desir encommencée le iour de la Pentecouste, l'an de grace* MCCCLIII. B

NOVS LOYS pour la grace de Dieu Rois de Hierusalem & de Secile alle honneur du S. Esperit, lequel pour sa grace nous fumes couronné: dans nos Roiaumes, en essaucement de Cheualerie & accroissement d'honneur, auōs ordené de faire vne compagnie de Cheualiers qui seront appellés les Cheualiers du S. Esperit au droit desir. *Et les-dits Cheualiers seront en nombre de trois cens: desquels nous comme trouueur & fondeur de cete Compagnie serons Princeps, & aussi doiuent estre tous nous successeurs Rois de Hierusalem & de Secile. Et à tous ceux que nous auons esleus & eslierous à estre de la-dite Compagnie faisons assauoir que nous pensons à faire se Dieu xplet la premiere feste au Chastel de Enseuchanté du merueilleux peril le iour de la Pentecouste prochaine venant, &c.*

Premierement euls sont tenus de iurer que à tout leur pouuoir & sauoir douront abandonnéement loial conseil & ayde au Prince de tout ce qu'illeur requerrā soit d'armes soit d'autres chose loialement, & d'obseruer les entrescrits chapitres.

Item, chascun Cheualier de la-dite Compagnie est tenus de porter leuneu en fait d'armes sur soy en lieu où il soit bien apparaissant & bien cognu, & en tous autres vestimens continuellement tout ainsi que ausdits Cheualiers de ladite Compagnie leur plaira porter. Et doiuent dessus ou dessous porter lettres bien luisans, qui diront: Se Dieu xplait. *Et le Vendredy en la remembrance de la Passion de Nostre-Seigneur* IESVS-CHRIST *& de son sainct Sepulchre, chacun doit porter vn chaperon noir à vn nueu de blance soye tout simple sans or, perles ne argent: & doit chacun vestir ce iour vne robbe & chames de la plus honneste & simple collour qu'il pourroit bonnement, &c.* C

Item, chascun doit porter vne espée & enuiron le pomel soit escrit en belles lettres biens parans le nom & le surnom à celli à qu'elle sera & ou milieu du pomel d'vn costé soit l'enuu à lettres qui dient, Se Dieu x plait. *Et de l'autre costé soit le tymbre mis de celli à qui la-dite espée sera,* &c.

Item au-dit Chastel aura vne table appellée, la table desirée, *en laquelle seront assis le-dit iour de Pentecouste tous les Cheualiers qui celle année auront desnoé leneu, &c.* D

Mais laissant à part ces antiquités inutiles, reprenons le fil des affaires de la France.

Deuotions du Roy. Traicté de Nerac.

I. Le Roy desire la paix. II. Et la Roine-mere pour ses interests. III. Diuers iugemens touchant les deuotions du Roy. IV. Conference de Nerac. V. Murmure de la Ligue. VI. Les Religionaires se preparent à la

A *guerre. VII. Menées de Bellegarde auec le Roy de Nauarre & auec le Duc de Sauoye. VIII. Dont il tire des aduantages. IX. Pluye prodigieuse. X. Trespas de François de Montmorency. XI. Mort de Bussy d'Amboise. XII. Le Roy prend Geneue en sa protection. XIII. Le ieune la Valete secourt Bellegarde son cousin. XIV. Le Sieur d'Aumont est fait Mareschal de France. XV. Propositions du Clergé au Roy. XVI. Response de sa Maiesté. XVII. Qui obtient ce qu'elle desire.*

L'an de Christ. 1579.



Es mesmes considerations que i'ay remarquées ci-dessus, à sçauoir le defaut de finances, les aduantages que les Chefs de la Ligue prenoient en commandant les armes de sa Majesté (qui n'eût osé les commettre à d'autres) & sur tout le desir du repos se rencontrant encore en l'esprit du Roy, luy faisoient desirer la paix plus que jamais: & la Roine-mere secondoit ses desseins tant pour le bien de l'Estat que pour ses interests particuliers, qui estoient de participer au gouuernement: à quoy elle fut tousiours attachée. Car voyant que la Ligue s'esleuoit à tous momens: elle desira luy opposer le Roy de Nauarre afin de la rabaisser comme par vn contre-poids, qu'elle balança pour vn téps & iusques apres le trespas du Duc d'Alençon qu'elle fut deceuë par la Ligue; sous l'esperãce qu'on luy donnoit de porter à la Couronne de France vn des enfans du Duc de Lorraine son gendre. I. Le Roy desire la paix. B

Elle voioit aussi que le Roy estoit extremement haï de ses subjects Religionaires depuis le tumulte de la S. Barthelemy, lequel ils luy imputoient sur tous autres: & que d'ailleurs il estoit mesprisé de la Ligue tant à cause des foiblesses que l'on remarquoit en luy depuis son retour de Pologne, que pour ses deuotions extraordinaires: par lesquelles il pensoit se faire estimer plus zelé à la Religion Catholique. Elle craignoit que le Roy venãt à defaillir, le Duc d'Alençon son autre fils la traictat comme il auoit esté traicté d'elle: ou que la Ligue vsurpant le gouuernemẽt de l'Estat, elle en fût eloignée. A raison dequoy elle procuroit aussi l'entretenement de l'Edit de pacification pour le particulier contentement du Roy de Nauarre, auquel elle vouloit complaire en tout, afin d'effacer la memoire des mauuais offices qu'il auoit receus d'elle durant sa Regence. II. Et la Roine mere pour ses interests. C

Quant aux deuotions du Roy, on en parloit diuersement selon les passions differentes. Les Religionaires (qui ont abrogé toutes ceremonies & actes exterieurs de deuotion) appelloient tout cela abomination, superstition & idolatrie. Les Ligueurs n'en pouuans pas faire pareil iugement, se iettoient à l'autre extremité, & disoient que c'estoit foiblesse ou maladie d'esprit, cafardise, bigoterie, & hypocrisie: qui le rendoiẽt indigne de porter sceptre ny espée, puisqu'il faisoit profession de porter vn sac pour vestement, & vn foüet à sa ceinture. Aucuns tenoient qu'il en vsoit ainsi artificieusement afin de dementir par tant d'actiõs pieuses & religieuses les discours de ceux qui publioient qu'il fauorisoit les heretiques, & n'estimoient pas que ces deuotiõs fussent agreables à Dieu, ny exemplaires à ses subjets tandis qu'il fouleroit son peuple par des subsides extraordinaires. Les plus equitables loüoient sa pieté & deuotion, mais ils blasmoient cét excés exterieur qu'on remarquoit auec trop d'affectation en l'exercice. Car deux fois la semaine il se couuroit du sac bleu des Hieronymites (qui estoit vne Confrairie de penitens par luy instituée à l'imitation de celles d'Auignon) & le voioit-on foüeté par les ruës de Paris, & mesme à la campagne par les grãds chemins en procession auec ses cõfreres, le Rosaire pendu à la ceinture d'vn costé, & le foüet à l'autre, allant d'Eglise en Eglise. Certes S. Loüis estoit encore plus deuot & plus religieux que Henry: mais il faisoit ses mortifications & austerités en secret dãs son cabinet, auec vn seul aumosnier, protestant neantmoins que si cela n'eût derogé à la grandeur & à la dignité de la Maiesté roiale il les eût faites publiquement, afin de seruir de bon exemple à ses subjets, & notamment à la Noblesse. Il arriuoit souuent que la Roine-mere alloit retirer le Roy son fils de ces deuotions Monacales, auec de grosses paroles, & mesmes aucunefois luy a deschiré son sac aprés des remonstrances tres-seueres, & qui en vne autre occasion luy eussent esté injurieuses. III. Diuers iugemés touchant les deuotions du Roy. D

IV. Conference de Nerac.

La Roine-mere desirant donc donner satisfaction au Roy de Nauarre, afin que par son moien les Religionaires demeurans contens, la paix fût affermie par tout le Roiaume, l'alla trouuer en la ville de Nerac, où apres vne longue conference auec luy & les deputés du Prince de Condé & des Eglises Pretendues Reformées, s'ensuiuit vn accord conclu le dernier iour de Feurier MDLXXIX: par lequel plusieurs articles du dernier Edict estoient changés, esclaircis, modifiés ou plus estendus, le tout à l'auantage des Religionaires: & notamment pour l'exercice de leur Religion en faueur des Seigneurs haut-iusticiers & aians fief de Haubert: pour les gages de leurs Ministres & Diacres, pour le payement desquels il leur estoit permis de se quotiser, comme pareillement pour le bastiment de leurs Temples. Il y fut fait aussi des reglemens en faueur des Chambres de l'Edict contre les entreprises des Parlemens. Certaines villes furét accordées au Roy de Nauarre & à ceux de son parti pour l'asseurance de l'execution de l'Edict: c'est à sçauoir en Guienne, Bazas, Poymirol & Figeac iusques au mois d'Aoust prochain. En Lãguedoc, Rauel, Briateste, Alets, Saincte-Agreue, Beys, Baignols, Alais, Lunel, Sommieres, Aimargues, & Gignac iusqu'au mois d'Octobre ensuiuant: à la charge qu'il n'y seroit fait aucune fortification, ny demolition des Eglises, ny chose aucune innouée contre l'Edict: & qu'elles seroient gardées par des Gouuerneurs nommés par le Roy de Nauarre, & aggrées par la Roine-mere. A L'an de Christ. 1575. 1579. B

V. Murmure de la Ligue.

Ce traicté confirmé par la declaration du Roy du XIV. de Mars ensuiuant, fut vn emplastre pour adoucir aucunement d'vn costé la douleur de la playe, non pas pour la consolider entierement. Car ceux de la Ligue offencés de ces changemens d'articles en faueur des Religionaires, s'aigrissoient dauantage contr'eux, & en murmuroient ouuertement contre le Roy, & contre sa mere. Les Predicateurs, qui estoient les plus esclatantes trompetes de l'vnion, en entretenoiét leur auditoire en leurs chaires auec plus de zele que de raison. Car bien que l'intention de la pluspart fût bonne & pieuse: ils se trompoient pourtant au iugement qu'ils faisoient indiscretement de celle du Roy, qui estoit vrayement tres-Chrestien: mais l'estat present de ses affaires (ce qu'ils ne consideroient ou n'entendoient pas) l'obligeoit à retrancher toutes occasions de guerre. Il fit venir en sa presence les plus insolens des ces predicateurs, & se contenta de leur faire des remonstrances auec quelques legeres menaces de chastiments s'ils continuoient leurs insolences. C

VI. Les Religionaires se preparét à la guerre.

Cependant les Religionaires alarmés des murmures & des menaces de la Ligue pouruoyoient secretemét à leur seureté pour n'estre pas surpris: & voians que la Roine-mere s'accommodoit auec tant de souplesse aux volontez du Roy de Nauarre, en prenoient plus de desfiance que d'asseurance, les fautes passées leur faisant doubter des sousmissions d'vne Princesse qui ne manquoit iamais d'artifices. Le Roy de Nauarre estant en la ville de Mazeres au Comté de Foix, les deputés des Eglises de Languedoc & du Daufiné l'y vindrent trouuer, pour luy representer les infractions que les Catholiques faisoiét aux Edicts de pacification, & se resoudre auec luy de ce qu'ils auoient à faire. Luy qui ne vouloit pas rompre legerement de son costé, les admonesta de temporiser vn peu attendant que le Roy effectuât ses promesses; & afin de se tenir prest à tout euenement partit deux escus d'or en deux pieces: bailla l'vne piece de l'vn à Antoine du Pleix sieur de Lecques (nommé quelquefois en l'Histoire, sieur de Gremian) deputé des Eglises de Languedoc: & la moitié de l'autre escu à Sofroy de Calignon, deputé des Eglises de Daufiné, & depuis Chancelier de Nauarre: & retenant deuers soy les deux autres moitiés cõmanda à l'vn de porter sa moitié au sieur de Chastillon fils de l'Admiral, Gouuerneur pour les Religionaires en Languedoc: & à l'autre la sienne au sieur de Les Esdiguieres, qui auoit esté fait Gouuerneur de Daufiné en la place de Montbrun par le Roy de Nauarre. Le secret estoit qu'en leur enuoiãt à chacun l'autre moitié de l'escu, ils prissent en mesme temps les armes: comme feroit generalement le parti de toutes les Eglises de France. Ils se deuoient saisir en vn mesme iour (lequel comme dit Aubigné, estoit marqué au XV d'Auril de l'année suiuante) de plus de soixante villes ou places d'importance. Thuã. lib. 68. & 71. D

VII. Menées de Bellegarde auec le Roy.

En ce mesme temps le Mareschal de Bellegarde traictoit aussi par vne secrete negociation auec le Nauarrois, offrant de suiure son parti à cause des mescontentemens qu'il auoit de la Roine-mere. Cete Princesse (qui ne pouuoit affectionner ceux que le Roy auançoit si elle n'y contribuoit aussi, afin que tenans d'elle partie de leur fortune

de Nauarre & auec le Duc de Sauoye.

L'an de Christ, 1579.

A ils ne luy rendissent que de bons offices enuers leur Maistre) supportoit à contre-cœur l'auancement de Bellegarde : lequel (comme nous auons veu) auoit esté fait Mareschal de France par sa Maiesté à son retour de Pologne, commandoit son armée en Daufiné, & estoit gouuerneur au Marquisat de Salusses. Elle luy auoit fait desia vne niche au siege de Liuron : & depuis pour l'eloigner de la bien-veillance du Roy en l'eloignant de la France, elle auoit persuadé au Roy de l'enuoier ambassadeur en Pologne. Luy qui estoit prudent & courageux tout ensemble, aiant descouuert cete mine la fit euenter en se retirant en son gouuernement : & là commença d'ourdir vne trame de laquelle lon a parlé diuersement dans l'incertitude. C'est que d'vne part il traicta secretement auec Philibert Duc de Sauoye pour luy mettre en main le Marquisat de Salusses : & en mesme temps auec le Roy de Nauarre, l'vn au desceu de l'autre : tous deux prenans d'autant plus de confiance en luy qu'ils le sçauoient estre piqué contre la Roine-mere. Mais iamais on n'a sceu au vray quel estoit son dessein, parce qu'auant que de rien executer il se reconcilia à elle à Montluet en Bresse : où le Duc de Sauoie se trouua : & peu apres sa reconciliation il mourut de la grauelle.

IIX
Dont il retire des auantages.

Cependant il retira profit de tous les trois partis. De celuy du Roy, qui luy con-
B firma le gouuernement de Salusses. Du Duc de Sauoye, lequel luy fit obtenir dispẽse du Pape pour espouser Marguerite de Salusses, vefue du feu Mareschal de Thermes, oncle maternel de Bellegarde. Des Religionaires, lesquels le tenans desia pour leur confederé, permirent qu'il mît telles garnisons que bon luy sembla dans les meilleures villes de Daufiné, soubs ombre d'y faire executer les Edicts de paix en leur faueur. Car il laissa par tout des personnes qui luy estoient parfaitement affidées. D'ailleurs il abusa les Religionaires en leur donnant à entendre qu'il auoit vne entreprise infaillible sur Auignon. Car ils iugeoient bien qu'il ne la pouuoit executer sans irriter le Roy contre luy en offensant si sensiblement le Pape. D'auanture traictoit-il serieusement auec le Nauarrois, & auec le Sauoyard : afin de choisir le parti le plus auantageux pour se mettre à couuert contre l'indignation de la Roine-mere. Certes c'est chose de dangereuse consequence de porter au desespoir vn homme courageux qui s'est acquis de l'honneur par sa vertu : estant indubitable qu'il aimeroit mieux choisir tout autre parti que de souffrir laschement d'estre degradé des dignitez ausquelles il est monté par ses merites.

IX
Pluye prodigieuse.

C Cete mesme année la nuict du I iour d'Auril tomba vne pluye si prodigieuse & si violente, que les estangs qui coulent dans la riuiere de Bievre firent esbouler leurs chaussées, & comme des torrens se dechargerent auec vne horrible rapidité par les valées de Cachant, Arcueil, & Gentilly, sur le faux-bourg S. Marcel : où l'eau aiãt creu de quatorze pieds, plusieurs maisons & moulins, & grande quantité de personnes surprises dans leurs licts y perirent : cete rauine & rauage aiãt duré enuiron trente heures.

X
Trespas de François de Montmorency.

Le VI de May deceda François Duc de Montmorency Mareschal de France, fils aisné d'Anne de Montmorency, Connestable de France : par le decez duquel sans enfans Henry l'aisné de ses freres luy succeda en vertu de la substitution apposée au testament de leur pere. Cetui-cy aiant porté iusqu'ici le titre de Mareschal de Damuille sera qualifié desormais Duc de Montmorency, & tantost apres, comme son pere, Connestable de France.

XI
Mort de Bussy d'Amboise.

Le XIX d'Aoust Louis de Clermont d'Amboise, dit le ieune Bussy, gentil-homme Barrois, Gouuerneur d'Aniou, grandement cheri de Monsieur frere du Roy, fut tué en vne maison du Comte de Monsoreau, où il auoit eu vne assignation pour coucher auec la dame du lieu par le commandement du mari, afin de le surprendre.
D Estant introduit dans la maison il fut chargé par Monsoreau, & dix à douze autres bien armez : & neantmoins se defendit tousiours tandis qu'il eut vn pied d'espée en sa main. Ne luy restant plus que la poignée il se seruit des bans & des chaires, blessa aucuns des assaillans : & en fin se voulant lancer dehors par vne fenestre fut accablé de coups, & estendu mort sur le carreau. C'estoit vn gentil-homme de courage inuincible, & qui eût merité d'estre mis au nombre des Heros de ce siecle s'il n'eût pas terni le lustre de ses vertus par les foüilleures de ses vices. Car outre qu'il estoit vain, orgueilleux, outrageux, luxurieux, & blasphemateur, il exerça de grandes rapines en son gouuernement, se confiant en la faueur de son Maistre : lequel estant lassé des plaintes qu'on luy faisoit de ses deportemens tyranniques, fut bien aise d'en estre deschargé, & mesmes on croyoit qu'il auoit donné son consentement à luy

dresser cete partie. De cela on alleguoit deux raisons : l'vne qu'il estoit aimé de la Roine de Nauarre, ce que le luy ay ouy dire souuent à elle mesme, qui n'a sceu le dissimuler en ses Memoires. L'autre (& c'est la principale raison) fut que Monsieur reprochant vn iour à Bussy ses vices en se ioüant, luy promit aussi de luy dire à son tour ses defauts : de sorte qu'auec son effronterie accoustumée il repartit en ces mots: *Si Bussy auoit aussi mauuaise mine que Monsieur il seroit banny de toutes bonnes compagnies.* Ce repart aiant viuement piqué Monsieur, qui estoit laid (comme la verité offense le plus) il ne luy pardonna iamais cete indiscretion, & fauorisa la conspiration faite par Monsoreau contre sa vie. Ainsi est ordinairement mal-heureuse la fin de tels Rodomons: lesquels ne recognoissans pas que les graces dont ils sont auantageusement partagez, procedent totalement de Dieu, se trouuent abandonnez de celuy qui leur auoit conferées: & estre abandonné de l'assistance diuine c'est estre l'obiet de tout mal-heur, & de toute sorte de misere.

A

L'an de Christ, 1579.

XII. Le Roy prend Geneue en sa protection.

Le Duc de Sauoye estant en resolution d'assieger la cité de Geneue, dont il est Comte, le Roy depescha deuers luy le ieune la Valete, depuis Duc d'Espernon, pour luy denoncer que sa Maiesté l'auoit prise en sa protection, comme c'estoit la verité: & n'auoit peu faire autrement en renouuellant l'ancienne alliance auec les Suisses: lesquels le desiroient ainsi. Ioint qu'estant comme vne barriere entre la France & l'Alemagne, les Rois de France ont interest qu'elle depende d'eux plustost que de nul autre Prince. Mais nonobstant ces considerations la Ligue fit sonner haut cete protection de Geneue contre sa Maiesté, comme protegeant l'heresie. B

XIII. Le ieune la Valete secourt Bellegarde.

Le ieune la Valete estant pres du Duc de Sauoye eut aduis que les habitans de Salusses s'estoient reuoltez contre Cæsar de Sanlary son cousin, fils du Mareschal de Bellegarde : ce qui l'obligea à prendre des forces que le Duc de Sauoye luy bailla: auec lesquelles il passa en Piedmont, rangea les Salussiens soubs l'obeissance de son parent, & de là retourna en France.

XIV. Le sieur d'Aumont est fait Mareschal de France.

En ce mesme temps Ian d'Aumont, Seigneur illustre en extraction, en vertu, & en merite, fut honoré par le Roy du baston de Mareschal de France, & depuis fit de tres-bons seruices à sa Maiesté & au Roy Henry IV.

XV. Propositiōs du Clergé au Roy.

Sur la fin de cete mesme année MDLXXIX les deputez du Clergé de France obtindrent du Roy permission de s'assembler à Melun, non sans grande difficulté, sa Maiesté voulant que ce fût à Paris: où il esperoit les pouuoir plus aisément gouuerner qu'ailleurs. Leur assemblée tendoit à trois fins principales. La I, de se descharger du payement des decimes, ou à tout le moins d'en estre foulagez en partie. La II, de faire publier en France le Concile de Trente. La III, de supplier le Roy de remettre sus l'election des benefices. C'est chose notable que l'Assemblée eleut deux Archeuesques pour Presidens, c'est à sçauoir celuy de Lyon, & celuy de Bourdeaus. Celuy de Lyon, comme docte & eloquent y parut grandement, & Arnaut de Pontac Euesque de Bazas deputé deuers le Roy ne s'acquit pas moins de reputation pour auoir parlé à sa Maiesté auec beaucoup d'eloquence & de franchise. 1579. C

XVI. Responce de sa Maiesté.

Le Roy neantmoins les surmonta tous à bien dire, & respondit sur le champ à leurs trois propositions par ordre. *A la premiere, que ses affaires ne luy permettoient pas de les descharger encore des decimes: mais qu'au plustost il pouruoiroit de tout son pouuoir au soulagemens de leur Ordre. A la seconde, qu'elle estoit de telle importance qu'auant que de rien resoudre il en vouloit communiquer auec son Conseil, & auec les gens de son Parlement. A la troisiesme, que de nommer aux prelatures de son Roiaume, c'estoit vn droit roial practiqué en toutes les trois lignées de ses Predecesseurs, comme sçauoient bien tous ceux qui estoient tant soit peu versés en l'histoire: non pas (comme ils pensoient) vn droit vsurpé depuis le Concordat passé entre François I. son aieul & le Pape Leon X. Que c'estoit chose trop manifeste qu'au temps que les elections des Prelats auoient lieu, il y auoit tousiours vn Prelat ou quelque autre personne de marque de la part du Roy: soubs pretexte d'empescher les abus: mais en effect pour faire entendre sa volonté: & que l'election estoit de nul effect si elle n'estoit confirmée par le Monarque. Tellement qu'elire celuy que le Prince veut, est mesme chose que si l'election estoit faite par le Prince. Au demeurant eux-mesmes tenans leurs Prelatures par le benefice de leur Roy, ne deuoient pas enuier pareille grace à ceux qui viendroient aprés eux: mais plustost considerer que plusieurs d'entr'eux-mesmes ne seroient pas Prelats si au temps de leur promotion l'election eût eu lieu en son Roiaume.* D

XVII. Par ces derniers mots il touchoit la basse extraction, ou les mœurs ou l'insuffisance

A d'aucuns de l'assemblée. Tant y a que se trouuans conuaincus & confus par les raisons de sa Majesté ils luy accorderent contre leur premiere resolution vne bône partie de ses demandes, à sçauoir treize cens mille liures par an pour six années prochaines: à la charge d'en auoir l'approbation du Pape, sans laquelle ils soustenoient que le Roy ne pouuoit rien imposer sur le Clergé de France, ny le Pape en donner son approbation sans le consentement du mesme Clergé: & alleguoient pour eux les protestations que François I. fit sur ce subjet lors qu'il commença à leuer des decimes: *qu'il n'entendoit en rien preiudicier aux priuileges du Clergé de ce Roiaume.* Ils vindrent rechanter la mesme chose en l'assemblée de l'an MDXXCII, & en remporterent mesme response. Qui obtiét ce qu'elle desire.

L'an de Christ. 1579.

Guerre IIX contre les Religionaires suiuie du traicté de Flex.

B *I. Troubles en l'Estat. II. Les Religionaires recommencent la guerre. III. Prennent la Fere. IV. Mende. V. Montagu. VI. Cahors. VII. Le Roy dresse deux armées. IIX. Le Duc de Mayenne reduit le Daufiné en l'obeïssance de sa Majesté.* IX. *Siege de la Fere.* X. *Qui se rend à composition,* XI. *Exploits du Mareschal de Biron en Guienne. XII. Viuant leue le siege de Montignac-le Comte. XIII. La Reole remise en l'obeïssance du Roy.* XIV. *Le Baron d'Arros desfait par Roquepine.* XV. *Le Mont de Marsan pris par Poyane.* XVI. *Le chasteau se rend à Biron. XVII. Le Roy de Nauarre les reprend. XIIX. Biron offense la Roine de Nauarre.* XIX. *Il se rompt la cuisse d'vne cheute de cheual.* XX. *Trespas du pere de l'auteur de cete Histoire.* XXI. *Valence en Armagnac demantelée. XXII. Traicté du Flex. XXIII. Grands iours à Poictiers. XXIV. Edicts bursaux.* XXV.
C *Erection de Ioyeuse en Duché & Pairie. XXVI. Nopces du Duc de Ioyeuse. XXVII. Erection du Duché d'Espernon. XXIIX. Les Suisses blasment la profusion du Roy.*



R l'accord arresté à la conference de Nerac entre la Roinemere & le Roy de Nauarre aiant autant aigri la Ligue que contenté les pretendus Reformés, il fut impossible de le ramener à execution: à cause que les vns y resistoient de tout leur pouuoir, & les autres en procuroient l'auancement par toutes voyes. Le Roy desiroit tousiours la paix: non pas pour fauoriser les heretiques (ainsi que les Ligueurs publioient) mais bien pour desarmer la Ligue: laquelle (à son grand regret) il voyoit se fortifier & autoriser par les armes de sa Majesté auec la guerre. Toutesfois les affaires estant venuës à ce poinct que (comme i'ay desja dit) il estoit haï des vns & mesprisé des autres, & ne se trouuoit pas en estat de les pouuoir ranger au deuoir ny de les destruire, il falloit de necessité qu'il se joignît à l'vn des partis afin de maintenir son autorité contre l'autre. Choisissant donc de deux maux le moindre (& ne pouuant dignement retenir le tres-auguste titre de Chrestien faisant le contraire) il se portoit tousiours pour souuerain Chef des Catholiques, & mesme de la Ligue. I. Troubles en l'Estat.

D

Cete declaration du Roy ne pouuoit que rallumer la guerre en augmentant la desfiance que de tout temps les Religionaires auoient conceuë de sa Majesté, estimant que toutes les promesses qu'elle leur faisoit par ses Edicts, n'estoient que des appas pour les amuser & des pieges pour les surprendre. Ils prirent donc resolution de se maintenir par les armes: & à cet effect le Roy de Nauarre enuoia les deux moitiés des deux escus d'or qu'il auoit partis en l'assemblée de Mazeres, sçauoir est l'vne en II. Les Religionaires recommécent la guerre.

Languedoc à Chastillon & à du Pleix: l'autre en Daufiné à Les-Esdiguieres & à Calignon. Et comme par ce signal il leur donnoit l'alarme: aussi les Religionaires coururent aussi tost aux armes en ces deux prouinces, plusieurs les aians desja prises ailleurs sur des occasions aduantageuses. A L'an de Christ. Thuā. lib. 72. inprin.

III. Prennent la Fere. Toutesfois d'enuiron soixante entreprises, lesquelles (comme i'ay touché ci-dessus) ils deuoiēt executer en mesme iour, ils n'en sceurent faire reussir que quatre: à sçauoir sur la Fere, sur Mende, sur Montagu & sur Cahors: dont les deux premieres furent anticipées. Car la Fere en Picardie fut surprise le dernier iour de Nouembre de l'an MDLXXIX par le Prince de Condé: lequel craignant d'y estre bloqué y mit bonne garnison soubs la charge de François de la Personne, & s'enfuit en Alemagne pour implorer le secours des Princes Protestans: sans lequel les Religionaires François estoient trop foibles contre les Catholiques. 1579.

IV. Mende. Mende en Gibaudan (appellée anciennement *Minates vicus Gabalorum*) fut surprise aussi en la mesme année la veille de Noël, par le Capitaine Merle ci-dessus remarqué pour fameux voleur, mais d'ailleurs homme de courage: lequel y entra par escalade pendant qu'on sonnoit les cloches: vne desquelles estoit si grosse qu'on n'en sçauoit point ailleurs de pareille. Il saccagea la ville & les Eglises, lesquelles il ruina aussi: & de cete grosse cloche fit fondre deux canons & vne moienne. B

V. Montagu. Montagu au bas Poictou fut surpris par le Chasteau, & depuis assiegé par le Comte de Lude: lequel leua le siege à la publication de la paix sur la fin de l'année suiuante.

VI. Cahors. Quant à Cahors grande & vaste cité (nōmee anciennement *Diuona Cadurcorum*) capitale du païs de Quercy, elle fut attaquée le V. de May en la mesme année MDXXC par le Roy de Nauarre, pendant vne nuict pluuieuse & sombre: y aiant fait iouër le petard machine de metail nouuellemēt inuētée: laquelle attachée à vne porte la peut mettre en pieces, ou la faire sauter hors des gons en se creuāt par l'effort de la poudre dont elle est toute remplie. Vezins Lieutenant de Roy estāt dans la ville accourut au bruit du petard, que l'on croyoit du commencement estre vn esclat de tonnerre: & trouuant qu'il n'auoit fait qu'vn trou à la porte (laquelle les assaillans taschoient de rompre ou d'abbatre) le combat fut tres-aspre & tres-obstiné durant six iours & six nuicts; d'autant qu'outre le bon deuoir que les habitans faisoient pour la defense de leurs foyers, il s'y rencontra vne compagnie d'hommes d'armes, laquelle y auoit fait monstre le iour precedent, & que les deux partis se fortifioient d'heure en autre de nouueau secours. En fin le Roy de Nauarre gagnant & s'auançant pied à pied en forçant les barricades de rue en rue, demeura le maistre. Entre les siens se firent le plus signaler Lauerdin, le Vicomte de Gordon de la maison de Terride, Antoine de Roquelaure depuis Mareschal de France, Ian de Gontaud de Biron, Baron de Salignac, Sainct Martin Capitaine des gardes du Roy de Nauarre, Charles le Clerc & Pierre Choupes, lequel emmena vn gros renfort du Vicomte de Turene. Toutes sortes de cruautés y furent exercées en haine des massacres des Religionaires qui y auoit esté fait à l'exemple de celuy de Paris. La ville & les Eglises furent pillées, aucunes ruinées ou bruslées. 1580. C

VII. Le Roy dresse deux armées. Le Roy voiant que les Religionaires faisoient par tout des efforts pour surprendre des villes, dressa à la haste deux armées pour s'opposer à leurs desseins: l'vne soubs le Duc de Mayenne pour la conduire en Daufiné: l'autre soubs le Mareschal de Matignon, auec commandement d'assieger la Fere. Et enuoia ordre au Mareschal de Biron Lieutenant de Roy en Guienne pour faire la guerre au Roy de Nauarre.

IIX. Le Duc de Mayenne reduit le Daufiné en l'obeissance de sa Majesté. Le Duc de Mayenne arriuant en Daufiné auec sept mille hommes de pied & mille cheuaux, dissipa soudain tout ce qui paroissoit auparauant à la campagne soubs Les-Esdiguieres, prit plusieurs petites places sans resistance, & assiegea la Mure: laquelle, quoy que tres-bien munie & fortifiée d'vne grosse garnison, se rendit neantmoins à composition apres le siege de quarante iours: & la capitulation honorable aux assiegés fut religieusement gardée. Ainsi tout fit ioug aux armes du Roy en Daufiné: & Les-Esdiguieres mesmes vint trouuer le Duc auec sauf conduit, & la Noblesse de son parti luy promit obeissance au nom de sa Majesté: en suite dequoy il y eut des courses de bagues & des ioustes auec vne ioye & allegresse publique. D

IX. Siege de la Fere. D'autre part le Mareschal de Matignon planta le siege deuant la Fere sur la fin du mois de Iuin, aiant en son armée le Duc d'Aumale, le sieur de Creue-cœur Lieutenant de Roy en Picardie, le Comte de Grammont, Puy-gailliard Mareschal de

A camp general des armées du Roy, Anne de Ioyeuse sieur d'Arques depuis Duc & Pair de France, le ieune la Valete depuis Duc d'Espernon, commandant alors le regiment de Champagne, Beauuais-Nangy celuy des Gardes du Roy, François de Cerillac depuis Comte de Belin celuy de Picardie. Dedans estoiét auec le sieur de la Personne Gouuerneur, les sieurs de Mouï, Vignoles, la Mothe-Sainct-Mars, Montglas, Iumelles, Ionquiere, des Rosiers: le Capitaine Artys qui y fut tué, Belon, Montigny, la Tour, l'Pré, & autres vaillans hommes resolus à tres-bien se deffendre.

L'an de Christ. 1580.

A ce siege se firent de bonnes actions d'vne part & d'autre. Le ieune la Valete qui commandoit à vne baterie, fit faire vne forme de pont-leuis sur la riuiere: lequel leué estoit auancé sur vn bac & couuroit de sa hauteur les soldats qui estoient derriere. Cete machine estant approchée des murs sans danger donna vn tel effroy aux assiegés qu'ils demanderent a capituler auec le mesme la Valete. Le Mareschal entendant cela (aussi luy appartenoit-il comme General de l'armée) fit promptemēt la capitulation: mais aussi tesmoigna-t'il sa jalousie en ce qu'il n'en communiqua rien à la Valete: lequel piqué de ce que la ville s'en allant prise par son addresse (en quoy il s'estoit serui de l'industrie d'vn ingenieux Italien nommé Augustin) le Mareschal s'en attribuoit toute la gloire, continuoit sa baterie durant le traicté, nonobstant les desenses du Mareschal: & le Duc d'Aumale, qui n'estoit non plus d'aduis de capituler s'en alla sans luy dire mot. Mais le Normand ne laissa pas aussi de clorre froidement la capitulation le dernier iour d'Aoust, par laquelle la place fut rendüe au nom du Roy: & permis aux assiegés de sortir vies & bagues sauues, enseignes laissées dans la place, mesche esteinte, caisse debandée. Les assiegés y perdirent huict cens soldats, & enuiron trente gentil-hommes: les Roiaux deux mille hommes qui y furent tués (& entre autres le Comte de Grammont) outre ceux qui y perirent de maladie. Ioyeuse eut les dens brisées d'vne mousquetade. X. Qui se rend à composition.

B

Quant au Mareschal de Biron il faisoit aussi tres-bien son deuoir en Guienne. Aiant assemblé des forces & pris du canon à Bourdeaus il remit plusieurs villes & forteresses en l'obeïssance du Roy, rasseura celles qui chancelloient: & Gontaud petite ville en Agenois (de laquelle il portoit le nom) luy aiant refusé l'entrée, fut furieusement batuë, emportée d'assaut, tous ceux qui portoient les armes passez au tranchāt de l'espée, & la ville bruslée apres auoir esté saccagée. Lardimalié gentil-homme Perigordin, qui estoit au camp des Catholiques, fut mis en pieces par vn coup de canon des assiegeans: & sur le soubçon qu'on eut de la malice du canonnier auec quelques legers indices, il fut pendu & estranglé. XI. Exploits du Mareschal de Biron en Guienne.

C

En ce mesme temps se faisoient diuers combats: où la Noblesse de Gascogne & de Perigort rendit de signalées preuues de sa generosité & hardiesse. Viuāt Gouuerneur de Perigueux pour le Roy de Nauarre aiant mis le siege deuant Montignac-le Comte, les assiegés estoient en termes de capituler lors que la Noblesse Catholique du païs s'estant assemblée se presenta pour le combatre. Luy qui estoit vaillant & hardi Capitaine tournant la teste de ses troupes contre ce secours, la meslée fut tres-aspre & funeste d'vne part & d'autre: mais Viuant y aiant perdu ses meilleurs hommes fut contraint de leuer le siege. De la part des Catholiques fut regreté le sieur de Losse personnage illustre en vertu & en extraction entre tous ceux de la prouince. XII. Viuant leue le siege de Mōtignac-le Comte.

Dussac Gentil-hōme Perigordin que le Roy de Nauarre auoit estabit gouuerneur dans la Reole sur Garonne, liura la place au Seigneur de Duras, en haine de quelque traict de moquerie dont le Nauarrois & le Vicomte de Turene auoient vsé en son endroit sur ce qu'il estoit amoureux d'Atrie, depuis Comtesse de Chasteau-vilain. Le Roy de Nauarre fut grandement fasché de la perte de cete place: mais ne la pouuant reparer il s'en alla passer sa colere sur Fleurēce au Comté de Gaure: laquelle il prit par escalade, & y perdit Montbertier ieune gentil-homme de belle esperance. XIII. La Reole remise en l'obeïssance du Roy.

D

Bernard du Bouzet sieur de Roquepine estant en garnison dans Tōnenx aussi sur Garonne, le Baron d'Arros gouuerneur de Clayrac le vint harceller pour l'attirer dās vne embuscade d'arcbusiers: mais Roquepine auec Podenas son frere sortāt brusquement sur luy mesla si promptement auec les gens de cheual (qui tournerent soudain le dos pour faire reussir leur stratageme) qu'ils furent quasi tous tués auec leur chef ou faits prisonniers, auant qu'ils fussent à la portée des arcbusades de l'embuscade. XIV. Le Baron d'Arros desfait par Roquepine.

Bertrand de Baylenx sieur de Poyane fit en ce mesme temps vne entreprise sur la ville du Mōt-de Marsan pareille à celle que Monluc y auoit executée onze ans aupa- XV. Le Mōt-de Marsan pris par Poyane

rauant. Vray est que Monluc fit l'execution en plein iour, & Poyane de nuict: mais aussi celuy-ci n'auoit qu'vne poignée de gēs au respect de l'autre qui fit l'attaque auec vne petite armée. Son ordre fut de passer les riuieres de la Douze & du Midou (qui se ioignent au dessous de la ville) auec sa cōpagnie d'hommes-d'armes, & enuiron trente argoulets, & se saisit d'vn moulin qui aboutit à vne des portes de la ville. Il y entra le premier par escalade auec vingt-cinq des siens, & Lartigue son Lieutenant (qui le deuoit soustenir) y fut receu en suite auec le reste de sa troupe à la file. A ceste porte il y auoit vn corps de garde: & ouuroit-on toutes les nuicts le guichet pour faire passer la rōde dans le faux-bourg, qui est clos de muraille. Poyane se tint si coy auec les siens que la rōde repassant du fauxbourg dans la ville il y entra pesle-mesle, & tailla en pieces le corps de garde, non toutesfois sans resistance: de sorte qu'il y fust estropié de la main droite d'vn coup d'espée. Durant ce combat vn des habitans ferma le guichet auant que toute la troupe fut entrée. Ce que Poyane apperceuant l'alla ouurir nonobstant sa blesseure, & introduisit le reste de sa Compagnie. Le Capitaine Borda Maire de la ville d'Aqs qui deuoit dōner aprés luy auec trois cens soldats n'aiant point troué de bateau fut contraint de faire vn long circuit pour aller à la porte appellée de Campet, où à cet euenement il auoit le rendez-vous: & Poyane auant toute œuure s'y en alla & rompant la porte receut Borda dans la ville. La garnison qui estoit de quatre compagnies de gens de pied soubs les Capitaines Mesmes, Campet, Escanebaque & Dart, outre vingt-cinq cuirasses & les habitans quasi tous Religionaires, fit quelque mine de rendre combat: mais ployant à la premiere attaque tout se ietta dans le chasteau, que Poyane fit soudain bloquer par des barricades.

A — L'an de Christ, 1580.

B

XVI. Le chasteau se rend à Biron.

S'estant ainsi rendu maistre de la ville il donna aduis du succés de son entreprise au Mareschal de Biron qui estoit à Montreal en Condomois à neuf lieuës du Mont de Marsan. Mais n'y aiant que des landes entre-deux, Biron fit rouler l'artillerie auec tant de diligēce, qu'elle y arriua le lendemain aprés la nouuelle receuë: & le chasteau fut rendu au Mareschal sans nul delay, en permettāt à ceux de dedans d'en sortir vies & bagues sauues.

XVII. Le Roy de Nauarre le repréd.

La ville fut laissée sous le gouuernemēt de Poyane qui l'auoit prise. Pour le regard du chasteau il commençoit à le faire demolir: mais le Roy de Nauarre (parce que c'estoit és terres de son domaine) obtint de sa Majesté defenses de cōtinuer la demolitiō: & la paix suruint en ces entre-faites. Mais quatre ans aprés cete executiō le Roy de Nauarre reprit la ville, & en suite le chasteau par la trahison de quelques habitans auec lesquels Castelnau de Chalosse auoit des intelligences secretes.

C

XIIX. Birō offense la Roine de Nauarre.

De là Biron s'en alla en Agenois: & aiant repassé la riuiere de Garonne se presenta deuant Nerac, où estoit la Roine de Nauarre accompagnée de braue Noblesse, qui sortit d'autāt plus gaillardemēt à l'escarmouche que la Roine auec ses Dames & filles estant mōtée dans vne tour les voyoit faire. Or à la priere de sa sœur le Roy auoit defendu à Biron de faire la guerre à trois lieuës de Nerac, si ce n'est que le Roy de Nauarre fût dedans: neātmoins voiant sortir cete Noblesse auec les habitans pour escarmoucher dans les vignes, il fit tirer trois volées de canon: dont vne porta cōtre le chasteau, & vne autre prez de la tour où estoit la Roine. Ce qu'elle prit à brauade & iniure: voulut voir & toucher les boulets, & iura que Biron porteroit en bref la peine de son audace. Et de fait la paix se traictant deux mois aprés au Flex entre le Duc d'Anjou & le Roy de Nauarre, elle obtint d'eux par vn article secret, que la charge de Lieutenāt de Roy en Guiēne fût ostée à Biron: ce qui fut executé: & le Mareschal de Matignon fut enuoié Lieutenant de Roy en Guienne. Mais aussi afin qu'vn si excellent Capitaine ne demeurât pas sans employ, Biron fut au seruice de Mōsieur en Flādres.

D

XIX. Il rompt sa cuisse d'vne cheute de cheual.

Le mal-heur de Biron fut accompagné d'vn autre accident sinistre. C'est que conduisant son armée prez de l'Isle-Iourdain à quatre lieuës de Tolouse, il tomba de son cheual, & se rompit en deux endroits la cuisse de laquelle il estoit des-ja boiteux: de sorte que pour se faire guerir il fut contraint de quiter la conduite de l'armée. Et ne sçachant à qui la cōmettre à cause de l'emulation qui estoit entre les plus illustres Seigneurs & Capitaines, il les pria d'en faire eux-mesmes la nomination & election: & tous d'vn consentement nommerent Charles son fils (qui se fera renommer ci-aprés sur tous les Capitaines de son temps) âgé tant seulement de quinze ans: tant les iugemens & resolutions de l'enuie son iniques.

XX. Guy du Pleix mon pere receut commandement de Biron de faire la charge de Mareschal de camp soubs son fils: mais il ne l'exerça pas trois mois: d'autant que l'armée

A repassant pres de sa maison lez Condom, il prit congé pour aller visiter sa famille ; & y estant arriué fut atteint de la Coqueluche, maladie populaire, de laquelle & l'armée & toute la prouince estoit affligée. N'estant pas mortelle son cours pourtant ne pouuoit estre empesché par aucun remede. Cete maladie qui estoit contagieuse s'estant aussi attachée à ma mere, ils furent tous deux empoisonnez par vn compagnon Apothicaire Caluiniste estranger, enuoyé de la ville pour les seruir. Elle mourut le Samedy, luy (comme plus robuste aiant resisté plus longuement au venin) le Lundy ensuiuant en l'âge de quarante ans : & sa maison fut pillée huict iours apres par vn nommé Rissan, Capitaine Religionaire. Trespas du pere de l'auteur de cete Histoire.

L'an de Christ 1580.

Cetuy-ci s'estant ietté dans Valence, place tres-forte d'assiette, à vne lieuë de Condom (car elle est assise sur vn tertre separé, & a pour fossé le conflans de deux petites riuieres) y fut assiegé par le Mareschal de Biron, auquel il la rendit par composition, luy estant permis auec tous les siens d'en sortir vies & bagues sauues. Le Mareschal la fit demanteler: mais le Marquis de Montespan fit depuis reparer les bresches, & y mit garnison pour la Ligue. Elle a esté n'agueres derechef demantellée. XXI Valence en Armagnac demantellée.

Or le Duc d'Alençon qui auoit nouuellement renoüé ses affaires auec les Estats des Pays-bas, desirant retourner en Flandres trauailloit à la paix: & pour l'auancer s'estoit auancé iusques en Perigord, accompagné du Duc de Montpensier & de Belliеure, afin de s'aboucher auec le Roy de Nauarre: lequel estãt mal-mené en son gouuernement par Biron, & voiant que les affaires des Religionaires alloient en decadence par tout, fut bien aise de venir à cete conference: laquelle fut tenue au Flex, maison du Comte de Gurson, pres de Saincte-Foy: où fut fait vn traicté entr'eux le XXVI de Nouembre MDXXC, ratifié par le Roy le XXVI de Decembre, & verifié au Parlement de Paris le XXVI de Ianuier ensuiuant. Cet accord contenoit XLVII articles (compris le dernier qui y fut adiousté à Coutras:) par lesquels il fut pourueu à l'explication & esclaircissement d'aucuns poincts des trois derniers Edicts de pacification, la plus-part à l'auantage des Religionaires : auec la prorogation du terme desia expiré pour rendre les villes de seureté, iusques au I d'Octobre prochain. XXII Traicté du Flex.

B

1580.

C Cete mesme année les Grands Iours furent tenus à Poictiers: où la Iustice fut rigoureusement exercée contre ceux lesquels pendant les troubles s'estoient portés licentieusement à des brutalités execrables. La reformation des Coustumes de Paris fut faite aussi en la mesme année: & entre autres choses le droit de representation y fut introduit. XXIII Grands-Iours à Poictiers.

L'année suiuante fut assez paisible. Mais les Edicts bursaux faits par le Roy pour fournir à ses profusions, sembleront vne espece de guerre. Le IV de Iuillet sa Maiesté entra en son Parlement, & en fit verifier neuf en sa presence, tous à la foule du peuple. Messire Christofle de Thou premier President ne pouuant resister à l'authorité souueraine, qui estoit presente, dit tout haut, que par la loy du Roy, qui est la puissance absolue, ces Edicts pouuoient passer: mais selon la loy du Royaume, qui est la raison & l'equité, ils deuoient estre refusés. XXIV Edicts bursaux.

Apres la verification de ces Edicts, on vid au mois de Septembre le mariage d'Anne de Ioyeuse sieur d'Arques auec Marguerite de Lorraine sœur de la Roine: en consideration duquel le Vicomté de Ioyeuse fut erigé en Duché & Pairie auec cete prerogatiue, que ce nouueau Duc precederoit tous autres Pairs fors les Princes: laquelle exception fut depuis estendue en faueur du Duc de Montmorency, du consentement mesmes des Ducs de Ioyeuse & d'Espernon, qui auoit esté fait Duc & Pair de France auec pareille prerogatiue que Ioyeuse. XXV Erection de Ioyeuse en Duché, & Pairie.

D

Ces noces furent faites auec tant de magnificence & somptuosité que le Roy y employa plus de douze cens mille escus, outre trois cẽs mille escus qu'il constitua en dot à la mariée. Il y eut dix sept festins faits par les Princes & grãds Seigneurs de la Cour, desireux de complaire au Roy en cete occasion: à chacun desquels festins tous les conuiés changerent d'habits à l'enui les vns des autres. Ioyeuse auoit fiancé auparauant Marguerite Chabot fille & heritiere du Comte de Charny, qui estoit vn grand parti: mais la faueur du Roy luy haussant le courage luy fit quiter sa fiancée pour auoir l'honneur d'espouser la belle-sœur de son Roy & bon Maistre. XXIV Noces du Duc de Ioyeuse.

Sa Maiesté qui cherissoit le ieune la Valete à l'egal de Ioyeuse acheta pour luy la seigneurie d'Espernõ au bailliage de Chartres & l'erigea en Duché sur la fin de la mesme année, auec pareille prerogatiue (comme i'ay desia dit) que le Duché de Ioyeuse XXVII Erection du Duché d'Espernõ.

Auſſi luy fit-il rompre le mariage accordé entre luy & l'heritiere de Moüy, party bien agreable au Duc d'Eſpernon, pour luy faire fiancer Chriſtienne de Lorraine, vne autre ſœur de la Roine & de la Ducheſſe de Ioyeuſe, attendant qu'elle fût en âge nubile pour l'eſpouſer. Mais ce mariage ne fut pas accomply pour les raiſons que ie diray cy apres en ſon lieu. A L'an de Chriſt. 1580.

XXIIX. Les Suiſſes blaſment la profuſion du Roy. En ce meſme temps les deputez des Suiſſes eſtans venus en France pour receuoir leur penſion, le Roy voulut s'excuſer du payement ſur le defaut de finances eſpuiſées par les dernieres guerres. A quoy ils repartirent hardiment, que puis que le Roy deſpenſoit quinze cens mille eſcus aux noces d'vn gentil-homme, il falloit croire qu'il auoit de grands threſors, ou bien qu'il eſtoit le plus mal conſeillé Prince de la terre. Cela fut cauſe que l'année ſuiuante il fit faire les noces de Bernard de Nogarets l'aiſné de la Valete auec Anne de Baternay, damoiſelle de Bouchage dans le Louure ſans ſomptuoſité: ce qu'on attribua à l'aduis & à la prudence du Duc d'Eſpernon, afin de ne donner point ſubiet de diſcourir aux enuieux de ſa fortune.

B

De la reformation du Calendrier faite par le Pape Gregoire XIII.

I. Reformation du Calendrier par Gregoire 13. II. An ſolaire & Biſſextil. III. Retranchement de dix iours. IV. A quoy vtile. V. Que cete Reformation appartient au Pape. VI. L'Empereur ne la peut pretendre. VII. Que ce ſeroit en vain. IIX. Embryon empierré. IX. Edicts burſaux. X. *Treſpas du Chancelier de Birague.* XI. *Le Roy inſtitue des Penitens-blancs.* XII. *Perſecution des Financiers.* XIII. *De pernicieuſe conſequence.*

I. Reformation du Calendrier par Gregoire 13. EN l'an de ſalut MDXXCII fut faite la Reformation du Calendrier par le Pape Gregoire XIII. à quoy pluſieurs excellens Mathematiciens, entre-autres Chriſtofle des Claueaux, dit Clauius, Ieſuite, le premier de ce ſiecle, contribuerent leur trauail & induſtrie. Mais auſſi l'autorité du ſouuerain Pontife & l'inſtrumẽt duquel il ſe ſeruit principalemẽt à l'accompliſſement de ce grand deſſein, furent ſi odieux aux heretiques & libertins de ce temps, que tous ceux qui auoient parmi-eux quelque cognoiſſance des Mathematiques, aiguiſerent leurs plumes pour cenſurer cete Reformation à tort ou à droit: & ceux qui n'y trouuerent rien à redire (meſmes des François) publierent qu'elle appartenoit à l'Empereur, non pas au Pape. C

II. An Solaire & Biſſextil. Ce ſeroit outre-paſſer les loix de l'Hiſtoire de rapporter ici toutes les raiſõs des vns & des autres, leſquelles empliroient vn gros volume. Mais cete Reformation de Gregoire XIII, aiant eſté receuë par tous les Eſtats Catholiques de l'Vniuers, ie me contenteray de renuoier le lecteur curieux, pour en voir les preuues & demonſtratiõs, au traité particulier qu'en a fait le meſme Clauius, & à ce que pour la defenſe de ſon opinion en a eſcrit le R.P. Denys Petau de la meſme Compagnie, vn des plus doctes de noſtre âge tant és lettres humaines qu'és ſciences. Ie diray ſeulement ici que ſelon le calcul du Roy Alfonſe tres-grãd Aſtronome, le Soleil fait ſon cours (qui eſt la meſure & l'eſtenduë d'vne de nos années) en 365 iours, 49 minutes & 16 ſecondes: & chaque heure contient 60 minutes. Ceux qui dreſſerent la reformation attribuée à Iules Cæſar n'aiant pas eſté aſſez exactes eſtendirent le cours du Soleil preciſément (mais trop groſſierement) à 365 iours & ſix heures cõpletes. Et d'autãt que ces ſix heures en quatre années faiſoient vn iour, ils auoiẽt accouſtumé (cõme nous faiſons encore) d'interpoſer de quatre en quatre ans vn iour (à cete cauſe appellé Intercalaire ou Entre-laſſé) & nommoient ce quatrieſme an, *Biſſextil*, parce que ce iour interpoſé eſtoit compté deux fois le vingt-quatrieſme de Feurier, auquel on compte à la façon Romaine, D

ſexto

A *sexto Calendas*, c'est à dire, le sixiesme iour deuant les Calendes ou premier iour
L'an de Christ. 1583. de Mars : & quand ce iour-là estoit ainsi doublé compté deux fois la quatriesme année, l'on disoit *bis sexto Calendas* ; d'où viennent les mots *Bissexte & Bissextil.* Les Romains choisirent plustôt le mois de Feurier qu'vn autre pour entre-lasser ce iour bissextil, parce que c'estoit le mois intercalaire auant la reformation de Iules Cæsar : & plustôt encore le vingt-quatriesme du mesme mois qu'vn autre à cause qu'il estoit vn des plus remarquables de l'année, en ce qu'il se rencontroit entre la feste qu'ils appelloient *Terminalia*, & la memoire & celebrité du bannissement ou fuite de leurs Rois, qu'ils nommoient *Regifugium*.

Or parce qu'il est euident que le surplus des 49. Minutes & 56. Secondes (à sçauoir 10. Minutes & 44. Secondes) qui reste chacune année pour parfaire la susdite sixiesme heure par dessus les 365. iours : ces 10. Minutes & 44. Secondes, dy-je, gagnent & auancent vn iour en 133. ans & vn tiers d'année (ce qui reuient B à trois iours entiers en 400. ans) le mesme Pape concluant de là que depuis le 325. premier Concile de Nicée tenu en l'an de grace CCCXXV iusques en l'an 1582. MDXXCII (auquel il fit sa Reformation) les saisons s'estoient auancées d'enuiron 10. iours, retrancha aussi dix iours par son decret. Vray est que l'accomplisse- 1558. mēt du 10. iour (selon la suppositiō precedēte) n'escherroit qu'en l'an MDLIIX: & par ainsi le Pape l'a anticipé de quelques heures. Mais afin que la Pleine Lune, apres laquelle se doit celebrer la Pasque (qui estoit son but) tombât apres l'Equinoxe du Printemps, il aima mieux retrancher dix iours, encore qu'ils ne fussent pas entierement accomplis, que si en retranchant tant seulement neuf, il se fût trouué court en la reduction de cete feste à son ancien ordre. Ioint qu'il n'est arriué & n'arriuera iamais que le retranchement se puisse faire si precisément & ponctuellement en iournées entieres, & de le faire autrement ce seroit confusion, qu'il n'y ait quelque mescompte d'heures ou à tout le moins de minutes, ou de Secondes, dont les 60. font vne minute. III. Retranchement des dix iours.

Et ores qu'en ces Reformations du Calendrier la principale intention du Concile de Nicée & du Pape Gregoire XIII fût de remettre la solemnité des festes C mobiles, & notamment celle de Pasques, chacune en son lieu, à cause des sacrés mysteres qu'elles nous representent, neantmoins elles seruent d'ailleurs à garder l'ordre & entre-suite naturelle des saisons de l'année. Car par l'auancement de ces dix iours de sur-croist les saisons se trouuoient reculées d'autant de dix iours, ou enuiron, audit an 1582. depuis le Concile de Nicée, en-tant que les Equinoxes, ausquels les nuicts egalent les iours, au lieu de tomber au 21 de Mars & 24 de Septembre, se faisoient le dernier iour de Mars & le 4 d'Octobre : & les Solstices, qui marquent le iour le plus long & le plus court de l'année, & se doiuent rencontrer au 22 de Iuin & 24 de Decembre, arriuoient le 2 de Iuillet & le 3 de Ianuier : tellement que par succession de temps (à sçauoir en l'espace de 24500 ans) les mesmes saisons eussent esté totalement peruerties : & l'hyuer se fût trouué en la saison de l'Esté, & le Printemps changé en Automne. IV. A quoy vtile.

Quant à ceux qui soustiennent que cete Reformation du Calendrier appartenoit à l'Empereur non pas au Pape, ils fondent leur raison sur ce que les deux D Reformations sus-dites ont esté faites par deux Empereurs, l'vne par Iules Cæsar, l'autre par Constantin le Grand. Mais leur raison a vn faux fondement, qui procede ou de leur malice ou de leur ignorance. Car il est certain que Iules Cæsar ne prit le titre d'Empereur (si ce n'est en guerre à la façon des autres Capitaines Romains apres quelque grand exploit d'armes :) mais seulement celuy de Dictateur : auquel il joignit celuy de tres-grand ou souuerain Pontife, pour auoir la sur-intendance & direction des choses sacrées, & à cause des grands priuileges & autorité qui estoit attachée à cete dignité. A raison dequoy Auguste & tous les Empereurs la retindrent successiuement & sans intermission iusques à Gratian : lequel l'estimant indigne d'vn Prince Chrestien puis qu'il y auoit vn souuerain Pontife Vicaire de Christ en terre, ne la voulut point prendre. Ainsi donc Iules Cæsar fit la I reformation du Calendrier (si tant est qu'il en ait fait aucune) en qualité de Pontife. V. Que cete Reformation apparetenoit au Pape.

Quant à Constantin le Grand il assista bien au Concile de Nicée : mais son

Que l'Empereur ne la peut pretendre. autorité ny son ordonnance n'interuint en la reformation du Calendrier, ny en pas vn decret du Concile. Et mesmes l'histoire du mesme Concile rapporte que les Peres luy aians fait preparer vne chaire pour assister à l'ouuerture, il ne voulut point s'y asseoir qu'ils ne luy eussent fait signe qu'il prît cete place. Et supposé que Constantin eût autorisé cete Reformation : cela luy pouuoit appartenir, à cause qu'il regnoit sur toute la Chrestienté & ailleurs : de sorte qu'il eût esté mal-aisé de la faire receuoir sans son ordonnance : mais l'autorité de l'Empereur estant aujour-d'huy bornée dans les limites d'vn petit Estat, en vain pretendroit-il la mesme prerogatiue. A L'an de Christ 1582.

VII. Que ce seroit en vain. Au demeurant cet erreur (entant qu'il procede d'vne malice noire & haine enuers le Saint siege) est moins pardonnable aux François qu'à nuls autres : dautant que nos Rois ne recognoissant point de puissance temporelle pour superieur, n'eussent iamais receu cete reformation de la part de l'Empereur : & eux & tous les autres Princes souuerains en eussent fait faire d'autres differentes de celle de l'Empereur, plustôt que d'approuuer la sienne : ce qui eût grandement troublé le commerce entre les nations Chrestiennes. Mais venant de l'autorité du Pape chef de l'Eglise visible, veu mesme que c'est par vne consideration spirituelle (pour remettre en leur poinct les festes mysterieuses) tous les Princes & Estats Catholiques, & particulierement nos Rois, comme fils aisnés de l'Eglise, l'ont tres-volontiers receuë. B

IIX. Embryon empierré. Cete mesme année vne femme nommée Colombe de Charry de la ville de Sens estant decedée, fut trouuée grosse d'vn embryon bien formé en toutes ses parties : mais les exterieures estoient endurcies en pierre ou plastre tres-solides les interieures, comme le cœur, le foye & les boyaux estoient de chair, mais tres-dure : les ossemens de la teste reluisoient comme des cornes. La plus grande merueille estoit qu'elle auoit porté cete masse durant vingt-huict ans, & pendant tout ce temps-là elle se disoit estre enceinte : dequoy ses voisines se moquoient, la croyant estre hydropique.

IX. Edicts bursaux. L'année suyuante MDXXCIII se passa assez paisiblement si le peuple (cōme deux ans auparauant) n'eût senti vne guerre bursale par douze nouueaux edicts tous à sa foule : lesquels furent verifiés par l'exprés commandement du Roy seant en son Parlement, apres que sa Majesté & le Cardinal de Birague son Chancelier eurent representé qu'il estoit ainsi necessaire pour les vrgentes affaires de son Estat, sans pourtant en specifier aucune. Messire Achille de Harlay premier President resista à la verification par de hardies remonstrances. Messire Augustin de Thou Aduocat du Roy au contraire (dit le Iournal de ce regne) apres auoir magnifié la presence de sa Majesté qui faisoit cete faueur à sa Cour de Parlement de la venir voir en son lict de justice, conclud à la lecture, publication & registrement de tous ces Edicts, combien qu'ils reuinssent tous à la manifeste oppression du peuple. 1583. C

X. Trespas du Chancelier de Birague. Peu de iours apres cete action Birague deceda, & Messire Philippe de Huraut Comte de Chiuerny, qui estoit Garde des seaux, demeura Chancelier en titre d'office. Birague mourut pauure pour vn homme de sa condition : ce qu'on attribuoit à la despense qu'il faisoit pour ses plaisirs, auec ce qu'il estoit indulgent à ses seruiteurs. On disoit de luy qu'il estoit mort Cardinal sans titre, Chancelier sans seaux, Prestre sans benefice, & Docteur sans doctrine. D

XI. Le Roy institué des Penitens blancs. En ce mesme temps que le Roy fouloit ainsi son peuple par l'execution de ces nouueaux edicts, il institua vne nouuelle Confrairie de Penitens blancs : à laquelle il conuia les Princes & Seigneurs de sa Cour, & les principaux Officiers des Compagnies souueraines. plusieurs desquels s'y enrollerēt plustôt par complaisance que par deuotion : les autres le refuserent, n'estimans pas religieuse cete penitence, ny qu'elle iustifiât enuers Dieu parmi tant d'actions d'injustice.

XII. Persecution des Financiers. Apres auoir espuisé les bourses du peuple, la profusion des vns & l'auarice des autres cherchoit de nouueaux moiens de recouurer de l'argent. Les Financiers comme les plus riches & les plus enuiés, furent l'objet des Courtisans en cete indigence. Vne Chambre roiale fut establie pour la recherche de leurs maluersations, composée de trois Presidens, quatorze Conseillers du Parlement de Paris, & d'vn President & deux Maistres de la Chambre des Comptes, faisans

A tous ensemble vingt Iuges. Elle commença ses procedures par les Thresoriers Habert & Iaupitre. Mais puis qu'on ne demandoit que de l'argent ces rigoureuses poursuites furent arrestées par vne composition qui produisit de l'argent au Roy, & aux Financiers l'abolition de tous crimes.

L'an de Christ. 1583.

C'est grand mal-heur qu'en France les actions d'injustice sont exemplaires, & celles de iustice sont abolies. Nous auons veu de nostre temps practiquer le mesme abus à diuerses fois auec pareil succés, par la contagion du siecle. En quoy il y a deux sortes d'iniquité tres-manifeste : l'vne que moienant de l'argent les criminels se rediment de la peine qu'ils auoient meritée : l'autre que les innocens sont mulctés indifferemment auec les coulpables. Et de là mesme peut arriuer que les gens de bien se peruertissent, voiant qu'il est indifferent d'obseruer ou d'enfreindre les loix, & que mesmes ils sont contraints de se munir de quelque prouision pour fournir vn iour à des actions tortionnaires. XIII. De pernicieuse consequence.

B Or d'autant que durant ce calme, dont la France a jouï depuis quarante ans, nos François ont fait deux notables, quoy que funestes, expeditions, l'vne vers les isles Açores pour le restablissement d'Antoine Roy de Portugal : l'autre en Flandres, pour contenter l'ambition du Duc d'Alençon frere du Roy, il nous les faut descrire en suite. Et pour mieux comprendre le sujet de la premiere, il faut prendre vn peu de plus loing le fil de l'histoire.

Sebastien Roy de Portugal est defait en Afrique. Philippe Roy d'Espagne s'empare de son Estat.

C I. *Muley-Mahamed vsurpateur des Royaumes de Fez & de Maroc.* II. *Abdala son fils persecute ses freres.* III. *Son fils ensuit son exemple.* IV. *Ses oncles arment contre luy.* V. *Il mesprise le secours de Sebastien Roy de Portugal.* VI. *Est desfait.* VII. *Perd le Royaume de Fez.* XII. *Est derechef vaincu.* IX. *Implore le secours de Sebastien.* X. *Qui luy accorde.* XI. *Et regle son Estat.* XII. *Ses forces.* XIII. *Aborde en Mauritanie.* XIV. *Forces de l'ennemi.* XV. *Sebastien se prepare à la bataille.* XVI. *Abdel-Melec pareillement.* XVII. *Qui meurt.* XIIX. *Les Chrestiens sont desfaits.* XIX. *Muley-Mahamed se noye.* XX. *Mort de Sebastien.* XXI. *Morts de part & d'autre.* XXII. *Seigneurs de marque.* XXIII. *Hamed recognu Roy de Fez & de Maroc.* XXIV. *Henry Cardinal Roy de Portugal.* XXV. *Princes pretendans droit au Roiaume de Portugal.*
D XXVI. *Fondemens de leurs pretentions.* XXVII. *Droit de la Roine Caterine de Medicis.* XXIIX. *Ses responses aux objections.* XXIX. *Elle s'accommode du droit d'Antoine.* XXX. *Enfans d'Emanuel Roy de Portugal.* XXXI. *Disposition testamentaire de Henry.* XXXII. *L'Espagnol s'empare du Portugal.* XXXIII. *Où Antoine estoit recognu Roy.* XXXIV. *Lequel se cache.* XXXV. *Est blessé.* XXXVI. *Philippe vient en Portugal.* XXXVII. *Ses cruautés.* XXXIIX. *Mesmes enuers les gens d'Eglise.* XXXIX. *Destruit les Priuileges du Roiaume.*



I. Muley-Mahamed vsurpateur des roiaumes de Fez & de Maroc.

MVLEY-MAHAMED de la race des Scherifiens (lequel n'agueres A
auoit vsurpé les roiaumes de Fez & de Maroc sur celle des Merinois) eut quatre fils, à sçauoit Abdala, Abdel-Munen, Abdel-Melec legitimes, & Hamed bastard. Du consentement des Estats de ses Roiaumes il ordonna que tous quatre succederoient à ses deux Courōnes l'vn apres le trespas de l'autre, selon l'ordre de naissance, à l'exclusion des enfans de son fils aisné desja marié : lequel dez-lors il declara Roy & luy fit faire homage par ses vassaux & par ses freres. 1584.

(An de Christ)

II. Abdala son fils persecute ses freres.

Adala apres la mort de son pere ne voulut point garder son ordonnance: mais fit couronner Roy son fils Muley-Mahamed qui portoit le nom de son aieul: & traicta si brutalement ses freres qu'Abdel-Munen aiant esté mis à mort par son commandement, les deux autres s'enfuyrent deuers les Turcs en Alger: & mesmes Abdel Melec passa la mer pour aller à Constantinople : où par sa vertu il s'acquit les bonnes graces de Selim Empereur des Turcs, & d'Amurath son fils, ausquels il rendit de bons seruices. 1585. B

III. Son fils ensuit son exemple.

Abdala estant decedé, Muley-Mahamed son fils desja couronné & recognu Roy, ensuyuant l'exemple de son pere, persecuta si furieusement ses deux freres, qu'il en fit assassiner l'vn, & confina en prison l'autre encore enfant pour s'en pouuoir desfaire quand bon luy sembleroit.

IV. Ses oncles arment cōtre luy.

Cependant Abdel-Melec aiant obtenu secours du Vice-roy d'Alger par le cōmandement d'Amurath, s'en vint à main-armée contre Muley-Mahamed son neueu, & Hamed son frere bastard s'estant joint à luy, ils faisoient ensemble douze mille lances, cinq mille hommes de pied & quatre cens argolets ou arcbusiers à cheual. Muley-Mahamed arma aussi de sa part beaucoup plus puissamment qu'eux, aiant assemblé en vn corps d'armée quatre-vingts mille cheuaux, quatre mille argolets, & trois mille hommes de pied, fortifiés de trente-six pieces de campagne. La quantité des bons cheuaux qu'il y a en ces regions fait qu'elles sont plus puissantes en caualerie qu'en infanterie.

V. Il mesprise le secours de Sebastiē Roy de Portugal.

Au bruit de leur armement Sebastien Roy de Portugal, le plus robuste, courageux & hardi Prince de son temps, qui ne demandoit que rendre preuue de sa valeur en quelque belle occasion, enuoia offrir ses armes & sa personne à Muley-Mahamed, auec les subjets duquel les Portugais auoient grand commerce. Mais le Barbare se confiant trop en ses propres forces mesprisa les offres de Sebastien, & recueillit froidement & orgueilleusement son ambassade. 1583. C

VI. Est desfait.

Estant venu aux mains auec ses oncles il fut desfait en vne grosse bataille le XVII de Mars MDLXX: luy-mesme aiant pris la fuite des premiers par vne desfiance ordinaire & commune à tous les tyrans. Car aiant veu qu'vn de ses Capitaines s'estoit jetté du costé de ses ennemis, il creut que par quelque secrette conspiration les autres deussent faire de mesme. 1570.

VII. Perd le roiaume de Fez.

Abdel-Melec victorieux se presenta deuant la cité de Fez : laquelle comme capitale donne auec son nom la loy à tout le Roiaume: où il fut receu en triomphe comme Roy legitime. Aussi estant Prince moderé, discret, affable (& mesmes bien affectionné aux Chrestiens) ses vertus reluisoient en luy d'autant plus que son neueu estoit souïllé des vices contraires.

IIX. Est derechef vaincu.

Sebastien croiant que cet eschec auroit humilié Muley-Mahamed luy enuoia faire pareilles offres que deuant: lesquelles il refusa auec pareille arrogance qu'à la premiere ambassade. Et aiant remis sus vne armée de trente mille lances, mille argolets, & dix mille hommes de pied esprouua derechef le sort des armes à son grand dōmage, aiant esté entierement desfait à la journée de Salle ou-Halla à la Motte d'Arrajaban sur le bord de la mer, le XIX de Iuin MDLXXVII. S'estāt sauué auec beaucoup de peine à Maroc, il n'osa point s'y arrester : mais s'enfuit au mont Atlas (aujour-d'huy nommé par les Espagnols *Montes-Claros*) à six lieuës de Maroc capitale de son autre Roiaume. D 1577.

IX. Implore le secours de Sebastien.

Le tyran reduit en ces extremités enuoia vne ambassade au Roy Sebastien pour implorer auec tres-humbles prieres & des conditions tres-auātageuses son secours qu'il auoit deux fois refusé auec mespris & arrogance. Le Portugais qui desiroit plus s'acquerir de la gloire par les armes que se vanger d'vn glorieux, ne luy rendit pas son change en l'esconduisant de sa demande : mais au contrai-

A reil receut gracieusement & honorablement ses Ambassadeurs, leur donna asseurance qu'en bref il passeroit la mer auec de si grandes forces qu'il le restabliroit en ses Estats à main armée.

L'an de Christ, 1578. Sebastien n'eut pas grande peine à faire approuuer son dessein aux Estats de Portugal : lesquels aians en veneration vn Roy si genereux ne respiroient qu'obeissance. Il enuoia consulter sur ce subject Philippe II. Roy d'Espagne ou par quelque forme de deuoir [l'Espagnol, comme cousin germain du pere du Portugais tenant lieu d'oncle en son endroit] ou afin que par ce compliment il l'obligeast à ne rien entreprendre sur son Estat en son absence. L'Espagnol cauteleux luy representant la grandeur d'vne si haute entreprise sembloit du commencement l'y vouloir plustost encourager par le desir d'vne gloire nom pareille, que l'en destourner par la crainte des dangers qui se rencontroient en l'execution: veu que ce ieune Prince s'en alloit exposer les forces de son petit Roiaume & sa propre personne parmi des nations Africaines si déloyales que les alliés estoient autant à redouter que les ennemis les plus barbares. Mais depuis aiant consideré la vigoureuse resolutiõ de ce Heros, son appareil, & que les Espagnols mesmes accouroient B à luy pour le seruir en cete expedition, il commença de craindre le succés desarmes d'vn Prince voisin qu'on tenoit inuincible : & neantmoins luy permit (d'auanture n'osant ou ne le pouuant empescher) d'emmener deux regimens assemblés en ses Roiaumes. X. Qui luy accorde.

Sebastien donc aiant pris asseurance des conditions que le More luy offroit (par lesquelles entre autres choses il luy donnoit toutes ses places maritimes auec le territoire à six lieuës à la ronde, & permission de faire prescher la foy Chrestienne par toutes ses terres) pria Henry Cardinal son grand oncle paternel de prendre en main la Regence & gouuernement de son Roiaume durant son absence : ce qu'il refusa, preferant son repos au commandement. A son refus l'administration de l'Estat fut baillée à quatre ou cinq directeurs auec autorité souueraine. XI. Et regle son Estat.

Apres auoir ainsi pourueu aux affaires de Portugal il demara de Lisbonne le XXVI. de Iuin MDLXXIIX. auec vne flote d'enuiron mille vaisseaux chargés d'hommes ou de viures & de munitions de guerre. Entre autres il y C auoit douze galeres pleines de braue Noblesse, qui accompagnoit ce genereux Prince pour la seule esperance de s'acquerir de l'honneur par les armes au peril de sa vie. Toute l'armée estoit composée de dix mille hommes de pied Portugais la pluspart Bisognes & mal-armés, trois mille Lansknets, quinze cens Espagnols, & six cens Italiens: mille hommes d'armes, ou selon ceux qui en comptent le plus, deux mille. I'estime que ceux-ci y comprennent la Noblesse volontaire. XII. Ses forces.

La plus grande partie de la flote alla surgir heureusement à Arzille, & luy auec ses galeres descendit à Tanger: ou Muley-Mahamed l'attendoit auec huict cens arcbusiers & peu de cauallerie. Car depuis sa desfaite il n'osoit plus paroistre auec de grandes forces, craignant qu'elles pourroient plustot le descouurir & le faire perdre que le sauuer ou defendre. XIII. Aborde en Mauritanie

Abdel-Melec Prince sage & prouident, mais valetudinaire & alors affligé d'vne grosse fievre, ayant aduis de la descente des Portugais leur alla à l'encontre, resolu de les cõbatre auant qu'ils l'eussent recognu ny pris leur ordre. Son armée estoit quatre fois aussi forte en nombre d'hommes que la Portugaise, & tres-puissante en ca-D uallerie. Car il auoit quarante cinq mille cheuaux, & quatorze à quinze mille hommes de pied ou arcbusiers à cheual, faisans tous ensemble enuiron soixante mille combatans. XIV. Forces de l'ennemi.

Muley-Mahamed qui s'estoit promis (comme il en auoit asseurance) qu'aussitost que son secours seroit arriué la plus-part des troupes de son ennemi se rangeroient de son costé, se trouua frustré de son esperance, & commençant à perdre cœur dissuadoit la bataille à Sebastien, & les sages Capitaines estoient du mesme aduis, luy representans combien il estoit perilleux de combatre à forces tant inegales. Mais ce Prince, au cœur duquel la peur ne donna iamais atteinte, auoit tant de confiance en son propre courage & en la force de ses bras qu'il ne demandoit pas combien estoient les ennemis, mais où c'est qu'ils estoient. Tellement que rejettant les conseils les plus sains & les plus asseurés, XV. Sebastien se prepare à la bataille.

il fit mettre son armée en ordonnance de bataille. A

XVI. Abdel-Melec pareillement. Abdel-Melec ne voulant pas perdre son auantage fit le mesme de sa part, & hatanguant les siens leur dit entre autres choses, que ceux qui voudroient passer du costé de ses ennemis le pouuoient faire franchement & auec sa permission. Il disoit cela non pas qu'il creût que pas vn des trahistres (car il estoit aduerti qu'il y en auoit grand nombre en son armée) deût se manifester auant la bataille: mais afin de les obliger à demeurer dans leur deuoir par sa franchise, ou de crainte qu'il eust pourueu à leur courir sus s'ils bransloient au manche: car la nation Moresque est la plus desfiante de la terre. Sur tous les autres il tenoit suspects trois mille cheuaux: lesquels il mit en vn escadron à la teste de son armée auec commandement d'aller les premiers à la charge. Car il iugeoit prudemment que s'ils auoient enuie de se rendre aux ennemis ils le pourroient ainsi faire commodement, & prenant place en leur armée y apporteroient du desordre quand ce ne seroit qu'en la conuersion de leur escadron: & au contraire s'ils faisoient leur deuoir, il s'asseuroit que les autres ne chancelleroient point, & qu'il emporteroit la victoire. Ce coup de prouidence fut cause que trois mille cauailliers receuans à honneur ce commandement de leur Roy changerent de volonté, comme firent aussi les autres trahistres à leur imitation, tous s'estans portés fidelement & valeureusement en cete iournée. L'an de Christ 1583. B

XVII. Qui meurt. Les Chrestiens aians vigoureusement repoussé les Mores au premier choc de la bataille, Abdala Melec (lequel pressé de sa fievre se tenoit dans vne lictiere) se fit mettre dehors, armer & monter à cheual pour encourager les siens par sa presence. Mais le couroux, l'effroy & les efforts qu'il fit rengregeans son mal & luy ostans la respiration il estouffa sur le cham, apres auoir commandé à ceux qui le soustenoient, de cacher sa mort, iusques apres la bataille.

XIIX. Les Chrestiens sont desfaits. La meslée aiant duré plus de quatre heures il falut que le petit nombre des Chrestiens vainqueur du commencement par son courage, fût vaincu en fin par la multitude. Car l'infanterie Portugaise aiant esté entierement desfaite & la cauallerie rompue, les Espagnols auec les Italiens & les Lansknets resisterent iusqu'au dernier souspir, & firent acheter cherement leurs vies. C

XIX. Muley, Mahamed se noye. Muley Mahamed fuyant laschement auec peu des siens vers Arzille se noya en passant la riuiere de Larache, l'espouuante & l'apprehension de tomber entre les mains de ses ennemis luy aiant si fort troublé le iugement, que sans recognoistre le gué il se precipita dedans, comme s'il eust eu plus de haste de trouuer la mort que de rechercher son salut en sa retraite.

XX. Mort de Sebastien. Quant à Sebastien il combatit continuellement auec vn courage inuincible. Trois cheuaux furent tués soubs luy, & tandis qu'il fut monté nul des ennemis n'eut la hardiesse de s'attacher à luy: tous aians en admiration les heroïques efforts de ses bras & sa vigueur infatigable. Cependant celuy qui portoit sa Cornete aiant esté terrassé & les siens dissipés ne le pouuans secourir, il se trouua abandonné de tous, excepté trois: à sçauoir Alfonse de Portugal Comte de Vimiose, François Tauera, & Nonio Mascaregna: lesquels le prians de se rendre aux Mores, qui crioyent incessamment qu'ils luy sauueroient la vie & luy feroient bonne guerre, il respondit seulement: *Mais qui me sauuera l'honneur?* Et se meslant derechef parmi les ennemis pour mourir les armes à la main, apres auoir fait des coups sur-humains il se trouua en fin homme, & l'haleine luy defaillant auec les forces, non pas le courage, il fut pris, desarmé, & peu apres mis à mort par vn Capitaine More, qui le tua de sang froid entre les mains de ceux qui le tenoient prisonnier: ainsi que le mesme Mascaregna le rapporta depuis pour en auoir veu faire l'execution, luy estant aussi prisonnier, selon les histoires Espagnoles. Car (comme nous verrons incontinent apres) les Portugais ont eu vne croiance contraire: & mesmes Dom Antoine: qui depuis fut Roy de Portugal asseuroit qu'il l'auoit veu tant seulement blessé; & Antoine mesme aiant esté fait prisonnier à cete iournée fut mis en liberté le XIV. iour apres la bataille, en payant rançon en qualité de simple prestre sans auoir esté recogneu des Mores. D

XXI. Morts de part & d'autre. En cete iournée qu'aucuns nomment de l'Arache d'autres d'Alcaçar-Quibir perirent dix, ou, selon aucuns, douze mille Chrestiens, & enuiron vingt-mille Mores. Ce qu'on y void de plus remarquable c'est que les trois chefs des deux

A armées, Abdel-Melec, Meuley-Mahamed, & Sebastien (ces deux ayans leurs forces iointes ensemble) y moururent: le premier & le dernier en vrais Rois & vaillans Capitaines auec gloire: & l'autre en tyran par vn desespoir ignominieux, & en vne honteuse fuite.

L'an de Christ. 1578.

XXII. Seigneurs de marque.

Entre les Chrestiens furent regrettés sur tous le Duc d'Auero, le Nonce du Pape, les Euesques de Coimbre & de Porto, le Comte d'Irlande, Christofle Tauora, & son frere Aluaro Perez. La mort du Roy Sebastien ne fut pas si tost cogneuë: & mesmes les Portugais creurent long temps apres qu'il viuoit encore. Il n'estoit âgé que de vingt-quatre ans: & s'il eust esté victorieux des Mores, il y auoit apparence qu'il eust estendu aussi auant ses conquestes en Afrique qu'Alexandre le Grand fit en Asie.

XXIII. Hamed reconnu Roy de Fez & de Maroc.

Hamed fut reconnu Roy & legitime successeur d'Abdel-Melec son frere victorieux en mourant: & ayant trouué le corps de Muley-Mahamed son neueu, le fit escorcher, saler, emplir la peau de foin, & la porter en monstre par toute la Mauritanie. Mais (comme asseurent les Espagnols) il rendit aux Portugais celuy de Sebastien leur Roy: & ce à la priere de Philippe Roy d'Espagne, lequel desiroit obliger par là ses voisins, afin qu'ils fauorisassent le dessein qu'il auoit de s'emparer du Royaume de Portugal, en vertu du droict qu'il y pretendoit du chef d'Isabelle sa mere.

B

XXIV. Henry Cardinal Roy de Portugal.

La nouuelle de la mort du Roy Sebastien estant portée en Portugal, les quatre directeurs par luy establis au gouuernement de l'Estat se demirent de leur administration, & saluërent pour leur Roy Henry Cardinal, grand-oncle paternel de Sebastien: ce qui fut approuué par tous les Ordres du Royaume, quoy qu'auec peu de contentement: preuoyans bien que ce vieillard agé de LXVI ans passez, & Prestre, duquel on ne pouuoit esperer successeur legitime, venant à defaillir bien tost, sa succession seroit debatuë entre plusieurs Princes: lesquels publioient desia leur pretendu droict: Ce qui ne se pourroit faire qu'à la ruine & desolation du Royaume.

XXV. Princes pretendans droict au Royaume de Portugal.

La vie de ce nouueau Roy, d'ailleurs valetudinaire, ne tenant qu'à vn filet, voicy ceux qui se presentoient desia pour recueillir la succession de son Estat: les plus puissans desquels faisoient bruit de fortifier leur droict par les armes. Philippe II Roy d'Espagne, comme fils d'Isabelle, fille aisnée du Roy Emanuel, pere de Henry Roy & Cardinal, & bisaieul paternel de Sebastien. Philebert-Emanuel Duc de Sauoye, comme fils de Beatrix, fille du mesme Emanuel. Rainuce Farnese comme fils d'Alexandre Farnese, Prince de Parme, & de Marie fille aisnée d'Edoüard dernier fils d'Emanuel. Ian Duc de Bragantz du chef de Catherine son espouse, fille du mesme Edoüard. Dom Antoine fils de Louïs, Duc de Beya, Connestable de Portugal, & Prieur de Crato, & d'Yoland sa concubine, mais legitimé par bulle expresse du Pape Gregoire XIII, & Louïs estoit fils d'Emanuel. Catherine de Medicis Roine-mere de nos Rois, qui prenoit son droict de si loin qu'il sembloit estre esteint par la prescription de plus de trois siecles.

C

XXVI. Fondemét de leurs pretentiós.

Les plus habiles Iurisconsultes de cet têps furent employez pour deduire le droict de succession en faueur de tous ces pretendus heritiers de Henry Roy de Portugal, luy viuant encore. Mais la Coustume de ce Royaume ayant souuent preferé les bastards des masles aux filles legitimes en la succession de la Couronne, il n'y auoit point de doubte que Dom Antoine, d'ailleurs legitimé, ne la deust emporter sur tous les autres. Apres luy Catherine Duchesse de Bragantz y auoit la meilleure part: parce qu'encore que Philippe Roy d'Espagne, & Philebert-Emanuel Duc de Sauoye fussent en pareil degré, & issus des sœurs aisnées d'Edouard: neantmoins elle comme fille du frere sembloit preferable: & Rainuce ne procedant que du chef de Marie sa mere desia decedée estoit reculé d'vn degré: le droict de representation n'ayant pas lieu entre cousins germains en la succession d'vn oncle ou tante, s'il n'y a concurrence d'vn autre oncle ou tante. Et bien qu'en Portugal il n'y ait point de loy escrite pour la preference des masles en la succession de la Couronne: la Coustume pourtant & l'vsage y estoient tels qu'en France, par vne loy que les Portugais appelloient *Mentale*, c'est à dire, conseruée en l'entendement & en la memoire: d'autant que (suiuant l'opinion de Balde parlant de la loy de France en pareil suiet) *non est plus in causato quàm in causa*: c'est à dire, à parler clairement, *les branches n'ont pas plus de droict que la souche, ny les*

D

enfans que la mere: de forte que les filles n'eſtans pas habiles à ſucceder au Royaume de Portugal, leurs enfans, meſmes les maſles, ne pouuoient pas l'eſtre de leur chef non plus qu'elles. A

L'an de Chriſt, 1579.

XXVII. Droict de la Roine Catherine de Medicis.

Quant à la Roine Caterine de Medicis, elle monſtroit qu'elle eſtoit deſcenduë d'Alfonſe III & de Mathilde ou Mahaut Comteſſe de Bologne en Picardie: lequel Alfonſe auoit eſté ſubrogé au Royaume de Portugal auec l'approbation du Pape Innocent VI enuiron l'an MCCXLV, en la place de Sance II ſon frere, incapable de regner. A quoy les autres parties formoient deux obiections. L'vne, que le meſme Alfonſe aiant repudié Mathilde auoit eſpouſé Beatrix fille d'Alfonſe X, Roy de Caſtille: les deſcendans de laquelle auoient ſuccedé à la Couronne de Portugal. L'autre, vne preſcription de plus de trois cens ans qui eſteint tout droict, & toute actiõ pour le pourſuiure: puis que la preſcription de cent ans impoſe ſilence meſmes à l'Egliſe Romaine, plus auantageuſement priuilegiée que maiſon ou communauté de la terre.

XXIIX. Ses reſponſes.

Caterine reſpondit à cela que les enfans d'Alfonſe eſtoient illegitimes comme le mariage de luy meſme auec Beatrix: d'autant qu'il auoit eſté contracté du viuant de Mathilde, ſans diſpẽſe, & ſans ſeparation de luy & de Mathilde par autorité de l'Egliſe. que les poſſeſſeurs illegitimes ne preſcriuant iamais valablement vne vſurpation violente & tyrannique (meſmement en matiere de Royaume) ne pouuoit induire vne preſcription legitime. Et partant que le ſceptre de Portugal eſtant aiourd'huy en la main d'vn Roy hors d'eſperance d'auoir iamais des hoirs de ſon corps, il falloit qu'apres ſon decés il retournât à ſon principe & origine. B

XXIX. Elle s'accommode du droict d'Antoine.

Ceux qui luy faiſoient contre-quarre repartoient qu'en cete reſponſe il y auoit plus de ſubtilité que de raiſon, & ce qui luy nuiſoit le plus, c'eſt que l'affaire ſe traictoit deuant Henry, Iuge intereſſé, & meſmes offenſé par les raiſons de Caterine, entant qu'il ne pouuoit eſtre Roy legitime ſi l'vſurpation de ſes predeceſſeurs cõtinuée par l'entreſuite de tant [illegible]nnées ne luy ſeruoit de titre ſuffiſant & valable. Auſſi preuoyant bien que ce Iuge ne luy rendroit iamais Iuſtice, & meſmes qu'vne ſi longue poſſeſſion pouuoit eſtre mal-aiſément deſtruite, elle s'accommoda & tranſigea peu apres auec Antoine, qui auoit le droict le plus apparent. Mais (comme nous verrons bien toſt) ce fut ſans fruict, apres vne tres-groſſe deſpenſe. C

XXX. Enfans d'Emanuel Roy de Portugal.

Or pour mieux comprendre les droicts de toutes ces parties il faut ſçauoir qu'Emanuel Roy de Portugal fut marié trois fois. Sa premiere femme fut Iſabelle fille aiſnée de Ferdinand Roy d'Arragon & d'Eſpagne: de laquelle il n'eut qu'vn fils nommé Michel, qui deceda ſans enfans du viuant du pere. La ſeconde fut M[illegible]ſœur de la meſme Iſabelle: de laquelle il eut vn grand nombre d'enfans, que ie marqueray par leurs noms incontinent apres. La troiſieſme fut Eleonor ſa niece, ſœur de Charles V Empereur: de laquelle il eut vn fils nommé Charles, & vne fille nommée Marie, qui decederent ieunes ſans enfans. Ainſi donc les enfans de la premiere ny de la troiſieſme femme n'eſtans point icy conſiderables, ie veux repreſenter tant ſeulement la genealogie de la ſeconde, entant qu'elle ſert à noſtre ſuiet.

Emanuel I du nom Roy de Portugal & Marie d'Eſpagne eurent neuf enfans de leur mariage. D

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
Ieao 2 *du nom ſon ſucceſſeur.*	Iſabelle.	Beatrix	Louïs	Ferdinand *ſans enfans.*	Alfonſe *ſans enfans.*	Heory *Roy & Cardinal, ſans enfans.*	Edouard.	Antoine *ſans enfans.*
Iean 3 *ſon fils & ſucceſſeur.*	Philippe *2 Roy d'Eſpagne.*	Philebert Emanoel *Duc de Sauoye.*	Antoine *ſon baſtard legitime par le Pape.*				Marie — Rainuce *Farneſe.* / Caterine *Duchesse de Bragantz.*	
Sebaſtien *ſon fils & ſucceſſeur.*								

A Au commencement de ces remuemens Henry Roy de Portugal fauorisoit autant la Duchesse de Bragantz qu'il haïssoit Antoine lequel il declara incapable de la succession de sa Couronne & le bannit du Roiaume. Mais apres il sembloit pancher entierement du costé de Philippe Roy d'Espagne, quoy qu'il en vsât ainsi plustost pour se descharger de ses importunités que de sa propre inclination, ainsi qu'il apparut par son ordonnance testamentaire. Car l'Espagnol croiant l'auoir gagné empescha qu'il ne deferât au Pape ny aux Estats de Portugal la decision & le iugement touchant la succession de son Estat : l'encourageant tousiours à ordonner de son authorité tout ce qui seroit de sa volonté en cete affaire. Mais le bon vieillard laissa tout en incertitude : aiant ordonné par son testament que celuy des contendans qui gagneroit sa cause en iugement contradictoire fût recognu Roy apres son deces : si luy-mesme (ce qu'il ne fit pas) ne nommoit son successeur pendant sa vie. Par cete ordonnance il vouloit que la question touchant la succession de son Roiaume fût agitée en jugement contradictoire comme celle d'vn particulier heritage. Mais deuant quels juges? Il n'en constituoit point, & n'en pouuoit point constituer aux parties : & luy suffisoit de declarer qu'il vouloit que la loy fondamentale du Roiaume fût gardée. XXXI. Dispositiõ testamentaire de Henry.

L'an de Christ. 1580.

B

Henry donc deceda le dernier iour de Ianuier l'an MDXXC, vn an & demy aprés la desfaite de Sebastien son petit neueu : & l'Espagnol, qui attendoit son trespas à gueule beante pour engloutir son Estat, fit soudain auancer vne armée qu'il auoit toute preste pour entrer en Portugal soubs la conduite du Duc d'Albe (les Espagnols prononcent Alve) quoy qu'il feignit que c'estoit pour la faire embarquer & l'enuoier en Afrique. XXXII. L'Espagnol s'empare du Portugal.

1580.

D'autre-part Antoine retourna aussi en Portugal : où du commencement il fut mal receu des Grands : mais le peuple luy estant fauorable pour la haine naturelle qu'il portoit aux Castillans, il fut couronné Roy & en cete qualité fit son entrée en plusieurs villes, & mesmes en celle de Lisbonne capitale du Roiaume : où il assembla toutes les forces qu'il peut pour s'opposer aux desseins de l'Espagnol : lequel s'asseurant de l'emporter de haute luôte ne voulut point ouïr les remonstrances du Cardinal Rialio Legat du Pape, qui auoit esté enuoié par sa Sainôteté en Portugal pour disposer les parties à terminer leurs affaires sans violence. XXXIII. Où Antoine est reconnu roy.

C

Cependant le Duc Albe apporta tant de diligence à l'auancement des affaires de son Maistre, qu'aiant empli d'effroy tout le païs, il n'y trouuoit quasi point de resistance. Approchant de Lisbonne il prit la Roque de S. Iulien, Cabezaceca, la Tour de Bethleem, Alcantara & autres forts, qui luy furent rendus à la premiere volée de canon, ou à la premiere sommation, contre l'esperance d'Antoine : lequel aiant esté blessé à vne charge qu'il fit sur les ennemis, fut contraint de se retirer, & abandonner de tous les siens abandonner aussi Lisbonne. Par sa fuite cete opulente cité fit sa capitulation auec le Duc d'Albe, qui exposa les faux-bourgs à la discretion de son armée : laquelle y trouua des richesses inestimables. XXXIV. Lequel se cache.

Philippe aiant aduis de l'heureux succés de ses armes en Portugal soubs le Duc d'Albe se resolut d'y venir luy mesme en personne : mais estant tombé malade le bruit courut qu'il estoit mort : ce qui donna encore quelque esperance à Antoine de restablir ses affaires. Tellement qu'aiant r'assemblé quelques troupes il se mit en campagne, prit & saccagea quelques petites villes qui luy refuserent l'entrée. Mais Sancio d'Auila enuoié contre luy par le Duc d'Albe auec partie de son armée le fit retirer derechef & musser dans les plus secretes cauernes des lieux deserts ou inaccessibles. XXXV. Est blessé.

D

En mesme temps Philippe releué de sa maladie entra dans le Portugal : & pour gagner la bien-veillance du peuple fit publier vn Ediôt portant diminution des impos & vn pardon general pour tous ceux qui auoient porté les armes contre luy, sans restriôtion quelconque. Pour clorre la bouche au Duc de Bragantz, qui pretendoit auoir la meilleure part au Roiaume, il le fit Connestable de Portugal : mais toute l'autorité demeuroit entre les mains des Espagnols, & le Duc d'Albe exerçoit en effeôt cete grande charge. XXXVI. Philippe vient en Portugal.

XXXVII. Ses cruautés. Nonobstant la publication de ce pardon: il ne laissoit pas de faire mourir par A diuers supplices les Grands de Portugal qui faisoient ombre à sa tyrannie: le seul L'an de soubçon faisant naistre des crimes supposés & des calomnies. Entre ceux-là Christ furent tués de sang froid Diego de Menezes & Henric Pereria. Les Predicateurs 1580. furent aussi tres-cruellement traictés par tout: parce qu'ils exhortoient le peuple à la defense de leur patrie contre l'oppression Espagnole.

XXXIIX. Mesmes enuers les gens d'Eglise. Aprés que Philippe eut receu le serment des bonnes villes en qualité de Roy, & le Prince d'Espagne son fils aprés luy, comme son successeur, il fit publier vn nouueau pardon auec reseruation de cinquante-deux testes qui furent proscrites: & celle d'Antoine la premiere auec promesse de quatre-vingts mille durats à celuy qui luy apporteroit, ou qui l'emmeneroit vif en sa presence. Et dez-lors la persecution fut redoublée contre les Predicateurs & bons Religieux qui auoiēt tesmoigné leur zele enuers la patrie. Le bref du pardon qu'il en obtint du Pape contenoit en termes exprés qu'il auoit fait mourir sur ce subjet deux mille hommes d'Eglise.

XXXIX. Destruit les priuileges du Roiaume. Il recompensa neantmoins assez largement les trahistres. Mais le nombre des demandeurs se multipliant tous les iours il eluda leurs requestes, & se deschargea B de leurs importunités par vn arrest general de son Conseil d'estar conceu en ces termes: *Attendu que le Roy Philippe est le vray heritier du Roiaume de Portugal, il n'a pas esté loisible aux supplians de le vendre argent comptant.* Il tournoit pareillement en risée les priuileges & coustumes que ses nouueaux subjects alleguoiēt pour les opposer à ses ordonnances. Ainsi donc Philippe le plus heureux Prince qui jamais regna en Espagne vnir en peu de iours auec peu de peine & de despense le Portugal à ses autres Estats d'Espagne.

Henry donne secours à Antoine Roy de Portugal pour aller aux isles Açores.

C

I. *Antoine va en Angleterre pour implorer le secours de la Roine sans effect.* II. *Transige auec la Roine-mere.* III. *Qui luy promet secours pour les isles Açores* IV. *Assiete de ces isles.* V. *Leur nombre & denominaison.* VI. *Leurs commodités.* VII. *Secours de France pour les conquerir.* IIX. *Antoine change de gouuerneur à la Tercere.* IX. *Lequel gaste les affaires.* X. *Querele Landereau.* XI. *Strozzi aborde à l'isle S. Michel.* XII. *Desfait la garnison Espagnole.* XIII. *Faute d'Antoine.* XIV. *Armée nauale des Espagnols.* XV. *Combat naual.* XVI. *Auquel les François sont desfaits.* XVII. *Cruautés des Espagnols victorieux.* XIIX. *Trespas d'Antoine. Ses enfans.* XIX. *Christofle son fils puisné est son heritier.* XX. *Vn homme se produit sous le nom du Roy Sebastien.*

I. Antoine va en Angleterre pour implorer le secours de la Roine sans effect.



IAMAIS Marius ne fut persecuté si viuement ny si curieusement cherché par Sylla qu'Antoine Roy de Portugal par Philippe Roy d'Espagne. Tellement que ce D pauure Prince vagant de monastere en monastere (car il n'auoit plus d'autre refuge) accōpagné d'vn Cordelier, aprés auoir ainsi roulé durant neuf mois, se resolut enfin de sortir de Portugal: & aiant esté receu dans vn nauire Flamand au port de Viana auec dix hommes que le mesme Cordelier luy practiqua en cete fuite, il vint surgir heureusement à Calais, passa en Flandres, & de là en Angleterre. La haine morrelle qui estoit entre les Espagnols & les Anglois luy faisant esperer vn puissant & prompt secours de la Roine Elizabeth, il n'y troaua pas son compte: cete

A Princesse iugeant prudemment que les affaires d'Antoine estoient si desesperées qu'il n'estoit plus temps de parler de le secourir: & que d'armer en sa faueur ce seroit vouloir entreprendre la conqueste de Portugal contre toutes les forces d'Espagne.

L'an de Christ 1581.

Ce rebut l'aiant obligé de repasser en France; il y fut humainement & honorablement accueilli par la faueur de la Roine-mere: laquelle (comme i'ay touché ci-dessus) aiant quelque pretention assez eloignée sur le Portugal, estoit bien-aise de la fortifier du droit d'Antoine, qui estoit le plus clair & le plus solide. Et de fait elle promit de luy faire donner secours moienant vne cession qu'il luy fit de certaincs Seigneuries en Portugal. Aucuns escriuent qu'il luy ceda le Bresil ou Brazil region de l'Amerique. quoy qu'il en soit l'vn & l'autre cherchoit ses auantages en cette conuention, le Portugal faisant son compte que s'il ne recouuroit pas son Roiaume il ne donneroit rien à Caterine: & que le recouurant il la contenteroit auec de l'argent ou auec quelque terre escartée. Caterine, faisant estat qu'en restablissant Antoine en son heritage auec les forces de B la France, elle en retiendroit à soy quelque bonne piece tant pour le droit qu'elle y pretendoit que pour les frais de la guerre. Mais tous deux furent frustrés de leurs esperances, & ne remporterent de leur entreprise que perte, confusion & despense.

II. Il transige auec la Roine-mere

Certes la France estoit si eneruée & si affoiblie par la longueur des guerres ciuiles (auec ce qu'en mesme temps le Duc d'Alençon l'espuisoit d'hommes & de finãces) qu'elle ne pouuoit pas mettre sus vne armée assez puissãte pour restablir Antoine au Roiaume de Portugal. C'est pourquoy il fut resolu au Conseil que le Roy luy dõneroit des forces suffisantes pour mettre en son obeïssance les isles Açores ou Azores: par la conqueste desquelles il pouuoit commodement descendre en Portugal & rompre à l'Espagnol la nauigation des Indes. Ce qui rendoit l'entreprise plus aisée, c'est que la plus-part de ces isles, & mesme la Terciere ou Tercere la plus fertile & la plus importante des Açores, tenoient encore pour Antoine, & auoient refusé de receuoir gouuerneur & garnison Espagnole.

III. Le Roy luy promet secours pour les isles Açores.

C Ces isles Açores (quoy qu'aucuns n'en comprenent sous ce nom que sept) sont neuf en nombre en la mer Atlantique: distantes de deux à trois cens lieuës (car les vnes en sont plus eloignées que les autres) du continent d'Espagne & d'Afrique: soubs la hauteur de 39, 38, & 37 degrés: & la plus Septentrionale est distante d'enuiron trois à quatre degrés de la plus Meridionale: La I vers le Midy est celle de S. Marie vis à vis du destroit de Gibraltar; & c'est vne des plus petites. La II, celle de S. Michel, en laquelle comme la plus grande (car elle a trente-sept lieuës de tour) est le siege episcopal de toutes. La III est appellée Tercere pour cela mesme qu'elle paroit la tierce à ceux qui nauigent du Midy au Septentrion. C'est la plus fertile & plantureuse en bons fruicts: & a de tour quinze lieuës. Dans celle-ci est la ville d'Angra capitale de toutes ces isles. La IV isle est celle de S. George de peu d'importance. La V, a nom Gracieuse; cõme qui diroit agreable, mais elle est de petite estẽduë. La VI est l'isle de Fayal; qui a pris son nom du latin *Fagus*; c'est à dire, hestre, à cause qu'il y a des bois de D cete espece d'arbres. Celle-ci est plus grande que les deux prochaines, mais beaucoup moindre que celle de S. Michel & que la Tercere. La VII est l'isle de Pico, qui a pris son nom d'vne montagne qui vomit des flammes comme le mont Ætna. La IIX & la IX sont les isles de Corues & des Flores, des plus petites à vne lieuë & demye l'vne de l'autre.

IV. Assiete de ces isles.

Aucuns tiennent que toutes ces isles estoient anciennement nommées d'vn nom commun *Cassiterides*, & aujourd'huy *Açores*, comme qui diroit *Autourieres* (car *Açor* en langue Espagnole signifie *Autour*) à cause de la quantité des autours qu'on y voyoit autrefois: mais on tient qu'à present il ne s'y en nourrit gueres. Il y en a qui croyent qu'elles sont denommées du mot Latin *acus*, qui signifie aiguille: à cause de l'aiguille marine, de laquelle les pilotes se seruent de marans de ces isles. Mais cet instrument estant commun aux pilotes des autres regions, cete denominaison a moins d'apparence. D'autres encore les nomment Flamandes, parce que les Flamans les descouurirent les premiers en l'an MDV: mais elles estoient cognuës auparauant si ce sont les Cassiterides. Ceux-là se trompent qui

V. Leur nombre & denominaison.

Marmol.

croyent que Ian de Betencour sieur de Gramuille-la Teinturiere en Normandie A
les conquit dez l'an MCDXXIV & qu'il les vendit aux Espagnols. Car il ne conquit que les Canaries, & sa nauigation commença en l'an MCDII, ainsi que fait foy l'histoire de sa conqueste.

L'an de Christ. 1582.

P. Bowtier.

VI. Leurs commodités.

Elles sont toutes assez foisonnantes en chairs, poisson, fruicts, pasturages, & herbages. Toutes ont manque de sel: & la Tercere & celle du Pic, seules ont des vignes. En celle du Pic il y a des cedres & encore vne autre sorte de bois appellé Teixo si precieux que par edict du Roy d'Espagne il est defendu à toute sorte de personnes d'y toucher, excepté les officiers de sa Majesté. Leurs vins sont assez delicats: mais ils ne se gardent pas longuement: à raison dequoy ces insulaires en font venir de tres-bons des Canaries.

VII. Secours de Frãce poor les conquerir.

Philippes Strozzi Florentin, parent de la Roine-mere, & fils de Pierre Strozzi Mareschal de France qui fut tué deuant Thionuille en l'an MDLIIX fut fait Admiral de l'armée dressées à Bourdeaus pour cete entreprise. Charles de Cossé Comte de Brissac estoit son Lieutenant. Les sieurs de Beaumont, Saincte-Soline & Bus maistres de camp: Borda mareschal de camp: les Capitaines Montmor, la Barge, du Dresnay, du Mesnil, du Plessis, Scauenoc, Armant, Leure, Co- B
quigny, Saubat, Bazet, Montmeran, Goninuille, Fautriere, Brame, la Barre, Alexandre, Aimat, la Valade, Sauget, Riuaux, Fauelle, Escalin, Doriual, Roquemoret, Thomas, Busey, Crinuille, Maucomble, la Ralde, Porquet, Ocagne, tous aians charge. Les sieurs de la Chasteneraye, de Fumée, du Puy Champenois, Nippeuille Norman, vn cadet de Roquepine depuis sieur d'Aüeas, & grand nombre de Noblesse volontaire s'embarqua aussi pour acquerir de la gloire. Le Roy Antoine voulut estre de la partie, & entra dans la Reale à Belle-isle, où se fit l'embarquement: sans qu'il eût auec luy aucun homme de marque que le Comte de Vimiose. Toute la flote estoit composée de trente-cinq nauires & vingt pataches: qui portoient vingt-quatre compagnies faisant toutes ensemble enuiron cinq mille hommes de guerre outre les mariniers, & plus de deux cens gentils-hommes volontaires.

IIX. Antoine change de gouuerneur à la Tercere.

Antoine aiant aduis que Figuerede gouuerneur pour luy en la Tercere, ne
luy estoit pas fidele, y defera legerement, sans considerer qu'il venoit de la part C
de ses haineux & enuieux: de sorte qu'auant le partement de Strozzi il y enuoia Emanuel de Sylues Comte de Torres-Vedras pour y commander en la place de Figuerede: & pour le mettre en possession du gouuernement (car il n'auoit que deux cens Bisognes Portugais auec luy) la Roine-mere le fit accompagner par Nicolas Carles capitaine experimenté au fait de la marine auec six cens François ou Anglois. Le sieur de Landereau ci-deuant renommé les suyuit peu aprés auec neuf nauires chargés de huict cens hommes de guerre.

IX. Leqoel gaste ses affaires.

Tous aborderent heureusement à la Tercere. Mais de Sylues estant hõme imperieux & arrogant non seulement se rendit incontinent odieux aux insulaires: mais aussi offensa les François, & particulierement Landereau, auec lequel il eut de grosses paroles. Ce qui mit toute l'isle en trouble, & apporta grand dommage aux affaites du Roy Antoine. Car de Sylues estoit plus curieux de punir les Tercerins qui s'opposoient à sa tyrannie, & de se venger des François qui ne vou-
loient point receuoir la loy de luy, & en tout contenter ses passions, que du ser- D
uice de son maistre.

X. Querele Landereau.

Cela pourtant n'empescha pas que Landereau n'allât attaquer les ennemis: auec lesquels estant venu aux mains, le combat fut sanglant & funeste d'vne patt & d'autre: dont de Sylues se rendit spectateur, comme s'il eût esté neutre, pour garder les gages. Car s'il eût assisté les François, comme il y estoit obligé par toute sotte de deuoir, Landereau en pouuoit esperer vne signalée victoire.

XI. Strozzi aborde à l'isle S. Michel.

Strozzi surgit auec pareil bon-heur en l'isle de S. Michel le XVI de Iuillet en
l'an MDXXCII, que les autres à la Tercere: & aiant fait descendre à terre deux 1582.
mille hommes de pied marcha enseignes desployées droit à Villa-franca, cité Episcopale, laquelle il esperoit emporter d'emblée.

XII. Desfait la garnison Espagnole.

Nogera gouuerneur de l'isle pour le Roy d'Espagne, aiant fait recognoistre les François, leur vint à l'encontre auec deux mille insulaires & enuiron six cens hommes tirés des garnisons des forteresses. Il y eut du commencement vne

furieuse

A furieuse escarmouche: mais les François enfoncerent si vigoureusement leurs ennemis qu'ils ployerent & tournerent le dos à vau-de route. Nogera auec ses Espagnols faisant tout deuoir de Capitaine & de soldat soustint les efforts des nostres & en exposant courageusement sa vie pour le salut des fuyans, se mit sur la retraite, couuert de playes, regaigna la forteresse de la ville auec huict cens des siens, & peu d'heures aprés rendit l'ame auec vne resolution & constance Chrestienne.

L'an de Christ 1581.

XIII. Faute d'Antoine.

Par cete victoire Villa-franca receut Antoine auec les honneurs que les subjets ont accoustumé de deferer à leurs Rois: & luy s'amusant ainsi à telles vanités au lieu d'assaillir la citadelle à viue force, se contenta de l'inuestir, vsant tant seulement de menaces enuers les assiegés: lesquels par faute d'eau ne pouuoient subsister longuement. Et cela mesmes fut cause que Strozzi (auec ce qu'il estoit bien aise d'espargner le sang des siens) condescendit contre l'ordre de la guerre, à la resolution d'Antoine.

XIV. Armée nauale des Espagnols.

De là proceda la ruine entiere des affaires du Portugais. Car les assiegés (qui B estoient sur le poinct de se rendre s'ils eussent esté pressés) reprirent cœur & enuoierent donner aduis à Lisbonne de l'arriuée des François & de leur victoire. A cete nouuelle l'Espagnol dressa vne puissante armée nauale: laquelle mit incontinent les voiles au vent & cingla droit aux Açores. Il y auoit en cete flote trente nauires, douze galeres, deux gros gallions chacun de mille tonneaux, qui portoient quatre mille combatans Espagnols, & six cens Lansknets sous la conduite d'Aluaro Bassan Marquis de Saincte-Croix, accompagné de Dom Pedro de Tolede, Hugues de Moncade Marquis de Fauora, Micel de Cardone, François Bodauille, Michel Oquende, & autres seigneurs Espagnols, tous bons Capitaines. Vray est qu'ils n'auoient pas encore toutes leurs forces ensemble. Mais le peril auquel estoit la citadelle de Villa-franca fit auancer les vaisseaux qui se trouuerent prests au port de Lisbonne, & le reste partit peu de iours apres de Seuille.

XV. Combat naual.

Ce secours commença à paroistre de loing le XXII du mesme mois: & Stroz- C zi l'aiant fait recognoistre, & entendant que les ennemis attendoient encore vn renfort fit leuer l'ancre à tous ses vaisseaux le XXV, en bonne resolution de les cōbatre par mer: d'autāt que les attendant sur terre, il eut eu affaire aussi aux Insulaires, & eut donné temps aux Espagnols de joindre toutes leurs forces ensemble. S'estant donc mis dans vn vaisseau des plus legers auec le Comte de Vimiose il s'en alla gaillardement attaquer l'Admiral Espagnol. Le Cōte de Brissac suiuoit aprés dans nostre Admiral plein de braue Noblesse, accompagné de trois nauires Anglois. Tous ceux-là firent tres bon deuoir. Mais le reste de nos vaisseaux rompit son ordre dez le commencement de la meslée. Car nostre armée estant la plus part composée de gens nullement exercés à ces combats maritimes; ils prirent l'effroy par le tonnerre du canon des grosses naues Espagnoles, & abandonnerent laschement leurs Capitaines. Entre autres Saincte-Soline fut blasmé d'auoir relasché auec neuf nauires sās s'estre approché à la portée de l'artillerie: estant de retour en France courut fortune de perdre la vie par vn hon- D teux supplice. Il s'excusa sur la lascheté des soldats: mais les Portugais escriuent qu'il auoit esté corrompu par l'Espagnol, auant qu'il partit de France.

XVI. Auquel les François font desfaits.

Les ennemis eussent bien desiré de raffraichir la citadelle de Villa franca deuant que de cōmbattre: mais se voians attaqués ils se mirent en ordonnance de bataille, garnissant le front de leur armée des plus gros & plus pesans vaisseaux: où estoient leurs plus vaillans hommes & leur meilleure artillerie. L'attaque fut merueilleusement furieuse. Mais Strozzi & Brissac laschement abandonnés (cōme ie vien de dire) de la plus-part de leurs vaisseaux se trouuerent incontinent inuestis de toute la flote de ennemis, & aprés auoir fait des efforts sur-humains furent contrains de ceder à la multitude. L'Admiral François, & le nauire dans lequel Strozzi combatoit auec six autres, furent mis à fond, ou pris par les ennemis. Brissac & Nippeuille eschapperent miraculeusement de leurs mains, leur vaisseau aiant esté desja accroché.

XVII.

Nous perdimes à cete bataille prez de deux mille hommes. Les Espagnols n'en comptent de leur costé que deux cens de morts & cinq cens de blessés,

Cruautés des Espagnols victorieux.

les nostres n'en pouuans rien rapporter de certain que par leur organe. Toutes-fois i'ay appris d'aucuns François qui en reschapperent, que dans vn seul galion plus de trois cens Espagnols furent tués au commencement de la bataille. Le Mareschal de Sainte-Croix victorieux se comporta tres-brutalemẽt enuers les prisonniers: les aiant fait tous executer à mort comme pirates. Les gentils-hommes furent esgorgés, & les autres pendus à demy estranglés, afin qu'ils perissent d'vne mort languissante: nonobstant les remonstrances des Capitaines Espagnols qui representoient à leur Admiral qu'estans prisonniers de guerre le Duc d'Alençon en pourroit faire autant en pareille occasion à l'endroit des Espagnols en Flandres. Strozzi blessé d'vne mousquetade au dessous du genoüil & porté en sa presence il luy tourna le dos, & fit signe qu'on le iettât dans la mer: ce qui fut incontinent executé apres qu'on luy eut encore donné quelques estocades dans le ventre. Le Comte de Vimiose mourut de ses blesseures. Aucuns ont escrit que ce brutal Marquis fit pendre les cops morts de Strozzi, de Vimiose, de la Chasteneraye, & autres Seigneurs & gentils-hommes. A L'an de Christ 1580.

XIIX. Trespas d'Antoine Ses enfans.

Antoine, qui estoit demeuré à terre, voiant ses affaires desesperées s'en retourna en France auec Brissac & dix-neuf nauires. Landereau blessé depuis son cõbat ne se trouua point à la bataille, & se retira aussi en France, & les Espagnols victorieux demeurerent maistres des isles Açores. Antoine estant de retour en France sollicita en vain vn nouueau secours: ce Roiaume estant tellement diuisé par les factiõs de la Ligue & des Religionaires que le Roy Henry III les redoutant également, se trouuoit assez empesché à desendre son Estat & son autorité, sans auoir moien de secourir ce Prince estranger. La Roine d'Angleterre luy donna vne armée nauale pour le restablir en son Roiaume. Mais estant descenduë en Galice pour piller, elle fut repoussée auec grande perte: tellement qu'elle ne fit qu'alarmer le Portugal, & le Roy Antoine estant retourné encore en France deceda à Paris en l'an MDXCV, laissant deux fils Emanuel & Christofle successeurs de sa condition deplorable. B

XIX. Christofle son fils puisné est son heritier

Emanuel qui a espousé Emilie de Nassau sœur du Comte Maurice s'estant n'agueres mis au pouuoir de l'Espagnol demeure decheu de tous ses droits par clause expresse inserée au testament du Roy Antoine qui desherite ses-dits enfans au cas qu'ils traiteront ou s'accorderont auec les detenteurs de son Roiaume, sans le consentement du Prince ou Estat en la protection duquel ils seront. Tellement que tout ledit droit du Roiaume de Portugal est deuolu & transmis au Prince Christofle son frere puis-né, lequel est parfaitemẽt affectiõné à la France. C

XX. Vn homme se produit soubs le nõ du Roy Sebastien.

Quelque temps aprés se produisit vn homme qui se disoit estre le Roy Sebastien eschappé de la iournée d'Alcaçar-quibit en la Mauritanie. Il en donnoit tant d'appatẽces, & mesmes (selon aucuns) tant de preuues que les Portugais tenoient pour certain que c'estoit leur valeureux Roy Dom Sebastien. Les Espagnols troublés de cet accident ne sçauoient comment le conuaincre qu'en disant que c'estoit vn Magicien imposteur: veu que le corps de Sebastien auoit esté rachetté des Mores par Philippe & porté en la sepulture de ses ancestres. Les Portugais repartoient à cela que ce n'estoit pas là le vray corps de Sebastien: & qu'en ce rachapt & en cete sepulture il y auoit plus de fraude Espagnole que de charité Chrestienne. Il passa de Sicile en Italie, & s'arresta à Venise: où se fit vn grand concours de Portugais pour le retirer. Le Roy d'Espagne au contraire le demanda pour le punir: mais la Seigneurie ne voulant point estre coulpable de son sang en le liurant à l'Espagnol, ny luy desplaire en le remettant entre les mains des Portugais, le laissa en sa liberté. Ce miserable passant en la Toscane le grand Duc se saisit de luy, & pour obliger le Roy d'Espagne l'enuoia au Vice-roy de Naples: lequel le fit condamner aux galeres comme imposteur. Depuis il fut retiré de la cadene & confiné dans le chasteau de Saint-Lucar: où il est decedé au grand regret des Portugais, qui se promettoient sa liberté & son restablissement par certaines propheties. D

Voila l'estat des affaires de Portugal, & le mal-heureux succés de nostre secours és Açores. Celuy que Monsieur Frere du Roy donna aux Païs-bas n'eut pas vne issuë moins funeste: mais (qui pis est) plus honteuse pour la France.

A

L'an de Christ. 1582.

Le Duc d'Alençon retourne en Flandres. Sa funeste entreprise sur Anuers. Son trespas.

I. *Mauuais estat des affaires des Pays-bas.* II. *Heureux exploits du Prince de Parme.* III. *Villes prises par les Estats.* IV. *Qui declarent Monsieur leur Prince souuerain.* V. *Lequel mene vne armée à leur secours.* VI. *Chasse l'ennemi de deuant Cambray & s'en saisit.* VII. *L'Archiduc Mathias abandonne les Estats.* IIX. *Ambassadeurs de France en Angleterre.*
B IX. *Qui concluent le mariage entre le Duc d'Alençon & Elizabeth.* X. *Diuerses affections des Anglois.* XI. *Le Duc d'Alençon proclamé Duc de Brabant.* XII. *Ses titres.* XIII. *Son entrée és villes de Flandres.* XIV. *Coniuration de Salcede contre luy.* XV. *Qui fut ce Salcede.* XVI. *Opinion touchant cete coniuration.* XVII. *Autre opinion.* XIIX. *Rapport de M. I. A. de Thou.* XIX. *Raisons pour la descharge des Guises.* XX. *Noms des accusés par Salcede.* XXI. *Armée du Prince de Parme.* XXII. *Renfort de celle de Monsieur.* XXIII. *Qui est mal satisfait des Estats.* XXIV. *Outrageusement offensé & en peril de sa vie.* XXV. *Se saisit de plusieurs villes en Flandres.* XXVI. *Entreprend temerairement sur Anuers.* XXVII. *Se saisit d'vne porte.* XXIIX. *Deffaite des François.* XXIX. *Morts & prisonniers.* XXX. *Retraite de Monsieur.* XXXI. *Le Prince*
C *d'Orenge trauaille à le reconcilier auec les Flamans.* XXXII. *Ses raisons.* XXXIII. *L'accord qui s'en ensuiuit.* XXXIV. *Retour de Monsieur en France.* XXXV. *Sa maladie & son trespas.* XXXVI. *Sa sepulture.* XXXVII. *Ses mœurs.* XXXIIX. *Mort du Prince d'Orenge.* XXXIX. *Le Comte Maurice son fils eleu en sa place.* XL. *Coniuration descouuerte contre la Roine d'Angleterre.*

1578. & 1579. NOVS auons veu ci-deuant comme le Duc d'Alençon & le Duc Ian Casimir s'estoient retirés dés Païs-bas assez mal satisfaits des Estats : lesquels par la retraite de ces deux Princes se trouuerent trop foibles pour resister aux armes d'Espagne. Le Prince d'Orenge n'oublioit pourtant aucune sorte de deuoir pour redresser leurs affaires qui alloient en
D decadence par l'vnion des Mal-contens auec Alexandre Farnese, fils d'Octauio Duc de Parme : par la reduction des Comtés d'Artois & de Hainaut, & des Seigneuries de l'Isle, de Doüay & d'Orquies à l'obeïssance de l'Espagnol : & par la reconciliation du Duc d'Arascot, & des Comtes de Renemberg & de Berg (celuy-ci gouuerneur de Gueldres pour les Estats) auec la Majesté Catholique.

I. Mauuais estat des affaires des Païs-bas.

La guerre se faisoit à outrance par toute l'estenduë des Païs-bas. Le Prince de Parme prit Mastrich par siege. Malines & Bouchain se rendirent à luy sans resistance : & Hautepenne prit Breda sur les Estats. Le Comte de Renemberg leur osta aussi la ville de Groningue qui donne le nom à sa prouince : & le Comte de Holac aiãt fait vn effort pour la recouurer, fut par luy desfait auec perte de plus de quinze cens hommes. La Noüe aiant vne entreprise sur la ville de l'Isle fut luy-mesme surpris & fait prisonnier de guerre par le Marquis de Rubais, qui luy

II. Heureux exploits du Prince de Parme.

tua bon nombre de vaillans hommes. Ce Capitaine François estoit en si belle reputation parmi les Espagnols mesmes qu'ils le retindrent longuement prisonnier sans le vouloir mettre à rançon ny l'eschanger auec pas vn prisonnier de leur parti. Toutesfois il fut enfin eschangé auec le Comte d'Egmond seigneur tres-illustre & par sa propre vertu & par sa naissance, A L'an de Christ 1583.

III. Villes prises par les Estats. D'autre part les Capitaines qui faisoient la guerre pour les Estats prirent les villes de Diest, Sikem, Arascot, Condé & Malines, qui fut entierement desolée. Mais ils n'osoient paroistre en campagne deuant les ennemis à cause de l'inegalité de leurs forces. Le Prince d'Orenge se donnoit beaucoup de peine à retirer les Mal-contés à son parti: & ne fut pas guere plus heureux à liguer ensemble les prouinces d'Holande Zelande, Frise, Gueldres & Zutfen: à cause que les Malcontens luy faisoient par tout grand obstacle.

IV. Qui declarent Monsieur leur Prince souuerain. Ses desseins ne reussissant pas de ce costé-là à son souhait, il fit si grande instance enuers les Estats pour rappeller le Duc d'Alençon qu'ils s'y resolurent: & pour l'asseurer de leur bonne volonté en son endroit: luy enuoyerent offrir le tiltre de Prince souuerain des Païs-bas par vn ambassade de six notables personnages. Le Duc accepta leurs offres au Plessis lez-Tours auec vn contentement incroiable, & en passa auec les Ambassadeurs vn acte public qui fut confirmé par l'assemblée des Estats à la Haye le XXVI de Iuillet l'annee suyuante: où par mesme moien ils declarerent les causes pour lesquelles ils se distrayoient de l'obeïssance de Philippe Roy d'Espagne: les principales desquelles estoient la violence qu'il faisoit à leurs consciences & sa tyrannie. B

V. Lequel mene vne armée à leur secours. Dez lors aussi le Duc d'Alençon prit peine d'assembler des troupes pour s'en aller prendre possession de sa principauté auec le consentement du Roy son frere: qui croyoit restablir la paix en son Roiaume en enuoiant és Pais-bas ceux qui n'auoient inclination qu'aux troubles & à la guerre ciuile. Toutes les forces du Duc consistoient en dix mille hommes de pied & quatre mille cheuaux, la plus-part Noblesse: qui n'endossoit les armes que pour acquerir de l'honneur au prix de son sang & de la gloire à sa patrie. Les plus illustres estoient apres le Duc, le Marquis d'Elbeuf, le Mareschal de Belle garde, Feruaques premier Mareschal de camp, Bellesons aussi Mareschal de camp: Claude de la Chastre Colonel de la gendarmerie, & la Rochepot de l'infanterie. Les Comtes de Laual, de Montgommery, de S. Agnan, de Ventadour fils du Duc de Ventadour, les Vicomtes de Turene & de la Guerche: le Vidame d'Amiens, les Seigneurs de Sainct-Luc, la Ferté, Beaupré, Bussy, Mauuissiere, Drou, Sandricourt & autres. C

VI. Chasse l'ennemi de deuant Cambray & s'en saisit. Il arriua tres bien à propos sur la my-Septembre deuant la cité de Cambray: laquelle reduite à vne extreme necessité de viures par le Prince de Parme qui la tenoit assiegée, estoit à la veille de capituler & de se rendre. Et quoy que du commencement les assiegeans fissent mine de vouloir combatre: neantmoins considerans la resolution des François & redoutans leurs premiers efforts, ils leuerent le siege & se retirerent à Valenciennes. Par leur retraite le Duc d'Alençon fut receu en triomphe dans la ville. Le Chasteau Cambresis se rendit aussi à luy sans resistance: mais le Prince de Parme le reprit l'année suyuante. Monsieur laissa gouuerneur dans Cambray Ian de Monluc Seigneur de Balagny, qui auoit esté blessé d'vne arcbusade en vne escarmouche. Le ieune Ventadour & le Vicomte de Turene aians fait quelque effort pour se ietter dans Cambray à l'arriuée de Monsieur, furent pris par les ennemis: & Ventadour estant eschappé de leurs mains ils renforcerent les gardes au Vicomte: lequel fut mis en liberté peu de temps aprés, moienant la rançon de cinquante mille escus, par l'intercession de la Roine-mere. D

VII. L'Archiduc Mathias abandonne les Estats. L'Archiduc Mathias considerant que l'election du Duc d'Alençon faite par les Estats de leur Prince luy estoit vn affront, & qu'il ne pouuoit plus estre parmy eux qu'auec mespris & honte, prit congé d'eux & se retira en Alemagne. Les Estats qui luy auoient ordonné vne pension de six vingts mille florins tandis qu'il seroit auec eux, luy continuerent encore de cinquante mille florins apres sa retraite, en recognoissance de son secours & assistance.

AIIX. Ambassadeurs de En ces entrefaites le Roy à l'instance de la Roine sa mere, despecha en Angleterre François de Bourbon Prince Daufin d'Auuergne, accompagné du

A Mareschal de Cossé, des sieurs de Lansac, de la Mote-Fenelon, de Mauuissiere, France en Angleterre.
l'an de Christ, du President Brisson & de Pinard Secretaire d'Estat pour renoüer le mariage,
duquel il auoit esté si souuent parlé d'entre le Duc d'Alençon & Elizabeth Roi-
1581. ne d'Angleterre. A quoy elle aiant de l'inclination, les pactes en furent dressés,
les Ambassadeurs François estans fondés de procuration valable.

IX Qui concluent le mariage entre le Duc d'Alençon & Elizabeth.

Entre autres choses il estoit accordé, *Que le Duc porteroit le titre de Roy d'Angleterre tant durãt ledit mariage qu'aprés pendãt sa Regence, si la Roine decedoit auant luy auec enfans, durant leur minorité. Neantmoins que tous les benefices, charges & offices seroiẽt conferés par la Roine: & ce aux seuls naturels Anglois. Qu'elle seule disposeroit du Domaine, & des reuenus du Roiaume: & qu'vne pension cõuenable à sa qualité seroit ordõnée au Duc par l'aduis du parlemẽt d'Angleterre. Que tous les actes publiques seroient inscrits & autorisés conioinctemẽt du nom de Dieu & de celuy de Roine. Qu'il ne pourroit rien innouer ny chãger en l'estat de la Religiõ: toutefois qu'en quelque part du Roiaume qu'il se trouuât, il auroit tousiours vn lieu pour y faire l'exercice de sa Religiõ auec ses domestiques & tous estrãgers de quelque natiõ qu'ils fussent, autres qu'Anglois. Que si de ce mariage nais-*
B *soient deux ou plusieurs enfans masles, l'aisné seroit Roy d'Angleterre. Et s'il aduenoit que le Duc succedât à la couronne de France par le decés du Roy Henry III. son frere (à la successiõ duquel il n'entẽdoit nullement renõcer le cas arriuant) l'aisné seroit Roy de France apres luy & le puis-né Roy d'Angleterre. S'il n'y en auoit qu'vn sans filles, qu'il succederoit à tous les deux Roiaumes: à la charge de venir demeurer à tout le moins huict mois en deux ans en Angleterre. Que s'il y auoit vne ou plusieurs filles auec vn seul fils, il succederoit à la couronne de France, & la fille aisnée (à l'exclusiõ de son frere) au Roiaume d'Angleterre.* Les deputés Anglois firent grande instance à ce qu'il y eût ligue offensiue & defensiue entre la France & l'Angleterre. Mais nos Ambassadeurs ne leur voulurent iamais accorder que pour la defensiue. Ie n'ay que faire de rapporter icy les autres articles de moindre importance, veu mesmes que ce mariage ne fut iamais accompli, Dieu en aiant disposé outre l'intention des hommes.

X. Diuerses affections des Anglois.

Les choses estant ainsi resoluës au contentement des parties, le Duc passa de
Flandres en Angleterre le XXII. de Nouẽbre MDXXCI: où il fut magnifique-
1581. ment receu de la part de la Roine & caressé d'elle durant deux mois auec grande
demonstration d'vne affection cordiale. Les Catholiques Anglois se resioüirent
merueilleusement de ce mariage, sur l'esperance qu'ils auoient que le Prince Frã-
çois leur feroit permettre l'exercice de leur Religion. Les Lutheriens au cõtraire
en murmuroient assez ouuertemẽt craignans qu'il voulût faire cõme Philippe II.
C Roy d'Espagne apres qu'il eut espousé Marie sœur aisnée d'Elisabeth: & mesme
publierent sur ce suiet des liures pleins de mesdisance.

XI. Le Duc d'Alençon proclamé Duc de Brabant.

La celebration du mariage estant remise à vn autre temps, le Duc repassa la mer
auec vn renfort d'hõmes & de finance qu'il receut d'Elizabet: le III. de Feutier
MDXXCII. vint surgir à Flessingues en Zelande: & de là fut conduit auec vne
1582. flote de XLIV. nauires à Anuers: où il fut proclamé Duc de Brabant: en prit les
ornemens (qui sont le Bonnet, la Robbe & la Couronne Ducale:) presta le
serment, & le receut des Seigneurs & Magistrats, auec toute sorte d'hõneurs &
acclamation generale de tous les Ordres de la ville & de la prouince. Il octroya
graces aux criminels, & mit en liberté plus de trois cens prisonniers, espancha de
la monnoye d'or & d'argent emmy le peuple, qui faisoit retentir l'air de benedi-
ctions, l'oüange & cris d'alegresse.

XII. Ses titres.

Dez-lors il prit les titres qui s'ensuiuent: *François fils de France, frere vnique du*
D *Roy, par la grace de Dieu, Duc de Lauthier, de Brabãt, de Luxembourg, de Gueldres, d'Alẽçon, d'Anjou, de Touraine, de Berry, d'Eureux, & de Chasteau-Thierry: Cõte de Flãdres, d'Holãde, de Zelande, de Zutfen, du Mayne, du Perche, de Mante, Meulans & Beaufort: Marquis du Sainct Empire: Seigneur de Frise & de Malines: Defenseur de la liberté Belgique.*

XIII. Son arriuée és villes de Flandres.

Il fut receu auec pareille magnificence & honneurs à Gand, à l'Ecluse, à Bruges, & autres bonnes villes de Flandres, le Prince d'Orange l'accompagnant par tout: ainsi sans luy il ne pouuoit pas esperer grande satisfaction de ces nations farouches. Car nous auons veu tout le long de l'Histoire qu'elles n'aiment gueres leurs Princes naturels: & n'honoroient celuy-ci que par la necessité qui les obligeoit à implorer le secours de ses armes. Dieu veuille que leur mauuais exemple, ny leurs armes mesmes, apres que nous aurons assez trauaillé pour

les affranchir de la domination estrangere, ne soient funestes à la France. Certes les superbes Republiques des nations fieres sont de tres-pernicieuses voisines aux Monarchies, parce que tous les hommes aiment naturellement leur liberté, la croyent mieux maintenir en la Democratie & soubs le gouuernement populaire. A

L'an de Christ, 1582.

XIV. Coniuratiõ de Salcede contre luy. Monsieur estant à Bruges vne coniuration contre sa vie & contre celle du Prince d'Orenge y fut descouuerte: vn des principaux complices de laquelle estoit Nicolas Salcede sieur de Damuilliers, fils de ce Pierre Salcede qui eut de sanglantes prises (comme nous auons veu en son lieu) auec Charles Cardinal de Lorraine en l'an MDLXV. soubs Charles IX: en haine de quoy il fut assasiné à Paris à la S. Barthelemy, parmy les Religionaires, encore qu'il fût Catholique.

XV. Qui fut ce Salcede. Aucuns ont tenu que Salcede le pere estoit Espagnol de nation: les autres qu'il auoit appris si parfaitement la langue Espagnole & s'estoit tellement conformé aux humeurs Espagnoles (auec ce qu'il estoit basané) que s'estant habitué longuement auec eux on le prenoit pour Espagnol naturel. Mais la verité est, & le nom mesme le marque, qu'il estoit natif d'Espagne, parent ou allié des Mendozes: & que s'estant refugié en France pour euiter la punition de certain forfait, il y engendra Nicolas Salcede son fils, homme autant enclin au vice, à la perfidie, & à la trahison que son pere. B

XVI. Opinion 1. touchant cete conjuration. Les Historiens ont escrit diuersement de cete conjuration, selon l'affection qu'ils auoient aux diuers partis qui diuisoient en ce temps-là ce Roiaume. Car qui est l'auteur qui en a parlé sans vne passion manifeste? Ceux qui ont eu de l'affectation contre les Guises prenans argument de ce que la Ligue commença d'esclater ouuertement apres le trespas de Monsieur, leur improperent desormais toutes les plus damnables & plus execrables actions que l'artifice d'enfer & la malice du monde ait enfantées en suite. L'auteur sans nom du Iournal de ce regne, Religionaire desguisé & passionné contre le Roy mesme quasi autant que contre les Guises, raporte en termes exprés, *Que les complices de cete coniuration estoient trente Espagnols sous la conduite d'vn Balduin Italian sé induit à ce parricide par le Prince de Parme: que tous ces trente furent pendus, bruslés ou punis exemplairement par les formes de iustice. Que Balduin aiant esté mis en prison, craignant vn plus cruel supplice se dõna quelques coups d'vne dague dans l'estomac, dont il mourut: & neantmoins son corps fut publiquement roué. Que le ieune Salcede né en France fils de ce vieil Espagnol Salcede, qui auoit tãt fait la guerre au Cardinal de Lorraine & qui fut tué à Paris en l'an MDLXXII le iour de la S. Barthelemy par ceux de Guise, estant trouué complice de cete entreprise fut arresté prisonnier: & luy fut cõmencé à faire son procés en Flandres: & que se sentant perdu il s'aduisa de charger de cete coniuration ceux de Lorraine & de Guise: & quelques autres grands Seigneurs de la Cour aupres du Roy, afin d'estre mené en France pour leur estre confronté, esperant estre recous en chemin par le moiẽ du Prince de Parme. De fait il fut enuoié en France: mais le sieur de Bellieure le fit si dextrement & seuremẽt conduire en France qu'il ne peut estre recous: & son procés luy fut fait & parfait par la Cour de Parlemẽt: & atteint & conuaincu de la conspiration de mort contre Monsieur, & mesmes contre le Roy d'autres enormes crimes, fut condamné par arrest d'estre tiré à quatre cheuaux: ce qui fut executé en la place de Greve à Paris le XXVI d'Octobre ensuyuant. Que le Roy & les Roines assisterent à l'execution en vne chambre de l'Hostel de Ville. Que Tanchou Lieutenant criminel de robbe courte present à l'execution auec ses archers estãt venu dire au Roy que le Criminel s'estoit fait delier les deux mains pour signer sa derniere cõfession, à sçauoir qu'il n'estoit riẽ de toutes les charges qu'il auoit mises sus aux plus grãds de ce Roiaume, sa Maiesté s'escria:* C

O le meschãt hõme, voire le plus meschãt dont iamais i'ay ouï parler. *Ce que le Roy disoit pour autant qu'à la derniere question qu'on luy auoit baillée (où sa Maiesté auoit assisté caché derriere vne tapisserie) il luy auoit ouï iurer & affermer au milieu des tourmens que tout ce qu'il auoit dit contre eux estoit vray: comme beaucoup aussi l'ont creu & le croyient encore au iourd'huy, veu les tragedies qui se sont iouées en France par les accusés.* D

XVII. Autre opinion. Les derniers mots de ce discours tesmoignent assez la passion de cet Historien: lequel faisant vn si mauuais iugement des accusés, deuoit excepter à tout le moins ceux qui manifestement estoient exempts de ce crime. Aubigné le plus insigne & hardi imposteur qui iamais ait mis la main à la plume apres la

A Planche, lequel il ensuit comme son Precepteur, ne dit que cecy sur le subiet de Salcede. *Monsieur ne fut gueres au Pais-Bas que l'affaire de Salcede se descouurit. Celuy-cy, & vn sien compagnon nommé Baza confesserent & soubs-signerent que leur dessein auoit esté d'assassiner ou tuer le Duc d'Anjou, & le Prince d'Orenge : cela à la sollicitation du conseil d'Espagne : en quoy ils esperoient faueur du ieune Côte d'Egmond. Baza apres estre condamné se tua en prison. Salcede mené à Paris à la requeste du Roy & de la Roine sa mere, confessa de plus auoir receu quatre mille ducats, & d'auoir encore à executer contre la personne du Roy à l'instigation de plusieurs Princes qu'il nomma à l'oreille, & desquels le nom fut supprimé.* Il deuoit adiouster, à l'oreille de qui cela fut dit. Car quiconque fût-il qui supprima vne delation qui regardoit le salut de la personne sacrée de l'Oinct de Dieu, estoit luy-mesme criminel de leze-Maiesté diuine & humaine.

L'an de Christ. 1582.

XIIX. Raport de M. le President de Thou.

Messire Iaques Auguste de Thou, le plus élegant Historien des François, mais ouuertement passionné contre la maison de Lorraine (ce qu'Aubigné mesme luy reproche) a deduit amplement toute la coniuration de Salcede, & la procedure B faite contre luy, auec des circonstances si apparentes que les Guises & Villeroy y sont marquez pour les auteurs, & promoteurs de ce crime: au lieu que les deux precedens Historiens le reiettent sur les Espagnols, n'en faisant mesmes Salcede que complice. Ie ne sçay d'où c'est qu'il a tiré aussi que le Pape (c'estoit Gregoire XIII) participoit à cete coniuration execrable : attendu que ce Pape tant par son propre tesmoignage que de tous les autres Historiens, mesmes des Religionaires, eut tousiours de l'auersion contre la Ligue.

XIX. Raisons pour la descharge des Guises.

Quant à ceux qui en parlent à la descharge des Guises, ils disent que la coniuration venoit des seuls Espagnols, sans que pas vn François y trempast, & moins les Princes Lorrains que nuls autres: n'y ayant point d'apparence que quand ils auroient eu vn si horrible dessein contre Monsieur, ils eussent voulu employer à l'execution vn homme duquel ils auoient fait mourir le pere pour auoir esté ennemy capital de leur maison toute sa vie : ny que iamais Salcede se fust confié en eux, ny en leurs promesses. Ils adioustent à cela que le criminel a meslé entre les complices non seulement ceux que les factions presentes, & celles qui suiuirent pouuoient rendre suspects: mais aussi plusieurs autres lesquels iamais ne chancellerẽt en leur deuoir, ny enuers le Roy, ny enuers l'Estat. Ioint qu'il n'y auoit aucune sorte de preuue, ny par tesmoins, ny par escrit, ny mesmes C par presomption quelconque, si ce n'est la seule declaration d'vn criminel, qui desiroit se faire des complices, ou pour se sauuer auec eux, ou pour prolonger sa vie par l'instruction d'vne procedure qu'il croyoit deuoir estre sans fin en y embarrassant tant de personnes illustres. Et pour vne raison inuincible, c'est qu'il a souuent varié en deschargeant tantost les vns, tantost les autres : & en fin tous sur le poinct qu'il deuoit estre executé à mort, & à l'heure que toutes considerations humaines cessant, il deuoit estre plus curieux du salut de son ame. Apres tout, que par le mesme arrest de sa condamnation tous les Princes, Seigneurs, & Gentils-hommes par luy accusés furent absous à pur & à plein, declarés innocens: & tous les actes qui les chargeoient iettés au feu comme calomnieux & execrables.

XX. Noms des accusez par Salcede.

D Les noms de ceux qu'il accusa sont ceux qui s'ensuiuent: Les Ducs de Lorraine, de Guise, de Neuers, de Mayenne, d'Aumale; le Marquis d'Elbœuf, le Mareschal d'Aumont, les Comtes de Grand-Pré, & de Suse, Claude & René de Villequier freres, George fils du mesme Claude, Villeroy Secretaire d'Estat, & son pere, la Chastre gouuerneur de Bourges, Mandelot gouuerneur de Lyon, Girard de Mauleon sieur de Gourdan gouuerneur de Calais, Cigogne gouuerneur de Dieppe, Sarlabous gouuerneur du Havre de Grace, Denys de la Ilere gouuerneur de Baione, la Henaudaye, la Milleraye, Entragues, & Dunes freres, François & Iean d'O freres, Maugiron Lieutenãt de Roy en Daufiné, Philibert de la Guiche Grand-Maistre de l'Artillerie, Frãçois de Cerillac depuis Côte de Belin, Lansac, Sessac, Barlemont, Chanteloup, Bellanger, Aussonuille, & Nicolas Hotman, grandement accredité à Paris enmy la Bourgeoisie.

XXI. Armée du

Cependant le Prince de Parme rappella les troupes qu'il auoit cy-deuant congediées, en leua de nouuelles, & mit sur pied vne tres-puissante armée: en la-

Prince de Parme. quelle aucuns comptent soixante mille combatans : & tenant largement la campagne reprit Chasteau-Cambresis, Gaësbech, Ninoven, & Lyre, à deux lieuës d'Anuers : ce qui accommoda grandement cete bonne ville A L'an de Christ 1583.

XXII. Renfort de celle de Monsieur. D'autre part le Duc de Montpensier & le Mareschal de Biron emmenerent à Monsieur huict cens cheuaux, deux mille hommes de pied François, & trois mille Suisses. Peu apres leur arriuée le sieur de Bonniuet prit Eindouen par escalade. Mais les deux armées n'estans pas en termes de s'entre-choquer, à cause de leur eloignement, on ne voyoit que prises & surprises de villes tant d'vne part que d'autre, auec la desolation du plat pays, & cessation de tout commerce.

XXIII. Qui est mal satisfait des Estats. Ces calamités faisoient que les Estats n'estoient pas si contens de Monsieur qu'ils s'estoient promis, & que luy-mesme demeuroit tres-mal satisfait d'eux, voyant bien qu'il n'estoit Duc de Brabant que de nom tant seulement : & qu'en effet le Prince d'Orenge tenant en sa main toute l'autorité, le pouuoit desfaire quand il voudroit : ce que sans doubte il entreprendroit aussi-tost qu'auec son secours il auroit affranchy les Païs-Bas de la domination Espagnole. D'ailleurs il estoit incommodé par faute que ses troupes n'estoient pas payées : & grandement offensé de ce qu'il n'auoit pas l'exercice de sa Religion si libre qu'il le desiroit : & que dans Anuers mesmes de si grand nombre d'Eglises, on ne luy en auoit voulu accorder que celle de S. Michel seule pour y faire dire la Messe. Mais voicy vne consideration toute sanglante qui perce viuement le cœur de ce ieune Prince. B

XXIV. Outrageusement offensé, & en peril de sa vie. Le Prince d'Orenge estant à Anuers auec Monsieur, vn Espagnol nommé Ian de Iaureques le blessa d'vn coup de pistolet à la iouë, & soudain fut occis par ses Gardes. Cet assassin estant habillé à la Françoise le peuple d'Anuers sans autre perquisition attribua cet attentat aux François, courut aux armes, & ayant inuesti le logis du Duc, taschoit de le forcer, en criant : *Voicy les noces de Paris, massacrons tous ces massacreurs* : ce qu'il eut executé, sans les remonstrances du Prince d'Orenge, & l'opposition de ses Capitaines & domestiques, qui deschargeoient les François de ce crime. Cela arrestoit aucunement leurs efforts : mais neantmoins ils eussent exercé leur cruauté sur le Duc & sur les siens sans que les papiers qu'on trouua sur l'assassin les iustifierent entierement, faisans foy qu'il auoit esté induit par les Espagnols à commettre cet attentat sous de grandes promesses. qu'eussent fait ces brutaux si le Prince d'Orenge eust esté occis? Certes & le Duc & tous les François eussent esté sacrifiés aux ombres du Prince. Aussi Monsieur deliuré de ce danger iuroit que iamais il n'auoit eu si belle peur, ny prié Dieu de si bon cœur qu'à cete occasion effroyable. C

XXV. Se saisit de plusieurs villes en Flandre. Ces considerations donques porterent Monsieur à vne resolution violente : à sçauoir de se saisir en vn mesme iour (qui fut marqué au XVII de Ianuier MDXXCIII) de bon nombre de villes & forteresses en Flandre, & notamment d'Anuers. A cet effet il disposa des troupes en diuers lieux : & fit venir ses principales forces aux faulx-bourgs d'Anuers soubs ombre d'y faire monstre, & sa Noblesse soubs couleur de curiosité de la voir faire. Cete entreprise luy reüssit à Donkerque, Dismude, Termonde, & à Burges de Sainct Vinoque. Mais à Anuers elle fut funeste aux entrepreneurs, dómageable au Chef, & honteuse à toute la nation Françoise. Car nos voisins disoiët que les François appellez en Flandre pour y esteindre la tyrannie Espagnole, y auoient voulu establir la leur par vne perfidie execrable. Toutefois qui considerera sans passion les causes susdites, & l'humeur des Flamans enuers leurs Princes, parauanture ne condamnera-t'il pas cete action à la rigueur, encore qu'elle semble inexcusable D

XXVI. Entrepréd temerairement sur Anuers. Or le Duc d'Aniou n'auoit pas communiqué son dessein au Prince d'Orenge qui tenoit la citadelle, ny au Duc de Montpensier, ny aux Comtes de la Roche-foucaud & de Laual. En ayant ouuert le propos aux trois derniers sur le poinct de l'execution, ils tascherent de l'en diuertir par leurs remonstrances : & n'ayant rien sceu gagner sur vn esprit trop resolu, refuserent d'estre de la partie. Biron n'approuua pas non plus ce conseil. Mais Feruaques pressé & coniuré par Monsieur (apres s'en estre defendu longuement) prit en fin la charge de conduire les troupes qui deuoient faire l'execution dans la ville. Lon tenoit que

A la Rochepot & Sesseual auoient donné ce mauuais conseil à Monsieur, & qu'ils s'en estoient repentis trop tard eux-mesmes.

L'an de Christ. 1583.

Ceux d'Anuers qui auoient quelque desfiance des François, nonobstant le pretexte de la monstre, faisoient bonne garde aux portes de leur ville. Neantmoins Monsieur sortant par la porte de Kippedorp pour aller (à ce qu'il disoit) au Camp és faux-bourgs, estoit si bien accompagné qu'il fut aisé aux siens de s'en saisir en tuant les gardes assez foibles (car c'estoit sur l'heure du disner) & de donner entrée aux troupes à ce ordonnées: lesquelles filerent incontinent dans la ville, criant *Viue la Messe*. Elles consistoient en quatre cornetes de cauallerie, trois mille hommes de pied François, & autant de Suisses. XXVII. Se saisit d'vne porte.

A ce cri les habitans la plus-part Protestans coururent soudain aux armes, tendirent les chaines par les ruës & s'opposerent vigoureusement aux François, les femmes mesmes s'y estant virilement encouragées & engagées. Tellement qu'apres vn horrible chamaillis, les vns combatans pour l'ambition & pour le pillage: les autres pour la defense de leur liberté & pour la patrie: les habitans B repousserent & chasserent les François: la foule desquels fut si grande en leur fuite que les corps morts & de ceux qui estoient terrassés empeschoient la sortie aux autres: & mesmes aucuns montés à cheual se precipitoient desesperément du haut des murs dans les fossés. XXIIX. Desfaite des François.

Le nombre des François qui y furent tués fut de douze, ou selon aucuns, de quinze cens hommes, & autant de prisonniers. Entre les morts il y auoit plus de trois cens gentils-hommes: & parmi ceux-là se trouuerent le Comte de S. Aignan, les sieurs de Chasteau-Roux, de Sainct-Blancard fils du Mareschal de Biron, Gedeon de Pons fils du Baron de Mirembeau, Sesseual & Thiange. Feruaques fut sauué par le Prince d'Orenge qui accourut à ce tumulte. Les habitans n'y perdirent qu'enuiron cent hommes & autant qui moururent depuis de leurs blesseures. XXIX. Morts & prisôniers.

Monsieur qui estoit és faux-bourgs attendant toute autre issuë de son entreprise fut bien estonné d'en voir vn si mal-heureux succés: & se retira à Roque de Berguem, & de là à Termonde auec le reste de ses troupes: lesquelles C endurerent vne extreme disete de viures depuis la desfaite de leurs compagnôs: & mesmes faillirent à estre submergés: les Flamans aians rompu leurs digues & ouuert leurs esclufes pour les faire engloutir & enseuelir dans les plaines ondoyantes. XXX. Retraite de Monsieur.

La necessité l'obligeant d'vser de prieres auec ceux qu'il venoit de violenter, il escriuit au Senat d'Anuers taschant d'attenuer vn attentat qui n'auoit point de defense: & afin que par l'intercession du Prince d'Orenge tous actes d'hostilité cessans on luy fournît des viures. Cetuy-ci bien qu'il condamnât à part-soy l'action de Monsieur, en imputoit pourtant la cause aux inciuilités dont les Flamans auoient vsé en son endroit: & mesmes en leur ramenteuant comme n'agueres ils auoient pris les armes sur vn simple soubçon pour couper la gorge à tous les François, il s'efforçoit de les rendre plus capables d'vn accord en les faisant eux mesmes coulpables. XXXI. Le Prince d'Orenge trauaille à le reconcilier auec les Flamans.

La Roine d'Angleterre bien faschée de cet accident, s'employoit de tout son D pouuoir pour adoucir l'aigreur de ces cœurs vlcerés, & les reconcilier auec leur Prince. Le Roy en escriuit aussi aux Estats, & entre-meslant les plaintes des François auec ses exhortations à la reconciliation, se lioit ouuertement aux interests de son frere. Le Prince d'Orenge prit de là occasion de leur remonstrer qu'il falloit se resoudre à vne de trois choses: à sçauoir à se reconcilier auec le Duc d'Alençon, à rendre obeïssance au Roy d'Espagne, ou à se defendre auec leurs seules forces. que le premier estoit le plus aisé: le second les mettoit en captiuité: & le troisiesme estoit impossible. XXXII. Ses raisons.

Ces raisons obligerent les Estats à prester l'oreille à vn traicté auec le Duc d'Alençon: lequel fut conclu le XXIIX de Mars de la mesme année. Par cet accord ils iuroient & promettoient reciproquement d'oublier le passé & d'entretenir leurs premieres conuentions, moiennant certaines asseurances qui furent prises d'vne part & d'autre: le tout par l'adresse du Prince d'Orenge: lequel preuoyoit bien que les Païs-bas ne sçauroient resister aux forces de XXXIII. L'accord qui s'en ensuiuit.

l'Espagnol sans le secours des armes de France & d'Angleterre. A

XXXIV. Retour de Monsieur en France. L'an de Christ 1583. Il sembloit bien quant aux apparences exterieures qu'il y eût de la satisfaction reciproque. Toutesfois les offenses estoient si recentes qu'elles leur donnoient vne commune deffiance : & les troupes Françoises estans grandement affoiblies (mesmes par vne strete que le Mareschal de Biron venoit de receuoir du Prince de Parme) Monsieur se resolut à se retirer en France auec tous les siens : afin que les Flamans demeurans exposés à l'oppression de leurs ennemis par son absence, fussent contrains de le rappeller pour les proteger de ses armes.

XXXV. Sa maladie & son trespas. Il s'embarqua donc à Dunkerque, vint descendre à Calais, & apres auoir visité le Roy & la Roine-mere, & pris asseurance d'vn nouueau renfort pour renoüer ses affaires és Païs-bas, alla faire quelque sejour à Chasteau Thierry : où estant tombé malade il passa de cete vie à vne plus heureuse le X de Iuin en l'an MDXXCIV, en l'âge de trente ans & trois mois. Sa maladie fut vn flux de sang 1584. qui couloit par tous les pores de son corps, causé de la rupture de quelque vaisseau par des effors faits à cheual : & luy dura quarante iours continuels sans que les Medecins y sceussent trouuer aucun remede. Aucuns ont escrit que ses iours luy furent abregés par poison : & que les Chirurgiens apres son trespas en trouuerent les marques en son corps, en faisant la dissection de ses entrailles. La longueur de sa maladie sans espoir de guerison luy donna temps de recognoistre ses pechés, reclamer la misericorde de Dieu, & receuoir les Sacremens de l'Eglise auec vne contrition Chrestienne. B

XXXVI. Sa sepulture. Son corps fut porté à Paris dans l'Eglise Sainct Magloire au faux-bourg S. Iaques, où le Roy & les Roines en habit lugubre luy allerent donner l'eau benite. De là il fut traduit en l'Eglise Nostre Dame : où vn seruice luy fut fait auec vne magnificence & pompe roiale. De Nostre-Dame il fut encore porté à Sainct Denys, & inhumé auec les cendres de ses ancestres.

XXXVII. Ses mœurs. Ce Prince fut orné de vertus & conditions vrayement roiales. Car il fut genereux, ambitieux, magnifique, actif, vigilant, eloquent, courtois & affable. Les boüillons de la jeunesse & le conseil des jeunes gens (auquel il deferoit souuent le plus) joints à son ambition naturelle, le porterent quelquefois à des actions violentes : desquelles (comme nous auons veu) & la France & la Flandre receurent de grandes calamités, & luy du regret accompagné de repentir & de honte. C

XXXIIX. Mort du Prince d'Orenge. Or le Prince de Parme prenant auantage des desordres suruenus entre les Flamans & leur nouueau Prince, leur enleua en peu de iours les villes d'Ypre & de Bruges : & par vn surcroit de mal-heur aux Estats, le Prince d'Orenge fut tué à Delft le X. de Iuillet (vn mois apres le trespas du Duc d'Alençon) par Baltazar Girard, natif de la Franche-Comté : lequel en luy faisant signer vn passe-port luy donna dans l'estomach vn coup de pistolet chargé de trois bales, par l'induction des Espagnols; & mesmes (si vne si sale lascheté peut tomber en vn cœur si genereux) par la sollicitation & promesses du Prince de Parme. Les Chroniqueurs Espagnols nient tout cela : soustenans que Girard ne fut porté à cete action que par vn zele parfait enuers sa religion & son Roy : & qu'entre les horribles tourmens dont il fut bourrelé, il persista en cete protestation iusqu'au dernier souspir de sa vie auec vne admirable constance. Mais ceux du parti contraire attribuent tout cela à vne obstination diabolique. D

XXXIX. Le Comte Maurice son fils eleu en sa place. Le Comte Maurice son second fils fut éleu des Estats pour succeder à la direction & gouuernement des Païs-bas en la place de son pere. Cetui-ci fera voir ci apres par sa valeur, prudence, vigilance & bonne conduite qu'ils ne pouuoient faire vne election plus heureuse. Car il establit vn si bel ordre & vne si parfaite discipline en son armée qu'il en a merité le titre de plus excellent Capitaine de nostre temps, de restaurateur de l'art militaire & de la milice Romaine.

XL. Coniuration descouuerte contre la Roine d'Angleterre. En ce mesme temps vne conjuration contre la Roine d'Angleterre & contre son Estat fut descouuerte. Les Religionaires Anglois ne manquerent pas de rejetter tout le crime sur les Iesuistes, lesquels traueстis rouloient par toute l'Isle : & Guillaume Parri de la mesme compagnie côuaincu d'estre vn des côplices fut executé à mort à Londres. Les Catholiques Escossois estoient grandemêt foub-

A connés de tremper à telles conspirations (car elles furent assez frequentes) à cause de la captiuité de Marie Roine d'Escosse. Les Catholiques Anglois oppressés soubs le joug d'Elizabeth y donnoient aussi tres-volontiers leurs noms, oublians la reuerence deuë à la Majesté roiale pour suiure l'erreur d'vn zele indiscret, & practiquoient mal le diuin precepte: *Quand ils vous persecuteront en cete cité fuyez en vne autre.*

L'an de Christ. 1584.

Nouueaux & plus hauts desseins de la Ligue. Le Duc d'Espernon enuoié au Roy de Nauarre.

B I. *La Ligue plausible en son origine.* II. *Dessein du Duc de Guise chef d'icelle.* III. *Moien 1. pour y paruenir.* IV. *Moien 2.* V. *Moien 3.* VI. *Moien 4.* VII. *Traicté de Ioinuille.* IIX. *Pourquoy le Duc de Neuers renonça à la Ligue.* IX. *Moien 5.* X. *Moien 6.* XI. *Moien 7.* XII. *Le Roy permet vne assemblée aux Religionaires.* XIII. *Causes de la haine du Roy enuers le Duc de Guise.* XIX. *Le Roy enuoie le Duc d'Espernon deuers le Nauarrois.* XV. *Qui luy fait vn accueil tres-fauorable.* XVI. *Discours du Duc d'Espernon au Nauarrois.* XVII. *Lequel est destourné de sa conuersion par les Ministres.* XIIX. *Dont Roquelaure les offense.* XIX. *Response du Roy de Nauarre.* XX. *Le Duc d'Espernon visite la Roine de Nauarre.* XXI. *Le Nauarrois traite auec l'Espagnol* XXII. *Le saut d'Espernon.* XXIII. *Le Roy calomnié par la Ligue.* C XXIV. *Le Duc d'Espernon Colonel general de l'infanterie.* XXV. *Le Roy prend l'ordre d'Angleterre.* XXVI. *Confederation des Estats heretiques auec ceux de France.* XXVII. *Hardi repart du Nauarrois au Roy.* XXIIX. *Prise d'Anuers par le Prince de Parme.* XXIX. *Les Pays-bas offrent de se donner au Roy.* XXX. *Qui n'ose accepter leurs offres.* XXXI. *Ils se mettent soubs la protection Angloise.* XXXII. *Phare de Cordoüan.*

NOVS auons marqué soubs l'an MDLXXVI l'origine de la Ligue: laquelle ne pouuoit estre que grandement plausible en ses commencemens à tous les Catholiques zelés, entant qu'elle se produisoit comme vne contre ligue pour s'opposer à celle qui n'agueres auoit esté faite par les Religionaires & les Catholiques dits Mal contens ou Politiques, vnis & conjurés ensemble à la ruine de l'Estat & de la Religion Romaine. Mais le sentiment de ceux qui auoient meilleur nez alloit plus auant. Car cete ligue leur sembloit vicieuse en son origine, en ce que le nom du chef principal estoit secret, & point autorisé ny approuué du Roy: combien que depuis sa Majesté s'en fût declarée le chef plus par necessité & par consideration d'Estat que par vne resolution volontaire. — I. La Ligue plausible en son origine. — D

Et combien que durant la vie du Duc d'Alençon frere du Roy, ce chef de la ligue (qui n'estoit pas si secret que tout le monde ne sceût que c'estoit le Duc de Guise) n'ambitionnâr que le commandement general des armes de sa Majesté: neantmoins la mort de ce Prince luy faisant ouuerture à vn plus haut dessein, dez-lors il commença d'aspirer à la Roiauté pour luy s'il suruiuoit le Roy, ou pour les siens, s'il decedoit auant sa Majesté: esperant qu'auec les armes du Roy mesme il opprimeroit tous ceux qui s'opposeroient à son entreprise. C'estoit ensuyure l'exemple de Charles Martel: lequel par ce mesme moien regenta en — II. Desseins du Duc de Guise chef d'icelle.

France durant le regne d'aucuns Rois faineans, & laissant le commandement general des armes de France à Pepin son fils, cetuy-ci se trouua si puissant qu'il vsurpa la Couronne sur les Rois Merouingiens, aiant confiné le dernier dans vn Monastere. A L'an de Christ. 1584.

III. Moien 1. pour y paruenir. Pour paruenir à son but, voici les principaux articles, desquels ce grand homme se seruit, aiant trouué assez d'instrumẽs & de ressors pour les faire joüer à l'auancement de ses affaires. Premierement il falloit faire declarer incapable de la succession de la Couronne le Roy de Nauarre, le Prince de Condé & ses freres, premiers Princes du sang roial. Ce qu'il estimoit bien-aisé à faire en vne assemblée des Estats generaux: & pour y apporter de la disposition il fit si grande instance enuers le Pape Sixte V, qu'il excommunia les deux premiers comme heretiques relaps, & les declara incapables de principauté. Le Marquis de Conty & le Comte de Soissons freres du Prince de Condé s'en alloient enueloppés en mesme paquet comme fauteurs des heretiques, & rebelles à sa Majesté: & eux-mesmes en donnerent des preuues trop manifestes. Le Comte de Soissons aiant combatu à la journée de Coutras auec le Roy de Nauarre, & tous deux auec les Reistres. Pour les rendre odieux à tous les Catholiques il faisoit publier que Dieu disposant de Henry III, il ne falloit attendre que l'abolition de la vraye Religion, si aucun de ces Princes-là paruenoit à la Couronne. Il ne manquoit point d'hommes capables d'imprimer cete opinion en l'esprit du peuple: & les plus habiles predicateurs en faisoient le plus ordinaire argument de leurs sermons dans les chaires de verité: & quantité de liures escrits artificieusement sur le mesme sujet voloient par les mains des hommes. L'exẽple d'Angleterre estoit mis en auant auec des plaintes des Catholiques Anglois gemissans soubs le joug insupportable d'vne Roine heretique. Quant au Duc de Montpēsier qui restoit seul des Princes du sang dans le deuoir, on le voyoit dez sa jeunesse si valetudinaire & si mal sain qu'il ne sembloit pas redoutable. B

IV. Moien 2. En second lieu, parce que le Roy estant hors d'esperance d'auoir des enfans, il eût semblé que le Chef de la Ligue (qui auoit voulu estre secret iusqu'à present) eût descouuert trop tost son ambition, s'il ne produisoit vn successeur à sa Majesté, en cas que Dieu disposât d'elle; il s'adressa à Charles Cardinal de Bourbon oncle du Roy de Nauarre: auquel il persuada aisément de se declarer premier Prince du sang capable de la succession de la Couronne: & afin de l'attacher plus estroitement à ses volontés, il desseignoit de luy faire espouser Caterine de Lorraine sa sœur, doüairiere de Montpensier, femme habile & violente. L'exemple recent de Henry recognu Roy de Portugal, quoy que Cardinal, prestre, & cassé d'années, seruit grandement à persuader cete vanité au Cardinal de Bourbon qui auoit les mesmes qualités, & la mesme ambition: mais moins de droit & de iugement que l'autre. C

V. Moien 3. En troisiesme lieu, considerant l'esprit de la Roine mere, qui n'auoit inclination qu'au commandement & se representoit assez souuent qu'elle n'auoit plus de fils que le Roy, duquel elle n'esperoit point de posterité, non plus que du Roy de Nauarre son gendre: lequel d'ailleurs (& plus encore le Prince de Condé & ses freres) la haïssoit, à cause des mauuais traictemens qu'il auoit receus d'elle: le Chef de la Ligue (ie dy le Duc de Guise) luy fit entendre qu'il exposeroit volontiers tous ses moiens & sa propre vie, auec ses freres, parens, alliés & amis pour l'auancement des enfans du Duc de Lorraine, de la maison duquel il auoit l'honneur de sortir, si elle de sa part vouloit appuyer de son autorité ses petits fils, puis qu'apres le Roy ils luy estoient les plus proches. Elle qui cherissoit tendrement les enfans du Lorrain, ce qu'il sçauoit bien, comme elle auoit cheri sa fille leur mere, princesse parfaitement vertueuse, presta l'oreille à ces persuasions, & bien qu'elle fût tres-habile, l'ambition du gouuernement l'esblouïssant, elle se laissa prendre à la pipée. Tellement que receuant ses offres pour des asseurées preuues de bonne volonté, elle s'obligea legerement à embrasser en tout & par tout les interests du Duc de Guise. Elle approuua aussi que cependant on fit porter la marotte au Cardinal de Bourbon: auquel, comme n'estant pas pour viure longuement, on feroit subroger le fils aisné du Duc de Lorraine. D

Pour

A Pour le quatriesme, il sçauoit bien que Philippe II Roy d'Espagne affectoit le titre glorieux d'extirpateur de l'heresie, & qu'il ne desiroit rien tant que d'entretenir la guerre ciuile en France, afin que les Pays-bas demeurãs priuez du secours des François luy fissent moins de resistance : outre qu'il s'imaginoit qu'apres auoir subiugué les Pays-bas, il pourroit aisément entreprendre la conqueste de la France. Le Duc de Guise donc s'adresse à luy, demande son appuy pour extirper l'heresie qui a largement estendu ses racines en France, & assisté de ses forces les Estats des Pays-bas contre la Maiesté Catholique, & luy offre son seruice à toutes occasions, moiennant qu'il luy fournisse vne notable somme de deniers tandis qu'il fera la guerre aux heretiques. Ce ressort ioüa aussi heureusement que le precedent. Car par le traicté fait à Ioinuille le dernier iour de Decembre MDXXCIV, l'Espagnol luy accorda cinquante mille escus de pension par mois : & la Ligue ne s'obligea qu'à des promesses incertaines : comme de tenir la main à ce que Cambray & autres places prises par les François és Pays-bas luy fussent rendues, & nul empeschement ne luy fût donné en la nauigation des Indes. VI. Moien 4.

L'an de Christ. 1584.

1584.

A ce traicté assisterent en personne les Ducs de Guise & de Mayenne auec ample pouuoir du Cardinal de Guise leur frere, du Duc d'Aumale, & du Marquis d'Elbeuf B leurs cousins. Le sieur de Meneuille y estoit auec procuration du Cardinal de Bourbon, & Iean-Baptiste Taxis Ambassadeur de Philippe traictoit pour le Roy son Maistre. Il y fut reserué place pour les Ducs de Lorraine, de Neuers, de Mercœur, & autres Princes, Seigneurs, Gentils-hommes, Villes, Communautez, Colleges, & Vniuersitez qui y voudroient entrer, & s'vnir ensemble pour l'extirpation de l'heresie. Le Duc de Mercœur y donna volontiers son seing sur l'esperance d'emporter pour sa part le Pays & Duché de Bretagne, sur lequel il auoit quelques pretentions du chef de sa femme. Le Duc de Lorraine n'auoit garde de faillir à le signer aussi, quand mesmes ce deût estre de son propre sang, tant pour les esperances que la Roine-mere luy donnoit, que parce qu'il se promettoit de se saisir par preciput des villes de Metz, Toul & Verdun, qui estoient à sa bien-seance. VII. Traicté de Ioinuille.

Quant au Duc de Neuers, il s'estoit aussi ioint à cete Vnion : mais il n'y demeura gueres, ains s'en departit apres auoir failly à executer vne entreprise qu'il auoit sur Marseille (ainsi qu'aucuns ont escrit) par le moiẽ de laquelle il pẽsoit se rẽdre maistre, C & d'auanture Côte de Prouence. I'ay appris de bonne part que ce fut à cause qu'aiãt trouué les resolutions de la Ligue trop molles (le Duc de Guise resistant sur tous à ce que rien ne fût attenté sur la personne sacrée du Roy) il iugea & conclud que le Roy ruineroit la Ligue : & qu'apres l'auoir ainsi predit à vne assemblée des Princes ligués, il prit cõgé d'eux, renonça à leur cõfederation, & de ce pas s'en alla demãder pardõ à sa Maiesté auec protestation de lui estre fidele à l'aduenir, & le fut depuis toute sa vie. IIX. Pourquoy le Duc de Neuers renonça à la Ligue.

Le cinquiesme moyen que tint le Duc de Guise, fut d'auoir le Pape de son costé. Mais nonobstant le pretexte specieux de l'extirpation de l'heresie, n'aiant rien sceu obtenir de Gregoire XIII, il persuada Sixte V son successeur : lequel (ainsi que i'ay touché ci-dessus) excõmunia le Roy de Nauarre & le Prince de Condé cõme heretiques relaps : & mesmes (ce que la Ligue desiroit le plus) les declara incapables de toute Principauté tẽporelle, & par cõsequent inhabiles à la succession de la Courõne Françoise, par la Bulle du IX de Septembre de l'année suiuante. Mais le Parlemẽt de D Paris reietta cete Bulle, comme estant de pernicieuse cõsequence, en ce qu'elle entreprenoit sur l'Estat temporel, & estoit contraire aux loix fondamẽtales du Roiaume. IX. Moien 5.

La sixiesme consideration estoit que pour l'execution de si hauts desseins il falloit se rendre puissant dans le Royaume : & que l'vnique moien estoit de faire tomber les gouuernemẽs des Prouinces, des bonnes villes, & des forteresses entre les mains de la Noblesse de sa faction : & que luy & le Duc de Mayenne son frere, tant par la necessité du tẽps, que par la faueur de la Roine-mere (ioint leur experience, courage, & reputation au fait des armes) eussent la conduite des armées roiales. Et d'autãt que la ville de Paris pouuoit grandemẽt fauoriser ses proiets si elle panchoit à son parti, il se resolut aussi d'y faire vne puissãte baterie, les effects de laquelle nous verrõs ci-apres. X. Moien 6.

En septiesme lieu, recognoissant assez que le Roy (& non sans cause) auoit vne extreme auersion contre la Ligue, il iugea qu'il le falloit rendre odieux à ses subiets : ce qu'il esperoit faire fort aisément à cause de sa profusion, qui l'obligeoit à faire tous les iours de nouueaux Edicts pour recouurer de l'argent par des inuentions qui XI. Moien 7.

estoient toutes à l'oppression de son peuple. Surquoy le Parlemẽt de Paris luy auoit fait souuent des remonstrances qu'il auoit tousiours mesprisées. Il adioustoit à cela que n'agueres il auoit pris en sa protection Geneue, la source de l'heresie, l'esgoc des erreurs du siecle, & l'Academie de la faulse doctrine. A L'an de Christ, 1584.

XII Le Roy permet vne assemblee aux Religionaires.

En mesme temps suruindrent trois accidens qui seruirent d'argument pour fortifier ce bruit,& publier que vrayement le Roy se monstrant ouuertement fauteur des heretiques,la Religion anciẽne s'en alloit destruite en France si elle n'estoit appuyée des bons Catholiques. Le premier fut que sa Maiesté permit aux Religionaires de faire vne assemblée generale de leurs Eglises à Montauban: où ils traicterent principalement des moiens qu'il falloit tenir pour ruiner la Ligue, se promettans que le Roy les fauoriseroit en cela pour la haine qu'il portoit au Duc de Guise,chef d'icelle.

XIII. Causes de la haine du Roy enuers le Duc de Guise.

Il est certain que le Duc de Guise auoit tousiours affectionné le seruice de Henry auant son retour de Pologne, & mesmes auoit desiré qu'il retournât en France apres le trespas de Charles, de peur que le Duc d'Alẽçon (lequel il n'aimoit pas) empietât ou la Royauté, ou la Regence. Sa bonne volonté obligeoit reciproquement le Roy à le cherir, & à l'estimer tandis qu'il se contint dans les bornes du deuoir de vassal fidele. Mais à mesure que Henry relaschoit de sa premiere generosité & vigueur, le Duc de Guise relaschant aussi de son affection premiere enuers sa Maiesté,& en suite faisant des entreprises sur son autorité, le Roy commença de le hayr, & sans les trauerses des Religionaires,l'eût chastié de punition exẽplaire. La Ligue formée apres par le Duc de Guise offensa encore plus sensiblement sa Maiesté, & fut vn surcroit de son indignation & iuste courroux contre luy & toute sa faction liguée. Aucuns tiennent que la haine de Henry enuers le Duc de Guise procedoit principalement de ce que passant à Venise à son retour de Pologne, & s'enquestant trop curieusement du cours de sa vie & de son regne auec vn Astrologue, celui-ci luy dit que celuy duquel il faisoit le plus d'estat en France, entreprendroit vn iour sur son autorité & dignité, & seroit cause de sa mort en la fleur de son age: toutesfois qu'il auroit le contentement de le voir mourir le premier. B

XIV. Le Roy enuoye le Duc d'Espernon deuers le Nauarrois.

Le second fut et pour imposer au Roy qu'il estoit fauteur des heretiques fut pris du voyage que le Duc d'Espernon fit en Gascogne pour visiter la Dame de la Valete sa mere, laquelle il n'auoit point veuë depuis sa grande faueur auprés de sa Maiesté. Le Roy luy permit volontiers d'y aller afin de l'employer enuers le Roy de Nauarre, duquel il desiroit plus ardamment que iamais la conuersion à la Religion Catholique,comme le seul moyen de le faire declater legitime successeur de la Couronne, & destruire entierement la Ligue. Il instruisit donc le Duc d'Espernon de ses volontez sur ce suiet, & luy donna pour conseil és occurrences necessaires Bellieure. C

XV. Qui luy fait vn accueil tres fauorable.

Le Roy de Nauarre aiant connoissance du credit que le Duc d'Espernon auoit auprés du Roy,& de la commission qu'il luy auoit donnée, n'attendit pas qu'il le vint trouuer: mais ainsi que le Duc s'y acheminoit, & desia estoit à Sauerdun pour descẽdre à Pamiez,où estoit le Roy de Nauarre,à quatre lieues l'vn de l'autre,le Nauarrois par vne caualcade inopinée le deuança, & l'alla trouuer à Sauerdun: où il n'y eut que des complimens,le Duc se reseruant à luy exposer les commandemens de sa Maiesté auec plus de bien-seance en luy rẽdant ailleurs ses deuoirs. Le Roy de Nauarre estãt donc retourné à Pamiez, le Duc d'Espernon y alla le lẽdemain accompagné de plus de cinq cens Gẽtils-hommes. Le Nauarrois par vn excés de faueur auoir deliberé de luy venir au deuant: mais n'aiant que peu de Noblesse pour l'accompagner,son Conseil trouua plus à propos qu'il l'attendit à pied hors de la ville. Ce qu'il fit: & aiant accueilli tres-gracieusement le Duc, le traicta auec toute sorte de magnificence. D

XVI. Discours du Duc d'Espernon au Nauarrois.

Ce fut là que le Duc pour s'acquiter de sa charge, *luy represẽnta les hauts desseins de la Ligue tous à son preiudice, & à sa ruine: les auantages qu'elle prenoit de ce qu'il demeuroit obstiné en son heresie. Cõbien cela mesme alienoit de luy les affections de la Noblesse, & generalement de tous les Catholiques: que le Roy n'ayant plus de frere le desiroit tenir au lieu de frere: & qu'ayant perdu toute esperance d'auoir des enfans de son mariage, il le vouloit faire declarer & recognoistre pour le plus proche & legitime successeur de sa Couronne: & en suite luy faire si bonne part de l'administration de l'Estat, qu'il pourroit dõpter l'audace de ses ennemis, & leur donner la loy en paix & en guerre: qu'à cet effet donc il le coniuroit de la part du Roy son maistre, vrayement tres-pieux, & tres-religieux de quitter au plustost ces nouuelles opinions touchant la foy, & d'embrasser la Religion de ses ancestres, qui auoient porté*

A *durant prez de mille ans le tres-augustes & tres-eminent titre de tres-Chrestien pour auoir fait profession de la Religion Catholique, Apostolique, Romaine, protegé le Sainct-siege, & exposé genereusement leurs vies & celles de leurs subiets pour l'extirpation des heresies. Que se resoluant à la conuersion & à la reconciliation auec Dieu, il possederoit parfaitement les affections & le cœur du Roy, & par ce moien (auec les graces dont le Ciel l'auoit auantageusement partagé) il dissiperoit les menées de leurs communs ennemis, destruiroit leur artifices, dementiroit leurs impostures, confondroit leurs desseins, prendroit le rang & l'autorité au gouuernement de l'Estat que sa naissance & merite luy donnoient, & aprés la fin du Roy, si Dieu en disposoit ainsi, la succession de sa Couronne.*

L'an de Christ. 1584

XVII. Lequel est destourné de sa conuersion par les Ministres.

Ces remonstrances furent souuent reïterées par le Duc d'Espernon au Roy de Nauarre: lequel sans doubte en fut grandement esmeu: & Roquelaure (qui estoit tousiours auprés de la personne du Nauarrois, nonobstant la diuersité de leurs religions) se passionnoit auec vn tres-bon & tres-loüable zele pour luy persuader la mesme chose: *Mais les Ministres desquels il estoit obsedé l'en diuertirent tousiours par deux raisons: l'vne fondées sur la Foy de la Religion qu'il professoit, à laquelle aiant esté institué dez son enfance,*
B *on attribueroit à legereté voire à impieté qu'il la quitast ainsi sous des promesses incertaines, voire mesmes quand les effects en seroient certains & infaillibles. Car que sert-il de gagner vn Roiaume temporel* (disoient-ils) *ny mesmes tout le monde, si on perd quand & quand son ame: L'autre raison estoit politique: à sçauoir, qu'il se deuoit ramenteuoir le passé pour iuger du present & preuoir l'aduenir: & que s'il consideroit combien de fois on l'auoit repeu de belles promesses sans effect, & mesmes pour le deceuoir en le separant de ses plus confidens amis, ou en le priuant de ses plus fideles seruiteurs, qu'il trouueroit qu'en toutes ces offres du Duc d'Espernon, grandes en apparence, il y auoit plus à craindre qu'à esperer: le Roy mesme n'estant pas assez puissant pour s'en faire croire. Tellement qu'en se faisant Catholique il perdoit certainement l'amitié de ses parens & de ses alliés tant François qu'estrangers, incertain neantmois si les Catholiques se pourront si facilement persuader (aprés deux precedens changemens de Religion) qu'à ce coup il y procede plus serieusement & en bonne conscience.*

XIIX. Dont Roquelaure les offense.

Telle estoit la contre-batterie que les Ministres faisoient aux remonstrances du Duc d'Espernon: & Roquelaure perdant patience (bien qu'il fût assez moderé de son naturel) en eut de grosses paroles auec Marmet Ministre de Nerac, pere de celuy qui a longuement esté auprés du Duc de Rohan, au grand dommage de ce genereux
C Seigneur & de toute la France, *Venez-ça* (disoit Roquelaure) *mal-heureux que vous estes: mettez vne paire de Pseaumes de Marot d'vn costé sur la table, & d'vn autre la Couronne de France: voudriez-vous conseiller au Roy nostre Maistre de quitter la Couronne pour les Pseaumes?*

XIX. Responsе du Roy de Nauarre.

Tant y a qu'aprés tout le Duc d'Espernon ne sceut tirer autre responce du Nauarrois, *que de grandes protestations de fidelité & d'obeissance enuers le Roy, des remerciemens du soin qu'il prenoit de ses interests, & mesmes du salut de son ame. Toutesfois qu'il ne luy seroit ny vtile ny bien-seant de changer si souuent de Religion. Qu'il estoit resolu de ne quiter iamais celle qu'il professoit à present, y ayant esté nourri & instruit toute sa vie, si Dieu par quelque inspiration ou autre secret ressort ne luy faisoit changer de volonté: & qu'en cela mesmes il desireroit vne parfaite instruction au precedent, afin qu'elle peût donner autant de satisfaction à la croiance d'autruy qu'à sa propre conscience. Au surplus qu'il esperoit que Dieu luy feroit la grace de le defendre des embusches de ses ennemis: & que venans ouuertement à la force il croioit estre assez fort & assez puissant pour leur rompre à tous la*
D *teste.*

XX. Le Duc d'Espernon visite la Roine de Nauarre.

Tout cela fut dit à Pamiez, redit à Pau, où le Duc d'Espernon alla retrouuer le Nauarrois qui le vint accueillir à Pontac à quatre lieües de Pau, & reperé encore à Nerac: où le Duc visita la Roine de Nauarre à sa tres-instante priere. Car elle estant en ce temps-là en diuorce auec son mari, & doutant que le Roy son frere (qui ne l'aimoit pas) luy voulût faire joüer quelque mauuais tour par l'entremise du Duc d'Espernon, desiroit de s'en esclarcir en entretenant celuy-ci: qui ne manqua pas de rendre ce deuoir à vne si grande Princesse. Mais aussi le Roy de Nauarre (qui redoubtoit l'esprit de sa femme) auola incontinent à Nerac: où le Duc d'Espernon (comme il a esté tousiours accort & prudent) leua de leurs esprits toute sorte de soubçons & de deffiance.

XXI. *Aubigné tom. 2. l. 5. 6. 16.*

Aubigné rend vne autre raison pour laquelle le Nauarrois refusa les conditions proposées par le Duc d'Espernon: c'est (dit-il) que peu de iours auãt cela le Roy d'Espagne

Le Nauarrois traicte auec l'Espagnol.

& luy auoient fait vne conference par leurs deputés, qui estoient vn Secretaire major de la part de l'Espagnol, & Segur de la part du Nauarrois: lesquelles se trouuerent és maisons des sieurs de Guerre & de Mazere Gentils-hommes Basques: où ils firent vn traité qui n'auoit qu'vn article d'importance, à sçauoir que le Nauarrois r'allumeroit la guerre ciuile en France: & sur la seule asseurance qu'il en donneroit il toucheroit deux cens mille ducats rendus en la maison de Chaux en la basse Nauarre. Qu'aprés qu'il auroit pris quatre villes pour preuue d'auoir commencé la guerre il toucheroit encore quatre cens mille ducats: & en la continuant il luy seroit fourni annuellement au premier iour de Ianuier six cens mille ducats. Cete conuention ne fut pas pourtant executée, à cause qu'en ces entrefaites l'Espagnol demeura d'accord à Ioinuille auec la Ligue: laquelle s'estant obligée à faire la guerre aux Religionaires, il y trouuoit mieux son compte: parce qu'il ne demandoit qu'entretenir la guerre ciuile en quelque façon que ce fut en ce Roiaume. Ce traité auec le Nauarrois est vne preuue suffisante que les Guises n'auoient point encore rien resolu auec l'Espagnol, comme plusieurs leur imposent. Car le but de l'Espagnol n'estant que de faire continuer la guerre ciuile en France, s'il eût obtenu ce poinct par le moien de la Ligue, il n'auoit garde de traicter auec le Nauarrois, auec lequel il y auoit moins d'asseurance à cause de la diuersité de leur religion & de leur ancienne haine. A L'an de Christ. 1583. B

XXII Le saut d'Espernó.

Le Roy estoit alors à Lyon, attendant auec impatience le retour du Duc d'Espernon, pour sçauoir l'issue de sa conference auec le Roy de Nauarre. Le Duc approchant de Lyon, sa Majesté enuoia tous les Seigneurs & la Noblesse de sa Cour au deuant de luy iusqu'au deça d'Esceuilly: & à la rencontre, l'espée d'vn caualier aiant accroché la bride du cheual du Duc d'Espernon, le cheual qui auoit la bouche delicate, se mit en actió, & bronchant tomba dans vn precipice: où le Duc se desnoüa l'espaule, & faillit à se tuer de cete cheute. Le lieu en retient encore aujourd'huy le nom *du saut d'Espernon.* Le Roy aiant aduis de cet accident l'alla voir sur l'heure, & le lendemain le fit porter sur vne chaire à Lyon: l'obstination du Nauarrois jointe à la blesseure du Duc d'Espernon comblant son esprit d'vne extreme fascherie.

XXIII Le Roy calomnié par la Ligue.

Or combien que les intentions du Roy en cete conference qui se fit de sa part par le Duc d'Espernon auec le Roy de Nauarre fussent sainctes: neantmoins la Ligue publia par tout que c'estoit vne confederation secrete, qui ne tendoit qu'à la ruine des bons Catholiques & à l'abolition de la vraye Religion, en faisant deferer la succession de la Couronne à vn Prince heretique relaps, auteur & chef de la rebellion & felonie de ceux de sa secte. Voici encore vn nouueau sujet d'inuectiue. C

XXIV. Le Duc d'Espernon Colonel general de l'Infāterie.

Le Roy honora le Duc d'Espernon de la charge de Colonel general de l'Infanterie Françoise tant deçà que delà les mons, vne des plus importantes de la milice. Pour adjouster encore le lustre à l'autorité, sa Majesté voulut que ce fût auec le titre d'Officier de la Courōne. L'Edict en fut verifié en Parlement le XVII. iour de Ianuier MDXXCV: auquel le Duc d'Espernon assisté du Marquis de Conty, du Comte de Soissons, des Ducs de Montpensier, de Neuers, d'Aumale, de Ioyeuse, de Rais, & accompagné de grand nombre de Seigneurs & Gentils-hommes, en aiant presté le serment au Parlemēt y prit seance en l'audience. Toutesfois le premier President luy dit ces mots: *Duc d'Espernon montez ici comme Pair de France, & non comme Colonel general: car en cete derniere qualité vous n'auez point ici de seance.* Ce surcroit de la faueur du Roy enuers ce Seigneur accreut l'enuie de la Ligue cōtre le seruiteur & la mesdisance contre le Maistre. 1585. D

XXV. Le Roy prend l'Ordre d'Angleterre.

Le troisiesme subiet ou pretexte d'imposer au Roy qu'il auoit confederation secrete auec les heretiques, fut qu'au cōmencement de cete année le Duc d'Erby, Ambassadeur extraordinaire pour la Roine d'Angleterre accompagné de deux cens cheuaux, porta au Roy l'Ordre de la Iartiere: lequel sa Majesté receut, en fit le serment publiquement, & traicta tres-magnifiquement l'Ambassade Angloise.

XXVI Confederation des Estats heretiques auec ceux de France.

Quant au Roy de Nauarre, Prince de Condé & parti des pretendus Reformés, dez-lors qu'ils sceurent les monopoles de la Ligue, ils se resolurent aussi à former vne Cōtre-Ligue & confederation de tous les Estats heretiques. Segur de Pardaillan fut vn des principaux Ambassadeurs & negociateurs de cete affaire: lequel y trauailla auec tant de diligence & de bon-heur pour le parti, que s'interessans tous en la defense des Religionaires de France ils promirent d'y contribuer de leurs forces: c'est à sçauoir la Roine d'Angleterre douze mille Anglois, cinq mille Reistres & quatre mille Suisses: le Cōte Palatin, le Duc Casimir & le Duc de Pomeranie chacun quatre mille Reistres:

A le Landgraue de Hessen deux mille cinq cens: le Duc de Virtemberg deux mille: les Seigneurs des Ligues des cantons cinq mille Suisses: les Escossois deux mille cõbatans de leur nation: & les Religionaires François offroient de paroistre en campagne en nombre de vingt-cinq mille hommes de pied & quatre mille cheuaux. Auec ces forces ainsi vnies ils se promettoiẽt de faire la loy à la France: chasser l'Espagnol des Pais bas: & restablir l'Empereur dans les terres du Sainct-siege. Et dautant que toutes ces nations quoy que bien accordantes ensẽble contre l'Eglise Romaine (marque ordinaire de tous heretiques) estoient en controuerse touchant les principaux articles de Foy, elles arresterẽt d'enuoier leurs deputés à Basle pour les decider & determiner à l'amiable, & specialement celuy de la Cene. Mais ils n'en sceurent demeurer d'accord, & ne le feront iamais, cete conformité & vniformité de croiance n'appartenãt qu'à la vraye Eglise regie par l'Esprit de verité, laquelle n'a iamais qu'vne face.

L'an de Christ. 1585.

Le Roy redoutant les menaces de cete Ligue tant contre l'Estat que contre la Religion en fit reproche au Roy de Nauarre: lequel estant vassal de la France ne pouuoit faire des ligues & des confederations auec les Potentats estrangers au desceu de B sa Majesté sans encourir le mesme crime dont il accusoit les Guises. Neantmoins cõme le Nauarrois estoit en vn degré d'Estat au dessus d'eux: aussi repart-il courageusement au Roy qu'encore qu'il eût perdu la meilleure partie de son Roiaume vsurpée par leur commun ennemi: si ne laissoit il pas d'estre Roy: & qu'en cete qualité il luy estoit permis de traicter auec les Estats estrangers, notamment pour la defense de ses droits, de son honneur, de sa dignité & de sa personne. XXVII. Hardi repart du Nauarrois au Roy.

1580. En ces entre-faites les armes de l'Espagnol faisoient vn tres-heureux progrés és Pais-bas sous la conduite du Prince de Parme. Car il prit Teremonde, Viuorde, & autres villes & forteresses, & mesme Gand la plus grande cité de Flandres se rendit à luy: & Bruxelles en suite sans attendre le siege. Celle d'Anuers capitale de Brabant fut estroitement bloquée par vn pont qu'il bâtit sur la riuiere de l'Escaud, de la longueur de quinze cens pas, qui estoit la trauerse ou traject du canal: sur lequel pont dix hommes pouuoient marcher de front: & combien que les assiegés eussent dressé plusieurs machines pour l'abbatre ou le brusler, il le remit tousiours en si bon estat qu'ils furent en fin contrains de se rendre. XXIIX. Prise d'Anuers par le Prince de Parme.

Les Estats voians leurs affaires en vne desolation extreme, eurent recours au Roy: & la necessité aiant adouci leur fierté naturelle, humilié leur arrogance, & abbatu C leurs courages, ils commencerent à parler bon François, ne demandant pas seulement secours & protection, mais offrans de se sousmettre à sa Maiesté comme tres fideles & tres-obeïssans subiets de sa Couronne. XXIX. Les Pays-bas offrent de se dõner au Roy.

C'est bien sans doute qu'on les eût pris au mot, si en ce mesme temps la Ligue leuant les cornes n'eust estonné le Roy & son Conseil: de sorte qu'apres auoir vsé de tous les artifices & delais dont on se peut aduiser pour entretenir & amuser les Ambassadeurs des Estats, il fut enfin contraint de leur declarer, *Qu'il eust desiré de leur tesmoigner en cete occasion combien il les cherissoit: mais qu'eux-mesmes voyoiẽt que ses subiets François de l'vne & de l'autre Religion armoient puissammẽt & passiõnement contre sa volonté. Qu'il n'auoit non plus de confiance és vns qu'és autres: & neantmoins qu'il ne pouuoit secourir les Estats sans attirer encore contre luy les armes de l'Espagnol: lequel aiant vne secrete confederation auec la Ligue, ne demandoit qu'vn pretexte de ioindre ses forces auec elle pour la destruction de ce Royaume. Qu'aussi-tost que Dieu luy feroit la grace de voir son Estat hors de peril il n'auroit rien en si estroite recommandation que de pouruoir à leur contentement* D *en les assistant de toute sa puissance. Que cependant il intercederoit enuers la Roine d'Angleterre & enuers le Roy de Nauarre afin qu'ils les secourussent au plustost: & n'empescheroit point que les François volontaires allassent à leur seruice.* XXX. Qui n'ose accepter leurs offres.

Les Anglois n'attendoiẽt que cete respõce afin que les Estats des Païs-bas fussẽt cõtraints de recourir à eux auec pareilles sousmissiõs: à quoy ils n'auoiẽt encore disposition ny inclination quelcõque. Car quoy que la cõformité de leur Religion ou plustost leur haine commune enuers la vraye Religion peût auancer leur confederatiõ: toutesfois l'arrogance de la nation Angloise ne leur sẽbloit pas moins insupportable que l'Espagnole. Ioint que tousiours en pareilles occasions les Anglois auoient demãdé quantité de villes & de forteresses pour l'asseurãce de leurs cõuentions: ce qui augmẽtoit la desfiance qu'ils auoiẽt de ces Insulaires. Tellemẽt que leur protection auec de si rudes conditions ne leur sẽbloit pas tant vn secours contre vn tyran qu'vn XXXI. Ils se mettent soubs la protectiõ Angloise.

changement de tyrãnie. Enfin neantmoins la necessité les obligea à traicter auec la Roine d'Angleterre, en luy baillant certaines villes d'asseurance. Et voilà comme nos dissensions intestines nous firent perdre vne occasion de reunir à la Couronne les Païs-bas: laquelle parauanture iamais plus ne s'offrira si fauorable. A L'an de Christ 1583.

XXXII. Phare de Courdoüã. Cete mesme année Louïs de Foix natif de Paris (qui auoit pris son nom & son extraction au Comté de Foix) entreprit la construction de la Tour de Courdoüan, qui est vn Phare assis sur vne roche vers l'embouchure du fleuue de Gironde en la mer Oceane, non moins admirable & vtile à ceux qui nauigent que celuy d'Alexandrie en Egypte.

Guerre I de la Ligue. Edict de l'vnion iuré par le Roy. Contraire Edict du Roy de Nauarre. B

I. *La Ligue met vne armée sur pied.* II. *Manifeste de Charles Cardinal de Bourbon.* III. *Articles de la Ligue.* IV. *Qui se saisit d'aucunes villes.* V. *Son entreprise sur Marseille rompue.* VI. *Mandelot rase la citadelle de Lyon.* VII. *La Ligue puissante en Picardie & en Champagne.* IIX. *Ligueurs les plus zelés de Paris.* IX. *Leur contribution.* X. *Leurs sollicitations enuers les autres villes.* XI. *Le Mareschal de Matignon sert bien le Roy en Guienne.* XII. *Edict du Roy contre la Ligue.* XIII. *Reglement pour les Conseillers d'Estat.* XIV. *Pour les requestes touchant dons ou bien-faits.* XV. *Pour l'accés à sa Maiesté.* XVI. *Il respond au Manifeste du Cardinal de Bourbon.* XVII. *Diuers aduis de son Conseil touchant la Ligue.* XIIX. *Le Roy aime.* XIX. *Les Ducs de Montpensier, de Ioyeuse & d'Espernon seruent fidelement.* XX. *Le Duc de Guise approche de Paris.* XXI. *Demandes de la Ligue au Roy.* XXII. *Qui y preste l'oreille.* XXIII. *Fait vn Edict en faueur d'icelle.* XXIV. *Articles secrets en faueur des Chefs.* XXV. *Le Roy iure l'Edict.* XXVI. *Parle seuerement aux Chefs des Ordres de l'Estat.* XXVII. *Interrompt ceux qui luy veulent respondre.* XXIIX. *Responce du Roy de Nauarre au Manifeste du Cardinal de Bourbon.* XXIX. *Ses plaintes au Roy.* XXX. *Qui luy enuoie vne Ambassade.* XXXI. *Sa froide response.* XXXII. *Il est excommunié par le Pape.* XXXIII. *Qui en reçoit vne iniure* XXXIV. *Commination du Roy contre les Religionaires.* XXXV. *Le Nauarrois en fait vne contraire.* XXXVI. *Le Duc de Montmorency se ligue auec luy & auec le Prince de Condé.* C D

La Ligue met vne armée sur pied.



PHILIPPE Roy d'Espagne pressoit la Ligue de mettre à execution les conuentions accordées à Ioinuille, & en ce faisant commencer la guerre, offrant d'y contribuer de sa part hommes & finance. Les Chefs de la Ligue ne demandoient pas mieux que cela: iugeans bien que pour maintenir leur parti il falloit contenter vn confederé si puissant que celuy-là: & que leurs desseins ne pouuoient reussir que par la force des armes. Ils enuoient donc des commissions de tous costés, leuent des troupes tant de caualerie que d'infanterie & dans le Roiaume & dehors. Aiant fait entrer trois mil Lansquenetz payés des doublons d'Espagne, ils les ioignent à pareil nombre de François en vn corps d'armée fortifié de quantité d'artillerie.

L'an de Christ. 1584

II. Manifeste de Charles Cardinal de Bourbō.

A Et d'autant que cet armement fait sans le consentement du Roy pouuoit sembler odieux, ils publierēt en mesme tēps vn manifeste sous le nom de Charles de Bourbō Cardinal, & premier Prince du sang (car il prenoit ce titre) *par lequel il represente le pitoyable estat de la France, le progrez de l'heresie, les exactiōs & leuées extraordinaires qui se font sur le peuple, la profusion du Roy, lequel pour enrichir deux ou trois de ses mignōs foule tous ses subjets, & neātmoins demeure tousiours dans l'indigence: l'oppression des Ecclesiastiques, l'auilissement de la Noblesse: bref tous les manquemens qui se rencontrent au gouuernement: lesquels il attribue principalement à la faitardise du Roy, & à la conniuence des Ministres de l'Estat, la pluspart fauteurs des heretiques. Apres cela il proteste que luy, cōme premier Prince du sang, les autres Princes, Prelats, Officiers de la Couronne, Seigneurs, Gentil-hommes, & tous les bons Catholiques François ont resolu ensemble de pouruoir à ces defauts, & ne se proposans autre but que la gloire de Dieu, le seruice du Roy, & le bien de l'Estat, ont iuré d'extirper l'heresie de ce Royaume pour y restablir par tout l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique, Romaine, maintenir les Ecclesiastiques en leurs exēptions, immunités & priuileges, remettre la Noblesse en son ancien lustre, rang, & hōneurs, descharger le peuple de tous subsides inuentez depuis le regne de Charles IX, & bannir de la Cour ces sang-sues qui se gorgent de sa substance. Que le Roy seroit supplié de proceder à la nomination de son successeur à la Couronne, en cas que Dieu ne luy donnât point d'enfans masles.* B *Que les frequentes remonstrances des vrais Catholiques, ses tres-fideles & tres-humbles subiets aiant esté iusqu'à present sans fruit, ils protestēt de poursuiure l'executiō de ce que dessus par les armes, & de ne les poser iamais qu'elle ne soit entierement accomplie. Ils promettent auec cela d'establir vne si bonne discipline parmy leurs troupes qu'elles payeront par tout, & ne feront aucune sorte de desordre.* Ce manifeste estoit souscrit du seul Cardinal: aussi portoit-il la marote pour tous les autres.

III. Artifices de la Ligue.

Plusieurs liurets volerent en mesme tēps par les mains du peuple pour confirmer les plaintes de la Ligue contre le Roy, & les protestations de la saincte Vnion (ainsi en parloient les supposts de la Ligue) & les Predicateurs declamoient là dessus plus hardiment que iamais en leurs chaires, les vns par vn zele indiscret, les autres comme factieux, & par malice. Le Bearnois (ainsi le qualifioient-ils) y estoit deschiré comme Chef des heretiques, & persecuteur de l'Eglise Catholique.

IV. Qui se saisit d'aucunes villes.

Cependant que ceux-ci inuectiuoient de viue voix, & par escrit, l'armée tenoit la campagne, & faisoit des entreprises sur les plus importantes places du Royaume: & C entre autres sur Mets, Toul, & Verdun,: lesquelles furent heureusement executées sur Toul & Verdun. Mais le Duc d'Espernon ayant auolé à Mets pourueut si bien à la seureté de cete bonne ville, qu'il y fit auorter toutes les intelligences de la Ligue. Et d'autant qu'il entra en quelque deffiance du sieur de Montcassin son cousin germain, qu'il y auoit estably Gouuerneur, (l'vn des freres duquel, nommé Hoeillez, tenoit le party de la Ligue) il luy en osta le gouuernement pour le donner à Sobole: l'ingratitude duquel l'obligea depuis à faire vn grand effort pour le tirer (cōme il fit) de la mesme place: & Montcassin iustifia enuers luy son integrité & innocence.

V. Son entreprise sur Marseille rompuë.

Daries, vn des Consuls de Marseille, auec le Capitaine Boniface esmeurent le peuple à crier, *Viue la Ligue,* massacrerent aucuns des principaux habitans qui pouuoient faire obstacle à leurs desseins, en emprisonnerent plusieurs: & attendans en vain le secours du sieur de Vins, Henry Grand Prieur de France, fils naturel du feu Roy Henry II. & Gouuerneur de Prouence, y auola auec deux à trois cens cheD uaux, appaisa le trouble, deliura les prisonniers, fit pendre les auteurs de la sedition, & fit crier par tout, *Viue le Roy*, en signe d'obeissance.

VI. Mandelot rase la citadelle de Lyon.

En mesme temps (c'estoit au mois d'Auril) François de Mandelot Gouuerneur de Lyon, qui panchoit du costé de la Ligue, voyant que la citadelle (dans laquelle le Duc d'Espernon auoit mis passage) estoit comme vn frein pour le contenir en deuoir, fit sousleuer le peuple pour s'en saisir, & la demolir: ce qu'il executa heureusement, & apres s'en excusa enuers le Roy, en reiettāt le crime sur le peuple. Le Roy, quoy que bien instruit de la verité du fait, fut contraint de le dissimuler, de peur de perdre la ville apres la citadelle. Ioint que Villeroy qui traictoit le mariage du sieur d'Alincour son fils auec la fille de Mandelot (lequel entre autres choses luy donnoit son gouuernement) appaisa le iuste courroux de sa Maiesté irritée.

VII. La Ligue puissāte en

La Picardie, laquelle dés l'an MDLXXVI, auoit formé vne Ligue particuliere soubs le sieur de Humieres, se declara pour la Ligue generale: & n'y eut point de bonne ville qui ne fit le saut, excepté Boulogne, qui refusa la porte au Duc d'Aumale

Picardie & en Champagne.

reuenant de prendre Dourlens. Le Duc de Guise estant gouuerneur de Champagne disposoit aussi de toutes les places de cete Prouince. A

L'an de Christ, 1585.

IIX. Ligueurs les plus zelez de Paris

Les practiques & menées de la Ligue furent si fortes dans Paris qu'il n'y eut Compagnie, Corps, College, Ordre, ny Mestier qui n'y contribuât vn grand nombre de personnes : les vnes par vn zele indiscret enuers leur Religion y donnās leur nom, & s'y lians par sermēt: les autres, qui auoient leurs affaires desesperées, esperās de faire quelque fortune parmy les desordres & dissentions ciuiles. Le President le Maistre se chargea de practiquer les Officiers de la Cour de Parlement: la Chapelle-Marteau, ceux de la Chambre des Comptes: le Presidēt de Nully, ceux de la Cour des Aides: Roland, ceux des Monnoyes : la Bruyere Lieutenant Particulier, ceux du Chastelet: Bussy-le Clerc & Michel, les Procureurs en la Cour de Parlement: Crucé, ceux du Chastellet: Hate & Morliere, les Notaires : Bart & Louchart, les Commissaires: & d'ailleurs Louchart par vn excés de zele se chargea de gagner les Maquignons, & Marchands de Cheuaux: Leu, les Huissiers du Parlement: Senaut, les Clercs de Greffe: Choulier, les Clercs du Palais: Pocart & Gilbert, les Bouchers & Chaircuitiers. D'autres auoient charge de desbaucher l'Vniuersité : en quoy ils B n'eurent pas beaucoup de peine: tous les Ordres Ecclesiastiques, les Colleges, & la Sorbonne mesme tenant que la Ligue deuoit extirper l'heresie. Entre les plus zelez estoient encore remarqués Acarie Maistre des Comptes, Hennequin Thresorier de France, Loüis d'Orleans Aduocat en Parlement, Droüart Aduocat au Chastelet, Hoteman Thresorier de l'Euesque de Paris, Santueil, Bray, le Turc, & Ameline.

IX. Leur contribution.

Tous contribuoiēt aux frais necessaires pour maintenir cete cōfederation: dont il y auoit vn Estat ou roolle contenāt ce que chacun deuoit fournir, & l'inscription estoit pour les bouës: le roolle marqué par sols, qui signifioient autant d'escus. Aucuns escriuent que le Duc de Guise en retira à diuerses fois plus de trois cens mille escus.

X Leurs sollicitatiōs enuers les autres villes.

Les Parisiens liguez ne se contenterēt pas d'auoir ainsi basty leur Vnion: mais aussi deputerent les plus factieux d'entr'eux par toutes les Prouinces & bonnes villes du Royaume pour solliciter les bons Catholiques à se liguer auec eux soubs la conduite du Duc de Guise : lequel (disoient-ils) auoit si bien ordonné les affaires que dans peu de iours il mettroit en campagne quatre-vingts mille hommes de guerre, & s'asseuroit que dans trois ans il n'y auroit pas vn heretique en France. Ces sollicitations de la part de la ville Capitale du Royaume confirmerent ceux qui desia auoient de l'inclination à la Ligue, & en attirerent grande multitude d'autres.

XI Le Mareschal de Matignon sert bien le Roy en Guienne

Les Bourdelois redoutans les menaces du Roy de Nauarre (dont nous auons C parlé ci-dessus) auoient aussi vne extreme propension à la Ligue, & Louis de Genoillac Baron, & depuis Comte de Vaillac (lequel l'auoit souscrite) y encourageoit ses plus grands, auec lesquels il auoit d'autant plus de credit qu'il estoit gouuerneur du Chasteau Tropeite (dit vulgairement Trompete) qui est sur la riuiere. Mais le Mareschal de Matignon se saisit de sa personne, & par menaces le contraignit de luy remettre le chasteau: ce qui fut cause de retenir en deuoir non seulement la ville de Bourdeaus, mais aussi vne bonne partie de la Guienne, qui estoit sur le poinct de crier, *Viue la Ligue.*

XII. Edict du Roy contre la Ligue.

Pendant que la Ligue faisoit ainsi vn grand progrez pour destruire l'autorité Royale, le Roy s'amusoit à faire des Edicts pour l'empescher. Sur la fin de l'année derniere il en fit vn portant desenses soubs de grosses peines à tous ses subiets de faire aucunes ligues, societez, ny confederations, ny leuée de gens de guerre dans le Royaume, ny dehors sans sa permission.

XIII. Reglement pour les Conseillers d'Estat.

L'année precedēte il auoit fait certains Reglemēs pour son Cōseil, & pour la maison Royale, qui furēt trouuez tous hors de saison, & aucuns grandement odieux. Il D restreignit le nombre des Conseillers d'Estat à trente-trois, à sçauoir six Ecclesiastiques, six de robbe longue, & vingt-vn d'espée. Les Ecclesiastiques & ceux de robbe longue deuoiēt estre vestus de robbes longues, ceux-ci à manches larges, & ceux-là estroites : & ceux d'espée de manteaux longs fendus au costé droit, & retroussés du gauche. L'estoffe estoit de velours violet cramoisi pour l'hiuer, & de satin pour l'Esté. Ils estoiēt obligez à seruir par quartier, sans exclusion des Princes, Cardinaux, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, Presidens au Parlement de Paris, Premiers Presidens és autres Parlemēs, & en la Chambre des Comptes, Secretaires d'Estat, Intendans & Contre-roolleur des Finances, Grand-Preuost de France, Capitaines des

A Gardes du Corps. Le Roy entrant en son Conseil, les Cheualiers de son Ordre y
L'an de auoient aussi entrée. La deffiance luy faisoit exiger d'eux vne nouuelle forme de ser-
Christ, ment. Ainsi s'amusoit-il à vestir decemment les gens de son Conseil, pendant que la
1585. Ligue trauailloit à le despoüiller de l'autorité souueraine.

Par vn autre Reglement il defendit à toutes personnes (les Roines sa mere & son espouse exceptées) d'interceder enuers sa Maiesté en faueur de personne quelconque, pour obtenir offices, benefices, dons, pensions, ou recompenses: afin qu'il semblast que tous biens-faits procedassent de la seule liberalité du Prince. Et neantmoins il n'en conferoit gueres que par l'intercession des Ducs de Ioyeuse & d'Espernon. XIV. Pour les requestes touchant dons ou bien-faits.

Cela mesme rendoit ces deux Seigneurs grandement odieux aux Princes. Mais vn autre Reglement qu'il fit en leur faueur attira sur eux l'enuie de tous les grands du Royaume. Car il defendit à toutes personnes l'entrée de son cabinet qu'à certaines heures: excepté aux Ducs de Ioyeuse & d'Espernon: ausquels il permettoit d'y entrer à toutes heures. Cete exception ainsi exprimée procedoit d'vne grande imprudence, pouuant estre faite par vn commandement secret sans enuie. XV. Pour l'accés à sa Maiesté.

Il fit faire vne response au Manifeste du Cardinal de Bourbon: en laquelle on re-
B marquoit plus d'elegance que de raison. Car encore qu'en vn autre temps il suffit d'interposer l'autorité de sa Maiesté à telles menées: neantmoins l'impudence des subiets estoit venuë à ce poinct qu'il falloit que le Monarque desarmé rendit compte de ses deportemens à ses subiets armés par la licence du siecle. Et luy n'ayant pas de iustes defenses, si l'on venoit à la discussion de plusieurs affaires, les plus iudicieux estimoient qu'il estoit plus à propos de laisser courir ces libelles que d'y respondre. XVI. Respond au Manifeste du Cardinal de Bourbon.

Tels Edicts, Reglemens, & Defenses de parole estans donc vn remede de peu d'efficace pour guerir les vlceres dont l'Estat estoit affligé: le Duc d'Espernon exhortoit, encourageoit, & coniuroit le Roy par le salut de sa Maiesté, & de son Estat, à vser d'vne punitiõ seuere enuers les chefs de la Ligue, & enuers les seducteurs du peuple. Mais la Roine-mere au contraire auec les principaux du Conseil qui dependoient la plus-part d'elle, ou fauorisoient la Ligue (aucuns craignans aussi que si le Roy l'entreprenoit, & ne le pouuoit executer, rendit le mal incurable) luy conseilloient de faire quelque bon accord auec la Ligue, la cause ou le pretexte de laquelle estoit plausible aux Catholi-
C ques, encore que le procedé en fût de pernicieuse consequence. Ils fondoient cet aduis sur ce que sa Maiesté ne pouuoit prendre asseurance des Religionaires, ny eux confiance en luy, y ayant entr'eux vne auersion reciproque. Ioint que s'vnissant à eux, il confirmeroit entierement les calomnies de la Ligue. XVII. Diuers aduis de son Conseil touchant la Ligue.

Neantmoins afin que la Maiesté Royale ne demeurât pas exposée aux iniures de ses subiects, le Roy commença d'armer aussi de son costé; donna des cõmissions à ses seruiteurs: desquels la fidelité luy estoit connuë: enuoya faire vne leuée de six mille Suisses, & depescha en Alemagne Gaspar de Schomberg Comte de Nanteuil pour emmener vn renfort de Reistres. Mais celuy-cy arresté prisonnier en chemin n'eut pas moiẽ de s'acquiter de sa charge. XIIX. Le Roy arme.

Le Duc d'Espernon estant retourné de Mets fut malade d'vne defluxion sur la iouë droite, mais aussi tost qu'il commença à se bien porter il s'en alla à Orleãs auec ce qu'il peut ramasser de gens de guerre à la haste, & dissipa par tout le pays circonuoisin les forces de la Ligue qui tenoient desia la campagne. Les Ducs de Montpensier & de Ioyeuse firent aussi tres-bon deuoir en cette occasion pour le seruice du Roy: l'vn aiãt chassé du Poitou les troupes du Duc de Mercœur, & l'autre celles du Duc d'Elbeuf le
D long de Loire vers la Touraine. XIX. Les Ducs de Montpensier, de Ioyeuse & d'Espernõ le seruent fidelement.

Tous ces exploits n'empeschoient pas que le Duc de Guise n'approchât de Paris auec son armée, qui grossissoit tous les iours, emmenant quant & luy le Cardinal de Bourbon, comme chef du party, en qualité de premier Prince du sang (ainsi se qualifioit-il) & d'heritier presomptif de la Couronne. Spectacle vrayement plein de commiseration pour la France, & digne de risée pour les estrangers, de voir vn Prestre plus que septuagenaire enerué & cassé, qui pretẽd de succeder à vn Roy sain, vigoureux, & en la fleur de son âge, à l'exclusion d'vn autre Prince plus proche que luy qui est encore plus ieune, plus robuste & vigoureux que le Roy mesme: & ce chetif vieillard ne reconnoit pas qu'il ne sert que de iouët à ceux qui l'entretiennent en cete humeur, & le produisent pour estre la fable du peuple. XX. Le Duc de Guise approche de Paris.

Le Roy donc se trouuant surpris, & redoutant les menaces de la Ligue, & la rebelliõ XXI.

A L'an de Christ, 1585.

des Parisiens, lesquels s'en monstroient ouuertement partisans, fit proposer aux Chefs toutes les conditions qu'ils pouuoient desirer, ne leur en demandant qu'vne, qui estoit qu'ils desarmassent. Mais eux qui apprehendoient aussi la vengeance de la Maiesté offensée s'ils n'estoient les plus forts pour faire la loy à celuy duquel ils la deuoient prendre, s'obstinerent à demeurer armés: protestans tousiours que ce n'estoit que pour le bien & repos de l'Estat, afin d'extirper l'heresie. Au surplus ils offroient toute obeissance au Roy, pourueu que par vn Edict expres il decernast la guerre contre les Religionaires, qu'il iurast le premier de le faire executer de tout son pouuoir, & que tous les subiets Catholiques le iurassent aussi à son exemple. Ils demandoient aussi que sa Maiesté quittast la protection de Geneue, synagogue des heretiques qui produisoit à la France les Ministres, trompettes de rebellion & de felonnie: auec quelques autres articles inserés dans l'Edict qui s'ensuiuit sur leurs demandes.

XXII. Qui y preste l'oreille.

Ainsi le Roy contraint de fléchir aux volontés de la Ligue choisit de deux maux celuy qui sembloit le moindre, & practiqua de rechef vne des maximes de la Roine sa mere: laquelle tenoit que pour ruiner plus aisément vn party il s'y falloit mesler, d'autant qu'en apprenant les secrets & les ressorts, il estoit aisé (mesmement à vn Roy parmy ses subiects) de le renuerser & destruire. B

XXIII. Fait vn Edict en faueur d'icelle.

Voila donc vn Edict extorqué du Roy par la violence de la Ligue, *par lequel sa Maiesté declare qu'elle defend par tout son Royaume l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique, Apostolique, Romaine. Que les Ministres de la Pretendue Reformée vuideront de la France dans vn mois, & les autres de la mesme Religion dans six mois apres la publication de l'Edict soubs peine de confiscation de corps & de biens: permettant à ceux qui obeiront de disposer de leurs biens, tant meubles qu'immeubles. Il reuoque les Chambres triparties. Il declare que tout ce que la Ligue a fait & procuré dans le Royaume & dehors (& mesmes les leuées des gens de guerre) a esté pour le bien de la Religion & de l'Estat. Apres tout il ordonne que tous ses subiects iureront d'entretenir cét Edict, & de le mettre à execution de tout leur pouuoir: & qu'il seroit fait registre des noms & surnoms de ceux qui feroient le serment ainsi ordonné par toutes les villes & iurisdictions du Royaume.* Le Roy mesme assista en personne à la verification qui en fut faite au Parlement de Paris le XIIX de Iuillet MDXXCV.

XXIV. Articles secrets en faueur des Chefs.

Il y auoit encore quelques articles secrets en faueur des Chefs de la Ligue, *par lesquels sa Maiesté leur accordoit certaines villes & places de seureté, à sçauoir Chaalons, Sainct-Disier, Reims, Soissons, Dinan, Concq en Bretagne, Diion ville & chasteau, Beaune, Toul, & Verdun, où le Roy feroit bastir à ses despens vne citadelle. Que la somme de deux cens mille escus seroit baillée au Duc de Guise pour le remboursement de ce qu'il auoit auancé à la leuée des troupes estrangeres: auec la descharge de cent six mille escus enleués des Receptes generales: & ample abolition des choses passées.* C

XXV. Le Roy iure l'Edict.

Cét Edict ainsi verifié en presence du Roy, & iuré par sa Maiesté, Princes, Prelats, Officiers de la Couronne, & de toutes les Compagnies de la ville de Paris, le Roy conuoqua au Louure vne assemblée des Prelats qui estoient à la Cour, auec les Chefs des Cours Souueraines, & le Preuost des Marchans: & en leur manifestant assez par la seuerité de sa face, par la grauité de son accent, & par tous ses mouuemens exterieurs le mescontentement qu'il auoit en son cœur, leur dit ces paroles.

XXVI. Parle seuerement aux Chefs des Ordres de l'Estat.

Vous l'auez voulu ainsi, Messieurs, vous auez voulu que ie iurasse l'vnion des Catholiques pour l'extirpation de l'heresie. Si ç'a esté pour seruir d'exemple à vous & à mes autres subiects, ie loue vos intentions: mais si c'est pensant m'obliger plus estroitement par ce serment à faire la guerre aux Huguenots, c'est m'offenser par la doubte ou desfiance que vous auez de mon zele enuers ma Religion: en quoy ie ne cede à nul Prince de la terre.

Le Roy Charles d'heureuse memoire mon frere m'ayant fait l'honneur en l'age de seze ans de me donner le commandement general sur ses armées, ie fy vœu d'exposer ma vie pour exterminer les Huguenots de la France, & l'accomply si heureusement, qu'outre cent combats, cent rencontres, & cent sieges quasi tous heureux aux Catholiques, ie gaignay deux batailles generales contre les ennemis: esquelles ils perdirent leurs meilleurs soldats auec le Prince de Condé: & au tumulte de la Sainct-Barthelemy leurs Capitaines. Personne n'a doubté que ie n'eusse pris la Rochelle, & dompté entierement les Huguenots si soubs pretexte de me procurer de l'honneur, l'enuie qui se glisse souuent entre les plus proches, ou plustost le mal-heur de la France, & le mien ne m'eust enuoyé en Pologne. D

Dieu ayant appellé à soy le Roy Charles mon frere, & m'ayant reconduit heureusement de Pologne en France pour luy succeder à la Couronne, ie fy à mon sacre vau solennel selon la

A *coustume des Rois tres-Chrestiens, d'employer tous mes moiens & ma propre vie pour la defence de l'Eglise & pour l'extirpation des heresies.*

L'an de Christ 1585. *Apres vn vœu volontaire & vn serment necessaire confirmés par tous mes deportemens & en paix & en guerre, qui pourra doubter de la ferueur de mon zele à l'auancement de la gloire de Dieu & au restablissement de la Religion Catholique par tout mon Roiaume? Certes, ie ne veux viure que pour cela: & sans cela ie tiendroy que ma vie ne me seroit plus qu'vne mort languissante.*

Ainsi donc nous conspirons tous à vne mesme fin: nous prenons tous vne mesme resolution: mais parauanture nous n'auons pas tous pensé aux moiens de l'executer: lesquels consistent principalement au recouurement des finances, comme les nerfs de la guerre. Vous sçauez tous assez que les troubles & les guerres quasi continuelles ont espuisé mes coffres. Que de tout ce qui reuient de bon des impositions & subsides ordinaires, à peine puis-ie fournir à la despence de ma maison & au payement des gens de guerre & des garnisons entretenuës. Que mon peuple est si foulé & chargé que la moindre sur-charge est suffisante pour l'affaisser & accabler entierement. Tellement que puis qu'il faut faire la guerre, il faut aussi de necessité recourir à des moiens extraordinaires pour en retirer des finances.

B *Sachez donc, Messieurs les Prelats, que comme vous auez esté les plus piqués à la conclusiō de la guerre contre les Huguenots (auec ce que vous y estes les plus interessés pour la haine qu'ils ont particulierement contre vostre Ordre) aussi suis-ie resolu de prendre de vos reuenus ce que ie iugeray estre de raison sans attendre ny les deliberations de vos assemblées, ny le consentement du Pape. L'affaire est trop vrgente pour s'arrester à toutes les formalités ausquelles la bien sceance plustost qu'aucune franchise ou priuilege de vostre Ordre m'a lié ci-deuant*
1580. *à l'exemple de mes Ancestres. Vous m'imposez la necessité de faire la guerre par vos importunités, & moy i'impose sur vos biens vne partie des frais ausquels la mesme necessité m'oblige. Et vous Messieurs les Officiers, faites estat qu'à ce mesme effect, ie creéray de nouueaux Offices & me seruiray de vos gages. Et vous, Monsieur le preuost des Marchans, ne trouuez pas estrāge que ie prenne des rentes de l'Hostel de ma bonne ville de Paris pour les employer à la guerre, à laquelle vous auez tous conclu auec plus d'impetuosité que de prouidence.*

C Le plus ancien des Prelats prenant la parole pour representer à sa Maiesté l'indigence & incommoditez du Clergé, il l'interrompit, disant que puis que les Ecclesiastiques s'estoient le plus aheurtez à la conclusion de la guerre, aussi estoit-il tres-iuste qu'ils y contribuassent de leurs biens pendant que les autres y exposeroiēt leurs vies. XXVII. Interrompt ceux qui luy veulent respondre.

D'autre part le Roy de Nauarre aduerty du Manifeste du Cardinal de Bourbon, & des demandes de la Ligue, publia vn Manifeste contraire: par lequel entre autres choses il taschoit de monstrer, *Qu'il n'estoit pas heretique, puis que iamais il n'auoit fait choix de Religion, aiant esté nourri & instruit dez son enfance en celle qu'il professoit, & qu'il offroit de sousmettre sa croiance à vn concile libre. Il protestoit, aussi que iamais il n'auoit procuré que le bien de cet Estat & le seruice du Roy: qu'il auoit detesté les guerres ciuiles comme il faisoit encore: qu'auec la reuerence deuë à sa Maiesté il feroit mentir tous ceux qui diroient le contraire.* Cela en termes generaux: & apres tout, *que pour espargner le sang de tant d'hommes qui perissoient par les guerres ciuiles, il offroit de terminer la querelle, qui estoit contre luy & le Duc de Guise, par le combat d'homme à homme, ou de plusieurs contre plusieurs en pareil nombre, en tel lieu qu'il plairoit au Roy leur assigner dans son Royaume, ou bien dehors, pourueu qu'il y peût estre en asseurance.* XXIIX. Response du Roy de Nauarre au Manifeste du Cardinal de Bourbon

D Apres qu'il eut eu aduis de la publication de l'Edict d'Vnion fait contre les Religionaires par l'importunité de la Ligue, il escriuit de grandes plaintes au Roy: & mesme de ce que luy ny ses predecesseurs n'ayans sceu rien auancer contre la Religion Reformée, ny par tant d'autres Edicts, ny à force d'armes en tēps plus opportun, sa Maiesté pretēdoit à present l'abolir par vn simple Edict extorqué de ses mains par les violentes inductions de ceux lesquels n'agueres il publioit pour ses ennemis, & de son Estat ensemble. XXIX. Ses plaintes au Roy.

Le Roy voulant adoucir l'aigreur du Nauarrois depescha deuers luy vne Ambassade de laquelle Philippe de Lenoncour Cardinal estoit chef, accompagné d'aucuns notables personages du Conseil de sa Maiesté. Sa charge tēdoit à deux fins: l'vne de le presser d'abiurer la nouuelle opinion pour embrasser la Religion de ses ancestres: l'autre d'agreer vne conference entre la Roine-mere & luy pour la paix & repos du Royaume, & que cependant il fit retarder l'entrée des Reistres en France, offrant de sa part de r'appeller deçà Loire les troupes qui s'auançoient vers la Guienne. XXX. Qui luy enuoie vn Ambassade.

XXXI. Sa froide reſponſe. Le Nauarrois reſpondit au premier chef (ce qu'il auoit ſouuent declaré) qu'aiant eſté inſtitué dés ſon enfance en la Religion reformée, laquelle il tenoit eſtre la meilleure, il n'eſtoit pas en termes de la quitter ſi legeremẽt, quãd meſmes ce ſeroit pour gaigner mille Royaumes. Quant à la conference auec la Roine-mere, qu'il y ſeroit touſiours diſpoſé: mais pourtãt que ce ſeroit ſans aucun retardemẽt du ſecours qu'il attendoit d'Alemagne. Ainſi les Ambaſſadeurs du Roy retournerent deuers ſa Maieſté ſans auoir rien fait: le Nauarrois recõnoiſſant bien qu'ils n'eſtoiẽt venus que pour retarder l'arriuée des Reiſtres, que ſes ennemis croyoient eſtre plus preſts qu'ils ne l'eſtoient pas pour entrer dans le Roiaume. Tout ce qu'ils peurent arracher fut donc l'eſperance d'vne conference du Nauarrois auec la Roine-mere: laquelle ſe fit l'année ſuiuante, ſans produire autre fruict qu'vne treſue aſſez mal gardée. A L'an de Chriſt, 1585.

XXXII. Il eſt excõmunié par le Pape. En ces entrefaites le Pape Gregoire XIII eſtant decedé le X d'Auril en l'an MDXXCV, Sixte V fut aſſis en la chaire Apoſtolique. Cetui-ci eſtant homme violẽt, au lieu d'employer la ſaincteté Paſtorale à la conuerſion du Roy de Nauarre & du Prince de Condé, deſgaina ſoudain le glaiue de S. Pierre pour les en frapper, & s'eloignant de la moderation que ſon predeceſſeur auoit apportée en cete affaire, lança les foudres d'excommunication contre eux: les declara decheus & incapables de toute Principauté, comme heretiques relaps & obſtinez en leurs erreurs. Mais parce qu'il fut trouué qu'il outrepaſſoit les bornes de l'authorité Pontificale en touchant à la temporalité, ſa Bulle ne fut pas bien receuë du Roy, ny du Parlement de Paris, ny de ceux qui iugeoient combien elle eſtoit de pernicieuſe conſequence. B

XXXIII. Qui en reçoit vne iniure. Il ſe trouua meſmes dans Rome quelque bon ſeruiteur des Princes excommuniés qui eut la hardieſſe d'afficher contre la ſtatue appellée Paſquin (où lon lit tous les matins quelque nouueauté le plus ſouuent ſatyrique) vn placart contenant des termes iniurieux contre le Pape: & entre autres, qu'il mentoit par ſa gorge en qualifiant heretiques les ſuſdits Princes.

XXXIV. Commination du Roy contre les Religionaires. Or les Religionaires ayans pris les armes pour leur defenſe, & ſurpris aucunes villes, le Roy à l'induction de la Ligue, qui eſtoit puiſſante en ſon Conſeil, fit vn ſecond Edict, par lequel il abregea à quinzaine le delay de ſix mois porté par le precedent: dans laquelle il enioignoit aux Religionaires de vuider de la France, ſur peine de confiſcation de corps & de biens, leſquels le delay paſſé il vouloit eſtre mis ſoubs ſa main par ſes Officiers par toute l'eſtendue de ſon Royaume.

XXXV. Le Nauarrois en fait vne contraire. Le Roy de Nauarre ayant eu connoiſſance de ce ſecond Edict, en fit vn du tout ſemblable contre tous ceux qui auoient iuré l'Edict d'Vnion, & commẽça de le faire executer par toutes les villes de ſon obeiſſance, auec pareille rigueur que faiſoiẽt les Officiers du Roy celuy de ſa Maieſté à l'inſtance de la Ligue. Tellement que lon ne voyoit plus par toutes les villes de France qu'exils, proſcriptions, & voleries ſoubs pretexte de l'execution de ces deux Edicts contraires. C

XXXVI. Le Duc de Montmorẽcy ſe ligue auec luy, & auec le Prince de Cõdé. En meſme temps le Nauarrois enuoya deuers Henry Duc de Montmorency (qualifié ci-deuant Mareſchal de Damuille, & depuis Conneſtable de France ſoubs Henry le Grand) pour le ſolliciter de ſe vouloir ioindre à luy & au Prince de Condé contre les Guiſes, leurs communs ennemis: leſquels aſpiroient à la tyrannie ſoubs le voile de la Religion, & le pretexte d'extirper l'hereſie. A quoy le Duc de Montmorency entendit tres-volontiers, tant pour la haine & l'enuie qui eſtoit entre ſa maiſon & celle de Guiſe, que parce qu'il ne pouuoit eſtre en autorité là où ſes ennemis auoient le commandement en main: Ioint qu'il ſçauoit bien que le Roy n'auroit pas deſagreable ſa confederation auec le Roy de Nauarre. Pour lier donc leur partie ils ſe trouuerent tous trois (ie dy le Nauarrois, le Prince de Condé, & le Duc de Montmorency) à Sainct-Pol en Loragais: où le X d'Aouſt de la meſme année ils iurerent enſemble vne Ligue contre celle des Guiſes. Et dés lors le Duc de Montmorency ioignit derechef ſes armes auec celles des Religionaires. D

Guerre IX contre les Religionaires.

I. Deux Ligues contraires. II. *Le Roy de Nauarre temporiſe encore.* III. *Menée du Vicomte de Turenne.* IV. *Lenteur du Mareſchal de Matignon.* V. *Brigandages en Guienne.* VI. *Genereuſe action de Leberon.* VII. *Autre*

A VII. *Autre hardie action de luy & de Gohas.* IIX. *Vignoles entre dans* L'an de Christ, 1585. *Vie au travers des assiegeans.* IX. *Le Prince de Condé repousse le Duc de Mercœur.* X. *La Trimoüille se fait Huguenot.* XI. *Valeureux exploits de Sainct-Luc.* XII. *Matignon luy promet secours.* XIII. *Les Rochellois contribuent au siege de Broüage* XIV. *Le Prince de Condé auole deuant Angers.* XV. *Le chasteau aiant esté pris par ceux de son parti.* XVI. *Il est enueloppé des Catholiques.* XVII. *S'enfuit, & ses troupes se dissipent.* XIIX. *Il se sauue en Angleterre.* XIX. *Les siens leuent le siege de Broüage.* XX. *Et sont des faits.* XXI. *Exploits de Les-Esdiguieres en Daufiné.* XXII. *Entreprise sur Lyon rompuë.* XXIII. *Desfaite des troupes de Vins.* XXIV. *Trespas de Ronsard.*



B INSI donc deux Ligues & deux factions contraires s'estās formées par les plus puissans Princes & Seigneurs de France, contre la volonté du Roy, il ne pouuoit voir leur progrés qu'auec vn regret extreme, de l'vne parce qu'elle taschoit de destruire l'authorité roiale: de l'autre, parce qu'elle s'efforçoit de r'affermir l'heresie. Leurs pretextes estoient grandement specieux. Car la Ligue des Catholiques protestoit de n'auoir autre dessein ny but que l'extirpation de l'heresie: & celle du Roy de Nauarre, du Prince de Condé & du Duc de Montmorécy que la deffense des loix fondamentales de l'Estat contre l'ābition tyrannique de la maison de Lorraine. Apres auoir combatu assez auec la plume, & fait rouler par toute la France & par tous les Estats voisins leurs manifestes, declarations, accusations, iustifications & responces sans autre fruit que d'aigrir dauantage les passions par leurs outrages & iniures reciproques, puis qu'ils auoient armé par tout il en falloit venir aux armes. I Deux Ligues contraires.

Le Roy de Nauarre plus moderé que le Prince de Condé, ne faisoit pas encore de grandes entreprises en son gouuernement de Guienne: donnant tant seulement ordre à la conseruation des villes & places de son domaine, sans faire aucune violence à celles du Roy: & par cete consideration il auoit repris la ville du Mont-de-Marsan, comme dependante du domaine de Nauarre. Neantmoins pour n'estre pas surpris il distribua des commissions à ses Capitaines pour leuer des troupes tant de caualerie que d'infanterie. II. Le Roy de Nauarre tēporise encore.

C Le Vicomte de Turene (qui prit en cetemps Tule en Limosin) reconoissant que le Roy de Nauarre n'estoit pas si attaché au Caluinisme qu'il ne souffrit volontiers d'estre instruit en la Religion Catholique, veilloit sur luy, le faisant continuellement obseder par les Ministres: & à tout euenement auoit gagné cela sur le parti, que si le Nauarrois faisoit banqueroute à la pretenduë Reformation, il demeureroit leur General en Languedoc, Guienne, Daufiné & Prouence: & mesmes de toutes les Eglises de France, si auec cela le Prince de Condé venoit à deceder: ne croyant pas qu'autre accident que la mort le peût arracher à la Religion Reformée. III. Menées du Vicomte de Turene.

Le Mareschal de Matignon Lieutenant de Roy en Guienne auoit vne armée sur pied pour contre-quarrer le Nauarrois: mais celuy-ci ne faisant pas de grandes entreprises, celuy-là ne faisoit pas aussi des exploits dignes de ses forces. Tellement que le bruit estoit (& les Ligueurs le publioient hautement par tout) que par la conniuence du Roy le Nauarrois & le Mareschal estoient de bonne intelligence. Ce qui confirmoit leur dire, & la commune croiance estoit que le Mareschal pressé pour la Cour de Parlement de Bourdeaus & par les Capitaines Catholiques d'executer certaines entreprises qu'ils luy faisoient bien-aisées, il ne s'en esmouuoit nullement: disant qu'il faisoit beaucoup en faisant les commandemens du Roy son maistre. Ce qui obligea depuis la plus-part de la Noblesse Catholique à prendre le parti de la Ligue. IV. Lenteur du Mareschal de Matignō.

D

Cependant la prouince ne laissoit pas d'estre foulée de contributions, impositions, leuées, pilleries & rançonnemens: de sorte que cete guerre n'estoit V. Brigādage en Guienne

qu'vn brigandage, la plus part des Capitaines n'aians autre but que le sac de quelque ville ou chasteau, ou la rançon de quelque riche prisonnier trahi d'vn parti à l'autre. Si quelque combat se faisoit c'estoit plustost par rencontre ou par necessité que par dessein: & le plus souuent les plus forts donnoient passage aux plus foible pour les obliger à pareille courtoisie, ou plustost lascheté ignominieuse. A L'an de Christ 1585.

VI. Bône actiô de Leberô. Ce ne sont donc pas ces actions-là que ie veux recommander à la posterité, mais tant seulement celles qui sont dignes des ames genereuses: comme ces deux faites en ce temps par Lysander de Gelas Marquis de Leberon, desquelles aiant oui souuent faire le recit en ma ieunesse i'en ay bonne memoire. Aussi l'vne fut faite à vne lieue de chez moy, & l'autre à deux iournées. Ce gentil homme âgé tant seulement de XXIII. ans estoit arriué n'agueres de la Cour, où il s'estoit arresté quelque temps apres le trespas du Duc d'Anjou son maistre: soubs lequel il auoit fait de tres-bonnes & hardies actions, & notamment en vne retraicte deuant Cambray aiant aux trousses luy deuxiesme vne compagnie de gendarmes. Or le sieur d'Estignoz du parti contraire aiant eu aduis qu'il se diuertissoit ordinairement à la chasse, se mit en embuche prez de sa maison, accompagné de trois gendarmes & trois arcbusiers à cheual, esperant le surprendre. Mais aiant esté descouuert, Leberon monta promptement à cheual & sans attendre trois des siens qui s'apprestoient pour le suyure, s'en alla droit à l'embuscade & chargea si furieusement ses ennemis qu'en aiant terrassé vn en le choquant & l'autre (qui estoit d'Estignoz) d'vn coup d'espée, les cinq restans (dont les deux furent aussi blessés) prirent la fuite. Quant à luy il fut blessé aussi de trois grands coups, & couroit fortune de la vie si ses ennemis resolus de le prendre pour le rançonner n'eussent arresté de tuer son cheual, luy couper les resnes de la bride, & le mettre hors de combat se saisir de sa personne. Et de fait ils ne manquerent pas de donner à l'abordée deux coups de pistolet au cheual, & couperent vne des resnes de sa bride: & se voians charpentés à coups d'espée furent contrains de charger aussi le cauallier: mais ce fut trop tard & apres qu'ils se trouuerent en desordre. Les gens de Leberon arriuans apres le combat ramenerent d'Estignoz & son compagnon prisonniers: lesquels Leberon fit traicter auec pareil soin que luy mesme: & le Roy de Nauarre les luy ayant enuoyé demander en eschange de quelques prisonniers Catholiques, il les luy renuoia liberalement sans rançon & sans aucune recompense. B C

VII. Autre actiô hardie du mesme Leberon & de Gohas. En l'autre action le Marquis de Leberon eut le sieur de Gohas depuis Capitaine au regiment des Gardes du Roy, pour compagnon de son peril & de sa gloire. Tous deux passans en Perigort accompagnés tant seulement de dix cheuaux (entre lesquels estoient les deux ieunes freres de Leberon, l'vn nommé Fabien & l'autre Pierre-André depuis Euesque de Valence, & le Capitaine Baudeuez) ils rencontrerent dans le bois de Perberon prez l'Eglise de Rampieu, le sieur de Piles lequel auec quatre eens hommes de pied & quarante maistres alloit executer certaine entreprise sur Doumes. C'estoit au matin, le iour estant couuert d'vn brouillas fort espez: de sorte que les vns ne pouuoient point cognoistre les forces des autres. Le *qui viue* aiant fait descouurir les partis contraires, Leberon & Gohas chargerent si brusquement la cauallerie des ennemis qu'ils la renuerserent sur leur infanterie: en tuerent cinq ou six, en blesserent plusieurs, & entre autres Piles mesme de deux coups d'espée, & en retindrent aucuns prisonniers: desquels aiant appris le nombre des ennemis il prirent vn autre chemin. D'autre part, le Soleil commençant à dissiper le brouillas, Piles ne se voiât point poursuyui, iugea que ceux qui l'auoient chargé n'estoient pas gueres forts, & aiant rallié les siens tourna vers eux en bon ordre. Mais Leberon monté sur vn bon cheual d'Espagne se mit seul sur la retraite & entretint si vaillamment ceux qui l'abordoient que Gohac eut temps de gaigner la sus-dite Eglise de Rampieu auec sa petite troupe, & Leberon en suite: de sorte que Piles s'en retourna sur ses pas pour reioindre son infanterie. D

IIX. Vignoles secourt Vic assiegé par les Catholiques. Dans le parti contraire Vignoles âgé de dix-neuf ans fit en ce mesme temps vne action tres-hardie. Les Religionaires s'estoient saisis de la ville de Vic Fezensac (autres-fois le siege du Comte d'Armagnac) où il y a diuerses clostures

A entr'ouuertes de ruines & de bresches qui enferment vne vaste solitude ou de
L'an de Christ, 1585. mechans bastimens. Aians aucunement remparé celle du milieu, qui commande les autres, ils y auoient logé vne petite garnison, laquelle incommodoit le païs circonuoisin par ces courses. Ce qui obligea la Noblesse Catholique (dont cete contrée est plus peuplée que nulle autre de France) à s'assembler & tascher de la forcer à coups de main, ou à se rendre, sachant bien qu'il y auoit fort peu de prouisions dans la place. Le Vicomté de Turene qui commandoit en Guienne pour les Religionaires en l'absence du Roy de Nauarre, desiroit secourir les assiegés: mais n'estant pas assez fort pour combatre cete Noblesse fortifiée de quelques bandes de gens de pied que le Mareschal de Matignon y auoit enuoiées, il se resolut de rafraichir la garnison. Les plus anciens Capitaines refusant cete commissiõ, à cause du peril euident: Vignoles se presenta pour l'executer, & quoy que le Vicomte le voulût reseruer à de meilleures occasiõs, il prit cent cinquante soldats, les conduisit si heureusement & donna si à propos dans les retranchemens des assiegeans qu'apres auoir taillé en pieces deux corps de garde, il entra sans
B perte auec les siens dans la place: & les Catholiques admirans sa vertu leuerent le siege. Ce ieune caualier se fera renommer ci-apres & pour sa valeur & pour sa fidelité enuers nos Rois, & Dieu luy faisant la grace de recognoistre & abiurer son erreur, il embrassera la foy & la Religion Catholique.

Le Prince de Condé extremement passionné pour sa Religion faisoit la guerre à toute outrance en Poictou, Engoumois & Saintonge, sans y trouuer que biẽ peu de resistance de la Noblesse Catholique. Le Duc de Mercœur aiant fait quelques courses en Poictou, s'approcha du Prince en resolution (disoit-il) de le combatre. Mais il n'y eut que de legeres escarmouches entr'eux, quoy que leurs troupes se trouuassent souuent en presence les vnes des autres. En fin toutesfois le Duc fut rembarré en Bretagne. IX. Le Prince de Condé repousse le Duc de Mercœur.

Durant ces troubles le Prince de Condé demanda en mariage Charlote-Caterine de la Trimouïlle, & l'espousa l'année ensuyuant. Claude de la Trimouïlle Duc de Toüars se sentit si honoré de la recherche d'vn Prince tant illustre que non seulement il fit banqueroute au seruice du Roy en prenant le parti contraire, mais aussi à la foy Catholique: laquelle il abiura pour embrasser le Caluinisme. Sa mere chatouïllée de la mesme vanité liura la ville & le chasteau de Taillebourg au Prince pour gage de leur alliance. X. La Trimouïlle se fait Huguenot.

Le cœur croissant au Prince de Condé auec les forces il approcha de Broüage
C & donna vn tel effroy aux garnisons que Sainct-Luc auoit mis dans Fourras, Sainct-Iean d'Angle & Soubize, qu'elles abandonnerent ces places sans l'attendre. Mais Sainct-Luc qui estoit dans Broüage faisoit de si rudes saillies sur les troupes du Prince & les alloit harceller si loing, qu'Aubigné, qui le voyoit faire, escrit qu'il eschappoit trop auant pour vn gouuerneur. C'estoit faire à mauuais jeu bonne mine. Car il craignoit d'estre assiegé dans cete place mal garnie de gens de guerre (n'y aiant en tout que quatre cens hommes de defense) & encore plus mal pourueuë des choses necessaires (& mesmement d'eau) à soustenir vn long siege. Il voyoit les ennemis de toutes pars & par mer & par terre: mais il ne sçauoit de quel costé il pouuoit esperer secours, si en ces incommodités il estoit attaqué par le Prince. XI. Valeureux exploits de Sainct Luc.

Il donna aduis au Mareschal de Matignon de l'estat de ses affaires par Thiebert: auquel le Mareschal promit son assistance, en luy faisant neantmoins ses forces bien petites pour vne occasion si importante. Le malheur fut encore que
D Thiebert, & Beaumont enuoié quand & luy de la part du Mareschal à Sainct-Luc, furent pris par les ennemis & emmenés au Prince. XII. Matignon luy promet secours.

Les Rochellois & les Isles voisines qui estoient continuellement incommodés de la garnison de Broüage aians offert en ce mesme temps au Prince vn renfort de vaisseaux & de gens de guerre, il se resolut aisément à y mettre le siege. Tellement qu'aiant fait ses appruches par terre & mis son canon en baterie, les Rochellois auec les insulaires bloquerent aussi la place par mer auec bon nombre de vaisseaux bien equippés & armés. Ce fut sur la fin du mois de Septembre en l'an MDXXCV. XIII. Les Rochellois cõtribuent au siege de Broüage.

En ces entre-faites le Prince eut aduis que les Capitaines Halot, Roche- XIV.

Le Prince de Condé auoledeuãt Angers. morte & le Fresne auoient surpris le chasteau d'Angers pour le parti du Roy de Nauarre, duquel il estoit le second chef : mais que n'estans qu'onze en tout, & les habitans les aiant desja inuestis, ils auoient besoin d'estre secourus promptement & puissãment : ce qu'ils ne pouuoient esperer que de la part du mesme Prince. Luy donc se promettant la conqueste de cete bonne ville en secourant le Chasteau, y auola auec huict cens maistres & douze cens arcbusiers à cheual l'elite de toute son armée. Aucuns escriuent que faisant la reueuë de ses troupes à Beaufort prez d'Angers on y compta quatre mille combatans. A L'an de Christ, 1585.

XV. Le chasteau aiant esté pris par ceux de son parti. D'autre part le Comte de Brissac gouuerneur d'Angers, Lauerdin, Bouchage & autres Seigneurs & Capitaines Catholiques accoururent au secours des habitans auec plus de six mille hommes. Le Prince arriuant deuant le chasteau fait donner aduis de son arriuée aux assiegés par des cris & des chamades : mais c'est sans responsе ny signe quelconque. Car desja ceux de dedans s'estoient rendus apres la mal-heureuse mort des trois Capitaines. Halot pensant arrester les habitans en leur disant qu'il ne faisoit rien que par commandement du Roy, fut retenu par eux, qui auoient desja receu les impressions de la Ligue par leur gouuerneur, & comme trahistre eut les quatre membres rompus, & son corps fut mis sur vne roüe. Le Fresne s'estant presenté sur le pont leuis abbatu, & voiant vn arcbusier qui couchoit à joue pour luy tirer, voulut gaigner le dedans. Mais Rochemorte, ou de crainte que les habitans entrassent quand & luy, ou par quelque desfiance (par ce qu'il estoit Catholique) fit leuer le pont, & le Fresne se prenant aux chaines du garde-fou eut vne main coupée d'vn coup d'espée qu'il receut d'vn soldat qui suyuoit de prez, & tomba dans le fossé, ou vn cerf qu'on y nourrissoit luy planta les andouilliers dans le ventre, dont il mourut sur la place. Le lendemain Roche-morte mettant la teste à vne fenestre du chasteau fut tué d'vne arcbusade, Telle fut la fin de ces trois Capitaines. B

XVI. Il est enuelopé des Catholiques. Il y eut de furieuses escarmouches & attaques du costé des faux-bourgs de Bressigny & des Lices entre les troupes du Prince & celles des Catholiques, auec diuers succés. Mais le Prince ayant appris que le chasteau auoit esté rendu à Brissac, demeura grandement estonné, & eût bien desiré d'estre encore deuant Broüage : car en mesme temps il eût aussi aduis que tout le païs circonuoisin estoit alarmé de ce qu'il auoit passé Loire : & que toutes les troupes de la Ligue demarchoient pour luy empescher le retour, l'enueloper de toutes pars dans vn païs ennemi, & le tailler en pieces. Que le Duc de Mayenne s'estoit auancé auec quinze cens cheuaux pour luy couper chemin si d'auanture il auoit passé la riuiere. que la Chastre s'estoit saisi de tous les passages & retiré de son costé tous les bateaux. que le Duc de Ioyeuse s'en venoit ioindre le Comte de Brissac pour le desfaire. Que le Duc d'Espernon & le Mareschal de Biron y accouroient aussi par la Beausse. qu'Entragues gouuerneur d'Orleans descendoit le long de la riuiere pour estre de la partie. que les communes se leuoient de tous costés pour courir apres luy comme apres vne beste sauuage. Bref qu'il estoit en vn peril si extreme qu'il n'en pouuoit reschapper que par quelque coup merueilleux de l'assistance diuine. C

XVII. S'enfuit & ses troupes se dissipent. Ce genereux Prince, qui ne manqua iamais de courage, ne se pouuant resoudre à la fuite, fut seuerement tancé de son obstination par le seigneur de Rohan, qui le plaqua là & piqua droit en Bretagne auec ceux qui le voulurent suyure. Le depart de cetuy-ci laissa vne generale consternation dans le reste des troupes. Que pouuoit adonc faire ce Prince auec si peu de gens de guerre harassés du chemin & des combats precedens contre tant d'ennemis & contre de si grandes forces ? Certes le plus asseuré parti qu'il sceut prendre en ces extremités fut de laisser quelque ordre en la retraite, dont il donna la charge à Sainct Gelais & à Aubigné qui a ecrit l'histoire de ce temps, gagner le deuant & payer des plus mal montés & des gens de pied, qui se dissiperent tous incontinent apres sa fuite, & furent la curée des premiers qui les chargerent. Toutefois la plus-part des gentils-hommes & des Capitaines se sauuerent dans les maisons des Catholiques qui les récueillirent par charité & compassion Chrestienne. Aucuns apres auoir demeuré mussés quelques iours dans les forests se retirerent ou seuls ou en si petit nombre, que ne pouuans donner soubçon ny ombrage par les ports, où D

A il leur conuenoit passer, s'y presenteient aussi auec plus de confiance.

L'an de Christ, 1585. Quant au Prince il se desroba auec la Trimouïlle, Clermont, Auantigny & peu de ses officiers, & passant de maison en maison chez des gentils-hommes connus, en fin apres mille dangers gagna la basse Normandie, & montant sur vn vaisseau entre Sainct-Malo & Auranches se sauua en l'isle de Grenesay & de là en Angleterre, d'où il reuiendra l'année prochaine. XIIX. Il se sauue en Angleterre.

Le bruit de la desroute de ses troupes raportant ce qui estoit vray-semblable (& mesmes la mort ou la prise du Prince) auec tant de certitude que ce qui estoit arriué en effect, emplit d'effroy le camp qui estoit deuant Broüage: & la nouuelle du secours que le Mareschal de Matignon emmenoit aux assiegés arriuant là dessus, les plus asseurés ne songerent desormais qu'à la retraite. S. Mesmes & S. Disant hardis & valeureux Capitaines taschoient de la faire auec quelque ordre. Mais ce mot de retraite à la precipitée leuée d'vn siege imprimant vne fuite és cœurs des soldats, tout se desbanda & se dissipa en desordre. Les insulaires qui bloquoiēt la place par mer, quoy que hors d'apprehension de peril, furent les premiers qui B relascherent & retournerent en leurs isles. XIX. Les siens leuent le siege de Broüage.

Sainct-Luc voiant l'estonnement des ennemis sortit de Broüage, se mit à leurs trousses, & en fit vn horrible carnage par les campagnes voisines. Sainct-Disant faisant contenance de garder vn pont pour luy empescher le passage fut aussi-tost abandonné des siens, & contraint de chercher l'esperance de salut en la fuite. XX. Et sont desfaits.

En ce mesme temps François de Bonne sieur de Les-Esdiguieres gouuerneur en Daufiné pour les Religionaires, desirant faire voir qu'il estoit digne d'vne si importante charge que les principaux chefs du parti luy auoient enuiée, fit plusieurs belles & hardies entreprises, la pluspart desquelles luy reüssirent heureusement: toutefois la gloire de l'execution des plus importantes est donnée à Ian-Baptiste Gentil natif de Fleurac en Giuaudan, Genois d'extraction, tres-excellēt ingenieux: lequel de nuict auec ses petars luy fit ouuerture des portes de la ville d'Embrum, de Montelimar & de Guillestre. Chorges fut emportée de iour à coups de main & à viue force. Le sieur de Gouuernet prit aussi la citadelle de Die mal fortifiée & plus mal pourueuë de viures: les Religionaires, comme les plus forts, s'estans emparés quelque temps auparauant de la ville. XXI. Exploits de Les Esdiguieres en Guienne.

Le mesme Gentil estant soubs le sieur de Chambaud surprit aussi auec ses petars Sanct-Iulian, place assez bonne dans le Viuarez & Montfalcon en Vellay. Il se C promettoit tant de ses artifices qu'il auoit entrepris de mettre Lyon entre les mains des Huguenots. Toutefois son proiet fut rompu par l'arriuée des Reistres: au deuant desquels le Comte de Chastillon le mena quand & luy pour se seruir de son industrie à ouurir les passages. XXII. Entreprise sur Lyon rompue.

Les-Esdiguieres quelque temps apres prit par composition Sainct-Gelais, & Mirabel se rendit à luy sans attendre le siege. Ian de la Garde sieur de Vins assiegeant le chasteau d'Alemagne auec douze cens hommes de pied & peu de caualleric, il s'en alla au secours des assiegés: & les Roiaux se trouuans chargés à l'improuiste prirent si chaudement l'espouuante que sans resistance quelconque ils quiterent le siege & la plus-part les armes pour fuir plus legerement. Tellement qu'il en fut tué plus des deux tiers en la fuite auec plus d'ignominie des fuyans que de gloire pour ceux qui poursuyuoient plustot vn massacre qu'vne victoire. XXIII. Desfaite des troupes de Vins.

D Cete année MDXXCV Ronsard Prince des Poëtes François passa de cete vie à la felicité eternelle. Ie ry de quelques rimailleurs de nostre âge, lesquels au lieu d'admirer le profond sçauoir & les diuines inuentions de cet excellent Poëte s'amusent a censurer ses rithmes pour ne leur sembler pas tousiours assez riches. Pauures & chetifs esprits, lesquels à grand' peine apres mille tranchées de cerueau enfantent vn meschant sonnet en quatorze iours, & entreprennent de corriger les Iliades, les Eneïdes & les Franciades. Alexandre le Grand demandant vn iour à certain maistre d'escole s'il auoit point les œuures d'Homere, il respondit qu'il les pouuoit produire corrigées de sa main: dont ce Roy ialoux de l'honneur de ce diuin Poëte, demeurant offensé donna vn soufflet à ce grimaut, en luy disant comment est ce qu'il s'amusoit à instruire XXIV. Trespas de Ronsard.

de petits enfans s'il estoit capable de corriger les œuvres d'Homere : Certes les censeurs de Ronsard sont dignes de pareil reproche & de plus grand supplice. A

L'an de Christ. 1585.

Exploits du Duc de Mayenne en Guienne, & de la Valete en Prouence.

I. Le Mareschal de Matignon se joint au Duc de Mayenne. II. Places prises par le mesme Duc. III. Castez se rend à luy. IV. Et ensuitte S. Basile & Monsegur. V. Et Castillon. VI. Son entreprise sur le Roy de Nauarre. VII. Qui se sauue à la Rochelle. IIX. Le Prince de Condé espouse Charlote-Caterine de la Trimouille. IX. Desfait le regiment de Tiercelin. X. Trespas des quatre freres de Laual. XI. Le Duc de Mayenne retourne à la Cour. XII. Enleue l'heritiere de Caumont. XIII. Duel de Biron & de Carancy. XIV. Exploits de la Valete en Daufiné. XV. Qui se saisit de Valence & de Gap sur la Ligue. XVI. Perilleuse action du Roy de Nauarre à Eause. B

I. Le Mareschal de Matignon se joint au Duc de Mayenne.

LE Mareschal de Matignon qui auoit passé la Dordogne au port de Brane pour venir au secours de Brouage, entendant que le siege estoit leué, s'auança vers le Duc de Mayenne, lequel estoit desia en Saintonge pour passer en Guienne contre le Roy de Nauarre, auec vne armée composée de cinq mille hommes de pied, cinq cens cheuaux François, quatre cens Albanois, & huict cens Reistres. N'y ayant point d'ennemi qui parust pour s'opposer à leurs desseins ; ils partagerent leurs forces entr'eux, la plus grande partie demeurant souls le Duc de Mayenne. Mais l'vn ny l'autre ne fit pas de grands exploits d'armes. Le Mareschal s'en retourna tout court en Guienne : où ne faisant que temporiser il augmenta le soubçon qu'on auoit desja de luy qu'il eust intelligence auec le Roy de Nauarre. C

II. Places prises par le mesme Duc

Le Duc de Mayenne passant en Limosin reprit Tule, abandonnée de la garnison, moiennant vne bonne somme d'argent que les habitans donnerent à Lamaurie lequel y auoit esté laissé gouuerneur par le Vicomte de Turene. Montignac le Comte se rendit apres quelques canonades, & en suite aucunes meschantes places en Limosin & en Perigort, le Duc faisant passer au tranchant de l'espée ce qui faisoit resistance.

III. Castetz se rend à luy.

Le Mareschal & luy s'estans donnés le rendez-vous au XXV de Feurier de l'année suyuante deuant S. Basile sur Garonne, il s'y achemina, & trouua que le Mareschal à la priere des Bourdelois auoit assiegé Castetz, chasteau aussi sur Garonne appartenant à Fabas capitaine de grande reputation, qui l'auoit bien fortifié & pourueu d'hommes, d'armes & de viures souls le commandement de la Barriere. Le Mareschal conseilloit au Duc d'assieger Saincte-Basile pendant qu'il battoit Castetz : mais le Duc voulant auoir la gloire de toutes les bônes executions se joignit à luy deuant Castetz, & aiant fait secretement des conditions auantageuses à Fabas, fit mettre en ses mains la place. Ce qui augmenta la jalousie qui estoit desja entre ces deux generaux d'armée. D

VI. Et en suite S. Basile & Montsegur

Saincte-Basile se rendit peu apres au Duc de Mayenne, & en suite Monsegur ville forte sur Drot entre les riuieres de Dordogne & de Garonne : laquelle endura deux mille quatre cens coups de canon, y aiant apparence qu'estant bien garnie d'hommes & de viures elle deust faire plus longue resistance. Les sieurs de Temines & de Gié y furent blessés combatans main à main sur la breche. La capitulation fut que les gens de guerre sortiroient auec leurs armes la meche

A esteinte, & seroient conduits en lieu de seureté : mais elle fut mal gardée par les conducteurs, lesquels aians fait quelque querele d'Aleman à ceux qu'ils conduisoient, en tuerent plus de deux cens & desvaliserent les autres. Dequoy les Religionnaires, non sans raison, firent de grandes plaintes, & en eurent à d'autres occasions leur revanche.

L'an de Christ. 1586.

Ces trois places furent prises en deux mois. Mais Castillon petite ville sur Dordogne appartenant à Henriete de Sauoye Duchesse de Mayenne (deuant laquelle furent tués les deux Talbots pere & fils, capitaines Anglois en l'an 1454. MCDLIV soubs Charles VII) l'arresta aussi longuement que ces trois-là: & eût tenu encore plus long temps sans les maladies contagieuses qui emporterent vne grande partie de la garnison : en laquelle il y auoit bon nombre de gentils-hommes : entre lesquels se firent renommer Chamberet, Coronné, Sainct-Angel, Sauignac, Sainct-Ouïn, Bassignac, Bursy, Fredeuille cadet de Salignac, Alen, Bellery & autres. Barraut Seneschal de Bazadois aiant desfait auec sa compagnie d'hommes-d'armes le secours venant de Saincte-Foy pour se jetter dans Castil-B lon, fit auancer la reddition de la place : mais il receut vne arcbusade au bras droit, dont il fut incommodé toute sa vie. La capitulation fut que les gentils-hommes sortiroient auec leurs armes & cheuaux, les autres gens de guerre le baston à la main sans armes, & que tous seroient conduits en lieu de seureté : ce qui fut fidelement entretenu. Puy-Normand, Minzac, & quelques autres petites places se rendirent en suite au Duc de Mayenne : lequel apres cela ne fit rien digne de memoire : dont il s'excusoit sur ce que son armée estoit mal payée : & la Ligue ne faillit pas d'en murmurer contre le Roy, comme fauorisant secretement & indirectement le Roy de Nauarre. V. Et Castillõ.

La verité est aussi que le Duc de Mayenne auoit vne entreprise plus importante que la prise de toutes les places que les Religionaires tenoient en Guienne, à sçauoir sur la personne du Nauarrois mesme : lequel il esperoit surprendre ainsi qu'il rouloit de lieu en autre, l'inuestir dans Nerac, où il seiournoit le plus, & le contraindre à se rendre son prisonnier, ou forcer la ville : laquelle estant com-C mandée de deux costés de hautes collines a vne assiete desauantageuse pour vn siege. Et de fait il l'eût attrapé ou en chemin ou dans cette ville sans le sieur de Monluc qui luy donna aduis du dessein du Duc par Reaup gentil-homme Condomois. VI. Son entreprise sur la personne du Roy de Nauarre.

Le Roy de Nauarre estant eschappé de ce danger passa la Garonne vers Tonnens en extreme diligence luy cinquiesme, afin d'estre moins descouuert : & neantmoins couroit fortune de tomber encore dans les embusches que le Duc luy auoit dressées en tous les passages des riuieres sans la conniuence de Dauid Bouchart Vicomte d'Aubeterre : auquel le Nauarrois aiant enuoié demander s'il se pouuoit confier en luy pour passer en seureté vers la Rochelle, il en receut la responce & la satisfaction que le premier Prince du sang pouuoit attendre d'vn fidele vassal de la Couronne. Tellement que le Vicomte mesme luy auoit marqué le chemin qu'il deuoit tenir, & feignant de l'attendre ailleurs, le Nauarrois se glissa en Saintunge & de là à la Rochelle. VII. Qui se sauue à la Rochelle.

D Il y trouua le Prince de Condé qui estoit de retour d'Angleterre auec vn bon renfort d'hommes & d'argent qu'Elizabeth luy auoit donné pour defendre le parti des Religionaires contre la Ligue. Et comme c'estoit vn Prince actif, violent & hardi, il tenoit desia la campagne & auoit pris le chasteau de Dampierre appartenant au Duc de Rai, auec quelques autres places qui incommodoient le gouuernement de la Rochelle. Ce fut lors qu'il espousa Charlote Caterine de la Trimoüille, l'aiant recherchée (comme nous auons dit) dez l'année precedente. IIX Le Prince de Condé espouse Caterine de la Trimoüille.

Son nouueau mariage ne le rendit pas longuement casanier. Car dans vn mois apres il continua ses projets guerriers, vne entreprise luy ouurant le chemin à vne autre. Aiant aduis que Sainct-Luc auoit failli à surprendre l'isle d'Oleron, & que ses troupes retournoient en leurs garnisons, il monta à cheual auec quarante cuirasses & enuiron pareil nombre d'argolets, accompagné des sieurs d'Auantigny & de la Boulaye, cependant que la Noblesse de son parti s'assembloit pour le joindre. Rencontrant prez de Saintes Tiercelin, lequel y condui- IX. Desfait le Regiment de Tiercelin.

soit son regiment de quatre cens hommes, il le chargea si brusquement qu'il en terrassa trente ou quarante à l'abordée. Tiercelin aiant fait filer ses gens derriere des hayes & des fossés pour se defendre de la caualerie, il ne laissa pas de les recharger aussi hardiment qu'en plein chemin: & Guy Comte de Laual suruenant à propos à son secours auec sa compagnie d'hommes-d'armes le combat recommença tres-furieux & sanglant. Mais en fin le Comte rompant tout ce qui luy faisoit resistance penetra iusqu'au drapeau colonnel du regiment, & l'aracha des mains du porte-enseigne. Tiercelin blessé voiant la route des siens gaigna les faux-bourgs de Saintes auec la plus-part d'iceux à la faueur d'vne troupe de gens bien-armés qui sortirent de la ville. Il y en eut plus de cent tués de son regiment & plus grãd nombre de blessés. La Trimoüille Duc de Toüars fut terrassé à la premiere charge, son cheual aiant esté tué soubs luy & courut fortune de sa vie. A L'an de Christ 1586.

X. Trespas des quatre freres de Laual.

Les sieurs de Rieux & de Sailly freres du Comte de Laual moururent de leurs blesseures: l'vn le mesme iour, l'autre deux iours aprés. Le sieur de Tanlay leur frere estoit decedé de maladie peu de iours auparauant à Sainct-Ian d'Angely. B Le Comte frere germain de Rieux & consanguin des deux autres se voiant priué en si peu de iours de trois si genereux freres, en conceut vn si poignant regret qu'apres les auoir continuellement pleurés durant huict iours, il ne les peut plus suruiure. Tous quatre estoient fils de François de Coligny sieur de Dandelot, qui s'est fait tant renommer ci-deuant és guerres ciuiles dans le parti des Caluinistes. Ils furent enseuelis dans la chappelle du chasteau de Taillebourg, afin qu'il ne sẽblât pas que la mort mesme eût separé des personnes si coniointes.

XI. Le Duc de Mayenne retourne à la Cour.

Pour retourner au Duc de Mayenne, le principal but de son voiage de Guienne aiant esté de surprendre le Roy de Nauarre en faisant semblant d'estre occupé à battre des places de peu d'importance: depuis qu'il eut perdu l'esperance d'enuelopper ce lion dãs ses toiles, il ne songea plus qu'à son retour à la Cour sans vouloir plus rien entreprendre: & quand mesmes il l'eût voulu il ne pouuoit pas, faute de finãce pour payer son armée. Ioint qu'il voyoit bien que la plus-part des seigneurs de Gascongne auoient de l'affection pour le Roy de Nauarre: & que le C Mareschal de Matignon homme caut & prudent, rompit le succés de toutes ses entreprises tant pour luy rendre son change de ce qu'il luy rauissoit toute la gloire de armes du Roy, que par le secret commandement de sa Majesté, qui luy soustrayoit les moiens de continuer la guerre.

XII. Enleue l'heritiere de Caumont.

N'aiant donc pas fait en Guienne le progrés que la Ligue s'estoit promise d'vn Capitaine de telle reputation & d'vne armée roiale, les Religionaires publioient des discours de moquerie contre luy: par lesquels entre autres choses ils disoient qu'il n'auoit sceu rien faire pour l'auancement de la Ligue: mais que pour l'agrandissement de sa maison il auoit enleué Anne de Caumont fille vnique & heritiere de Geofroy Baron de Caumont & Marquis de Fronsac & de Loüise de Lustrac: laquelle Anne estoit vefue de Ian d'Escars Prince de Carancy fils du Vicõte de la Vauguyon. La verité estoit pourtant que le Duc de Mayenne ne l'enleua point que du consentement & mesmes à la priere de sa mere, qui desiroit qu'elle espousast vn des enfans du mesme Duc: mais le Roy ne l'aiant pas agrée elle fut D remariée à François d'Orleans Comte de Sainct-Paul, en faueur duquel & de Leonor son fils, Louis XIII à present heureusement regnant auec le titre de IVSTE, a erigé en Duché le Marquisat de Fronsac: & Leonor Prince de grande esperance a esté tué depuis au seruice de sa Majesté, comme nous verrons en son lieu.

XIII. Duel de Biron & de Carancy.

Le subjet de cete heritiere de Caumont m'oblige à rapporter ici vn fameux duel auquel son premier mari perdit la vie. Elle auoit esté recherchée par Charles Baron de Biron depuis Admiral, & apres encore Mareschal de France qui pouuoit estre marqué en l'histoire pour vn des plus illustres heros de nostre siecle si sa mort honteuse n'eust flestri la gloire de sa vie. Cetuy-ci ne pouuant souffrir que Carancy luy eût esté preferé en sa recherche, le querela de gayeté de cœur, & le fit appeller au combat d'homme à homme. Les amis s'y interessans la partie fut liée de trois contre trois. Tous six s'estans trouués au lieu assigné lez Paris prez du faux-bourg Sainct-Marcel, Biron & ses deux amis Laugoac & Genissac

A demeurerent victorieux, laissans les trois de l'autre parti morts estendus sur la place. Aucuns disent que ce combat se faisant vn iour qu'il neigeoit, Biron fut si iudicieux qu'il gaigna l'auantage du vent, qui portoit la neige dans les yeux de ses aduersaires: de sorte qu'en receuans vne grande incommodité Ils furent tués. D'autres pour attenuer encore la gloire de Biron, adioustoient à cela, que luy estant blessé se trouuoit grandement oppressé par Carancy, qui s'estoit attaché à luy: mais que Laugnac ayant depesché promptement celuy auquel il auoit à faire le secourut: & que Biron esmeu de sa blesseure, se seruant de l'auantage que l'heureux succés de Laugnac luy donnoit, quoy que ses deux amis y resistassent, s'obstina à rauir la vie de tous les trois champions du parti contraire.

L'an de Christ 1586.

Les-Esdiguieres (comme i'ay marqué cy dessus) auançant heureusement les affaires des Religionaires en Daufiné, le Roy y enuoya Bernard de Nogaretz sieur de la Valete auec vne petite armée de deux mille hommes de pied François, six compagnies de Suisses, & cinq cens cheuaux: auec laquelle il rangea au deuoir dans peu de temps & les Religionaires, & la Ligue. Il prit Eurre par siege B à la barbe de Les-Esdiguieres, qui se presenta pour secourir la place, & neantmoins se retira tout court voyant la resolution auec laquelle la Valete luy alla à l'encontre pour luy donner la bataille. Il n'en voulut non plus manger aupres du Moustier de Clermont, encore qu'il fust plus fort en nombre de combatans que la Valete. XIV. Exploits de la Valete en Daufiné.

Quant à ceux de la Ligue, il les traicta aussi comme ennemis, non pas pourtant si ouuertement, mais bien auec quelque artifice. Ainsi ayant mis en route prés de Beaurepaire le Regiment de la Baume, qui s'en alloit ioindre le Duc de Guise, il donna la vie à ceux qui reschaperent du carnage, leur rendit les armes, en faisant serment de seruir fidelement le Roy, & luy-mesme les retint à son seruice. Il se saisit fort accortement de la citadelle de Valence pour en tirer Geissens, lequel y auoit esté mis gouuerneur par le Duc de Mayenne. Car s'estant presenté inopinément à la porte de dehors auec dix ou douze des siens, il y fut receu auec honneur: & le reste de sa troupe y arriuant à la file, le Gouuerneur C n'osa point leur refuser non plus l'entrée. Mais voyant que la Valete y laissoit les siens les plus forts, il en sortit, & quita le gouuernement qu'il ne pouuoit plus retenir, & en alla faire ses plaintes aux chefs de la Ligue. Il logea aussi dans Gap le sieur de Tajan son cousin germain auec deux compagnies de cheuaux legers, & deux d'arcbusiers à cheual soubs pretexte de fortifier cete ville contre les entreprises de Les-Esdiguieres: mais en effet pour y commander: de sorte qu'Auriac (auquel le Duc de Mayenne en auoit aussi donné le gouuernement à son dernier voyage en Daufiné) aima mieux se retirer qu'obeir à Taian, non sans murmurer contre la Valete comme fauteur des Heretiques, & ennemy des bons Catholiques. XV. Qui se saisit de Valence & de Gap sur la Ligue.

Enuiron ce mesme temps le Roy de Nauarre retournant de Pau à Nerac fit vne action si hardie, que si sa bonne fortune ne l'eût accompagné, on la pourroit dire vne extreme imprudéce. La ville d'Eause (l'antiquité de laquelle i'ay remarquée en mes Memoires des Gaules) estant assez bonne place & de son domaine D d'Armagnac, il se resolut de la retirer des mains des Catholiques. Ne se pouuant à force ouuerte il y proceda par vn tel stratageme. Il fit trauestir vingt-cinq ieunes gentils-hommes en laquais, chacun desquels portoit vn pistolet ou vne carabine soubs la mandille. Luy septiesme marchoit à cheual deuât ces vingt-cinq, & apres eux la troupe. S'estant vn peu trop hasté il arriua à la porte de la ville, & receu dedans, auec les six caualliers, les gardes fermerent la porte au nez des vingt-cinq qui venoient aprés, leuerent le pont leuis, & toute la garnison se mit en armes. Le Nauarrois bien estonné faisoit à mauuais ieu bonne mine, entretenant les capitaines de la ville à propos rompus. Eux non moins estonnés que luy n'osoient rien attenter craignans qu'il eût quelque grande intelligence dans la place, Ioint la reuerence deüe à la Majesté & à la reputation d'vn si grand Prince. Pendant leur entretien Lauerdin auec deux de ses compagnons se glissa vers vne autre porte, & ayant pris vn serrurier (qui d'auanture estoit Huguenot comme plusieurs des autres habitans) & luy ayant fait leuer la serrure, introduisit les XVI. Perilleuse action du Roy de Nauarre à Eause.

vingt-cinq, & toute la troupe en fuite dans la ville. Le Nauarrois se trouuant adonc le plus fort fit mettre la garnison dehors, & pourueut à la seureté de la ville pour son party, sans qu'il y fust fait aucune violence ny desordre. Il commanda seulement qu'vn soldat fust pendu, lequel auoit couché à ioüe pour le tuer, disant qu'il sçauoit bien tirer au blanc (parce que le Nauarrois auoit vn pourpoint blãc) mais son Capitaine luy defendit de tirer. Le galand estant au bout de l'eschelle, ce genereux Prince par vn effet de sa clemence naturelle luy pardonna, se contentant d'auoir puny la peur qu'il luy auoit faite, par la peur de ce supplice. A L'an de Christ. 1586.

Le Roy à Lyon. Exploits des Ducs de Ioyeuse & d'Espernon. B

I. Guerre des trois Henris. II. Le Nauarrois implore le secours des estrangers. III. Qui deputent deuers le Roy. IV. Response de sa Maiesté. V. *Sa negligence.* VI. *Nouueaux Edicts bursaux.* VII. *Parangon du Duc de Ioyeuse & d'Espernon.* IIX. *Exploits du Duc de Ioyeuse en Auuergne.* IX. *Mort de Henry Grand-Prieur de France.* X. *Le Duc d'Espernon gouuerneur de Prouence.* XI. *Prend Sene & Breoule.* XII. *Et Chorges.* XIII. *Le Roy est estonné de l'armée des Reistres.* XIV. *La Valete commande en Daufiné & en Prouence.* XV. *Le Roy employe le Duc de Mayenne.* XVI. *Le Duc de Guise fait la guerre au Duc de Buillon.* XVII. *Assiege Sedan.* XIIX. *Secourt Verdun.* XIX. *Trefue entre les Ducs de Guise & de Buillon.* XX. *Conference entre la Roine-mere & le Nauarrois.* XXI. *Obstination du Nauarrois.* XXII. *Trefue de peu de iours.* XXXIII. *Le Roy se pique contre le Duc de Guise.* XXVI. *La France troublée par la mort de la Roine d'Escosse.* C

I. Guerre des trois Henris. TOVTE la France estoit diuisée en trois partis: celuy du Roy, celuy des Religionaires soubs le Roy de Nauarre, & celuy de la Ligue soubs le Duc de Guise. Et dautant que tous ces trois chefs auoient nom Henry, la guerre ciuile qui s'en ensuiuit fut appellée la guerre des trois Henris. Le premier pourtant auoit toutes ses inclinations à la paix, tant parce qu'il la iugeoit estre necessaire pour le bien de son Royaume, qu'à cause qu'il aimoit grandement le repos, & ses plaisirs: & mesmes (quoy qu'en ayent dit ses calomniateurs) la deuotion incompatible auec la violence. Mais l'impetuosité de ses subiets, & la necessité l'emporta mal-gré luy à la guerre. Le second ne refusoit pas la paix, afin de complaire au premier: mais les desseins du tiers tendans entierement à sa ruine (ioint qu'il s'estoit tousiours nourry dans les armes) il se disposoit aisément à la defense. Le troisiesme ne pouuant paruenir à son but, ny pousser son ambition que par les armes (auec ce qu'il estoit naturellement martial) ne respiroit que feu & sang, & en armant de tout son pouuoir alarmoit les autres. D

II. Le Nauarrois implore le secours des estrangers. Le Nauarrois ne se sentant pas assez fort pour contrequarrer ses ennemis auoit depesché des ambassadeurs deuers les Princes Protestans d'Alemagne, & deuers les Suisses de la nouuelle opinion, pour leur donner à entendre que luy & les autres Princes & Seigneurs de son party n'estoient persecutés qu'en haine de la Religion Reformée qu'ils professoient auec eux: & partant il les coniuroit de ne vouloir point abandonner la cause de Dieu contre cete persecution tyrannique.

III. Tant les Alemans que les Suisses Protestans luy promirent volontiers l'assi-

L'an de Christ 1586.

Qui deputent deuers le Roy.

A ſtance de leurs armes: toutefois à cauſe de l'alliance qui eſtoit entr'eux & la Couronne de France, ils deputerẽt au precedent deuers le Roy de tres-celebres ambaſſades: c'eſt à ſçauoir, les Alemans deux Princes, Frideric de Vvirtemberg, & Vvolfang, Comte d'Iſembourg: les Suiſſes, des plus notables hommes de leur Republique; & le Roy de Danemark enuoya auſſi de ſa part ſes ambaſſadeurs à meſmes fins que les autres: qui tendoient à exhorter le Roy à donner la paix à tous ſes ſubiets auec liberté de conſcience.

IV. Reſponſe de ſa Maieſté.

Le Roy, qui ſçauoit bien que ces ambaſſades ne ſe faiſoient que par maniere d'acquit, & que c'eſtoient les auant-coureurs de l'armée eſtrangere, ne laiſſa pas de receuoir honorablemẽt les Suiſſes, & les ouïr les premiers, dilayant à donner audience aux autres: de ſorte que les deux Princes Alemans ennuiés de ſes longueurs ſe retirerent chez eux, laiſſans des agens pour faire leur charge. Mais en fin le Roy leur fit à tous vne meſme reſponſe, qui eſtoit: *Qu'il n'y auoit perſonne mieux inſtruite que luy de ce qui eſtoit à faire pour le bien de ſes ſubiets, & de ſon Eſtat. Qu'en cela il n'auoit pas beſoin de conſeil: mais qu'en toute autre occaſion il teſmoigneroit à* B *ſes alliez cõbien il deſiroit leur ſatisfaction, & cõbien il tenoit chere leur amitié & alliãce.*

V. Sa negligence.

Le Roy donc eſtant en Bourbonnois, bien aduerty que l'armée des Reiſtres & des Suiſſes eſtoit ſur la frontiere de France, s'auança iuſqu'à Lyon, afin de traicter auec eux, s'il y auoit moyen: ou pour leur reſiſter s'ils entroient dans le Royaume. Neantmoins au lieu de trauailler ſerieuſemẽt à l'vn ou à l'autre moyen, il s'amuſoit à mignoter des petits chiens (dont on nourrit quantité à Lyon) & en ayant continuellement les bras chargez en temps que ſon Eſtat, ſon autorité, & ſa propre perſonne eſtoient en peril, il donna ſuiet à ſes ennemis de publier ſa faitardiſe ou intelligence auec l'eſtranger pour fauoriſer les heretiques (quelque auerſion qu'il eût au contraire) & au peuple d'en augmenter ſa croyance. Deplorable condition de ce bon Roy, que ſes ſubiets contrerollaſſent ſi auant ſes actions que ſes petits diuertiſſements & ſes delices innocentes luy fuſſent imputés à crime.

VI. Nouueaux Edicts Burſaux.

Ce qui accreut encore la meſdiſance contre ſa Maieſté fut que peu de iours C auparauant il eſtoit entré en ſon Parlement de Paris, où il auoit fait verifier vingt-ſept Edicts burſaux en ſa preſence ſans prendre aduis de la Cour, & ſans vouloir ouïr ſes remonſtrances: & qu'en meſme temps le Duc de Ioyeuſe fut enuoyé en Auuergne & en Gibaudan: & le Duc d'Eſpernon en Prouẽce, tous deux auec des forces. Car cela faiſoit dire à la Ligue que les deniers prouenus de ces Edicts eſtoient employés pour nourrir l'ambition de ces deux Seigneurs (qu'on ne qualifioit que mignons du Roy) leſquels eſpuiſoient ſes finances.

VII. Parangon des Ducs de Ioyeuſe & d'Eſpernõ.

La verité eſt qu'eux deux tenoient le haut du paué ſur tous les fauoris de ſa Maieſté, & l'emulation eſtoit venuë à ce point entr'eux-meſmes, qu'ils ne pouuoient ſouffrir que l'vn gaignât vn degré de faueur ſur l'autre enuers leur Maiſtre: & le Roy meſme (qui deſiroit les contenter egalement) eſtoit plus empeſché à balancer ſes bien-faits auec egalité qu'à leur bien-faire. Il ne ſe pouuoit rien deſirer en eux pour la generoſité & courage: mais le Duc de Ioyeuſe eſtoit beaucoup inferieur au Duc d'Eſpernon en ſolidité de iugement, en prudence & D conduite. Et deſia le Roy commençoit à ſe laſſer des importunités du Duc de Ioyeuſe, reconnoiſſant d'ailleurs qu'il auoit quelque propenſion à la Ligue: & le Duc d'Eſpernon au contraire ne luy demandoit iamais rien, & ne ceſſoit de l'animer à maintenir vigoureuſement ſon autorité contre les entrepriſes de la Ligue.

IIX. Exploits du Duc de Ioyeuſe en Auuergne.

Le Duc de Ioyeuſe donc eſtant arriué en Auuergne & en Gibaudan ſur la fin du mois de Iuillet auec vne armée de ſept à huict mille hommes de pied, & cinq à ſix cens cheuaux, y batit & força quelques places: mais auſſi il y perdit la pluſpart de ſes meilleurs hommes: de ſorte que dans deux mois & demy ſon armée fut quaſi toute diſſipée: ce qui l'obligea d'en laiſſer la conduite à Lauerdin, & retourner à la Cour, afin de recouurer des moyens de la refaire.

IX. Mort de Hẽry Grãd-Prieur de France.

Quant au Duc d'Eſpernon, il receut en meſme temps vn auantageux teſmoignage de la bien-veillance de ſon Maiſtre. Henry, Grand-Prieur de France, fils naturel du Roy Henry II, eſtoit Gouuerneur de Prouence, & Philippe Altoniti Florentin l'eſtoit de la ville d'Aix, ſiege du Parlement. Henry tenant cet Italien

pour vn espion de ses actions, qui luy rendoit de mauuais offices enuers la Roine-mere, le haïssoit à mort. Passant vn iour deuant le logis d'Altoniti auec ses gardes, & grande suite, le Florentin (le bruit de la tourbe qui passoit l'obligeant à regarder qui c'estoit) mit la teste à la fenestre. Henry l'ayant apperceu (cóme les obiets odieux esmeuuent aisément les aiguillons de la colere) commanda à ses gardes de l'attendre deuant la porte de ce logis, & luy monta en haut resolu de tuer cet estranger qu'il tenoit pour son ennemy: & de fait le trouuant en sa chambre il cómença de le charpenter à coups d'espée. Altoniti voyant qu'il luy falloit mourir se ietta à corps perdu sur luy, & tirant vn petit poignard qu'il portoit à sa ceinture, luy plongea dans le ventre, & redoublant les coups, l'estendit roide mort sur le plancher. Les gardes du Grand-Prieur oyans le bruit & le trepignement des deux qui s'entre-secoüoient, & les cris de ceux de la maison, y accoururent, & trouuans leur Maistre desia mort, chargerét l'autre, luy donnerent cent coups apres sa mort, & traisnerent son corps par les rues. Voila comment vne vengeance legerement conceuë fut promptement vengée.

A L'an de Christ, 1586.

X Le Duc d'Espernon Gouuerneur de Prouence.

Le gouuernement de Prouence vaquant par la mort du Grand-Prieur de France, le Duc d'Espernon en fut pourueu par le Roy, & peu apres en alla prendre possession auec vne armée composée de sept Regimēts François (entre lesquels estoient celuy des Gardes, celuy de Picardie, celuy de Champagne, & celuy de Piedmont) vn de Corses, trois mille Suisses, vingt compagnies de gensdarmes, dix-huict de cheuaux legers, & quatorze pieces de grosse artillerie. Il auoit auec luy les sieurs de Grillon, de Rubempré, de Viq, de Berangueuille, de Passage, & autres bons Capitaines. B

XI Prend Sene & Preoule.

Y estant arriué au commencement de Nouembre il mit soudain la main à la besogne: & ayant assiegé & batu la ville de Sene (dite communement la Grand-Tour) les assiegés se rendirent à luy vies & bagues sauues. Sene ainsi renduë il attaqua Breoule: & apres cinq à six cens coups de canon la place luy fut aussi renduë auec les drapeaux & les armes à feu, nonobstant que depuis le siege le ieune Carancy fust entré dedans auec six vingts hommes d'élite.

XII. Et Chorges.

Ainsi qu'il desseignoit de planter le siege deuant Chorges, place de plus grande importance que les precedentes, le sieur de la Valete son frere aisné arriua en son camp auec les six compagnies de Suisses commandées par le Colonel Galary. La Valete approuuant son dessein, la baterie fut dressée sur la fin du mesme mois de Nouembre, le temps estant encore assez doux: mais dés l'entrée de Decembre le froid fut si rigoureux, & les neiges si hautes que les sentinelles ne pouuoient subsister durant vne heure: de sorte que plusieurs se trouuerent trāsis de froid, & roides comme des statuës. Ces incommoditez faisoient esperer aux assiegés, que les deux freres seroient contraints de faire decāper leur armée. Neantmoins ils presserent si fort le siege qu'apres vne baterie de 2000. coups de canon les assiegés capitulerét pour sortir vies & bagues sauues, mesche esteinte, & caisses desbandées. C

XIII. Le Roy est estonné de l'armée des Reistres.

La rigueur de l'hyuer continuant, le Duc d'Espernon mit son armée en garnison, & retourna à la Cour, pour se tenir pres la personne du Roy qu'il trouua extremement estonné de l'armée estrangere, laquelle estoit à la frontiere de Frāce: & les Religionaires armoient de tous costez pour l'aller ioindre, & la conduire deuant Paris, comme ils auoient fait autrefois soubs le regne de Charles IX. D

XIV. La Valete commande en Daufiné & en Prouence.

Quant à la Valete il retourna en Daufiné: neantmoins le Roy luy enuoya vn ample pouuoir & commission pour commander aussi en Prouence, ainsi qu'a remarqué le sieur de Mauroy, lequel a escrit fidelement la vie & les gestes de ce grand Capitaine.

XV. Le Roy employe le Duc de Mayenne.

Nous venons de marquer les exploits de plusieurs Princes, Generaux d'armée, & mesmes d'aucuns particuliers Seigneurs & Capitaines, sans auoir rien dit encore du Duc de Guise, lequel estant le principal chef de la Ligue, & tenant toute la France en eschec, il n'y a point d'apparence qu'estant d'ailleurs homme belliqueux, il se tint les bras croisés pendant que les autres manioient les armes. Certes il eût bien desiré commander vne armée Royale: mais le Roy redoutant & son esprit & son courage, aimoit mieux en donner la conduite au Duc de Mayenne son frere: non pas qu'il ne se desfiât aussi de celuy-cy: mais le croyant moins violent que son aisné, il euitoit de deux maux le pire, & employant

A ployant l'vn ostoit à l'autre le subject de se plaindre.

L'an de Christ, 1586. Toutesfois le Roy par ces artifices ne sceut pas si bien arrester l'impetuosité de l'ambition du Duc de Guise qu'il n'assemblast des troupes en son gouuernement de Châpagne, & ne courût sur les terres du Duc de Buillon soubs deux tres specieux pretextes: l'vn que le Duc de Buillon retiroit en ses terres les trahistres, & les bannis de France: l'autre, qu'il fauorisoit l'entrée de l'armée d'Alemagne qui venoit au secours du Roy de Nauarre, & mesmes qu'il estoit Lieutenant du Duc Ian Casimir General d'icelle: lequel ne la pouuant conduire en personne à cause des affaires de l'Electeur Palatin son neueu qui le retenoient de delà, le Duc de Buillon auec le Baron d'Onau, y auoit le principal commandement: & par ainsi il estoit loisible à tout bon François de luy courir sus comme ennemi de la France. XVI. Le Duc de Guise fait la guerre au Duc de Buillon.

Il prit donc sur luy Donzy, reprit Roc-Roy n'agueres surpris par les gens du Duc de Buillon quoy que desaduoüés par leur Maistre. En suite il emporta Raucour: & s'en alla planter le siege deuant la ville de Sedan, de laquelle le Duc de Buillon est Prince souuerain. Cete place estoit si pleine de Religionaires refugiés de France que les viures y estoient tres-chers, & en si petite quantité qu'ils ne pouuoient pas B suffire que pour peu de iours à vne si grande multitude de personnes. XVII. Assiege Sedan.

Le Duc de Buillon n'estant pas assez puissant pour faire leuer le siege de Sedan, s'aduisa d'attaquer Verdun qui tenoit pour la Ligue: & commençant de le presser obligea le Duc de Guise à venir au secours auec toutes ses forces. Mais le Duc de Buillon aiant pourueu cependant au rauictaillement de Sedan, n'attendit pas son ennemi, duquel l'armée estoit beaucoup plus forte que la sienne. XIIX. Secour Verdun.

La Roine mere, qui auoit pouuoir absolu sur le Duc de Guise depuis leur derniere confederation, & qui desiroit aussi s'obliger le Duc de Buillon pour s'en seruir aprés à traicter auec l'estranger, s'il en estoit besoin, interuint là dessus & fit accorder vne tresue entre les deux Ducs, que la diuersité de la Religion & la haine particuliere auoit acharnés l'vn contre l'autre. XIX. Tresue entre les Ducs de Guise & de Buillon.

Cela fait, elle s'en alla à Sainct-Bris prez de Cognac à vne conference là assignée entr'elle & le Roy de Nauarre au mois de Decembre. Leur premier entretien fut de reproches d'vne part & d'autre. Diuerses conditions de paix aians esté proposées C par elle au Nauarrois, il ne trouua point de seureté en pas vne d'icelles, iugeant bien que les desseins de la Roine ne tendoient qu'à faire rompre l'armée d'Alemagne. Apres tout elle luy dit franchement, *Qu'il ne luy falloit iamais esperer repos ny contentement tandis qu'il demourroit obstiné en son heresie: & que le vray & vnique moien d'attirer sur luy les benedictions celestes, d'abbatre ses ennemis, de plaire au Roy & d'estre reconneu au rang que sa naissance luy donnoit dans cet Estat, c'estoit de reprendre la Religion de ses Ancestres.* Côference entre la Roine mere & le Nauarrois.

A cela le Nauarrois fit la mesme responsce que souuent autre-fois en pareille occasion, *Qu'aiant esté instruit & nourri en la Religion qu'il professoit & estimoit estre la meilleure, ce seroit tesmoigner qu'il faisoit bien peu d'estat de sa conscience s'il en changeoit si legerement pour des esperances temporelles. Que si la Religion estoit condamnée en vn Concile libre, il estoit prest de l'abjurer, & employer ses moiens & sa vie pour l'abolir entierement, & embrasser de tout son cœur la Catholique Romaine.* XXI. Obstinatió du Nauarrois.

Apres auoir ainsi passé & repassé en vain le fil par l'aiguille, la conference fut rompue, sans autre fruict que d'vne treue iusques au IIX de Ianuier ensuiuant, qui n'estoit pas pour vn mois entier: le Nauarrois aiant voulu à grand'peine condescen-D dre à cela mesme, sur l'esperance qu'on luy donnoit, que les Reistres & les Suisses approchans dans ce temps-la, le Roy luy feroit offrir des conditions plus auantageuses. Dequoy la Roine-mere demeurant tres-mal satisfaite, se lia encore plus estroitement auec la Ligue. XXII. Tresue de peu de iours.

La verité estoit aussi que le Roy desiroit tousiours la paix à quelque prix que ce fut, preuoyant sagement que si l'armée estrangere iointe aux Religionaires estoit victorieuse, la France leur demeureroit en proye, & qu'il seroit impossible de traicter auec eux que soubs des conditions tres-dommageables à l'Estat & à la Religion Catholique. Si au contraire ils estoient desfaits, que l'insolence de la Ligue seroit insupportable. Il en dit mesmes de grosses paroles au Duc de Guise qui ne respiroit que la guerre. Le Duc luy repartit audacieusement, que si sa Majesté eût fait executer seuerement l'Edict de l'Vnion elle eust tiré de si notables XXIII. Le Roy se pique contre le Duc de Guise.

sommes de deniers par la vente des biens des Huguenots qu'elles eussent esté suffisantes pour entretenir ses armées. Mais qu'au lieu de cela on auoit saisi les reuenus des benefices du Cardinal de Peleué. Ce repart piqua viuement le Roy, qui auoit fait faire cete saisie auec tres-juste cause, estant assez aduerti des mauuais offices que ce Cardinal fauteur & protecteur de la Ligue luy tendoit à Rome enuers le Pape & le Consistoire. Et ne doutant pas que la Ligue n'en murmurât il fit distribuer aux pauures tous les deniers qui en prouindrent. A L'an de Christ. 1587.

XXIV. La France troublée par la mort de la Roine d'Escosse. Le Roy donc estant en cete resolution de conclure la paix auec le Roy de Nauarre, vne nouuelle arriua à la Cour, qui donna vn nouueau subiet aux Ligueurs de crier aux armes contre les Religionaires, & esmeut grandement les Catholiques. C'est qu'Elizabeth Roine d'Angleterre auoit fait mourir Marie Roine d'Escosse par la main d'vn bourreau, comme vne personne vile infame & sa subjete. Les heretiques disoient que c'estoit pour des conspirations qu'elle brassoit ordinairement contre Elizabeth. Les Catholiques que c'estoit en haine de la Religion Romaine en laquelle elle persistoit auec vne constance inesbranlable apres auoir esté sollicitée & pressée de l'abiurer durant dix-huict ans qu'Elizabeth la retenoit prisonniere. B Et de plus que l'Angloise n'auoit nulle sorte de jurisdiction sur l'Escossoise Princesse souueraine aussi bien qu'elle. Tant y a qu'aiant esté executée à mort auec douze ou quinze Seigneurs de marque, la Ligue prit de là occasion de publier, que si le Nauarrois paruenoit à la Couronne, il traicteroit de mesme les Princes & Seigneurs Catholiques François pour establir l'heresie generalement par tout le Roiaume. Les predicateurs n'entretenoient d'autre chose leurs auditoires, & comme le subjet estoit grandement specieux & plausible, aussi donnoit-il de puissantes esmotions aux ames zelées. Les Guises y estans particulierement interessés (car elle estoit leur cousine germaine) en faisoient retentir le bruit auec esclat, & animoient tout le parti à la vengeance. Et d'autant que cete histoire est malicieusement desguisée par aucuns chroniqueurs heretiques ou Libertins, ie la veux raporter ici sommairement: veu mesmes que la France y a quelque part, puis-que cete Roine estoit Françoise d'extraction du costé maternel, & auoit eu l'honneur d'espouser le Roy François II. & par ainsi auoit porté le tres-illustre & tres-auguste titre de Roine de France. C

Elizabeth Roine d'Angleterre fait decapiter Marie Roine d'Escosse.

I. Droit de Marie d'Escosse sur l'Angleterre. II. *Elle est troublée par les Puritains.* III. *Se remarie à Henry Stuard.* IV. *Lequel fait tuer son Secretaire.* V. *Malice des Puritains.* VI. *La Roine d'Escosse accouche d'vn fils.* VII. *Met le gouuernement de l'Estat entre les mains du Comte de Bothuel.* IIX. *Mort de Henry Roy d'Escosse.* IX. *Le Comte de Bothuel espouse la Roine.* X. *Qui en est blasmée.* XI. *Et arrestée prisonniere.* XII. *Se sauue.* XIII. *Est vaincu en bataille.* XIV. *Aborde en Angleterre.* XV. *Est confinée en prison & accusée.* XVI. *Defendue par le Vicomte de Herrin.* XVII. *Declarée innocente.* XIIX. *Pressée d'espouser le Duc de Northfolk.* XIX. *Qui est decapité.* XX. *Elle derechef calomniée.* XXI. *Les Hamiltons opprimés.* XXII. *Elle condamnée à mort.* XXIII. *Henry 3. intercede pour elle.* XXIV. *Mais c'est en vain.* XXV. *Les heretiques coniurent la mort de la Roine d'Escosse.* XXVI. *Qui s'y resout auec vne admirable cōstance.* XXVII. *Ses dernieres paroles.* XXIIX. *Sa deuotion & contrition.* XXIX. *Se prepare au supplice.* XXX. *Esmeut à compassion les assistans.* XXXI. *Est decollée par vn bourreau.* XXXII. *La France ne peut prendre vengeance de cete iniure.* D

A

L'an de Christ, 1548.

1558.

I. Droit de Marie Roine d'Escosse sur l'Angleterre.

IAy remarqué ci-deuant soubs le regne de Henry II en l'an MDXLIIX. cõme Marie Stuard fille vnique de Iaques V. & de Marie de Lorraine, fut emmenée en ce Royaume pour estre mariée à Frãçois Daufin, depuis Roy de France. I'ay raporté aussi cõme ce mariage fut accõpli en l'an MDLIIX, & luy & elle n'estans âges que de quinze ans ou enuirõ. En suite i'ay mõstré que le Roiaume d'Angleterre appartenoit à cete Roine de France & d'Escosse, cõme petite fille de Marguerite sœur aisnée de Henry IIX Roy d'Angleterre, & la plus proche d'Edoüard VI fils de Henry, le-dit Edoüard decedé en enfance: & qu'elle estoit preferable à Elizabeth: d'autant que celle-ci n'auoit point esté engendrée en loial mariage, Anne Boulē ou Boulein sa mere ne pouuant estre femme legitime de Henry durant la vie de Caterine son espouse, fille de Ferdinand V Roy d'Espagne, de laquelle le mesme Henry auoit vne fille. Aussi Henry n'en aiant peu obtenir la dispense du Pape, aima mieux se separer de l'Eglise que de sa concubine: laquelle il fit depuis condamner & executer à mort pour crime d'adultere, & mesmes d'inceste (selon aucuns Annalistes) auec son propre frere.

B

II. Elle est troublée par les Puritains.

Apres le trespas de François II sans enfans, Marie son espouse retourna en son Roiaume d'Escosse: là où les Puritains (qui tenoient les erreurs du Caluinisme) s'estoient rendus si puissans que leur fierté sembloit indomtable: de sorte que la Roine mettant serieusement la main à l'œuure pour restablir la Religion Catholique par tout son Estat, y trouua grande resistance: & pour entretenir ses subjets en repos fut contrainte de dissimuler les insolences des heretiques.

III. Se remarie à Henry Stuard.

S'estant remariée auec dispense du Pape à Henry fils de Mathieu Stuard Comte de Lenox son cousin, vn des plus beaux & mieux faits Princes de son temps, ils ne furent pas lõguement en bon mesnage: à cause qu'elle desirãt retenir toute l'autorité & gouuernemẽt de l'Estat en sa main, dilayoit de le faire courõner Roy, & mesmes le traictoit orgueilleusemẽt: & luy supportoit impatiemment le mespris de celle qu'il adoroit cõme la plus excellente beauté qui fut alors entre les mortels.

C

IV. Lequel fait tuer son Secretaire.

A cela s'adjousta de sur-croist la haine qu'il conceut contre le premier Secretaire de la Roine, lequel aiant la direction de toutes les affaires d'Estat, il s'imaginoit (comme l'excés de l'amour charnel produit aisément la jalousie) qu'il possedast aussi les amoureuses affections de sa Maistresse. Cete passion auec l'impatience que son ambition luy donnoit, l'obligea à conjurer la mort du Secretaire. Et de fait il le fit enleuer vn soir du cabinet de la Roine, elle presente souppant, & aprés le fit poignarder dans la chambre prochaine.

V. Malice des Puritains.

Cet attentat n'apporta point d'auancement à ses desseins, la Roine en demeurant outrée comme d'vne iniure faite à l'honneur de sa Majesté. Car les Puritains pour la rendre odieuse publioient hautement que Henry auoit fait vne action genereuse en faisant mourir l'adultere de la Roine. Ce n'est pas pourtant qu'ils portassent plus d'affection au Roy qu'à elle (car il estoit Catholique:) mais c'est qu'ils desiroient mettre diuision entre tous les Catholiques, commençant par la maison roiale, pour eleuer à la roiauté le Comte de Murey frere bastard de la Roine qui estoit Puritain.

D

VI. La Roine d'Escosse accouche d'vn fils.

En ces entre-faites la Roine accoucha d'vn fils qui fut nommé Charles-Iaques, & eut pour parrains le Roy Charles IX, & Philibert Emanuel Duc de Sauoye; la Roine Elizabeth estoit marraine. Ce Prince succeda depuis aux roiaumes d'Angleterre & d'Escosse: & les aiant reunis en vn, prit le titre de Roy de toute l'Isle soubs le nom de *Grande Bretagne*.

VII. Met le gouuernement de l'Estat entre les mains de Bothuel.

La Roine donques irritée contre son mari choisit vn nouueau directeur, mais de qualité plus releuée que le precedent, afin qu'il agist d'autant plus puissamment au gouuernement de son Estat sous le commandement de sa Maiesté: ce fut le Comte de Bothuel: lequel estant Catholique grandement zelé fut en horreur aux heretiques: qui ne cessoient de le charger de calomnies & d'impostures, dans lesquelles ils enueloppoient aussi la Roine.

IIX.

Durant ces bruits arriua vn horrible accident qui esmeut toute l'Escosse. Le Roy estant couché en son lict à Edimbourg la nuict du X iour de Feurier en l'an

Mort de Henry Roy d'Escosse

MDLXVII, vne saulsisse joüa sous sa chambre: laquelle fut enleuée en l'air par la violence de la poudre, & luy emporté dans le jardin prochain, où il fut estranglé par les ouutiers de cet artifice. Les Puritains semerent incontinent le bruit (non sans apparence) que le Comte de Bothuel & la Roine mesme estoient autheurs de ce parricide. Bothuel & les Catholiques au contraire rejettoient ce crime execrable sur les Puritains mesmes, & disoient de plus qu'ils auoient desseigné de faire sauter la Roine par la mesme inuention croians qu'elle fût couchée auprez de son mari: mais que Dieu l'auoit conseruée n'estant pas encore couchée ny entrée en sa chambre. A

L'an de Christ. 1586.

IX. Le Comte de Bothuel espouse la Roine.

Comme le bruit en fut diuers en ce temps-là, aussi les Historiens ont escrit diuersement selon que leurs passions & affections estoient differentes. Tant y a que le Comte de Bothuel se justifia de ce crime contre l'accusation intentée par le Comte de Lenox pere du Roy Henry: & deuint si orgueilleux qu'il enleua la Roine ainsi qu'elle estoit à la chasse: & l'aiant emmenée en son chasteau de Dombart la voulut espouser: mais elle refusant de donner son consentement à ce mariage si elle n'estoit en pleine liberté, il la traduisit à Edimbourg, ville capitale du Roiaume, où il l'espousa auec les ceremonies de l'Eglise.

X. Qui en est blasmée.

Les Princes voisins blasmerent la Roine d'auoir consenti à ce mariage, quand ce n'eust esté qu'à cause du bruit qui auoit couru qu'il auoit fait mourir le Roy pour vsurper la tyrannie: dont on voyoit les effects par ce mariage. Mais les Puritains Escossois & les Lutheriens Anglois en fremissoient, en parloient & en escriuoient outrageusement tant contre luy que contre Marie son espouse. B

XI. Et arresté prison niere.

Ces murmures & escrits diffamatoires auec les predications & sollicitations des ministres Puritains batus à mesme coing que nos Caluinistes, esmeurent tellement leur parti qui estoit dez-lors & auparauant le plus fort en Escosse, qu'aiant pris les armes contre le Comte de Bothuel, soubs pretexte de venger la mort du Roy Henry (de laquelle il s'estoit justifié) ils auoient neantmoins pour leur principal & dernier but l'abolition de la Religion Catholique. Aussi Bothuel s'estant retiré en son chasteau de Dombart pensant appaiser leur fureur par sa retraite, ils se saisirent de la personne de la Roine & la contraignirent de remettre le gouuernement de l'Estat entre les mains du Comte de Murey son frere bastard en qualité de Viceroy, attendant que le Roy fut en âge de gouuerner: & la confinerent en vn chasteau sur le lac d'Eruins soubs la garde du Comte de Douglas, frere vterin du Viceroy. C

XII. Se sauue.

La Roine se voiant captiue entre les mains de ses subjets & ses ennemis, fut reduite à vn tel desespoir qu'elle se resoluoit de se precipiter dans le lac pour se sauuer, ou par sa mort mettre fin à ses angoisses. Elle auoit trouué moien d'en döner aduis au Vicomte de Selon, & luy marquoit le iour afin qu'il la secourût s'il luy estoit possible. Dieu la reseruant à de plus longues souffrances luy ouurit vn plus asseuré moien de trouuer sa liberté pour quelque temps. C'est qu'vn des enfans du Comte de Douglas luy apporta secretement la clef de la porte qui estoit sur le lac: si bien qu'elle l'ouurit, & l'aiant refermée jetta la clef dans l'eau: & elle auec le garçonnet entra dans vn petit bateau qu'elle mesme conduisit à la rame jusqu'à l'autre bord où elle trouua le Vicomte de Selon qui l'accueillit auec toute sorte de reuerence, de ioye & d'alegresse. D

XIII. Est vaincue en bataille

Aiant esté conduite en lieu de seureté, elle assembla tous ses bons seruiteurs pour venger l'iniure qu'elle auoit receue du Viceroy apres l'auoir honoré de la Regence & gouuernement du Royaume. Les attraits de sa beauté estans encore plus puissans que la iustice de sa cause, elle mit sur pied en peu de iours vne armée de sept mille combatans. Mais les Rebelles luy estans venus à l'encontre en bon ordre luy liurerent la bataille & emporterent la victoire.

XVI. Aborde en Angleterre.

La Roine de rechef desolée & sans esperance d'auoir aucune ressource de secours de ses subiets, s'embarqua auec aucuns de ses plus confidens seruiteurs pour se retirer en Frãce. Mais les vens s'opposans à ses desseins elle aima mieux aborder en Angleterre que de s'exposer à la merci de l'orage: toutefois contre l'aduis des siens, lesquels preuoyoient bien qu'elle cherchoit sa liberté où elle trouueroit vne nouuelle prison, & au lieu de salut vne mort honteuse. Car la Roine d'Angleterre & son Conseil estans infectés des erreurs de Luther, & tres-cruels persecuteurs

A de l'Eglise Catholique, elle n'en pouuoit attendre aucun traictement fauorable.

L'an de Christ. 1585. Le Viceroy entendant que Marie s'estoit sauuée en Angleterre, conceut vne meilleure esperance de l'opprimer là que dans l'Escosse: ne doubtant pas qu'à l'aide des Ministres Protestans, des directeurs de l'Estat & par la conniuence d'Elizabeth, tous ennemis capitaux des Catholiques, il ne fit receuoir ses calomnies pour vne iuste accusation, & ses faussetés pour des preuues legitimes. Aussi ses ressors furent si puissans (nonobstant que les Lutheriens fussent continuellement aux prises auec les Puritains touchant la Foy) qu'Elizabeth au lieu de faire venir sa cousine à sa Cour, la confina en vn coing de son isle soubs bonne garde: & par vne entreprise inouïe ordonna des Commissaires pour luy faire son procés sur la delation de ses subiets: lesquels estoient eux-mesmes coulpables du crime de lese-Majesté en accusant leur Roine, qui ne pouuoit auoir autre Iuge que Dieu, comme Princesse souueraine. XV. Est confinée en prison & accusée.

Les accusateurs & les tesmoins tous heretiques se produisirent à tourbes: mais ses defenseurs, tous Catholiques, paroissoient en fort petit nombre, tant pour la crainte du Viceroy, qu'à cause que defendre l'innocence de la prisonniere estoit se rendre complice des crimes dont elle estoit préuenuë. Le Vicomte de Herrin sur tous autres est digne d'vne loüange eternelle pour s'estre presenté hardiment deuant Elizabeth, afin de iustifier sa Roine par pieces escrites & souscrites de la main des accusateurs mesmes, par tesmoins irreprochables & par le combat singulier, desfiant le plus hardi du parti contraire. D'ailleurs il luy remonstra fort sagement la consequence & le mauuais exemple que c'estoit de receuoir les subjets rebelles pour accusateurs & tesmoins contre leur Roine: & qu'elle mesme donnât des Iuges à sa cousine, qui ne luy estoit en rien subjete que par son infortune, ou plustost pour auoir mis trop de confiance en vne autre Roine sa parente & voisine. Mais Elizabeth prenant auantage du mal-heur de Marie ne tint point conte de ses remonstrances. XVI. Defenduë par le Vicôte de Herrin. B

Neantmoins Dieu protecteur des innocens & des affligés, ouurant les yeux aux Iuges & frappant à leurs consciences pour iuger la cause de cete Roine selon la verité qui resultoit de la procedure, ils ne trouuerent qu'innocence du costé d'elle, & impostures de la part des accusateurs. Tellement qu'ores qu'ils eussent desiré faire des presomptions, preuues: & des apparences, verités, pour la perdre: ils furent forcés par la suggestion de leurs consciences non seulement à la declarer innocente, mais aussi la seconde personne & legitime heritiere (apres Elizabeth) de la Couronne d'Angleterre. XVII. Declarée innocente. C

Cete iustification deuoit estre suiuie de la liberté de la prisonniere. Mais Elizabeth craignant que le iuste ressentiment de tant d'iniures receuës d'elle & des accusateurs, la porteroient à la vengeance, desiroit au precedent luy en oster les moiens. A cet effect il fut proposé dans le Conseil d'Angleterre de la separer du Comte de Bothuel, en luy faisant declarer qu'elle l'auoit espousé par violence, & sans y auoir iamais donné consentement: & apres la marier auec Thomas Duc de Northfolk, grand Mareschal d'Angleterre, personnage vertueux & Catholique, auquel neantmoins Elizabeth auoit vne parfaite & asseurée confiance. XIIX. Pressée d'espouser le Duc de Northfolk.

Marie pour sortir de captiuité ne refusoit aucunes conditions, ny mesmes celle de ce nouueau mariage. Mais de mal-heur le Duc de Northfolk fut soupçonné de traicter secretement auec le Pape & auec le Roy d'Espagne, pour le restablissemét de la Religion Catholique en Escosse, en vn temps que les soupçons contre les Catholiques estoient suffisans pour les perdre. quoy qu'il en soit le Duc de Northfolk fut arresté prisonnier sur ce subjet, & le procés luy aiant esté fait, il fut condamné à auoir la teste tranchée: & l'arrest fut executé à Londres. XIX. Qui est decapité. D

La Roine d'Escosse fut pareillement chargée d'auoir escrit des lettres à aucuns de ses seruiteurs en Escosse: par lesquelles elle se plaignoit du mauuais & indigne traictement qu'elle auoit receu d'Elizabeth, qui la retenoit encore prisonniere cótre tout droit diuin & humain: toutefois qu'elle se consoloit en ce qu'elle auoit de si bons & si puissans amis qu'ils procureroient sa deliurance & la restabliroient en son Roiaume. Ces letres interceptées par ses ennemis, qui estoient tousiours aux aguets, furent produites & interpretées du secours du Roy d'Espagne capital ennemi des Anglois: ou de celuy de France par la faueur des Guises cousins ger- XX. Elle derechef calomniée.

mains de Marie, & aigrirent Elizabeth cõtre elle: de sorte qu'elle la fit garder plus estroitement que iamais, & depuis ce temps-là toutes les coniurations qui se firent en Angleterre contre Elizabeth furent imputées à cete infortunée Princesse. A L'an de Christ, 1587.

XXI. Les Hamiltons opprimés. Cependant le Comte de Murey Viceroy d'Escosse, fut assassiné à l'induction des Hamiltons, qui pretendoient que la Regence du Royaume leur appartenoit, & que ce bastard l'vsurpoit tyranniquement à leur preiudice. Mais auant qu'ils peussent s'establir en sa place ils furent opprimés par la Roine d'Angleterre: laquelle enuoia vne armée en Escosse sous la conduite du Comte de Succex, pour les exterminer, & establir en la Regence le Comte de Lenox irreconciliable ennemi de l'Escossoise.

XXII. Elle condamnée à mort. Bref, Elizabeth & son Conseil alterés du sang de leur prisonniere, apres l'auoir souuent pressée en vain d'abjurer sa Religion, se resolurent de la faire mourir le XIIX. an de sa captiuité, apres auoir changé seze fois de prison. Pour cet effect ils luy donnerent derechef des Commissaires: lesquels aians instruit le procés auec cete seule intention de la rendre criminelle, en firent leur raport au Parlement d'Angleterre, composé de quatre cens deputés des trois Estats: lesquels la declarerent atteinte & conuaincuë du crime de lese-Majesté au premier chef, pour auoir conspiré contre la Roine & contre son Estat: & pour la reparation de ce crime la condamnerent à estre decollée par l'executeur de la haute justice. B

XXIII. Henry III intercede pour elle. Le Roy Henry III. aduerti de cete procedure, despecha le sieur de Bellieure deuers Elizabeth pour la prier de la faire cesser: & si elle ne vouloit donner la liberté à sa prisonniere, qu'à tout le moins elle ne luy rauît point la vie, consideré que c'estoit la plus proche parente qu'elle eût au mõde, & qu'elle auoit eu l'honneur d'auoir espousé vn Roy de France frere aisné de la Majesté tres-Chrestienne. Bellieure n'oublia rien de ce qui se pouuoit dire de beau & de pertinent sur ce subiet: ainsi qu'on peut voir en sa harangue que ie n'ay pas voulu ici transcrire, parce qu'elle se trouue imprimée & inserée en diuerses histoires.

XXIV. Mais c'est en vain. Neantmoins Elizabeth l'esconduisit de sa demande, disant qu'elle ne pouuoit iamais asseurer sa vie que par la mort de la Roine d'Escosse: laquelle ne cessoit de tramer de iour à autre des conspirations contre son Estat & contre sa personne. Excuse peu receuable contre vne Princesse estrangere, prisonniere depuis si longues années. Car Elizabeth la pouuoit si bien restreindre que ne luy permettant point d'auoir communication qu'auec des personnes nullement suspectes, il luy eût esté impossible de luy donner tant seulement ombrage de conspiration quelconque. C

XXV. Les heretiques coniurent la mort de la Roine d'Escosse. Ce refus dement ceux qui ont escrit qu'Elizabeth desiroit sauuer la vie à sa cousine, & qu'elle auoit intercedé pour elle enuers le Parlement d'Angleterre pour trouuer quelque expedient autre que la mort, pour son asseurance. Et quand bien elle en auroit vsé ainsi, ç'auroit esté par maniere d'acquit & pour rejetter sur le Parlement tout le reproche & le blasme de sa cruauté enuers sa parente la plus proche. Mais la verité est, que les Lutheriens d'Angleterre considerans qu'elle deuoit succeder à la Couronne Angloise, & ne doutans pas qu'elle ne trauaillât de tout son pouuoir à l'extirpation de leur secte, conspirerent sa mort auec les Puritains d'Escosse. Ioint que la faisant mourir ils s'asseuroient de faire instruire le Roy d'Escosse son fils à la Religion nouuelle, comme ils firent. Toutefois il chãcelloit grandement en sa croiance à cause des controuerses dont les Lutheriens & les Puritains batoient ordinairement ses oreilles. D

XXVI. Qui s'y resout auec vne admirable constance. Ainsi donc l'arrest donné contre Marie Roine d'Escosse, fut executé le XIIX de Feurier MDXXCVII. au Chasteau de Fodring dans vne grãde sale, à la veuë d'enuiron trois cens personnes. Luy estant prononcé, elle, que la langueur d'vne si longue prison auoit preparée à toute sorte de souffrance, respondit aussi pieusement que constamment: *Que Dieu, qui estoit seul son Iuge, connoissoit l'innocence des crimes qui luy estoient imposés. Qu'il iugeroit en justice elle & ceux qui l'auoient iugée iniquement & contre les loix diuines & humaines. Que ce qui la consoloit en cete affliction & la rédoit glorieuse en ce spectacle ignominieux deuãt le mõde, c'est qu'elle sçauoit bien qu'on la faisoit mourir en haine de sa Religion. Qu'elle prioit Dieu de luy augmẽter la cõstãce en luy augmentãt son angoisse: & que cete mort qu'elle vouloit endurer patiẽmẽt pour l'amour de luy, qui auoit souffert mort & passion pour elle, luy seruît d'expiatiõ de ses fautes passées.* 1587.

L'an de Christ. 1587.

A Au surplus, elle ne demanda point d'autre grace si ce n'est qu'il fut permis à tous ses domestiques d'assister à sa mort: afin qu'ils fussent tesmoins de ce qu'elle mouroit Catholique, & qu'ils le certifiassent à son fils & au Roy de France. Les Commissaires luy aians refusé sa requeste, de peur (disoient-ils) que les cris & les pleurs de tant de personnes la troublassent: elle les pria derechef de le permettre à tout le moins à cinq hommes & à deux femmes, de la modestie desquels elle leur respondit; ce qu'ils luy octroyerent auec l'intercession de toute l'assistance. Alors elle dit le dernier adieu à tous les siens donnant sa main à baiser aux hommes, & baisant toutes les femmes, apres leur auoir recommandé la crainte de Dieu, de le prier pour elle, & d'estre obeïssans aux puissances superieures. Adressant particulierement ses paroles à vn nommé Meluin, elle le coniura de dire de sa part au Roy d'Escosse son fils qu'elle auoit tousiours vescu & mouroit Catholique: qu'elle l'exhortoit aussi de tout son cœur de viure en la Religion de ses ancestres, d'entretenir ses subjets en bonne paix, & de n'entreprendre rien contre la Roine d'Angleterre, la succession de laquelle luy appartenoit apres sa fin, auec la Couronne d'Escosse. XXVII. Ses dernieres paroles.

B Elle auoit pris en ses mains vn Crucifix qu'elle baisoit souuent: & vn des Confesseurs luy disant qu'il falloit auoir le Crucifix au cœur non pas és mains, elle repartit *& au cœur & aux mains*, continua de le baiser plus souuent, & fit toutes ses prieres à haute voix en Latin, y entremeslant de profondes meditations auec vne constance admirable. Les deux seruantes estoient aupres d'elle fondans en larmes, & ne pouuans contenir leurs cris, elle leur dit: *Comment? I'ay respondu pour vous que vous ne seriez point importunes, & vous vous laissez emporter à la desolation quoy que vous me voiez toute consolée en mon Dieu mon Sauueur, lequel par sa grace & misericorde au lieu d'vn Royaume temporel plein de misere, me logera à ceste heure dans le celeste où est le comble de tout bon-heur & de gloire?* XXIIX. Sa deuotió & sa contrition.

Le bourreau luy voulant aider à descrocher sa robbe, elle le repoussa, & se fit aider par ses deux seruantes: & apres se presenta à genoux sur vn carreau de veloux noir contre le poteau preparé à son supplice: pardonna à tous ceux qui auoient procuré sa mort, & nommément à ses Iuges & au bourreau mesme, tout ainsi qu'elle vouloit estre pardonnée de Dieu, deuant le throsne duquel elle s'en C alloit estre presentée: & sans aucun tesmoignage d'apprehension de la mort ny par la voix ny par les mouuemens du corps, cete ame roiale se disposa à vn regne perdurable: cete belle face qui auoit esté le plus excellent objet des amours des hommes, se rendit agreable aux Anges: & ces yeux charmans, qui rauissoient les cœurs des mortels, fichés maintenant dans le Ciel commençoient de posseder la gloire de l'immortalité en quitant les vanités du monde. XXIX. Se prepare au supplice.

Certes la consideration des calomnies par le moien desquelles l'innocence de cete Princesse auoit esté opprimée, sa longue captiuité, les violences faites à sa conscience, sa fermeté inesbranlable en la Religion Catholique, sa resolution à subir patiemment le dernier supplice de la main horrible d'vn bourreau, sa constance au martyre (car vrayement elle estoit martyr, puis qu'elle enduroit la mort pour la vraye Religion) les recommandations à son fils, non pas de venger sa mort, mais d'estre bon Catholique, sa franchise à pardonner à tous ses ennemis, faisoient couler les larmes des yeux aux plus seueres. XXX. Esmeut à compassió les assistás.

D Le bourreau moins asseuré qu'elle luy aualla la teste de deux coups, n'aiant sceu du premier: & la prenant par les cheueux (qui parurent chenus par les afflictions passées, encore qu'elle ne fut âgée que de quarante-cinq ans) la monstra de tous les costés de l'eschaffaut aux assistans: lesquels crierent tous *Viue la Roine*. XXXI. Est decollée par vn bourreau.

Ainsi cete tres-illustre Roine d'Escosse fuyant la persecution des Escossoises subjets tomba sous la captiuité Angloise: sortant de la prison d'vn frere bastard, entra en celle d'Elizabeth sa cousine: la verité manifeste l'aiant fait iuger innocente, les faussetés & impostures des heretiques la rendirent criminelle: & apres auoir esté absoute auec reparation d'honneur fut condamnée à vne mort ignominieuse. La France, qui l'auoit euë pour Roine, se trouuant interessée en cete procedure tyrannique, fut neantmoins contrainte de dissimuler le ressentiment d'vne iniure si sensible, à cause des dissensions ciuiles dont elle estoit troublée, XXXII. La France ne peut prendre végeance de cete iniure.

& de la crainte de l'armée estrangere qui estoit à la frontiere pour venir au secours du Roy de Nauarre. A

L'an de Christ 1587.

Coniuration de la Ligue contre le Roy à Paris.

I. Le Roy se resout à la guerre. II. *Le Roy de Nauarre prend quelques places en Poictou.* III. *Faction & conspiration des Ligueurs à Paris.* IV. *Descouuerte par le Roy.* V. *Dessein d'icelle.* VI. *Moderée par les plus sages.* VII. *Autorisé par le Duc de Mayenne.* IIX. *Les factieux veulent attenter sur la personne du Roy.* IX. *Demeurent estonnés.* X. *Le Duc de Mayenne sort de Paris.* XI. *Le Duc de Guise n'approuue point la saillie des Parisiens.* XII. *Entreprise du Duc d'Aumale sur Bologne sans effect.* B XIII. *Bon aduis du Duc d'Espernon au Roy.* XIV. *Qui diuise ses forces en trois armées.* XV. *Mal satisfait du Duc de Ioyeuse.* XVI. *Qui a commandement de combatre le Roy de Nauarre.* XVII. *Le Duc d'Espernon espouse la Comtesse de Candale.* XIIX. *Sans aucune despense de la part du Roy.* XIX. *Pourquoy il rompit son mariage.* XX. *Le Vicomte de Turene surprend Castillon, & Barraut Sainct-Emilian.* XXI. *Gondrin desfait & tuë le Comte de Gurson & deux de ses freres.*

I. Le Roy se resout à la guerre.

CETE funeste & lamentable nouuelle du supplice ignominieux executé en la personne de la Roine d'Escosse aliena si fort de la paix les esprits des Catholiques François desja assés outrés & animés contre les Religionaires, tant par la memoire des troubles passés, qu'à cause de l'armée estrangere qu'ils appelloient en France, C que le Roy fut contraint de rompre le dessein qu'il auoit de faire la paix, & de prendre mal-gré luy le parti de la guerre: pour desendre son Estat de l'oppression de l'estranger, & son autorité, voire sa propre personne des coniurations qui se brassoient en mesme temps par ses subiets dans la ville capitale du Royaume.

II. Le Roy de Nauarre préd quelques places en Poictou.

Ioint qu'aussi-tost que la tresue fut expirée, le Roy de Nauarre & le Prince de Condé sortans de la Rochelle auec du canon prirent Chizay, Sazay, Sainct-Maixent, Fontenay, Mauleon: & coururent le païs circonuoisin sans trouuer personne qui s'opposât à leurs armes. Ce qui offensa le Roy, lequel eût desiré continuer la tresue pour rechercher les moiens d'vne bonne paix, & cela mesmes irrita de nouueau les Catholiques. Mais ce qui affligeoit le plus sa Majesté estoient les cōspirations que les Parisiens faisoient contre elle à la suggestion de la Ligue.

III. Faction & conspiration des Ligueurs à Paris.

I'ay marqué ci-dessus soubs l'an MDXXCV, comme dans Paris s'estoit formée vne confederation de gens factieux: lesquels poussés d'vn zele indiscret envers la Religiō Catholique, charmés par les Predicateurs & par les sollicitations & promesses des chefs de la Ligue, auoient conspiré ensemble contre le Roy, s'imaginans qu'il estoit fauteur des heretiques, & mesmes qu'à ce coup l'armée des Reistres & des Suisses venoit à son mandement pour opprimer les bons Catholiques. D

IV. Descouuerte par le Roy.

Le Roy estoit bien aduerti de toutes leurs menées & monopoles par aucuns des coniurés mesmes, & particulierement par Nicolas Poulain Lieutenant de la Preuosté de l'Isle de France, qui en a dressé vn ample procés verbal depuis imprimé auec le iournal de ce regne. Mais sa Majesté se contentoit de rompre leurs desseins & d'euiter leurs surprises, sans entreprendre de les punir, soit par le mauuais conseil de ceux qui fauorisoient la Ligue, soit par sa propre mollesse & crainte d'aigrir les affaires.

A Les conjurez considerans que toutes leurs entreprises estoient descouuertes & tous leurs projets rompus, ne doutoient pas qu'il n'y eût parmy eux des traistres: de sorte que craignans le iuste chastiment du Roy si sensiblement offensé, ils se delibererent d'executer promptement la resolution prise long-temps auparauant: qui estoit de se saisir de la Bastille, de l'Arsenal, du Temple, du grand & petit Chastelet, du Palais, & du Louure mesme: & tenans la personne du Roy en leur pouuoir, la remettre à la discretion du Duc de Guise. Ils desseignoient aussi de faire vn tocsin general, pour massacrer tous ceux du Conseil de sa Majesté qui leur estoient suspects, ensemble tous les Religionaires & les Catholiques affides au Roy, lesquels ils nommoient Politiques. V. Dessein d'icelle.

L'an de Christ 1587.

C'estoit la resolution des plus vils & des estourdis de la conjuration; mais les mieux qualifiés & plus sages remonstroient que mettans les armes à la main du menu peuple il n'en demourroit pas là: & qu'il estoit à craindre que des maisons des Religionaires & des Politiques, il courroit en celle des meilleurs Catholiques, & que les commodités rendroient toutes personnes égalemẽt suspectes, voire crimineles. que de là arriueroit que le parti seroit diffamé, & les auteurs de B ces desordres blasmés & desaduoüés par les chefs & mesmes par le Duc de Guise: lequel leur auoit souuent mandé par le sieur de Meneuille qu'on ne precipitât ny attentât rien de nouueau: mais que tant seulement on tint les affaires en bon estat, & qu'il seroit à eux, quand il seroit besoin d'executer quelque chose d'importance. Partant qu'il falloit temporiser en l'attendant, ou bien auoir vn autre Prince de la Ligue qui autorisât leur resolution & marchât à leur teste pour arrester l'insolence d'vne furieuse populace. VI. Moderé par les plus sages.

Ces raisons estans approuuées de tout le conseil des factieux, il fut cõclu qu'on deputeroit deuers le Duc de Mayenne pour l'exhorter à fauoriser l'execution de leur entreprise: laquelle ils croyoient ne pouuoir plus estre differée sans la ruine de tout le parti & le chastiment des principaux d'entr'eux qui seroient punis d'vn cruel & ignominieux supplice. Le Duc de Mayenne estoit alors à Paris malade, ou (comme aucuns estimoient) feignant d'estre malade, afin que si l'affaire succedoit selon son desir, il en autorisât l'execution, ou bien que sans soubçon il peût desad- C uoüer les executeurs, si l'issuë leur en estoit mal-heureuse. Aiant donc oüy fauorablement les deputés non seulement il approuua leur projet, mais aussi les encouragea à l'executer vigoureusement, leur promettant en cela l'assistance de ses amis, & mesmes si son infirmité luy permettoit, la presence de sa personne. VII. Autorisé par le Duc de Mayenne.

Ils auoient resolu de nouueau de surprendre le Roy auant toute œuure: ce qu'ils croyoient leur estre bien-aisé à faire, à la foire Sainct Germain, ou sa Majesté desseignoit d'aller, suyuant sa coustume, & disner en l'Abbaye. Mais estant aduertie de leur conspiration elle s'en deporta: & aiant permis au Duc d'Espernon d'y aller, on luy fit vne querele d'Aleman, & les escholiers aians esté induits à commencer le jeu, sans doubte si pour euiter vn plus grand desordre (auquel il ne pouuoit acquerir de l'honneur) il ne se fût retiré, la fin en eût esté tragique & funeste. IIX. Les factieux veulent attenter sur la personne du Roy.

Les cõjurés donc iugeãs par l'absence du Roy que la trahison d'aucuns d'entr'eux faisoit auorter toutes leurs entreprises, & mesmes que sa Majesté les auoit preuenus D en mettant de bonnes garnisons dans tous les lieux dont ils se vouloient saisir, le nez saigna aux plus hardis: & le Duc de Mayenne mesme ne doubtant pas qu'il n'eût esté deferé au Roy, eut recours à la Royne-mere pour faire sa paix & celle de Bassompierre, qui se trouuoit entremeslé en cete conspiration, comme vne des plus asseurées colomnes de la Ligue. IX. Demeurẽt estonnés.

Le Roy content d'auoir rompu ce dessein receut le Duc de Mayenne & Bassompierre auec le mesme accueil qu'il souloit, & mesmes octroya au Duc son cõgé pour aller en Bourgogne, en luy disant ces mots plus serieusement que par raillerie: *Et quoy, mon Cousin, abandonnez-vous ainsi les bons Ligueurs de Paris?* A quoy le Duc respondit, qu'il n'entendoit pas ce que sa Majesté vouloit dire, & sortit de la ville: deuers laquelle se tournant souuent, il protestoit & iuroit que iamais il ne s'y engageroit soubs les promesses d'vne insolente populace. Le Duc de Mayenne sort de Paris.

Les coniurés demeurans ainsi descouuers & exposés au iuste courroux du Roy, estoient en continuelle crainte d'estre chastiés de leur felonnie: & aians es- XI Le Duc de

Guise n'approuoe point la saisie des Parisiens.

crit au Duc de Guise ce qui s'estoit passé, auec de tres-humbles prieres de venir à Paris : il les tansa asprement, & blasma grandement leur resolution precipitée & mal digerée : & mesmes en dit depuis de grosses paroles au Duc de Mayenne son frere. Neantmoins pour ne desesperer point entierement les Parisiens il leur promit qu'en se tenans dans l'ordre qu'il leur enuoyoit par Meneuille, il les secourroit à toutes les occasions qu'il en feroit besoin, & ne s'esloigneroit pas tant d'eux qu'il ne les peût assister assez à temps auec des forces suffisantes pour terrasser tous les ennemis de la Religion Catholique. A L'an de Christ, 1587.

XII. Entreprise du Duc d'Aumale sur Boulogne sans effet.

Aussi mal-heureusement que celle du Duc de Mayenne à Paris reüssit l'entreprise du Duc d'Aumale sur la ville de Boulogne: laquelle à cause de son havre, & que c'est comme vne des clefs de France, estoit grandement enuiée de la Ligue, afin d'y receuoir par mer le secours d'Espagne. La partie estoit dressée en sorte que Vetus Preuost de la Prouince partisan de la Ligue y entrant auec ses Archers se saisiroit de la porte: & que le Duc d'Aumale, qui seroit prez de là en embusches y auoleroit soudain auec vne bonne troupe de cauallerie pour se rẽdre maistre de la ville. Poulain ci-dessus nommé (qui demeuroit tousiours espion pour le Roy, dans la faction des Parisiens) en aiant donné aduis à sa Maiesté & marqué le iour de l'execution : elle manda au sieur de Bernay, gouuerneur de Boulogne de se tenir sur ses gardes & d'arrester Vetus prisonnier s'il se presentoit à la porte, comme il arriua : aussi fut-il retenu auec tous ses Archers. Le Duc d'Aumale y accourant auec sa troupe pour le soustenir fut salüé à coups de canon, & contraint de se retirer auec honte. Vetus fut enuoié au Roy, qui l'eut fait executer à mort sans l'intercession du Duc de Guise, qui luy demanda & l'obtint : sa Maiesté se monstrant trop indulgente enuers vn de ses officiers manifestement criminel & digne de punition exemplaire. B

XIII. Bon aduis du Duc d'Espernon au Roy.

Or l'armée des Alemans estant entrée en France, & le Roy de Nauarre auec le Prince de Condé se preparant pour l'aller ioindre & la conduire deuant Paris, le Roy se trouuoit bien empesché à prendre quelque bon ordre en ses affaires. Le Duc d'Espernon (qui luy parloit le plus confidemment & franchement) considerant que le Duc de Guise assembloit des forces pour s'opposer à l'estranger : qu'estant Prince hardy & bon Capitaine, il pourroit faire de grands exploits en vne si belle occasion, & que l'accroissement de sa reputation & autorité diminueroit d'autant celle du Roy, conseilloit à sa Majesté de marcher en personne contre les Alemans auec toutes ses forces, afin de r'emporter luy-mesme toute la principale gloire de leur défaite. C

XIV. Qui diuise ses forces en trois armées.

Cet aduis quoy qu'vtile & honorable au Roy ne fut pas pourtant suyui, les amis du Duc de Guise aians porté sa Majesté à vne resolution moins asseurée en luy faisãt diuiser ses forces en trois armées, & moins glorieuse pour elle, en luy faisant prendre deux compagnons de sa gloire, à sçauoir les Ducs de Guise & de Ioyeuse, à chacun desquels il donnoit vne armée, retenant à soy la troisiesme. Le Duc de Guise auoit commandement d'aller au deuant des Alemans, & le Duc de Ioyeuse de marcher contre le Roy de Nauarre pour l'empescher de les ioindre & mesmes de le combatte fort ou foible.

XV. Mal satisfait du Duc de Ioyeuse.

Cetuy-ci tant à cause de ses importunités que parce qu'il estoit affectionné aux Guises, commençoit d'estre à charge au Roy: & luy-mesme le reconoissant ainsi & voiant que le Duc d'Espernon possedoit plus auant que luy les bonnes graces de sa Majesté, estoit bien aise de s'esloigner de la Cour, où aiant esté ci-deuant enuié de tous, il ne pouuoit estre desormais qu'enuieux de l'auancement de son confrere, lequel auec vne merueilleuse prudence & accortise conduisoit heureusement sa fortune. D

XVI. Qui a commandemét de combatre le Roy de Nauarre

Le Roy donc luy commanda de combatre le Roy de Nauarre fort ou foible à la premiere rencontre : faisant son compte que s'il estoit vaincu, sa Majesté seroit deschargée d'vn homme importun & ingrat : & s'il estoit victorieux du Nauarrois que cela retarderoit l'armée des Reistres. Ioint qu'il emporteroit l'honneur d'auoir terrassé ce valeureux Roy, & le Prince de Condé auec les forces des heretiques, à quoy visoient les Chefs de la Ligue.

XVII. Le Duc

Le Roy aiant ordonné le Duc de Ioyeuse vn des Generaux de ses armées, retint le Duc d'Espernon, comme le plus confident, aupres de sa personne : & des

L'an de Christ. 1587.

d'Espernon espouse la Comtesse de Cadale.

A le mois d'Aoust peu auant qu'il marchât contre les Reistres, luy fit espouser Marguerite de Foix, Comtesse de Candale, vne des plus accomplies Dames de ce siecle, & d'extraction si illustre qu'elle attouchoit de parenté ou d'alliance quasi tous les Rois & Princes de l'Europe. Les nopces furent faites au Bois-de-Vincennes sans pompe ny magnificence : le Duc d'Espernon l'aiant ainsi desiré, tant en consideration des troubles & du bruit de l'armée estrangere (qui alarmoit toute la France) qu'afin de n'encourir pas pareille enuie qu'auoit fait le Duc de Ioyeuse, par l'excés de la despense.

XIIX. Sans aucune despẽce de la part du Roy.

Plusieurs creurent qu'il auoit esté si bon mesnager que de mettre en ses coffres ce que le Roy pouuoit despenser à la celebrité de la feste : & mesmes aucuns ont escrit que sa Majesté donna à l'espousée vn carquan de cent perles, la moindre desquelles estoit prisée à mil escus. Mais les vns & les autres se trompent. Car ce carquan est imaginaire : & tout ce que le Roy donna à l'espousée, ne valoit pas douze mille escus. Au surplus les coffres de sa Majesté estoient entierement espuisés de finances : de sorte qu'elle ne sçauoit comment pouruoir au payement de B ses armées. Il est bien vray que le Roy fit donner au Duc d'Espernon vn comptãt de quatre cens mille escus : mais iamais il n'en receut rien, & le garde encore comme vn cher gage & tesmoignage de la bien-vueillance de son bon Maistre.

XIX. Pourquoy il rompit sõ premier mariage.

Nous auons veu ci-dessus comment le Roy luy auoit fait contracter mariage auec Christierne de Lorraine vne des sœurs de la Roine, afin qu'il luy fût allié d'aussi prez que le Duc de Ioyeuse. Mais le Duc d'Espernon considerant les menées des Guises ; qu'il ne feroit pas bien-seant de prendre leur alliance & d'estre leur ennemi : & que moins encore pouuoit-il se monstrer leur ami & demeurer dans le seruice du Roy qui les haïssoit à mort, il aima mieux rompre ce premier mariage que de donner tant soit peu d'ombrage à son Roy & bien-facteur. Quant à Christierne elle fut mise Religieuse.

XX. Le Vicõte de Turenẽ reprẽd Castillon, & Barraut S. Emilian.

En ce temps le Vicomte de Turene surprit par escalade Castillon sur Dordogne pris ci-deuant par le Duc de Mayenne apres vn long siege & la perte de plus de deux mille hommes. Sainct-Emilian prez du mesme Castillon fut surpris aussi par les Religionaires. Le sieur de Barraut Seneschal de Bazadois en aiant aduis en sa maison distante d'vne bonne lieuë de Sainct-Emilian, la riuiere de Dordo- C gne entre-deux, aiant assemblé quelque Noblesse voisine & quatre à cinq cens hommes de combat, y auola sur l'esperance de les surprendre durant le sac de la ville. Ce qui luy reüssit si heureusement qu'aiant passé la riuiere au port de Brane, il fit joüer le petard aux portes fermées de Sainct-Emilian, lesquelles aiant sauté en pieces, il entra dedans criant *Viue le Roy & tue tué* : dont les pilleurs prirent vn si grand effroy que quittans le sac de la ville, & plusieurs leurs armes, ils s'enfuirent par la porte opposite. Aucuns estans sortis en ruë pour faire resistance furent taillés en pieces.

XXI. Gondrin desfait & tuë le Cõte de Gurson, & deux de ses freres.

D'autre part le sieur de Gondrin sortant de Condom (où sa compagnie de gendarmes auoit fait monstre) pour aller joindre le Mareschal de Matignon à Francescas à deux lieuës de là, se destourna vers Montcrabeau entre Condom & Nerac, sur l'aduis qu'il eut que les Comtes de Gurson, du Flex & vn de leurs freres, tous trois fils du Marquis de Tran de l'Illustre maison de Foix, auoient attaqué la Tour qui seruoit de citadelle audit lieu de Montcrabeau, où Oliuier de Ro- D quepine s'estoit logé auec vne compagnie de gens de pied : dont ceux de Nerac s'attendoient d'estre souuent visités. Les trois freres (quoy qu'Aubigné en compte sept à huict cens) n'auoient pas plus de trois cens cinquante hommes de pied & vingt-cinq maistres. Gondrin auoit en sa compagnie quarante-deux gendarmes outre cinq cauailliers de Condom qui l'accompagnerent. Ces coureurs conduits par le Marquis de Montespan aians paru, les trois freres leur allerent au deuant, & combatirent auec tant d'obstination que tous trois y furent occis auec neuf ou dix de leur troupe. Vignoles aiant r'allié les autres se retira à la faueur de l'infanterie Neraquoise qui le vint secourir : & Gondrin continua son chemin, laissant deux des siens entre les morts, Auansac son enseigne & neueu, & Ardenx. Montespan y fut blessé au visage n'aiant point d'habillement de teste : & quoy qu'il ne fût âgé que de vingt-deux ans, se monstra en cete occasion hardi cauailier & sage Capitaine.

Or cependant que le Duc d'Espernon est occupé à son mariage auec contentement & allegresse: voyons la triste & funeste issue que le Duc de Ioyeuse son confrere aura de la iournée de Coutras contre le Roy de Nauarre. A

L'an de Christ 1587.

Iournée de Coutras, où le Duc de Ioyeuse fut defait par le Roy de Nauarre.

I. Le Duc de Ioyeuse encline à la Ligue. II. *Traicte cruellement les Religionaires.* III. *Le Roy de Nauarre reçoit les forces de Gascogne.* IV. *Capitaines de son armée.* V. *Forces du Duc de Ioyeuse.* VI. *Logement de Coutras.* VII. *Lauerdin conduit l'Auant-garde du Duc de Ioyeuse.* IIX. *Ordonnance de l'armée du Roy de Nauarre.* IX. *Arcbusiers meslés parmi la caualerie.* X. *Ordonnance de l'armée du Duc de Ioyeuse.* XI. *Son Auant-garde rompt celle du Nauarrois.* XII. *Sa caualerie desfaite.* XIII. *La poursuite arrestée.* XIV. *Morts à cete iournée.* XV. *Prisonniers.* XVI. *Memorable action de Sainct-Luc.* XVII. *Pompe funebre du Duc de Ioyeuse.* XIIX. *Le Duc d'Espernon pourueu de ses charges.* XIX. *Pourquoy le Mareschal de Matignon ne se trouua point à cete bataille.* XX. *L'armée victorieuse s'escoule.* XXI. *Se dissipe deuant Sarlat.* XXII. *Pourquoy le Nauarrois n'alla au deuant des Reistres.* XXIII. *La Valete le plus foible attaque quatre mille Suisses.* XXIV. *Les desfait.* XXV. *Carnage de cete desfaite.* XXVI. *Prise & reprise de Montelimar.* B

C

I. Le Duc de Ioyeuse encline à la paix.

LE Duc de Ioyeuse donc autant ialoux des nouuelles faueurs que le Duc d'Espernon receuoit du Roy, qu'ingrat de celles qu'il auoit receuës, donna dez lors toutes ses affections à la Ligue, auec laquelle il auoit desia des intelligences secretes tant par sa propre inclination, qu'en consideration de son alliance auec la maison de Lorraine. Et cela mesme faisoit que sa resolution estoit toute conforme au commandement de sa Majesté, de combattre le Roy de Nauarre à la premiere rencontre.

II. Traite cruellemét les Religionaires.

Descendant en Poictou auec son armée il desfit les regimens de Cherbonniere & de la Borie à la Mothe-Sainct-Eloy: peu aprés il tailla en pieces la compagnie de Puelles à Croix-chappeau, & se monstra cruel en l'vne & l'autre execution, en faisant mettre à mort les prisonniers: action de mauuais exemple & de pernicieuse consequence à la guerre. Aussi esprouuera-il bien-tost pareille cruauté en pareille occasion comme homme sanguinaire. D

III. Le Roy de Nauarre reçoit les forces de Gascogne.

Des-ja le Roy de Nauarre auoit assemblé toutes les forces des Religionaires de Poictou, d'Engoumois, d'Aunis & de Saintonge auec celles de Normandie conduites par Colombieres. Le Prince de Condé estoit auec luy, & le Comte de Soissons, quoy que Catholique, les vint joindre aussi sur l'esperance que le Nauarrois luy donnoit par des personnes interposées, de luy faire espouser sa sœur Caterine, Princesse de Nauarre. Son premier dessein estoit d'aller au deuant des Reistres, afin (comme i'ay desja dit) de les conduire deuant Paris, & obliger le Roy à luy accorder toutes ses demandes. Mais estant aduerti que le Duc de Ioyeuse plus fort que luy estoit sur son chemin pour le combatre, il prit la route de Gascogne, afin de se fortifier d'vn grand renfort qu'il attendoit de Languedoc soubs Chastillon, & vn autre qui luy venoit de Gascogne soubs

la

A la conduite du Vicomte de Turene : auquel il manda de le venir ioindre au plustost, ce qu'il fit, sans luy emmener que de la cauallerie: la plus-part des gẽs de pied aians trouué moien de se monter en vne occasion, en laquelle il s'agissoit du salut de leurs chefs & de tout le parti Religionaire. Tellement qu'il auoit quatre mille cinq cens hommes de pied, & douze à treze cens cheuaux en vn corps d'armée, auec deux pieces de canon prises à la Rochelle.

L'an de Christ, 1587.

Il auoit aussi grand nombre de Capitaines & de valeureuse Noblesse: & entre autres de la Trimoüille, les Vicõtes de Turene, de Meule, de Gordon: le Vidame de Chartres: les sieurs de Sainct-Gelais, Clermõt d'Amboise, Vignoles, Fontrailles, Panjas, Parrabelle, Viuans, Fabas, Mesmes, Castelnau, Valiros, Sus, Madaillã, Boëce, Salignac, Preau, la Boulaye, Colombieres, Granuille, deux freres de Saincte-Marie, Arambure, Fautriere, Cherbonniere, Sainct-Surin, Lafin, des Essars, Haut-cour, Blosset, Bois-guillem, les Ageaux, Mignonuille, Long-champ, Montausier, Vaudoré, le Plessis, Fouqueroles, la Valiere, Dadou, Blacon, Roly Choupes, la Borie, Bellefonse, Lorges, la Roche-Galet, le ieune Neufuy, le frere aisné B duquel estoit auec le Duc de Ioyeuse: le mal-heur du siecle estant tel que le fils se trouuoit souuent armé cõtre le pere, & le frere contre le frere. La presẽce de trois Princes du sãg seruoit à tous d'vn poignãt aiguillõ à rẽdre preuue de leur courage. IV. Capitaines de son armée.

L'armée du Duc de Ioyeuse n'estoit pas plus forte de cinq cens hommes pour l'infanterie que celle du Roy de Nauarre: mais elle l'estoit beaucoup plus en la cauallerie, quasi toute composée de noblesse Françoise aux armes dorées: lesquelles brillant au Soleil ne donnoient pas tant de terreur aux ennemis que d'esperãce de butin: Tout cela auec les Albanois (qui estoient trois à quatre cens) & la cauallerie legere faisoit enuiron deux mille cheuaux. quant aux Capitaines, Seigneurs & Gẽtils-hõmes de marque, ils seront nõmés plus à propos ci-aprés entre les morts, ou entre les prisonniers pour y auoir esté plus remarquables qu'en la bataille. V. Forces du Duc de Ioyeuse.

Les deux armées estant à vne petite iournée l'vne de l'autre lon ne doubta plus qu'elles ne deussent s'entre-choquer à la rencontre. Le Duc de Ioyeuse qui sembloit aller plustost à la victoire qu'au combat, craignant que le Roy de Nauarre se desrobât en Gascogne, alla loger à la Roche-Chalais, & le Nauarrois à Mõlieux. Coutras bourg & chasteau assis prez du Confans des riuieres de Dronne & de l'Isle (lesquelles iointes en vn lict se deschargent à deux lieuës de là dans la Dordogne) estoit vn logement commode & auantageux à celuy qui s'en saisiroit le premier. Les vns n'en estant gueres plus eloignés que les autres, le Duc de Ioyeu-C se fit auancer ses Albanois pour s'y loger: & la Trimoüille Duc de Toüars Colonnel general de la cauallerie legere des Religionaires y suruenant les en chassa, & y prit son logement le soir du XIX d'Octobre. VI. Logement à Coutras.

La nuict suiuante dez les onze heures le Duc fit marcher son armée droit au mesme bourg, en ordonnance de bataille. Souuré au lieu de Lauerdin malade, conduisant l'Auant-garde auec quatre cens lances & pareil nombre d'arcbusiers à cheual renuersa quelques troupes des ennemis qu'il rencontra prez de Coutras, & ouurit les chemins à l'infanterie du Duc pour aller prendre place de bataille. Son cheual ayant esté abbatu, & luy blessé de sa cheute, il fut contraint de se retirer: & Lauerdin voiant les approches de la bataille, nonobstant son indisposition, accompagné de Montigny reprit sa place. VII. Lauerdin cõduit l'Auant-garde du Duc de Ioyeuse.

Le Roy de Nauarre aiant pris le premier son chãp de bataille à la faueur des siẽs qui s'estoient saisis de Coutras, fit cinq escadrõs de toute sa cauallerie. Le premier estoit de deux cens cheuaux legers sous la Trimoüille, lequel aiant commandemẽt D d'aller recognoistre l'armée du Duc fut si brusquement chargé par Cesar de Bellegarde fils de Roges Mareschal de France, qu'il fut contraint de se mettre sur la retraite. Le second de deux cens cinquante cheuaux, soubs le Vicomte de Turene, & ces deux premiers tenoient la main droite. Le troisiesme cõduit par le Prince de Condé, & le quatriesme par le Roy de Nauarre estoient sur la gauche, chacun de trois cens bons cheuaux. Le cinquiesme de deux cens cheuaux estoit commandé par le Comte de Soissons, plus reculé que les quatre premiers. L'infanterie estoit rangée dans la garenne de Coutras aiant la caualerie à la teste & aux ailes. IIX. Ordonnance de l'armée du Roy de Nauarre.

C'est chose notable & peu practiquée és batailles ordõnées, que les Mareschaux de cãp aiant choisi cent cinquãte des plus asseurés & plus dispos arcbusiers de tous X.

Arebusiers meslés auec la cauallerie.

L'an de Christ 1587.

les regimens,les mirent aux estriers des deux premiers & dernier esquadron,pour A
abbatre les premiers rangs de la cauallerie du Duc,sans luy dõner temps de rom-
pre ses lances. Ceux-ci auec six vingts soldats d'elite,enfans perdus, conduits par
Vignoles seruirent grandement à la victoire du Roy de Nauarre. Mais sur tout
sõ artillerie logée à l'auãtage ioüa si heureusemẽt qu'elle fit des effets admirables.

Ordonnãce de l'armée du Duc de Ioyeuse.

X Le Duc de Ioyeuse bruslant du desir de choquer l'ennemi se presenta à la ba-
taille quasi au mesme ordre qu'il auoit marché toute la nuict: l'esquadron des qua-
tre cens lanciers, qui auoit desia combatu sous Souuré, estoit soubs Lauerdin &
soubs Montigny à la teste. Le Duc suyuoit aprés auec vn gros esquadron d'onze
à douze cens lances, où estoient tous les Seigneurs de l'armée. Les gens de pied e-
stoient à leur costé vn peu au dessous, aians les Albanois à l'autre aile. L'artillerie
qui n'estoit aussi que de deux canons, fut si mal placée qu'elle n'apporta nul dõma-
ge aux ennemis,tous les boulets allans fondre contre vn tertre,qui estoit entre les
deux armées,soit par la trahison des cãnoniers, ou par leur stupidité & ignorance.

Son Auant-garde rõpt celle du Nauarrois.

XI. Lauerdin & Montigny choquerent si furieusement la cauallerie legere du Na-
uarrois qu'ils la rompirent & luy passerent sur le ventre. A cete charge la Tri- B
mouille perdit son cheual, & Viuans y fut blessé & porté par terre. Le Viconte
de Turene se presentant auec son gros pour les soustenir, fut contraint de faire
largue à ce torrent insoustenable. Tellement que l'auant-garde du Duc aiant per-
cé ou renuersé tout ce qu'elle rencontra, s'auança iusqu'à Coutras, & desia crioit
victoire,& couroit sur le bagage. Mais entendant que le Nauarrois estoit victo-
rieux, Lauerdin grandement indisposé de sa santé passa outre. Montigny retour-
na au combat, & s'y porta si valeureusement qu'il s'y acquit vne grande reputa-
tion au rapport des ennemis mesmes.

Sa cauallerie desfaite.

XII. Le Duc voiant que l'artillerie du Nauarrois ruinoit son armée commanda de
baisser la lance pour aller choquer les ennemis: & prenãt la carriere de trop loing,
se trouua quasi desfait deuant qu'il fût au bout,aiant essuyé les arcbuzades des en-
fans perdus & de ceux qui estoient aux estriers de la cauallerie Nauarroise: les siẽs
qui eurent temps de coucher la lance furent abbatus à coups de pistolet auant que
rompre. La gendarmerie des Princes venant à fondre là dessus en bon ordre les
desfit sans quasi point de resistance. L'infanterie du Duc denuée de la cauallerie C
qui la couuroit,lascha le pied, & commẽça son jeu par la fuite. De sorte que le Roy
de Nauarre & les siẽs emporterent cete signalée victoire en deux heures,le com-
bat aiant commencé à huict heures du matin par le tonnerre de l'artillerie.

La poursuite arrestée.

XIII. La victoire fut poursuyuie trois lieuës, les victorieux s'acharnans à la tuerie en
reuenche de la mauuaise guerre que le Duc leur auoit faite à la Mothe-S.Eloy, &
à Croix-Chapeau:& eussent passé outre sans deux obstacles qu'ils rencontrerent.
L'vn fut que le sieur de Bonnes d'Engoumois(venant auec quarante salades à l'ar-
mée du Duc) recueilloit les fuyans,& mesmes chargea le Baron de Lesignan, qui
le talonnoit & l'emmena prisonnier, aprés auoir rompu & poussé bien loing sa
troupe. L'autre fut que deux cens bons cheuaux s'estans r'alliés fauoriserent la re-
traite de ceux qui auoient les ennemis aux trousses.

Morts à cete iournée.

XIV. Le carnage fut si grand qu'enuiron la moitié de l'armée demeura estenduë au
champ de bataille ou à la chasse. quatre cens Seigneurs ou Gentils-hommes qui y
furent tués rendirent la perte d'autant plus luctueuse pour les Catholiques. Entre D
ceux-là furent Claude de Ioyeuse Seigneur de Sainct-Sauueur, frere du Duc de
Ioyeuse: les Comtes de Suse, d'Aubijoux de la maison d'Amboise, de Gamelon
de la maison d'Auaugour: les sieurs de Brezé, qui portoit la Cornete blanche,
Roussay frere du Marquis de Pienes,le ieune Neufuy,le ieune Rochefort,Fumel,
Tiercelin, Gurot,Vaux,du Chenet,Pluuiaut,Cãpeils le plus ieune de sept freres,
lequel blessé à mort s'enuelopa dans son drapeau pour luy seruir d'vn honorable
suaire, la Brangerie, Sainct-Fort, Bacculard,la Valade. Du Bordet trouué entre
les morts mourut depuis de ses blessures. Du costé du Roy de Nauarre il n'y eut
pas cent hommes de tués,& pas vn de marque que cinq ou six Gentils-hommes.

Prisõniers.

XV. Il y eut aussi bon nõbre de Seigneurs & Capitaines prisonniers:& entre autres le
Duc de Ioyeuse,General de l'armée, lequel estant entre les mains de ses preneurs
(ausquels il promettoit cẽt mille escus de rãçon)suruindrent les Capitaines Bour-
deaus & Cẽtiers,lesquels lui aiãt haussé la visiere,l'vn d'eux le tua de sãg froid d'vn

A coup de pistolet par la teste. Lon creut depuis qu'il auoit esté recommandé de prez & de loing pour n'estre pas sauué. Le Marquis de Pienes, le Comte de Monsorau, les sieurs de Bellegarde, Montigny, Sipierre, Sautray, Sansac, Chasteau-vieux, Chasteau-Renaud, Chastellus, Maumont, Ville-Gomblin, furent mis à rançon: toutefois le Roy de Nauarre la fit quitter à aucuns, & Bellegarde mourut de ses blessures. Les enseignes, drapeaux tambours & toutes les marques d'vne entiere victoire demeurerent aux Princes.

L'an de Christ. 1587.

XVI. Memorable action de Sainct-Luc.

La bonne action que fit Sainct-Luc en cete occasion est memorable. Voiant la bataille perdue & luy-mesme perdu s'il tõboit és mains des ennemis (à cause que le Prince de Condé le haissoit à mort) de bonne fortune il apperceut le Prince mesme qui auoit esté recognu & remarqué aux armes argentées qu'il portoit ce iour-là, & couchant sa lance le va choquer, le porte par terre, descend de cheual, accourt à luy & se rend prisonnier de celuy qui eût esté le sien si le mal-heur cõmun n'eût maistrisé la fortune particuliere. Le Prince qui estoit tout genereux changeant soudain sa haine en bienueillance, l'accueillit gracieusement & le traicta auec toute sorte de faueur &

B de courtoisie.

XVII. Pompe funebre du Duc de Ioyeuse.

Le Vicomte de Turene faisant office de bon parent fit mettre les corps du Duc de Ioyeuse & de son frere dans des bieres de plomb & les emporter à Paris où ils furent inhumés auec vne pompe funebre tres-magnifique. L'effigie du Duc y fut portée: combien que cete prerogatiue n'apartienne qu'aux Rois, aux Roines, à leurs fils & freres: & de tous les Officiers de la Couronne au seul Connestable. Le Roy mesme l'ordonna ainsi: non pas pour aucune affection enuers le defunct (car il le haissoit depuis qu'il recogneut son inclination enuers la Ligue) mais seulement en consideratiõ de leur alliance. Certes il arriue tres-rarement que l'amitié des grands Princes soit perdurable. Car comme ils se portent à cherir quelqu'vn pour des subiets bien legers, aussi s'en deportent-ils tantost apres pour des occasions plus legeres.

XIIX. Le Duc d'Espernõ pourueu de ses charges

Le Duc d'Espernon emporta les plus riches despouïlles du Duc de Ioyeuse, c'est à sçauoir, la charge d'Admiral de France & le gouuernement de Normandie. Apres auoir presté le serment d'Admiral en la Cour de Parlement le XII de Ianuier de l'ãnée suyuante, il fut mis en possession de la mesme charge, en qualité d'officier de la

C Couronne à la Table de marbre, par Messire Achille de Harlay, premier President au mesme Parlemẽt. Ce qui rengregea l'enuie de ceux qui murmuroient desia assez contre luy, a cause des faueurs extraordinaires qu'il receuoit de sa Majesté, sans que pourtant il luy ait demãdé iamais pour soy ny don, ny charge ny bien-fait quelconque.

XIX. Pourquoy le Mareschal de Matignon ne se trouua point à cete bataille.

Le mesme iour que cette bataille fut donnée à Coutras, le Mareschal de Matignon s'en estoit approché à deux lieües auec vne armée de sept mille hommes de pied & huict cens cheuaux: & en auoit donné aduis au Duc de Ioyeuse, afin de se ioindre à luy & de combatre ensemble le Roy de Nauarre. Mais le Duc faisoit si peu d'estat de l'armée du Nauarrois qu'il precipita la bataille, affin de r'emporter seul toute la gloire de la victoire. Aucuns asseurent que le Duc de Ioyeuse fit grande instance enuers le Mareschal pour se trouuer à la bataille: mais que le Norman, soit qu'il en eust

D defenses du Roy, ou qu'il fauorisât les affaires du Nauarrois, en laissa eschaper l'occasion, n'aiant pas voulu faire auancer son armée. D'autres ont creu que la jalousie du commandement leur estoit vne consideration commune auec celle de la gloire de la victoire. Tant y a que le Mareschal n'aiant point fait aucun effort mesmes aprés la bataille sur l'armée du Roy de Nauarre, en estant si prés & le plus fort, demeuroit de ce costé-là sans excuse.

XX. L'armée victorieuse s'escoule.

Au demeurant le fruict de cete victoire consista principalement en la gloire d'auoir vaincu vn ennemi orgueilleux, sans s'estendre plus loing, comme il y auoit apparẽce. Aubigné & autres escriuent que le Roy de Nauarre au lieu d'aller au deuant des Reistres auec son armée victorieuse recula vers la Comtesse de la Guiche, & luy apporta XXII drapeaux ou enseignes les plus illustres marques de sa grande victoire. Mais la verité est que ces troupes estant la plus-part composées de volontaires, il luy estoit impossible de leur faire reprendre le chemin vers la riuiere de Loire. Car la Noblesse aiãt gaigné beaucoup en prisõniers ou en butin prit congé pour retourner chez soy, & les soldats se trouuant charges des despouïlles des ennemis s'escouloient tous les iours & abandõnoient leurs capitaines. Le Prince ne pouuãt empescher ce desordre

se retirerent, le Roy de Nauarre en Bearn, le Prince de Condé à la Rochelle, & le Comte de Soissons vers la France. A

L'an de Christ, 1587.

XXI. Se dissipe deuant Sarlat. Ils laisserent la conduite des restes de leur armée au Vicomte de Turene: lequel pour tascher de les retenir sur pied soubs l'esperance du sac de la ville de Sarlat en Perigort, y mit le siege. Mais Bertrand de Salignac sieur de la Mothe-Fenelon s'estant jetté dedans auec bon nombre de gentils-hommes voisins, la defédit si vigoureusement, & fit de si rudes saillies sur les assiegeans, que le Vicomte fut contraint de leuer le siege, & dés-lors tout se desbanda en desordre.

XXII. Pourquoy le Nauarrois n'alla au deuant des Reistres. Il y a encore vne plus importāte raison remarquée par le sieur de Mauroy, laquelle empescha que le Roy de Nauarre ne peut aller au deuant des Reistres. C'est qu'il attendoit vn renfort de quatre mille combatans des garnisons de Languedoc, au lieu desquels on y deuoit loger douze enseignes de Suisses faisans plus de quatre mil hommes qui venoient par le Daufiné accompagnés de quatre à cinq cens hommes de pied François, & d'vne Cornete de Caualerie soubs le Baton d'Aubonne.

XXIII. La Valete le plus foible attaque quatre mil Suisses. Mais la Valete gouuerneur de Daufiné & de Prouence considerant combien il importoit au bien de l'Estat que ces Suisses n'entrassent point en Languedoc, se resolut de l'empescher & de les combatre. Et bien qu'il n'eut pas en toutes ses troupes deux mil hommes de pied & cinq à six cens cheuaux, il ne laissa pas de les attaquer ainsi qu'ils estoient prests à passer la riuiere de Romanche sur vn pont qu'on leur dressoit prés de Vizille pour se joindre à Les-Esdiguieres & à Chastillō, qui auoient trois mil hommes de pied & six cens cheuaux à l'autre bord de la riuiere vis à vis de la Valete & des Suisses: pour lesquels receuoir ils faisoient tous leurs efforts à passer la mesme riuiere qui estoit en quelques endroits gueable. Tellement que la Valete, qui ne pensoit auoir affaire qu'aux Suisses lors qu'il commença de les costoyer, se trouua autant occupé à empescher le passage à Chastillon & à Les-Esdiguieres qu'à combatre les Suisses. A quoy neantmoins la necessité l'obligeoit puis qu'il y estoit engagé: veu mesmes que les laissant joindre il pouuoit estre aisément desfait par leurs forces vnies ensemble. B

XXIV. Les desfait. Il commanda donc à Alfonse d'Ornanō colonel d'vn regiment de Corses, depuis Mareschal de France, de charger les Suisses auec cent soixāte cheuaux les meilleurs de ses troupes, & à Esgarauaques auec cinq cens hōmes de pied: ce qu'ils firent auec plus de hardiesse que leur petit nōbre ne sembloit permettre: de sorte que la meslée fut tres-aspre. Mais la Valete rafreschissant tousiours les siens leur donnoit vn grād auantage. Chastillon & Les-Esdiguieres voians le cōbat attaché firent de plus grāds efforts que deuant pour passer la riuiere; & furent tousiours repoussés par la Valete auec perte. Cependant les Suisses faisoient encore vne tres-vigoureuse resistance. Ce qui obligea la Valete d'y aller en personne auec vn renfort de cauallerie: & les aiant chargés par les flancs les rompit: & tout incontinent retourna à l'autre troupe qui gardoit le passage. C

XXV. Carnage de cete desfaite. Les Suisses donques auec les François qui les accōpagnoient, apres auoir combatu tres-valeureusement durant neuf heures, ployerent, furent mis en route & taillés en pieces auec tant de carnage qu'il en demeura douze cens d'estēdus morts au champ de bataille, cinq cēs assez prez de là, & plusieurs en la poursuite, sans qu'il en reschappast vn seul qui ne fût tué ou prisonnier. Car en cōsideration des François, on espargna aussi les restes des Suisses qui demanderent la vie en rendant leurs armes. Le Baron d'Aubonne fut entre les prisonniers & perdit tout son equippage. Tous les douze drapeaux des Suisses (vn desquels fut mis en pieces par les soldats pour faire des jartieres) & la Cornette d'Aubonne demeurerent au vainqueur, qui les enuoya au Roy pour marques d'vne tres-signalée & importante victoire. D

XXVI. Prise & reprise de Montelimar. Peu de iours apres ce grand exploit le Comte de Suze auec quelques gentils-hommes aiant surpris Montelimar sur les Religionaires en donna aduis à la Valete, afin qu'il le vint secourir: daurant qu'il craignoit d'y estre inuesti par toutes les forces du parti contraire. La Valete partant de Valence pour s'y acheminer, receut aduis certain comme la ville estoit reprise auec vne horrible boucherie des Catholiques. Ce qui l'arresta. Aucuns rapportent que prez de deux mille hommes y furent tués, & entr'autres le Comte de Suze, Ancon, Logeres, & le ieune Puy-Sainct-Martin sieur de la Porte. Les-Esdiguieres ne se trouua pas a cete execution: la principale gloire de laquelle demeura à Vaquaire, Pouet, la Sale, Sainct-Genez & Soubs-Roche.

A Retournons maintenant aux armées du Roy occupées à l'encontre des Reistres & des Suisses entrés en France pour secourir le Roy de Nauarre.

L'an de Christ. 1587.

Deffaite de l'armée des Alemans & des Suisses venans au secours des Religionaires.

I. Armée d'Alemans & Suisses pour le Roy de Nauarre. II. *Iointe par le Duc de Bouillon.* III. *Desole la Lorraine.* IV. *S'auance dans la France.* V. *Le Roy luy retranche toutes commodités.* VI. *Coniuration des Ligueurs de Paris contre sa Maiesté.* VII. *Arrestée par le Duc de Guise.* IIX. *Faute de sa Maiesté.* IX. *Forces du Duc de Guise.* X. *Quise met aux trousses des* B *Alemans.* XI. *Les attaque dans Vimorry.* XII. *Chastillon en peril par vne trahison.* XIII. *Incommodités en l'armée estrangere.* XIV. *Ses plaintes & murmure.* XV. *Les Suisses traictent auec le Roy.* XVI. *Dexterité du Duc d'Espernon.* XVII. *Diuers proiets du Roy & du Duc de Guise.* XIIX. *Estonnement des Religionaires.* XIX *L'armée estrangere entre en Beausse.* XX. *Se loge à Auneau.* XXI. *Reçoit le Prince de Conty.* XXII. *Entreprise du Duc de Guise sur les Reistres.* XXIII. *Son ordre.* XXIV. *Heureuse execution.* XXV. *Secours repoussé.* XXVI. *Perte des Reistres.* XXVII. *Le Roy marri de la gloire du Duc de Guise.* XXIIX. *Traicte auec les estrangers pour les renuoier hors de France.* XXIX. *Belle retraite de Chastillon.* XXX. *Le Duc de Guise poursuit les Reistres.* XXXI. *S'acquiert grande reputation.*



C Cependant l'armée estrangere venant au secours du Roy de Nauarre & des Religionaires s'auançoit tousjours dãs la France. Elle y estoit entrée dez le mois d'Aoust, & aiãt trauersé & desolé la Lorraine s'en venoit enseignes desployées deuant Paris le long de la riuiere de Seine. Selon la plus commune opinion il y auoit huict mille cheuaux Alemans qu'ils nomment Reistres, six mille hommes de pied, dits en leur vulgaire Lansknets, & vingt mille Suisses: quatre mille desquels furent enuoiés en Daufiné, & comme nous auons veu furent defaits par la Valete. Fabien d'Onavv seigneur Aleman & Capitaine de reputation auoit le principal commandement sur tous les Alemans en l'absence du Duc Ian Casimir, qui n'auoit peu suyure l'armée pour la cause ci-dessus allegu ée. Le sieur de Cleruant estoit Colonel general des Suisses: & tous deux deuoient recognoistre le Roy de Nauarre ou vn autre Prince du sãg de son parti: ou biẽ en leur absence, celuy qui leur seroit ordõné par le mesme Na-D uarrois: qui nomma son Lieutenant le Duc de Bouillon, tãt pour sa dignité & merite que pour la commodité qu'il auoit de joindre l'armee estrangere approchant de ses terres. I. Armée d'Alemans & Suisses pour le Roy de Nauarre.

Le Duc de Bouïllon outre le zele qu'il auoit au parti se sentant honoré de cete charge alla joindre cete armée auec deux mil hommes de pied & quatre cẽs cheuaux: & en suite Chastillon y arriua auec mil hommes de pied, deux cens arcbusiers à cheual, & cent cuirasses. Mais cela ne suffisoit pas pour contenter l'estranger, auquel on auoit promis que le Roy de Nauarre en personne, acc õpagné d'aucuns Princes du sang, les viendroit receuoir à la frontiere de France auec de grandes forces, & finances pour payer l'armée. Le Baron d'Onavv ne laissa pas pourtant d'approuuer en apparence la commission du Duc de Bouillon: mais comme le plus fort donne aisément la loy au plus foible, le Duc portoit le titre de Lieutenant du General, & en effet d'Onavv commandoit l'armee. II. Iointe par le Duc de Bouillon.

III. Desole la Lorraine. Or le Duc de Lorraine avoit mis sur pied toutes ses forces pour defendre ses terres, & le Duc de Guise luy avoit emmené de bonnes troupes tant de cavallerie que d'infanterie. De sorte qu'il y eut souvent des escarmouches entre les deux armées, quasi tousiours à l'avantage des Lorrains, à cause qu'ils avoient le païs à leur devotion & les retraites commodes & asseurées. Le Lorrain aiant fait rompre les fours & les moulins par toutes ses terres, excepté és places munies de bonnes garnisons, l'armée estrangere fut contrainte de sortir de Lorraine (où elle ne laissoit des marques que de feu & de sang) & se jetter dans la France. A L'an de Christ. 1587.

IV. S'avance dans la France. Les François qui les accompagnoient, estoient d'advis de descendre vers la riviere de Loire, afin de se joindre au Roy de Navarre, & eux avât toute œuvre demandoient payement & vivres. & se plaignoient de ce qu'ils ne voyoient ny Prince du sang, ny argent. Neantmoins les autres leur asseurant qu'ils verroient bien tost les effects de leurs promesses, ils passerent les rivieres d'Aube, de Marne, de Heure, de Cure & d'Yonne, pour s'avancer le long de Loire. Le Comte de la Mark frere du Duc de Bouillon mourut durant ce voiage.

V. Le Roy luy retranche toutes cômodités. Le Roy considerant qu'il ne pouvoit côbatre les forces de l'estranger sans exposer sô Estat à vn extreme peril, & que par les maximes politiques, celuy qui defend ses terres doibt autât refuir la bataille que le conquerât la doibt rechercher, dressa de sa propre main vn ordre par lequel il pourveut aux moiens de deffaire les ennemis sans combat: en faisant abandonner les bourgs, bourgades, & villes foibles, emporter toute sorte de vivres & de munitions de guerre dans les bonnes places qu'il fortifia de grosses garnisons tant pour leur defense que pour courir sur les ennemis lors qu'ils s'escartoient: rompre les moulins & les fours dans le plat païs: avec defenses soubs peine de la vie aux mareschaux & aux cordonniers de se tenir ailleurs que dans les places fortes: bref faisant enlever toutes cômodités des chemins de l'ennemi, ou les gaster, afin qu'il n'en peût avoir l'vsage. Neâtmoins pour les attaquer aussi aux occasions avantageuses il voulut avoir auprés de sa personne vne armée: en laquelle il y avoit six mille hommes de pied François, huict mille Suisses & deux mille bons chevaux: & aiant donné le rendez-vous à toutes les troupes à Estampes il partit de Paris pour s'y en aller le XII de Septembre. B

VI. Coniuration des Ligueurs de Paris côtre sa Majesté. Les Ligueurs de Paris voians le Roy à la campagne prest à exposer sa personne pour le salut de son Estat furent si impudens que de deputer Louchart Notaire vn des plus factieux d'entr'eux vers le Duc de Guise pour luy dire que s'il se vouloit saisir du Roy, ils se saisiroient aussi de tous les Politiques qui estoient dans Paris & des forteresses de la ville pour remettre tout en son pouvoir. C

VII. Arrestée par le Duc de Guise. Le Duc de Guise, soit qu'il n'eût point de dessein sur la personne sacrée du Roy (ainsi qu'il protestoit tousiours és côseils les plus secrets de la Ligue) soit qu'il trouvât cette entreprise hors de saison, & mesmes l'execution difficile, les remercia de leur bône volonté en son endroit, les priât de la luy conserver, & cependât les exhorta à ne rien remuer, avec de grâdes asseurances & protestatiôs que lors qu'il en seroit besoin, il se rêdroit auprés d'eux pour emploier ses moiês, ses amis & sa propre vie pour la defense de leur salut & pour l'avâcemêt de la Religiô Catholique.

IIX. Faute de sa Majesté. Les mesmes causes qui arrestoient la Ligue d'attenter sur l'autorite du Roy, arrestoient aussi la vengeâce de sa Majesté, advertie de ces monopoles, & lui faisoiêt dissimuler le juste ressentimêt de ces iniures. Car tous les Catholiques, quoy que d'ailleurs diuisés, estoient obligés de s'vnir ensemble contre l'estrâger leur cômun ennemi, qui ne venoit en France que pour y fortifier les heretiques. Aussi conspiroient-ils ensêble en cela par necessité: mais pourtant le Roy voulut avoir son armée separée de celle du Duc de Guise. Paravanture la deffiance luy faisoit prêdre ce conseil: mais celuy du Duc d'Espernon estoit plus glorieux pour sa Majesté, à sçavoir de cômâder elle-mesme toutes ses forces ensêble. Car retenât à soi la plus grosse armée, & le Duc de Guise venant à faire quelque grand exploit avec vne beaucoup moindre, celuy-ci s'en acquerroit vn surcroist de reputatiô & d'autorité à la diminution de celle du Roy, ainsi qu'il arriva. Ioint que le Duc de Guise se plaignoit de ce qu'il estoit exposé avec vne poignée de gês à vne tres-puissante armée. D

IX. Forces du Duc de Guise. La verité estoit que le Roy lui avoit promis de luy bailler vingt côpagnies d'hômes d'armes avec les regimens de Gié, de Sainct Pol, de Ioânes & de Clusel. Il receut les quatre regimens: mais nô pas la plus-part de la cavallerie, qui en cete occasiô luy estoit la plus necessaire. A raison dequoy il escrivit au Prince de Parme & à

A Balagny qui estoit à Cambray, pour estre assisté de leur secours, & chacun d'eux luy enuoia trois cens cheuaux. Le Duc de Lorraine voiant ses terres deschargées des Alemans luy donna vn bon renfort tant de cauallerie que d'infanterie. Les Ducs de Mayenne & d'Aumale & le Duc d'Elbeuf le vindrent joindre peu aprés auec tout ce qu'ils peurent ramasser de forces. Tellement qu'il auoit prez de six mil hommes de pied & deux mille cheuaux en son armée.

L'an de Christ 1587.

Les ennemis continuans leur chemin le lōg de la riuiere de Loire, le Roy estoit à la riue opposite pour leur empescher le passage: & les Ducs de Guise & de Mayēne leur estoient tousiours aux trousses, ou aux estriers, taillant en pieces ceux qui s'escartoient pour aller au fourrage, ou espians l'occasion de leur enleuer quelque quartier, & les tenir jour & nuict en continuelle alarme. Les Alemans firent vn effort pour passer à la Charité, ainsi qu'auoit fait le Duc des Deux-pons venant au secours des Protestans soubs Charles IX. Mais ils en furent repoussés auec perte. X. Qui se met aux trousses des Alemans.

Estās à Vimorry prez de Montargis le Duc de Guise les enuoia recognoistre par le Cluzeau: lequel rapporta qu'il n'y auoit que sept cornetes de Reistres: comme il estoit vray. Mais de mal-heur le reste de leur cauallerie y arriua aprés le depart du Cluzeau & y logea. Cependant le Duc de Guise sur le rapport du Cluzeau donna de nuict dans le bourg auec l'elite des regimens du mesme Cluzeau & de Gié, & deux gros de caualerie. En aiāt tué enuiron deux cens à l'abordée, l'alarme fut par tout le quartier: de sorte que toutes les troupes montant à cheual, le Duc de Guise & les siens couroient fortune d'estre inuestis & taillés en pieces. Mais le Duc de Mayenne entretenant le combat auec cent cheuaux, leur donna moien de faire leur retraite en seureté & d'emmener trois à quatre cēs cheuaux, deux chameaux, quelques enseignes, deux Attabales ou tambours d'airain (que les Alemans ont accoustumé de porter au deuant du General de l'armée) & grande quantité de butin & de bagage. En ce combat tumultuaire le Baron d'Onavv Lieutenāt general des Alemans joignit le Duc de Mayenne, & luy donna vn coup de pistolet sur le bord de son heaume: & le Duc de Mayenne d'vn reuers de coutelas luy enleua la peau du front, d'Onavv n'aiant point d'habillement de teste. Le ieune Listenay de la maison de Vienne & vingt autres jeunes gentils-hommes François y furent tués (aucuns escriuent qu'ils tomberent dans vn precipice) & enuiron autant demeurerent prisonniers, s'estans trouués engagés parmi les ennemis durant les tenebres de la nuict, au lieu de suyure leurs Capitaines. XI. Les attaque dans Vimorry.

B

C

Peu de iours apres cete attaque le sieur de Chastillon faillit à estre surpris dans Montargis par vne cōtre-trahison que lui brassoit d'Espau, apres s'estre obligé de luy mettre en main le chasteau duquel il estoit gouuerneur. Toutesfois Chastillon fut aduerti assez à tēps par le capitaine Gēril excellēt petardier ci-dessus nōmé, lequel estāt allé recognoistre la place descouurit la trahison. Cependant 45. à 50. des plus hardis qui entrerēt les premiers y furēt accablés sans pouuoir defendre leurs vies. D'Espau (lequel soubs esperance d'estre eschāgé auec quelque prisonnier de marque auoit eu la hardiesse de demeurer en ostage parmi ceux qu'il trahissoit) courut fortune d'estre tiré à quatre cheuaux: mais il fut si heureux qu'il trouua moiē de couper les chaines dont il estoit attaché & d'eschapper des mains de ses gardes. XII. Chastillon en peril par vne trahison.

Or l'armée estrāgere cōmençant à souffrir beaucoup par la necessité des viures, & les cheuaux aiant la corne des piés gastée par faute d'estre ferrés, auec ce que la perte du bagage enleué à Vimorri les incōmodoit grādement: les chemins estoiēt jōchés de malades (que les paisans assommoiēt sans merci) & de cheuaux inutiles. Tellement que suyuant le projet du Roy elle se ruinoit d'elle-mesme sās cōbatre. XIII. Incommodités en l'armée estrangere.

D

Ce fut-là vn nouueau sujet aux Reistres de murmurer, & de se plaindre de ce que ceux qui les auoient fait venir leur manquoient en tout de promesse. Qu'on leur auoit fait entendre que le Roy de Frāce fauoriseroit leurs armes: & s'ils le voyoiēt armé contr'eux en propre personne. Que le Roy de Nauarre les viendroit ioindre à la frontiere de France auec de grandes forces, & ils auoient fait cent lieues dās le Royaume sans en auoir aucunes nouuelles. Qu'on leur cōpteroit de l'argent à leur entrée; & on ne les payoit que de paroles. Que tout le long de leur chemin ils auroiēt affluēce de viures: & ils ne trouuoient qu'ennemis ou solitude, mouroient de faim & souffroiēt vne extreme disete de toutes cōmodités necessaires à vne armée. XIV. Ses plaintes & murmures.

Les Suisses particulierement, comme alliés de la France, disoient qu'ils auoient XV.

Les Suisses traités auec le Roy. esté circonuenus par les députés du Roy de Nauarre: & tesmoignoiét d'estre marris d'auoir pris les armes contre la Majesté Tres-Chrestienne. Tellemét qu'ils luy enuoierent aucuns de leurs Capitaines pour luy offrir leur seruice, & s'il ne l'agreoient pas, obtenir vn sauf-conduit pour se retirer en leur païs. Le Roy fut tres-aise de ce discours, & neantmoins leur faisant vn accueil assez froid leur reprocha le manquement de leur foy enuers la Courōne de Frāce, auec laquelle ils auoient de tout tēps vne tres-estroite & indissoluble alliance. Mais apres tout il leur fit offrir de l'argent pour retourner en leurs maisons: ce que volontiers ils accepterent. Et les Ducs de Neuers & d'Espernon seruirent fidelement le Roy en ce traicté: duquel sans doubte proceda l'entiere ruine de l'armée estrangere. Car les Suisses refusoient desormais de combatre contre les Roiaux: & tout ce que les Reistres & les François qui les accompagnoient peurent gaigner sur eux par toute sorte de prieres & de coniurations, fut tant seulement vn bref delay dans lequel les Suisses mesmes feroient entendre au Roy de Nauarre les causes pour lesquelles ils auoient traité auec la Majesté Françoise: & cependant qu'ils ne se separeroient point des Lansknets & des Reistres. — A — L'an de Christ 1587.

XVI. Dexterité du Duc d'Espernō. Le Duc d'Espernon auec l'elite de l'armée du Roy ne laissoit pas pourtant de les harceller & incommoder, afin de les obliger au plustost à l'execution du traicté: & aiant pris le sieur de Cormont à vne attaque, le seruit depuis fort dextremét & vtilement de son entremise pour negocier aussi vn accord auec les Reistres. — B

XVII. Diuers projets du Roy & du Duc de Guise. Ces negotiatiōs desplaisoient esgalement au Duc de Guise & aux Religionaires. A ceux-ci, à cause que si les Alemans traictoient auec le Roy, ils craignoiét d'estre accablés par la ligue. Au Duc de Guise: d'autant que c'estoit luy enleuer la plus belle occasion qu'il pouuoit esperer pour faire quelque grand exploit d'armes: & par la deffaite de ses estrangers ennemis de l'Estat & heretiques, s'acquerir le titre de deffenseur de la Religion Catholique & conseruateur de la patrie, lequel auoit esté donné à François son pere par arrest de la Cour de Parlement de Paris, apres qu'il eût opprimé les auteurs & complices de la coniuration d'Amboise. Le Roy au contraire, qui voioit bien où tendoient les desseins du Duc de Guise, desiroit de luy retrancher les occasions de s'accrediter par les preuues de son courage.

XIIX. Estonnemét des Religionaires. D'autre-part les Alemans, qui se jugeoient perdus s'ils estoient abandonnés des Suisses, auoient bonne enuie de faire aussi leur paix auec le Roy à leur exemple. Le Duc de Bouillon, Chastillon & les autres Capitaines François du parti Religionaire, qui les accompagnoient, craignans qu'ils n'en vinssent aux effets, sollicitoient auec grande instance le Prince de Conty de venir au plustost en leur cāp: afin de les rasseurer & les obliger à faire la guerre ou traicter vne paix generale à l'auantage de leur parti, & de la Religion Reformée. — C

XIX. L'armée estrangere entre en Beausse. Cependant ils persuadent aux Alemans de prendre le chemin de la Beausse, païs plantureux, foisonnant en viures, estendu en plaines, & par ainsi fauorable à la caualerie. Ils leur font encore entendre qu'estans là ils incōmoderont si fort la grāde cité de Paris (de laquelle la Beausse est comme la nourrice) que le Roy aux cris des Parisiens sera contraint de leur demander la paix: laquelle se faisant du consentemét de toute l'armée leur fera d'autāt plus fauorable & auantageuse. Les Alemans qui n'osoiét rebrousser chemin pour retourner en leur païs de peur d'estre abandonnés des Suisses & des François, ensuyuirent cet aduis, & tous ensēble prenans la route à main droite se jetterent dans la Beausse: les Ducs de Guise & de Mayenne leur estant tousiours aux trousses, & leur donnant de continuelles alarmes. Le Roy pareillement s'approcha d'eux & vint loger à Ertenay en Beausse. — D

XX. Se loge à Auneau. Auneau est vne petite ville en cete contrée, les murailles de laquelle sont basses & foibles: mais elle est fortifiée d'vn chasteau: dans lequel il y auoit alors vne garnison soubs le Capitaine Chaulard Gascon. Le Baron d'Onavv auec partie des Reistres y estant venu loger fit quelque effort pour entrer dans le Chasteau: mais n'y aiant gaigné que des coups il capitula auec Chaulard à condition qu'il n'attenteroit plus contre le chasteau, & que Chaulard ne permettroit pas aussi que de là il fut fait aucun dommage à ses troupes.

XXI. Reçoit le Prince de Conty. En ces entrefaites le Prince de Conty arriua au camp des Reistres: & quoy qu'il fut mal accompagné, si est-ce que cete auguste qualité de Prince du sang resjouïr grandement les Alemans: lesquels en tesmoignage de leur ioye passerent toute la nuict suyuāte à boire à la santé du Prince & des Capitaines: & le Duc de Bouillō &

A d'Onavv luy defererent toute l'autorité & cōmandement sur l'armée. Mais apres que les Alemās eurent cōsideré les defauts naturels qui estoient en ce Prince (car il estoit sourd & auoit la parole peu articulée) & mesme qu'il estoit venu sans argent & sans forces, ils commencerent derechef à murmurer, & à demander le Roy de Nauarre, la reputation des bonnes qualités duquel leur faisoit desirer sa presence, auec ce qu'ils se promettoiēt qu'il apporteroit de l'argēt & emmeneroit des forces.

L'an de Christ, 1587.

Cependant le Duc de Guise voulant deuancer le Roy qui auoit dessein de desfaire les Alemans ou de traiter auec eux, approcha d'Auneau auec toutes ses troupes, traicta secretement auec Chaulard pour auoir le chasteau à sa deuotion, de là fondre sur les ennemis & les surprendre dans la ville. Le iour auant l'execution il les enuoia harceller par la Chastre: lequel leur aiant dressé vn embuscade, les y attira & en tua plus de deux cens, entre lesquels il y auoit des principaux Capitaines. XXII. Entreprise du Duc de Guise sur les Reistres.

L'ordre de l'execution pris le XXIV de Nouembre (apres auoir imploré le secours diuin par deuotes prieres) estoit que Gié, Sainct-Pol, Ioannes, & Ponsenac auec leurs regimens entreroient dans le chasteau au moindre bruit qu'ils pourroient, & laissant cinquante hommes dedans, se mettroient en la grande court en B bataille. Le Duc de Guise auec la caualerie attendoit l'euenement prés de la ville, pour tailler en pieces ceux qui sortiroient pour se sauuer à la fuite. XXIII. Son ordre.

Sur les quatre à cinq heures du matin à la faueur du son des trompetes des ennemis qui sonnoient des-ja boute-selle pour desloger, les regimens Catholiques entrans dans la ville trouuerent quelques retranchemens de charriots: lesquels rompus sans grande resistance, ils donnerent dans les logis des Reistres, & mettans le feu à ceux qu'ils ne peurent forcer à l'abordée, leur apporterent vn si horrible effroy qu'ils ne songerent plus qu'à se sauuer. La pluspart se precipita du haut des murailles, ne pouuant sortir par les portes, eux-mesmes en aiant fermé auec des charriots les aduenuës. Plusieurs à la faueur des tenebres (car il n'estoit pas encore iour) gaignerent le quartier des Lansknets & des Suisses logés és villages circonuoisins, & entr'autres d'Onavv, apres auoir tasché de r'allier les siens, luy s'estant ietté en ruë l'espée au poing, & couru fortune de sa vie. XXIV. Heureuse execution.

Les Suisses & les Lansknets alarmés par l'arriuée de ceux qui fuyoient d'Auneau, prirent soudain les armes & sortirent de leurs quartiers pour aller au secours C des Reistres. Mais la caualerie du Duc de Guise leur venant à l'encontre, ils furent rencognés dans leurs logemens, & payerent de ceux qui s'estoient auancés les premiers auec moins d'ordre que de courage. XXV. Secours repoussé.

Le carnage fut grand & affreux dans Auneau, le feu descouurant ceux qui se cachoient ou fuyoient, ou les deuorāt s'ils demeuroient renfermés dans leurs logis. Aucuns tiennent que les Reistres y perdirent deux mille hommes: mais d'autres en comptēt iusques à quatre mille, outre cinq à six cens prisonniers. Tous demeurent d'accord que les ennemis y perdirent quasi tous leurs cheuaux & leur equipage auec sept enseignes, & les Lansknets vn drapeau. XXVI. Perte des Reistres.

La Chastre apporta les enseignes au Roy de la part du Duc de Guise, & luy racōta par le menu l'execution de l'entreprise. Sa Majesté bien-aise de la deffaite des Reistres, & tres-marrie de ce qu'elle redondoit à la gloire du Duc de Guise, luy fit bon accueil en apparence & l'ouït attentiuement. Mais a l'ant accoustumé de monstrer sa magnificence en de moindres occasions: & n'aiant vsé d'aucune liberalité en celle-ci enuers la Chastre, l'on iugea que la nouuelle ne luy estoit pas agreable. XXVII. Le Roy marri de la gloire du Duc de Guise.

D Depuis cete boucherie des Reistres, leur armée ne batit plus que d'vne aile, & receuant tous les iours quelque nouuelle strete, les Suisses demanderent au Roy l'execution de leur traicté, & moyennant quatre cens mille escus se retirerent en leur païs, sans plus s'attendre aux promesses du Roy de Nauarre. Les Alemans & mesmes les François qui les accompagnoient, furent bien-aises de traicter aussi auec le Roy par l'intercession du Duc d'Espernon, à l'exemple des Suisses. Sa Majesté leur fit grace à tous, en octroyant saufconduit aux estrangers pour retourner en leurs maisons, & r'emporter leurs enseignes & drapeaux ployés, en iurant que iamais ils ne porteroient les armes contre les Rois de France. Il permit aux François, qui abiureroient leur religion, de demeurer dans le Royaume: & aux autres de vendre leurs biens dans six mois, vuider de son Estat & remettre és mains de sa Majesté leurs drapeaux & enseignes. XXIIX. Traicté auec les estrangers pour les renuoier hors de France.

XXIX. *Belle retraite de Chastillon.* Les Alemans accepterent les conditions qu'il pleut au Roy de leur prescrire: **A** mais les François, pour la plus-part, aimerent mieux demeurer obstinés & en leurs opinions & dans la rebellion : & se retirerẽt auec le Duc de Bouillõ ou auec Chastillon, sans prendre congé des Alemans, de peur d'estre arrestés cõme garans du payemẽt de leurs trouppes. Le Duc de Bouillon mourut bien-tost apres à Geneue, laissant Charlote sa sœur son heritiere testamẽtaire. Chastillon se retira en Viuarez auec les restes des François, nonobstãt qu'il eût à ses trousses Mandelot six fois plus fort que luy en nombre d'hõmes: & s'acquit beaucoup d'honneur auec la reputation de hardi & iudicieux Capitaine par cete longue & perilleuse retraite. *L'an de Christ, 1587.*

XXX. *Le Duc de Guise poursuit les Reistres.* Le Duc de Guise acharné apres les Alemans ne voulut point démordre de sa prise pour le traicté fait auec le Roy: neantmoins afin qu'il ne sẽblât pas l'entreprendre, il se joignit au Marquis du Pont fils aisné du Duc de Lorraine pour les poursuyure: de sorte que les chargeant auec des troupes toutes fresches, ils joncherent les chemins de ces corps attenués & languis, iusqu'au mõt S. Claude. De là s'estãs jettés dans les terres de Montbelliard & de Hericourt, ils desolerent le plat pais pour se vẽger des cruautés que n'agueres les Alemãs auoiẽt exercées en Lorraine. **B**

XXXI. *S'acquiert grande reputation.* Au demeurant toute la gloire de la deffaite de cete armée estrangere fut deferée au Duc de Guise, par les trompetes de la Ligue & par le cõmun bruit & croiãce du peuple Catholique. Cela mesme fut cause que ceux qui auoient donné leur nom à la Ligue, s'y confirmerent dauantage, & plusieurs qui s'en estoient retenus jusqu'alors la souscriuirent. Toutefois la verite est que le bon ordre que le Roy auoit fait pour leur enleuer toutes commodités en leur passage, & la deffiance que le Duc d'Esperrion mit entre les Reistres & les Suisses par ses traictés ruina autant leur armée que les combats du Duc de Guise. Mais cetuy-ci ne laissoit pas d'en remporter le principal honneur, parce que les actions militaires & martiales sont plus esclatantes & plus glorieuses que les politiques.

Demandes de la Ligue au Roy. Barricades de Paris. Fuite du Roy à Chartres.

C

I. Acclamations & eloges du Duc de Guise. II. *Pernicieuse resolution de la Sorbonne.* III. *Le Duc de Guise fait la guerre au Duché de Boüillon.* IV. *Estat de ce Duché.* V. *Assemblée des chefs de la Ligue à Nancy.* VI. *Leurs demandes au Roy.* VII. *Qui les elude en dilayant d'y respondre.* IIX. *Trespas du Prince de Condé.* IX. *Ses domestiques en preuention de sa mort.* X. *Sa femme declarée innocente.* XI. *Conditions des Princes de Condé.* XII. *Le Roy defend au Duc de Guise de venir à Paris.* XIII. *Faute és affaires du Roy.* XIV. *Conspiration des Ligueurs de Paris contre sa Majesté.* XV. *Dilayée par le Duc de Guise.* XVI. *Le Roy fait entrer quatre mille Suisses dans Paris.* XVII. *Se relasche de ses resolutions genereuses.* XIIX. *Les Ligueurs conspirent pour tuer le Duc d'Espernon.* XIX. *Pressent le Duc de Guise de venir à Paris.* XX. *Lequel s'y resout.* XXI. *Tarrive peu accompagné.* XXII. *Le Roy se resout à le faire tuer.* XXIII. *Acclamations des Parisiens au Duc de Guise.* XXIV. *Discours entre le Roy & luy.* XXV. *Ils se separent mal satisfaits l'vn de l'autre.* XXVI. *Barricades de Paris.* XXVII. *Aduis au Roy que sa vie estoit en danger.* XXIIX. *Le Duc de Guise retourne au Louure.* XXIX. *Fait leuer les barricades.* XXX. *Le Roy sort de Paris pour aller à Chartres.* XXXI. *Menace Paris.* XXXII. *Considerations sur ce subiet.* XXXIII. *Profetie contre Paris.* XXXIV. *Fautes du Roy.* XXXV. *Fautes du Duc de Guise.* XXXVI. *Excuses du Roy.* XXXVII. *Excuses du Duc de Guise.* **D**

A L'an de Christ, 1588.

VOILA donc le Duc de Guise au plus haut degré de sa gloire par la defaite de cete effroiable armée d'Alemans & de Suisses qui se promettoit d'ancantir la Ligue & obliger le Roy à octroyer la paix aux Religionaires François auec les conditions qu'eux-mesmes luy voudroient prescrire. Voilà, di-je, ce Prince Lorrain publié entre les Ecclesiastiques pour le Protecteur de l'Eglise Catholique, entre la Noblesse pour vn valeureux & vigilant Capitaine, & entre le peuple pour vn Heros le plus digne de regner qui fut en toute l'Europe. Les Panegyriques de ses loüanges voloient par tout le Roiaume. Les predicateurs en leurs chaires les entonnoient plus haut que la parole de Dieu, crians *que sans sa valeur & bonne conduite l'Arche fust tombée entre les mains des Philistins Que Saul en auoit frappé mille, & Dauid dix mille.* I Acclamatiõs & Eloges du Duc de Guise.

La posterité trouuera estrange que mesme la Sorbõne composée de tant de doctes & religieux Peres, touchée de cete maladie fit vn decret ou resolutiõ le XVI de Decẽbre MDXXCVII en ces termes. *Que le gouuernement pouuoit estre osté aux Princes qu'on ne trouuoit pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur qu'on auoit pour suspect.* Parauanture les plus sages testes n'estoient pas de cet aduis : mais l'objet de la Religion estoit si auguste & attrayant qu'elles se laissoient emporter à la multitude. II. Pernicieuse resolutiõ de la Sorbonne.

B

Le Duc de Guise retournant de la poursuite des Reistres s'arresta à Nancy : & le Duc de Lorraine & luy enuoierent des forces au Duché de Bouïllon soubs la conduite des sieurs d'Assonuille & de Rone, pour se venger de ce que le Duc de Bouïllon defunct auoit faict rauager la Lorraine. A tous le moins c'en estoit le pretexte. Mais le Lorrain eust bien desiré de se saisir de Charlote sœur & heritiere du mesme Duc de Bouïllon pour la faire espouser au Comte de Vaudemont son fils, & depuis en fit grande instance : & le Duc de Guise auoit la mesme vision pour son fils le Prince de Ioinuille. III. Le Duc de Guise fait la guerre au Duché de Bouïllon.

Charles-Robert Comte de la Marx, oncle paternel du feu Duc, pretendoit que la succession des Seigneuries de Sedan, Iamets & Raucour possedées en titre de souueraineté luy appartenoient en vertu de certaine substitution faite par ses ancestres en faueur de leurs descendans masles. Le Duc de Montpensier en qualité d'oncle maternel, & tuteur de Charlote (à laquelle il estoit substitué par le testament du feu Duc son frere) soustenoit le cõtraire. Les Lorrains apres auoir pris quelques petites places & assiegé en vain les plus importantes, retirerẽt leur armée. Cepẽdant la Noüe (auquel le Duc de Bouïllon auoit recõmandé sa sœur par son testament) fut receu dans Sedan pour defendre ses terres soubs la protectiõ du Roy, auec l'adueu du Duc de Montpensier & au grand contentement du Roy de Nauarre. Nous verrons en son lieu (Dieu-aidant) soubs le regne de Henry le Grand l'issue du different touchãt la succession du Duché de Bouïllon, qui fut fauorable au Vicomte de Turene. IV. Estat de ce Duché.

C

Or les Ducs de Lorraine & de Guise projettans de plus hautes entreprises firent vne assemblée à Nancy au cõmencement de l'an MDXXCIIX: à laquelle se trouuerẽt les principaux chefs de la Ligue. Le Duc de Guise beuffloit le Lorrain son parẽt en luy dõnant du vent par les oreilles, & luy faisant entendre qu'aiant l'honneur d'estre vne branche de son illustre maison, il ne trauailloit que pour la grandeur de la souche, & pour y faire tõber la succession de la couronne Françoise. Par cete dissimulation il faisoit deux effects: l'vn qu'il obligeoit le Lorrain à l'assister de toutes ses forces, encore qu'elles ne fussent pas grandes : l'autre, qu'il s'acqueroit la faueur de la Roine mere: laquelle n'esperant point de lignée du Roy, & n'en voiant non plus de Marguerite Roine de Nauarre (auec ce qu'elle n'aimoit pas le Nauarrois) auoit mis toute son affection sur les enfans de la Duchesse de Lorraine sa fille desja decedée. V. Assemblée des chefs de la Ligue à Nancy.

D

La grande reputation & credit que le Duc de Guise s'estoit acquise luy donnoit la hardiesse de parler plus haut que iamais à son Roy: & soubs pretexte de propositions, l'obliger à luy accorder des demandes qui estoient autant de degrés pour monter à l'autorité souueraine. Le resultat qui en fut donc fait en l'assemblée de Nancy cõtenoit ces articles. *Que le Roy seroit tres-humblement supplié de se vouloir ioindre serieusemẽt & sincerement à l'vnion des Catholiques pour l'extirpation de l'heresie. De bannir de la Cour & despouiller de l'administration de l'Estat les personnes suspectes qui luy seroient* VI. Leurs demandes au Roy.

nommées. D'establir l'Inquisition és villes capitales de son Roiaume. De faire publier le Concile de Trente, en suspendant l'execution pour ce qui regarde les libertés de l'Eglise Gallicane, priuileges & immunités particulieres d'aucunes Eglises de France: D'octroier aux Ecclesiastiques le pouuoir de rachetter le temporel par eux aliené, & mesmes de les y contraindre. D'accorder aux chefs de l'Vnion certaines places d'ostage. De faire vendre les biens des Huguenots qui refuseroient d'abiurer leurs erreurs dans certain temps, & employer le prix qui en prouiendroit aux frais de la guerre contr'eux-mesmes. D'en acquiter par preference les debtes contractées par les chefs de l'Vnion à la derniere guerre. D'entretenir vne armée sur la frontiere de Lorraine pour empescher le passage aux Alemans qui voudroient venir au secours des Heretiques de France.

A

L'an de Christ. 1588.

VII. Qui les elude en dilayant d'y respondre.

Le Roy qui estoit à Paris en vne extreme angoisse, craignāt d'vn costé s'il y seiournoit, les coniurations des Ligueurs, dont le nōbre estoit tres-grand dans la ville: & d'autre part, s'il en sortoit qu'ils appellassent le Duc de Guise & l'en rēdissent maistre, & que l'exemple de la capitale cité de son Royaume portât les autres à la reuolte. Le Roy, dy-ie, estant en ces trāces ne fut pas marri que les chefs de la Ligue cōmencassent leur procedé par capitulatiōs, quoy que leurs demandes fussent insolentes ou inciuiles, esperant ou qu'elles se pourroient modifier, ou s'eluder en dilayant. Il receut donc gracieusement les deputés de la Ligue, ouït leurs propositions & receut les articles de leurs demandes: promettant d'y respondre en bref, pour le desir qu'il auoit de donner contentement à des personnes qui auoient si bien merité de l'Estat: & neantmoins taschoient de gagner temps en prenant des delais les vns sur les autres. B

IIX. Trespas du Prince de Condé.

En ces entrefaites Henry de Bourbon Prince de Condé deceda à S. Iean d'Angely, le Samedy V de Mars, apres auoir enduré durant trois iours continuels des conuulsions & douleurs estranges. Les Medecins iugeoient bien que tout cela procedoit de quelque violente poisō: mais son corps aiant esté ouuert les marques parurent & dedans & dehors, & mesmes l'estomac fut troué percé par le venin, & les parties nobles tachées de noir, & neantmoins tres-entieres.

IX. Ses domestiques en preuention de sa mort.

Sur le simple soupçon les principaux de ses domestiques furent arrestés, & mesmes Charlote-Caterine de la Trimoüille la Princesse son espouse, qui estoit enceinte. Ian. Ancelin Brilland Controlleur de sa maison troué le plus chargé par des presomptions vehementes, fut condamné à estre tiré à quatre cheuaux, apres auoir fait l'insensé & varié en ses responses. La sentence donnée par les Commissaires deputés par le Roy de Nauarre, fut executée. C

X. Sa femme declarée innocente.

Ces mesmes Cōmissaires procedās à l'instruction du procés cōtre la Princesse, elle se pourueut au Parlement de Paris, & les fit interdire, comme incompetans: dautant qu'il n'appartiēt qu'audit Parlemēt de cognoistre des causes criminelles des Princes du sang, ainsi que des Pairs de France, & par cōsequent de celles de leurs fēmes, lesquelles iouïssent du priuilege de leurs maris. Le I iour de Septembre ensuiuant elle aiant accouché d'vn fils (qui est aujourd'huy le premier Prince du sang, & se fera renommer ci-aprés) les Cōmissaires (auec ce qu'ils ne trouuoient point de preuue contr'elle) furēt bien marris de s'estre engagés à cete procedure. Aussi fut elle cassée depuis par arrest du mesme Parlement le XXIV de Iuillet en l'an MDXCVI, auec cognoissance de cause; la Princesse declarée innocente, & la susdite procedure bruslée par les mains du greffier de la mesme Cour: afin d'en abolir la memoire. D

XI. Conditiōs des Princes de Condé.

Les Religionaires furent autant affligés de la mort du Prince de Condé qu'ils l'auoient esté de celle de son pere. Aussi estoit-il successeur de la generosité, magnanimité, liberalité & autres vertus & excellentes conditions d'iceluy; comme pareillement d'vne foiblesse, qui estoit de deferer trop aux conseils des Ministres Caluinistes aussi bien pour les affaires d'Estat que pour ce qui est de la foy, & de la conscience. Son fils egalant ses deuanciers en vertu, les surmontera tous en solidité de iugement & en prudence: & sera le fleau de ceux que son pere & son aieul tenoient pour oracles.

XXII. Le Roy defend au Duc de Guise de venir à Paris.

Le Duc de Guise estant venu à Soissons donna vn grād ombrage de quelque conspiration au Roy, qui ne desiroit pas qu'il approchât si prés de Paris: & à l'instāt qu'il en eut aduis luy enuoia faire defenses d'y venir: & mesmes Bellieure y alla de la part de sa Majesté pour luy cōfirmer les mesmes defenses, luy prometrāt d'ailleurs toute sorte de contentement, pourueu qu'il donnât aussi cete satisfaction au Roy, qui faisoit estat d'esprouuer par là ou son obeïssance ou sa felōnie. Bref il obtient du Duc de Guise

A Guise ce qu'il demande, & Bellieure s'oblige à luy de le reuenir trouuer dans trois iours auec les asseurances qu'il demandoit pour luy & les autres chefs de la Ligue.

Iesus d Christ 1588.

Le Roy vouloit bien que Bellieure retournast deuers le Duc de Guise pour luy apporter les asseurances qu'il demandoit: mais de mal-heur quelques autres affaires retindrent Bellieure en Cour, & l'on se contenta d'enuoier sa depesche au Duc de Guise par la poste, non pas pourtant vn courtier exprés comme le Roy auoit commandé: le Thresorier de l'Espargne aiant refusé de fournir vingt-cinq escus pour la course, ce qui arriua encore à vne seconde despeche. De ce defaut le Duc de Guise tira la iustification de sa desobeissance. XIII. Faute és affaires du Roy.

D'autre part les plus factieux Ligueurs de Paris, aians aduis que le Roy desseignoit de les chastier pressoient le Duc de Guise de venir à Paris, luy donnant asseurance de le rendre maistre de la personne du Roy & de la ville: & le menu peuple attendant auec impatience le commandement de joüer des mains & de piller B les maisons des Religionaires & des Politiques, pressoit ses Capitaines de mettre la main à l'œuure. Leur dessein estoit de se saisir du Roy en plein iour durant les desbauches du Carnaual, ainsi qu'il iroit en masque par les ruës suyuant sa coustume. Mais aiant esté aduerti de cete conspiration il prit d'autres diuertissemens sans sortir du Louure. XIV. Conspitation des Ligueurs de Paris contre sa Majesté.

Le Duc de Guise donnoit esperance aux mutins qu'en bref il arriueroit à Paris, & taschoit de les entretenir tousiours en cete bonne volonté en son endroit pour s'en seruir aux occasions qui luy sembleroient fauorables. A cet effect il leur enuoia souuent Meneuille: sans leur marquer iamais le iour ny de son arriuée ny de l'execution, soit qu'il ne voulust pas attenter sur la personne du Roy, soit qu'il se deffiât d'vne populace furibonde, ou bien encore qu'il aimast mieux obtenir par accord l'autorité qu'il ambitionnoit soubs le titre de General des armées du Roy, à quoy il s'aresta depuis: & neantmoins qu'il fut bien aise de donner de la terreur à sa Majesté par le bruit de la faction formée pour la Ligue dans sa ville capitale. Cependant il enuoia bon nombre de Capitaines dans Paris: lesquels furent logés en diuers quartiers de la ville. C Entre ceux-là estoient le Comte de Brissac, les sieurs de la Chastre, de Bois-Daufin, de Bassompierre, & de Sainct-Pol: lesquels r'asseurerent grandement la faction Parisienne, qui estoit de trente mille hommes capables de porter les armes. XV. Dilayée par le Duc de Guise.

Le Roy aduerti ponctuellement de toutes les menées, monopoles & desseins de la Ligue par Nicolas Poulain (qui feignoit d'estre du parti) fit porter dans le Louure cent à six vingts paires d'armes à descouuert dans des hotes, & enuoia querir quatre mille Suisses qui estoient à Lagny auec deux compagnies Françoises, & les distribua par les quartiers de la ville, retenant pour la defence du Louure le regiment de ses gardes. Cela se faisoit ainsi tant pour donner de l'effroy aux factieux, qu'afin que la force demeurât au Roy s'ils estoient si temeraires que d'attenter contre la Majesté souueraine. XVI. Le Roy fait entrer quatre mil Suisses dans Paris.

Le Duc d'Espernon & les plus fideles du Conseil estoient d'aduis de se saisir en plein iour des chefs de la faction & les enuoier au gibet: car le Roy auoit aduis certain du lieu où ils s'assembloient, & les pouuoit tous enleuer d'emblée. Mais les plus mols & ceux qui panchoient du costé de la Ligue luy represen- D toient l'execution si dangereuse que le Roy qui desiroit dissiper cete nuée sans orage, se deporta de la resolution la plus vigoureuse & la plus saine. Il en fit tout autant touchant celle qu'il auoit prise à Fresne auec le mesme Duc d'Espernon & le sieur d'O, contre le Duc de Guise s'il estoit si temeraire de venir à Paris contre les defenses de sa Majesté: qui estoit de luy faire trancher la teste aussitost qu'il seroit entré & la porter sur le qué du Louure. Car le Duc d'Espernon estant allé prendre possession de son gouuernement de Normandie, & par mesme moien r'asseurer au seruice du Roy cete grande Prouince esbranlée par les artifices de la Ligue, sa Majesté en fut aisément dissuadée & diuertie par le conseil mesme de la Roine-mere. XVII. Se relasche de ses resolutions genereuses.

Les Ligueurs furent tres-joieux du depart du Duc d'Espernon, qui estoit vn des principaux objets de leur haine & de leur enuie. Car les Chefs enuoient XIIX. Les Ligueurs co-

spités pour tuer le Duc d'Espernon sa fortune, & le commun peuple le haïssoit sur les impressions qu'on luy donnoit qu'il auoit intelligence & confederation auec le Roy de Nauarre. Ils sçauoient bien aussi (car il le disoit hautement) qu'il portoit le Roy à des resolutions violentes: & eux auoient resolu de le tuer ainsi qu'il faisoit la ronde depuis dix heures du soir iusqu'à trois ou quatre du matin, veillant pour le salut de son Maistre. A L'an de Christ. 1588.

XIX. Pressent le Duc de Guise de venir à Paris. Or les conjurés de Paris considerans que tous leurs projets estoient descouuerts iusques-là que le Roy auoit le rolle de leurs noms, & que s'estant fortifié des Suisses & d'autres gens de guerre, ils ne pouuoient plus attendre que d'estre enleués & conduits à vn horrible & ignominieux supplice, despescherent de nouueau aucuns d'entr'eux deuers le Duc de Guise pour luy representer le peril auquel ils estoient pour son seruice, & qu'il luy pleust s'en venir incontinent à Paris pour les en deliurer: autrement qu'ils ne le tiendroient plus pour Prince de foy: & qu'il ne deuoit pas trouuer mauuais si ses plus confidens seruiteurs prenoient le parti qu'ils iugeroient estre le plus asseuré pour le salut de leurs honneurs & de leurs vies.

XX. Lequel s'y resout. La Duchesse douairiere de Montpensier sa sœur aiant joint ses prieres & instantes sollicitations à celles des Ligueurs, le Duc de Guise se resolut de venir à Paris contre les tres-expresses & si souuent reïterées defences de sa Majesté: craignant que s'il ne venoit conforter ses partisans, l'apprehension de la iuste vengeance du Roy leur fit changer d'affection, & rechercher la grace de sa Majesté tousiours preste à vser à l'endroit de ses subjets, non seulement de clemence, mais aussi d'indulgence. B

XXI. Y arriue peu accompagné. Le Duc de Guise arriua à Paris le IX. de May, & alla descendre à l'hostel de la Roine-mere (qui est aiourd'huy l'hostel de Soissons) accompagné de huict gentils-hommes. Apres luy auoir desguisé les causes de son arriuée, il fut resolu entr'eux d'aller ensemble au Louure: dont elle donna aduis au Roy pour sçauoir s'il l'auroit agreable.

XXII. Le Roy se resout à le faire tuer. Sa Majesté mande à sa mere que puis qu'elle veut prendre la peine de luy emmener le Duc de Guise qu'ils viennent: & cependant tire promesse d'aucuns de ses ordinaires d'executer tout ce qu'il leur commandera, quoy que ce soit, s'estant resolu de faire tuer le Duc de Guise en la presence de la Roine sa mere, aussi-tost qu'il seroit dans le Louuré. Mais la Guiche & Villequier recognoissant au visage & aux gestes du Roy qu'il estoit en de grandes transes & en coniecturant la cause, prirent la hardiesse de luy remonstrer, que puis que le Duc de Guise estoit venu contre les defenses de sa Majesté, ils s'asseuroient que c'estoit pour luy donner contentement: & que s'il ne le faisoit pas, elle le pouuoit retenir & vser de son pouuoir selon qu'elle le jugeroit necessaire. Ce discours & autres semblables mirent en suspens l'esprit du Roy, lequel n'aiant personne auprez de luy pour l'y confirmer, commença à chanceler & apres à se relascher entierement de sa premiere resolution, qui tendoit à la vengeance. C

XXIII. Acclamations des Parisiés au Duc de Guise. La Roine-mere allant au Louure se faisoit porter en vne chaire, & le Duc de Guise marchoit à pied & en pourpoint auprez d'elle. Les Parisiens le voiant passer luy donnoient mille loüanges: les personnes de qualité luy faisoient la reuerence & le peuple crioit, *Viue le noble Duc de Guise*, aucuns y adjoustoient, *liberateur de la France*; aucuns *exterminateur des Huguenots*: Plusieurs se croyoient bienheureux de luy toucher à la main, ou tant seulement à ses vestemens. Entre autres vne damoiselle leuant son masque s'escria en ces termes: *Braue Prince, puis que vous estes icy nous sommes tous sauués*: quant à luy qui estoit prudent & artificieux il accueilloit tout le monde auec tant d'artifice qu'en attirant les yeux sur luy il gaignoit aussi les cœurs: & estant d'ailleurs Prince maiestueux, gracieux & affable, le peuple idolatroit apres luy & l'auoit en admiration & en veneration ensemble. D

XXIV Discours entre le Roy & le Duc de Guise. Le Roy estant sur l'heure de son diner, ne dit autre chose au Duc de Guise si ce n'est, *Qui vous amene icy?* & le Duc apres auoir fait la reuerence à sa Majesté; commençant par des protestations d'obeissance, fut remis apres disner, & cependant alla voir la Roine. Apres disner le Roy aiant fait venir Bellieure

A luy dit en presence du Duc de Guise, *Ne m'auiez-vous pas asseuré que mon Cousin ne*
L'an de Christ. 1588. *viendroit pas à Paris?* Bellieure se tournant deuers le Duc de Guise luy fait pareille demande. *Monsieur ne me l'auiez-vous pas dit?* Et le Duc de Guise respondit par interrogation: *Monsieur, m'auiez-vous pas promis de reuenir dans trois iours à Soissons?* Bellieure respond à cela. *Monsieur, n'auez-vous pas receu deux lettres que ie vous ay enuoyées par la poste?* Le Duc de Guise protestant & iurant là dessus qu'il n'en auoit receu aucunes: & que s'il en eût receu il eust obeï au commandement de sa Majesté quand bien il y fût allé de sa vie; & ne pouuant estre conuaincu du contraire, le Roy se contenta de luy dire que ses premieres defenses luy deuoient suffire: & le Duc luy respondit qu'elles estoient accompagnées de conditions qui n'auoient point esté effectuées de la part de sa Majesté.

XXV. Ils se separent mal satisfaits l'vn de l'autre.

C'estoit chose deplorable de voir le Roy transi & comme confus & estonné: & son subjet resolu, fier & hardi, son front, son geste & tous ses mouuemens si bien composés qu'on y pouuoit remarquer ou vne innocence tres-candide, ou vne extreme impudence. La Roine-mere presente adoucissant l'aigreur du Roy, r'asseuroit d'autant plus l'audace du Duc de Guise. Il y auoit aussi assez de mauuais Conseillers auprez de sa Majesté, lesquels B abusans de sa bonté & facilité s'accommodoient à l'humeur de la Royne-mere. Ainsi le Duc de Guise se separa du Roy auec plus de desfiance que de satisfaction l'vn de l'autre.

XXVI. Barricades de Paris.

Les Suisses entrés pour le Roy auec quelques compagnies Françoises auoient esté mis en garde par les places principales, comme aux Hales, en Greue, au Cimetiere-sainct-Ian, au Marché-neuf, souz les deux Chastellets & ailleurs dans la ville & cité: mais on negligea d'en mettre aussi à la place Maubert, afin de contenir l'Vniuersité en deuoir: de sorte que ce quartier de ville composé la plus-part de menu peuple, de Conuens & de Colleges, où estoient les Predicateurs les plus seditieux, il s'y fit vne assemblée d'escoliers & de populace mutinée & bien armée, qui couuroit toute la place. Ceux des autres quartiers aduertis que l'Vniuersité auoit armé, armerent aussi à son exemple, fermerent les boutiques, tendirent les chaines par les ruës, & dresserent des barricades par tous les cantons & aduenuës, afin que les Roiaux ne pussent point s'entre-secourir ny rejoindre: & que demeurans separés en des corps de garde C eloignés les vns des autres, il fût plus aisé aux Parisiens de leur courir sus & les tailler en pieces.

XXVII. Aduis au Roy que sa vie estoit en danger.

Durant ce tumulte le Duc de Guise ne bougeoit point de son hostel: mais il auoit distribué de bons Capitaines par les quartiers pour encourager & conduire le peuple. Et luy cependant consultoit auec ses plus confidens à quel poinct il deuoit conduire cet affaire & quasi tous concluants (i'ay horreur de l'escrire) à esteindre la vie de l'Oinct de Dieu, il n'y voulut pas entendre, aimant mieux luy monstrer son pouuoir que de l'effectuer. Vn gentil-homme de la maison du mesme Duc pensionaire du Roy escriuit à la mesme heure à Benoise Secretaire du cabinet de sa Majesté (qui luy payoit secretement sa pension pour descouurir les secrets du Duc son maistre) *Que l'on faisoit le procés à l'homme, Que plusieurs concluoient à la mort: à quoy le President (entendant le Duc de Guise) resistoit, & que certainement il n'y consentiroit iamais.*

XXIIX. Le Duc de Guise retourne au Louure.

Or le Roy grandement effrayé pria la Roine sa mere d'aller trouuer le Duc de Guise, pour sçauoir s'il pouuoit prendre confiance en luy, & s'il vouloit que D sa Majesté le creut ainsi, qu'il fist arrester ces esmotions & seditions populaires. Le Duc de Guise respondit que c'estoient des taureaux eschappés & mal-aisés à arrester. Messire Iacques Auguste de Thou rapporte que le Duc retourna encore au Louure auec la Roine-mere, & qu'aucuns des ordinaires aians dit à l'oreille de sa Majesté que c'estoit le temps de se desfaire de cet homme, elle n'y voulut point entendre (parauanture redoutant le peuple:) & qu'elle se contenta que le Duc de Guise luy promist de rapporter tout ce qui seroit de son pouuoir pour appaiser le peuple, & le faire retirer auant qu'il y eust plus grand desordre.

XXIX. Fait leuer les barricades.

Et de fait allant de ce pas par toute la ville de ruë en ruë, de place en place, de corps de garde en corps de garde, il eut tant de credit qu'à sa priere les barricades furent leuées: & la fureur populaire appaisée, apres le massacre d'enuiron

soixante Suisses. Quant au regiment des Gardes & autres troupes Françoises, il avoit pourueu à leur seureté, & neantmoins les fit desarmer. Plusieurs iugeans de son procedé disoient qu'il en falloit faire plus ou moins: d'autres tenoient qu'il ne pouuoit attenter sur la personne du Roy sans se rendre odieux à tous les bons François, & notamment à la Noblesse: & mesmes aux Princes estrangers qui estoient interessés en l'iniure faite par le subiet à son Prince. Aussi son but estoit d'ostenter son humanité en conseruant tant d'hommes armés contre son parti, & faire voir quelle estoit son autorité & credit enuers le peuple: & que ce qu'il y pouuoit auoir d'excés seroit plustost imputé à la foiblesse du Roy qu'à sa malice. A L'an de Christ. 1587.

XXX. Le Roy sort de Paris pour aller à Chartres. Cependant sa Majesté voyant les barricades des Parisiens auancées iusqu'auprez du Louure, & entēdant qu'on massacroit les Suisses, & desarmoit les troupes Françoises, & voiant le billet enuoié à Benoise, prit tellement l'espouuante que faisant semblant de s'aller promener aux Tuilleries, elle monta à cheual, s'enfuit hors de Paris, & prenant le chemin de Chartres alla coucher ce soir mesme à Trapes. Sa maison surprise & estonée d'vn depart si soudain & inopiné le suyuit en grand desordre, la plus-part apprenant à batre des talons ses cheuaux sans esperon, pour n'auoir pas eu le temps ou l'asseurance de prendre la bote. Les Suisses & ses Gardes aians esté mis hors de la ville par la porte S. Antoine (afin de les esloigner d'autant plus du Louure) le Duc de Guise leur fit rendre les armes, & leur permit d'aller trouuer le Roy à Trapes. Dont aucuns ont tiré consequence qu'il n'auoit point eu de dessein sur la personne de sa Majesté: d'autant qu'en le priuant de ce secours il luy estoit aisé de l'inuestir, le forcer dans son Louure, & mesmes de l'attraper à Trapes, veu qu'il auoit bon nombre de Capitaines & de gentilshommes à sa deuotion dans la ville. Et neantmoins il ne se mit pas en deuoir de faire l'vn ny l'autre: de sorte que le Roy s'en alla sans aucun danger à Chartres: où il fut receu auec les honneurs deus à la Majesté roiale. B

XXXI. Menace Paris. Estant entre Paris & Sainct-Cloud, il tourna la teste deuers cete cité rebelle, laquelle il auoit autant ou plus cherie que nul des Rois ses predecesseurs, & en luy reprochant son ingratitude la menaça de n'y r'entrer iamais que par la bresche des murailles. Il retournera voirement bien prez, & lors qu'il sera en termes d executer ses menaces, Dieu l'appellera à soy, & se reseruant la vengeance des iniures faites par vn peuple ingrat à vn si bon Roy, fera sentir aux Parisiens soubs vn autre Roy toutes les incommodités que peut souffrir vne ville par vn long siege. C

XXXII. Considera-tion sur ce subiet. Horrible spectacle de voir vn des bons Rois qui aient iamais porté le sceptre François, chassé de la cité capitale de son Estat, laquelle il auoit tant cherie que depuis treze ans, & dez son aduenement à la Couronne il y faisoit sa residence ordinaire, afin de l'enrichir des biens qui y affluoient de toutes les autres villes du Roiaume. Et neantmoins les Parisiens au lieu de le cherir comme ils estoient cheris de luy, ne luy ont tesmoigné que rebellion & felonnie: au lieu d'employer leurs vies pour le salut de sa Majesté, ont conspiré contre sa personne sacrée: au lieu d'armer pour sa garde ont tué & desarmé les gens de ses gardes: au lieu de l'auoir en reuerence comme leur pere commun, ont tasché de noircir sa reputation par des impostures. Au lieu de l'adorer comme la viue image de la diuinité, l'ont chargé de calomnies: & au lieu de le conseruer dans leur ville, comme le Palladium de Troye, l'ont contraint de s'enfuir ailleurs: bref au lieu d'affermir la Roiauté, ont appuyé la tyrannie. D

XXXIII. Profetie contre Paris. Mais ô perfide & ingrate cité entend ce oracle: *Paris en punition de ce que tu as chassé ton bon Roy Henry, qui t'honoroit de la demeure ordinaire & presence de sa Majesté, les Rois ses successeurs n'auront point agreable ce mesme seiour, afin que tes enfans aient execrable la memoire de ta perfidie & de ta sale ingratitude.*

XXXIV. Fautes du Roy. Or à considerer le procedé tant du Roy que du Duc de Guise en ce tumulte de Paris, il semble qu'ils aient manqué tous deux & de prudence & de courage. L'imprudence du Roy est euidente en ce qu'estant aduerti ponctuellement des desseins de la Ligue, il n'y pourueut pas à temps en chastiant les principaux factieux de Paris, par vne punition exemplaire. Ce qui luy estoit fort aisé apres qu'ils furent abandonnés du Duc de Mayenne, & auant qu'ils se fussent

A rasseurés par le retour du Duc de Guise qui estoit au Duché de Bouïllon & en
L'an de Christ, 1588. Lorraine. Il manqua aussi de courage en ce que le Duc de Guise arriué dans Paris, l'estant venu trouuer seul dans le Louure, auant l'émotion du peuple, il ne le fit mettre à mort suiuant la resolution prise à Fresne.

quant au Duc de Guise il ne pouuoit se monstrer plus imprudent ou temeraire qu'en se commettant si legerement à la discretion d'vn Roy si viuement offensé, & qui desja le haïssoit à mort. Car puis que le dé estoit ietté (comme dit Cesar passant le Rubicon) il falloit perir, ou se saisir de la personne du Roy qui n'auoit pas eu la hardiesse de se saisir de la sienne. Si le Roy auoit deuancé l'execution de son projet en sortant de Paris, il luy estoit assez aisé de le suyure & de l'attraper dez le soir mesme, retenant ses gardes prisonnieres, ayant Paris à sa deuotion, & plus de six cens hommes de commandement dans la ville. XXXV. Fautes du Duc de Guise.

Ceux qui defendent le procedé du Roy, respondent à cela, que sa Majesté debonnaire ne croyant pas encore que la malice des factieux fût si grande, ny leurs projets si dangereux qu'ils parurent auec le temps, aimoit mieux appaiser doucement les affaires par son indulgence que de les aigrir par la vengeance. Ioint que les Huguenots leuans d'vn autre costé les cornes contre l'Estat, il desiroit reünir les Catholiques. Quant à l'execution de la resolution prise à Fresne, qu'elle ne se pouuoit faire sans attirer sur luy la fureur des Parisiens, lesquels sans cela ne laisserent pas de prendre les armes & courir sus aux Gardes de sa Majesté & à ses Suisses. XXXVI. Excuses du Roy. B

Ceux qui excusent le Duc de Guise disent qu'il se commit à la discretion du Roy sur l'asseurance qu'il auoit en la faueur de la Roine-mere, en la compagnie de laquelle il vid sa Maiesté: auec ce qu'il sçauoit bien que le Roy redoubtoit le peuple de Paris, les acclamations duquel sur l'arriuée du Duc de Guise estoient entenduës au Louure. que s'il n'attenta pas sur la personne de sa Maiesté au Louure ny en sa suite: c'est qu'vn crime si execrable estoit esloigné de son esprit, & que son dessein estoit d'ostenter vainement son credit, afin d'obliger le Roy à luy accorder les demandes ci-deuant proposées. Ioint (comme i'ay touché ci-dessus) qu'il ne pouuoit attenter sur la personne sacrée du Roy sans offenser tous les bons François & tous les Princes voisins, lesquels se fussent interessés en l'iniure faite par vn vassal & subiet au plus illustre Monarque de la terre. XXXVII. Excuses du Duc de Guise. C

Ie n'interposeray pas là dessus mon iugement: le laissant au lecteur discret & non passionné: & reprendray le fil de l'histoire.

Le Duc de Guise regente dans Paris. Paix du Roy auec la Ligue à Chartres.

I. Les Roines demeurent à Paris. II. *Le Duc de Guise y change aucuns officiers politiques.* III. *Corbeil luy est rendu.* IV. *Rostaing rompt auec luy.* D V. *Il assiege Melun sans fruict.* VI. *Rostaing calomnié par François de Beaucaire.* VII. *Letres du Roy marques de sa mollesse.* IIX. *Excuses du Duc de Guise.* IX. *Letres des Parisiens.* X. *Leurs excuses enuers le Roy.* XI. *Qui leur pardonne le passé.* XII. *Letres du Parlement au Roy.* XIII. *Belles protestations de sa Maiesté.* XIV. *Qui depute des Commissaires par le Royaume.* XV. *Impostures contre le Duc d'Espernon & son frere.* XVI. *Cause de la haine de l'Archeuesque de Lyon contre le Duc d'Espernon.* XVII. *Defenses des deux freres de la Valete.* XIIX. *Le Duc d'Espernon reuient trouuer le Roy.* XIX. *Il se retire derechef.* XX. *Auec vne belle commission.* XXI. *Motifs du Roy pour l'accord auec la Ligue.* XXII. *Negociation du gouuernement d'Orleans auec Entragues.* XXIII. *Rompuë par Villeroy.* XXIV.

Traicté 2. auec la Ligue. XXV. Articles d'iceluy. XXVI. Articles secrets. XXVII. Le Duc d'Aumale leue le siege de Boulogne. XXIIX. Le Roy refuse de retourner à Paris. A

L'an de Christ. 1588.

I. Les Roines demeurent à Paris.

APRES cete violence faite à la Majesté souueraine dans sa ville capitale, la Roine & la Roine-mere n'en bougerent point encore : afin qu'il semblât que l'autorité roiale y fût maintenuë par la continuation de leur residence. Toutesfois elles n'y auoient que l'ombre de la Roiauté, & le Duc de Guise, le commandement & la puissance absoluë.

II. Le Duc de Guise change aucuns officiers politiques.

Pour y affermir son autorité il y fit en suite deux actions de souuerain : l'vne en sommant Laurent de Teste gouuerneur de la Bastille de remettre en son pouuoir cete forteresse : ce qu'il fit ou par lascheté (comme aucuns le publioient) ou plustot par la deffiance qu'il eut de la garnison passionnée pour la Ligue. L'autre c'est qu'il demit Pereuse fidele seruiteur du Roy de la charge de Preuost des Marchans, & establit la Chapelle-Marteau en sa place. Il crea aussi Escheuin Compan & Roland, deux de ses partisans au lieu du Comte & de Lugoly qui auoient suiuy sa Majesté vers Chartres. B

III. Corbeil luy est rendu.

Le Duc de Guise regentant ainsi dans Paris desiroit de pouruoir à la liberté de la riuiere de Seine, qui est la nourrice de cete populeuse cité. A cet effect il falloit tenir en son pouuoir Corbeil & Melun, les deux plus proches villes au dessus de Paris. Ian Heuier gentil homme Normant estoit gouuerneur dans Corbeil. Mais dautant que la place n'estoit pas renable contre le canon, le Roy luy commanda de n'attendre pas la batterie.

IV. Rostaing romp auec luy.

Quant à Melun, ville grande & vaste, a trois diuerses clostures, celle du milieu vne isle, de mesme assiete que Paris, Tristan Baron de Rostaing qui en estoit gouuerneur receut commandement du Roy de se jetter dedans dez le jour mesme des Barricades : ce qu'il fit & receut vn renfort de deux mille hommes de pied soubs la conduite des sieurs de Rubempré, de Saucourt & de Montreal. Le Duc de Guise, qui le tenoit pour tres-affectionné à sa maison depescha deuers luy le sieur de Bobigny son maistre d'hostel pour le prier & coniurer par l'amitié qu'il auoit tousiours portée à son feu pere & continuée à luy-mesme, de vouloir estre de son parti, ou à tout le moins de permettre le passage aux bateaux qui porteroient des marchandises ou des viures à Paris, auec offre de cent mille escus d'estrene. Rostaing luy asseura que hors les interests du Roy il rendroit au Duc de Guise toutes les preuues qu'il pourroit desirer de son seruice. Toutesfois qu'il se sentoit offensé de ce qu'il luy offroit recompense pour desobeir aux commandemens de sa Majesté : lesquels il entendoit executer aux despens de tous ses moiens & au hazard de sa vie. Bobigny voiant sa resolution luy dit, que puis qu'il l'esconduisoit de sa demande, il auoit charge du Duc son maistre de luy dire qu'il le traiteroit comme ennemi, luy feroit raser ses maisons & saccager tous ses meubles qu'il auoit dans Paris. Rostaing repart que ce luy sera de l'honneur d'estre affligé pour le seruice du Roy : mais que luy-mesme porteur de telles menaces receuroit aussi pareil traictement en ses maisons qu'il auoit en Brie. C D

V. Assiege Melun sans fruict.

Ce discours rapporté au Duc de Guise l'aigrit d'autant plus qu'il auoit fait grand estat de l'amitié de Rostaing : & soudain se resolut de le desnicher de Melun à viue force. A cet effect il l'enuoia inuestir par Sainct-Pol, auec dix mille hommes de pied & douze pieces de canon : lequel aiant fait bresche, plusieurs assauts furent donnés à la ville par les Ligueurs tousiours repoussés auec perte. Desorte qu'il leur conuint leuer le siege. Mais il fit brusler le chasteau de Vaux lez la mesme ville erigé depuis en Marquisat en faueur de Charles de Rostaing fils de Tristan.

VI. Rostaing calomnié par Fran-

Cete action peut auoir donné occasion à François de Beaucaire suffragant Euesque de Metz pour le Cardinal de Lorraine, qui escriuoit en ce mesme temps de coucher en son histoire (ainsi que i'ay touché en son lieu) que Rostaing auoit

A en intelligence auec Poltrot qui tua le Duc de Guise deuant Orleans, & qu'il eſtoit fils d vn marchand de Lyon: ſi dauanture ce n'a eſté quelque autre des ſeruiteurs de la maiſon de Guiſe (de la main deſquels cete Hiſtoire eſt ſortie) qui ait adjouſté cete mediſance à la calomnie. Car Roſtaing n abandonna iamais le Duc François de Guiſe ny à la vie ny à la mort, ne fut compris, ny nommé entre les complices en la procedure faite contre Poltrot, ny iamais ſoubçonné d'y auoir trempé: & de fait il continua touſiours ſes meſmes habitudes en la maiſon de Guiſe, juſqu'à ce temps que ſa conſcience & le ſerment de ſon Ordre l'obligeoit plus eſtroitement au ſeruice de ſa Majeſté. Pour ce qui eſt de ſon extraction, elle n'eſt pas à Lyon, mais du païs de Foreſts, & cognue tant par le luſtre de ſon ancienne nobleſſe, que par les charges militaires qu'elle a poſſedées durant dix generations dont le meſme Roſtaing fit ſes preuues lors qu'il fut honoré de l'Ordre du S. Eſprit à la premiere promotion: en laquelle on fut plus exact que depuis és preuues de la Nobleſſe. Ie paſſe ſous ſilence les alliances de cete maiſon auec celles de Foix, d Armagnac, de Caumont, de Miolant, juſtifiées par contracts de mariage. Car le ſtyle de l'Hiſtoire generale ne me permet pas de m'eſtendre ſur telles digreſſions des maiſons particulieres.

çois de Beaucaire.

L'an de Christ 1588

B Voilà donc les deportemens du Duc de Guiſe apres que le Roy l'eut laiſſé maiſtre dans Paris pour s'enfuir à Chartres. Quant à ſa Majeſté elle eſcriuoit des lettres de tous coſtés aux Gouuerneurs des Prouinces & aux bonnes villes, par leſquelles elle taſchoit plus d'attenuer la honte qu'elle auoit receüe au tumulte des Barricades qu'elle ne teſmoignoit auoir de reſſentiment de ſon iniure. Pour gaigner les affections des peuples elle proteſtoit de pourſuyure à toute outrance l'extirpation de l'hereſie, & de ſoulager ſes ſubjets des impoſitions qu'il auoit eſté contraint de faire ci-deuant pour ſouſtenir la deſpenſe des guerres quaſi continuelles depuis ſon aduenement à la Couronne.

VII. Lettres du Roy, marques de ſa moleſſe.

Le Duc de Guiſe & les Pariſiens en eſcriuirent au contraire pour la juſtification de leurs excés: le Duc alleguant que ſon innocence paroiſſoit aſſez en ce qu'il eſtoit venu dans Paris, accompagné tant ſeulement de huict gentils-hommes, qu'il C auoit eſté ſeul trouuer le Roy par deux fois au Louure, appaiſé le tumulte de la ville, & deliuré de la fureur populaire les gardes de ſa Majeſté, & la nouuelle garniſon des Suiſſes.

IIX. Excuſes du Duc de Guiſe.

Les Pariſiens excuſoient leur ſedition ſur ce que les partiſans du Roy de Nauarre, & les fauteurs des heretiques, (pour le chef deſquels ils nommoient expreſſement le Duc d'Eſpernon) aians induit le Roy à faire entrer dans la ville des forces pour opprimer les bons Catholiques, ils auoient eſté contraints de prendre les armes pour leur deſenſe contre la calomnie & la violence: & exhortoient les autres villes d eſtre de bonne intelligence auec la capitale du Roiaume pour la conſeruation de la Religion Catholique.

IX. Lettres des Pariſiens.

Ils eurent meſmes la hardieſſe d'eſcrire au Roy auec de grandes proteſtations, qu'ils n'auoient pris les armes que contre les heretiques & contre leurs fauteurs & partiſans: leſquels taſchent de les rendre odieux à ſa Majeſté par leurs impoſtures. Entre ceux-là ils nomment auſſi des premiers le Duc d'Eſpernon & la Valette ſon frere. Ils ſupplient tres humblement ſa Majeſté de vouloir trauailler à l'extirpation de l'hereſie: ſe ſeruir en cela des Ducs de Guiſe & de Mayenne. Qu'il luy plaiſe de conduire elle-meſme en perſonne vne armée à cet effect en Guienne: & de laiſſer cependant la Roine ſa mere dans Paris auec commandement abſolu pour la conduite des affaires d'Eſtat, & pour le gouuernement de la ville. Au demeurant ils s'efforcent d'excuſer les barricades, demãdent pardon de tout le paſſé: & neantmoins confirmation des Officiers nouuellement creés contre l'ordre & la couſtume: auec aſſeurance pour l'aduenir de leur fidelité enuers ſa Majeſté & continuelle obeïſſance.

D

X. Leurs excuſes enuers le Roy.

Le Roy s'accommodant au temps fit vne reſponſe aux Pariſiens telle qu'ils la pouuoient ſouhaiter. Car il leur octroyoit ſon pardon & grace pour tout le paſſé, auec vne indulgence paternelle, à la charge d'eſtre plus obeïſſans à l'aduenir & d'auoir en reuerence la Majeſté roiale. Il declaroit auſſi comme il auoit touſiours trauaillé à l'extirpation de l'hereſie, & n'agueres expoſé ſa vie pour chaſſer de France l'armée des Reiſtres & des Suiſſes qui venoient au ſecours du

XI. Qu'il leur pardonne le paſſé.

Roy de Nauarre. Apres tout il promettoit de pouruoir aux affaires d'Estat, & au reglement du Roiaume par l'aduis de l'assemblée des Estats generaux qu'il conuoquoit & assignoit en la ville de Blois au XV. d'Aoust ensuyuant: & la date des lettres de sa Majesté estoit du XXIX de Iuin MDXXCIIX. A L'an de Christ, 1588.

XII. Lettres du Parlement au Roy. La Cour de Parlement de Paris, auec plus de prudence & de respect, deputa aucuns des plus notables personnages de son corps deuers sa Majesté, pour luy asseurer que cette auguste compagnie n'auoit point trempé à la sedition des factieux non plus qu'à la faction des seditieux, & qu'elle ne respiroit que fidelité & obeïssance.

XIII. Belles protestations de sa Majesté. Le Roy les receut tres-gracieusement, les exhorta à faire leurs charges sans reproche, & à receuoir de la Roine sa mere ce qui seroit des cōmandemens & de la volonté de sa Majesté. Entre autres discours il leur dit aussi, que ceux qui se couuroient du manteau de la Religion pour le rendre odieux, ne pouuoient prendre vn plus faux & plus calomnieux pretexte: d'autant que ses actions les dementoient assez, & faisoient voir qu'il estoit autant Catholique que Prince du monde: protestant auec vn grand zele, qu'il voudroit auoir perdu vn bras & auoir en son cabinet le portrait du dernier heretique de son Roiaume.

XIV. Qui deputre des Cōmissaires par le Roiaume. Cependant le Conseil de sa Majesté trouua bon de despecher des Commissaires, personnages signalés en probité & en fidelité enuers l'Estat, afin de desabuser le peuple & luy leuer les sinistres impressions qu'il auoit receües des emissaires & trompetes de l'Vnion, & par leurs sages remonstrances destruire les conjurations des factieux, & retenir les subjets du Roy en l'obeïssance de sa Majesté. Ce qui fut executé, & apporta beaucoup de fruict en plusieurs endroits, nonobstant les contraires efforts & persuasions de la Ligue. B

XV. Impostures contre le Duc d'Espernon & son frere. Durant ce mesme temps furent publiés des liurets diffamatoires contre le Duc d'Espernon & le sieur de la Valete son frere. Entre autres calomnies ils estoient chargés (comme par les lettres des Parisiens) d'estre partisans du Roy de Nauarre & fauteurs des heretiques. Leurs preuues estoient fondées principalement sur le voiage fait quatre ans auparauant par le Duc d'Espernon vers le Nauarrois, disant qu'ils auoient comploté ensemble contre la Religion Catholique: & sur ce que la Valete auoit chassé de Valence, de Gap, de Trallard & de Guillestre des gouuerneurs bons Catholiques.

XVI. Cause de la haine de l'Archeuesque de Lyō contre le Duc d'Espernon. Pierre d'Espinac, Archeuesque de Lyon, recommandable pour la Noblesse de son extraction, & pour son erudition & eloquence, estoit vn des plus mordans auteurs de ces discours satyriques, en haine de ce que le Duc d'Espernon l'auoit outrageusement offencé en bonne compagnie. Car l'Archeuesque soustenant que le Pape pouuoit dispenser du serment de fidelité les subjets d'vn Prince souuerain, le Duc d'Espernon repartit qu'il le pouuoit tout autant que dispenser vn Prelat d'entretenir sa sœur pour concubine. L'Archeuesque entendant bien que cete poincte visoit contre luy, à cause que le bruit estoit (parauenture contre la verité) qu'il conuersoit incestueusement auec sa sœur, demeura si viuement piqué de ces paroles que n'en pouuant tirer raison que par la plume, il dressa des inuectiues contre l'honneur du Duc d'Espernon & de son frere. C

XVII. Defenses des deux freres de la Valete. D'autre-part les deux freres ne manquerent point de responce à ces calomnies: par laquelle, entre autres choses, ils faisoient voir que contre la verité manifeste ils estoient blasmés d'estre fauteurs des heretiques: veu que n'agueres (ainsi que i'ay marqué en son lieu) tous deux ensemble auoient exterminé les Huguenots de la Prouence, pris sur eux plusieurs villes, & mesmes Chorges par vn siege obstiné durant des rigueurs de l'hyuer quasi insupportables. que le Duc d'Espernon auoit desuni les Suisses d'auec les Reistres: ce qui fut vne des principales causes de la deffaite & dissipation de leur armée. qu'en ce mesme temps la Valete auoit deffait quatre mille Suisses qui venoient par le Daufiné au secours des Religionaires. que s'il auoit tiré les gouuerneurs d'aucunes places du Daufiné, c'est pour les auoir recognus Ligueurs & mal-affectionnés au seruice du Roy: & neantmoins auoit mis en leur lieu non des Huguenots, mais bien des Catholiques sans reproche. Pour le regard de l'entre-veuë du Roy de Nauarre & du Duc d'Espernon en Gascogne, qu'elle ne tendoit qu'à la conuersion du Nauarrois à la Religion de ses Ancestres, & que n'y aiant point voulu entendre, la guerre luy fut bien-tost apres declarée. D

A — I'an de Christ, 1588.

XIIX. Le Duc d'Espernon reuient trouuer le Roy.

Or le Duc d'Espernon, qui estoit en Normandie au temps des Barricades, aiant eu aduis de ce qui s'estoit passé à ce tumulte, & de la suite du Roy, en fut extremement affligé, l'iniure qui auoit esté faite à sa Majesté luy estant mille fois plus sensible que les siennes propres. Et faisant estat qu'il pourroit estre plus vtile au seruice de son Maistre estant prez de sa personne, partit de son nouueau gouuernement le XXI. de May (n'y aiant demeuré que XV. iours) & le reuint trouuer à Chartres.

XIX. Il se retire derechef.

Le Roy luy fit vn tres-bon accueil, & allegea aucunement son esprit en luy ouurant tous les replis de son cœur & tous les secrets de son ame, comme à son seruiteur tres-fidele. Sa Majesté auoit alors aupres d'elle Roger de Bellegarde (lequel il honora de la charge de Grand-Escuyer:) ieune Seigneur autant accompli en toute sorte de graces que nul autre de nostre siecle. Cetui-ci estant d'vn esprit complaisant luy estoit d'autant plus agreable que la franchise du Duc d'Espernon luy sembloit trop seuere. Et le bon Roy qui ne cherchoit que tranquillité & repos, ne consideroit pas que pour resister à l'orage qui agitoit son Estat, il falloit prendre des resolutions vigoureuses. Ce ne fut pas pourtant la cause pourquoy le B Duc d'Espernon abandonna la Cour, & moins est-il vray, (comme aucuns ont escrit) que le Roy luy eût commandé de se retirer. Car au contraire, il tascha de le retenir par toute sorte de coniurations & mesmes auec larmes. Mais le Duc d'Espernon l'aiant trouué tout disposé à traicter auec le Duc de Guise, & mesmes à luy octroyer ses demandes, creut que c'estoit chose honteuse à sa Majesté, & ne voulut point estre present à luy voir receuoir cete honte, Ne pouuant gaigner autre chose sur l'esprit du Roy desia preoccupé par la Roine-mere & par les principaux de son Conseil, il obtint de luy qu'il ne concluroit point cet accord sans luy en dõner aduis au precedent. Ce qu'il ne fit pas pourtant: au contraire par la suggestion de ses ennemis, il permit (comme nous verrons vn peu aprés) que les habitans d'Engoulesme attentassent sur sa personne.

XX. Auec vne tres-belle Cõmission.

Pour marque & preuue certaine de la bienveillance du Roy en son endroit, sa Majesté luy donna vne ample commission pour commander en qualité de son Lieutenant General és païs d'Anjou, Mayne, Perche, Touraine, Poictou, En- C goumois, Aunis & Saintonge auec pouuoir de leuer des troupes, & imposer sur l'estenduë de son gouuernement toutes les sommes qu'il iugeroit estre necessaires pour la guerre: & le Duc d'Espernon luy remit le gouuernement de Normandie, auec tres-humble supplicatiõ de n'en pouruoir point aucun des Chefs de la Ligue. Ce que le Roy luy accorda: & en pourueut le Duc de Montpẽsier qui ne chãcella iamais au deuoir de son seruice. Et cela mesme fut vn coup de singuliere prudence au Duc d'Espernon de se despoüiller de ce gouuernemẽt qui rengregeoit le murmure de ses ennemis, & attiroit sur luy l'enuie des plus grands du Royaume.

XXI. Motifs du Roy pour l'accord auec la Ligue.

Deux choses facilitoient grandement l'accord des Chefs de la Ligue auec sa Majesté. L'vne, que la Roine-mere fauorisoit de tout son pouuoir les affaires du Duc de Guise, sur l'esperance qu'il luy donnoit (le Roy venant à mourir) de faire tomber la succession de la Couronne à vn des fils du Duc de Lorraine: ce qu'elle desiroit passionnément (comme i'ay touché ci-dessus) tant parce qu'elle n'en auoit point de si proches, & se promettoit de regenter sur eux, qu'à cause qu'elle haïs- D soit & craignoit le Roy de Nauarre: lequel sans doute l'eût bannie du gouuernement du Roiaume. L'autre motif de cet accord fut, que le Roy & tout son Conseil (qui n'estoit composé que de Catholiques) aimoient mieux auoir la guerre contre les Religionaires que contre la Ligue: & se promettoient que sa Majesté se declarant chef de l'Vnion, la destruiroit entierement, ou pour le moins empescheroit l'executiõ des mauuais desseins des chefs d'icelle. Car le gros de la Ligue n'estant porté que d'vn zele ardant à l'extirpation de l'heresie, le Roy qui le souhaitoit autant que le plus pieux des zelés, le pouuoit aisément contenter & le rendre affectionné en faisant la guerre à outrance aux Religionaires.

XXII. Negociatiõ du gouuernement

En ces entre-faites suruint vne affaire qui faillit à rompre la conclusion du traicté. Dez l'an MDXXCV tant le Roy que le Duc de Guise s'estoient donnez beaucoup de peine pour auoir la ville d'Orleans à leur deuotion. François de Balsac sieur d'Entragues y estant Lieutenant de Roy, pretendoit succeder au gouuernement (qui comprenoit la Sologne & la Beausse) par le trespas du Ma-

d Orleans auec Entragues. reschal de Cossé, qui en estoit Gouuerneur. Mais le Roy le donna au Comte de Chiuerny, Chancelier de France : dont Entragues demeura grandement outré, estant chose sans exemple que les gentils-hommes de sa qualité fussent inferieurs aux Officiers de robbe-longue, ny mesmes au Chancelier, és charges militaires. De sorte que s'en estant plaint (neantmoins donnant cognoissance à sa Majesté qu'il renonceroit entierement à la Ligue s'il luy plaisoit de luy faire remettre le gouuernement d'Orleans par le Chancelier) le Roy sembloit se disposer à luy donner contentement. Mais ne trouuans pas leurs asseurances, & cete negociation tirant en longueur, sa Majesté enuoia le Duc de Montpensier à Orleans auec la moitié du Regiment des Gardes & autres troupes pour s'en rendre maistre. Estât arriué aux faux-bourgs, les habitans (qui aimoient Entragues, & panchoient du costé de la Ligue, à cause des horribles marques dont les Religionaires auoient difformé leur ville) se souleuerent, prirent les armes, crians qu'ils ne vouloient point d'autre Gouuerneur qu'Entragues, lequel les exhortoit à obeïr au Roy. Sur ce tumulte vn Commissaire de l'artillerie entra en la Citadelle, & aiant pointé deux moiennes tira dans le logis du Duc de Montpensier, le boulet de l'vne d'icelles emporta le bras d'vn cuisinier : ce qui fut cause que le Duc retourna deuers le Roy sans rien faire. Cependant le premier traicté fait à Nemours auec la Ligue pacifia aucunement ces troubles.

A L'an de Christ. 1588.

B

XXIII. Rompuë par Villeroy. Or par ce second traicté les chefs de la Ligue demandoient certaines villes d'asseurance, & entre autres Orleans. Le Roy considerant de quelle importance estoit cete ville, eût bien desiré attirer a son seruice Entragues : lequel y enclinoit aussi de sa part, sur l'esperance qu'on luy donnoit de le pouruoir du susdit gouuernement: mais Villeroy (qui negocioit la reconciliation du Duc de Guise auec sa Majesté) y fit naistre des difficultés : preuoyant que si le Roy auoit Orleans en son pouuoir, il se roidiroit contre les demandes de la Ligue : & que les Chefs de la Ligue venans à se cabrer là dessus, ce seroit faire entre-choquer les Catholiques pour auancer les Religionaires.

XXIV. Traicté II. auec la Ligue. Cete negociation touchant Orleans estant ainsi rompuë, la seconde paix auec la Ligue fut concluë à Chartres, & redigée en forme d'Edict verifié à Roüen (où le Roy s'achemina pour contenir cete bonne ville en deuoir) en Parlement le XIIX de Iuillet, & deux iours aprés au Parlement de Paris, au grand contentement des Catholiques. La Roine-mere assistée de Gaspar de Schomberg Comte de Nantueil (que le Roy luy enuoia pour conseil à Paris) & Villeroy, qui alloit & venoit de l'vne Majesté à l'autre pour leur raporter le progrés & l'estat de l'affaire, contribuerent le plus à cet accord, fauorisans assez ouuertement le Duc de Guise. C

XXV. Articles d'iceluy. Les principaux articles de cet accord quasi tous conformes aux demandes de la Ligue estoient tels qu'il s'ensuit. I. *Le Roy ordonne que tous ses subiets seront vnis ensemble afin de poursuyure l'extirpation de l'heresie.* II. *Que tous Princes, Officiers de la Couronne, des Cours souueraines, Communautés, Colleges, Vniuersités, & tous autres ses subiets, iureront d'entretenir cete vnion, & de ne iamais poser les armes que l'heresie ne soit extirpée par tout le Roiaume; & que si le Roy vient à deceder sans enfans masles ils ne souffriront point qu'aucun Prince heretique succede à la Couronne.* III. *Que tous ceux qui refuseront de faire le-dit serment, seront declarés criminels de lese-Majesté comme fauteurs des heretiques.* IV. *Que tous heretiques seront degradés des charges publiques, & n'y seront admis ci-aprés.* V. *Abolition du passé, & mesmes de la sedition & tumulte de Paris, & des dèniers roiaux enleués par ceux de la Ligue.* VI. *Sa Majesté promet toute faueur & assistance aux Catholiques, à la charge de luy rendre la fidelité & obeïssance qui luy est deue, & de renoncer à toutes autres Ligues, confederations & alliances qu'ils pourroient auoir hors du Roiaume.* D

XXVI. Articles secrets. Il y auoit quelques autres articles d'importance, qui ne furent pas publiés, & mesmes pour les villes de seureté accordées aux chefs de la Ligue: & pour la reception du Concile de Trente en tout ce qui ne feroit pas preiudiciable aux droits & libertés de l'Eglise Gallicane. Sur quoy il seroit deliberé plus amplement dans trois mois. Le Duc de Guise fut fait General des armées du Roy par vn de ces articles secrets : & les Secretaires d'Estat se donnerent beaucoup de peine à trouuer les termes pour le créer en effect Connestable soubs vn nouueau titre. Tel

A fut cet accord fondé sur des maximes d'Estat. Mais le Roy immortel qui renuerse les desseins des mortels pour faire reüssir les effects de sa prouidence, tournera tout cela en fumée. Car la deffiance qui continua tousiours entre le Roy & le Duc de Guise, leur remettant deuant les yeux les iniures passées, ralluma derechef en leurs cœurs la haine auec le desir de vengeance: l'execution de laquelle commençant de la part du Roy fut sanglante en leurs personnes, & tres-funeste à tout le Royaume.

L'an de Christ 1588.

En ce mesme temps le Duc d'Aumale (qui auoit failli desia deux fois à surprendre la ville de Boulogne) y tenoit le siege: cete place estant grandement enuiée de la Ligue, afin d'auoir vn port de mer (comme i'ay touché ci-dessus) pour y receuoir commodement le secours d'Espagne. Bertrand de Patras, sieur de Campagno, gentil-homme Condomois, s'estant jetté dedans auec trois cens hommes d'elite qu'il y emmena de Calais, encouragea si bien les habitans, & fit de si rudes sorties sur les assiegeans que le Duc fut contraint de leuer le siege: le bruit de cet accord luy en donnant vn pretexte fauorable. XXVII. Le Duc d'Aumale leue le siege de Boulogne.

La Cour de Parlement de Paris deputa derechef deuers sa Majesté, pour la remercier de la bonté & indulgence dont il luy auoit pleu d'vser enuers ses subiets, & singulierement enuers les Parisiens: & la supplia tres-humblement de vouloir retourner en sa bonne ville de Paris, où elle trouueroit que tous les Ordres ne respiroient que son obeïssance. Le Roy receut gracieusement les deputés, suyuant sa coustume: mais il refusa de retourner à Paris iusqu'apres la tenuë des Estats assignés à Blois: où il esperoit de regler les affaires de son Royaume. XXIIX. Le Roy refuse de retourner à Paris.

B

Le Roy feint de contenter la Ligue. Peril du Duc d'Espernon à Engoulesme. Deffaite de l'armée nauale d'Espagne.

C

I. Le Roy de Nauarre prend Maran. II. L'Edict de l'Vnion iuré. III. Le Roy en transe. IV. Droit du Cardinal de Bourbon. V. Droit du Roy de Nauarre. VI. Auantages accordés aux chefs de la Ligue. VII. Chiuerny & Villeroy bannis de la Cour. IIX. Montelon fait Garde des Seaux. IX. Bellieure, Pinart & Brulart aussi relegués. X. Le Duc d'Espernon calomnié enuers le Roy. XI. Deputation des habitans d'Engoulesme contre luy. XII. Commandement de sa Majesté pour se saisir de luy. XIII. Cause de l'inimitié entre le Duc d'Espernon & Villeroy. XIV. Coniuration d'Engoulesme contre le Duc. XV. Premier effort des coniurés & prise de la Duchesse. XVI. Effort du Maire dans le Chasteau, où estoit le Duc. XVII. Est repoussé & blessé à mort. XIIX. Meurt & ses compagnons se rendent au Duc. XIX. Assaut de Souchet sans effect. XX. Le frere du Maire est aussi repoussé. XXI. Pourquoy la Citadelle ne s'esmeut point. XXII. Maganimité de la Duchesse. XXIII. Secours pour le Duc. XXIV. Capitulation rompuë. XXV. Est renouée & conclue. XXVI. Religieusement executée XXVII. Secours enuoié au Duc par le Roy de Nauarre. XXIIX. Peril particulier du Duc XXIX. La Valete priué de son gouuernement. XXX. Est restabli. XXXI. Excuses du Roy enuers le Duc d'Espernon. XXXII. Le Duc de Guise vient trouuer sa Majesté à Chartres. XXXIII. Discours qui descouure le cœur du Roy. XXXIV. Deffiance entre sa Majesté & le Duc. XXXV. Armée nauale d'Espagne. XXXVI. Dissipée

D

par vne tempeste. XXXVII. *Deffaite par les Anglois.* XXXIIX. *L'Admiral Espagnol se sauue.* A

L'an de Christ. 1588.

I. Le Roy de Nauarre prend Maran.

Si cet Edict fut agreable aux Catholiques zelés, autant irrita-il les Huguenots: lesquels voians que cete vnion & confederation generale des Catholiques ne tendoit qu'à leur ruine, se resolurent à la defense. Le Roy de Nauarre estoit és enuirons de la Rochelle, où il reprit l'Isle de Maran prise n'agueres par Lauerdin, & quelques forts, les garnisons desquels incommodoient grandement les Rochellois par leurs courses. Le Duc de Mercœur aiant assiegé Montagu en Poictou, il marcha contre luy pour le combatre. Mais le Duc le sentant approcher leua le siege & gaigna Nantes, payant du regiment de Gersay, lequel fut taillé en pieces.

II. L'Edict d'Vnion iuré.

Cependant l'Edict de l'Vnion estoit executé par tout le Roiaume: & tous les Catholiques faisoient le serment porté par iceluy auec grande ioye, sur ce qu'on leur promettoit qu'en bref l'heresie seroit entierement abolie par toute la France. Le Roy en donnant l'exemple à ses subjets le iura solennellement dans la grande Eglise de Roüen, auec l'acclamation de tous les Ordres de la ville. B

III. Le Roy en transe.

Le dessein de sa Majesté estoit bien d'esteindre l'heresie: mais il ne desiroit pas moins que cela de destruire la Ligue en perdant les chefs d'icelle. Si falloit-il voir des effects de son serment à tout le moins apparens: de peur de ruiner ses affaires. Car estant odieux aux Huguenots, lesquels il auoit persecutés dez sa ieunesse, il estoit tout euident qu'il seroit abandonné des Catholiques s'il se monstroit pariure. Tellement qu'il luy conuint d'vser d'vne merueilleuse prudence & dissimulation pour couurir ses intentions par des effects contraires en apparence.

IV. Droit du Cardinal de Bourbō sur la Couronne.

En premier lieu donc il declare premier Prince du sang, & legitime successeur de la Couronne Charles Cardinal de Bourbon, subjet tres-illustre pour exercer tous les plus excellens Iurisconsultes de cet âge. Car d'vne part il apparoissoit que le Cardinal estoit plus proche d'vn degré que le Nauarrois, sans considerer le droit de representation, lequel par la loy n'a point de lieu entre personnes d'vne autre branche que celuy auquel elles succedent: veu qu'il estoit question de l'heritage de la branche de Valois, laquelle defaillant en Henry III, il deuoit estre deferé au plus proche de la branche de Bourbon, l'vne & l'autre aiant Hugues Capet pour leur commune souche & origine. C

V. Droit du Roy de Nauarre.

Mais le Roy de Nauarre auoit contre cela deux raisons tres-fortes & inuincibles. L'vne qu'és successions illustres (comme de Roiaumes, Duchés, Marquisats, Comtés) le droit de representation (par lequel le fils du frere aisné entre en la place du pere au prejudice de son oncle) a tousiours eu lieu, contre le droit commun, en quelque branche ou ligne que ce soit, par vn special priuilege, non seulement en France, mais aussi parmi toutes les autres nations bien policées, comme l'Espagne, l'Angleterre, la Sicile, le Portugal, l'Alemagne. L'autre raison estoit particuliere en ce subjet: à sçauoir, que dans le contract de mariage d'entre le Roy de Nauarre son neueu & Marguerite de France, le Cardinal de Bourbon auoit renoncé en faueur du mesme Roy de Nauarre à tous les droits qu'il pouuoit pretendre à la succession de la Couronne de France. La plus forte raison qu'on alleguoit donc contre le Nauarrois, c'est qu'il estoit heretique obstiné, relaps, & faisant ouuertement profession du Caluinisme, condition du tout contraire au serment que doibt faire celuy qui succede à la Monarchie Tres-Chrestienne. Car encore que les subjets n'aient pas droit de contreroller la Religion & la croiance de leur Roi depuis qu'il est establi: mais doiuent prier Dieu pour luy s'il est deuoyé, & au demeurant luy rendre tousiours la mesme obeïssance que s'il estoit fidele. Neantmoins ils ont notable interest que celuy qui n'est qu'en pretention & esperance de la succession du Royaume face profession de la Religion Catholique. D

VI. En mesme temps il dressa deux grosses armées, auec bruit de les employer pour accabler les Huguenots: l'vne en Poictou & aprés en Guienne, soubs le Duc de Guise

A Guise en l'absence de sa Majesté: l'autre en Daufiné, soubs la conduite du Duc de Mayenne. D'ailleurs il fait expedier au Duc de Guise vne commission, par laquelle il luy donne le commandement general sur toutes ses armées, & sur tous les gens de guerre: & c'estoit en effect (comme i'ay desja dit) auec la mesme autorité qui est attachée à la charge de Connestable. Il promet au Cardinal de Guise son intercession enuers le Pape, pour luy faire obtenir la legation d'Auignon, & cent mille liures de reuenu en benefices. Au Duc de Nemours, frere vterin des Guises, il donne le breuet du gouuernement de Lyonnois, qui vaqua peu aprés par le decés de Mandelot: la fille duquel le sieur d'Alincour fils de Villeroy auoit espousée soubs l'esperance de ce gouuernement. Le mesme Duc de Nemours auoit promesse d'vne armée pour conquerir Geneue à son profit: cete ville appartenant à la maison de Sauoye, de laquelle il faisoit vne branche. L'Archeuesque de Lyon se contentoit d'auoir vn chappeau de Cardinal pour son partage. Le gouuernement d'Orleans (duquel dependoient la Beausse & la Sologne) fut osté au Comte de Chiuerny, Chancelier de Frãce, pour estre baillé à François de Balsac sieur d'Entragues, & Charles sieur de Dunes son puisné, fut pourueu de la Lieutenance de Roy qu'auoit son frere.

L'an de Christ 1588.

Auantages conferés aux chefs de la Ligue.

B Et dautant que le Chancelier pouuoit retenir vn iuste ressentiment de ce que son gouuernement luy estoit osté sans recompense, & Villeroy, de ce que son fils estoit priué de celuy de Lyonnois, tous deux furent despouillés de leurs charges, auec commandement de se retirer en leurs maisons, afin que l'iniure leur fût plus sensible estant accompagnée de dommage. Aucuns ont pensé que le Roy fut bien-aise d'éloigner Villeroy, pour auoir esté ci-deuant mal serui de lui en la negociation qui se faisoit touchant la ville d'Orleans auec Entragues: ioint qu'il le sçauoit estre affectionné au Duc de Guise.

VII. Chiuerny & Villeroy eloignés de la Cour.

Les Seaux furent donnés à François de Montelon, Aduocat au Parlement de Paris, renommé pour sa pieté, bonnes mœurs & doctrine: lequel considerant l'estat des affaires du Royaume, ausquelles il n'estoit pas fort versé, & preferant la tranquillité d'vne vie priuée à l'esclat de la premiere dignité de robbe-longue, fut en termes de refuser cet honneur. Toutesfois il l'accepta à la persuasion du C Duc de Neuers qui le cherissoit pour son merite.

IIX. Montelon fait Garde des Seaux.

Pompone de Bellieure, Claude Pinart & Pierre Brulart receurent pareil commandement que le Chancelier & Villeroy: & le Roy leur enuoia à chacun particulierement par breuet, auec defenses de venir en sa presence. Le Chancelier tesmoigna plus de ressentiment de cet affront, & Bellieure s'y comporta auec plus de modestie que nul des autres. Ces grandes colomnes de l'Estat ostées, qu'en falloit-il attendre que la ruine ou l'esbranlement de l'edifice?

IX. Bellieure, Pinart & Brulart aussi relegués.

Restoient encore le Duc d'Espernon & la Valete son frere, qui faisoiẽt le plus d'ombrage à la Ligue. Le Roy auoit continuellement les oreilles batuës de ce que la profusion de ses bienfaits enuers le Duc d'Espernon rendoit S.M. odieuse à tous ses subjets: & mesmes que n'agueres il auoit fait confederatiõ auec le Roy de Nauarre, & la Valete auec les Esdiguieres. Cete derniere cause offensa le Roi & le fit condescendre à leur oster leurs gouuernemens, & mesmes à dresser vne dangereuse partie au Duc d'Espernon à Engoulesme. Et neantmoins c'estoit vne D imposture qu'il eût confederation ny intelligence quelcõque auec le Roy de Nauarre: mais les instãces follicitations qui luy en estoient faites continuellemẽt de la part du Nauarrois (luy dilayant tousiours sans l'esconduire) donnoiẽt quelque couleur à la calomnie. Voici donc comment la partie fut faite pour le prendre.

X. Le Duc d'Espernon calomnié enuers le Roy.

Auant que le Duc d'Espernõ en qualité de Gouuerneur du païs, eût fait son entrée à Engoulesme, le Roy auoit escrit à Norman Maire, & à Nesmond Lieutenant general de la mesme ville, de ne receuoir point de gẽs de guerre de quelque qualité qu'ils fussent. En cete defense generale estoit compris le Duc d'Espernõ, puis qu'elle estoit sans exception quelconque. Mais les letres de sa Majesté n'aiãs point esté renduës que trois iours aprés l'entrée du Duc, cela obligea le Conseil de la ville de deputer en Cour Souchet beau-frere du Maire, pour apprendre plus particulierement la volonté du Roy: & afin que s'il estoit pris on ne peût pas descouurir le motif de sa deputation, il ne fut point chargé d'aucunes letres.

XI. Deputatiõ des habitãs d'Engoulesme au Roy contre luy.

Estant arriué à la Cour, il s'adressa à Villeroy (peu de iours auant qu'il eût son XII.

Commandement de sa Majesté pour se saisir de luy.

congé) & estant introduit au cabinet du Roy, declara à sa Majesté le subjet de sa delegation. Le Roy entendant que le Duc d'Espernon estoit desia dans Engoulesme, luy dit qu'estant bien aduerti des complots que le Duc faisoit auec le Roy de Nauarre, au detriment de son estat & de la Religiõ Catholique, il vouloit que les habitans se saisissent de sa personne & luy emmenassent, sans toutefois attenter sur sa vie. La cõmune croiance a esté que Souchet prenant congé de Villeroy, luy representa qu'il seroit mal-aisé de prendre vif vn homme de cete qualité, lequel sans doubte mettroit la main à l'espée. & qu'est-ce que les habitans deuoient faire s'il se mettoit en defense. Que Villeroy luy dit à l'oreille qu'ils l'emmenassent hardiment vif ou mort. Ce qu'on a creu d'autant plus facilement que Villeroy estoit ennemi du Duc d'Espernon: & n'y a point d'apparence que sans cet adus les habitans d'Engoulesme eussent osé attaquer le Duc à main-armée. A L'an de Christ, 1588.

XIII. Cause de l'inimitié d'entre le Duc d'Espernon & Villeroy.

La cause de l'inimitié d'entre le Duc d'Espernon & Villeroy, procedoit de ce que le Duc d'Espernon disant vn iour au Roy que Villeroy (luy present) auoit fait diuertir les deniers destinés pour le payement de l'armée de la Valete son frere, Villeroy dit brusquement qu'il n'en estoit rien. A quoy le Duc repartit que la presence du Roy l'empeschoit de luy faire porter sur le champ la peine de son impudence. Le Roy mesme en tansa asprement Villeroy, & à la sortie du cabinet le Duc le gourmanda encore, & le menaça auec des paroles de mespris. Villeroy escrit en ses Memoires que le Duc leua la main pour le frapper en la presence de sa Majesté: & le Duc d'Espernon au contraire proteste que iamais il ne luy arriua d'vser d'vne telle temerité en la presence de son Roy à l'endroit de personne quelconque. B

XIV. Coniuration d'Engoulesme contre le Duc.

Or Souchet estant de retour à Engoulesme fit entendre la volonté de sa Majesté au Conseil de la ville: & aussi-tost la partie fut faite pour le lendemain X d'Aoust, se saisir de la personne du Duc mort ou vif, ainsi qu'il sortiroit pour voir trauailler ses cheuaux, ou pour aller à la Messe.

XV. Premier effort des Cõiurés & prise de la Duchesse.

Dans Engoulesme il y a vne Citadelle assez bonne: & outre cela vne maison pour loger le Roy, appellée le Chasteau, & vne autre bien proche pour la Roine. Le Duc estoit logé dans le Chasteau (qui estoit alors sans nulle fortification) & Des-Bordes commandoit dans la Citadelle. Le Duc estant occupé apres quelque despeche dans son cabinet, la Duchesse sortit cependant conduite par deux gentils-hommes pour aller à la Messe. Les coniurés s'estoient assemblés secretement dans l'hostel de ville auec deux cens hommes armés pour executer leur entreprise. Ne voians pas sortir le Duc & perdans patience, le Maire accompagné de dix des plus mauuais garçons armés de cuirasses & de pistolets sous leurs mãteaux, & de deux autres botés, qu'il feignoit d'estre des courriers, alla au Chasteau & entra dedans soubs ombre de conduire ces courriers supposés. Vne autre troupe alla à l'Eglise, où estoit la Duchesse: laquelle fut menée insolemment dãs vne maison prochaine, apres auoir veu meurtrir vn de ceux qui la conduisoient & blessé l'autre: le sang desquels auoit jali sur ses vestemens. Vne troisiesme troupe arresta prisonnier Des-Bordes gouuerneur de la Citadelle. C

XVI. Efforts du Maire dans le Chasteau où estoit le Duc.

Le Maire auoit cõmandé à son frere & à Souchet son beau-frere qu'ils le suyuissent de prez pour le soustenir apres qu'il seroit entré dans le Chasteau. Mais vn des gardes du Duc, qui estoit en la basse cour les voiant passer tous effarés & descontenancés, & coniecturant qu'ils auoient quelque mauuais dessein ferma assez à temps la seconde porte qui estoit plus petite & plus forte que la premiere. Le Maire auec les douze estant monté en la sale, & de là entrant dans la chambre du Duc, commença à crier, tuë, tuë: & au lieu d'aller droit au cabinet où estoit le Duc, entra dans vne allée qui conduisoit à vne garde-robbe: dans laquelle estoient Raphaël Girolami Florentin, l'Aumosnier, le Chirurgien du Duc & son Secretaire nommé Roüillart (lequel a esté pris ineptement par aucuns Historiens pour Roüillac beau-frere du Duc.) Le Florentin mit la main à l'espée, chargea les assaillans, en blessa trois: & fut tué d'vn coup de pistolet. Le Secretaire se sauua par la fenestre. L'Aumosnier accourut au cabinet, le ferma apres soy, & dit tout bas au Duc que des gens armés le cherchoient pour le tuer. Le sieur de Mariuant & l'Abbé d'Elbene estoient auec luy, bien estonnés de cete nouuelle. D

XVII. Les coups de pistolet qui furent tirés alarmerent tous ceux qui estoient dans le

A Chasteau: & Marsillac sieur de la Mothe-Bardigues auec deux ou trois des gardes fut des premiers qui arriua dans la chambre où le Maire estoit rentré auec sa troupe: laquelle il attaqua courageusement à coups d'espée. Peu aprés suruindrent les sieurs d'Ambleuille, Miran, Gohas, la Curée & autres lesquels fortifierent la partie: & vn des gardes aiant blessé à mort d'vne arcbusade le Maire, les siens l'enleuans gaignerent vne petite montée, par laquelle ils se glisserent en vne chambre haute: & aians fait deualler vn d'entr'eux auec des linceuls par vne fenestre, donnerent aduis aux autres mutins du mauuais estat de leurs affaires. Est repoussé & blessé à mort.

L'an de Christ. 1589

Durant ce chamaillis ceux qui estoient auec le Duc incertains de ce qui se passoit luy conseilloient de se sauuer par la fenestre: & ne luy permettoiét pas de sortir par la porte. Mais luy offensé de ce conseil, leur dit, qu'il vouloit mourir les armes à la main: & de fait sortit du cabinet l'espée en vne main & le pistolet en l'autre. Il trouua donc que les siens tenoient assiegé le Maire & ses compagnons: lesquels se rendirent à luy apres la mort du Maire & d'vn autre des douze. XIIX Meurt, & ses compagnons se rendent au Duc.

Cependant Souchet aiant forcé le portail du Chasteau taschoit de rompre la seconde porte: laquelle estant appuyée de meubles & de lourds fardeaux qu'on mit derriere, il fit poser le petard la nuict suyuante: mais n'aiant fait qu'vn trou, elle fut aisément defendue: & aucuns de ceux qui firent effort pour entrer, furent estendus sur la place. XIX. Assaut de Souchet sans effect.

B

Le plus grand danger fut là où moins on l'attendoit: à sçauoir, du costé du frere du Maire: lequel mit le feu à la porte de derriere du Chasteau: & aiant fait vn trou à la muraille estoit entré dedans & montoit desia par vn petit escalier sans que personne y prit garde. Toutefois vne seruante les apperceuant courut en aduertir le Duc: lequel y auolant auec aucuns des siens, le repoussa apres vn long & furieux combat: auquel le chef des assaillans frere du Maire fut tué auec quelques autres des plus hardis: dont la tourbe estonnée prit l'espouuante & quitta la place. Quelques vns essaians encore de monter par escalade à la faueur des tenebres de la nuict, le Duc mesme tua de sa main le premier qui monta & le precipita sur les autres. XX. Le frere du Maire est aussi repoussé.

Ce que le Duc apprehendoit le plus en ce tumulte fut que les habitans eussent surpris la Citadelle: dautant que la garnison ne tiroit point contre les tourbes du peuple qui estoit tout en armes, le tocsin aiant alarmé toute la ville. Mais c'estoit que les habitans tenans (comme nous auons veu) le Gouuerneur, le menerent deuant la Citadelle, & les poignars de tous costés à la gorge le contraignirent de defendre aux siens de tirer: & pour les y obliger plus estroitement luy faisoient dire, qu'il ne se passoit rien que par exprés commandement du Roy, & pour le salut de la ville & de la prouince. XXI. Pourquoy la Citadelle ne s'esmeut point.

C

Quant à la Duchesse, elle ne fut point conduite deuant le Chasteau pour exhorter son mari à se rendre, à ce contrainte par les menaces de la mort (comme plusieurs ont escrit.) Au contraire, elle gourmanda tousiours ceux qu'la gardoient, protestant auec vn courage heroique que le Duc son mari les feroit tous pendre. Mais la Damoiselle de Cusson, (qui auoit esté sa gouuernante) persuadée par les seditieux de se presenter deuant le Chasteau pour representer au Duc que la Duchesse couroit fortune de sa vie s'il ne se rendoit: le Duc luy fit dire, *Qu'il cherissoit bien sa femme: mais que son honneur luy estoit plus cher que la vie d'elle & la sienne ensemble: & que si elle reuenoit plus tenir de tels discours qu'il luy feroit tirer des mousquetades.* XXII. Magnanimité de la Duchesse.

D

Ainsi se passa toute la journée & partie de la nuict suyuante. Cependant vn des gardes du Duc estant allé à toute bride à Cognac (qui est à sept lieues d'Engoulesme) donna aduis de son extreme peril à deux compagnies de cheuaux-legers qu'il y auoit en garnison: & de là passa iusqu'à Saintes, à cinq lieües de Cognac, pour en aduertir aussi le sieur de Tajan, cousin germain du Duc, soubs lequel il auoit deux autres compagnies de cheuaux legers. Les deux premieres arriuerent la nuict mesme deuant Engoulesme, & aiant donné cognoissance de leur arriuée par des chamades resiouïrent autant le Duc & les siens, qu'elles effrayerent les habitans, desia estonnés de la mort du Maire & de son frere. Et dez-lors aussi la Citadelle commença de faire esclater le tonnerre de son artillerie. XXIII. Secours pour le Duc.

Ce fut la cause pour laquelle les habitans cōmencerent à parler de capitulation: XXIV

Capitulation rõpue. à quoy le Duc, qui n'auoit nu'le sorte de viures, ny plus de poudre pour tirer, presta volontiers l'oreille: & leur enuoia à cet effect l'Abbé d'Elbenc. Mais Meray, Mazerolle, & Des-Bouchars partisans de la Ligue, auec aucuns autres gentils-hommes, enuoiés de la part du Vicomte d'Aubeterre (lequel auoit commandement du Roy d'assister les habitans en cete occasion) faisans entendre au peuple que le Vicomte s'en venoit à leurs secours auec trois cens cheuaux & cinq cens hommes de pied, firent rompre le traicté: & l'Abbé mesme rentra dans le Chasteau, auec grand danger de sa vie. A L'an de Christ. 1588.

XXV. Estrenouée & conclue. Le lendemain le Vicomte ne paroissant point, & d'autrepart Tajan estant arriué auec les deux autres compagnies de cheuaux-legers, la capitulation fut remise sus, & conclue le lendemain aprés. Elle consistoit principalement en deux articles. L'vn que tout ce qui s'estoit passé seroit oublié de part & d'autre, le Duc pardonnant particulierement aux habitans. L'autre, qu'il leur rendroit ceux qu'il tenoit dans le Chasteau, ensemble les corps de ceux qui auoient esté tués en ce tumulte, à la charge qu'ils seroient enterrés sans pompe funebre. La capitulation ne pouuoit estre assez-tost arrestée par le Duc & les siens: lesquels auoient demeuré deux iours & deux nuicts sans manger ny boire. B

XXVI. Religieusement executée. Les habitans relascherent Des-Bordes, qui se retira dans sa Citadelle. La Duchesse impatiente de reuoir son cher espoux, ne pouuant entrer promptement par les portes: à cause des fardeaux qui estoient mis derriere, entra auec vne eschelle dans le Chasteau par vne fenestre. Le Duc entretint religieusement de sa part tout ce qu'il auoit promis aux habitans, & ne leur fit jamais reproche de leur attentat. Tellement qu'eux aussi l'honorerent tousiours depuis, auec quelque reuerence extraordinaire: & mesmes le regretterent lors que le Roy luy fit quitter ce gouuernement pour prendre celuy de Guienne. Ainsi la generosité du Duc reluisit auec autant d'esclat en ce pardon que sa magnanimité en la defense de son honneur & de sa vie.

XXVII. Secours enuoié au Duc par le Roy de Nauarre. Incontinent apres l'accord, il eut aduis que le Roy de Nauarre (qui estoit vers la Rochelle) venoit à son secours: & que desia le Comte de la Roche-Foucaud s'estoit auancé à ce mesme effect auec des troupes. Et d'auanture les habitans en aiant eu aduis se resolurent d'autant plus à la capitulation, de peur que si tant de gens de guerre entroient en leur ville, elle fust saccagée. Et le Duc d'Espernon fut tres-aise aussi qu'elle fust conclue deuant l'arriuée du secours du Nauarrois, afin de ne donner point vn nouueau subjet à ses ennemis de publier qu'ils auoient intelligence ensemble. C

XXIIX. Peril particulier du Duc. Encore est-ce chose notable que dans ce peril commun à luy & aux siens, Dieu le preserua particulierement d'vn autre C'est qu'estant au bout d'vne petite montée du Chasteau pour la defendre, elle s'escoula soudainement entrainant vn soldat qui fut escrasé sous les ruines: la seule marche, qui soustenoit le Duc, demeurant ferme. Mais ce n'est pas la seule merueille qui se remarque au salut de sa personne en plusieurs autres occasions perilleuses.

XXIX. La Valete priué de son gouuernement. En ce mesme temps qu'il estoit assiegé dans le Chasteau d'Engoulesme, la Valete son frere aisné estoit persecuté en Prouence: le Roy aiant despesché les sieurs de Pontcarré, Conseiller d'Estat, & de Saincte-Marie, gentil-homme, capable de seruice & aux affaires d'Estat & aux armes, auec charge de luy declarer que sa Majesté reuoquoit la commission qu'il luy auoit donnée pour son gouuernement: & apres luy auoir notifié le commandement du Roy, le firent registrer au Parlement d'Aix, & publier en suite par toutes les villes de Prouence. D

XXX. Y est restabli. La Valete, qui ne se sentoit coulpable de crime ny de faute quelconque enuers le Roy, demeura du commencement estourdi de ce coup inopiné, la cause luy en estant incognue. Neantmoins reprenant ses esprits & considerant que cela ne procedoit pas de la volonté de sa Majesté: mais de l'induction de ses ennemis, qui estoient les plus puissans à la Cour, il supporta cet affront auec vne constance & patience admirable: quoy que ses amis & familiers taschassent à luy persuader qu'il resistât au cõmandement du Roy: attendu qu'il n'agissoit plus auec liberté, mais tant seulement selon les passions des chefs de la Ligue. Mais son affliction ne dura gueres. Car soudain apres le meurtre du Duc de Guise, sa Majesté le restablit en son gouuernement auec des excuses de la reuocation qu'elle en auoit faite.

L'an de Christ 1588.

XXXI. Excuses du Roi enuers le Duc d'Espernon.

A Quant au Duc d'Espernon, il se plaignit au Roy par letre de ce qui s'estoit passé à Engoulesme par son commandement, si d'auanture (disoit-il) Villeroy son ennemy capital ne l'auoit supposé ou alteré pour le faire perdre. Sa Majesté luy rescriuit, qu'elle auoit commandé aux habitans d'Engoulesme de se saisir de luy, & de le conduire à la Cour, sans faire aucun outrage ny violence à sa personne: & que son dessein n'estoit autre le tenant auprez de soy que de le traicter comme son fils, & le cherir comme tel toute sa vie.

XXXII. Le Duc de Guise vient trouuer sa Majesté à Chartres.

Tant de faueurs confirmées aux chefs de la Ligue auec les mauuais traictemés que leurs ennemis receuoient du Roy, seruirent d'vn sauf-conduit tres-asseuré au Duc de Guise pour venir trouuer sa Majesté à Chartres: où elle estoit de retour de Normandie. Le Duc doncques luy donna aduis de son dessein, la suppliát tres-humblement de l'auoir pour agreable. Le Roy, qui ne le pouuoit esconduire de sa demande sans manifester sa haine, luy accorda franchement en apparence; & pour luy tesmoigner combien il en receuoit de satisfaction, enuoia au B deuant de luy le Duc de Neuers & le Mareschal de Biron, pour l'accueillir de sa part, & luy asseurer qu'il seroit le tres-bien venu. Le Duc de Guise à son arriuée s'enclina auec de profondes soumissions & reuerences les deux genoux à terre: & commençant d'entrer en excuses du passé, auec des protestations d'vne parfaite obeïssance: le Roy le releua, l'embrassa & le caressa auec vn visage ioyeux: personne pourtant ne doubtant que la dissimulation ne fût reciproque. Apres ces complimens ils s'entretindrent tousiours auec toutes les apparences de bienueillance qu'on peut desirer en deux personnes sincerement reconciliées.

XXXIII. Discours qui descouure le cœur du Roy.

Toutefois le Mardy II d'Aoust vn petit discours se passa entr'eux (l'effort du cœur pressant la langue à descouurir la verité) par lequel on iugea qu'il n'y auoit en leurs complimens que feintise & artifice. C'est que le Duc de Guise assistant au disner du Roy, & y faisant sa charge de Grand-maistre, sa Majesté luy demanda à boire: & puis en sousriant luy dit ces mots: *A qui boirons nous? A qui il vous plaira, Sire* respondit le Duc) *c'est à vostre Majesté d'en ordonner. Mon Cousin* (dit le Roy) *beuuons à nos bons amis les Huguenots. C'est bien dit Sire* (repart le Duc de Guise) *Et à tous nos bons barricadeurs de Paris,* (adiouste le Roy) *beuuons à eux, &* C *ne les oublions pas.* Ces mots aians fermé la bouche au Duc de Guise il n'en fit que sousrire: mais sans doubte ce fut d'vn ris Sardonien, qui ne passe pas les levres. Car ce parallele & liaison des Huguenots auec les barricadeurs de Paris, ne signifioit autre chose sinon que le Roy les haïssoit egalement, pour leur desobeïssance egale.

XXXIV. Deffiance entre sa Majesté & le Duc.

Certes, cete entre-veüe ne seruit qu'à ramenteuoir au Roy l'iniure freschement receuë, & au Duc de Guise de remarquer és paroles, gestes & mouuemens de sa Majesté, le ressentiment qu'elle en retenoit en son cœur: de sorte que la deffiáce commença à se rengreger d'vne part & d'autre. A quoy les rapports des ennemis & enuieux du Duc seruoient de puissans ressors: & particulierement le Duc de Neuers (qui ne pouuoit souffrir que le Duc de Guise pour auoir outrageusement offensé le Roy fût porté au faiste des dignités du Royaume) ne cessoit d'alarmer sa Majesté & de l'irriter contre luy: en luy representant continuellement, que l'accroissement de l'autorité du Duc de Guise estoit la diminution de la sienne: & qu'en luy donnant le commandement general sur ses armées, il luy mettoit en main les moiens de pousser son ambition iusques à la tyrannie. D Nous verrons ci-apres durant l'assemblée des Estats les effects de cete reconciliation feinte, & deffiance reciproque.

XXXV. Armée nauale d'Espagne.

Pendant que la France estoit en ces diuisions, Philippe II Roy d'Espagne, dressa vne des plus puissantes armées nauales, que de la memoire des hommes on eût veüe en la mer Oceane. Elle estoit composée de cent trente-trois gros vaisseaux de guerre, outre les pataches & autres moindres. Entre ceux-là il y auoit de grosses naues de M.CC. M.D. & iusques à M.DCCC. tonneaux. Lon y comptoit huict mille matelots, & vingt mille combatans, outre les volontaires, entre lesquels paroissoient enuiron six vingts Seigneurs de marque, & quatre cens autres gentils-hommes. Il y auoit seze cens pieces d'artillerie de fonte, mille cinquante de fer: deux cens mille boulets de canon, & prez de six cēs milliers de poudre. Au demeurant si grande quantité d'armes, d'instrumens de guerre & de marine,

A

L'an de Christ 1588.

I. Diuers desseins du Roy & du Duc de Guise.

TANT le Roy que le Duc de Guise desiroient l'Assemblée des Estats generaux du Royaume : toutefois à diuerses fins : l'vn pour restablir son autorité grandement eneruée par les factioos qui troubloient le repos de l'Estat : l'autre pour raffermir la sienne qui luy estoit accrüe par l'edict de l'Vnion, qu'il pretendoit d'y faire confirmer : & pour faire passer en loy fondamentale de l'Estat, que nul heretique ny fauteur d'heretiques ne peut succeder à la Couronne. Cetuy-ci ayant fait des brigues par toutes les prouinces & villes Catholiques du Royaume, auoit quasi tous les deputés à sa deuotion : & le Roy pour auoir pris trop de confiance au deuoir de ses subjets, fut bien estonné de ce que cete Assemblée ne tendoit qu'à luy donner la loy : & ne luy laissant que le nom de Roy traduire toute l'autorité en la main du Duc de Guise. Mais tous deux furent frustrés de leurs desseins. Car le Duc qui pensoit auoir tout gaigné y perdit la vie : & le Roy qui croyoit auoir esteint la faction qui esbranloit tout l'Estat, n'y trouua que le renouuellement des tumultes & seditions auec vne plus furieuse B rebellion contre la Maiesté roiale. Ie ne veux pas icy grossir mon histoire, en estendant tout ce qui se passa en cete Assemblée auec ses circonstances, & moins encore des harangues (qui se peuuent voir ailleurs) & me contenteray de rapporter sommairemēt ce qui s'y passa de plus notable, suyuāt les memoires escrits de la main d'Estienne Bernard, lequel y fut Orateur du Tiers Estat, & depuis seruit fidelement les Rois Henry III & Henry le Grand en des occasions importantes, & mesmes eo la conseruation de la ville de Marseille.

II. Requeste des Estats au Roy.

Vne grande partie des deputés estans assemblés à Blois le Dimanche XXV de Septembre, l'Archeuesque de Bourges fut employé à porter la parole de la part des trois Ordres (qui n'auoient point encore nommé leurs Presidens) pour supplier tres-humblement sa Maiesté de pouruoir à la liberté des Estats, & à la seureté des deputés : d'autant que le bruit estoit que le Roy de Nauarre venoit à Blois auec de grandes forces, & que les faux-bourgs (où la plus-part des deputés estoient logés) n'estans point clos ny remparés, demeuroient exposés à la C violence des gens de guerre. Le Roy leur sceut bon gré de ce qu'ils commençoient par supplications enuers sa Maiesté : & leur asseura qu'il pouruoiroit à leur demande. Mais ce bruit estoit faux : le Nauarrois n'ayant point ce dessein ny forces pour l'executer.

III. Ils pretendent regler les seances.

La secoode action des Estats despleut autant au Roy que la premiere luy auoit esté agreable : entant qu'ils voulurent s'attribuer le pouuoir de regler les differens qui arriuoient entre les deputés pour les seances & precedence. A quoy sa Majesté interposa son autorité, leur declarant que cela ne leur appartenoit pas, & qu'elle s'en reseruoit la cognoissance.

IV. Presidens des trois Ordres.

La procession generale, à laquelle le Roy assista, aiant esté faite, suyuant la coustume, les deputés procederent à la nomination de leurs Presidens. L'Archeuesque de Bourges fut nommé par le Clergé, le Baron de Senecey par la Noblesse, & la Chapelle-Marteau Preuost de Paris pour le Tiers-Estat : les deux derniers Ordres y aians donné leurs suffrages par Bailliages & Seneschaussées, D non par Gouuernemens.

V. Les deputés communient ensemble.

Le IX d'Octobre les deputés firent leur Communion, qui leur fut administrée par le Cardinal de Bourbon apres la Messe. Ils s'y presenterent quinze à la fois, les vns apres les autres : c'est à sçauoir cioq de chaque Ordre, pour monstrer leur vnion. L'Archeuesque de Bourges prescha le matin : & Tartier Doyen de S. Estienne de Troyes apres disner. Cetuy-ci apres sa predication recommanda à l'auditoire de prier Dieu pour le Roy & pour le sang roial : en exceptant les heretiques, son deuoir (disoit-il) l'empeschant de prier pour les excommuniés & pour ceux qui faisoient la guerre à l'Eglise : & recommanda ceux qui batailloient pour la Religion Catholique.

VI. Demādent la reiteration du ser-

Le XIII du mesme mois il fut proposé si on deuoit renouueller le serment porté par l'edict de l'Vnion, & y obliger mesmes le Roy : A quoy le Clergé & le Tiers-Estat conclurent, auec cete addition que s'il le refusoit, les deputés pren-

ment de l'Vnion. d'oient congé d'elle & romproient l'Assemblée. Toutesfois la Noblesse s'arresta A
avec plus de moderation à ne presser point sa Majesté de reïterer son serment. L'an de Christ,
VII. Artifices du Roy pour contenter les Estats. Le Roy aiant tasché en vain d'empescher cete resolution, remonstra aux deputés qu'il estoit bien marri que l'Assemblée l'eust devancé en cete proposition: d'autant qu'il eust desiré que cela fût venu de luy-mesme. Mais puisque la resolution 1588.
en estoit prise, qu'il se reserveroit de leur limiter le iour pour faire le serment: auquel il conspiroit avec eux avec cete condition qu'ils iureroient aussi le II article du mesme edict portant renonciation à toutes ligues, consederations & societés preiudiciables à son Estat soubs peine d'encourir le crime de lese-Majesté. Et recognoissant assez à quelles fins ils faisoient si grande instance pour le renouvellement de ce serment, il leur protesta qu'il n'avoit rien en si estroite recommandation que de pourvoir à ce que, si Dieu ne luy donnoit point de lignée, le sceptre François ne tombât point és mains d'vn Prince heretique ou fauteur des heretiques: & que tous les iours il prioit Dieu de destourner vn si grand mal-heur de la Monarchie tres-Chrestienne. Cete protestation fut receüe de tous les Ordres avec vne satisfaction singuliere.

IIX. Ouverture des Estats. Le Dimanche XVI d'Octobre le Roy fit l'ouverture des Estats dans la grande sale du chasteau de Blois en l'assemblée des Princes, Cardinaux, Prelats, Officiers de la Couronne & de tous les deputés: lesquels prirent leurs rangs comme és precedentes assemblées sans qu'il soit besoin d'en faire ici la description particuliere. B
Le Roy y paroissoit dans vn throne eminent avec vne Majesté sur-eminente, aiant le Duc de Guise assis à ses pieds en qualité de Grand-Maistre, vestu de satin blanc & d'vne cappe retroussée: lequel avec vne contenance asseurée sembloit asseurer tous ceux de son parti, qui faisoient le plus grand nombre.

IX. Sommaire de la harangue du Roy. Le Roy avec autant de grace que d'eloquence commençant par l'invocation du S. Esprit representa les defauts qui estoient en l'Estat, les causes d'iceux, & les remedes pour y pourvoir: le desir qu'il avoit d'y travailler de son costé, exhortant l'Assemblée de conspirer avec luy à vne si saincte œuvre, & mesmes pour l'extirpation de l'heresie, & pour le soulagement de son peuple. En se purgeant des calomnies dont les factieux l'avoient chargé, il n'oublia pas de descouvrir les menées & pernicieux desseins de la Ligue avec tout l'art que la Rhetorique luy pouvoit fournir: de sorte que sans le nommer il designoit assez manifestement le Duc de Guise. Il parla de la Roine sa mere avec vn singulier respect & C
reverence: la qualifiant non seulement mere des Rois, mais aussi de l'Estat & du Roiaume. Il promit entre autres choses la revocation de toutes resignations & survivances d'offices, & reserves de benefices, afin que desormais ils fussent conferés aux personnes qui excelloient en vertu, experience & merite. Il assigna aussi le Mardy ensuyvant pour le renouvellement du serment de l'Vnion: ce qui fut le plus plausible.

X. Et de celle du Garde-des Seaux. Montelon Garde-des Seaux prenant la parole apres sa Majesté, discourut aussi sur l'estat des affaires du Roiaume, loüa les sainctes intentions du Roy, exhorta les deputés à les seconder, & leur representa les debtes de l'Estat & les charges & despenses qu'il conviendroit supporter pour faire la guerre aux heretiques, afin qu'ils y pourveussent. Les trois Presidens remercierent sa Majesté, avec asseurance de leur obeïssance, & de contribuer de leur part tout ce qui seroit de leur pouvoir pour l'execution de ses intentions tres-louables & tres-sainctes.

XI. Le Roy adoucit sa harangue pour la faire imprimer. A l'issüe de l'Assemblée le Duc de Guise remonstra à la Roine-mere que le Roy luy avoit fait son procés en sa harangue, & qu'il ne luy restoit plus qu'à porter sa teste sur vn eschaffaut. Qu'estant impossible de rappeller les paroles, il la supplioit d'empescher que cete harangue ne fust point imprimée sans changer les termes par lesquels il estoit viuement offensé. La Roine-mere obtint aisement cela du Roy: D
lequel faisant adoucir son invective, ne se peut contenir de dire, *S'il ne demeure pas ainsi escrit, si l'ay-je dit en tres-bonnes compagnie.* Cela fait l'original en fut bruslé par Charles de Benoise Secretaire du Cabinet, & à present Maistre des Comptes en la Chambre de Paris. Tellement que la harangue qui nous reste soubs le nom du Roy, n'est pas en la qualité qu'elle fut prononcée.

XII. Le Mardi XIIX du mois, le Roy, pour s'acquiter de sa promesse, fit expedier

A L'an de Christ 1588. — l'Vnion derechef iurée.

vn Edict contenant sa declaration, que l'Vnion portée par le precedent Edict seroit vne loy fondamentale de l'Estat : & apres que luy-mesme l'eut solennellement iurée (en reiterant son serment par trois fois) en l'assemblée de toute sa Cour & de tous les deputés, il receut le serment des Princes, Cardinaux, Prelats, Officiers de la Couronne, & des deputés des trois Ordres. Tous lesquels en suite de l'Vnion iurerent aussi de garder & obseruer toutes les autres loix fondamentales du Royaume concernant l'autorité royale, l'obeïssance, & fidelité deuë à sa Majesté par ses subjets. Cela fait, tout le monde auec vne ioye & alegresse nompareille cria, *Viue le Roy*: & sa Maiesté suyuie de toute l'Assemblée alla en l'Eglise S. Sauueur, où le *Te Deum* fut chanté.

XIII. Le Roy proteste d'oublier le passé.

Le mesme iour plusieurs des deputés s'estans trouués au soupper du Roy, & entr'autres la Chappelle-Marteau Preuost de Paris, sa Majesté luy dit qu'elle oublioit tout ce qui s'estoit passé à Paris, & luy promettoit ainsi en parole & foy de Roy: dont elle fut tres-humblement remerciée par le Preuost.

B

XIV. Resolution des Estats contre le Roy de Nauarre.

Sa Majesté aduertie que tous les trois Ordres en executant leur sermét, auoiét declaré criminel de lese-Majesté & inhabile à succeder à la Couronne le Roy de Nauarre, comme excommunié, heretique, relaps, & portant encore les armes contre Dieu & son Eglise, leur fit remonstrer qu'il eût desiré qu'auant leur resolution le Nauarrois eût esté sommé & interpellé de se remettre au giron de l'Eglise Catholique : non pas (disoit-il) qu'il en fallût esperer aucun fruit: mais afin qu'à son refus la guerre decernée contre luy fût trouuée d'autant plus iuste : protestant que si Dieu disposoit de luy le premier, iamais le Roy de Nauarre ne succederoit à la Couronne. Se reseruant donc de luy faire cete sommation, il permit aux deputés de charger leurs cayers de leur resolution ja prise.

XV. Le Comte de Soissons excusé.

Dans le cayer du Tiers-Estat de Paris, s'estant trouué vn article pour faire pareillement declarer incapable de la succession de la Couronne le Comte de Soissons, comme fauteur des heretiques auec lesquels il auoit porté les armes, mesme à la iournée de Coutras: les autres deputés furent d'aduis qu'il fût rayé, attendu que le-dit Comte n'agueres arriué à Blois auoit esté tousiours Catholique, & auoit iuré de nouueau l'Edict de l'Vnion en leur presence.

C

XVI. Prise de Carmagnole par le Duc de Sauoye.

En ces entre-faites les nouuelles vindrent que le Duc de Sauoye auoit surpris la ville de Carmagnole, & en suite s'estoit rendu maistre de tout le Marquisat de Saluffes ancien fief du Dauphiné. La Citadelle de Carmagnole estant assiegée se trouua si despourueuë de prouisions, de viures & de guerre, venduës par le Gouuerneur, qu'elle ne peût pas faire longue resistance. Ce fut grande perte pour la France: qui auoit là vne pierre d'attente: & dans cete place quatre cens pieces de canon laissées là par nos Rois afin de s'en seruir à toutes occasions és affaires d'Italie. Il fut arresté là dessus de fortifier l'armée du Duc de Mayenne, tant contre les Religionaires du Dauphiné que contre le Duc de Sauoye.

XVII. Guerre en Poictou.

D'autre-part on eut aussi aduis que le Roy de Nauarre couroit le païs de Poictou auec vn camp volant. Le Duc de Neuers fut aussi-tôt despeché pour aller commander l'armée roiale destinée pour la Guienne, & s'opposer aux rauages du Nauarrois: lequel abandonna la campagne au Duc de Neuers, & se retira dans la Rochelle: & le Duc prit Maulcon & Montagu auec peu de resistance. Il mit

D

aussi le siege deuant la Ganache, qui luy fut renduë par composition vers la my-Ianuier de l'année suyuante. Le Plessis de Geté commandoit dedans : mais Vignoles y acquit le plus de reputation, & mesmes en vne sortie où il repoussa la Chastre, & faillit à le prendre.

XIIX. Le Roy de Nauarre préd Niort.

Pendant que le Duc de Neuers estoit occupé à ce siege, le Roy de Nauarre surprit la ville de Niort par escalade : où Arambure perdit vn œil en combatant contre les habitans, qui s'estoient mis en armes pour defendre leurs foyers & leurs vies. Le sieur de Malicorne qui estoit dans le Chasteau, le rendit au Nauarrois par vne capitulation honorable. Parabere fut loüé d'auoir empesché le massacre des habitans & le violement des femmes.

XIX. Assemblée à la Rochelle.

Ces expeditions militaires du Roy de Nauarre estoient accompagnées de ses soins politiques. Car estant aduerti que l'assemblée des Estats generaux conuoquée à Blois, ne tendoit qu'à le declarer incapable de la succession de la Couronne, il en assigna vne autre de toutes les Eglises Caluiniennes à la Rochel-

le au XV. de Nouembre pour contre quarrer les resolutions de celle des Catholiques. Tellement que les principaux chefs du parti auec tous les deputés s'obligerent par serment de contribuer leurs moiens & leurs propres vies pour la defense de leur pretenduë reformation: & ordonnerent vn fond pour l'entretenement de leurs gens de guerre. A

L'an de Christ 1588.

XX. Qui donne requeste au Roy.

Neantmoins afin de colorer cete entreprise du refus de la iustice qu'ils attendoient du Roy, ils enuoyerent presenter vne requeste à sa Majesté à trois fins, de toutes lesquelles ils ne doutoient pas qu'ils ne deussent estre esconduits. La premiere fin estoit, que liberté de conscience leur fût octroyée suyuant l'Edict de Ianuier. La II, que les poincts de Religion, qui estoient en controuerse fussent decis & terminés en la presence du Roy par vn Concile National composé de Docteurs en Theologie, tant Protestans que Catholiques. La III, qu'il luy pleût leur accorder main-leuée de leurs biens saisis. Auec cela ils concluoient à ce que les Estats donnassent leur consentement à l'enterinement de leur requeste: autrement ils protestoient de la nullité de leur assemblée. B

XXI. Laquelle est trouuée impertinente.

Cete requeste aiant esté imprimée, plusieurs copies en furent apportées à l'Assemblée de Blois: laquelle la trouua ridicule, en ce que sa conclusion contenoit vne repugnance manifeste. Car les supplians demandoient le consentement des Estats, & en cela les approuuoient: & neantmoins protestoient de la nullité d'iceux, s'ils refusoient de donner consentement à leurs demandes. On trouuoit aussi tres-impertinent de vouloir mettre en dispute les articles de foy receus de tout temps en l'Eglise. Car si cela auoit lieu, Sathan, tres-subtil artisan d'erreur, trouueroit continuellement de nouueaux argumens pour combatre la verité: de sorte que la croyance seroit tousiours chancellante & irresoluë.

XXII. Propositió contre les Financiers.

En suite il fut proposé d'eriger vne Chambre de Iustice pour la recherche des abus & maluersations des Financiers, & artifices des partisans: & aucuns Officiers des Finances s'estans presentés en la Chambre du Tiers-Estat, protesterent de la nullité de l'Assemblée, comme monopolée, & en laisserent vn acte par escrit contenant plusieurs termes iniurieux: dont l'Assemblée demanda reparation au Roy: qui ne leur en fit qu'vne reprimende assez legere.

XXIII. Pour le Concile de Trente.

Plusieurs des Prelats n'oublierent pas de demander la publication du Concile de Trente: en quoy aucuns du Conseil interuindrent pour s'y opposer, & singulierement Iaques Faye sieur d'Espesses: & le Roy aiant honte d'abandonner ses Officiers, il ne fut rien conclu en cete affaire. C

XXIV. Pour la descharge do peuple.

La partie fut plus forte touchant la descharge des impositions extraordinaires dont le peuple estoit greué. Car tous les trois Ordres en demeurerent d'accord: & mesmes de rompre les Estats si sa Majesté insistoit au contraire. De sorte que le Roy fut contraint d'y donner son consentement, à la charge qu'il seroit fait fond asseuré pour l'entretenement de sa maison (en protestant que desormais il vouloit estre plus mesnager que par le passé) & pour les vrgentes affaires du Royaume. Cela se passa le III de Decembre, & cria-on *Viue le Roy*, & le *Te Deum* en fut chanté le lendemain: tout le monde se conjouïssant du soulagement du pauure peuple.

XXV. Extreme necessité en la maison du Roy.

En consequence de cete grace de sa Majesté, lon trauailla à rechercher les moiens de faire fond pour l'entretenement de sa maison, & d'vne armée de trente-six mille hommes de pied, quatre mille cheuaux, & soixante pieces de canon. Et neantmoins parce que le Roy estoit en vne necessité si extreme, que les pouruoyeurs, par faute de payement du passé, refusoient de luy fournir des viures, & ses Musiciens de chanter: le Tiers-Estat s'obligea de six-vingt mille escus pour les contenter aucunement: & par ce moyen euiter vn desordre grandement honteux à la maison Roiale. D

XXVI. Qui iure sur le S. Sacrement sa reconciliation auec le Duc de Guise.

Le Roy demeura grandement satisfait de ceux qui luy auoient procuré ce seruice. Et parce qu'il sçauoit bien qu'vn des plus grāds desirs de l'Assemblée estoit, que le Duc de Guise eût le commandement general sur ses armes, ce qui ne se pouuoit faire tandis qu'il luy resteroit quelque ressentiment des Barricades de Paris, il leur en voulut leuer toute doubte par vn serment solennel qu'il en fit sur le Sainct Sacrement de l'Autel, en iurant & promettant vne parfaite reconciliation & amitié au Duc de Guise, auec vne oubliance de toutes les offenses pas-

A sées. Pour l'accomplissement de son serment il protesta qu'il s'estoit resolu de se
L'an de reposer du gouuernement de l'Estat sur la Roine sa mere, & sur son cousin le
Christ Duc de Guise, sans s'entre-mesler desormais que de prier Dieu & de faire peni-
1588. tence. Si c'estoit serieusement, ou en se ioüant du serment enuers Dieu, c'est Dieu seul qui le sçait, les hommes selon leurs diuerses passions en aiant fait des iugemens du tout contraires. quoy qu'il en soit, on ne vid point de preuues de reconciliation, mais on en vid bien de haine & de vengeance.

Le Duc & le Cardinal de Guise sont tués à Blois. Trespas de Catherine de Medicis. Fin des Estats.

B *I. Opinion 1. touchant la reconciliation du Duc de Guise auec le Roy.* II. *Opinion 2.* III. *Opinion 3.* IV. *Le Roy se resout à faire meurir le Duc de Guise.* V. *Conseil sur les moiens de l'execution.* VI. *Larchant y est employé.* VII. *Et huict des quarante-cinq.* IIX. *Le Duc de Guise mesprise les aduertissemens.* IX. *Et pourquoy.* X. *Il monte en la chambre du Conseil.* XI. *Ressent des presages de son malheur.* XII. *Est appellé de la part du Roy.* XIII. *Est tué.* XIV. *Le Cardinal son frere & l'Archeuesque de Lyon arrestés.* XV. *Eloges du Duc de Guise.* XVI. *Princes, Prelats, & Seigneurs prisonniers.* XVII. *Prisonniers du Tiers-Estat.* XIIX. *Discours entre le Roy & la Roine sa mere.* XIX. *Le Duc de Mayenne se retire à Chalon.* XX. *Mort du Cardinal de Guise.* XXI.
C *L'Archeuesque de Lyon refuse de respondre.* XXII. *Les corps du Duc de Guise & du Cardinal de Guise sont bruslés.* XXIII. *Trespas de la Roine-mere & ses Eloges.* XXIV. *Sa sepulture & celle de son fils negligées.* XXV. *Continuation des Estats.* XXVI. *Harangues à la closture d'iceux.* XXVII. *Faute du Roy.*



CEVX qui ont creu que le Roy s'estoit despoüillé de toute haine enuers le Duc de Guise, & luy auoit pardonné tout le passé sans dissimulation ny feintise, ont fondé leur croiance sur le serment fait n'agueres par sa Majesté, n'y aiant point d'apparence qu'vn Monarque si religieux & pieux eût voulu noircir sa conscience d'vn crime si execrable deuant la Majesté diuine pour en venger vn de lese-Majesté humaine. Mais parce que ce serment ne s'estendoit qu'à
D l'oubliance & pardon des iniures passées, & le Duc de Guise aiant prouoqué derechef le courroux du Roy en continuant ses practiques pour seduire les deputés des Estats, sa Majesté le pouuoit punir sans nul scrupule de conscience. I. Opinion 1. touchant la reconciliatió du Duc de Guise auec le Roy.

Les autres soustiennent obstinément que le Roy n'aiant projetté l'Assemblée des Estats que pour y faire tuer le Duc de Guise, il persista tousiours en sa premiere resolution: & craignant la rupture de l'Assemblée plastra ses intentions tantost par declarations, tantost par protestations, & en fin par des fermens effroyables. Que le ressentiment des iniures tres-sensibles estant plus puissant en son ame que la religion du serment, il ne faut pas trouuer estrange si tous les autres moiens luy defaillans, il abusa de ce dernier pour deceuoir son ennemi & executer sa vengeance. II. Opinion 2.

D'autres encore ont pensé que le Roy auoit vrayement deposé toute haine contre le Duc de Guise, & se promettoit de regaigner le cœur de ses subjets les plus factieux, en se monstrant zelé (comme de fait il l'estoit) à l'extirpation de III. Opinion 3.

l'heresie, & enclin à la descharge du peuple. Toutesfois qu'il luy en arriua tout le contraire. Car les deputés estoient si attachés aux instructions de la Ligue, qu'il ne se faisoit point de proposition importante que par l'aduis du Duc de Guise. De sorte que comme tout le bien & l'auantage que le public attendoit de celles qui passoient en resolution, luy en estoit deferé: aussi le refus des autres estoit imputé au Roy. A raison dequoy, sa Majesté considerant que toute sa souplesse & complaisance enuers les Estats tournoit à son mespris & à la gloire du Duc, elle conceut derechef vne si forte indignation contre luy & contre tout son parti, qu'il se delibera de le faire mourir luy & ses freres. A L'an de Christ 1588.

IV. Le Roy se resout à faire mourir le Duc de Guise.

Il y eut encore deux choses qui confirmerent le Roy en cete resolution. L'vne que la Duchesse d'Aumale, qui auoit esté tousjours fauorie de sa Majesté, luy donna de nouueaux aduis contre le Duc de Guise. L'autre, que deux iours auant l'execution, le Duc mesme se pourmenant auec le Roy dans le iardin du Chasteau de Blois, luy tint des discours qui luy desplevrent, & mesmes luy remit les lettres & commission de General des armées: disant que cete charge ne luy seruoit que pour attirer sur luy l'enuie de tous les Grands du Roiaume. Le Roy B creut aussi-tost (non sans apparence) que le Duc ne vouloit pas tenir ce bien-fait de luy: & que sur l'esperance qu'il auoit que la mesme charge luy seroit deferée par la resolution des Estats (à laquelle S. M. n'oseroit s'opposer) il remettoit la prouision en ses mains: & tout cela auec vn grand mespris de l'autorité roiale. Dez-lors donc les nouuelles offenses réueillans la memoire des passées, il ne songea plus qu'à se despecher d'vn homme l'arrogance duquel luy sembloit insupportable & la hardiesse redoutable.

V. Conseil sur les moiens de l'execution.

En aiant conferé secretement auec le Mareschal d'Aumont, & auec les sieurs de Rambouïllet & de Beauuais-Nangis, nonseulement ils le confirmerent en son dessein, mais aussi l'y encouragerent. Toutesfois il fut proposé entr'eux s'il seroit expedient de luy faire son procés auec les formalités de iustice. Mais cete voye fut trouuée trop perilleuse, à cause que sa faction estant tres-puissante dans l'Estat, pourroit exciter de violens tumultes; de sorte qu'il fut resolu de commencer la procedure par l'execution, & de le tuer inopinément: les formalités iudiciaires n'estant point à desirer en cete occasion, ny de plus fort arrest que le C commandement du Prince.

VI. Larchant y est emploié.

Pour faciliter donc l'execution, le Roy commanda au sieur de Larchant vn des Capitaines des gardes du corps de sa Majesté, que le lendemain au matin, XXIII du mois de Decembre, il se saisit du grand escalier (par lequel on montoit en la chambre où se tenoit le Conseil) en y faisant arranger dés deux costés toute sa compagnie. Et afin que le Duc de Guise n'en prit point d'ombrage, que dez l'heure mesme qu'il parloit à luy, il s'en allât le prier de vouloir representer au Conseil, qu'à faute de payement il ne pouuoit plus retenir ses soldats: & d'agréer que le lendemain il luy en rafraischît la memoire auec tous les compagnons, qui desiroient luy faire mesme supplication. Cela fut dextrement conduit par Larchant.

VII. Et huict des quarante-cinq.

Le Duc de Guise, comme Grand-Maistre, tenoit les clefs du Chasteau: mais le Roy feignant de vouloir aller le lendemain à Nostre Dame de Clery pour l'accomplissement de certain vœu, la porte du Chasteau demeura quasi toute la nuict ouuerte, soubs pretexte de faire auancer le train necessaire. Et cependant huict des quarante-cinq gentils-hommes ordinaires appointés pour estre D auprez de la personne du Roy, & choisis pour faire l'execution, demeurerent ou furent appellés en sa Chambre. Les sieurs d'Ornano, d'Entragues, de Bonniuet & de Montigny; furent introduits dans le Cabinet par vne montée desrobée. D'autres furent commis à la garde des portes, afin que ceux qui estoient suspects à sa Majesté n'entrassent point: & apres que tout fut en estat elles furent fermées.

IIX. Le Duc de Guise mesprise les aduertissemens.

Cela ne se pût pas faire si secretement que le Duc de Guise n'en eût aduis de plusieurs endroits. Mais il se confioit si fort en son courage, & mesprisoit le Roy à tel poinct, qu'encore qu'il le creût vindicatif, il ne l'estimoit pas assez hardi pour executer sa vengeance. Deux iours auant qu'il fut tué, quelqu'vn qui l'affectionnoit sans s'oser produire, mit soubs son couuert sur sa table vn billet, par lequel

A quel il l'aduertissoit que lon entreprenoit sur sa vie. Luy deuelopant sa seruiete l'aiant pris & leu, se fit apporter vne plume & de l'ancre & escriuit dans le mesme billet ces deux mots, *On n'oseroit*, & le jetta soubs la table, afin que celuy qui l'y auoit mis y trouuât sa response.

L'an de Christ. 1588.

La verité est qu'il se trouuoit si auant engagé dans l'Assemblée des Estats, qu'il ne la pouuoit quiter sans perdre la partie. Car en l'abandonnant, le Roy eût disposé des Estats à sa volonté, l'eust priué de ses charges, & l'eût persecuté en son honneur & en sa vie. D'ailleurs on eust imputé sa fuite à lascheté, & ceux qui le croyoient innocent, l'eussent prise pour vne preuue de son crime. Ainsi falloit-il par necessité qu'il fit ferme à tout hazard durant l'Assemblée. Ioint qu'il attendoit le plus asseuré aduertissement du costé de la Roine mere, ne pouuant pas se persuader que le Roy luy celast vn dessein de telle importance. IX. Et pourquoy.

Le lendemain donc le Duc de Guise allant au Conseil, Larchant ne manqua pas de l'attendre au pied de l'escalier auec sa compagnie: & feignant de luy ramenteuoir la sollicitation du iour precedent, l'accompagna iusqu'à la porte de la chambre du Conseil: & apres fit retirer les pages, les laquais & autres telles personnes afin que la montée fût libre. Le Duc de Guise montant il y eut vn des soldats qui B luy marcha sur le pied pour l'aduertir qu'ils s'en alloit à la mort: mais luy qui iamais n'auoit rien moins craint que la mort dissimulant cet aduertissement ou n'y prenant pas garde, passa outre. X. Il monte en la chambre du Roy.

Apres qu'il eut pris sa place au Conseil (où il arriua des derniers) son Genie luy presageant son mal-heur, il fut saisi d'vne grande foiblesse de cœur, accident à luy incognu iusqu'à-lors: & demanda de l'escorce de citron: au lieu de laquelle on luy apporta des prunes de Brignoles prises en la chambre du Roy, & en mangea. Apres cela luy suruint vne saignée de nez auec des frissons: ce qui luy donna de viues apprehensions de sa mort prochaine. XI. Ressent des presages de son malheur.

Estant en ces transes, Louis Reuol vn des Secretaires d'Estat (qui auoit beaucoup de peine à dissimuler son estonnement) luy vint dire que le Roy le demandoit: & soudain il se leua de sa chaire & passa en la chambre du Roy, en laquelle on C entroit à plein pied de celle du Conseil. On remarqua encore en cete conjoncture qu'il prit congé de la compagnie auec des complimens extraordinaires, comme luy disant le dernier à Dieu, neantmoins auec vn visage asseuré & composé à vne grauité majestueuse. XII. Est appellé de la part du Roy.

En trauersant la chambre du Roy pour aller au Cabinet il salüa gracieusement, selon sa coustume, les huict des quarante-cinq & Laugnac qui faisoit le neufiesme: lesquels le ressalüerent auec vn morne silence: & ainsi qu'il leuoit la tapisserie pour heurter à la porte du Cabinet, Montferis (aucuns disent que ce fut Sainct-Malin) qui estoit deuant la porte, luy saisit la garde de l'espée auec la main gauche, & de la droite luy plongea vne dague dans le corps par le gosier; car doubtant qu'il fust armé, il ne le voulut point assener au ventre. Les autres de tous costés se ruerent en mesme temps sur luy, & luy donnerent plusieurs coups, mesmes sur la teste. Le Duc quoy que les bouillons du sang qui jallissoit de son gosier le D suffoquassent, ne perdit pas pourtant ny le iugement ny le courage. Et s'estant en vain efforcé de tirer son espée saisit deux des meurtriers au collet, les secoüant & entrainant par la chambre: & en fin apres auoir fait tous ses efforts pour defendre vigoureusement sa vie iusqu'au dernier souspir, toutes les forces luy defaillans auec le sang, il tomba roide mort sur vne tapisserie sans nulle conuulsion ny esmotion quelconque. Laugnac n'estant point de ceux que le Roy auoit choisis, aussi ne le frappa-t'il pas, quoy qu'il fust particulierement son ennemi: toutesfois il s'estoit bien offert à sa Majesté pour l'attaquer homme à homme. Mais le Roy iugea qu'il y auroit en cela autant de hazard que de generosité, & ne luy voulut pas permettre. XIII. Est tué.

Durant le trepignement & le tabut qui se faisoit en ce meurtre, le Cardinal de Guise (qui estoit en la chambre du Conseil) entendant la voix de son frere, s'escria: *Ha c'est mon frere qu'on tue*, & se leuant soudainement renuersa sa chaire & voulut passer en l'autre chambre. Mais le Mareschal d'Aumont se leuant aussi sur pied, & mettant la main sur son espée luy dit, *Mor-Dieu* (c'estoit son serment ordinaire) *si personne bouge, ie luy donneray de l'espée dans le corps.* L'Arche- XIV. Le Cardinal son frere & l'Archeuesque de Lyó arrestés.

uesque de Lyon tascha de sortir & se desrober : mais il fut arresté par Larchant, A lequel s'estant saisi aussi du Cardinal les mena tous deux en vne chambre du plus haut estage. L'an de Christ. 1588.

XV. Eloges du Duc de Guise. Ainsi mourut par les armes Henry de Lorraine Duc de Guise qui ne respiroit que les armes. Ainsi fut domtée la fierté de ce courage indomtable. Ainsi fut terrassé ce Geant qui menaçoit les Dieux en leur throne. Ainsi tomba ce grand Colosse qui de son poids affaissoit la France. Ainsi fut tué par les seruiteurs celuy qui s'estoit rendu redoutable à son Roy & Maistre. Ainsi finit ses iours ce Prince en la fleur de son âge : Prince vrayement martial, magnanime, genereux, vigilant, liberal, affable, courtois, attrayant: bref doüé de toute sorte de graces d'esprit & de corps : & qui meritoit vn des premiers rangs entre les Heros de ce siecle si son ambition desreglée ne l'eût emporté hors des bornes du respect & de la reuerence deüe à la Maiesté roiale. B

XVI. Princes, Prelats & Seigneurs prisonniers. En suite furent arrestés prisonniers le Cardinal de Bourbon, qui s'intituloit premier prince du sang, les Ducs de Nemours & d'Elbœuf, Charles Prince de Iainuille fils aisné du defunct Duc de Guise, Anne d'Est petite fille du Roy Louis XII & mere des Ducs de Guise & de Nemours : le Comte de Brissac & le sieur de Bois-Daufin, depuis Mareschaux de France. Ces deux furent peu apres mis en liberté, & le Duc de Nemours eschappa & se retira dans Paris. Les Euesques de Comminges, de Rhodez & de Boulogne tres-zelés partisans de la Ligue, s'estans secretement desrobés parmi la tourbe monterent à cheual & s'enfuyrent à toute bride.

XVII. Prisonniers du Tiers-Estat. En ce mesme temps que Larchant estoit apres ceux-là, Richelieu Grand-preuost de France entra en la Chambre du Tiers-Estat auec ses archers & autres gens armés, crians *tue, tue, l'on a voulu tuer le Roy, & aucuns de la conspiration sont en cete compagnie*. Et luy tirant vn billet nomma la Chappelle-Marteau, le President de Nueilly, Compan, Cotte blanche, le Roy Lieutenant general d'Amiens, Orleans, Anrou, du Vert, & du Vergier. Il se saisit des cinq premiers : du Vert se glissa dehors, & les trois autres n'estoient point en l'Assemblée. Tous les autres deputés C vouloient suiure leurs compagnons : ou pour faire paroistre leur vnion, ou afin d'interceder pour eux enuers le Roy, mais il leur fut fait defense de bouger. N'aians oui encore que la rumeur de ce qui se passoit au Chasteau (car le Tiers-Estat s'assembloit en l'hostel de ville) ils furent certifiés de la mort du Duc de Guise : dont toute la compagnie demeura grandement estonnée.

XIIX Discours entre le Roy & la Roine sa mere. Le Roy plus content que s'il eust gaigné vn nouueau Roiaume, passa en la chambre de la Roine-mere, qui estoit au lict malade, & auoit sceu plustot l'execution que la deliberation de son fils. Apres le salut il luy dit tout joyeux *Madame, ie suis maintenant Roy sans compagnon: le Duc de Guise ne vit plus*. Elle dissimulant le regret qu'elle auoit de la mort du Duc: lequel tenant en contrepoids l'autorité du Roy, la rendoit ordinairement arbitre necessaire de leurs differens (auec ce qu'elle auoit vne estroite confederation auec luy contre le Roy de Nauarre) luy demanda s'il auoit bien pourueu aux troubles qui pouuoient s'en ensuyure: & le Roy respondant qu'oüy. *Dieu vueille* (dit-elle) *que tout aille bien, Monsieur mon fils: mais i'ay* D *peur que vous n'en soyez pas là où vous pensez*.

XIX. Le Duc de Mayenne se retire à Chalon. Il despecha Alfonse d'Ornano en poste pour faire arrester le Duc de Mayenne à Lyon, ou la part qu'il le trouueroit : mais cetuy-ci desja aduerti par vn page de son defunct frere (lequel aiaint pris vn bon cheual piqua autant qu'il eut d'haleine & apres prit la poste) se retira en seureté à Chalon, où il se saisit de la citadelle.

XX. Mort du Cardinal de Guise. Il enuoia Reuol deuers le Nonce du Pape pour luy exposer les causes qui l'auoient meu à faire mourir le Duc de Guise : & luy asseurant que son intention estoit de faire exactement entretenir l'edict de l'Vnion, & faire la guerre aux Huguenots & au Roy de Nauarre, il luy donna quelque satisfaction sur l'heure. Mais aiant fait mourir le Cardinal de Guise deux iours apres, soubs pretexte qu'il parloit trop haut, non seulement le Nonce, mais aussi quasi tous les Catholiques cõmencerent d'auoir mauuaise opinion de son procedé. Il eût fait tuer le Cardinal incontinent apres son frere: mais il ne se trouuoit personne qui voulust mettre la main sur luy : toutesfois il y eut trois soldats de la compagnie du Guast lesquels

A moyennant cent escus à chacun d'eux, s'offrirent à faire l'execution : & feignans de l'emmener au Roy le long d'vne allée obscure, apres luy auoir dit qu'il pensât au falut de son ame, le tuerent.

L'an de Christ, 1589.

L'Archeuesque de Lyon eut couru pareille fortune sans l'intercession du Baron de Lurxeu Gouuerneur de Chalon son neueu, lequel obtint du Roy sa grace pour la vie. Neantmoins sa Majesté desira qu'il respondit sur les faits qui luy furent proposés par deuant des Commissaires du Conseil : ce qu'il refusa constamment. Sa Majesté aiant deputé des Prelats à mesme effect, il les tansa, leur reprocha qu'ils n'entendoient pas leur deuoir, & se defendit aussi obstinément de ceux-ci que des autres.

XXI. L'Archeuesque de Lyon refuse de respondre.

Le pretexte de la Religion auoit rendu les deux Princes Lorrains si recommãdables durant leur vie, que le Roy doutant que le peuple superstitieux deferât à leurs corps la veneration deuë aux vrais martyrs, les fit dessecher dãs de la chaux viue, & puis brusler les os & en ietter les cendres au vent : quoy qu'il les eût accordés à leur mere pour leur donner sepulture.

XXII. Les corps du Duc & Cardinal de Guise sõt bruslés.

B La Roine mere languissante tant d'vne maladie lente que de vieillesse (car elle estoit âgée de LXIX ans) & de nouueau affligée du meurtre du Duc & du Cardinal de Guise & des troubles qui renaissoient par toute la France, passa de cete

1589. vie à vne meilleure le V de Ianuier de l'année MDXXCIX, apres auoir receu deuotement les Sacremens de l'Eglise. Princesse de grand esprit & douée d'vne singuliere prudence : mais artificieuse, dissimulée & plus ambitieuse qu'il n'eût esté à desirer en son sexe. Ceux qui l'ont tenuë pour inconstante & volage ont fait mauuais iugement de son esprit. Car si elle paroissoit aucunefois telle en certaines actions, c'est que par ses changemens elle prenoit ses auantages : ne s'engageant iamais si auant par inclination ou affection aux partis ny aux personnes des partisans qu'elle ne s'en peût facilement desgager, pour establir ou r'affermir son autorité dans les desordres du Roiaume. Elle fit testament en la forme que le Roy son fils le voulut ordonner, & à son induction institua son heritier Charles fils naturel du Roy Charles IX, auiourd'huy Duc d'Engoulesme. Cete institution aiant esté faite au preiudice des donations contractuelles en faueur de ses enfans, elle fut annullée depuis par arrest de la Cour de Parlement de Paris, & la Roine Margue-

C rite maintenuë en la possession des choses données.

XXIII. Trespas de la Roine mere & ses eloges.

Nulles marques de poison ne parurent en son corps apres son trespas : quoy qu'aucuns aient malicieusement publié que ses iours luy furent auancés. Son corps fut mis dans l'Eglise Sainct Sauueur de Blois, sans que le Roy prît autre soin de sa sepulture : comme s'il eût differé l'enterrement de sa mere iusqu'à ce qu'il fallût pouruoir au sien : & le sien mesme fut encore differé iusqu'à ce que la mort de Henry le Grand donna occasion de faire porter à S. Denys ces deux corps-là pour accompagner la pompe funebre du dernier plustot que pour honorer leur memoire.

XXIV. Sa sepulture & celle de son fils negligées.

Pour retourner à l'Assemblée des Estats, le Roy apres s'estre saisi des deputés sus-nommez, comme les plus factieux, fit commandement aux autres de trauailler apres leurs cayers pour les luy presenter : & leur fit entendre qu'en cela il desiroit deux choses : l'vne, que les deputés conferassent auec aucuns Conseillers d'Estat à ce commis par sa Majesté : l'autre, que certains articles touchant le crime

D de lese-Majesté fussent inserés en leurs cayers. Le premier poinct fut absolument rejetté, comme destruisant la forme, l'autorité & la liberté des Estats. Et quant à l'autre (qui ne tendoit qu'à faire declarer le Duc & le Cardinal de Guise criminels de lese-Majesté) il fut eludé, l'Assemblée aiant respondu qu'elle s'en remettoit aux Edicts & Ordonnances.

XXV. Continuation des Estats.

Le IV. iour de Ianuier les cayers des Estats furent presentés au Roy : qui fit vn beau & bien elegant discours contenant deux chefs principaux : l'vn fut vne declaration & protestation de sa bonne volonté pour l'execution de l'Edict de l'Vnion & pour le soulagement du peuple : l'autre regardoit sa iustification pour ce qui s'estoit passé n'agueres dans le Chasteau de Blois. Ainsi parla-t'il en termes generaux du meurtre du Duc & du Cardinal de Guise. Apres cela il assigna le Dimanche ensuyuant XV de Ianuier pour ouïr les harangues des trois Estats : auquel iour Renaut de Beaune Archeuesque de Bourges harangua pour le Clergé.

XXVI. Harangue à la closture d'iceux.

& Charles de Cossé Comte de Brissac pour la Noblesse. Celui-ci parla en caualier, & celuy-là representa dignement les desordres de l'Estat & les remedes pour y pouruoir à la moindre foule du peuple. Le lendemain Estienne Bernard fut ouy pour le Tiers-Estat: & aiant fini, le Roy dit qu'il luy auoit remonstré ses veritez sans l'offenser. A L'an de Christ 1589.

XXVII Faute du Roy. Pour la conclusion le Roy fit publier de nouueau l'Edict de l'Vnion pour loy fondamentale de la Monarchie, declarant que iamais il ne changeroit de volonté. Et les deputés prirent congé de sa Majesté, & se separerent auec peu d'esperance que l'Assemblée deût estre fructueuse à l'Estat, preuoyans assez les desordres dont le Roiaume estoit menacé. Le Roy caressa tous les deputés, & leur fit de belles promesses tant pour le general de leurs Prouinces & Communautés qu'en leur particulier, taschant de retenir en deuoir ceux qu'il auoit recognus affectionnés à son seruice & d'y attirer les autres. Certes comme ce Prince estoit eloquent & debonnaire: aussi aimoit-il mieux employer son eloquence que ses armes pour r'amener ses subjets à l'obeïssance qui luy estoit deuë. Mais en l'estat que les affaires estoient, il luy eût esté mieux seant & plus expedient de faire le Roy que l'Orateur: c'est à dire, d'vser seuerement de l'autorité attachée à son sceptre que de faire parade de ses belles paroles: n'estant plus question d'vser de persuasiõs mais de chastimens exemplaires. Il deuoit estre fortifié de son armée qui estoit en Poictou, & la conduire luy-mesme en personne contre les premiers rebelles, & par vne vigoureuse punition de ceux-ci arrester les insolences des autres. B

Seconde Ligue contre le Roy. Desordres horribles en plusieurs villes.

I. *Le Roy en grandes transes.* II. *Gouuerneurs tenant le parti du Roy.* III. *Qui enuoye d'Effiat en Auuergne pour y commander.* IV. *Lequel y sert dignement sa Majesté.* V. *Reduit plusieurs places en son obeïssance.* VI. *Le Roy tasche en vain de contenter le Duc de Mayenne.* VII. *Insolence des Parisiens contre sa Maiesté.* IIX. *Horrible procession à Paris.* IX. *La Cour de Parlement prisonniere dans la Bastille.* X. *Et autres personnes de marque.* XI. *Le President Brisson fait serment à la Ligue.* XII. *Gens du Roy creés à Paris.* XIII. *Seruin Aduocat du Roy.* XIV. *Le Duc de Mayenne creé Lieutenant general de la Couronne par la Ligue.* XV. *Diuision des chefs de la Ligue.* XVI. *Nouueaux Seaux.* XVII. *Rebellion d'Orleans.* XIIX. *Tumulte de Bourdeaux.* XIX. *Esteint par le Mareschal de Matignon.* XX. *Iesuites calomniés.* XXI. *Cruautés exercées à Toulouse par le peuple.* XXII. *Execrable insolence contre l'effigie du Roy.* XXIII. *Reuolte de plusieurs villes.* XXIV. *Et de la Bretagne.* XXV. *Gautiers de Normandie.* C D

I. Le Roy en grandes transes.



LE Roy donc qui croyoit auoir estouffé la Ligue en esteignant la vie du Duc & du Cardinal de Guise dans leur sang, se trouua bien estonné de voir au contraire qu'elle auoit conceu vne violente flamme de rebellion dont toute la France fut soudainement embrasée. De sorte que sa Majesté n'entend tous les iours autres nouuelles que de la defection des villes, des Gouuerneurs & de la Noblesse Catholique, & des opprobres & calomnies dont elle estoit chargée tant par ses subiets que parmy les nations estrangeres. Rome le tient pour sacrilege, l'Espagne pour heretique, & quasi toute la France pour

A tyran. Le Pape lance ses foudres contre luy, l'Espagnol dresse des armées pour l'opprimer, & la plus-part des Catholiques François conjurent ensemble pour le priuer de la Couronne. Sa propre mere ne cesse iusqu'à la mort de luy reprocher le passé, contreroller le present & luy faire craindre l'aduenir : si bien que la deffiance qu'il a de son Conseil & de ses plus familiers agitant son esprit, troublant son entendement, & resserrant son cœur, rend ses projets confus, ses resolutions incertaines & leur execution perilleuse.

L'an de Christ. 1589.

Il auoit encore quelques Gouuerneurs de Prouince qui demeuroient dans le deuoir : mais c'estoit és frontieres ou extremités du Roiaume : c'estoit à sçauoir le Duc de Montpensier en Normandie, le Duc de Longueuille en Picardie, le Mareschal de Matignon en Guienne, le Duc de Montmorency en Languedoc, Ornano (depuis Mareschal de France) en Daufiné, la Valete en Prouence. Encore doubtoit-il que celuy-ci, & le Duc d'Espernon son frere fussent alienés de son seruice depuis le tumulte d'Engoulesme. Mais ces deux freres luy leuerent cete apprehension par leurs deportemens, preuues infaillibles de leur fidelité inesbranlable, & sans se piquer de cet attentat, en imputerent la cause plustot à l'induction & artifices de leurs ennemis & enuieux, qu'à la mauuaise volonté du Roy, qui n'agissoit point auec vne autorité libre.

II. Gouuerneurs tenās le parti du Roy.

B Il estoit en vne particuliere solicitude pour l'Auuergne : à cause de l'importance de cete Prouince : laquelle estant comme le centre du Roiaume peut apporter de grands auantages à celuy qui en est le maistre : & notamment pour la communication auec les prouinces circonuoisines & pour le passage de l'vne à l'autre. D'ailleurs les hautes & sourcilleuses montagnes dont elle est remparée d'vn costé, peuuent seruir d'vne asseurée retraite aux plus foibles : & la fertilité de ses plantureuses plaines fournir abondamment dequoy raffreschir vne armée. Le Comte de Randan, qui en estoit gouuerneur, s'estoit desja declaré partisan de la Ligue, & se trouuoit le plus fort dans la prouince. Desja il y tenoit plusieurs villes & bonnes places : & mesmes Riom, vne des principales, ornée d'vn siege presidial & d'vn bureau de finances. Il muguetoit Clermont & Montferrant & y faisoit des pra-

C ctiques soubs pretexte de l'edict de l'Vnion ; & mesmes faillit à emporter Montferrand par escalade.

Sa Majesté desirant retenir ces deux villes dans l'obeïssance, & le reste du païs par le moien d'icelles, y enuoya le sieur d'Effiat auec vne ample commission & pouuoir pour y commander comme representant le Lieutenant de Roy en toute l'Auuergne. Il auoit desia des preuues de sa fidelité & de son courage tant és seruices qu'il auoit rendus à sa Majesté qu'au feu Duc d'Alençon, soubs lequel il auoit esté maistre de camp en Flandres. Mais estant d'ailleurs parfaitement zelé à la Religion Catholique (ainsi qu'il auoit tesmoigné n'agueres par vn liure auquel il refutoit doctement & subtilement les erreurs & impostures de Caluin) cete loüable condition le rendoit exempt des reproches des Ligueurs : lesquels qualifioient les bons seruiteurs du Roy du titre de Politiques & fauteurs des heretiques.

III. Qui enuoie Effiat en Auuergne pour y cōmander.

D Effiat estant doncques arriué en Auuergne son païs natal auec sa compagnie d'hommes-d'armes, mit promptement la main à l'œuure, raffermit les villes de Clermont & de Montferrand en la resolution de seruir le Roy, y conuoqua ceux de la Noblesse qui n'auoient point esté encore gaignés par la Ligue, ou qui n'estoient pas bien satisfaits du Comte de Randan. Il establit dans Clermont vn Conseil de guerre: duquel (suyuant sa commission) il estoit le chef : & le composa des plus illustres Seigneurs & gẽtils-hommes, auec les principaux officiers du Roy & Escheuins de la mesme ville. Il les obligea tous au seruice de sa Majesté par vn nouueau serment : pourueut à mettre des gens de guerre sur pied par l'aduis de ce Conseil, & fortifia si dextrement le parti du Roy, qu'il arresta par tout les courses & entreprises de la Ligue. Tellement que le Comte de Randan, qui faisoit estat d'emmener vn gros renfort au Duc de Mayenne, fut contraint de demeurer sur les lieux : de peur qu'apres son depart tout fit joug aux armes du Roy, qui prosperoient desja auec vn grand progrés par cete bonne conduite.

IV. Lequel y sert dignement sa Majesté.

Neantmoins l'arrest & la presence du Comte n'empescha pas qu'Effiat ne reduisist encore en l'obeïssance de sa Majesté les villes de Thiers, Maringues.

V. Reduit plusieurs pla-

ees en son obeïssance.

Yssoire, Cusset, & autres de moindre importance. En quoy il fut fidelement & vigoureusement assisté des sieurs de Florat, Milliau, Alegre, Lafin, Riuoyet, Flot, Barmontet, & autres valeureux Seigneurs & gentils-hommes. A

L'an de Christ 1589.

VI. Le Roy tasche en vain de cõtenter le Duc de Mayenne.

Or le Colonel d'Ornano aiant failli à surprendre le Duc de Mayenne pour l'emmener à la boucherie, & le Roy preuoyant que toute l'autorité des trois freres enuers la Ligue s'vnissant en la seule personne de celuy-ci, la partie n'en seroit pas moins forte que deuant, tascha de le prendre à la pipée en luy escriuant vne belle lettre: par laquelle il luy ramenteuoit comme luy-mesme auoit condamné ci deuant le procedé du Duc de Guise son frere, la fierté & arrogance duquel il auoit supporté trop long temps, auec trop d'indulgence, & iusqu'à ce qu'il sembloit n'attenter rien moins que de luy arracher le sceptre de la main & la Couronne de la teste. Apres cela il l'exhortoit à retourner au deuoir auec protestation d'oublier tout le passé, de le cherir, & de luy donner toute la satisfaction qu'il pouuoit desirer de son Roy, & mesmes le commandemẽt de ses armes pour l'extirpation de l'heresie. Mais le Duc de Mayenne imputant cete recherche à crainte & lascheté, ou à dissimulation & artifice, au lieu de fleschir à ces promesses & protestations, se roidit dauantage à la vengeance du sang de ses freres & à la defense de son salut par les armes. Ioint que les continuelles semonces & prieres des Parisiens qui l'appelloient au gouuernement de l'Estat, & la reuolte des principales villes du Roiaume, chatouilloient son ambition iusqu'à luy faire esperer tout ce qu'vn grand courage se peut promettre. Ce discours de tant d'emotions, seditions, tumultes, & rebellions suyuies d'euenemens tragiques & funestes, seroit trop long, trop ennuyeux & quasi afreux à le reciter par le menu auec tant d'horribles circonstances. C'est pourquoy ie ne toucheray que ce qui se passa à Paris, à Orleans, à Bourdeaus & à Toulouse: & cela mesmes sommairement, la memoire en estant trop odieuse. B

VII. Insolence des Parisiẽs contre sa Majesté.

Le Duc d'Aumale estant dans Paris au temps que le Duc & le Cardinal de Guise furent tués à Blois, & le Duc de Nemours (comme i'ay desja dit) eschappé des mains de ses gardes s'estant sauué aussi dans Paris, ils n'eurent pas grand' peine à remettre sus la faction de la Ligue: veu mesmes que les seze Capitaines des seze quartiers de la ville ne respiroient que fureur, sang & rapine. Ioint que les Predicateurs auec vn zele indiscret qui passoit en vne impudence incroyable, animoient leur auditoire à venger le sang des glorieux martyrs (ainsi en parloient ils) n'agueres respandu à Blois par le tyran Henry de Valois fauteur de l'heresie. La Sorbonne mesme (en laquelle lon pouuoit esperer plus de moderation & de retenüe) eschappa iusques-là que de *declarer les subiets François absous du serment de fidelité qu'ils deuoient à Henry de Valois, & qu'il estoit loisible de s'armer contre luy pour la defense de la Religion par luy opprimée*: & son nom fut rayé des prieres de l'Eglise. Les Cordeliers couperent la teste à l'effigie du Roy, & les Iacobins luy barbouïllerent la face. C

IIX. Horrible procession à Paris.

Certaines processions furent faites, esquelles les petits enfans nuds piés portans en leurs mains dès cierges allumés les esteignoiẽt à la fin, en disant ces mots: *Ainsi Dieu permette qu'en bref la race de Valois soit entierement esteinte.* Vne infinité de liurets tant en rithme qu'en prose furent composés, imprimés & publiés, les vns contre l'honneur & la reputation du Roy, les autres à la loüange du Duc & du Cardinal de Guise, qualifiés par tout *glorieux martyrs*, & le Roy au contraire diffamé & noirci de calomnies & impostures. D

IX. La Cour de Parlement prisonniere dans la Bastille.

Le Lundy XXI iour de Ianuier Ian le Clerc dit Bussy, Procureur au Parlement, le plus autorisé & comme le Colonel des seze, & gouuerneur de la Bastille S. Antoine fut si impudent que d'entrer dans le Palais, accõpagné d'vne grosse troupe de satellites armés de cuirasses, le pistolet à la main: & estant dans la grãd' Chambre du Parlement, dit à aucuns des Presidens & Conseillers (lesquels il appella par leur nom) qu'ils le suyuissent en l'hostel de ville. Messire Achille de Harlay premier President, luy aiant demandé de quelle autorité il faisoit vn tel exploit, il repartit, qu'ils se hastassent seulement d'aller auec luy, & s'ils faisoient les restifs qu'il leur feroit sentir quel estoit son pouuoir. Alors les Presidens de Harlay & de Thou (Brisson & Potier n'estans pas entrés ce iour-là, & Seguier aiant desja quitté la ville) auec plusieurs Conseillers iusqu'au nombre d'enuiron

A LX de toutes les Chambres autant de ceux qui auoient esté nommés par le Clerc que des autres, se leuerent & allerent quand & luy, les vns encourageans les autres à n'abandonner point leurs confreres. Ce belistre marchant le premier conduisit cete auguste & venerable Compagnie en triomphe par les ruës, la populace insolente qui haït tout ce qui est au dessus d'elle, la brocardant auec des paroles sales, iniures & menaces. Mais le Clerc au lieu de les mener en l'hostel de ville les alla enfermer dans la Bastille. Toutefois ceux qui l'auoient fuy-ui volontairement sans estre nommés, furent aussi-tost remis en liberté & renuoiés en leurs maisons.

L'an de Christ, 1589.

Le mesme iour il alla encore à main-armée par les maisons de plusieurs Officiers tant du Parlement, qui ne s'estoient pas trouués au Palais, que de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes & des autres Compagnies, & des riches bourgeois: lesquels il mit prisonniers dans la Conciergerie, és deux Chastelets, & autres prisons de la ville: & apres en eslargit la plus-part moiennant rançon, sa femme faisant la composition de ces rançonnemens & voleries. X. Et autres personnes de marque.

B

Le lendemain au matin Barnabé Brisson, President au mesme Parlement tint l'audience de la grand' Chambre suyuant la coustume, & estant obligé par vn serment particulier à la Ligue, fit la fonction de premier President. Neantmoins pour colorer cete faute à tout euenement, & faire voir que le serment auoit esté extorqué de luy par violence, il en fit secretement vne declaration escrite & signée de sa main, recognuë apres par deux Notaires. Mais nous verrons en son lieu quel traictement il receura de la Ligue. XI. Le President Brisson fait serment à la Ligue.

Le Samedy XXVI du mesme mois de Ianuier, Molé fut pourueu de la charge de Procureur General au Parlement par le Conseil de la Ligue, & Ian le Maistre & Louis d'Orleans de celles d'Aduocats pour sa Majesté, au lieu des vrais Officiers & gens du Roy, Iaques Faye sieur d'Espesses, Iaques la Guesle & Antoine Seguier, lesquels s'estoient retirés auprez de sa Majesté, leurs Offices les obligeans particulierement à ce deuoir entre tous les autres. XII. Gens du Roy creés à Paris.

C

D'autre-part le Roy par Edict exprés transfera le Parlement de Paris en la ville de Tours, & aiant pourueu d'vn Office de President le mesme d'Espesses, donna celuy d'Aduocat du Roy, qu'il auoit longuement & tres-dignement exercé, à Louis Seruin, homme eloquent, & de singuliere erudition: mais d'ailleurs vehement, & qui auoit vne si extreme auersion de la Ligue, qu'il eschappoit aucunesfois auec des saillies violentes contre l'ordre Ecclesiastique, & contre le Sainct-siege qu'ils auoient le plus autorisée. XIII. Seruin Aduocat du Roy.

Le Duc de Mayenne tant desiré par les Parisiens, estant arriué à Paris au commencement du mois de Feurier, y fut receu auec les honneurs & acclamations accoustumées és entrées des Rois: & le XIIX du mesme mois y establit vn Conseil d'Estat de XL personnages, les plus zelés au parti, choisis de tous les Ordres: & le IV de Mars luy-mesme fut creé par sa creature (c'est à sçauoir, par le mesme Conseil) Lieutenant general de la Couronne de France: & en fit le serment en la Cour de Parlement: par lequel il s'obligeoit à la defense de la Religion Catholique, Apostolique, Romaine, contre toute sorte de personnes, de maintenir en son entier l'Estat du Roiaume, l'autorité des Cours souueraines, les droits & priuileges de l'Eglise & de la Noblesse, de procurer le soulagement du peuple en le deschargeant de tous imposts extraordinaires, & d'vser du pouuoir qui luy estoit commis, à la gloire de Dieu, protection des gens de bien & punition des meschans. XIV. Le Duc de Mayenne creé Lieutenant general de la Couronne par la Ligue.

D

Par cete commission il pretendoit auoir l'autorité souueraine en main, en sorte que tous les autres chefs de la Ligue dependissent de luy, & fussent obligés de deferer à ses ordonnances. Mais n'aiant que le titre de Lieutenant, les Ducs de Nemours, d'Aumale, de Mercœur & autres, qui prirent aussi le titre de Lieutenans generaux, faisoient les souuerains en leurs Prouinces. Tellement que l'Vnion, laquelle ils auoient iurée, ne fut en fin qu'vne des-vnion & diuision par leur mauuaise intelligence & peu de correspondance. S'il eût pris le nom de Regent, parauanture luy eût-il plus heureusement succedé, comme representant soubs vn titre de modestie, la Majesté souueraine. XV. Diuisiō des chefs de la Ligue.

Il fut aussi arresté au Conseil de l'Vnion, que les Seaux roiaux (esquels l'effi- XVI.

Nouueaux Seaux. gie & le nom de Henry III estoient graués) feroient cassés & rompus: & qu'il en seroit fait vn pour le Conseil d'Estat & grande Chancellerie: & vn autre plus petit en chaque Chancellerie des Cours souueraines. A L'an de Christ 1589.

XVII. Rebellion d'Orleans. La ville d'Orleans, vne des plus importantes du Roiaume, tant pour estre bié fortifiée que pour son assiete si auantageuse & commode, qu'outre qu'elle est au milieu de plusieurs autres bonnes villes, elle a commerce auec les contrées voisines, & mesmes auec aucunes des plus eloignées, par le moien de la riuiere: cete bonne & belle ville, dy-ie, esmeuë par Rossieux (lequel y auoit le iour mesme de la mort du Duc de Guise) se mit en armes, bloqua la Citadelle, & nonobstant le secours du sieur de Dunes & du Mareschal d'Aumont (lequel y accourut auec partie du Regiment des gardes, & les Suisses de la garde du Roy) les Orleanois firent de si grands efforts qu'ils la forcerent dans peu de iours, la raserent, & conspirans auec Paris se declarerent pour la Ligue.

XIIX. Tumulte de Bourdeaus. Il y eut à Bourdeaus vn tumulte de tres-dangereuse consequence, s'il n'eût esté soudain esteint par la prudence & diligence du Mareschal de Matignon. Les Catholiques, à cause des continuelles guerres qu'ils auoiẽt euës depuis trente ans auec les Religionaires, auoient vne grande inclination à la Ligue. Le sieur d'Escassefort frere d'Arnaut de Pontac Euesque de Bazas estoit vn des principaux chefs des factieux, & à cause du credit que ses parentés & alliances luy donnoient dans la ville, se produisoit assez hardiment pour tel: de sorte qu'aiant animé le peuple à prendre les armes pour l'Vnion, il y eut quelque esmotion & sedition de plusieurs habitans Catholiques, aucuns desquels se saisirent de la porte sainct Iulien & du clocher S. Michel: d'autres firent des barricades en diuers endroits de la ville. B

XIX. Esteint par le Mareschal de Matignon. A ce bruit le Mareschal sortit du Chasteau Tropette à pied, & en pourpoint (pour monstrer le mespris qu'il faisoit de ces seditieux) accompagné d'enuiron trente des siens, & sa troupe grossissant tousiours parcourut tous les quartiers de la ville, & rompit partout les corps de garde desia dressés, ensemble les barricades, sans quasi point de resistance. Escasefort voyant vn grand desordre parmi ses partisans sortit de Bourdeaus & s'enfuit à Agen qui chanceloit au deuoir, & à son arriuée se declara ouuertement pour la Ligue. Ceux qui tenoient le clocher de S. Michel, aians fait contenance de se defendre du commencement, se rendirent aprés à discretion au Mareschal, qui en fit pendre & estrangler deux des plus factieux, & auec cela accoisa entierement le tumulte. C

XX. Iesuistes calomniés. Ceux qui ont escrit que les Iesuistes furent alors chassés pour auoir esté auteurs de cete esmotion, ont esté mal informés de l'affaire. Car leur bannissemẽt n'arriua pas de six mois aprés, & fut ordonné par le Roy sur des delations calomnieuses: & quoy qu'on eût tasché de les enueloper en la sedition precedente, il ne s'en trouua iamais aucune preuue. Ie ne doubte pas pourtant qu'ils ne fussent tres-zelés au parti de l'Vnion: mais ie sçay bien aussi, que là & en toutes les villes Catholiques de Guienne (pour la raison sus-dite) c'estoit vne passion commune à tous les Ordres du peuple.

XXI. Cruautés exercées à Toulouse par le peuple. A Toulouse la fureur populaire n'estant point retenuë par le frein de Citadelle ny de Chasteau, comme à Bourdeaus, passa aussi à des actions plus insolentes & brutales. Car le peuple suscité par Vrbain de S. Gelais, bastard de Lansac, Euesque de Comminges, s'estant mis en armes força le Parlement à confirmer l'establissement d'vn Conseil pour le gouuernement de la ville. Ce Cõseil composé des plus seditieux, se portant à toute sorte de licentieux desordre, Messire Ian-Estienne Duranti premier President au Parlement, & Iaques Daffis Aduocat general, personnages de rare erudition, integrité & courage, s'y opposerent vigoureusement suyuant le deuoir de leurs charges. A raison dequoy estans deferés comme Politiques, fauteurs de l'heresie, & de la tyrannie de Valois (ainsi en parloient les factieux) ils furent cruellement massacrés par vne tourbe de seditieux: lesquels apres auoir trainé le corps du President par les ruës, & puis pendu à vn poteau pillerent sa maison, qui estoit le but principal de leur tumulte. D

XXII. Execrable insolence. La fureur croissant auec les crimes, ils enleuerent de l'hostel de ville l'effigie du Roy, & aprés l'auoir trainée aussi par les ruës l'exposerẽt à l'enchere, le crieur l'aiant mise à cinq sols pour acheter (disoit-il) vne corde à pendre celuy qu'elle

A reprefentoit : action que i'efcri auec horreur, confiderant l'iniure faite à la Maiefte roiale, facrée image de la Diuinité. Et cete brutalité me remet en memoire le naturel du Leopard, lequel estant naturellement ennemi de l'homme, defchire auec autant de fureur l'effigie d'vn homme que l'homme mefme. — contre l'effigie du Roy. — l'an de Christ 1589.

En ce mefme temps l'Vnion fut receuë & proclamée à Amiens, Abbeuille, Chartres, Roüen, Troyes, Lyon, Bourges, Poiĉtiers, au Mans, Aix, Arles, Marfeille, & autres villes auec des infolences contre l'autorité roiale, & contre la perfonne du Roy mefme. Angers auoit pris le mefme parti, par l'induction du Comte de Briffac, qui s'estoit derechef attaché à la Ligue. Mais le Marefchal d'Aumont furuenant à temps auec les forces du Roy, Briffac luy quita la place, & la ville expofée à la violence des gens de guerre, fut cruellement traiĉtée. — XXIII. Reuolte de plufieurs villes.

Les eruautés commifes à Angers par les Roiaux, feruirent d'vn puiffant argument au Duc de Mercœur & à fes fuppofts pour faire receuoir l'Vnion à Nantes, à Rennes, & en fuite par toute la Bretagne. Mombaraut fera eternellement loüé B d'auoir genereufement combatu auec vne poignée de gens pour conferuer Rennes en l'obeïffance du Roy : mais n'estant point fecouru par le Marefchal d'Aumont, qui estoit à Laual, il fut contraint de quiter vne tour (dans laquelle il s'estoit cantonné) auec vne capitulation honorable. — XXIV. Et de la Bretagne.

Le Comte de Briffac chaffé d'Angers paffa en Normandie pour attirer le peuple à l'Vnion, à l'exemple de la ville capitale de la Prouince. A quoy il trouua de l'inclination & difpofition non feulement dans les villes Catholiques, mais auffi és bourgs & villages : où le peuple s'affembloit à milliers au tocfin, fous couleur de la ferueur de fon zele enuers la Religion, & d'auanture encore plus fur l'efperance de piller fes voifins. Ces tourbes villageoifes prirent le nom de *Gautiers*, & furent diffipées par le Duc de Montpenfier affifté de la Nobleffe du païs, apres en auoir taillé en pieces pres de trois mille. Le Marquis de Villars fut fait Gouuerneur de Normandie pour la Ligue. — XXV. Gautiers de Normãdie.

C Accord entre le Roy & le Roy de Nauarre. Le Duc d'Efpernon vient au fecours du Roy.

I. *Brauade du Duc de Mayenne.* II. *Le Roy fe retire de Blois à Tours.* III. *Laiffe fes prifonniers à Amboife.* IV. *S'en affeure en contentant le Guaft.* V. *Met en deliberation s'il doibt traiĉter auec le Roy de Nauarre.* VI. *Recherche en vain le Duc de Mayenne.* VII. *Traiĉte auec le Nauarrois.* IIX. *Commiffaires pour l'execution du traiĉté.* IX. *Le Grand Duc de Tofcane prefte de l'argent au Roy.* X. *Qui enuoie des Ambaffadeurs aux Princes voifins.* XI. *Bonnes diligences de Sancy.* XII. *Mauuaife vo-* D *lonté de l'Efpagnol enuers la France.* XIII. *Monitoire du Pape contre le Roy.* XIV. *Qui ne peut obtenir fon abfolution.* XV. *Reconciliation du Duc d'Efpernon & du Marefchal d'Aumont.* XVI. *Le Marefchal de Biron vient à la Cour.* XVII. *Et le Roy de Nauarre aprés.* XIIX. *Entre-veuë des deux Rois.* XIX. *Le Nauarrois vient au logis du Roy.* XX. *Le Duc d'Efpernon entreprend de defendre Blois.* XXI. *Sa generofité enuers l'Archeuefque de Lyon.*

I. Brauades du Duc de Mayenne.



AINSI donc le Duc de Mayenne enorgueilli du superbe titre de Lieutenant general de la Couronne Françoise, & de la declaration des plus grandes & plus opulentes villes du Royaume pour son parti: luy, dy-ie, qui cedoit ci-deuant au Duc de Guise son frere dans la faction de la Ligue, veut maintenant debattre de l'autorité souueraine contre le Roy mesme. Pour se monstrer digne du commandement qui luy est deferé, il assemble des forces de tous costés, & promet à ses suppos de faire vn si grand effort contre Henry de Valois, qu'en bref il luy fera porter la peine (ainsi parloit-il) de ses trahisons, assassinats, & pariures. A L'an de Christ, 1589.

II. Le Roy se retire de Blois à Tours.

Le Roy, qui le recognoissoit pour bon & hardi Capitaine, se trouuant mal-accompagné & craignant de receuoir vn affront dans Blois, ville nullement fortifiée & trop proche d'Orleans, qui tenoit obstinément pour la Ligue, se resolut de se retirer à Tours pour y establir le Parlement de France & son principal siege. Ioint qu'elle luy estoit tres-commode pour y assembler ses forces, & en s'approchant du Roy de Nauarre, traicter auec luy s'il ne le pouuoit auec la Ligue. B

III. Laisse ses prisonniers à Amboise.

Passant à Amboise il tira Chasteau-vieux du Chasteau, en donna le gouuernement au Guast auec deux compagnies de gens de pied, & luy commit en garde tous ses prisonniers, lesquels il y fit traduire de Blois par la riuiere. La Duchesse de Nemours estans dans le bateau, tournant sa veuë vers le Chasteau de Blois basti par le Roy Louis XII son aieul maternel: *O grand Roy* (dit-elle) *auez-vous fait bastir ce Chasteau pour y faire tuer les enfans de vostre petite fille?* Le Roy aussi pour la consideration de son extraction, commanda qu'elle fût mise en liberté: mais cete faueur de sa Majesté ne ramollit nullement son cœur endurci à la vengeance.

IV. S'en asseure en contentant le Guast.

L'Archeuesque de Lyon & la Chappelle-Marteau, Preuost des Marchans de Paris, hommes accors & habiles, firent si bien par leurs persuasions, qu'aians gaigné le Guast, il s'obligea de les remettre tous en liberté moiennant la somme de cent mille escus, & pour l'asseurance de sa parole enuoia vn sien frere à Paris en ostage. Le Roy aduerti de ce complot fit representer au Guast qu'il ne trouueroit que sa ruine dans le parti où il cherchoit sa fortune: d'autant qu'en vendant la liberté des prisonniers aux Ligueurs il ne seroit iamais estimé parmi-eux que traistre, & que l'assassinat du Cardinal de Guise le rendroit vn continuel objet de leur haine. D'autre-part que tombant entre les mains du Roy il ne pouuoit euiter vn cruel & ignominieux supplice. De sorte qu'il luy estoit plus expedient & plus asseuré de faire sa condition auec sa Majesté: à quoy il entendit volontiers, & le Roy retournant à Amboise luy donna trente-mille escus comptant, & la rançon de tous les autres prisonniers qu'il laissa sous sa garde, excepté trois, c'est à sçauoir, le Cardinal de Bourbon, le Prince de Ioinuille, & le Duc d'Elbeuf: lesquels il ramena quand & luy à leur grand regret, lors qu'ils auoient esperé leur deliurance. C

V. Met en deliberation s'il doibt traicter auec le Roy de Nauarre.

Le Roy aiant ainsi pourueu à la seureté de ses prisonniers & de cete place, tourna ses soins à rechercher les moiens d'humilier & de dompter les Rebelles. Mettant donc les affaires en deliberation (apres auoir fait publier des Edicts par lesquels ils estoient declarés criminels de lese-Majesté) il fut proposé entre autres choses de faire la paix auec le Roy de Nauarre & se seruir de ses forces. Cete proposition sembla grandement odieuse au Duc de Neuers & à la plus-part des Catholiques, qui estoient auprés de sa Majesté: lesquels remonstroient que ce seroit confirmer les raisons de la Ligue, qui publioit que le Roy estoit fauteur des heretiques, & qu'il desiroit faire tomber la succession de la Couronne és mains du Roy de Nauarre obstiné en son heresie, que ce seroit vne occasion d'aliener l'affection des Catholiques qui demeuroient encore dans le deuoir, & d'offenser les Princes voisins Catholiques, & singulierement le Pape d'ailleurs assez outré du meurtre du Cardinal de Guise, & de la prison du Cardinal de Bourbon & de l'Archeuesque de Lyon. Les autres representoient qu'estant impossible au Roy de faire en mesme temps la guerre aux Religionaires & à la Ligue, il ne pouuoit euiter de traicter auec l'vn ou l'autre de ces deux partis: & si le Duc de Mayenne D

A refusoit d'y entendre (comme il auoit fait desia vne fois) que de necessité il falloit traicter auec le Roy de Nauarre : estant plus important de pouruoir au salut de l'Estat qu'au contentement du Pape.

L'an de Christ. 1589.

Cete opinion l'emporta : & le Roy dilayant la conclusion de son traicté auec le Nauarrois (en faisant naistre des difficultés touchant la ville de Saumur, laquelle il demandoit afin d'auoir vn passage libre sur Loire) employa le Nonce du Pape pour disposer le Duc de Mayenne à la paix offrant d'en remettre les conditions au jugement de sa Saincteté. Le Nonce rapporta tout ce qui estoit de son industrie en la negociation de cete affaire. Mais le Duc imputant à lascheté (comme autrefois) ou à foiblesse cete recherche du Roy, respondit qu'en cete affaire ny autre quelconque il ne desireroit iamais d'auoir autre iuge que le Pape : toutefois qu'il ne pouuoit prendre asseurance de celuy, lequel apres auoir confirmé vne reconciliation par vn serment solennel, auoit fait assassiner ses deux freres, & qui ne demandoit que l'amuser soubs ombre d'vn traité, afin de luy faire dissiper ses forces par vne trefue ou cessation d'armes. Le B dessein de sa Majesté estoit neantmoins de contenter le Duc de Mayenne auec des conditions raisonnables & reunissant tous les Catholiques ensemble faire vne cruelle guerre aux heretiques.

VI. Recherche en vain le Duc de Mayenne.

Ne pouuant donc rien auancer auec vn homme qui auoit encore la dague dans le sein, il conclud aussi-tost auec le Roy de Nauarre, & luy bailla Saumur où le Nauarrois logea le sieur du Plessis-Mornay, & Florent Guyot sieur des Essars en sortit moienant certaine recompense. Les deux Rois ne firent qu'vne trefue pour vn an, à compter du mois d'Auril : pendant laquelle, attendant vne bonne paix les choses demeureroient en l'Estat d'vne part & d'autre. Le Conseil fut d'aduis d'en vser ainsi, afin qu'il semblât que le Roy eust moins de communication auec les heretiques. Et mesme S. M. voulut qu'Auignon & le Comté Venicin iouissent du benefice de la trefue. Sa Majesté se reserua le restablissement de ses Officiers és villes dont ils auoient esté chassés.

VII. Traicté auec le Nauarrois.

En consequence de cet accord les deux Rois deputerent des Commissaires par toute la Generalité de Poictou, afin d'y regler les finances, restablir les Officiers de sa Majesté, & pacifier les aigreurs qui estoient entre les Catholiques & les Re- C ligionaires. De la part du Roy fut commis Sceuole de Saincte Marthe, Thresorier de France en la mesme Generalité, la vertu & fidelité duquel estoit cognue au Roy, & sa rare erudition à tous les doctes de ce siecle : & de la part du Nauarrois le sieur de Fay son Chancelier : lesquels s'acquiterent dignement de leur commission. Le Roy qui visoit tousiours pieusement à la gloire de Dieu, recommanda sur toutes choses à Saincte-Marthe qu'il eust le soin de restablir le diuin seruice és lieux, où il ne se faisoit plus : & Saincte-Marthe executant ce commandement auec beaucoup de zele, les Religionaires en murmurerent, & s'en plaignirent peu de temps aprés à Henry le Grand, ainsi qu'on voit dans vne de ses lettres, inserée és Memoires du sieur du Plessis-Mornay.

IIX. Commissaires pour l'execution du traicté.

Le traicté ainsi conclu, & ces deux Rois ensemble n'aians à faire qu'à la Ligue, il fallut pouruoir aux moiens de maintenir l'autorité roiale & d'opprimer le parti contraire. Le premier & le plus important estoit de recouurer des finances, qui sont les nerfs de la guerre. Les deniers imposés sur les subjets du Roy estans enle- D ués par les Gouuerneurs des Prouinces & des villes tant d'vn parti que d'autre, sa Majesté eut recours aux voisins, & particulierement au grand Duc de Toscane, lequel presta deux cens mille ducats au Roy, n'aiant peu demeurer d'accord auec sa Majesté touchant les conditions de la vente du Marquisat de Saluces ou de l'engagement de la ville de Marseille.

IX. Le grand Duc de Toscane preste de l'argent au Roy.

En second lieu, il falloit se fortifier du secours des estrangers alliés afin de l'opposer à celuy qui deuoit venir pour la Ligue. A cet effect Nicolas de Harlay sieur de Sancy fut enuoié en Suisse, & Gaspar de Schomberg, Comte de Nantueil devers les Princes d'Alemagne. Iacques Auguste de Thou, President au Parlement de Paris, (qui a escrit l'Histoire de ce temps) auoit commandement de l'accompagner iusqu'à la frontiere, & aprés passer en Italie, & de là vers l'Empereur pour luy faire entendre l'estat de la France. Ces deux derniers coururent mille hazars par les chemins infestés des ennemis, & à grand peine estoient-ils arriués en

X. Qui enuoie des Ambassadeurs aux Princes voisins.

seureté sur les lieux, qu'ils eurent aduis de la mort du Roy : mais ils ne laisserent pas de bien seruir le successeur de la Couronne. A

L'an de Christ. 1589.

XI. Bonnes diligences de Sancy. Sancy, qui estoit parti deuant eux, fit si dignement & si heureusement sa charge, qu'il surmonta tous dangers & difficultés; de sorte qu'il trouua moien de tirer des hommes d'vne nation qui a le sang venal, & mesmes de l'argent pour leur solde. Geneue y contribua aussi pour estre protegée contre le Duc de Sauoye qui la menaçoit : & Sancy mesme y engagea tout son credit enuers les banquiers apres sa pierrerie. Aussi le verrons-nous tantost arriuer auec vne belle armée.

XII. Mauuaise volonté de l'Espagnol enuers la France. En troisiesme lieu, il importoit au Roy d'auoir l'Espagnol de son costé, ou à tout le moins de le rendre neutre. Tous les Princes souuerains estans interessés en la cause de la Majesté Tres-Chrestienne, opprimée par la rebelliõ de ses subjets, sembloit y obliger l'Espagnol plus particulierement comme son voisin & beau-frere. Forget sieur de Fresne fait n'agueres Secretaire d'Estat fut despeché à ces fins deuers luy, & pour luy annoncer le trespas de la Royne Catetine de Medicis sa belle-mere. Il auoit commandement aussi, de luy representer que c'estoit elle qui auoit pretendu de son chef au Royaume de Portugal, auquel le Roy son maistre renonçoit entierement, & seroit bien aise que sa Majesté Catholique se restablit en la possession de Cambray. Ce qui estoit auancé contre Balagny qui s'estoit declaré pour la Ligue. L'Espagnol caut & rusé recognoissant bien que tous ces bons propos procedoient de l'impuissance du François, respondit à cela que ces aduis & excuses du Roy son frere arriuoient bien tard. Que luy-mesme estant empesché à domter la rebellion de ses subjects des Païs-bas, n'auoit pas moien de le secourir en cete occasion, comme il eût bien desiré, tant par la consideration de leurs interests communs que de leur alliance. Et adiousta apres tout, par admiration, & comme vne chose qu'il ne se pouuoit persuader, *Le bruit est que mon frere a fait Ligue auec le Roy de Nauarre?* Forget n'oublia pas de luy repartir que c'estoit vne trefue d'vn an, à laquelle l'insolẽce de la Ligue auoit obligé le Roy son Maistre. Tant y a que l'Espagnol se monstra froid amy, mauuais allié, & paroistra ci-aprés dangereux voisin à la France. B

XIII. Monitoire du Pape cõtre le Roy. A pres tout & d'auanture auant tout il falloit donner satisfaction au Pape Sixte, homme violent & seuere. Il auoit desia lasché vn Monitoire contre le Roy, pour l'exhorter deux & trois fois (suyuant la coustume) & conjurer par les entrailles de la misericorde de Dieu, & par les merites de sa redemption, à mettre en liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archeuesque de Lyon : & d'aller en personne à Rome, ou d'y enuoyer vn Procureur deuëment fondé, dans soixante iours, à compter de la notification du Monitoire, afin de declarer les causes pour lesquelles il les detenoit prisonniers, & auoit fait tuer le Cardinal de Guise. A faute de ce faire, & de remettre en liberté les deux prisonniers dans dix iours, il le declaroit excommunié, comme desobeïssant aux decrets de la saincte Eglise. C

XIV. qui ne peut obtenir son absolution. Le Marquis de Pisani Ambassadeur ordinaire, & l'Euesque du Mans Ambassadeur extraordinaire pour sa Majesté à Rome, rapporterent tout le deuoir qui se pouuoit desirer enuers le Pape pour obtenir l'absolution du Roy: & s'offroient de luy demander en son nom auec des sousmissions filiales. Mais sa Saincteté s'aheurtant à ce que sa Majesté relaschât les deux Prelats prisonniers, & les luy renuoyât pour les iuger, le Conseil de France s'y opposa, soustenant qu'és crimes de leze-Maiesté les Ecclesiastiques, en quelque dignité qu'ils soient constitués, dechéent de leurs immunités & priuileges. Les Ambassadeurs n'en pouuans auoir autre chose retournerent en France, & le Cardinal de Ioyeuse (qui s'y estoit grandement interessé) se retira auec Dossat à Venise. D

XV. Reconciliation du Duc d'Espernon & Mareschal d'Aumont. Le Roy estant en ces transes, receut vn singulier contentement de l'arriuée du Duc d'Espernon à la Cour, accõpagné de trois mille cinq cens hommes de pied & de cinq cens cheuaux : & voyant la franchise auec laquelle le Mareschal d'Aumont & luy, auparauant ennemis mortels, s'estoient reconciliés contre l'opinion de tout le monde, a fin de seruir plus vtilement sa Maiesté, il eut en admiration leur generosité, qui n'auoit point d'autre but que son seruice.

XVI. Le Mareschal de Bi- Armand de Gontaud, sieur de Biron, Mareschal de France, vn des grands Capitaines de son temps, vint aussi se rendre auprez de sa Maiesté, quoy que pour les caprices de la Roine de Nauarre il eût esté priué de sa Lieutenance generale

en

A en Guienne. La Ligue luy auoit tasté le poux: & le Mareschal estoit homme pour s'y engager, si le Duc de Mayenne luy eût baillé le gouuernement de la Guienne. Mais à l'induction de la Duchesse sa femme il luy prefera le Marquis de Villars son beau-fils, lequel estant ieune & sans experience y ruina le parti: Monluc, Montespan, Castelnau de Marmande & autres Seigneurs, qui eussent honoré le Mareschal, refusans de le recognoistre pour Gouuerneur, ne le cognoissans point Capitaine. ton vient à la Cour.

L'an de Christ, 1589.

XVII. Et le Roy de Nauarre apres.

En ce mesme temps le Roy de Nauarre, qui venoit de prendre Argenton, arriua à Tours, accompagné tant seulement de ses gardes, & de quelques gentils-hommes, aiant laissé ses troupes derriere, afin de tesmoigner au Roy par sa franchise qu'il estoit sans deffiance. *Plusieurs des siens luy dissuadoient de se commettre ainsi à la foy d'vn Roy, qui iamais ne luy auoit gardée. Ils luy ramentevoient le massacre de la Sainct-Barthelemy, duquel il auoit esté vn des principaux auteurs. Qu'il auoit vne haine & auersion irreconciliable contre les Reformés. Qu'il ne gehennoit iamais sa conscience pour violer vn serment. Que pour regagner les cœurs des Catholiques & contenter le Pape*

B *il effaceroit volontiers les taches du sang des Guises par celuy du Roy de Nauarre. Mais luy au contraire persistant en sa resolution disoit qu'il vouloit aller secourir son Roy: que son bon Ange l'inspiroit à ce faire, & que iamais il n'auoit entrepris action auec pareille allegresse.* Pour leuer encore tout soubçon aux siens par le hazard de sa personne il se mit en chemin, & arriua le dernier iour d'Auril apres Vespres au Plessis lez-Tours, où le Roy l'attendoit dans le parc auec beaucoup d'impatience.

XIIX. Entre-veuë des deux Rois.

Le Nauarrois mit pied à terre à l'entrée du parc: & estant à trois pas de sa Maiesté s'enclina iusqu'à terre auec des profondes reuerences & luy baisa les pieds. Le Roy le releuant l'embrassa, l'accola & le caressa auec autant de demonstration d'amitié que l'autre luy offroit de seruices. Les Princes & Seigneurs en suite aians fait la reuerence au Nauarrois durant les acclamations de la tourbe du peuple qui couuroit le parc & ses aduenuës, les deux Rois s'entretindrent plus de trois heures tant du passé que du present: & mesmement touchant les moiens qu'il leur conuenoit tenir pour opprimer & esteindre ensemble la Ligue.

XIX. Le Nauarrois vient au logis du Roy.

Le soir les conuiant à se retirer le Roy retourna à Tours, & le Nauarrois au

C faux-bourg sainct Symphorien, où il auoit pris son logement. Le lendemain au matin premier iour de May il repassa le pont qui ioint le faux-bourg à la ville, & vint au logis du Roy dans Tours: dont sa Majesté se sentit plus obligée que de la visite du iour precedent faite dans la liberté de la campagne. S'estans entretenus derechef toute la iournée, le Nauarrois prit congé pour retourner à ses troupes: lesquelles il promit d'emmener au plustost à sa Majesté pour en disposer, comme de ses fideles subiets, auec puissance absoluë.

XX. Le Duc d'Espernon entreprend de defendre Blois.

Desja le bruit couroit à la Cour que le Duc de Mayenne auec vne puissante armée s'en venoit droit à Blois, afin que rasant & brulant cette ville il y laissât des eternelles, mais horribles, marques de la vengeance du sang de ses deux freres. Cete passion humaine ou plustot brutale estant si eloignée de la raison, qu'elle s'attache non seulement à l'innocence, mais aussi aux choses insensibles (ainsi que les chiens courent apres la pierre pour la mordre, ne pouuant ou n'osant attaquer celuy qui l'a iettée) Sa Majesté desiroit bien conseruer Blois, mais n'e-

D stant point en estat de resister au canon, elle faisoit conscience d'y exposer des gens de bien, & en grand nombre, en vn temps qu'il auoit tres grand besoin d'hommes. Toutefois le Duc d'Espernon ne pouuant souffrir que l'ennemi desolât cete belle ville agreable sejour de nos Rois, s'offrit à la defendre auec ses troupes. Et sa Majesté luy aiant permis il s'en alla ietter dedans, & y fit dresser quelques fortifications à la haste, Mais le Duc de Mayenne entendant qu'il estoit dans Blois, changea de resolution & de chemin, & fit tourner ailleurs la teste de son armée.

XXI. Sa generosité enuers l'Archeuesque de Lyō.

Le Duc d'Espernon passant à Amboise, entra dans le Chasteau, où il visita l'Archeuesque de Lyon prisonnier, son ennemi capital: auquel il offrit son assistance enuers le Roy pour sa deliurance: auec protestation que s'il eût esté en autre estat, il ne l'eût pas veu. L'Archeuesque se sentant grandement son obligé par cete franchise, accepta ses offres auec de hauts eloges de sa generosité, & peu aprés reçou-

ura sa liberté par l'intercession de celuy duquel il attendoit plustot des actions de vengeance. A

L'an de Christ 1589.

En ces entre-faites le Baron de Guitry pour rompre les desseins du Duc de Sauoye sur Geneue, assisté du secours des Suisses & de quelques troupes du Daufiné, entra dans les terres du Sauoyard, courut la contrée de Fossigny, prit le chasteau de Mouson, la ville de Bonnet, celles de Geais & de Thouan auec leurs forts, & en suite Ripaille apres vne furieuse baterie: & le Duc venāt au secours fut repoussé auec pertede bon nombre de vaillans hommes. Apres ces heureux exploits, Guitry s'en alla ioindre l'armée leuée par Sancy pour l'accompagner en France.

Le Duc de Mayenne vient brauer le Roy à Tours. Sa Majesté va deuant Paris. B

I. Le Duc de Mayenne prend Vendosme. II. Et Sainct-Ouyn. III. Fait vne grande faute. IV. Se presente deuant Tours. V. Faut à surprendre le Roy. VI. Ordre de sa Maiesté pour la desfense. VII. Ordre du Duc de Mayenne pour l'attaque. IIX. Les Roiaux ployent. IX. Le Duc de Mayenne se retire. X. Morts de part & d'autre. XI. Retour du Roy de Nauarre & du Duc d'Espernon. XII. Resolution du Roy d'assieger Paris. XIII. Poictiers luy refuse l'entrée. XIV. Deffaite du Duc d'Aumale deuant Senlis. XV. Deffaite de Saueuses. XVI. Prise du Comte de Soissons par le Duc de Mercœur. XVII. Le Roy marche droit a Paris. XIIX. Prend Gergeau. XIX. Pluuiers & Estampes. XX. Et Pontoise. XXI. Reçoit le secours estranger. XXII. Les Ducs de Mayenne & de Nemours dans Paris. C

I. Le Duc de Mayenne prend Vendosme.

LE Duc de Mayenne aiant donc ramassé vne armée de vingt-huict mille hommes de pied & deux mille cheuaux prit de l'artillerie à Paris, & sur l'entrée du mois d'Auril se jetta en campagne pour aller enleuer Henry de Valois (ainsi qualifioit-il le Roy sans autre titre) en quelque part qu'il le trouueroit, ou le forcer s'il s'enfermoit dans aucune place. Tout le païs estant à sa deuotion iusqu'à Orleans il tira droit à Vendosme, où estoit le Grand-Conseil: & la ville luy estant liurée par Maillay-Benehard gouuerneur d'icelle, tous les Officiers de cete auguste Cōpagnie demeurerent ses prisonniers.

II. Et Sainct-Ouyn.

De là laissant Blois à main gauche (où le Duc d'Espernon l'attendoit) il fit auancer son armée droit à Tours: où il esperoit que les habitans Catholiques la plus part affectionnés à la Ligue, feroient quelque esmotion: ou si le Roy sortoit (comme il y auoit de l'apparence) qu'ils luy fermeroient les portes, afin qu'il demeurât exposé à l'ennemi plus puissant que sa Majesté. Neantmoins le Duc s'amusa encore quelques iours à batre S. Ouyn, qui luy fut rendu à composition par le Comte de Brienne. D

III. Fait vne grande faute.

En cela le Duc de Mayenne fit vne lourde faute. Car s'il fût allé à Tours à grandes iournées (sans s'arrester apres ces places de peu d'importance) auant l'arriuée du Roy de Nauarre & du Duc d'Espernon, (lesquels encouragerent grandement le Roy & rasseurerent ceux qui branloient au manche) sa Majesté n'eût pas esté en seureté dans Tours, & aiant peu de forces, ne pouuoit se retirer ailleurs sans vn extreme danger de sa personne.

IV. Se presente deuant Tours.

Il estoit aduerti que le Nauarrois apres auoir visité le Roy estoit allé reioindre son armée à Chinon: que le Duc d'Espernon estoit à Blois auec ses troupes, & que le Roy auoit auec luy bien peu de gens de guerre. Ce qui luy fit prendre

A resolution de l'aller attaquer dans Tours, où il y avoit bon nombre de partisans de la Ligue. Sur ce projet il partit le soir du VII de May & aiant fait faire onze lieuës d'vne traicte à son armée se rendit le iour ensuiuant à dix heures du matin prez du fauxbourg S. Symphorien, & se saisit des maisons & costaux qui sont vers les Capucins &, descouurent la riuiere de Loire & la ville.

L'an de Christ. 1589

D'auanture, ou à l'induction d'aucuns traistres (ainsi qu'aucuns l'ont creu) le Roy estoit sorti à cheual pour ouïr Messe à Marmoutier & se promener de ce costé-là : & s'en alloit de teste dans l'Auantgarde des ennemis sans vn musnier, lequel tout effrayé dit à la troupe du Roy, sans cognoistre sa Majesté, *Voilà l'armée de la Ligue qui vient droit à vous : on dit que le Roy est sorti, vous ferez bien de le reconduire dans la ville.* V. Faut à surprendre le Roy.

Le Roy ne mesprisa pas cet aduis, & aiant enuoié recognoistre l'ennemi r'entra dans le faux-bourg, y laissa le regiment de ses gardes soubs le sieur de Grillon, celuy de Picardie soubs Hocillez, & ceux de Rubempré & de Gerzay : lesquels dresserent des barricades sur toutes les auenuës. Il mit le Mareschal d'Aumont à B la porte du Pont pour ordonner ce qui seroit à faire, & aprés se retira dans la ville accompagné de la Noblesse & des Suisses. Il laissa aussi des exempts des gardes sur le Pont, pour empescher que personne n'y passât sans son exprés commandement. Toute-fois le Baron de Neuf-bourg, les sieurs d'Ambleuille, la Curée, Montigny, & Des-places y repasserent pour le desir qu'ils auoient de voir l'ennemi de plus prez, & combatirent valeureusement aux barricades. VI. Ordre de sa Majesté pour la defense.

L'ordre du Duc de Mayenne fut qu'il logea partie de son arcbuserie & mousquetairie sur les costaux & rochers qui commandent le faux-bourg : de sorte que tout ce qui paroissoit par les ruës & sur le Pont, estoit batu de visée. Il y assit aussi quelques pieces de campagne qui apportoient plus d'effroy que de dommage. Les regimens de Maynelay & du Cluseau donnerent les premiers, l'vn à droite, l'autre à gauche, & furent vigoureusement receus par les Roiaux. Mais le Duc de Mayenne r'affraischissant les siens d'heure à autre, Gerzay blessé à mort, Rubempré en deux lieux, Grillon d'vne arcbusade au trauers du corps, les Roiaux commencerent à lascher le pied & à reculer vers le Pont, où derechef ils firent ferme. VII. Ordre du Duc de Mayenne pour l'attaque.

C De bonne fortune le sieur de la Trimoüille Duc de Thouars & le Comte de Chastillon estoient venus ce iour-là visiter le Roy de la part du Roy de Nauarre: & ne voulans pas perdre l'occasion de voir ce combat passerent le pont auec ceux de leur compagnie, & s'auancerent & combatirent main à main du costé des Roiaux: mais Florimond Heluin Marquis de Piene fondant sur eux auec son regiment tout frais, il fallut ceder aux plus forts, le Roy mesme aiant fait sonner la retraite. IIX. Les Roiaux ploient.

Le Duc de Mayenne considerant que par ce combat (qui auoit duré toute la iournée) à grand peine auoit-il forcé vn meschant faux-bourg : qu'il n'y auoit point d'emotion dans la ville, comme il s'estoit promis, & que le Roy de Nauarre & le Duc d'Espernon arriuant au secours du Roy (comme sa Majesté leur auoit mandé dez le matin) il pourroit receuoir quelque grand eschec, fit partir son armée dez le iour ensuyuant au plus matin & sans bruit, apres luy auoir permis de saccager le faux-bourg : où toute sorte de violence fut exercée, & les Eglises D mesmes ne furent point espargnées. Il fit mettre le feu aux maisons les plus proches du Pont, afin d'empescher le passage aux Roiaux s'ils se mettoient en deuoir de le poursuyure, & la crainte luy fit faire vne pareille traicte à son depart que l'esperance à son arriuée. IX. Le Duc de Mayenne se retire.

Le Roy perdit à ce combat trois cens hommes: & entr'autres Pierre le Breton, neueu de Grillon, Gerzay, Bonneual Lieutenant de la compagnie du Mareschal d'Aumont, Hennequin, & Sainct Malin, vn des meurtriers du Duc de Guise. Plusieurs moururent depuis de leurs blessures. Du costé des Ligueurs il s'y trouua enuiron cent soldats de morts, & nul homme de marque. X. Morts de part & d'autre.

Le Duc d'Espernon arriua vne heure apres que le Duc de Mayenne délogea: & le Roy de Nauarre sur le soir, en bonne resolution de poursuyure leurs ennemis : mais le Roy ne leur voulut pas permettre, disant qu'il n'estoit pas iuste de hazarder deux Henris pour vn Carolus, par allusion du nom des deux Rois, XI. Retour du Roy de Nauarre & du Duc d'Espernon.

qui estoit *Henry*, à celuy de *Carolus* ou *Charles*, qui estoit celuy du Duc de Mayenne. A

L'an de Christ 1589.

Le Roy ainsi fortifié des troupes du Nauarrois, qui estoient de quatre mille cinq cens hommes de pied & six cens cheuaux, il falloit prendre quelque resolution digne de leurs Majestés & des grands Capitaines qui estoient en l'armée roiale. La Ligue prenoit toute sa vigueur & tiroit ses principales forces de Paris: de sorte que luy ostant cete puissante & opulente cité; elle ne pouuoit plus subsister: estant sans doubte que comme plusieurs autres bonnes villes auoient arboré l'enseigne de rebellion apres elle, aussi ensuyuroient-elles son exemple si elle estoit rangée à l'obeïssance. Sa Majesté se resout donc de faire là tous ses plus grands & premiers efforts: & de remettre en sa main les villes proches de Paris sises sur Seine au dessus & au dessous, afin qu'en luy coupant les veines qui luy donnent la vie, elle fût contrainte de recognoistre sa faute par la necessité, & d'implorer la grace de son Roy pour euiter sa iuste vengeance. C'estoit en effect comme d'vn coup mortel donné dans le milieu du cœur, terrasser & destruire la Ligue.

XII. Resolution du Roi d'assieger Paris.

Desja le Roy de Nauarre & le Duc d'Espernon commençoient à faire marcher leurs troupes, quand le Roy fit vne caualcade de Tours à Poictiers sur vn aduis qu'il receut, que s'approchant de cete ville elle luy ouuriroit les portes. Y estant donc auolé six cens cheuaux suyuis de quatre mille hommes de pied, les habitans se mirent en armes, & au lieu de le receuoir comme leur Roy, le saluerent à coups de canon poincté contre sa Cornete blanche. Les principaux de la ville ne laisserent pas pourtant de deputer deuers sa Majesté pour s'excuser sur la fureur populaire, qu'il leur estoit impossible d'arrester: mais leur conclusion estoit que l'entrée luy en seroit refusée. Tellement que le Roy dissimulant de sa part le sentiment qu'il auoit de cet affront, se retira sur ses pas: apres auoir recommandé aux deputés de rappeller dans la ville Sçeuole de Saincte-Marthe ci-dessus nommé, Saincte-Soline, le President presidial & autres bons seruiteurs de sa Majesté, qui auoient esté chassés ou contraints de s'absenter de la ville. Aubigné, qui affecte la mesdisance contre Henry III, escrit à ce propos, que le Roy de Nauarre ne le pouuoit arracher de Tours, où la crainte (dit-il) le tenoit sans raison: & ne considere pas que tandis que le Nauarrois montoit vers la Beausse, le Roy faisoit cete course vers Poictiers. B C

XIII. Poictiers luy refuse l'entrée.

A son retour à Tours sa Majesté receut quasi en mesme temps deux bonnes nouuelles, & deux mauuaises. L'vne des bonnes fut que le Duc d'Aumale auoit esté deffait deuant Senlis par le Duc de Longueuille. Cete ville qui s'estoit declarée, à l'exemple de Paris, pour la Ligue, apres la mort du Duc de Guise, s'estoit depuis remise au deuoir à la persuasion du sieur de Bouteuille, & auoit receu le sieur de Thoré pour Gouuerneur, assisté de Philippe le Bouteiller de Senlis Seigneur de Moucy, & du sieur de Vigneuil son frere d'autant plus affectionnés à la conseruation de cete ville qu'ils descendent des anciens Comtes d'icelle. Le Duc d'Aumale auec le sieur de Balagny par l'importunité des Parisiens (lesquels contribuerent à cet effect six mille hommes de pied) y mirent le siege & la batirent auec dix pieces de canon. Aiant fait bresche & donné vn assaut (auquel ils furent repoussés) les assiegés n'aians plus de poudre estoient en termes de se rendre par composition (& l'eussent fait sans la resistance dudit sieur de Moucy) lors que le secours parut soubs la conduite du Duc de Longueuille accompagné des Comtes de Mauleurier & de la Caune, des sieurs de la Noüe, de Humieres, de Mesuilliers, de Giury, de Bonniuet, de Cany, de Clermont d'Amboise & autres Seigneurs & gentils-hommes, auec mille bons cheuaux & deux mille hommes de pied (aucuns en font le nombre plus grand, d'autres moindre.) Leur dessein estant de ietter des hommes & des munitions dans la place, ils recognurent tant d'estonnement parmy les assiegeans qu'ils se resolurent au combat. Le Duc d'Aumale, Balagny, Tremont & Congis leur venans au deuant auec leur caualerie, ils les attendirent, & aiant soudainement fait entr'ouurir leur infanterie, firent iour à leur petite artillerie: laquelle en tuant & blessant plusieurs mit du desordre parmy les autres: & la caualerie du secours fondant là dessus en bon ordre sur eux les mit bien-tost en route. L'infanterie Parisienne lascha le pied la premiere & prit la fuite, la plus-part quittant les armes. Les Roiaux D

XIV. Deffaite du Duc d'Aumale deuãt Senlis.

A les poursuyuant chaudement en tuerent mille à douze cens, outre les blessés & les prisonniers. Le Duc d'Aumale se sauua à Sainct-Denys & Balagny à Paris. Mainenille fut tué prez du canon, qui demeura aux victorieux auec tout l'equipage. De la part des Roiaux fut grandement regreté François de Broly Seigneur de Mesuilliers, lequel à trois diuerses charges receut trois mousquetades. Cete route arriua le XVII. de May, douze iours apres que le siege fut planté deuant la ville.

L'an de Christ 1589.

L'autre bonne nouuelle que le Roy receut, fut que le lendemain XIIX. du mesme mois de May, le Comte de Chastillon auoit deffait le sieur de Saueuses. Ce fut en vne rencontre en Beausse prez de Bonneual, chacun aiant trois cens bons cheuaux de son costé: mais Chastillon auoit outre cela plus de quatre cens arcbusiers à cheual, & le ieune Arcleinuille, frere du Gouuerneur de Chartres, accompagnoit Saueuses auec cinquante arcbusiers à cheual, quoy qu'Aubigné fasse le nombre de ceux-ci beaucoup plus grand, & l'autre moindre contre la verité de l'histoire. Tant y a que Saueuses aiant mis sa troupe en deux gros, dont il bailla l'vn à de Brosses son frere, alla le premier à la charge, porta Chastillon par B terre auec huict ou dix des premiers rangs, & apres le choq des lances mit la main à l'espée. Harambure & Cherbonniere aians vigoureusement soustenu la troupe de Chastillon (eux aians fait aussi deux esquadrons de leur gendarmerie) la meslée fut tres-aspre. Mais les arcbusiers de Chastillon aians mis pied à terre (& plusieurs se meslans l'espée au poing emmy la caualerie) porterent vn grand dommage aux Ligués: lesquels nonobstant cela combatirent auec tant d'obstination qu'il en demeura plus de cent d'estendus sur la place, enuiron cinquante de blessés qui moururent de leurs blesseures, & autant de prisonniers, & entre ceux-là Saueuses mesme: lequel blessé de dix-sept coups, ne voulut point estre pensé, & finit ainsi ses iours de langueur & de regret, soustenant iusqu'au dernier souspir, qu'il mouroit dans le bon parti, sans vouloir recognoistre Henry III pour son Roy, tant il estoit passionné pour la Ligue. XV. Deffaite de Saueuses.

La ioye de ces deux heureuses nouuelles fut destrempée auec la fascherie de deux mauuaises. L'vne fut, la prise d'Alençon ville & chasteau, qui furent rendus C par le sieur de Renty au Duc de Mayenne. L'autre fut, que le Comte de Soissons, qui auoit esté enuoié Gouuerneur en Bretagne auec peu de forces, fut inuesti & forcé dans Chasteau-Giron par le Duc de Mercœur, aprés vne longue & vigoureuse defense du Comte, lequel demeura son prisonnier auec le Comte d'Auaugour, & fut conduit soubs bonne garde dans le chasteau de Nantes: d'où il sortit peu de temps aprés par l'industrie de son pourtuoyeur: lequel l'agença si dextrement dans vn panier, qu'il le fit deualer par vne fenestre & sauuer sans estre apperceu de ses gardes. Henry de Bourbon, Prince de Dombes, fils du Duc de Montpensier, aiant esté enuoié en Bretagne pour y commander durant sa captiuité, le Comte en fut offensé, en eut querele auec le Prince, & iamais depuis ils ne furent bien ensemble. XVI. Prise du Comte de Soissons par le D. de Mercœur.

Or le Roy de Nauarre estoit desia à Chasteau-dun lors que le Roy reuint de Poictiers à Tours: où il l'alla trouuer, afin de l'accompagner deuant Paris, & suyuant leur premiere resolution, y commencer & finir la guerre. Car l'armée estrangere leuée par Sancy s'en venoit aussi de ce costé-là à grandes iournées, le Duc de Longueuille l'aiant desia iointe auec ses troupes victorieuses du Duc d'Aumale. XVII. Le Roy marche droit à Paris.

D

Les deux Rois s'auançans donc droit à Paris, attaquerent Gergeau, pour incommoder Orleans, & l'emporterent d'assaut. Ialange, qui en estoit Gouuerneur pour la Ligue, y fut fait prisonnier, & apres pendu & estranglé pour auoir refusé de rendre la place à son Roy, & s'y estre fait forcer par vne extreme obstination en sa felonnie. Hoeillez frere de Montcassin fut tué à l'assaut à la teste du regiment de Picardie. XIIX. Prend Gergeau.

Pluuiers fut enleué d'emblée sans resistance: & ceux d'Estampes, aiant debatu & les faux-bourgs & la ville, furent forcés par tout par les Roiaux: & les Officiers du Roy & Magistrats politiques auteurs de la rebellion furent punis du dernier supplice, & mesmes Sainct-Germain, Gouuerneur de la Citadelle, qui auoit eu l'honneur d'estre page du Roy, fut pendu & estranglé, quoy que gentilhomme. XIX. Pluuiers & Estampes.

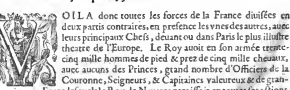
XX. Et Pôtoiſe. De là ſa Majeſté alla prendre ſon logement à Poiſſy, & fit attaquer Pontoiſe, fortifiée d'vne groſſe garniſon de plus de deux mille hommes, ſoubs Charles de Neufuille ſieur d'Alincour, fils de Villeroy, lequel n'agueres s'eſtoit declaré ouuertement pour la Ligue. Le ſieur d'Autefort, gentil-homme Limoſin, courageux & hardi, eſtoit auſſi dans la place. La baterie fut continuée durant prez de trois ſepmaines: les aſſiegés ſe defendans vigoureuſement, & reparans les breſches auec beaucoup de diligence. Mais Autefort aiant eſté tué d'vne arcbuſade le XII de Iuillet, & les defenſes eſtant abbatuës, la place fut renduë au Roy douze iours aprés par vne compoſition honorable. A L'an de Christ. 1589.

XXI. Reçoit le ſecours étranger. Le iour auant la reddition de Pontoiſe, l'armée eſtangere leuée par Sancy arriua au camp du Roy; en laquelle lon compta dix mille Suiſſes, deux mille Lansknets, & quinze cens Reiſtres, outre deux mille hommes de pied, & douze cens cheuaux des troupes du Duc de Longueuille. Iamais homme ne fut plus loüé de ſon Roy que Sancy de Henry: lequel ſans doubte eût recognu ce grand ſeruice par de tres-ſignalés bien faits, ſi le mal-heur de la France n'eût ſi toſt tranché le fil de ſa vie.

XXII. Les Ducs de Mayenne & de Nemours dans Paris. Le Duc de Mayenne aiant fait bruit de leur aller à l'encontre pour les combatte, s'arreſta à Montereau-Faut-Yonne, qu'il reprit peu de iours apres que le Duc d'Eſpernon s'en eſtoit ſaiſi pour le Roy. De-là il retourna à Paris pour raſſeurer les Pariſiens, qui commençoient à ſouffrir beaucoup depuis l'arriuée de l'armée roiale és enuirons de leur ville. Le Duc de Nemours, qui auoit coſtoyé auſſi ce ſecours eſtranger ſans l'attaquer, vint fondre dans Paris auec quatorze à quinze mille combatans, qui apportetent plus d'incommodité que de confort à cete grande ville, où deſia il y auoit grande neceſſité de viures. B

Le Roy Henry III eſt aſſaſsiné par vn Moine. Son treſpas. Ses eloges.

I. Forces du Roy. II. Forces de la Ligue. III. Bonne eſperance de ſa Majeſté. IV. Qui ſe loge à Sainct-Cloud. V. Qui eſtoit Iaques Clement. VI. Impoſtures de Monlsard. VII. Iaques Clement vient à Sainct Cloud. IIX. Eſt interrogé par la Gueſle. IX. Refuſe d'expoſer ſa creance à autre qu'au Roy. X. Son aſſeurance. XI. Bleſſe le Roy à mort. XII. Eſt tué. XIII. Notable aduis donné au Roy par le Palatin. XIV. Pieuſe priere du Roy. XV. Sa declaration ſur ſon obeiſſance à l'Egliſe. XVI. Sa Chreſtienne diſpoſition à la mort. XVII. Son treſpas. XIIX. Certificat de ſa fin Chreſtienne. XIX. Son âge & durée de ſon regne. XX. Ses eloges. XXI. Ses defauts excuſés. XXII. Son zele enuers ſa Religion. XXIII. Son ſoing pour la conuerſion du Roy de Nauarre. XXIV. Sa charité enuers ſes proches. XXV. Comment le Nauarrois ſe comporta à la mort du Roy. XXVI. Deuoir de Benoiſe enuers le corps du Roy ſon maiſtre. XXVII. Anniuerſaire par luy fondé. C D



I. Forces du Roy. VOILA donc toutes les forces de la France diuiſées en deux partis contraires, en preſence les vnes des autres, auec leurs principaux Chefs, deuant ou dans Paris le plus illuſtre theatre de l'Europe. Le Roy auoit en ſon armée trentecinq mille hommes de pied & prez de cinq mille cheuaux, auec aucuns des Princes, grand nombre d'Officiers de la Couronne, Seigneurs, & Capitaines valeureux & de grande experience. Entre leſquels le Roy de Nauarre paroiſſoit en toutes ſes actions & mouuemens, comme vn Mars auec vne ſur-eminence majeſtueuſe.

A L'infanterie de la Ligue n'estoit pas inferieure en nombre à la roiale: mais sans doute elle l'estoit en discipline & en courage : & sa cavalerie cedoit en tout à l'autre. L'armée du Roy excelloit pareillement en bons & signalés Capitaines & en nombre de Seigneurs de marque : la presence desquels (& notamment des deux Rois) estoit vn poignant aiguillon d'ambition à la Noblesse & à tous les gentils courages. II. Forces de la Ligue.

L'an de Christ 1589

Ces auantages faisoient promettre au Roy vn tres-heureux succés de ses affaires. Car si l'armée de la Ligue avoit la hardiesse de venir à la bataille, par raison & par toutes apparences humaines il deuoit emporter la victoire. Et si elle demeuroit renfermée dans Paris, il falloit qu'elle mourust de faim dans peu de iours : & que par necessité il arriuât du desordre entre les Parisiens & les estrangers sur la distribution des viures. III. Bonne esperance de sa Majesté.

Sur cete asseurance sa Majesté s'estoit resolüe de serrer de plus prez cete grande & populeuse cité : & à cet effect s'en vint loger à Sainct-Cloud petite ville à deux lieües de Paris, où il y a vn pont de pierre grandement commode pour le passage de la riuiere de Seine. Il y eut de la resistance à l'entrée du pont: mais quelques volées de quatre canons que sa Majesté y fit rouler dissiperent incontinent & firent euanoüir ceux qui auoient fait contenance de le vouloir defendre. Le Roy donc y prend son logement, mais helas! logement funeste: auquel bien-tost son ame sera separée de son corps par la main parricide d'vn Moine execrable. IV. Qui se loge à Sainct Cloud.

B

Cet auorton d'Enfer auoit vn nom mal-conuenable à son naturel, & moins encore à cete action, à sçauoir Iaques Clement. Il estoit natif du bourg de Sorbone prez de Sens, de l'Ordre des Iacobins, si vn homme si desordoné peut auoir fait profession dans quelque Ordre. Apres auoir fait son nouitiat au Conuent des Iacobins de Sens il estoit venu dans celuy de Paris. Il estoit melancholique & malicieux, & auec cela n'aiant point de letres, sa conuersation en estoit d'autant plus rude & brutale. Comme en cetemps-là le nom de Henry III. estoit l'objet des inuectiues ordinaires des autres Moines, voire de tout le peuple de Paris, cet excrement de Conuent âgé d'enuiron trente ans, disoit souuent qu'il le tueroit de son couteau. Mais qui eut pensé qu'il en deût venir à l'execution? Neantmoins il s'y resolut par l'induction du Diable. V. Qui estoit Iaques Clément.

C

Aucuns ont escrit qu'il communiqua son dessein au Pere Bourgoin Prieur de son Conuent. Monliard, qui a rencheri sur les impostures de Iean de Serres en continuant son Inuentaire, escrit qu'il communiqua son projet au Pere Commolet & autres Iesuistes, aux chefs de la Ligue, aux principaux des Seze, & des quarante de Paris. Le Lecteur non passionné pourra iuger de ce sot annaliste : & s'il y a de l'apparence que le Moine se communiquant à tant de personnes, son dessein eût demeuré secret. Aussi impertinente est la circonstance qu'il y adiouste, qu'incontinent apres qu'il fut parti de Paris on mit en prison plus de deux cens des principaux bourgeois pour seruir d'ostage de la vie du Moine. Le President de Thou escrit qu'on n'en arresta que cent, & luy-mesme & tous les Historiens remarquent que ces emprisonnemens furent faits le iour precedent, & la vraye cause en fut le soupçon que les ligués auoient qu'ils se saisissent de quelque porte pour introduire le Roy dans la ville. VI. Impostures de Monliard.

D

Quoy qu'il en soit le parricide sortit de Paris le dernier iour de Iuillet & s'en vint à Sainct Cloud. Estât arresté par les gens de guerre dont les aduenues estoient pleines, & interrogé par eux d'où c'est qu'il venoit, & pour quelles affaires : il respondit qu'il venoit de Paris : qu'il auoit vne lettre pour le Roy, & des choses importantes à dire à sa Majesté de la part de ses meilleurs & plus fideles seruiteurs grandement affligés par la Ligue. VII. I. Clement vient à S. Cloud.

Les soldats l'emmenans dans Sainct-Cloud rencontrerent le sieur de la Guesle Procureur general au Parlement de Paris (qui s'estoit retiré auprez de sa Majesté) & le laisserent à sa conduite. La Guesle l'aiant interrogé, il luy fit la mesme responce qu'aux soldats : & de plus luy exhiba vn billet escrit en letre Italique, qu'il disoit luy auoir esté baillé par le sieur de Harlay premier President de Paris, qui estoit prisonnier dans la Bastille, pour le donner au Roy : & de fait la letre estoit assez semblable à celle du President, comme la lettre Italique est IIX. Est interrogé par la Guesle.

aisée à contrefaire. Le billet contenoit ces mots: *Sire ce present porteur vous fera entendre l'estat de vos serviteurs, & la façon de laquelle ils sont traictés, qui ne leur oste neantmoins la volonté & le moien de vous faire tres-humble service, & sont en plus grand nombre que vostre Majesté peut-estre n'estime. Il se presente vne belle occasion, sur laquelle il vous plaira faire entendre vostre volonté, suppliant tres-humblement vostre Majesté de croire ce present porteur en tout ce qu'il vous dira.* A

L'an de Christ, 1589.

IX. Refuse d'exposer sa creance à autre qu'au Roy.

La Guesle voiant que ce billet portoit creance, l'interrogea exactement sur la cognoissance qu'il auoit auec le sieur de Harlay, sur les moiens qu'il auoit tenus pour entrer dans la Bastille & luy parler. Il respondit pertinemment à tout: & quant à sa creance il refusa de l'exposer qu'au Roy seul, suyuant le commandement qu'il en auoit. Il dit seulement que bien que le iour precedent grand nombre de bons seruiteurs du Roy eussent esté emprisonnés dans Paris, il y en restoit encore assez pour luy faire vn tres-notable seruice.

X. Son asseurance.

Le Roy qui estoit allé vers Paris, n'estant reuenu que sur le soir, la Guesle luy fit entendre ce qu'il auoit appris du Moine: & sa Majesté luy commanda de le luy emmener le lendemain au matin. Luy donc qui ne se fût iamais persuadé que l'habit d'vn Religieux eust couuert vn si execrable parricide, s'imaginant neantmoins que ce pouuoit estre vn espion, le donna en garde aux siens auec commandement d'espier ses paroles & ses mouuemens. Le traistre soupa de bon appetit auec eux: & vn de ceux qui seoient à table luy aiant dit que le bruit estoit qu'il y auoit six Religieux de son Ordre qui auoient conjuré contre la vie du Roy, il repartit froidement & sans changer de couleur qu'en toutes compagnies il y en auoit de bons & de mauuais. S'estant couché il reposa de bon sommeil toute la nuict, & dormoit encore au matin à l'heure que la Guesle le fit appeller pour l'aller presenter au Roy. L'aiant derechef interrogé, il le trouua ferme & resolu en tout ce qu'il luy auoit dit le iour precedent. B

XI. Blesse le Roy à mort.

Les voila donc appellés dans la chambre du Roy sur les sept heures du matin, ainsi que sa Majesté estoit sur sa chaire. La Guesle luy aiant presenté ce monstre infernal, le bon Roy se leuant tout desbraillé, l'intertogea gracieusement sur le mesme subjet qu'auoit fait la Guesle, & en eut la mesme response. Il leut en suite le billet, & trouuant qu'il portoit creance fit approcher l'assassin pour luy parler à l'oreille: mais le traistre se lança sur luy & luy plongea son couteau dans les entrailles par le petit ventre. C

XII. Est tué.

Le sieur de Belle-garde Grand-Escuyer, la Guesle, & du Halde, qui estoient presens, virent soudain jalir le sang de la playe, & ouïrent le Roy s'escrier: *Ha mal-heureux! que t'auois-je fait pour m'assassiner ainsi?* Et sa Majesté-mesme arrachant de sa main le couteau de son ventre, (qui fut suyui des boiaux) en frappa le parricide sur le front: & la Guesle voiât qu'il se tenoit ferme à genoux, & craignant qu'il eût encore quelque arme pour offenser le Roy, luy donna du pommeau de son espée contre l'estomach & le renuersa. Aucuns des ordinaires accourans au bruit ietterent ce monstre dans la ruelle du lict, l'assommerent, nonobstant que la Guesle fit ses efforts de l'empescher, criant qu'il estoit necessaire de sçauoir de luy qui estoient ses complices. Aubigné escrit calomnieusement qu'il fut tué par la Guesle mesme. Ce qui eust esté vn assez fort argument pour le faire mourir ignominieusement: estant certain que les auteurs des assassinats des Princes ont accoustumé d'vser de cete precaution pour leur salut, d'auoir des personnes apostées pour assassiner sur le champ les assassins mesmes: & luy-mesme le tuant se fut monstré d'autant plus coulpable. Le corps du parricide fut tiré à quatre cheuaux, puis bruslé, & les cendres iettées dans la riuiere. D

XIII. Notable aduis dóné au Roy par le Palatin.

Le Roy ainsi blessé fut mis sur son lict: & les Medecins & les Chirurgiens iugerent au premier appareil que sa blessure n'estoit pas mortelle: & mesmes de ce qu'il rendit vn lauemêt sans point de sang. A raison dequoy il fit soudain escrire aux Gouuerneurs des Prouinces & bonnes villes du Roiaume, & aux Princes voisins qu'il auoit esté blessé par vn Moine assassin suscité par les Ligueurs: mais que Dieu luy auoit fait la grace que la blessure n'estoit pas dangereuse. Cet aduis pouuoit retenir les fideles subjets dans le deuoir, & rendre odieuse la cause & le procedé des rebelles. C'est chose notable que le Roy aiant enuoié le sieur de Batadat gentil-homme Condomois à Rodolphe Electeur Palatin deux

A ou trois mois auant ce mal-heur, le Palatin le chargea d'aduertir sa Majesté de se garder d'vn Moine.

L'an de Christ. 1589. Vn accident estrãge n'empescha pas que suyuant la loüable coustume des Roys tres-Chrestiens, sa Majesté n'oüit la Messe ce iour-là : & pour cet effect, vn autel portatif fut dressé prez de son lict : & le Prestre leuant la saincte-sacrée Hostie, elle dit assez haut ces paroles : *Seigneur mon Dieu, si vous cognoissez que ma vie soit vtile & profitable à mon peuple & à mon Estat que vous m'auez mis en charge, conseruez moy & me prolongez mes iours : si non, mon Dieu, dispesez comme il vous plaira de ce corps, & receuez mon ame en vostre Paradis, vostre volonté soit faite.* XIV. Pieuse priere du Roy.

Pour se reconcilier plus estroitement à Dieu il voulut faire sa confession : apres laquelle Estienne Bologne son Chappelain ordinaire, auant luy donner l'absolution luy remonstra, que le bruit auoit couru que le Pape auoit enuoié en France vn Monitoire contre sa Majesté sur la mort du Cardinal de Guise, & emprisonnement du Cardinal de Bourbon & Archeuesque de Lyon : par lequel Monitoire sa Saincteté lioit les mains à tous Prestres pour luy donner l'absolution, mesmes en l'article de la mort, si sa Majesté ne se disposoit à obeïr aux decrets de l'Eglise. Le Roy respondit pieusement : *Ie suis le fils aisné de l'Eglise Catholique Apostolique, Romaine, & veux mourir tel.* Et le Chapelain luy donna son absolution sur cete soussmission filiale, qui presupposoit obeïssance. XV. Sa declaration sur son obeïssance à l'Eglise. B

Aiant passé assez doucement le reste de la iournée, il commença sur le soir à sentir de grandes tranchées, qui furent suyuies de conuulsions auec des douleurs extremes : lesquelles se redoublans encore sur les onze heures, il fit reculer les Medecins du corps pour appeller ceux de l'ame, & implorant la misericorde de Dieu auec vne parfaite contrition de ses fautes passées, receuoit auec vn merueilleux contentement les consolations spirituelles. Il dit en Latin, *In manus tuas Domine commendo spiritum meum* : Et en suite le Pseaume, *Miserere mei Deus &c.* Et comme il auoit de la peine à l'acheuer, aucuns des assistans l'interrompirent pour luy remonstrer que la perfection Chrestienne consiste à pardonner à ses ennemis, luy demanderent s'il vouloit leur pardonner, & mesmes à ceux qui estoient auteurs de sa mort. *Ouy* (dit ce Roy debonnaire) *ie leur pardonne à tous de bon cœur comme ie veux que Dieu me pardonne.* XVI. Sa Chrestienne disposition à la mort.

C Il desira faire encore sa confession plus exacte que le matin : & les forces luy defaillans auant que d'acheuer il demanda le Sainct-Sacrement de l'Eucharistie pour son viatique : & recommandoit aux assistans d'auoir soin de prier & de faire prier Dieu apres son trespas pour le salut de son ame. En ce bon estat il perdit la parole & en suite l'ouïe, & rendit doucement l'esprit à Dieu sur les quatre heures du matin apres auoir fait deux fois le signe de la Croix de sa main : laquelle sur le troisiesme effort de cete action Chrestienne demeura froide, roide & immobile. XVII. Son trespas.

Et dautant que la Ligue auoit tousiours publié que toute sa deuotion n'estoit qu'hypocrisie, & qu'il fauorisoit les heretiques, plusieurs personnages signalés & dignes de foy qui ne l'abandonnerent iamais depuis sa blessure iusqu'au dernier souspir de sa vie, firent dresser vn certificat des actes de pieté, contrition & penitence qu'il accomplit religieusement és dernieres heures de sa vie & le signerent : à sçauoir, *Charles d'Orleans grand Prieur de France, I. Louis de la Valete Duc d'Espernon, Biron Mareschal de France, Roger de Belle-garde grand-Escuyer de France, François d'O gouuerneur de Paris & de l'Isle de France* : *De Chasteau-vieux premier Capitaine des gardes du corps de sa Majesté* : *Maneu Capitaine des gardes du corps de sa Majesté, Balsac Capitaine des gardes du corps de sa Majesté, Ruzé premier Secretaire d'Estat de sa Majesté* : *Charles du Plessis premier Escuyer de sa Majesté* : *Louis des Parades, Aumosnier ordinaire de sa Majesté, Estienne Bologne, Chapelain ordinaire au cabinet de sa Majesté.* XIIX. Certificat de sa fin Chrestienne. D

Ainsi donc finit ses iours Henry III le II iour d'Aoust MDXXCIX, l'an XXXIIX, X mois & XIII iours de son âge, le XV & deux mois de son regne. Sortant de Paris apres les Barricades pour aller à Chartres & estant prez de S. Cloud, il se retourna vers la grande cité, & apres luy auoir reproché (comme i'ay marqué en son lieu) son ingratitude, il la menaça de sa vengeance. Retournant à Paris & estant à Sainct-Cloud, pour executer ses menaces, & effacer la tasche honteuse de son dernier depart de Paris, par vne entrée triomphante & par la XIX. Son âge & durée de son regne.

punition de ses subjets les plus criminels, Dieu l'appella à soy, se reseruant la vengeance des iniures faites à son Oinct, qui ne les pouuoit venger sans passion auec le peril de son ame. Ainsi Dieu, faisant tout pour le mieux, se ioüe des projets des plus grands Rois de la terre. A

L'an de Christ 1589.

XX. Ses eloges.

Iamais la France n'esprouua vn meilleur Roy que Henry III, si ses subjets eussent conspiré auec luy pour la tranquillité publique. Car il fut doüé de toutes les bonnes & louables conditions qu'on peut desirer en vn grand Monarque. Il fut religieux, deuot, magnifique, genereux, debonnaire, sobre, temperant, eloquent, gracieux, affable, & grandement curieux que la iustice fût sainctement exercée. Il estoit de belle taille, adroit aux exercices du corps, propre en ses vestemens: son geste, son mouuement & ses postures composées de Majestueuse grauité auec beaucoup de bonne grace & bien-seance. Il estima la vertu en toute sorte de personnes: & honora grandement les hommes doctes, leur fit de grands biens, & en esleua aucuns à des dignités releuées. Mais sa liberalité est singulierement recommandable en ce qu'il preuenoit souuent la demande de ceux qui l'auoient bien serui: & qu'il ne donna iamais rien à personne de consideration sans s'excuser de ce qu'il luy donnoit trop peu, & que ses presens ou bien-faits n'egaloient pas son merite. B

XXI. Ses defauts excusés.

Il fut blasmé d'auoir relasché de sa premiere vigueur depuis son retour de Pologne, & de s'estre monstré mol lors qu'il falloit vser seuerement de son autorité souueraine. Car aiant commencé à commander les armes du Roy Charles son frere à l'âge de dix-sept ans, il gaigna deux batailles generales contre les Religionaires: il se trouua à plusieurs combats & rencontres, fit plusieurs beaux sieges, & mesmes eust emporté la Rochelle, sans l'ambition de Charles son frere, qui ne se contenta pas de luy rauir cete occasion de gloire, mais aussi l'enuoia en Pologne. Toutefois depuis son aduenement à la Couronne, il ne chercha plus que le repos & à plastrer les affaires. Ceux qui excusent ce defaut, attribuent cela à son naturel debonnaire. Car aimant ses subjets comme leur pere commun, & voiant la France entierement desolée par la longueur des guerres ciuiles il desiroit leur donner temps de respirer & de se releuer aucunement de leurs miseres. Mais estant jeune & boüillant, & tant seulement frere du Roy il n'estoit pas porté de pareil soin que depuis qu'il fut Roy luy-mesme. Ioint que Charles son frere (bien que vrayement il fût tres-genereux) aiant esté estimé sanguinaire & violent, il desiroit paroistre moderé & pacifique. C

XXII. Son zele enuers sa religion.

Estant parfaitement Catholique il fut si viuement piqué de ce que la Ligue luy imposoit qu'il fauorisoit les heretiques & le Roy de Nauarre, que pour destruire cete calomnie il taschoit de monstrer le contraire par ses deuotions publiques: & ne laissoit pas pourtant d'en faire en secret d'aussi austeres que les Religieux les plus reformés practiquent dans leurs cellules. Il auoit mesmes l'heresie en telle horreur que iamais il ne voulut receuoir aucun Huguenot à son seruice, excepté du Cerceau vn des plus excellens architectes de son temps: lequel il employoit ordinairement au bastiment des Eglises. Neantmoins apres auoir fait tous ses efforts pour le conuertir à la Religion Catholique sans rien gaigner sur cete ame endurcie en son erreur, il le bannit du Roiaume.

XXIII. Son soin pour la cõuersion du Roy de Nauarre.

Quant au Roy de Nauarre il est certain qu'il l'aimoit pour sa vertu, generosité & franchise: mais il le haïssoit à cause de son obstination en l'heresie. De sorte que deux iours auant sa blesseure il dit à ses plus familiers ces mots: *Voics Paris bloqué: i'espere auec l'aide de Dieu que nous y entrerons dans peu de iours. Le Bearnois nous a bien assisté: mais c'est grand cas que ie ne le puis faire Catholique. Si faut-il qu'il s'y resolue, s'il veue que nous viuions en bons freres.* D

XXIV. Sa charité enuers ses proches.

Il eut tousiours la Roine Caterine sa mere en singuliere reuerence, quoy qu'il sceût bien que depuis le trespas du Duc d'Alençon elle fauorisoit de tout son pouuoir les Guises. Il honora aussi le Roy Charles son frere aisné (car il estoit encore enfant soubs le regne de François II) auec toute sorte de sousmission & d'obeïssance. Il cherit fraternellement ses sœurs: mais en fin il haït Marguerite Roine de Nauarre, tant parce qu'elle viuoit mal auec son mari, qu'à cause qu'elle se trouuoit tousiours complice de toutes les conspirations du Duc d'Alençon. Nonobstant tout cela il s'estoit monstré tousiours plus indulgent à leur

A faire grace que seuere à les punir, iusqu'à ce que Marguerite (soit par jeu ou serieusement) porta vne parole d'amour incestueux à la Roine Louïse espouse de sa Maiesté. Car ce bon Roy se sentant offensé au poinct qui offense plus sensiblement les ames genereuses, ne vid iamais depuis de bon œil ce frere ny cete sœur incorrigibles. Et Louïse Princesse tres-chaste & vertueuse oiant cét Infame propos de sa belle sœur, luy ferma soudain la bouche, en luy disant auec vne grande modestie (comme ne le prenant pas pour serieux) *Ie vous prie, ma sœur ayez plus d'agreables railleries,* Neantmoins craignant les artifices de sa malice, elle rapporta au Roy l'effronterie de sa sœur, dequoy il fut tres-sensiblement outré contre elle & contre son frere, & en cherit d'autant plus tendrement Louïse.

L'an de Christ, 1589.

Au demeurant le Roy de Nauarre aiant aduis de la blessure du Roy l'auoit visité le matin: & les Medecins & Chirurgiens asseurans (comme i'ay desia dit) que la blessure n'estoit pas mortelle, il monta à cheual & s'en alla vers Paris pour harceller les ennemis, & pouruoir à leur couper les viures. Estant reuenu sur le soir il visita derechef sa Maiesté: mais la voiant tirer à la mort, il laissa le soing des B consolations spirituelles aux Catholiques, & se retira en son logis pour consulter de ses affaires auec ses plus confidens seruiteurs: ainsi que ie deduiray soubs son regne.

XXV. Comment le Nauarrois se comporte à la mort du Roy.

Le corps du Roy defunct ne pouuant estre encore inhumé à S. Denys, qui tenoit pour la Ligue, fut porté à Compiegne. Le cœur & les entrailles furent enterrées par le soin de Benoise & d'vn Chapelain dans l'Eglise de S. Cloud en vn lieu secret: afin qu'apres le depart de l'armée, qui commençoit à se separer, la Ligue n'y exerçât quelque brutalité; en haine de ce qui auoit esté fait à Blois aux corps du Duc & du Cardinal de Guise.

XXVI. Deuoir de Benoise enuers le corps de son Maistre.

En l'an MDXCIV la Ligue estant esteinte par Henry le Grand, Benoise fonda vn anniuersaire en la mesme Eglise de S. Cloud pour l'ame du Roy son Maistre, & y donna vne Chapelle complete. Il y fit mettre aussi vn Epitaphe pour honorer la memoire de sa Maiesté, & obliger les passans à prier Dieu pour l'ame de ce grand Monarque.

XXVII Anniuersaire par lui fondé.

C

FIN DE L'HISTOIRE DE HENRY III.



TABLE
DES MATIERES
PRINCIPALES, ET DES CHOSES LES PLVS REMARQVABLES
contenuës au regne de Henry III.

A

ABDALA Roy de Fez & de Maroc perfecute ses freres. 88
Abdel-melec & Hamed son frere batard arment contre Muley-Mahamed leur neueu, le defont entierement & le depouillent de ses Estats. 88. 89
mort d'Abdel Melec. 90
isles Açores : leur assiete & denomination : leurs commodités. 95. François, qui y estoient allés pour les conquerir, mal traitez par les Espagnols. 96. 97. 98
de S. Agnan. 103
Aiguesmortes pris par les Religionaires. 26
le D. d'Albe Gouuerneur des Païs-bas pour l'Espagnol y fait heureusement la guerre. 63. 64
quite son Gouuernement & se retire. 64
Alemans qui viennent au secours du Roy de Nauarre. *Voyez* Reistres.
le D. d'Alençon & le Roy de Nauarre arrestez sous bonne garde. 18
leur mauuaise volonté. 19
remis en liberté par le Roy. 23
leurs protestations au Roy. 25
traité de mariage entre le D. d'Alençon & la Roine Elizabeth. 27
ses attentats sur la vie du Roy son frere. 32
ses plaintes qui seruirent de pretexte pour faire Ligue contre le Roi. 32
s'enfuit de la Cour. 33
son Manifeste. *là mesme.*
se ligue auec les Rebelles. 33
secours qui luy vient d'Alemagne. 33. 34
fait trefue. 34
abouchement de la Roine-mere auec luy. 36
apprehension qu'il eut d'estre empoisonné. 36
est fait General de l'armée rebelle. 41
ampliation de son apanage. 42
prend la protection des Païs-bas. 43. & 65. 66
beau mot qu'il dit contre les Huguenots. 43
est fait chef de l'armée du Roy, & prend la Charité & Issoire. 60
appellé par les Païs-bas à leur secours, qui le declarent leur Prince souuerain : y va auec vne armée. 100
chasse l'ennemy de deuant Cambray, & s'en saisit. 100
mariage conclu de lui auec Elizabeth Roine d'Angleterre. 101
va en Angleterre. *là mesme.*
est proclamé Duc de Brabant. *là mesme.*
ses titres. 101
son arriuée és villes de Flandres. 101
coniuration contre lui découuerte. 101. 103
mal satisfait des Estats, outrageusement offensé & en peril de sa vie. 104
se saisit de plusieurs villes en Flandre, & entreprend temerairement sur Anuers : où les François furent mal-menés. 104. 105
sa reconciliation auec les Païs bas. 105
sa retraite en France. 106
son trépas : sa sepulture & ses mœurs. *là mesme.*
Altouiti Florentin, sa mort. 131. 132
Amstelredam ville de Holande prise par les Estats. 66
An Solaire & Bissextil. 84
Anne sœur de Sigismond Auguste, espouse Bathory. 58
Antoine reconnu Roy de Portugal. 93
est contraint de se retirer & cacher par l'vsurpation de l'Espagnol. *là mesme.*
demande en vain le secours de la Roine d'Angleterre. 94
transige auec la Roine mere. 95
secours que luy promet & donne le Roy de France pour conquerir les isles Açores. 95. 96
le secours aiant esté defait, il est contraint de s'en reuenir en France. 97. 98
son trépas, & ses enfans. 98
Anuers mal-traitée des Espagnols. 64
prise par le D. de Parme. 113

sacagée

Table des Matieres.

ſaeagée & deſolée par les meſmes. 65
entrepriſe ſans effet ſur icelle par le D. d'Alençon. 104
Guill. Ardier. 13
Card. d'Armagnae. 25
Armée nauale d'Eſpagne, eſpouuentable. *Voyez* Eſpagnols.
B. d'Arros defait. 81
Aſſemblée des Rebelles Religionaires à Niſmes & à Baſle en Suiſſe. 81
Aſſemblée generale des Egliſes pret. ref. à Montauban. 110
Aſſemblée des Eſtats generaux. *Voyez* Eſtats.
Aſſemblée à la Rochelle : & ſa requeſte impertinente au Roy. 177.178
d'Aſſonuille. 355
Vic d'Aubererre. 127
D. d'Aumale, entrepriſe ſur Bologne, ſans effet. 116 142
D. d'Aumale 151. leue le ſiege de Boulogne. 167
defaite entiere de ſes troupes deuant Senlis, lui s'eſtant ſauné. 196
le Mareſchal d'Aumont. 78.195
Auneau. *Voyez* Reiſtres.

B

duché de BAr cedé par le Roy au D. de Lotraine. 31
Baraut. 137.143
Barieades de Paris. 159
Baſſompierre. 35.141
Bathory eleo Roy de Pologne. 39
Beauuais Montfermier. 61
Bellegarde fait Mareſchal de France. 23
aſſiege Liuron auec vn mauuais ſuccés. 25
eſt hai de la Roine-mere, *là meſme.*
aſſiege Montpellier. 62
ſes menées auec le Roy de Nauarre & le D. de Sauoie. 76.77
ſa reconciliation auec le Roy, & ſa mort. 77
Bellieure. 6.12.14. banni de la Cour. 169
Benoiſe : ſon deuoir enuers le corps du Roy Henry III. 203
Benon pris & repris. 30
de Beinay. 143
Beze. 35
Bins pris par force par les François. 68
Birague, Chancellier. 31.34.35. ſa harangue en l'aſſemblée des Eſtats à Blois. 52. eſt fait Cardinal. 71
ſon treſpas. 86
de Biron. 61. Lieutenant du Roy en Guienne, y fait la guerre au Roy de Nauare. 69.80.81
offenſe la Roine de Nauarre. 82
ſe rompt la cuiſſe d'vne cheute de cheual. *là meſme.*
va trouuer le D. d'Alençon en Flandre. 104
vient à la Cour apres les Eſtats de Blois. 192. 193
Biſſexte & Biſſextil. 85
S. Blancard. 105
Blois. *Voyez* Eſtats.
Bodin. 56
Bologne ne voulut iamais eſtre de la Ligue. 116. 142
le Card. Boncompagne. 17
le C. de Boſſu : ſon trépas. 68
le C. Bothuel d'Eſcoſſe, eſpouſe la Roine. 136.
eſt ſoupçonné de la mort du Roy Henry. *là meſme.*
D. de Boüillon. 149. ſa mort. 154
Duché de Boüillon : eſtat d'iceluy. 155
Fr. de Bourbon P. Daufin d'Auuergne. 100
le Card. de Bourbon : ſon Manifeſte, ſur le fait de la Ligue. 315
ſon droit ſur la Couronne. 168
Bourdeaus: les Bourdelois refuſent l'entrée de leur ville au Roy de Nauarre. 44
de Brienne. 35
de Briſſac. 96. *& ſuiuant.*
Broüage pris par les Religionaires. 44.52
aſſiegé par le D. de Mayenne ſe rend à compoſition. 61
Brulart banni de la Cour. 169
Bucentaure. 86
Buſſy d'Amboiſe. 33
ſa mort. 77

C

CAhors priſe par les Religionaires. 80
Calendrier reformé par le Pape Gregoire XIII. 84
à quoy vtile cete reformation. 85
elle appartenoit au Pape, non à l'Empereur. 85. 86
reformation precedente attribuée à Iules Ceſar. 85
Calais priſe par les Anglois. 1
Caluiniſme : ſon commencement & progrés en France. 3.4
Capitulation étrange. 64
de Capres. 68
Carancy. 128
Carmagnole priſe par le D. de Sauoie. 179
le D. Caſimir. 39. 54. s'intereſſe auec les Religionaires de France. 57
va au ſecours des Eſtats. 67
ſe retire en Alemagne. 69
Caſtillon ville ſur la Dordogne. 137
Catholiques mal traités en Bearn. 70
de Caumont. *Voyez* D. d'Eſpernon.
Anne de Caumont enleuée. 128
duel de Biron & de Caranci pour ſon ſujet. 128
Cerillac. *Voyez* C. de Bellin.
la Charité priſe par compoſition. 60
Charles V, Charles VI, Charles VII, Charles IIX, Charles IX } Eſtat du Roiaume apres ſa mort. *Voyez* Henry III. } Eſtat de la France ſous ces Rois. 2. 3. 4.
Charles I. Roy de Nauarre. 2
Chaſteté : hiſtoire tragique. 67
Chaſtillon. 62. 149. 151. 154
la Chaſtre. 153
Chaulard. 152
Chemeraut. 13. 41
C. de Chiuerny. 17.27
Garde des Seaus. 71
banni de la Cour. 169

Citadelle de Lyon rasée. 115
Clauius Iesuite, grand Mathematicien. 84
I. Clement de l'Ordre des Iacobins, assassine le Roy Henry III à S. Clod. 199. 200
Clergé de France assemblé à Melun: ses propositions au Roy sans effet, & l'accord qu'il fit au Roy. 78
de Cletuanr. 34. 139
Comete horrible. 62
le P. de Condé remüe tout pour la guerre. 19
ses menées en Alemagne contre le Roy. 31
n'approuue point vne tresue accordée auec le Duc d'Aleçon. 35
amene l'Estranger en France. 39
mécontentement qu'il reçoit des habitans de Peronne. 42
tâche de porter le Roy de Nauarre à la guerre. 44
son entrée à S. Ian-d'Angely: puis se saisir de Broüage. là mesme.
se reconcilie auec les Rochellois. là mesme.
ses plaintes & demandes au Roy. 45
sa réponse aux deputés de l'Assemblée des Estats. 55
recommence la guerre. 57
assiege Saintes sans effet. 60
se reconcilie auec les Rochellois. 61
bien ioyeux d'auoir la paix. 61
surprend la Fere, s'enfuit en Alemagne. 80
repousse le Duc de Mercœur. 123
assiege Broüage sans effet. 123. 124
aoole deuant Angers, où il se trouue en tres-grand danger; se sauue en Angleterre. 124
sa mort, soupçonée de poison. 156
sa femme declarée innocente de cela. là mesme.
conditions dudit Prince. 156
Conference de Nerac pour la paix. 76
Conquernant pris & repris. 59
le P. de Conty. 152
de Cossé. Voyez de Montmorency.
Coustumes de Paris reformées. 83
Saint-Crie bruslé dans vn chasteau. 58
le M. de Sainte-Croix d'vn courage brutal. 97. 98
Crosetre.

D

M. de D'Aooille: va au deuant du Roy Henry au retour de Pologne: sa retraite de la Cour. 17
se ligue auec les Religionaires. 20
sa desfiance du Roy & de la Roine-mere. 23
prend les armes contre le Roy. 26
se ligue auec les Religionaires. 28
sa réponse aux deputés des Estats. 55
se remet aux bonnes graces du Roy. 57
se ligue auec le Roy de Nauarre & le P. de Condé. Voyez de Montmorency.
de Danzy. 36
Daffis Aduocat general. 188
le P. Daufin d'Auuergne fils du Duc de Montpensier. 22
debordement estrange de la riuiere du faux-bourg S. Marcel, à Paris. 77
Des-diguieres: & ses exploits en Daufiné. 125
C. de Donglas. 130
Doel des mignons du Roy. 70
Dufrane. 58
Ant. Du-Pleix sieur de Lecqoes. 76
Guy Du Pleix pere de l'Auteur Mareschal de Camp de l'armée du Roy: son trespas. 81. 84
Duranti premier Presideor. 188

E

Edit d'Vnion. Voyez Vnion, Ligue.
Edits du Roy pour ramener les Religionaires rebelles à leur deuoir. 30
Edit de paix. 42
Edits bursaux. 71. 83. 86. 131
d'Effiat Lieutenant du Roy en Auuergne. 185
Duc d'Elbeof. 151
Elizabeth vefue du Roy Charles IX se retire en Alemagne. 31
Elizabeth Roine d'Angleterre enuoie vne ambassade au Roy Henry: qui traite du mariage d'elle auec le Duc d'Alençon. 87
conjuration contr'elle découuerte. 106
fait mourir la Roine d'Escosse. Voyez Marie, desfaire des Espagnols allans en l'Angleterre. 173. 174
Emanuel Roy de Portugal: ses enfans. 91
Embrion empierté. 86
d'Entragues; negociation du gouuernement d'Orleans. 165. 166
d'Escasseforo. 188
Espagnols: leurs violences & tyrannies és Païs-bas. Voyez Païs bas.
d'Espsrbez. 58
D. d'Espernon accompagne le Roy de Nauarre en sa retraite de la Cour, & le quite. 40
se remet au seruice de sa Majesté. 41
depesché par le Roy vers le D. de Sauoye, où il secourt Bellegarde. 78
Fauory du Roy, qui le fait Duc. 83. 84. 131
est enuoyé par le Roy vers le Roy de Nauarre pour l'exhorter à sa conuersion. 110
visite la Roine de Nauarre. 111
le faut d'Espernon. 112
est fait Colonel general de l'Infanterie. 112
sert le Roy contre la Ligue. 117
est fait Gouuerneur de Prouence, où il prend plusieurs places. 132
retourne en Coor auprés du Roy. 132
bon auis au Roy. 142
épouse la Comtesse de Candale. 141
pourquoy rompit son mariage auec Christierne de Lorraine. 143
est fait Admiral de France. 147
sa dexterité pour le seruice do Roy. 152
prend possession du Gouuernement de Normandie. 147. 157
conspiration des Liguers contre luy. 157. 158
impostures contre lui. 164
haï de l'Archeuesque de Lyon. là mesme.
reuient trouuer le Roy. 165
se retire de la Cour. 165
calomnié enuers le Roy. 169
cause de l'inimitié entre luy & Villeroy. 170
conjuration d'Engoulesme contre luy. 170. & suiuant.

la Ducheſſe ſa femme eſt ſaiſie, ſa magnanimité. 170. 171
autre peril particulier. 172
eſt ſecouru. *là meſme.*
ſa reconciliation auec le Mareſchal d'Aumont. 192
entreprend de defendre Blois contre le Duc de Mayenne. 193
ſa generoſité enuers l'Archeueſque de Lion. 195
d'Eſpeſſes. 12. enuoié en Pologne en qualité de Sur-intendant. 37
Eſtats generaux conuoqués à Blois. 51
deputés des Eſtats deuers le Roy de Nauarre, le Prince de Condé & le Mareſchal de Damilla. 52
la reſolution deſdits Eſtats. 51. 55.56
Eſtats generaux aſſemblés à Blois. 193.194

F

FAbas ſurprend les villes de Baſas & de la Reola. 53
rend Caſters. 126
de Fay. 191
Federic Comte Palatin mauuais traictement qu'il fait au Roy. 6.7
baille ſecours aux Rebelles de France contre le Roy. 33.34
la Fere ſurpriſe par les Religionaires. 80
aſſiegée par le Mareſchal de Matignon. 80.81
le Card. de Ferrare. 35
de Feruaques, 32. priſonnier à Anuers. 105
Fille villageoiſe admirablement vertueuſe & courageuſe. 67
Financiers recherchés & punis par leurs bourſes. 86.87
Flamans. *Voyez* Païs-bas.
Fontenay aſſiegé & emporté d'aſſaut. 21
François I, François II } Eſtat de la France ſous ces Rois. 3.4
le Freſne. 124. 192

G

GAntiers en Normandie. 189
Geneue en la protection du Roy. 78
Gentil, ingenieux. 125
de Gohas: action hardie. 125
Gondrin defait & tuë le C. de Gurſon & deux de ſes freres. 141
des Gordes. 30
Gregoire XIII Pape. 42
ſon trépas. 120
le Gnaſt. 190
Guerre VI 18 *& ſuiu.* } contre les Religionaires.
Guerre VII 57 *& ſuiu.*
Guerre IIX 79 *& ſuiu.*
Guerre IX 121 *& ſuiu.*
Guerre en Poictou. 177
Guiſes. 49.50
Henry Duc de Guiſe va au deuant du Roy au retour de Pologne. 17
partiſan du Roy de Nauarre contre le Duc d'Alençon. 32
deffait les Reiſtres, & Thoré. 34
ſon premier deſſein dans les affaires d'Eſtat. 50
quand commença d'aſpirer à la Royauté. *là meſme.*
ſes deſſeins en la Ligue, des moiens pour y paruenir. 107. *& ſuiuant*
cauſes de la haine du Roi enuers luy. 100
traite auec l'Eſpagnol. 109
s'approche de Paris auec vne armée. 117
fait la guerre au Duc de Buillon: aſſiege Sedan & ſecourt Verdun. 133. treſue entr'eux deux. *là meſme.*
deſauoüe la coniuration des Ligueurs de Paris. 141.142.150
attaque & deffait entierement les Reiſtres à Auneau. 153. *& ſuiu.*
fait la guerre au Duché de Bouillon. 155
vient à Paris contre le commandement du Roy. acclamations des Pariſiens ſuiuies des Barricades. 158. *& ſuiu.*
regente dans Paris. 162
aſſiege Melun, ſans fruit. 162
ſes exeuſes pour les Barricades. 165
va trouuer le Roy à Chartres. 173
mépriſe les aduertiſſemens que l'on luy donne de ſa mort. 180. 181
aſt tué. 181
ſon corps, & celuy du Cardinal de Guiſe ſon frere, brulés. 185
le Card. de Guiſe eſt arreſté, auec l'Archeueſque de Lyon. 181
eſt tué. 182
de Guitry. 194

H

HAmiltons perſecutés. 138
Halot. 123. 124
Hamed reconnu Roy de Fez & de Maroc. 91
Voyez Abdel-Melec.
Harleur aſſiegée par l'Eſpagnol ſe rend à compoſition, mais d'vne façon eſtrange. 64
Haſting. 14
la Haye Lieutenant general au ſiege de Poitiers, homme factieux. 22. 25
ſes perfidies. 29
eſt condamné à mort & executé. 29
de Heez. 62
Henry VI Roy d'Angleterre: ſes auantages ſur la France. 2
Henry grand Prieur de France: ſa mort. 217
Henry Stuard eſpouſe la Roine d'Eſcoſſe, en deuient ialoux. 135
ſa mort eſtrange. 135.136
Henry Cardinal Roy de Portugal. 96
ſa diſpoſition teſtamentaire: & ſon trépas. 93
Henry II: eſtat de la France ſous luy. 3
Henry III: brieſue deſcription de ſon regne, & de ſes malheurs. 4.5
ſon depart de France pour aller en Pologne. 6
paſſe au Palatinat, en grand haſard de ſa perſonne, 6. de meſme à Francfort. 7
eſt receu honorablement à Mayence, & des Princes Alemans. *là meſme.*
ſon arriuée en Pologne. 7
ſon entrée à Cracouie: ſon ſacre & couronnement. 8

refuse de iurer le libre exercice de l'heresie. 8
les Polonois l'ont en admiration. 8
est visité de plusieurs ambassades. 9
reçoit la nouuelle du trespas du Roy Charles son frere. 9. & *suiuant.*
sort de Cracouie: & ses auentures. 13
ruse qui deceut le Senat de Pologne. 14
poursuiui des Polonois gaigne l'Autriche. 14
est atteint par le Comte de Tancy son Chambellan. *là mesme.*
est fort bien receu de l'Empereur: & pourquoy. 15
est visité de Rodolphe Roy de Boheme, & honoré de l'Archiduc Charles. 16
sa reception tres magnifique à Venise. 16
est visité de la part du Pape, & par les Potentats d'Italie. 17
Princes & Seigneurs François qui allerent des premiers au deuant de luy. *là mesme.*
sa liberalité enuers le Duc de Sauoye. 18
son arriuée en France. 23
sa response aux demandes des Religionaires. 23
vient à Lyon. 24
se resout à la guerre. 24
regle sa maison. *là mesme.*
descend à Auignon. 25
fait assieger Liuron, & leuer le siege. 25
s'enroolle aux Penitens d'Auignon. 26
recherche la fille du Roy de Suede en mariage. 27
deuient amoureux de Loüise de Lorraine, l'espouse. 27. 28
son sacre & couronnement. 28
son entrée à Paris. 28
Responce aux demandes des Religionaires. 29
tasche de les remettre en leur deuoir par la douceur. 30
cession du Duché de Bar au D. de Lorraine. 31
se resout de faire mourir le D. d'Alençon sur la deffiance qu'il l'auoit empoisonné, sans effet. 32
se fortifie contre les menées du P. de Condé 35
tasche de satisfaire les Polonois. 36. 37
accorde la paix aux Princes & aux Religionaires rebelles. 41. 42
exemple de sa pieté. 45.
se declare chef de la Ligue. 49. 52
enuoie vers les Princes Protestans. 59.
met deux armées sur pied contre les Religionaires. 59. 60
leur donne la paix. 61
diuers iugemens touchant ses deuotions. 75.
dresse deux armées contre les Religionaires. 80
institue des Penitens blancs. 86.
sa haine enuers le Duc de Guise. 110
est calomnié par la Ligue. 112
prend l'Ordre de la Iartiere. *là mesme.*
fait vn Edict contre la Ligue. 116
sa response au Manifeste du Card. de Bourbon. 117
arme contre la Ligue. 117
fait vn Edict en sa faueur & le iure. 118
paroles seueres aux chefs des Ordres de l'Estat. 118. 119
responce aux Ambassadeurs estrangers, qui s'interposoient pour les Religionaires. 131
sa negligence preiudiciable à l'Estat. *là mesme.*
se pique contre le D. de Guise. 133
diuise ses forces en trois armées. 142
mal satisfait du D. de Ioieuse. *là mesme.*
bon ordre pour ruiner l'armée estrangere de Suisses & Alemans venus en France. 150
coniuration contre sa personne. 150
defend au D. de Guise de venir à Paris. 156
conspiration contre sa personne, & pouruoit à sa seureté. 157. se resout à faire tuer le D. de Guise. 158. discours entre l'vn & l'autre. 158. sort de Paris lors des Barricades, & s'en va à Chartres. 159, 160. pardonne aux Parisiens. 163. ses protestations. 164 depute des Commissaires par le Royaume. *là mesme.*
ne veut retourner à Paris. 167
iure l'Edict d'Vnion. 168
declare le Cardinal de Bourbon successeur de la Couronne. *là mesme.*
dresse deux armées contre les Huguenots. 168
commande de saisir le Duc d'Espernon. 170
deffiãce entre sa Majesté & le Duc de Guise. 173
fait assembler les Estats à Blois. 173
ses artifices pour contenter les Estats. 176
sa harangue aux Estats de Blois. 176
proteste d'oublier le passé. 177
iure sur le S. Sacrement sa reconciliation auec le Duc de Guise. 178
fait tuer ledit Duc. 180. 181
porte les nouuelles de sa mort à la Roine-mere. 182
est en grandes transes. 184
tasche de contenter le Duc de Mayenne. 186
se retire de Blois à Tours. 190
recherche le Duc de Mayenne. 191
traite auec le Nauarrois. *là mesme.*
est secouru d'argent par le Duc de Toscane. 191.
Monitoire du Pape contre le Roy. 192.
en danger dans Tours. 194-195
se resout d'assieger Paris. 196
Poitiers luy refuse l'entrée. *là mesme.*
marche droit à Paris, & prend plusieurs villes. 197
est tué à Saint-Cloud. 200. 201
sa declaration sur son obeïssance à l'Eglise 201
ses eloges: son zele enuers la Religion: son soin pour la conuersion du Roy de Nauarre. 202
Henry IV Roy de Nauarre est arresté. *Voyez* Duc d'Alençon.
se retire de la Cour & s'enfuit. 40
abjure la Religion Catholique. 41
deuient suspect aux Rochellois. 42
ses plaintes contre le Bourdelois. 44. 45
sage responce aux deputés, qui luy furẽt enuoiés par l'assemblée des Estats. 55
traité de paix auec luy. *là mesme.*
se saisit de plusieurs villes. 57. 58
conclud la guerre auec les Religionaires, 76. 77
les Ministres l'empeschent de se conuertir. 111
sa responce au D. d'Espernon, que le Roy luy auoit enuoié sur ce sujet. *là mesme.*
traite auec l'Espagnol. 111. 112
hardi repart au Roy. 113
respond au Manifeste du Cardinal de Bourbon. 119

sa responfe aux Ambaſſadeurs du Roy. 120
eſt excommunié par le Pape, *là meſme.*
fait vn Edict tout contraire à celuy du Roy. 120
iure vne Ligue auec le P. de Condé & le Duc de Montmorency. 120
l'entrepriſe du Duc de Mayenne for ſa perſonne, ſe ſauue à la Rochelle. 127
perilleuſe action à Euſe, qu'il ſaiſit. 129
implore le ſecours eſtranger. 130
reſponſe à la Roine-mere auec obſtination. 133
prend quelques places dans le Poictou. 140
gaigne la bataille à Coutras. 145. 146. 147
pourquoy ne va point au deuant des Reiſtres. 148
prend Niort. 177
fait treſue auec le Roy. 191
le vient trouuer à Tours. 193
comment il ſe comporte en la mort du Roy Henry III. 203
le Vic-Herrin. 137
de Humieres chef de la Ligue en Picardie. 46
Huraud, *Voyez* Chiuerny.

I

IAn : ſon infortune aupres de Poitiers, eſtant pris priſonnier. 1
Ieſuiſtes calomniés. 188
Iſle de Ré, *Voyez* Ré.
Imbert. 58
Dom Ioan d'Auſtriche Gouuerneur des Païs-bas. 65
ſon treſpas. 68
Ioieuſe erigé en Duché & Pairie. 83
D. de Ioieuſe eſpouſe Marguerite de Lorraine. *là meſme.*
ſert le Roy contre la Ligue. 117. 131
grand fauori du Roy. 131
ſes exploits en Auuergne, *là meſme.*
a charge de combatre le Roy de Nauarre. 142
traite cruellement les Religionaires. 144
eſt defait & tué à Coutras. 145. 146
ſa pompe funebre. 147
Iournée de Coutras. 145. 146
Iournée de Crecy. 1
Iournée de Saint-Aubin. 3
Iournée de Fournoüe. *là meſme.*
Grands-Iours à Poictiers. 83
Iſſoire pris d'aſſaut. 60

L

LAndereau. 30. 96. 98
L. des Landes 60
Langoiran. 58
Lanſac conducteur d'armée nauale pour le Roy. 61
Larchant. 180. 181
Lardimalié. 81
Laual : treſpas de ſes quatre freres en meſme tẽps. 128
Lauerdin. 58. 119. 131. 145
Laugnac. 181
de Leberon. 112
le C. de Lenox Viceroy d'Eſcoſſe. 138
Ligue des Catholiques Mal-contens. 59
des Religionaires auec eux. 24. 28. 32. *& ſuiu.*

renoüée, ou lon conuie les eſtrangers. 57
Ligues particulieres en Picardie ; & de la Nobleſſe en Poictou. 46
Ligue generale des Catholiques par tout le Roiaume : pretexte, & le formulaire d'icelle. 46. 47
defenſes d'icelle contre les calomniateurs. 48
elle ne fut approuuée du Pape, Gregoire XII. 49
approuuée du Roy par conſideration d'Eſtat. 49. 50. 79
murmure d'icelle. 76
plauſible en ſon origine. 107
met vne armée ſur pied. 114
ſes artifices. 135. ſe ſaiſit d'aucunes villes, & ſon entrepriſe ſur Marſeille, rompuë. *là meſme.*
puiſſante en Picardie & en Champagne. 115. 116
ſes demandes au Roy : qui fait vn Edit en ſa faueur. 118
aſſemblée de ſes Chefs à Nancy. & leurs demandes au Roy. 155. 156
Ligueurs les plus zelés de Paris, & leur contribution. 116
ſolicitent les autres villes. *là meſme.*
leur conſpiration deconuerte par le Roy. 140
deſauoüés & blamés par les plus ſages, autoriſés par le Duc de Mayenne. 141
autre coniuration contre ſa Majeſté, empeſchée par le Duc de Guiſe. 150
autre, horrible conſpiration contre le Roy. 157
conſpirent contre le Duc d'Eſpernon. 157. 158
leurs excuſes au Roy, qui leur pardonne. 163
diuiſion entre les chefs. 187
Ligue contraire à celle des Catholiques. 112. 113. 121
Duc de Longueuille defait le Duc d'Aumale. 196
le Cardinal de Lorraine : ſes proteſtations au Roy auant ſa mort. 26
ſes mœurs & conditions. *là meſme.*
affectionné de la Roine-meſme. 26
ſon treſpas. *là meſme.*
Marguerite de Lorraine. 83
Loüiſe de Lorraine fille du C. de Vaudemont eſpouſe le Roy Henry III. 27. 28
cauſe de ſa ſterilité. 28
Louis XI, eſtat de la France ſous luy. 2
de S. Luc : valeureux exploits. 123
eſt aſſiegé dans Broüage. 123. 124
memorable action. 147
Lucas 60
Luines. 43. 44
Luſſan. 58
Luſignan aſſiegé & pris par compoſition. 21
Fr. de Luxembourg mécontent du Roy. 28

M

S. MAcaire. 18
Saint-Maigrin, aſſaſſiné. 71
Malicorne. 177
Mandelot. 115
Manducage. 61
Manifeſte du Card. de Bourbon, & la reſponſe. 115. 117. 159
Mansfeld. 31

Matan se rend à composition. 60
Marguerite Roine de Nauarre. 23
passionnée pour le Duc d'Aleoçon, son frere. 32. 33. 65. 66
est commandée d'aller auec son mari, qu'elle aime contre le Roy, son frere. 69. 70
Marie Roine d'Escosse. 134
épousa le Roy François II. 134. 135
son droit sur l'Angleterre. 135
est troublée par les Puritains d'Escosse, *là mesme.*
se remarie à Henry Stuard, duquel elle eut vn fils. 135
met le gouuernement de l'Estat entre les mains de Bothuel: qu'elle espousa, *là mesme.*
est soupçonnée de la mort de Henry Stuard, & arrestée prisonniere. 135. 136
se sauue: & vaincuë en bataille s'enfuit en Angleterre. 136
est confinée en prison & accusée, & declarée innocente. 137
pressée d'espouser le Duc de Northfolk, ce qui ne fut pas, *là mesme.*
est derechef calomniée & condamnée à mort, & decolée par vn bourreau. 137. 138
son admirable constance. 138. 139
le C. de la Mark. 150
Sainte-Marthe. 191
de Martinengue. 60
l'Arch. Mathias Gouuerneur des Païs-bas 66
les abandonne. 100
Matignon Mareschal de France. 71. 80. 81
pourquoy ne se trouua à la bataille de Coutras. 147
rend bon seruice en Guienne. 116
soupçonné d'intelligence auec le Roy de Nauarre. 121. 185
Maugiron. 71
le C. Maurice fils du P. d'Orenge, luy succede en l'administration des affaires des Païs-bas. 106
Maximilian II. Empereur, bonne reception qu'il fait au Roy Henry. 115. 116
faute qu'il commit en la brigue du Royaume de Pologne pour Ernest son fils. 38
Duc de Mayenne. 34
conduit vne armée pour le Roy: ses exploits, 60 61
reduit le Daufiné en l'obeïssance du Roy. 80
prend plusieurs places. 126. 127
son entreprise sur la personne du Roy de Nauarre, n'ayant peu reüssir retourne à la Cour. 127. 128
enleue l'heritiere de Caumont. 128
pourquoy le Roy l'emploie plustot que le Duc de Guise son frere. 132
sort de Paris, pour vne conspiration contre le Roy descouuerte, dont il estoit le chef. 141
se retire à Chalon, apres la mort du Duc de Guise son frere. 182
creé Lieutenant general de la Couronne par la Ligue. 187
mesprise la recherche du Roy. 186. 191
prend Vendosme & Saint-Ouïn. 194
se presente deuant Tours, où il faut à surprendre le Roy. 294. 295
luy, & le Duc de Nemours retournent à Paris. 198
Catherine de Medicis Roine-mere: ses pretensions au Royaume de Portugal. 92
son soin, apres la mort de Charles IX. 18
sa Regence confirmée par le Roy Henry III. 12. 18
va au deuant de luy à son retour de Pologne. 23
son affliction pour la mort du Card. de Lorraine. 26
tâche de ramener le Duc d'Alençon au deuoir. 34
emmene la Roine Marguerite au Roi de Nauarre son mary, en Gascogne. 69. 70
elle desire grandement la paix pour ses interests. 75
conference entre elle & le Roy de Nauarre. 133.
sa mort. 183 sa sepulture & celle de son fils negligées. *là mesme.*
Mende en Gibaudan surprise par les Religionaires. 80
Duc de Medina Gouuerneur des Païs-bas. 64
Melusine. 21
de Meneuille. 142
Duc de Mercœur. 197
Merle. 63. 80
Mero. 19
le B. de Mirembeau. 44. 57
Miron, Medecin. 14
Louïs de Mocenic D. de Venise. 17
Montbrun enleue partie de l'equipage du Roy. 22
pris & decapité. 30
Montferrand le ieune, dit Langoirand. 29. 25. 58
de Monluc fait Mareschal de France, & refuse le Gouuernement de Guienne. 23
sa mort. 62
de Monluc Euesque de Valence, pacifie le Languedoc. 69
son trépas & ses mœurs. *là mesme.*
Monsegur, ville. 126
Montelimar pris & repris. 148
le C. de Montgommery. 22
Mareschal de Montmorency mis en liberté. 34
son trespas. 77
Duc de Montmorency (cy-deuant M. de Damuille) se ligue auec le Roy de Nauarre contre la Ligue Catholique. 150
de Montigny. 35. 68. 146
le Duc de Montpensier remet sus l'armée Roiale: ses exploits. 20
fait vne entreprise sur Lusignan sans effet. 21
qu'il assiege par apres, & prend par composition. *là mesme.*
mene du renfort au Duc d'Alençon aux Païs-bas. 104
sert le Roy contre la Ligue. 117
Mont-de Marsan pris pour le Roy. 81. 82
repris par le Roy de Nauarre. 82
Mont-S. Michel pris & repris. 30
Montal. 22
Moruilliers. 49

Montelon Garde-des Seaux. 169
Mothe-Bardigues. 58
Muley-Mahamed vsurpareur des Royaumes de Fez & de Maroc. 88
Muley-Mahamed petit fils du susdit, persecute ses freres, *là mesme.*
ses oncles arment contre luy, & perd le Royaume de Fez. *là mesme, & suiu.*
C. de Murey Viceroy d'Escosse. 136
est assassiné. 138

N

Roy de NAuarre, *Voyez* Henry Roy de Nauarre.
Duc de Neuers. 35
Renonce à la Ligue. 109
Neufuy. 12
Noblesse Françoise officieuse enuers son Roi. 15
Bern. de Nogarets. *Voyez* la Valete.
Nogera Espagnol. 97
le Duc de Northfolx decapité. 137
la Noüe 20.67 entreprise sans effet.22. se retire de la Rochelle, belle loüange de luy. 43
est receu dans Sedan. 155

O

d'ONavv. 149
Ordre du S. Esprit institué en France par le Roy Henry III. 72.73
le P. d'Orenge. 63.64
secourt les Estats des Païs-bas. 64
se declare ennemi du Roy d'Espagne, & prend plusieurs villes. 66
conspiration contre luy. 102.103
blessé. 104
trauaille à la reconciliation des Flamans auec le Duc d'Alençon. 103
sa mort. 106
Orleans: negociation pour le gouuernement d'iceluy, rompuë par Villeroy. 165.166
rebellion. 188
d'Ornano. 148

P

PAïs-bas comment tomberent sous la domination Espagnole. 63.64
violences & tyrannies que les Espagnols y ont exercées, & le progrés de leurs armes. 63. & *suiu.*
ceux du Païs bas appellent le Duc d'Alençon pour leur protecteur. 65.66
reuient en France mal-content. 68
font vne Ligue. 65
leur armée defaite en bataille, & perdent plusieurs villes. 66
tiers-parti qui s'y fait, appellé des Mal-contens. 68
mauuais estat desdits Païs. 99. & *suiu.*
offrent de se donner au Roy. 113
se mettent sous la protection Angloise. 113
Paix auec les Religionaires. 41.42.61.62
Parabere. 177
de Pardeillan. 112
Parisiens contraints de prester de l'argent au Roy. 34
se relaschent en l'assemblée des Estats à Blois en faueur des Religionaires. 54
leurs conspirations contre le Roy, *Voyez* Ligueurs.
leurs insolences contre sa Majesté. 186
la Cour de Parlement prisonniere dans la Bastille. 186.187
Duc de Parme Gouuerneur des Païs-bas. 68
ses exploits. 99.100
remet son armée sus-pied. 103.104
de Patras, dit Campagoo. 167
Phare de Cordoüan. 114
Penitens d'Auignon. 26
Penitens bleus instituës par le Roy. 75
autres penitens blancs. 86
Philippe Roy d'Espagne s'empare de Portugal. 93
& y exerce de grandes cruautés. 94
Philippe VI, malheureux estat de la France sous luy.
Pibrac. 6.8.13. grande mesauenture en reuenant de Pologne. 13
hay de la Roine-mere. 37
en tres-grand peril de sa vie. 38
tousiours aupres de la Roine-mere. 70
Pinart Secretaire d'Estat. 27
Plessis-Mornay. 191
Pluye prodigieuse. 77
S. Pol. 153
Pologne: ses forces & son estenduë. 8.10
Polonois somment le Roy de retourner en Pologne. 36
procedent à l'election d'vn nouueau Roy, abrogeans & reuoquans celle de Henry. 38
luy renuoient tous ses meubles. 39
Pousenac. 153
du Pont, Capitaine François: sa fin mal-heureuse pour sa lubricité. 67
M. du Pont. 154
Pontoise. 198
Portugal: Princes pretendans droit en ce Roiaume apres la mort de Henry. 91. & *suiu.*
tombe sous la puissance du Roy d'Espagne. 93. 94. *Voyez* Antoine.
Poulain. 140.142.157
Princes du sang doiuent preceder tous les autres Princes & Pairs de France. 52.53
horrible Procession à Paris. 186
les Protestans d'Alemagne s'interessent auec les Religionaires de France. 59
leurs cruautés enuers les Catholiques. 68

Q

QVelus mignon du Roy. 70

R

l'isle de RE prise & reprise en vn mesme iour. 30

Reiftres ou Alemans, & Suiffes pour le Roy de Nauarre, fe ioignent au Duc de Bouïllon, & defolent la Lorraine. 149
s'auancent dans la France. 150
sont attaqués par le Duc de Guife. 34. 150. 151
leurs plaintes contre les Religionaires. 151
vont en Beauffe, & font deffaits à Auneau. 151
la Religion & la liberté, deux reffors tres-puiffans pour efmouuoir les hommes. 46
Religionaires: leurs diuers proiets apres la mort du Roy Charles IX. 19
font trefue pour trois mois auec la Roine-mere, *là mefme.*
furprennent Castres d'Albigeois, & font plufieurs autres entreprifes. 20
leurs demandes artificieufes au Roy Henry III à fon retour de Pologne. 23
leurs attentats & infolences à l'endroit de fa Majefté, 22. 25. 26
leurs infolentes demandes au Roy. 28. 29. & 41
forcent & prennent plufieurs villes contre le Roy. 29. 30
obtiennent vne paix auantageufe. 41. 42
troubles efmeus par eux apres la paix. 52. *& fuiu.*
fe preparent à la guerre. 76. & la recommencent s'emparans de plufieurs villes. 79. 80
C. de Rendan. 185
la Reole remife en l'obeïffance du Roy. 81
Richelieu Grand Preuoft de France. 182
Rochegude 30
Rochellois: leur refponfe à la Roine-mere, qui les exhortoit à la paix. 20. 21
leurs pirateries. 30
refufent la paix & la trefue que le Roy leur offre. 30. 31
fe defient fort de la Nobleffe. 33
actes d'hoftilité contre la trefue accordée. 39
permettent que la Meffe fe die en leur ville. 43
pillent les Aulonnois. 58
font deffaits par mer en deux combats. 61
Rochemorte. 123. 124
Rodolphe Roy de Boheme. 16
Roeffe. 25
de Rohan. 124
Rois de la branche de Valois malheureux. 1
Sainct-Romain. 26. 30
Ronfard: fa mort. 115
Roquelaure s'offenfe contre les Miniftres. 111
Roquepine. 81
de Requefcens Gouuerneur des Païs-bas: fes exploits d'armes & fon trefpas. 64
Roftaing: fa fidelité au feruice du Roy. 162
calomnié, *là mefme.*
de Ruffec. 35

S

Salcede: fa coniuration contre le D. d'Alençon. 102. *& fuiu.*
Saintes fecouruë par le Duc de Mayenne. 60
de Salignac. 148
de Sancy. 191. 198
de Saueufes. 197
Duc de Sauoye; fa modeftie. 17
fe rend maiftre de Saluffes, & prend Carmagnole. 177
de Schomberg. 35
Sebaftien Roy de Portugal donne fecours au Roy de Fex & de Maroc; où il eft tué. 88. *& fuiu.*
vn homme produit fous le nom du Roy Sebaftien, 98
le Vic. de Selon. 136
Seruin Aduocat du Roy. 187
de Silues. 96
Sixte V, Pape. 110
excommunie le Roy de Nauarre & le P. de Condé, *là mefme.*
fon Monitoire au Roy Henry III. 192
C. de Soiffons excufé d'eftre fauteur des heretiques. 177
prifonnier par le Duc de Mercœur. 197
Sorbonne: pernicieufe refolution. 155. 186
du Souchet. 170
Souuré. 5. 3. 17
Philip. Strozzi Admiral d'vne armée nauale enuoiée aux Ifles Açores. 96. 97
Suiffes blâment la profufion du Roy, en demandant leur penfion. 84
Suiffes deffaits. 148
Voyez Reiftres.
le C. de Suze. 148

T

Taney Polonois. 11. 14
Prefid. de Thou. 85. 191
Thoré conduit des Reiftres en France au Duc d'Alençon contre le Roy. 34. eft arrefté & relafché. 43. 44
Tonne-Charente prife par affaut. 60
Toochet. 30
Toulouse: fureur populaire, & execrable infolence contre l'effigie du Roy. 188. 189
Traité du Flex. 83
Traité de Ioinuille. 109
Traité auec la Ligne. 166
Trefue auec le Duc d'Alençon & les Religionaires. 34
rompuë par les Rochellois, & le P. de Condé. 39
de la Trimoüille chef de la Ligne en Poictou. 46
prend Melle le iour de fon trefpas. 63
fe fait Huguenot. 183
Tumulte de Bourdeaux. 188
Tumulte d'Engoulefme. *Voyez* Duc d'Efpernon.
Vic. de Turenne. 100
fes menées, 121
reprend Caftillon. 143

V

B. de Vaillac. 30
Valence en Armagnac demantelée 83

la Valete. 58
espouse An. de Batarnay Damoiselle de Bouchage. 54
ses exploits en Daufiné. 119
se saisit de Valence & de Gap sur la Ligue. *là mesme.*
commande en Daufiné & en Prouence. 132
bien que plus foible attaque quatre mille Suisses, & les deffait entierement. 148
defense des deux freres de la Valete, contre des calomnies. 164
la Valete priué de son Gouuernement y est restably. 172
C. de Vaudemont, sa mort. 62
la Vic. de la Vauguyon. 30
Venise: rareté de son Arsenal. 17
Ventadour le ieune. 100
Verus pris prisonnier. 142
Vezins. 80
la Vigne. 59
de Viques. 30
Vignoles secourt Vic assiegé par les Catholiques. 121. 123. 146
de Villars. 58
Villequier. 13. Ambassadeur vers les Princes Protestans d'Alemagne. 59
de Villeroy. 59.115.165.
le C. de Vimiose. 96.97
de Vins: defaite de ses troupes. 125
Viuant. 81
Vnion iurée. 166.168.177
receuë en plusieurs villes qui se reuoltent. 89
Voyez Ligue: Ligueurs.
Vzerche pris par les Religionaires. 29
D. d'Vzez Gouuerneur du Languedoc. 26.30

F I N.



PRIVILEGE DV ROY.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre : A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement de Par[illegible] [illegible]en, Toulouse, Bourdeaux, Dijon, Grenoble, Aix & Rennes, Baillifs, Se[illegible]x, Preuosts desdits lieux ou leurs Lieutenans, & à tous nos autres Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra : Salut. Nostre amé & féal Conseiller & [illegible]storiographe SCIPION DVPLEIX, nous ayant presenté en nostre Conseil dez l'an mil six cens dix-neuf, vn liure intitulé *Memoires des Gaules depuis le deluge, auec l'Estat de l'Eglise & de l'Empire depuis la naiss[illegible] IESVS-CHRIST iusques à l'establissement de la Monarchie Fra[illegible]* [illegible] cet œuure auroit esté iugé grandement curieux & vtile au public par des personnes capables de faire iugement de tels ouurages. A raison dequoy nous aurions command[illegible] [illegible] DVPLEIX de trauailler en suite à *l'Histoire generale de France, depuis le premier Roy iusques à nostre regne* : Et pour cet effect, Nous auons voulu dez lors qu'il fust honoré du tiltre d'vn de nos Historiographes. Ledit DVPLEIX obeïssant à nostre commandement, Nous a donné trois Tomes de la[illegible] [illegible], lesquels Nous ont esté grandement agreables. Et d'autant qu'il Nous a fait entendre qu'il est [illegible] à donner au iour en suite desdits trois volumes l'Histoire de *Henry III* : Il nous a fait tres-humblement supplier luy permettre de faire imprimer la continuation de ladite Histoire ; par tel Libraire que [illegible] luy semblera, sans qu'autres que celuy qui par luy sera nommé puissent imprimer lesdits Liures : NOVS A CES CAVSES, apres auoir fait voir ladite Histoire par personnages notables qui Nous ont certifié n'auoir veu dans lesdits Liures aucune chose contraire à la Foy & Religion Catholique, Apostolique & Romaine, à nostre Estat & autorité, ny au bien public. AVONS par ces presentes permis & accordé, permettons & accordons audit DVPLEIX qu'il puisse faire imprimer ladite *Histoire* tant de fois, en tel volume & caracteres, & par tels Libraires que bon luy semblera, durant le temps de neuf ans prochains & consecutifs, à commencer du iour que lesdits Liures seront paracheuez d'imprimer, auec defenses à tous autres Marchans Libraires & Imprimeurs d'imprimer ou faire imprimer lesdits Liures, en quelque maniere que ce soit pour iceux vendre & charger aux foires, ny d'en apporter ou faire amener d'a[illegible]es villes en ce Royaume sous noms interposez, & auec fausses marques, ny d'en tenir aucun exemplaire tant en priué qu'en public, d'autre impression que de ceux qu'aura fait imprimer ledit DVPLEIX ou a[illegible] charge de luy, sur peine de dix mil liures d'amende à Nous applicable de tous ses despens, domm[illegible] interests, & confiscation des exemplaires qui seront trouuez auoir esté mis en vente au preiudice des [illegible]sentes, & que trouuant desdits Liures ainsi contrefaits ils soient incontinent saisis & mis en nostre main par le premier de nos Iuges, Officiers, Huissiers, ou Sergens sor ce requis, leur monstrant ces presentes ou copie d'icelles deuëment collationnée à l'original : Vous donnant & à eux commission & mandement special de proceder à l'encontre de tous ceux qui contuiendront à ces presentes par toutes voyes deuës & raisonnables, & par les peines susdites sans demander placet, Visa, ne Pareatis, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, Clameur de Haro, Chartre Normande, prise à partie & toutes autres letres à ce contraires ausquelles nous auons derogé & derogeons pour ces presentes, pour lesquelles & sans preiudice d'icelles, ne voulons estre differé. Et pource que d'icelles le supliant pourra auoir affaire en plusieurs & diuers endroits, Nous voulons qu'au Vidimus d'icelles fait soubs séel Royal, ou par vn de nos amez & feaux Conseillers, Notaires & Secretaires, foy soit adioustée comme au present original : Et que mettant vn bref extraict d'iceluy au commencement ou à la fin de chacun desdits Liures, il soit tenu pour bien & deuëment signifié, & venu à la notice & cognoissance de tous, comme si expressement & particulierement il leur auoit esté signifié, à la charge d'en mettre deux exemplaires de chacun en nostre Bibliotheque suiuant nostre Reglement : CAR tel est nostre plaisir. Donné à Lyon le septiesme May, l'an de grace mil six cens trente : Et de nostre regne le dix-neufiesme. Par le Roy en son Conseil, Signé SENAVLT, Et seellé du grand seel en cire iaune. Signé en queuë BARILLON.

Ledit sieur DVPLEIX a cedé & transporté : cede & transporte à Claude Sonnius, Marchand Libraire en l'Vniuersité de Paris, tout le droit qui luy est acquis par le susdit Priuilege, pour en iouïr par ledit Sonnius durant le temps porté par iceluy.